

ASSEMBLEE DE MARTINIQUE

PROCÈS-VERBAL
SÉANCE DES
18, 19 ET 23 DÉCEMBRE
2019

SOMMAIRE

ORDRE DU JOUR	3
PRÉSENCES	9
SÉANCE DU 18 DECEMBRE 2019	11
SÉANCE DU 19 DECEMBRE 2019	119
SÉANCE DU 23 DECEMBRE 2019	220
INDEX DES POINTS A L'ORDRE DU JOUR	270
INDEX DES INTERVENANTS	274

ASSEMBLEE DE MARTINIQUE

SÉANCE DES MERCREDI 18, JEUDI 19 ET MERCREDI 23 DECEMBRE 2019

Salle Camille DARSIERES

09 H 30

ORDRE DU JOUR

1/ APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DES 30 ET 31 OCTOBRE 2019

DOSSIER PRESENTÉ PAR LA CONSEILLERE EXECUTIVE MADAME SYLVIA SAITHSOOTHANE

2/ DÉNOMINATION DU COLLÈGE PLACE D'ARMES 2

DOSSIER PRÉSENTÉ PAR LE CONSEILLER EXÉCUTIF MONSIEUR FRANCIS CAROLE

3/ RAPPORT SUR LA SITUATION EN MATIÈRE D'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES AU SEIN DE LA COLLECTIVITÉ TERRITORIALE DE MARTINIQUE (CTM)

DOSSIER PRÉSENTÉ PAR LE CONSEILLER EXÉCUTIF MONSIEUR LOUIS BOUTRIN

4/ RAPPORT SUR LA SITUATION EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2018 - COLLECTIVITÉ TERRITORIALE DE MARTINIQUE

DOSSIERS PRESENTÉS PAR LE CONSEILLER EXECUTIF MONSIEUR MIGUEL LAVENTURE

- 5/ DÉCISION MODIFICATIVE N°5 DU BUDGET 2019 DE LA COLLECTIVITÉ TERRITORIALE DE MARTINIQUE
- 6/ DÉCISION RELATIVE À LA FISCALITÉ DIRECTE DE LA COLLECTIVITÉ TERRITORIALE DE MARTINIQUE /MAINTIEN DU TAUX DE LA TAXE FONCIÈRE SUR LES PROPRIÉTÉS BATIES POUR L'ANNÉE 2020
- 7/ RÈGLES D'AMORTISSEMENT DES BIENS
- 8/ BUDGET PRIMITIF DE LA COLLECTIVITÉ TERRITORIALE DE MARTINIQUE EXERCICE 2020
- 9/ CRÉATION D'UN BUDGET ANNEXE DU TRÈS HAUT DÉBIT

10/ MISE À JOUR DES TARIFS D'OCTROI DE MER

- 11/ CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE L'ÉTAT, LA COLLECTIVITÉ TERRITORIALE DE MARTINIQUE, ATOUT FRANCE ET LA CAISSE DES DÉPOTS ET CONSIGNATIONS
- 12/ CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LE GIE TOUTE L'EUROPE ET LA COLLECTIVITÉ TERRITORIALE DE MARTINIQUE « DES MODULES VIDÉOS POUR VALORISER LE RÉSEAU RURAL »
- 13/ FREDON SERVICE DE CONSEIL, SERVICE D'AIDE À LA GESTION AGRICOLE SUR LES EXPLOITATIONS RMAR020118DA0970019
- 14/ SCEA DES HABITATIONS CARITAN ET FONDS MOUSTIQUE MODERNISATION DE L'EXPLOITATION SCEA DES HABITATIONS CARITAN ET FONDS MOUSTIQUES : AMÉLIORATION DES SAVANES, INVESTISSEMENT MATÉRIEL AGRICOLE ET RÉNOVATION DU HANGAR S RMAR040119DA0970023
- 15/ COLLECTIVITÉ TERRITORIALE DE MARTINIQUE (CTM) CRÉATION D'UN FONDS DE PRET D'HONNEUR DESTINÉ À RENFORCER LES FONDS PROPRES DES ENTREPRISES MARTINIQUAISES EN PHASE DE CRÉATION, DÉVELOPPEMENT, DE REPRISE TRANSMISSION AINSI QUE CELLES ISSUES DES SECTEURS DU NUMÉRIQUE, DE L'INNOVATION MQ0024282
- 16/ COLLECTIVITÉ TERRITORIALE DE MARTINIQUE (CTM) CRÉATION D'UN FONDS DE PARTICIPATION JEREMIE DESTINÉ À STRUCTURER ET FINANCER LES INSTRUMENTS DE LA CTM SUR LA PÉRIODE D'EXÉCUTION DU PO 2014-2020 MQ0020263
- 17/ COLLECTIVITÉ TERRITORIALE DE MARTINIQUE (CTM) CRÉATION D'UN FONDS DE PRET D'HONNEUR DESTINÉ A FINANCER DES PERSONNES ÉLOIGNÉES DE L'EMPLOI SOUHAITANT S'INSÉRER DURABLEMENT EN CRÉANT OU EN REPRENANT UNE ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE SUR LE TERRITOIRE DE LA MARTINIQUE MQ0024283
- 18/ DEMANDES (2) D'ATTRIBUTION D'AIDES EUROPÉENNES ET COFINANCEMENT LIÉS DANS LE CADRE DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL FEDER-FSE 2014-2020 "COMPENSATION DES SURCOUTS DU TRANSPORT DES MATIÈRES 1ÈRES ET PRODUITS INTERMÉDIAIRES INDUITS PAR L'ÉLOIGNEMENT POUR L'ANNÉE 2019"

DOSSIERS PRESENTÉS PAR LA CONSEILLERE EXECUTIVE MADAME MARIE-HÉLÈNE LEOTIN

- 19/ DÉLÉGATION AU PRÉSIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE MARTINIQUE EN MATIÈRE DE CONVENTION RELATIVE AUX PRESTATIONS DE SERVICES DE LA BIBLIOTHÈQUE DE PRÊT
- 20/ ADHÉSION DE LA COLLECTIVITÉ TERRITORIALE DE MARTINIQUE COMMISSION DU FILM MARTINIQUE À L'ASSOCIATION FILM FRANCE

DOSSIERS PRESENTÉS PAR LA CONSEILLERE EXECUTIVE MADAME AURELIE NELLA

- 21/ DEMANDE D'AIDE FORMULÉE PAR LE CARBET DES SCIENCES POUR LA RÉALISATION DE SON PROGRAMME D'ACTIVITÉS 2019
- 22/ MODIFICATION DE L'ARTICLE 2 DE LA DÉLIBÉRATION N°19-148-1 PORTANT ANNULATION D'UNE CRÉANCE NÉE DE PRÊTS AUX ÉTUDIANTS AU BÉNÉFICE DE MADAME G. H.
- 23/ PRÉSENTATION DU COMPTE RENDU DE L'EXERCICE DE LA DÉLÉGATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DU CONSEIL EXECUTIF EN MATIÈRE DE CONTENTIEUX

DOSSIERS PRÉSENTÉS PAR LE CONSEILLER EXÉCUTIF MONSIEUR FRANCIS CAROLE

- 24/ AVENANT À LA CONVENTION D'APPUI À LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ ET D'ACCÈS À L'EMPLOI
- 25/ CONVENTION TRANSACTIONNELLE ENTRE LA COLLECTIVITÉ ET LA SARL CARIBIS DANS LE CADRE DES MESURES D'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL PERSONNALISÉ (MASP) AVEC GESTION DES PRESTATIONS SOCIALES
- 26/ CONVENTION DE PARTENARIAT RISQUES MAJEURS ENTRE LA COLLECTIVITÉ TERRITOTIALE DE MARTINIQUE ET L'ÉTAT- PROTOCOLE D'INTERVENTION DES SERVICES SOCIAUX
- 27/ MODERNISATION DE L'ACTION LIÉE AU RSA ET MISE EN ŒUVRE DU DOSSIER SOCIAL UNIQUE APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT
- 28/ NOUVELLE ORGANISATION ET LE FONCTIONNEMENT DU FONDS D'AIDE AUX JEUNES (FAJ)
- 29/ NOUVELLES MODALITÉS DE VERSEMENT DE LA SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AUX MISSIONS LOCALES (MILNORD, MILCEM, MILSUD) INSCRITES DANS UNE CONVENTION-CADRE D'OBJECTIFS ET DE MOYENS POUR LA PÉRIODE 2019-2021
- 30/ DEMANDE DE SUBVENTION FORMULÉE PAR LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SPENSION DES TRAVAUX À 14 H 43 POUR REPRISE SOCIALE (CCAS) DU LAMENTIN POUR L'ACTION INTITULÉE : « AUTONOMIE ET POUVOIR D'AGIR PAR LE THÉATRE » EXERCICE 2019
- 31/ LEVÉE DE LA DÉCHEANCE QUADRIENNALE AFFECTANT LA DÉLIBÉRATION N°12-1039-1 RELATIVE À L'OCTROI D'UNE SUBVENTION AU CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE MARTINIQUE POUR « L'ÉTUDE DE L'HYPERTENSION PULMONAIRE EN TANT QUE COMPLICATION ASSOCIÉE À LA DREPANOCYTOSE CHEZ L'ENFANT »
- 32/ DEMANDE DE SUBVENTION FORMULÉE PAR L'ASSOCIATION « MOUVEMENT D'ACTIONS POUR DE NOUVELLES INITIATIVES BASÉES SUR

- L'ANIMATION » (MANIBA), POUR SON PROGRAMME D'ACTIONS AU TITRE DE L'ANNÉE 2019
- 33/ DEMANDE DE SUBVENTION FORMULÉE PAR L'ASSOCIATION CULTURE ÉGALITE POUR SON PROGRAMME D'ACTIONS AU TITRE DE L'EXERCICE 2019
- 34/ DEMANDE DE SUBVENTION FORMULÉE PAR L'ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE DES CONSOMMATEURS DE LA MARTINIQUE (ADCM) POUR SON PROGRAMME D'ACTIONS AU TITRE DE L'EXERCICE 2019
- 35/ DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ASSOCIATION POINT SERVICES AUX PARTICULIERS POUR SON PROGRAMME D'ACTIONS AU TITRE DE L'EXERCICE 2019
- 36/ DEMANDE DE SUBVENTION FORMULÉE PAR L'UNION RÉGIONALE DES ASSOCIATIONS DU SOCIAL ET MÉDICO-SOCIAL (URASS) DE LA MARTINIQUE POUR SON PROGRAMME D'ACTIONS, AU TITRE DE L'EXERCICE 2019
- 37/ DEMANDE DE SUBVENTION FORMULÉE PAR L'ASSOCIATION CARIBBEAN ARTISTIC DEVELOPMENT POUR LA RÉALISATION D'UN COURT MÉTRAGE ET D'UN CLIP MUSICAL DE PRÉVENTION DES VIOLENCES CONJUGALES DANS LE CADRE DE LA CAMPAGNE 2019 DE LUTTE CONTRE LES VIOLENCES CONJUGALES
- 38/ DEMANDE DE SUBVENTION FORMULÉE PAR L'ASSOCIATION VILLE CARAIBE DU CENTRE DE RESSOURCES POLITIQUES DE LA VILLE DE LA MARTINIQUE POUR SON PROGRAMME D'ACTIONS AU TITRE DE L'EXERCICE 2019
- 39/ DEMANDE DE SUBVENTION FORMULÉE PAR L'ASSOCIATION ACSION SERVICES POUR L'ACTION « RELAIS SOCIAL DE PROXIMITE » AU TITRE DE L'ANNÉE 2019
- 40/ DEMANDE DE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT FORMULÉE PAR L'ASSOCIATION POUR LE LOGEMENT SOCIAL (ALS) DANS LE CADRE DE L'APPEL À PROJET « DITES LE NOUS UNE SEULE FOIS » 2019 ET LA CONFÉRENCE DES FINANCEURS
- 41/ DEMANDE DE TRANSFERT DE DEUX SUBVENTIONS D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT OCTROYÉES À UN MÊME ATTRIBUTAIRE DÉCÉDÉ AU BÉNÉFICE DE SON FILS PAR LA MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION N° 15-1710-1 ET DE L'ARRÊTE DÉLIBÉRÉ N°16-575-4 OPÉRATION LBU GÉRÉE PAR L'OPÉRATEUR SOCIAL SOLIHA EX-PACT MARTINIQUE
- 42/ ÉVOLUTION DU DISPOSITIF CONCERNANT LES TITRES-RESTAURANT
- 43/ DÉSIGNATION DE LA DIRECTION DE LA RÉGIE DES ABATTOIRS DE MARTINIQUE

DOSSIERS PRÉSENTÉS PAR LE CONSEILLER EXÉCUTIF MONSIEUR DANIEL MARIE-SAINTE

44/ CONVENTION ENTRE L'AGENCE DE L'OUTRE-MER POUR LA MOBILITÉ (LADOM) ET LA COLLECTIVITÉ TERRITORIALE DE MARTINIQUE CONCERNANT LA PRISE EN CHARGE DE LA FORMATION EN MOBILITÉ

45/ APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT DES ÉTUDES DES EXTENSIONS DU SYSTÈME DE TRANSPORT EN SITE PROPRE VERS LES COMMUNES DE TRINITÉ, SAINTE-LUCE ET SCHOELCHER

46/ MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL DE L'OPÉRATION VISANT L'EXTENSION DU TCSP DE MARTINIQUE VERS LE NORD-ATLANTIQUE / INSERTION DES VOIES TCSP AU DROIT DU GIRATOIRE DE MANGOT-VULCIN AU LAMENTIN (RN1-RD3)

47/ PRÉSENTATION DU COMPTE RENDU DE L'EXERCICE DE LA DÉLÉGATION DONNÉE AU PRÉSIDENT

DU CONSEIL EXECUTIF EN MATIÈRE DE MARCHES PUBLICS ET D'ACCORDS CADRE

DOSSIERS PRESENTÉS PAR LE CONSEILLER EXECUTIF MONSIEUR LOUIS BOUTRIN

48/ AIDE DE LA COLLECTIVITÉ TERRITORIALE DE MARTINIQUE AUX COMMUNES ET AUX EPCI (ACTC) PRÉSENTATION DU PROGRAMME 2018

49/ PROJET DE CONTRAT DE CONCESSION DE SERVICES RELATIFS À LA GESTION, À L'EXPLOITATION ET À LA MAINTENANCE DES MACHINES À GLACE SITUÉES SUR LES PORTS TERRITORIAUX

50/ DÉFINITION STRATÉGIE DE SOUTIEN AU DÉPLOIEMENT ET À LA GESTION DU PARC DE DISPOSITIFS DE CONCENTRATION DE POISSONS (DCP)

51/ DEMANDE DE SUBVENTION FORMULÉE PAR LA CHAMBRE D'AGRICULTURE DE MARTINIQUE POUR LA RÉALISATION DE SON PROGRAMME D'ENCADREMENT TECHNIQUE AU TITRE DE L'ANNÉE 2018 – HORS PDRM

52/ DEMANDE DE SUBVENTION FORMULÉE PAR LE CENTRE TECHNIQUE DE LA CANNE ET DU SUCRE DE LA MARTINIQUE (CTCS) POUR LA RÉALISATION DE SON PROGRAMME D'ACTIONS HORS FEADER AU TITRE DE L'ANNÉE 2018

53/ DEMANDE DE SUBVENTION FORMULÉE PAR LE CENTRE TECHNIQUE DE LA CANNE ET DU SUCRE DE LA MARTINIQUE (CTCS) POUR LA RÉALISATION DE SON PROGRAMME D'ACTIONS HORS FEADER AU TITRE DE L'ANNÉE 2019

54/ PARTICIPATION DE LA COLLECTIVITÉ VIA SON SERVICE EXPÉRIMENTATION EN AGROÉCOLOGIE AU PROJET REBIOS "IDENTIFIER ET MOBILISER LES RESSOURCES BIOLOGIQUES DU SOL POUR DÉVELOPPER UNE AGRICULTURE DURABLE"

- 55/ DEMANDE D'AUTORISATION POUR LA PRÉSENTATION DU PROJET « MODERNISATION ET SÉCURISATION DES SITES DE VAL D'OR ET DE MONDÉSIR À SAINT-ANNE » SUR LE FONDS EUROPÉEN AGRICOLE POUR LE DEVELOPPEMENT RURAL (FEADER)
- 56/ PARTICIPATION FINANCIÈRE À LA GESTION DES GÉNITEURS D'OMBRINE OCÉLLÉE ASSURÉE PAR L'IFREMER EN 2019
- 57/ APUREMENT DES PROGRAMMES D'INVESTISSEMENT 2014 ET 2015 DU CONSERVATOIRE BOTANIQUE DE MARTINIQUE
- 58/ DEMANDE DE SUBVENTION FORMULÉE PAR LE CONSERVATOIRE BOTANIQUE DE MARTINIQUE POUR LA MISE EN ŒUVRE DE SON PROGRAMME D'ACTIVITÉS 2019
- 59/ PROJET DE DECRET N°2019 ... PORTANT MODIFICATION DES DISPOSITIONS REGLEMENTAIRES RELATIVES A L'OUTRE-MER EN MATIERE DE FORMATION PROFESSIONNELLE TOUT AU LONG DE LA VIE, EN APPLICATION DE LA LOI N° 2018-771 DU 5 SEPTEMBRE 2018 ET PORTANT APPLICATION DE L'ARTICLE L.6523-1-1 DU CODE DU TRAVAIL TEL INTRODUIT PAR L'ORDONNANCE N° 2019-893 DU 28-08-2019.
- 60/ PROJET DE DECRET N° ... DU ... FIXANT LES MODALITES DE FINANCEMENT DU REGIME DE RETRAITE COMPLEMENTAIRE OBLIGATOIRE DES NON-SALARIES AGRICOLES EN GUADELOUPE, GUYANE, MARTINIQUE, REUNION, SAINT-BARTHELEMY, SAINT-MARTIN ET MAYOTTE.
- 61/ PROJET DE DECRET N° ... DU ... RELATIF A L'EXONERATION DE COTISATIONS SOCIALES APPLICABLE AUX EMPLOYEURS IMPLANTES EN OUTRE-MER.

PRESENCES

18 DECEMBRE 2019

> LES CONSEILLERS A L'ASSEMBLÉE DE MARTINIQUE

ETAIENT PRESENTS: Mesdames, Messieurs, Lucien ADENET, Richard BARTHELERY, Christiane BAURAS, Claude BELLUNE, Kora BERNABE, Belfort BIROTA, Michelle BONNAIRE, Michel BRANCHI, Francine CARIUS, Clément CHARPENTIER-TITY, Manuella CLEM-BERTHOLO, Georges CLEON, Gilbert COUTURIER, Jenny DULYS-PETIT, Jean-Claude DUVERGER, Christiane EMMANUEL, Johnny HAJJAR, Lucie LEBRAVE, Marie-Line LESDEMA, Nadia LIMIER, Claude LISE, Fred LORDINOT, Denis LOUIS-REGIS, Raphaël MARTINE, Yan MONPLAISIR, Michelle MONROSE, Diane MONTROSE, Karine MOUSSEAU, Jean-Philippe NILOR, Stéphanie NORCA, Justin PAMPHILE, Josiane PINVILLE, Maryse PLANTIN, Lucien RANGON, Daniel ROBIN, Louise TELLE, Patricia TELLE, Marie-Frantz TINOT, Marie-France TOUL.

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR: Mesdames, Messieurs, Joachim BOUQUETY (procuration à Gilbert COUTURIER), Marie-Thérèse CASIMIRIUS (procuration à Jean-Claude DUVERGER), Félix CATHERINE (procuration à Fred LORDINOT), Catherine CONCONNE (procuration à Kora BERNABE), Charles JOSEPH-ANGELIQUE (procuration à Richard BARTHELERY), Eugène LARCHER (procuration à Belfort BIROTA), Charles-André MENCE, Marius NARCISSOT (procuration à Stéphanie NORCA), Nadine RENARD (procuration à Marie-France TOUL), Sandrine SAINT-AIME (procuration à Louise TELLE), Sandra VALENTIN (procuration à Lucie LEBRAVE), David ZOBDA (procuration à Patricia TELL).

> LES CONSEILLERS EXECUTIFS

ASSISTAIENT À LA SÉANCE: Le Président du Conseil exécutif Alfred MARIE-JEANNE et Mesdames et Messieurs Louis BOUTRIN, Francis CAROLE, Miguel LAVENTURE, Marie-Hélène LEOTIN, Daniel MARIE-SAINTE, Aurélie NELLA, Marinette TORPILLE

19 DECEMBRE 2019

> LES CONSEILLERS A L'ASSEMBLÉE DE MARTINIQUE

ETAIENT PRESENTS: Mesdames, Messieurs, Lucien ADENET, Christiane BAURAS, Claude BELLUNE, Kora BERNABE, Belfort BIROTA, Michelle BONNAIRE, Michel BRANCHI, Francine CARIUS, Clément CHARPENTIER-TITY, Manuella CLEM-BERTHOLO, Gilbert COUTURIER, Jenny DULYS-PETIT, Jean-Claude DUVERGER, Christiane EMMANUEL, Johnny HAJJAR, Lucie LEBRAVE, Marie-Line LESDEMA, Nadia LIMIER, Claude LISE, Fred LORDINOT, Raphaël MARTINE, Yan MONPLAISIR, Michelle MONROSE, Diane MONTROSE, Karine MOUSSEAU, Marius NARCISSOT, Jean-Philippe NILOR, Stéphanie NORCA, Josiane PINVILLE, Lucien RANGON, Louise TELLE, Patricia TELLE, Marie-Frantz TINOT, Marie-France TOUL.

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR: Mesdames, Messieurs, Richard BARTHELERY (procuration à Michelle BONNAIRE), Joachim BOUQUETY (procuration à Gilbert COUTURIER), Marie-Thérèse CASIMIRIUS (procuration à Jean-Claude DUVERGER), Félix CATHERINE (procuration à Fred LORDINOT), Georges CLEON, Catherine CONCONNE (procuration à Kora BERNABE), Charles JOSEPH-ANGELIQUE (procuration à Marie-Line LESDEMA), Eugène LARCHER (procuration à Josiane PINVILLE), Denis LOUIS-REGIS (procuration à Belfort BIROTA), Charles-André MENCE, Justin PAMPHILE, Maryse PLANTIN, Nadine RENARD (procuration à Marie-France TOUL), Daniel ROBIN (procuration à Jenny DULYS-PETIT), Sandrine SAINT-AIME (procuration à Louise

TELLE), Sandra VALENTIN (procuration à Lucie LEBRAVE), David ZOBDA (procuration à Patricia TELLE.

> LES CONSEILLERS EXECUTIFS

<u>ASSISTAIENT À LA SÉANCE</u>: Mesdames et Messieurs Louis BOUTRIN, Francis CAROLE, Miguel LAVENTURE, Marie-Hélène LEOTIN, Daniel MARIE-SAINTE, Aurélie NELLA, Marinette TORPILLE.

23 DECEMBRE 2019

> LES CONSEILLERS A L'ASSEMBLÉE DE MARTINIQUE

ETAIENT PRESENTS: Mesdames, Messieurs, Lucien ADENET, Richard BARTHELERY, Michelle BONNAIRE, Michel BRANCHI, Félix CATHERINE, Clément CHARPENTIER-TITY, Gilbert COUTURIER, Jenny DULYS-PETIT, Jean-Claude DUVERGER, Christiane EMMANUEL, Johnny HAJJAR, Marie-Line LESDEMA, Nadia LIMIER, Claude LISE, Fred LORDINOT, Raphaël MARTINE, Yan MONPLAISIR, Michelle MONROSE, Justin PAMPHILE, Lucien RANGON, Patricia TELLE, Marie-Frantz TINOT, Marie-France TOUL.

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR: Mesdames, Messieurs, Christiane BAURAS, Claude BELLUNE, Kora BERNABE, Belfort BIROTA (procuration à Lucien RANGON), Joachim BOUQUETY (procuration à Marie-France TOUL), Francine CARIUS (procuration à Lucien ADENET), Marie-Thérèse CASIMIRIUS (procuration à Jean-Claude DUVERGER), Manuella CLEM-BERTHOLO, Georges CLEON (procuration à Michel BRANCHI), Catherine CONCONNE, Charles JOSEPH-ANGELIQUE (procuration à Nadia LIMIER), Eugène LARCHER (procuration à Raphaël MARTINE), Lucie LEBRAVE, Denis LOUIS-REGIS, Charles-André MENCE, Diane MONTROSE, Karine MOUSSEAU (procuration à Yan MONPLAISIR), Marius NARCISSOT (procuration à Marie-Line LESDEMA), Jean-Philippe NILOR, Stéphanie NORCA, Josiane PINVILLE (procuration à Clément CHARPENTIER-TITY), Maryse PLANTIN (procuration à Richard BARTHELERY), Nadine RENARD (procuration à Claude LISE), Daniel ROBIN (procuration à Félix CATHERINE), Sandrine SAINT-AIME, Louise TELLE, Sandra VALENTIN, David ZOBDA.

> LES CONSEILLERS EXECUTIFS

ASSISTAIENT À LA SÉANCE : Mesdames et Messieurs Louis BOUTRIN, Francis CAROLE, Miguel LAVENTURE, Marie-Hélène LEOTIN, Daniel MARIE-SAINTE.

LES DEBATS

ASSEMBLEE PLENIERE DE LA COLLECTIVITE TERRITORIALE DE MARTINIQUE

SÉANCE DU 18 DECEMBRE 2019

Salle Camille DARSIERES

(Début de la séance à 11H 50)

M. Le Président Claude LISE

Je demande aux collègues qui sont à l'extérieur de bien vouloir entrer. Vous demandez aux collègues qui sont dehors de nous rejoindre. Nous allons procéder à l'appel.

M. Christophe PRIAM

Bonjour.

M. PRIAM procède à l'appel.

Président vous avez le quorum requis.

M. Le Président Claude LISE

Je déclare la séance ouverte. Je vous demande de procéder à la désignation d'une secrétaire ou d'un secrétaire de séance. Y a-t-il des candidats ? Collègue ADENET. Il n'y a pas d'opposition? Donc le collègue ADENET est désigné secrétaire de séance. Je vais vous faire donc, maintenant un point sur l'ordre du jour. Comme vous le savez, notre réunion a été convoquée sur deux jours. Malheureusement, nous commençons très tard mais je crois qu'il y a eu, on peut le dire aujourd'hui, des difficultés pour tous ceux qui venaient notamment du Sud. Donc, on peut comprendre que nous commencions à cette heure. C'est d'ailleurs pourquoi je n'ai pas cherché à renvoyer la séance. Il faudra qu'on essaie de rattraper, bien entendu, tout ce temps qui a été perdu ce matin. Nous avons 58 points inscrits à l'ordre du jour mais comme c'est en général le cas, il y a quelques questions supplémentaires, en l'occurrence, trois questions supplémentaires ayant fait l'objet de rapports mis à disposition dans le délai requis. Il s'agit du rapport 59 : projet de décret portant modification des dispositions réglementaires relatives à l'Outre-mer en matière de formation professionnelle tout au long de la vie. C'est un décret qui vient en application de la loi du 5 septembre 2018. Ensuite, il y a un rapport numéro 60 qui est également relatif à un projet de décret fixant les modalités de financement de régime de retraite complémentaire obligatoire des non salariés agricoles et ceci concerne les non salariés agricoles de Guadeloupe, Guyane, Martinique, Réunion, Saint-Barthélémy, Saint-Martin et Mayotte. Ensuite, vous avez un rapport numéro 61 qui concerne également un projet de décret relatif à l'exonération de cotisations sociales applicables aux employeurs implantés en Outre-mer. Pour ces trois projets de décrets, l'urgence se justifie par les délais de saisine. Ca aussi, vous le savez, c'est habituel, l'Etat nous saisit toujours très tard et il nous faut donner un avis en espérant d'ailleurs, que cet avis arrivera avant que les décrets ne soient publiés. Comme l'exige la loi, il faut que vous acceptiez de prendre en compte ces trois questions donc, je mets aux voix. Y a-t-il des collègues qui sont contre l'introduction à l'ordre du jour de ces questions? Abstention? Donc, à l'unanimité ces trois questions sont ajoutées à l'ordre du jour.

VOTE Contre ? (0) Abstentions ? (0) Pour ? (0) Adopté à l'unanimité.

Donc ces 3 questions sont ajoutées à l'ordre du jour.

Par conséquent, ces points supplémentaires seront présentés par les collègues suivants : rapport 59, 60 et 61, ben les trois, seront présentés par la Conseillère exécutive, Aurélie NELLA. S'il n'y a pas d'observations, je vais donc vous apporter des renseignements sur le déroulement de notre réunion.

En ce qui concerne le rapport 3 sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes au sein de la CTM et le rapport numéro 4 et il faudra que nous les examinions avant la présentation du budget puisque ce sont des rapports qui ont une incidence sur le budget. Je veux vous signaler également que je suis saisi de deux motions. Une motion qui a été déposée par le groupe Ensemble Pour une Martinique Nouvelle qui concerne Zouk Télévision et une motion qui a été déposée par le collèque Michel BRANCHI au nom d'un certain nombre de collèques et qui concerne le crash aérien du 3 décembre 1969. Et, plus particulièrement dans ce cadre-là de ce qu'on connait sous le nom d'affaire DELOR-BANIDOL. Vous savez qu'il y a un certain nombre de personnalités qui demandent la levée du secret-défense concernant cette catastrophe aérienne, notamment les responsables du Parti Communiste mais d'autres responsables politiques également. Donc cette motion porte sur cette affaire DELOR-BANIDOL. Voilà donc, ces deux motions qui seront examinées, bien sûr, en dernier points de l'ordre du jour. Moyennant quoi, nous examinerons les 63 affaires retenues dans les conditions suivantes : tout d'abord, bien sûr, nous procéderons à l'approbation du procès-verbal de la réunion du 30 et 31 octobre 2019. Ensuite, nous verrons un dossier présenté par la Conseillère exécutive, Madame Sylvia SAITHSOOTHANE qui sera d'ailleurs, on me le signale, remplacée par la Conseillère exécutive Marinette TORPILLE parce que Madame SAÏTHSOOTHANE ne peut pas être avec nous ce matin. Il s'agit du rapport numéro 2. Ensuite nous aurons un rapport présenté par le Conseiller exécutif Francis CAROLE. Il s'agit du rapport numéro 3. Un rapport présenté par le Conseiller exécutif Louis BOUTRIN, c'est le rapport numéro 4. Des dossiers présentés ensuite par le Conseiller exécutif Miguel LAVENTURE, il s'agit des rapports 5 à 18 et parmi ces rapports, il y a bien entendu, le rapport très important concernant le budget 2020, budget primitif 2020. Ensuite, nous aurons les dossiers présentés par la Conseillère exécutive Marie-Hélène LEOTIN. Il s'agit des rapports 19 à 20. Puis des dossiers présentés par la Conseillère exécutive Aurélie NELLA. Il s'agit des rapports 21 à 23 plus comme je l'ai dit, les trois rapports introduits en urgence. Il s'agit des rapports 59, 60 et 61. Suivront des dossiers présentés par le Conseiller exécutif Francis CAROLE. De nouveaux dossiers puisqu'il en a déjà un qu'il présentera au début. Il s'agit là, des rapports 24 à 43. Suivis de dossiers présentés par le Conseiller exécutif Daniel MARIE-SAINTE. Il s'agit des rapports 44 à 47. Et enfin, le Conseiller exécutif Louis BOUTRIN présentera de nouveaux rapports puisqu'il a déjà un rapport que j'ai signalé précédemment et là il s'agira des rapports 48 à 58. Voilà donc, comment va se dérouler notre réunion sur les deux jours. Y a-t-il des observations ? S'il n'y en a pas, je vais vous proposer tout de suite de procéder à l'approbation du procès-verbal de la réunion des 30 et 31 octobre 2019 et sur ce procès-verbal, y a-t-il des observations ? S'il n'y a pas d'observations, je mets aux voix. Y a-t-il des collègues qui sont contre ? Abstention? Donc le procès-verbal de la réunion des 30 et 31 octobre 2019 est adopté à l'unanimité.

VOTE
Contre (0)
Abstention (0)
Ne prend pas part au vote (0)
Pour ... Adopté à l'unanimité.

PV adopté à l'unanimité.

Nous passons aux dossiers présentés par la Conseillère... normalement qui auraient dû être présentés par la Conseillère exécutive Sylvia SAÏSOOTHANE mais comme je l'ai dit, le dossier sera présenté en son absence par la Conseillère exécutive Marinette TORPILLE qui est déjà là. Donc, c'est le rapport numéro 2. Tu as la parole.

1. APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DES 30 ET 31 OCTOBRE 2019

M. le Président Claude LISE

Y a-t-il des observations ? S'il n'y a pas d'observations, je mets aux voix. Y a-t-il des collègues qui sont contre ? Abstention ? Donc le procès-verbal de la réunion des 30 et 31 octobre 2019 est adopté à l'unanimité.

VOTE
Contre (0)
Abstention (0)
Ne prend pas part au vote (0)
Pour ...Adopté à l'unanimité.

2. DENOMINATION DU COLLEGE DE PLACE D'ARMES 2

Mme Marinette TORPILLE

Merci Président. Bonjour chers collègues. Je n'ose plus Président, dire que c'est une question sympathique, gentille, depuis la dernière fois où i'avais une petite question de bonheur qui n'a pas été tout à fait dans ce sens. Alors mais bon. Ceci dit, j'ai le plaisir et l'avantage de remplacer ma collègue Sylvia SAÏTHSOOTHANE sur cette question qui est une demande formulée par le collège de Place d'Armes 2 qui est sur la commune du Lamentin. Selon l'article L421.1 du Code de l'Education, la dénomination et le changement de dénomination des établissements d'enseignement public est de la compétence de la Collectivité Territoriale de rattachement, c'est-àdire la CTM, qui doit recueillir l'avis de la mairie d'implantation donc la mairie du Lamentin et le conseil d'administration de l'établissement. Une circulaire d'application précise que pour conserver à la notion d'hommage public toute sa valeur, il est traditionnellement admis que les témoignages officiels de reconnaissance doivent être réservés aux personnalités qui se sont illustrés par des services exceptionnels rendus à la Nation ou à l'Humanité ou par leur contribution éminente au développement des sciences ou des arts et des lettres. C'est à ce titre que l'établissement a souhaité valoriser une femme de son vivant, Madame Mandy FRANCOIS-ELIE. Déjà détentrice du record de Martinique sur 400 m. Cette jeune femme a été victime d'un accident vasculaire cérébral en 2008 à l'âge de 18 ans qui l'a laissée hémiplégique. Elle remporte en 2012 lors des jeux paralympiques d'été à Londres la médaille d'or sur 100 m. Cette athlète est porteuse d'espoir, de volonté, de persévérance et cette nouvelle appellation « Collège Mandy FRANCOIS-ELIE ne pourra que véhiculer une image positive de l'établissement. La présente proposition de dénomination a reçu un avis favorable du conseil d'administration de

l'établissement lors de sa séance du 20 novembre 2018 du maire de la commune du Lamentin par courrier du 22 février 2019 et naturellement de Madame Mandy FRANCOIS-ELIE, courrier du 8 juillet 2019. Lors de sa séance du 7 novembre 2019, le Conseil Exécutif a émis un avis favorable pour d'une part donner une suite favorable à la proposition de dénomination et d'autre part, transmettre ce dossier à l'Assemblée de Martinique aux fins de délibération. Vous êtes donc invités à vous prononcer sur la nouvelle dénomination du collège Place d'Armes 2, « Collège Mandy FRANCOIS-ELIE du Lamentin » et le mandat est donné au Président du Conseil Exécutif pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'application de la décision qui sera prise. Voici chers collègues, je vous remercie d'en délibérer.

M. Le Président Claude LISE

Avis de la commission Education.

M. Clément CHARPENTIER-TITY

Bonjour Président, bonjour à tous les collègues. Naturellement c'est un avis très favorable et nous faisons note pour toutes les raisons avancées pour cette dénomination. Merci.

M. Le Président Claude LISE

Y a-t-il des questions ? Pas de questions. On passe au vote. Contre ? Abstention ?

VOTE Contre (0) Abstention (0) Ne prend pas part au vote (0) Pour ... Adopté à l'unanimité.

Donc adopté à l'unanimité. Je vous remercie.

Mme Marinette TORPILLE

Merci Président et merci à tous de cette nouvelle dénomination.

M. le Président Claude LISE

Voilà. Nous allons passer à la question présentée par le collègue Conseiller exécutif Francis CAROLE. Il s'agit d'un rapport sur la situation en matière d'égalité entre des femmes et des hommes au sein de la Collectivité Territoriale de Martinique.

3. RAPPORT SUR LA SITUATION EN MATIERE D'EGALITE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES AU SEIN DE LA COLLECTIVITE TERRITORIALE DE MARTINIQUE (CTM)

M. Francis CAROLE

Bonjour collègues. Il s'agit d'un des deux rapports obligatoires à faire au moment de passer au vote du budget : le développement durable et le rapport sur l'égalité femmes-hommes. D'abord, je tiens à souligner que jusqu'à maintenant et aujourd'hui encore, ce rapport se contente de photographier la situation des emplois entre hommes et femmes dans la Collectivité. Il faudra bien entendu aller au-delà et faire en sorte que toutes les politiques menées par la Collectivité soient présentes dans ce rapport qui à partir de 2021 aura deux aspects. Un aspect sur l'ensemble des politiques menées en direction des femmes et des hommes sur l'ensemble de la Martinique à travers nos politiques et un rapport plus interne sur la question de l'égalité femmes-hommes dans notre Collectivité. Dans la première partie du rapport que je vais résumer, c'est un rapport assez long. Plusieurs choses à noter. D'abord et nous ne le mettons pas suffisamment en valeur, les différentes politiques qui sont

menées par la Collectivité sur la question de l'égalité femmes-hommes. Nous avons cité dans cette première partie du rapport, une série d'activités qui ont été menées dans tous les domaines. Dans le domaine du sport en particulier avec des actions que nous avons suivies, que nous avons financées : dans le domaine de la santé, là aussi où nous avons pris un certain nombre d'initiatives où accompagné des porteurs de projets. A ce propos, je vous demande de corriger à la page 8, le paragraphe qui dit dans la rubrique Femmes et Santé « Dans le cadre de la lutte contre le cancer du sein, cette année encore la Collectivité a de nouveau soutenu le projet Villa Rose ». Il y a une inexactitude parce qu'en fait Villa Rose c'était en 2017 et puis en 2018, il y a eu Amazone que nous avons suivi dans le cadre de la création du nid de l'Amazone qui se trouvait au Lamentin et qui désormais se trouve à Dillon, qui a été inauguré récemment et en 2019, il n'y a pas eu de demande de cette association que bien entendu nous suivons. Donc par conséquent il ne pouvait pas y avoir d'aide puisque les demandes n'ont pas été présentées. Il y a aussi tout l'accompagnement des femmes dans le secteur de l'économie, notamment l'opération « Fanm digital » qui avait été pilotée par la CTM. La lutte contre les violences faites aux femmes où la Collectivité a pris un certain nombre d'engagements. Nous savons et la campagne « Te plaire à tout prix. Non », le CENDRA¹ qui a de nouveau commencé à fonctionner après des travaux qui ont été malheureusement trop longs de mon point de vue mais enfin nous avons pu recommencer Nous avons signé une convention d'objectifs et de moyens avec l'ALEFPA, l'Association Laïque pour la réduction la Formation et la Prévention et l'Autonomie. Nous avons apporté des aides importantes à SOS Maternité, à l'Union des Femmes pour près de cent mille euros (100 000 €) chaque année. A l'occasion du Grenelle des violences conjugales, nous avons intégré la commission territoriale de lutte contre les violences conjugales, présidée par le Préfet. Et puis, il y a toute une série d'autres actions qui ont été menées L'objectif c'est, très rapidement : de mieux structurer tout ce pan de l'activité de la Collectivité, c'est-à-dire de faire en sorte que dans chaque direction générale, nous ayons un type d'organisation qui nous permette d'accompagner ces politiques d'égalité femmeshommes. Et, nous avons déjà lancé, vous vous rappelez, il y a deux ans les actions de formation en matière des politiques égalitaires dans des collectivités et nous allons poursuivre mais quand même mieux structurer, d'abord en facilitant le dialoque entre les élus. Donc, nous allons prévoir en cours de l'année 2020, un véritable travail de concertation avec les élus pour mieux harmoniser la politique d'égalité femmeshommes. Concernant la partie interne, c'est-à-dire la partie qui concerne la place des femmes et des hommes dans la Collectivité en termes d'emplois. Lorsqu'on regarde la cartographie des effectifs de la Collectivité Territoriale, nous observons qu'il y a une très large majorité de femmes. Soixante-deux pour cent de nos agents sont des agentes. Ce sont des femmes à 62 % et les hommes pour 38 %. Donc, les femmes détiennent de ce fait une représentation majoritaire dans les catégories B et C, principalement. Et dans la catégorie B, cette représentation est encore plus large puisque nous avons 74 % des femmes qui sont de catégorie A pour 26 % des hommes. Les graphiques que nous avons donnés illustrent cette situation. Lorsque nous nous occupons de la répartition par filière d'emplois et par statut, nous observons que quel que soit le statut des agents, le nombre de femmes présentes à la CTM est largement supérieur à celui d'hommes avec un écart plus marqué chez les titulaires. Le graphique que vous avez dans le document vient encore l'illustrer Concernant les contractuels, eh bien, là aussi nous observons les mêmes phénomènes. Une prédominance des femmes dans toutes les catégories A, B et C. Concernant la situation par filière d'emplois, on note que les filières les plus féminisées sont les filières administratives, 81 des emplois et médico-social, 98 %

-

¹ Centre Territorial de Ressourcement et d'Accompagnement

des emplois. Les hommes restent eux, plus nombreux dans les filières sportives, 82 % et les filières techniques. Je vous demande de retenir cette importance des hommes dans les filières techniques parce que ça va aider à comprendre des centres éléments que nous allons développer un peu plus tard. Là aussi, vous avez des graphiques qui représentent cela, la répartition en termes de responsabilité. On note une prédominance des hommes au niveau des emplois fonctionnels. DGS, DGA, même si l'obligation de domination équilibrée est respectée car elle s'apprécie par cycle de 5 nominations. C'est-à-dire, que chaque fois qu'on procède à la nomination de 5 cadres au niveau DGS et DGA, il convient d'avoir un rapport, 3 hommes, 2 femmes. Il peut y avoir... parce qu'on a que 5 donc c'est un rapport. Mais en tout cas, à chaque fois, on doit avoir 60 % de femmes ou d'hommes et 40 % d'hommes ou de femmes et lorsqu'on est en dessous du seuil de 40 %, il y a des pénalités qui interviennent. Récemment, il y a un petit village français où le maire avait voulu pour promouvoir l'action des femmes, avait voulu faire en sorte qu'il y ait une représentation de femmes qui soit largement au-dessus de ces 60 %. Donc, la représentation des hommes était de 40 %. Eh bien, il a été rappelé à l'ordre par les juges qui ont rappelés que la représentation d'un genre, femme ou homme ne doit pas être en dessous de 40 %. En tout cas, ces modalités sont respectées par la Collectivité. Par contre, un rapport relativement équilibré dans la nomination des femmes, des directrices et directeurs enregistrait un écart de 10 points en faveur des femmes, c'est-à-dire qu'il y a plus de femmes directrices que d'hommes directeurs, donc un écart de 10 points en faveur des femmes. Dans l'encadrement intermédiaire, eh bien, les postes sont occupés pour l'essentiel par des femmes puisque 72 % des femmes occupent les postes d'encadrement intermédiaires et seulement 28 % des hommes. Les indicateurs démographiques des effectifs de la CTM. On note une pyramide des âges, où la tranche d'âge de 50 à 54 ans est la tendance la plus... enfin, la fraction la plus importante et là aussi ce sont plutôt des femmes, c'est-à-dire 63 % des effectifs de cette tranche d'âge. Je passe sur l'âge moyen à la Collectivité, nous pourrons y revenir plus tard. Le flux du personnel à la CTM. On note que pour la rentrée 2019, 77 jeunes ont d'ores et déjà été recrutés dont là aussi 54 % de femmes. Donc, cela confirme aussi la tendance que nous avons indiqué tout à l'heure. Au 31 octobre 2019, on pouvait dénombrer 141 recrutements dont une majorité de femmes de catégorie A. Ces recrutements concernent donc 66 % de femmes et 34 % d'hommes. Ce sont donc, on le rappelait, les filières sociales et administratives qui sont le plus impactées par le recrutement des femmes puisqu'effectivement, nous avons procédé à beaucoup de recrutements dans ce secteur. Alors, parmi ces recrutements, évidemment, il y a des réintégrations. Dans le domaine de la mobilité, on observe aussi une très large mobilité des femmes puisque c'est 75 % contre 25 % pour les hommes et ces mobilités s'opèrent principalement dans la catégorie A à hauteur de 32 %, 10 % pour la catégorie B et 58 % pour la catégorie C. Les départs pour les 10 premiers mois de l'année 2019, on enregistrait 107 départs définitifs de la Collectivité. Quand on parle de retraite, il s'agit de retraite, il s'agit aussi malheureusement de décès et il y a eu 52 % de femmes dans ces situations et 48 % d'hommes, ce qui est un peu plus équilibré que les chiffres que nous avons vus précédemment. La répartition des départs à la retraite par catégorie d'emplois et par sexe fait ressortir que les catégories A et C sont les plus impactées aussi bien pour les femmes que pour les hommes. En matière de temps partiel, en 2019, 53 agents de la CTM, toutes catégories confondues travaillent à temps partiel. Ces 53 agents sont essentiellement des femmes puisqu'elles représentent 94 % des temps partiels. Donc ce sont très largement les femmes qui travaillent à temps partiel. Concernant l'absentéisme, la CTM enregistre sur les 10 premiers mois de l'année un absentéisme de 54 491 jours pour l'ensemble de ces agents. Près de 72 % de l'absentéisme sont générés par les femmes et ce sont les agents de catégorie C qui sont les plus impactés, notamment dans la filière technique. Cette remarque est à corréler avec le fait que les agents les plus âgés de la Collectivité se retrouvent également dans cette filière et dans cette catégorie. Vous aurez noté que ce sont principalement les femmes de catégorie C. Ce sont souvent des agents techniques

âgés et qui sont touchés par un certain nombre de difficultés liées à l'âge, c'est-à-dire des douleurs articulaires, musculaires, etc. et donc, ces absences s'expliquent médicalement. Ce ne sont pas des absences de confort et je crois qu'à ce niveau, nous devrions avoir une réflexion particulière parce que ce sont les gens qui sont dans des établissements scolaires dont les corps, les muscles sont en permanence sollicités et qui sont âgés. Je pense que la Collectivité devrait se donner le temps d'avoir une réflexion particulière pour savoir comment accompagner ces agents parce que l'usure au travail c'est une réalité, et chez nous aussi. Des accidents de travail. En 2019, à la CTM, nous avons connu 98 accidents de travail entre janvier et octobre. Et, ce sont les femmes qui sont principalement victimes de ces accidents de travail. Là aussi, je pense qu'un approfondissement s'impose parce qu'il faut anticiper un certain nombre de situations. Concernant les maladies professionnelles, nous avons eu 14 agents qui ont été concernés. Il s'agit principalement de femmes à 94 % et surtout de catégorie C. Et là aussi, la réflexion doit se faire pour savoir comment prévenir les risques pour ces femmes âgées de catégorie C et qui sont concernées par ces accidents. Donc là aussi, il y a une démarche particulière à mettre en œuvre. Concernant les questions de carrière. De janvier à octobre 2019, 1215 agents ont bénéficié d'un avancement d'échelon. Il s'agit de 65 % de femmes et de 35 % d'hommes. Ce sont des avancements qui ont concerné principalement les agents de catégorie C, parmi lesquels, 41 %. Ensuite, concernant la répartition femmeshommes des avancements d'échelons par catégorie en 2019, plusieurs choses méritent d'être dites. Les lauréats du concours inscrits sur liste d'aptitude au titre de 2019 sont majoritairement des femmes. Elles représentent 99 % des admis au sein de la Collectivité et sont principalement admises aux concours de catégorie A, ce qui est en lien avec la surreprésentation des femmes en catégorie A dont on a parlé au début de ce rapport. Concernant la rémunération. Salaires nets mensuels par catégorie par sexe, le salaire net moyen des femmes au sein de la CTM reste inférieur à celui des hommes. Quelle que soit la catégorie hiérarchique, on enregistre une différence entre les deux salaires. Les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes sont relativement resserrés dans certaines catégories, singulièrement dans la catégorie C. Il faut quand même faire attention et le problème se trouve bien entendu...c'est un problème de genre mais ce n'est pas qu'un problème de genre. C'est un problème aussi de filière. C'est-à-dire que la filière technique est mieux rémunérée que les autres filières, administratives, etc. Lorsqu'on prend une femme et un homme de la filière administrative de même niveau, de même catégorie, ils ont le même salaire. D'accord ? Et dans la catégorie, dans la filière technique aussi. Par contre, lorsqu'on regarde globalement les catégories, évidemment, il y a des salaires plus importants, enfin, une masse salariale plus importante pour les hommes que pour les femmes mais c'est essentiellement lié à trois types d'effets. D'une part, le glissement vieillesse-technicité qui est plus linéaire chez les hommes. Des primes plus favorables dans la filière technique où les hommes sont majoritaires et des hommes plus nombreux dans les filières fonctionnelles et de direction. Donc, en fait, le problème c'est l'inégalité entre la filière technique et la filière administrative. Ce qui pourrait nous inciter à deux politiques. D'une part, noter la discrimination qui existe entre les deux filières. D'ailleurs, il y a des revendications qui existent dans ce domaine mais notez aussi qu'il y a insuffisamment de femmes dans les filières techniques quand vous regardez dans la catégorie ingénieur, d'autres catégories et cela veut dire que toutes les actions qui ont déjà été menées par les uns pour les autres, pour pousser les femmes vers les filières techniques, ce sont des politiques de bonne intelligence parce qu'il faut aussi casser la situation qui veut qu'un certain nombre de métiers soient spécifiquement « réservés » parce que ce ne sont pas des métiers réservés aux hommes mais culturellement, on a plus tendance à considérer que ces métiers sont des métiers d'hommes plutôt que des métiers de femmes. Il fallait expliquer cela pour ne pas laisser croire qu'à travail égal, dans les filières identiques, il y a une différence de salaire. Donc, l'appréciation était plutôt une appréciation globale. Il y a toute une série d'autres questions sur les parts de femmes et d'hommes par tranche de rémunération technique. Concernant la formation, eh bien, l'analyse par catégorie fait ressortir que les agentes relevant de la catégorie A représentent le plus grand nombre de bénéficiaires d'une action de formation cette année. 70 % des agents de catégorie A, concernés par les formations, sont des femmes. Ca aussi, c'est extrêmement important à noter. Mais en nombre de jours de formation, les catégories C capitalisent 40 % du nombre de jours, bien qu'ils représentent 26 % du nombre total des agents ayant suivi une formation en 2019. Quelles pourraient être les perspectives pour 2019 ? Il s'agit de suggestions davantage que de projets définitivement retenus. Cela devra faire de mon point de vue, l'objet d'une discussion au sein de la CTM. D'abord, en interne, des outils statistiques sur les recrutements, les avancements et les promotions en animant un réseau de référents et un groupe de travail dédié dans le cadre du dialogue social donc, c'est ce dont je parlais tout à l'heure. Il faut que nous ayons un débat sur cette question qui ne doit pas être considérée comme une question mineure ou une simple obligation formelle au moment du vote du budget. Il faut véritablement aller vers l'égalité femmes-hommes. Il faut permettre aussi de concilier vie professionnelle et vie personnelle par le déploiement et l'aménagement du temps de travail et l'harmonisation des horaires. Il faut promouvoir la culture de l'égalité entre les hommes et les femmes par le biais de formation et la lutte contre les stéréotypes, les propos et pratiques sexistes, ainsi que le harcèlement sexiste et sexuel au travail. Développer une communication sans stéréotypes genrés, veiller à l'équilibre femmeshommes dans les recrutements dans le cadre d'une politique globale de GPEEC², lutter contre la précarité de la situation des femmes, mieux accompagner les femmes en situation de grossesse et veiller à l'évolution des parcours professionnels. Donc, il y a tout un vaste chantier qui s'ouvre, sur lequel nous devons nous pencher en cours d'année 2019. Nous souhaitons que dès février-mars 2020, nous ayons un chantier sur ces questions et que nous revenions ici, expliciter les politiques que nous aurons à mener dans ce domaine. En externe, il faut poursuivre l'action sur le territoire en faveur de la mixité; contribuer à l'inclusion des femmes par le biais de la formation, l'apprentissage, maintenir l'accompagnement financier des structures qui œuvrent pour la lutte contre les violences faites aux femmes. Mais par contre, il nous faudra sortir peut-être, des subventions que nous accordons aux associations pour que ces associations se positionnent sur de véritables appels à projets de la Collectivité parce que c'est très important et cela permettra d'avoir une meilleure visibilité de la politique globale de la Collectivité; soutenir l'accompagnement de l'entreprenariat féminin, sensibiliser les collégiennes, collégiens, lycéens, lycéennes à la lutte contre les discrimination à travers le programme d'actions éducatives, les actions du dispositif « Cordées de la réussite » et l'accès aux filières d'excellence. J'attire l'attention des collègues sur le fait qu'une récente étude qui a été menée sur la question des violences conjugales montrent que les catégories d'âges de filles qui sont les plus battues, ce sont les jeunes qui ont entre 14 et 25 ans. Autrement dit, les femmes qui ont entre 35 ans et plus, sont moins battues que les jeunes. Cela pose un vrai problème, c'est le problème de la transmission de l'éducation dans ce domaine et l'urgence pour nous de réoccuper ce terrain. Et je pense, qu'il serait de bonne politique que nous puissions imaginer un dispositif permettant à la Collectivité d'agir auprès de ces publics dans les écoles, dans les collèges, dans les lycées pour tente de diminuer ce qui devient un problème c'est-à-dire que des jeunes filles entre 14 ans, 25 ans, soient battues. Alors, la conséquence est très simple, c'est que les enfants, une partie des enfants qui sont témoins de violences conjugales atterrissent à l'ASE et ce sont eux principalement qui sont concernés par l'échec scolaire, par les dérives sociales, etc. Donc, l'impact des violences conjugales est considérable et insuffisamment étudié. Par conséquent, je pense que par exemple en matière de

-

² GPEEC : Gestion Prévisionnelle des Effectifs des Emplois et des Compétences.

politique au sein de l'ASE, il faudrait voir comment nous adoptons l'accompagnement de ces enfants aux difficultés qu'ils ont connu. Mais vraiment, ces violences...on parle de..., comment dire, de conséquences collatérales. Mais ce n'est même pas collatéral, c'est-à-dire que ce sont des enfants qui assistent en direct à des affrontements physiques entre les deux personnes qui comptent le plus pour eux à cet âge. Donc, il y a là, à mon avis, un approfondissement à faire et une adaptation de nos politiques à ces situations parce que, réduire le nombre d'enfants qui entrent à l'ASE, réduire le nombre d'échecs scolaires, etc. c'est aussi mener cette politique au sein des familles et de protection, donc, d'anticipation et c'est pourquoi, l'action que nous devons mener auprès des jeunes est essentiel pour l'avenir et il faut regretter que cela ait été abandonné à un moment donné. Je n'accuse personne, sinon, il me faudrait m'accuser moi-même aussi. Mais nous avons là, une faille considérable qu'il nous faut combler au plus tôt. Lutter donc, contre la précarité de la situation des femmes et maintenir le partenariat avec les acteurs engagés dans la réalisation d'actions en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes. Le dernier point que je voudrais soulever sur la question du CENDRA et nous avons donc, je le disais, après des travaux qui ont été longs, nous avons pu rouvrir le CENDRA mais en même temps la capacité du CENDRA est de 5 appartements, c'est-à-dire que nous sommes devant un projet qui a été initié par le Président LISE, à l époque où il était Président du Conseil Général qui était une nécessité parce qu'il n'y avait pas d'établissements de cette nature. Un établissement qui pouvait recueillir les femmes, les protéger et les accompagner mais il faut dire aussi qu'aujourd'hui, 5 places, cela ne suffit plus et compte tenu des difficultés que nous avons... Il y a un projet de l'ALEFPA à Dillon qui consiste à ouvrir un bâtiment, un ou deux bâtiments avec des dizaines de... je ne me rappelle pas le nom, peut-être une cinquantaine d'appartements, un peu plus mais la Collectivité en même temps doit pouvoir moderniser, en retenant évidemment l'héritage, l'esprit, les valeurs de ce qui a été fait à un moment donné, mais doit pouvoir de mon point de vue, moderniser ces installations et augmenter ces capacités d'accueil et la qualité aussi de l'accompagnement. Donc, voilà ce que je voulais vous dire en quelques mots. D'une part, j'ai rappelé que la présentation de ce rapport devrait être amélioré systématiquement, concerner l'interne mais aussi toutes les politiques que nous menons à l'extérieur. Deuxièmement, dire très clairement que la Collectivité Territoriale de Martinique fait beaucoup en matière d'égalité femmes-hommes mais ce sont des actions que nous ne mettons pas suffisamment en valeur et que nous n'identifions pas suffisamment. Il faut mieux les identifier et mieux les mettre en valeur parce que cela donne l'impression finalement que la Collectivité ne fait rien, que c'est l'Etat qui prend des initiatives alors que très tôt, autant au Conseil Général qu'au Conseil Régional, nous avons pris des initiatives et nous continuerons d'en prendre, toutes tendances confondues et je pense que cela doit être valorisé. Cela doit être valorisé mais en même temps, nous devons être en capacité de moderniser, de mieux accompagner et d'améliorer ce que nous avons et puis en même temps d'innover. Donc, voilà les quelques éléments que je voulais dire pour résumer cette présentation que j'ai tenté de réduire mais il y a avait un certain nombre de chiffres qu'il fallait absolument énoncer pour qu'à la fois, les élus mais surtout ceux qui à l'extérieur nous écoute, puissent comprendre de quoi il s'agit, quelle est la situation réelle. Merci.

M. Le Président Claude LISE

Merci. Il n'y a pas de commissions spécialement saisies donc je donne la parole à tous ceux qui veulent la demander. Donc, j'ai déjà la collègue PLANTIN qui a demandé la parole.

Mme Maryse PLANTIN

Oui, c'est au nom de la commission Santé. Bonjour Président, bonjour chers collègues. La commission a pris acte que la Collectivité Territoriale de Martinique est

dans une évolution positive du point de l'établissement de l'égalité entre femmes et hommes. Bonne note.

M. Le Président Claude LISE

Bien. Qui demande la parole ? Collègue TOUL.

Mme Marie-France TOUL

Bonjour à tous, bonjour Président. J'ai effectivement pris acte de tout ce que le Conseiller exécutif vient de nous présenter. C'est aussi l'occasion d'encourager la Collectivité à poursuivre ses actions qui vont justement dans le sens de faire en sorte que les femmes soient mieux, comment dirais-je, mieux prises en compte dans leurs parcours professionnels. Alors, j'ai entendu aussi un certain nombre de propositions faites par le Conseiller exécutif. Je crois que dans ces propositions, il serait peut-être aussi intéressant de réfléchir dans le cadre d'un meilleur accompagnement de la maternité, du rôle de la parentalité, disons globalement. Qu'on puisse au niveau de la Collectivité, réfléchir à cette possibilité d'avoir une crèche d'entreprise. Je pense que cela pourrait être intéressant d'autant que nous avons le savoir-faire au sein de cette Collectivité, qu'il s'agisse des médecins, qu'il s'agisse des PMI, enfin, on a me semble-t-il les compétences en interne et puis, je pense que nous avons un autre espace, très prochainement, puisque nous avons le salon FORMEO et que cela pourrait être me semble-t-il un espace qui pourrait sensibiliser les jeunes filles au fait de pouvoir elles aussi accéder, embrasser des carrières qui par théorie sont dites des filières réservées aux garçons. Donc, je pense que peut-être que le salon FORMEO pourrait être un espace pour cela, y compris aussi pour sensibiliser les jeunes justement sur les violences et les actes sexistes en direction des jeunes filles. Donc, voilà quelques suggestions que j'avais à faire au niveau de ma réflexion concernant ce dossier.

M. Le Président Claude LISE

Collègue BAURAS.

Mme Christiane BAURAS

Merci Président. Le Conseiller exécutif nous a présenté ce dossier et il en a beaucoup dit. Il a même anticipé un certain nombre de réflexions qu'on pourrait effectivement faire et peut-être vouloir partager ensuite mais il a répondu à quand même pas mal de choses. Moi, ce que je voulais dire, c'est qu'effectivement, ce rapport existe. Bien évidemment dans la commission, dans nos commissions, nous avons acté, effectivement tout ce que nous avons vu, mis en évidence sur ce rapport mais ce que je souhaiterais tout de même, c'est que le rapport ne fasse pas qu'exister sur le papier et que nous soyons suffisamment prompts et vigilants à faire en sorte que pas mal de pistes évoquées puissent effectivement se concrétiser. Alors, pour parler de la violence faite aux femmes, alors bien évidemment, à juste titre. Monsieur CAROLE nous a rappelé que nous voyons cette violence se perpétrer dans de jeunes couples, y compris effectivement, des jeunes qui sont encore dans des filières d'éducation et nous déplorons, bien évidemment, la situation de la transmission. On sait très bien que quand nous faisions l'éducation de nos enfants, nous copiions trait pour trait souvent, des exemples que nos parents avaient laissés Aujourd'hui, beaucoup de parents sont très jeunes et peut-être... ce n'est peut-être pas de leur faute, n'ont pas toujours à transmettre les bonnes pratiques. Nous avons aussi vu dans certaines communes, pas mal de communes, faire en sorte que l'éducation à la parentalité s'exerce. Là aussi, il y a quelque chose à faire. Si nous voulons parler d'éducation, nous ne pouvons pas nous éloigner de trop, des parents qui comme je viens de le rappeler, sont très jeunes et qui mériteraient effectivement, qu'on les étaye, qu'on les accompagne, qu'on leur permette aussi de comprendre quelles seraient les directions à prendre pour encadrer leurs enfants. D'autant plus, que nous savons très bien, qu'il n'y a pas que les parents pour faire l'éducation des enfants. Nous savons qu'il y a beaucoup d'interférences, beaucoup de choses

transversales qui impactent effectivement, le caractère d'une enfant et qui souvent, font dévier des lignes que pourraient avoir mis les parents. Et c'est d'ailleurs pour cela que je me dis que l'éducation à la parentalité n'a pas toujours été forcément... n'a pas rempli tout son rôle, il faudrait peut-être que nous remettions l'ouvrage sur le métier et que nous comprenions qu'il faut renforcer et trouver d'autres pistes au niveau des communes, au niveau même de la Collectivité avec ses instances. D'autres pistes pour pouvoir accompagner ces parents et permettre que par capillarité, ces enfants effectivement, qui aujourd'hui se retrouvent dans une société plutôt scélérate, je le dirais et ce n'est pas trop fort, hein, puisque la société les malmène. Ils n'ont pas effectivement une vie facile donc je pense que là aussi, il y a quelque chose à faire. Je tiens à en parler, Président, à souligner, à forcer le trait, pourquoi ? Parce qu'en dépit de tout ce qui se fait, en dépit des marches blanches, en dépit des colloques, en dépit de toutes les instances où nous nous entendons, où nous disons, « Plus jamais ça », nous voyons très bien que cela fait flores et la violence ne s'arrête pas qu'à quelques gifles, la violence mène sous terre. Donc, j'aurais aimé véritablement qu'on se penche sur cela, que cela ne soit pas un point de notre plénière d'aujourd'hui seulement mais que cela soit véritablement un sursaut pour faire en sorte que l'on reprenne un peu notre société. La société martiniquaise est très impactée par des fléaux qui sont multiples. Nous avons effectivement déjà le fait de perdre nos 3 000 à 4 000 jeunes par année, c'est déjà quelque chose et ensuite nous avons ceux qui restent qui ma foi, ont le droit, le devoir de pouvoir bien vivre. C'est ce que je voulais dire pour la violence. Et ensuite, et par voie de conséquence, on parle du CENDRA, je me réjouis de savoir que le CENDRA a repris sa fonction de manière bien établie. Mais comme a dit le Conseiller, c'est déjà peu de place pour... non pas que nous voudrions, ni que nous souhaiterions qu'il y ait plus de personnes en demande de cette structure, on aurait mieux aimé que cette structure n'existe pas. Mais alors, nous savons très bien, eu égard à tout ce que je viens de dire, que cette société a besoin de garde-fous, a besoin de ces remparts et je crois que là aussi, il va falloir que nous y mettions un p'tit peu la gomme puisque le CENDRA, je le rappelle, c'est un lieu de ressourcement pour les femmes violentées à leur maison et souvent pour aussi les enfants qui sont spectateurs de ce genre de violence. Voilà. Je souligne encore et je conclus en disant que beaucoup de choses ont été faites déjà au niveau de la Collectivité Territoriale. Je crois que rien... nous avons passé en revue tous les points, rien n'est laissé au hasard. Pout tout, nous avons quand même mis la main mais je crois qu'il va falloir renforcer cette manière de procéder. Nous n'avons plus la même société que nous avions en 1958. Merci.

M. Le Président Claude LISE

Merci. Y a-t-il d'autres collègues qui veulent intervenir ? Collègue LEBRAVE.

Mme Lucie LEBRAVE

Merci Président. Bonjour. Le rapport effectivement donne une photographie au niveau de l'égalité entre les hommes et les femmes. Par contre, dans la rubrique « Maladies professionnelles » où on parle de la maladie professionnelle qui a été reconnue pour 14 agents. Leur typologie révèle exclusivement d'agents relevant de la catégorie C, que 94 % d'entre eux sont des femmes. J'aurais bien aimé avoir la typologie des maladies, puisque là, ça dit typologie mais on n'a pas les détails pour les maladies. Et puis, concernant la loi en elle-même, égalité hommes-femmes du 4 août 2014, est-ce que la CTM a défini une politique intégrée d'une égalité par rapport à des actions qui pourraient être mises en place dans le but justement, de réduire ce différentiel ?

M. Le Président Claude LISE

Bien. Collègue LORDINOT.

M. Fred LORDINOT

Monsieur le Président, Monsieur le Payeur Territorial, Monsieur Georges-Alain MORAVIE, très chers collèques. Cette séance se déroule aujourd'hui 18 décembre 2019, quatre ans, jour pour jour après l'installation de notre Assemblée et j'ai quelques souvenirs de cette séance, un peu mouvementée où les gradins étaient pleins. Partout des personnes, des gens venus acclamer la Majorité et aujourd'hui une vraie tristesse puisque nous commencons cette séance, près de 2 heures en retard, une difficulté à trouver le quorum. Quel chemin parcouru! Il a fallu attendre un document sur le rapport égalité hommes-femmes pour que je sache comme vousmêmes le nombre précis d'agents puisque c'est un document des syndicats qui dit qu'il y aurait en fait dans la Collectivité, non pas 3 867 agents au 31 octobre 2019 mais que le vrai chiffre serait 3 152 titulaires et 715 contractuels. C'est un document des syndicats qui nous dit que le chiffre de titulaires ne correspond pas au chiffre qui figure dans les documents du budget primitif 2019 puisque vous aviez inscrit, 3 063 titulaires et 606 contractuels. Donc ma première demande serait de vous dire, avant la fin de la mandature, auriez-vous l'amabilité, la gentillesse de nous transmettre l'organigramme détaillé nominatif de la Collectivité de Martinique. Ce n'est pas un document secret, c'est un document public qui devait être à la disposition de tout un chacun mais vous refusez obstinément de le communiquer aux élus de l'Assemblée. Ceci nous permettrait d'avoir une vision claire du personnel qui travaille à la Collectivité, d'avoir une vision claire de la répartition par filière, par âge et de pouvoir obtenir des informations claires sur les rémunérations. On nous dit qu'il y a plus de femmes que d'hommes mais est-ce que la minorité d'hommes ne touche pas plus d'argent que la majorité de femmes ? C'est cela, le problème, c'est cela la vraie question. Quelles sont les actions mises en œuvre pour aller vers l'égalité salariale hommes-femmes à la CTM? Voilà une question simple. On me dit « Monsieur, voici la liste des actions qui ont été menées et voici les chiffres ». Ces chiffres, je ne les ai pas trouvés mais vous pouvez toujours les diffuser. Mais, de grâce, sortez de cette opacité, jouez la transparence, ne dissimulez pas. Concernant la santé des salariés, tout à l'heure, on a évoqué les maladies professionnelles mais nous devrions avoir un rapport plus détaillé, plus étoffé. Il ne suffit pas d'évoquer, nous sommes tous là à le déplorer, les difficultés du personnel atteint par l'âge, proche de la retraite. Voici un débat qu'il nous faudra avoir peut-être dans cette Collectivité. La retraite versée aux Martiniquais en 2019. Ah, tiens! Ce serait intéressant : 62 000 retraités, 650 € par mois. Voici le montant de retraite versé à une bonne partie des retraités par le régime général de la Sécurité Sociale mais des gens vous disent « surtout il ne faut toucher à rien. Pa menyen ayen, i bon kon sa ». Donc... Président, est-ce que... Parce que comme le 18 décembre 2015..., est-ce que les collègues peuvent se calmer après 4 ans, quand je parle. C'est-à-dire qu'il y a une vraie émotion. Décidément, il y a une vraie émotion dans l'Assemblée, on dirait, chaque fois que je m'exprime. C'est extraordinaire. Mais collègues, collègues, j'ai survécu au 18 décembre 2015. Vous devrez encore me supporter et peut-être au-delà de 2021 si le Seigneur me prête vie, vous le savez. Alors de grâce, vous aurez tout le temps pour répondre. Laissez-moi terminer mon petit discours. Donc, sur la santé des personnels, il faut donc aller au fond des choses et notamment sur les risques psychosociaux parce que je ne vais pas vous enfoncer, au contraire, je suis là pour faire des propositions pour vous aider à mettre en place une véritable culture commune de la CTM, parce que là, c'est votre échec. Reconnaissez-le. Il y a une division entre le personnel de l'ex-Conseil Général et de l'ex-Conseil Régional. Mais je suis prêt à collaborer comme je l'ai dit sur d'autres sujets pour qu'on ait un véritable programme d'actions qui permettent d'avoir une culture partagée. De même pour la territorialisation aujourd'hui, peut-être qu'il faut travailler sur ces questions et voir la situation de ces très nombreuses femmes touchées par la mobilité professionnelle, mais nous avons encore, des choses à faire ensemble, ensemble. Donc, sur la question des maladies professionnelles, sur la question des risques psychosociaux, sur la question de la territorialisation, donneznous une vraie marche avec des actions que nous pouvons quantifier, mesurer et qu'ils vont je vous l'assure, produire des résultats. Voilà ce qui me paraît être un

minimum. Le collègue lui-même a eu un aveu. Il a dit : "oui le dossier doit être très fortement amélioré dans sa présentation". Je le reconnais et il dit : « nous ne valorisons pas suffisamment les actions que nous faisons ». Et bien collègues, allez-y. Valorisez les actions, donnez-nous les informations. Je le répète, jouez cartes sur table, la transparence. On est prêt, nous, à l'Opposition à vous aider mais surtout sur la question de l'égalité professionnelle. Et, en matière de rémunération, donnez-nous les chiffres parce qu'il n'y a que les chiffres qui peuvent permettre de mesurer l'écart de salaires entre les hommes et les femmes dans une institution, collectivité ou bien entreprise. Très chers collègues, je vous remercie pour votre écoute et j'espère que vous serez toujours aussi attentifs tout à l'heure lors de mes prochaines interventions. Je vous remercie.

M. Le Président Claude LISE

(Rires). Bien. Collègue CLEM-BERTHOLO.

Mme CLEM-BERTHOLO

Bonjour Président, bonjour chers collègues. Tout simplement pour dire que la légalité entre femmes et hommes ne devrait pas être une volonté régulière, elle devrait être effective. On peut reconnaître les actions de la collectivité territoriale effectivement. Alors certains devraient lire le rapport parce qu'effectivement il y a un certain nombre d'actions portées sur ce rapport qui montre le travail effectué par la collectivité et je salue ce travail. Par contre j'aurais préféré qu'il n'existe pas de CENDRA. J'aurais préféré qu'il n'y ait pas un Conseiller qui plaide pour l'égalité entre hommes et femmes. J'aurais préféré que le conseiller territorial ne parle pas de pauvres femmes. J'aurais préféré tout simplement que nous soyons en train de débattre d'autres sujets que celui de l'égalité entre homme et femme. Elle aurait dû être effective, elle aurait dû être réglée. Donc, ce qu'il faut se dire c'est que vraiment il y a sur ce point-là une éducation à porter. Malheureusement nous avons ce travail-là à faire, à porter auprès de nos enfants, auprès des plus jeunes, dans les écoles, dans les crèches même, pour qu'on puisse montrer, dire aux enfants qu'il n'y a pas de différence ou il n'y a pas d'écart, je préfère dire d'écart puisque la différence peut être une richesse, mais qu'il n'y a pas d'écart entre femmes et hommes. Nous sommes tous soit des femmes soient des hommes en même temps. Merci.

M. Le Président Claude LISE

Merci. Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Sinon, je te repasse parole pour tes ultimes conclusions.

M. Francis CAROLE

Merci Monsieur le Président. Je vais dire les choses assez clairement. Je pense que ce genre de débat...c'est pourquoi je tenais, à souligner ce que toutes les Majorités avaient fait par le passé parce que je pense que le débat sur l'égalité entre femmes et hommes est un débat qui va nous permettre d'apprécier que nous avons énormément à faire, première chose. C'est-à-dire sortir de l'autosatisfaction et dire que lorsque quelqu'un assassine une femme, il n'y a pas de justification à cela. Et lorsque des jeunes de 14 ans, de 15 ans, de 16 ans sont battues par des gars plus âgés, etc., ça aussi c'est inadmissible parce que vous savez, tant que ce ne sont pas nos enfants, nous sommes tranquilles. Et, je pense qu'il faut que nous soyons tous, femmes, hommes, animés par une volonté de faire en sorte que cela n'existe plus. Nous aurions préféré que cela n'existe pas mais l'histoire de la relation entre les hommes et les femmes depuis la création...vous savez, vous connaissez cette histoire de côte qu'on a extrait de, etc... Bon, c'est toujours la même mentalité donc il faut se battre malheureusement pour changer et les civilisations elles-mêmes ont la capacité de modifier radicalement un certain nombre de choses. C'est ce qu'on appelle le progrès et la civilisation au sens propre. Alors, j'ai entendu un certain nombre de choses liées à la question de l'Égalité femmes-hommes. C'est le retard ce matin du début de notre séance de travail, ce serait un problème d'égalité femmes-hommes. Je plaisante en disant cela. Mais évidemment, pourquoi nous avons commencé en retard ? Simplement parce que les routes étaient barrées à cause d'une grève et que des collègues de l'Opposition comme des collègues de la Majorité sont arrivés en retard. Cela s'explique, cela n'a rien à voir avec l'échec ou la réussite de la CTM. Deuxième question, rapport plus étoffé. On peut tout étoffer mais ce qui est essentiel, c'est les sens des choses, ce n'est pas de produire un gros rapport, encore que je considère que ce rapport est suffisamment développé et que la question ne se pose pas en ces termes. On me parle d'opacité mais j'ai un petit avantage sur un certain nombre de collègues qui sont ici. C'est que j'ai été un moment donné avec Daniel MARIE-SAINTE et d'autres. Nous avons été au Conseil Régional et il est très curieux que les gens qui nous donnent des leçons sur la transparence aient été des gens qui étaient très avares en termes de transmission de documents. Donc, je dis cela, je ne crie pas, je dis cela. C'est-à-dire que quand on donne des leçons, il faut être soi-même exemplaire. Ce qui nous permettrait de dire : « Comme je le faisais lorsque j'étais au Conseil Régional, il faut, etc. » mais quand on ne peut pas dire cela, on ne peut pas donner de lecons. Ensuite, on nous parle des chiffres que les syndicats ont donnés, en termes de nombre d'emplois ou pas. Les chiffres que nous avons... alors évidemment, il peut y avoir des variations d'un mois à l'autre : un décès, un départ à la retraite, quelqu'un qui a été embauché. Les éléments que nous avons et que nous vous donnons : les emplois budgétés, 4 339 ; les emplois de titulaires, 3 044 titulaires et puis nous avons aussi les contractuels, 684 et la somme entre les contractuels et les titulaires nous donne, 3 728. Si vous nous demandez les chiffres au 30 décembre 2019, il y aura quelques variations. Nous savons que certains syndicats ont pris la liste de l'an dernier. En un an, il y a beaucoup de variations qui s'opèrent quant au nombre des agents, surtout quand on a une masse aussi importante, autour de 4 000 agents. Tout cela, ce sont des affirmations un peu hasardeuses. Concernant les risques psychosociaux, notre volonté aussi, c'est d'accompagner parce que dans toutes les situations, il y a des risques psychosociaux. Il n'est pas question pour la Collectivité de ne pas s'en occuper mais ce n'était pas cela l'objet du rapport. Donc... je regardais si j'avais répondu à tout. Je remercie évidemment, la commission Santé qui est toujours très critique, d'avoir délivré un satisfecit, pas à moi mais à la Collectivité parce que les actions que j'ai énoncées, ce sont des actions que vous menez, que la Collectivité mène. Ce que je voudrais de vos collègues pour conclure cette partie, Président, c'est que le mois de février, juste avant le carnaval, nous allons convoquer une réunion. Cette réunion sera une réunion avec les différentes DGA, avec les différents Conseillers exécutifs, avec au moins les présidents de commissions et des représentants de l'Opposition, une espèce de commission ADHOC, pour que nous puissions ensemble avoir une réflexion sur la question de l'égalité femmes-hommes en interne et en externe. Je disais tout à l'heure on faisait beaucoup de choses mais il faut structurer cela. Et les collectivités que j'ai connues, Conseil Général et Conseil Régional, je sais ce qui a été fait sur la guestion des femmes. J'ai cité l'exemple du CENDRA et de ce qui a été fait par le Président LISE à une époque mais en même temps il y a une situation qui change. Il y a une situation qui change et il faut que nous soyons en correspondance avec les besoins d'aujourd'hui parce que nous avons considéré que le progrès était permanent, que si nous avions réduit, le nombre d'agression chez les femmes de 40-50 ans, et bien derrière que ça suivait. Non ça ne suit pas. Il y en a plus, cela veut dire qu'il y a quelque chose qui ne fonctionne pas ou bien qu'il y a quelque chose à faire. Donc il nous faut nous poser, mettre en cohérence nos réflexions et puis imaginez un plan plus structuré et qui reprendra évidemment un certain nombre de choses que nous disons, que nous faisons mais des choses qui mettront de la cohérence et de l'ambition des politiques que nous voulons avoir dans ce domaine parce que lorsque vous avez un pays d'environ 400 000 habitants, lorsque vous avez un petit territoire, vous n'avez qu'une chance de vous en sortir c'est l'intelligence. Et l'intelligence n'est pas cantonnée au genre masculin. Il faut une intelligence de tous et de toutes. Cela veut dire qu'il nous faut exploiter au mieux nos ressources humaines et singulièrement celles aussi des femmes pour tenter de construire autre chose. Voilà

ce que je voulais dire en conclusion. L'objectif, ce n'est pas d'approuver ce rapport mets de prendre acte que le rapport a été présenté.

M. Le Président Claude LISE

Bien. Donc, je pose la question. Est-ce que vous me donnez acte que ce rapport vous a été présenté? Il a même entraîné un petit débat intéressant donc je pense qu'à l'unanimité, on reconnait que ce rapport a été présenté. Je remercie le collègue, Conseiller exécutif CAROLE et je demande au collègue Conseiller exécutif, Louis BOUTRIN de venir nous présenter le rapport numéro 4. Il s'agit d'un rapport sur la situation en matière de développement durable. Donc, c'est le rapport sut la situation développement durable 2018 et lui aussi est un rapport que nous devons examiner avant les questions budgétaires. Donc, tu as la parole.

4. RAPPORT SUR LA SITUATION EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT DURABLE 2019 - COLLECTIVITE TERRITORIALE DE MARTINIQUE

M. Louis BOUTRIN

Merci Monsieur le Président, le temps que la présentation puisse être calée, ce qui me permet de faire un petit clin d'œil à l'image que vous avez à l'écran qui ne correspond pas tout à fait à nos latitudes. Ce serait bien, c'est une demande récurrente, que l'on puisse remplacer cette image qui est magnifique par une image qui correspond un peu plus à nos paysages, d'autant plus que nous avons la prétention de les inscrire au patrimoine mondial de l'UNESCO, donc ce serait une belle occasion. Merci Monsieur le Président, chers collègues. Il me revient l'honneur de vous présenter ce rapport du développement durable qui est prévu par les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales puisqu'à l'instar du premier rapport, préalablement au débat sur le projet de budget, le Président du Conseil Exécutif doit vous présenter ce rapport sur à la fois le fonctionnement de la CTM mais également sur les politiques que nous menons dans le cadre des politiques publiques et sur les mesures que nous mettons en place pour pouvoir les améliorer. Donc, le contexte, vous le connaissez tous. Ce rapport n'est pas un rapport exhaustif, nous devons nous conformer malheureusement aux dispositions législatives qui sont prévues dans l'article 110.1 du Code de l'environnement, ce qui nous oblige à faire un exercice assez particulier. Ce rapport, il fait une centaine de pages. Rassurez-vous, je ne vais pas l'égrener, à partir de quelques slides, je tâcherai de répondre aux cinq finalités du développement durable tel que c'est prévu dans le Code de l'environnement, à savoir : la lutte contre le réchauffement climatique, la préservation de la biodiversité, la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations, l'épanouissement de nos concitoyens et surtout la transition vers une économie circulaire. Je ne m'attarderai pas non plus sur le contexte puisque toutes les politiques d'intérêt général de la CTM participent au développement durable du pays et nous avons là encore, l'ambition de mettre en place un Plan d'Aménagement et de Développement Durable, le PADDMA, lancé icimême en Assemblée de Martinique en 2017 qui est à la fois un instrument de planification spécial de développement durable d'aménagement du territoire et d'urbanisme et les orientations stratégiques ont été présentées en juillet 2019. J'en profite pour le PADDMA pour remercier le Président LISE qui a effectivement procédé à la nomination des élus de l'Assemblée qui vont participer à la commission d'élaboration du PADDMA, sauf que Président, on est en train de perdre trois mois puisque nous sommes en attente de la nomination des élus de l'Opposition de manière à ce que l'on puisse programmer la prochaine réunion et le bureau d'études qui nous accompagne depuis Paris, n'a de cesse de nous relancer mais tant que nous n'avons pas effectivement la composition intégrale de la commission d'élaboration du plan d'aménagement de développement durable de la Martinique, nous sommes en panne. Donc, je fais un petit clin d'œil au chef de l'Opposition pour lui dire, qui ne regarde pas et qui est absorbé par son portable, Monsieur DUVERGER. (Rires). Il est imperturbable.

(Intervention hors micro)

Ah d'accord. Eh bien, on est en phase alors. Le plus vite sera le mieux. Merci collègue. Donc on va procéder maintenant à partir des cinq finalités du développement durable, aux différentes politiques publiques et aux orientations et perspectives pour la CTM. Le premier objectif, la première finalité, c'est bien sûr, la lutte contre le développement durable et on va aborder les questions qui nous semblent essentielles. Ce sont les questions énergétiques puisque nous avons défini des orientations ici-même en Assemblée de Martinique, des orientations stratégiques pour le territoire à partir de la réduction de la dépendance énergétique, notamment au niveau des énergies fossiles. L'équation pour nous est simple. Actuellement, nous importons 850 000 tonnes de pétrole chaque année. Je dis bien 850 000 tonnes de pétrole. Et cela, c'est un poids considérable dans notre balance commerciale, 53 % de nos exportations nous permettent de financer cette facture énergétique. Donc, il faut à un moment sortir des logiques de constat, se retrousser les manches et vraiment mettre l'accent, au-delà de toutes les politiques que nous pouvons mener au niveau de la CTM, on doit mettre l'accent sur les politiques énergétiques. Au rang des politiques énergétiques, effectivement, nous devons maîtriser notre consommation énergétique, développer le taux de pénétration des énergies renouvelables dans le réseau électrique et faire en sorte que l'on puisse également réduire les émissions de gaz à effets de serre. Donc, tout cela est contenu dans la programmation pluriannuelle de l'énergie. L'objectif à l'horizon 2025 par rapport à l'année 2015, c'est d'avoir un taux de pénétration de 56 % des énergies renouvelables, de diminuer de 19 % notre consommation d'hydrocarbure pour les transports terrestres, augmenter l'efficacité énergétique de nos bâtiments et avoir environ, entre 45 et 60 gigawatts par an d'économie d'énergie. Cette PPE, elle arrive à sa fin. Nous sommes déjà en train de travailler sur la révision de la programmation pluriannuelle de l'énergie pour une programmation 2019-2023 mais également 2024-2028. Donc, actuellement, il y a la mise en place du Comité d'audition avec les différents porteurs de projets que nous rencontrons. Il faut savoir que nous sommes aujourd'hui après 4 ans passés à la CTM, nous sommes à même de faire un premier bilan de notre politique énergétique. notamment en matière de maîtrise de l'énergie. L'énergie consommée dès 2016, c'était 28 millions de kilowattheure d'économisés. Nous avons battu un record historique en 2017, 32 millions de kilowattheure et enfin, 33 millions de kilowattheure, un record absolu en 2018. Cela correspond pour vous donner un peu l'ordre de grandeur, c'est 8 jours de consommation énergétique gagnée par la Martinique. C'est plus d'une semaine. Sur 52, vous regardez, si on transposait ce chiffre dans un pays grand comme la France, 550 000 Km² avec 67 millions d'habitants, cela aurait fait des économies énormes. Nous ne prenons pas suffisamment la mesure des efforts qui ont été faits dans le cadre d'une nouvelle gouvernance que nous avons mis en place et dont je vous parlerai tout à l'heure. Le taux de pénétration des énergies renouvelables dans le réseau électrique qui était de 6 % en 2015-2016 est passé en 2018 à 11 % et actuellement nous sommes à un quart c'est-à-dire 25 % de taux de pénétration des énergies renouvelables dans le réseau électrique. Nous avons accompagné financièrement et techniquement grâce à un pot commun que nous avons mis avec EDF, l'ADEM, le SMEM, Syndicat Mixte de l'Electricité en Martinique et également avec la DEAL et EDF, nous avons mis un pot commun de quarante-huit millions d'euros (48 M€) pour mettre en place cet accompagnement et ces 167 entreprises et porteurs de projets qui ont été accompagnés financièrement et techniquement. Pour l'année 2016, nous avons eu 4 appels à projets qui ont été lancés et pour le programme territorial de maîtrise de l'énergie, c'est 62 projets pour un total de trois millions (3 M), pratiquement quatre millions d'euros (4 M€) avec un cofinancement comme je vous l'ai dit, qui a été mutualisé de deux-millions-trois-centdouze-mille euros (2 312 000 €) dont trois-cent-vingt-six-mille-cent-quarante-cinq

euros (326 145 €) par la CTM. En matière d'efficacité énergétique, nous avons comme je le disais, diminué notre consommation énergétique grâce à cette nouvelle gouvernance et aux ambitions de cette nouvelle gouvernance avec nos partenaires. Les principales orientations qui ont été retenues, c'est la rénovation de l'éclairage électrique, je ne reviens pas là-dessus, 60 % des dépenses énergétiques des communes actuellement sont consacrées à l'éclairage public. Au programme « Bâtiments performants », un diagnostic de performance énergétique Martinique, un dispositif « Chauffe-eau solaire individuel » et un cadre de compensation de la petite MDE à partir des différents outils qui ont été mis en place. Je le disais tout à l'heure, c'est 850 000 tonnes de pétrole que nous importons, en grande partie pour effectivement, nos besoins énergétiques en matière de production d'électricité mais l'autre partie, un peu plus de la moitié, concerne notre mobilité. Là encore, nous avons des efforts à faire à travers notamment une fiscalité qui ici-même a été adopté pour que le taux d'octroi de mer pour que les véhicules hybrides et électriques puissent passer de 40 à 5 %. C'est une mesure phare qui va permettre effectivement de rendre plus attractif le nombre de véhicules. Il y a à peine 250 véhicules électriques dans le pays. Donc, nous espérons pouvoir avec la diminution du taux d'octroi de mer permettre l'importation de plus et l'achat de véhicules. Nous avons élaboré le Schéma Territorial de Mobilité et des Transports avec un diagnostic sous la mobilité externe qui a été réalisée en 2019 et le diagnostic de la mobilité intérieure sera organisé en 2020. Un certain nombre d'études ont été menées. L'étude concernant la desserte maritime Fort-de-France – Saint-Pierre avec une extension vers Grand-rivière mais également l'autre versant, le versant sud de la mer des Caraïbes vers Anses-d'Arlet, cette étude est terminée donc, nous avons bon espoir d'entrer dans la phase opérationnelle dès le prochain semestre. Nous sommes en train de finaliser d'autres études en ce qui concerne le transport par barge, notamment les matériaux de construction et ceux qui sont à l'écoute sur le nord Caraïbes et qui vivent tous les jours la noria de 800 camions qui partent depuis Saint-Pierre, Prêcheur vers Fort-de-France, on peut annoncer déjà, que nous avons eu l'accord du Grand Port de Fort-de-France pour qu'il y ait une aire de stockage des matériaux de construction du côté de la cimenterie sur une superficie conséquente avec un dispositif qui appartient actuellement au Grand Port de Martinique de manière à accueillir les barges parce qu'on constate, là encore c'est une aberration, il y a tout ce trajet qui est fait depuis le Nord vers le Centre alors que les principaux projets structurants sont concentrés en territoire CACEM ou en territoire de l'Espace Sud. Pour cela, nous allons redéployer le transport par barge, par voie maritime. En ce qui concerne les extensions du TCSP, les études sont faites sur trois tronçons et là encore, nous avons une volonté compte tenu de l'absence de l'emprise foncière en ce qui concerne le littoral Nord Caraïbe, nous allons déployer vers Schoelcher un réseau de câble aérien à partir de Fort-de-France vers Schoelcher, tout cela est en train d'être mené au niveau des études. Deuxième finalité du développement durable, c'est la préservation de la biodiversité mais également la préservation des milieux, des ressources, la sauvegarde des services pour qu'ils fournissent et également de tous les usages qui s'y attachent. Nous ne pouvons pas parler de biodiversité sans évoguer la labellisation de la Montagne Pelée et des Pitons du Nord de la Martinique puisque comme vous le savez, les forêts des volcans du Nord et de la Montagne Pelée, ont été reconnues sur 57 dossiers parmi les 13 forêts d'exception et ce label national a été attribué en janvier 2019. Ce label devrait renforcer notre candidature pour notre inscription au patrimoine mondial de l'UNESCO. Je précise, convention de 1972. Notre candidature a été acceptée par le Comité français au patrimoine mondial après notre audition le 22 octobre par le Comité français du patrimoine mondial. Je rappelle que c'est une candidature de la CTM et de l'Etat porté par le Parc Naturel et que nous espérons, nous sommes en attente de la décision du Président de la République qui doit présenter, puisque depuis 2019 le règlement au niveau de l'UNESCO a changé, chaque état membre ne peut présenter qu'un seul dossier de candidature et nous espérons fortement que le dossier de la Martinique, qui est celui qui a été retenu par le Comité français sera celui que le Président MACRON

présentera. Nous avons également, le Sud n'est pas oublié, puisqu'il y a une opération « Grand site des Salines » qui est en cours, qui va des Salines jusqu'à la Baie des Anglais et nous sommes en train d'accompagner la commune de Sainte-Anne mais également accompagner l'Espace Sud et les services de l'Etat et c'est de concert que nous menons ce projet. Que dire des réserves naturelles territoriales que nous mettons en place? Il y a une qui est en gestation, c'est celle de la Baie de Génipa et nous avons installé récemment le Comité consultatif de la réserve territoriale Albert FALCO qui est une réserve naturelle, territoriale, marine du Prêcheur. Enfin, en ce qui concerne notre biodiversité, elle a été à l'honneur puisque le thème des 4ème Floralies internationales de Martinique, le thème retenu c'était « Martinique, terre de biodiversité » où nous avons eu toute la diversité florale et d'horticulture qui se pratique à travers le monde avec les invités qui nous ont fait l'honneur de répondre à notre invitation et l'opération s'est déroulée avec succès récemment au Parc des Floralies qui est le patrimoine de la CTM. Et la CTM a fait que gros investissements, plus d'un million quatre (+1,4 M) pour pouvoir rénover ce parc et de l'avis de tous, tous ceux qui ont participé ont envoyé un message fort au Président MARIE-JEANNE pour qu'effectivement on puisse rester à ce haut niveau de prestation et surtout ne pas retomber comme par le passé puisque vous savez, ce parc était laissé en désuétude, il a fallu effectivement... maintenant qu'il est rénové, qu'on puisse faire des propositions de manière à ce que l'on puisse assurer sa pérennité. Relancer les Floralies, c'était certes un instant, je dirais, de beauté et d'extase mais au-delà de cela, notre volonté c'est bien de relancer la filière horticole et de renforcer l'attractivité de notre territoire. Je vous rappelle juste un chiffre qui devrait nous faire prendre conscience de la nécessité, à la fois d'accompagner les professionnels actuels, mais de développer des filières d'enseignement à travers notamment, les lycées professionnels agricoles. Nous importons 1000 tonnes de fleurs chaque année. Mille tonnes de fleurs, c'est énorme et nous n'en produisons que 110 tonnes. Ce qui veut dire que là encore, je l'ai souvent dit cette semaine, nous avons encore une part de marché intérieur à conquérir à condition que l'on puisse monter en puissance et pour monter en puissance, il faut monter en formation et mettre les formations adéquates. Toujours en matière de biodiversité, il y d'autres opérations qui ne dépendent pas de nous, par exemple, celles qui dépendent des projets portés par Cap Nord. Ce sont les travaux d'aménagement du Domaine Martiniquais d'Expérimentation, le DOME de Grande Savane. Le coût c'est troismillions-cent-quatre-vingt-deux-mille euros (3 182 000 €). Nous avons participé à travers le FEDER CTM pour deux-millions-soixante-huit-mille-six-cent-quinze euros (2 068 615 €). En ce qui concerne l'IFREMER, là encore, nous avons accompagné des programmes d'IFREMER à hauteur de 40 %. En matière de gestion de la ressource en eau, vous avez une image qui n'est pas celle des Gorges de la falaise, c'est Saut Gendarme mais cela me permet d'avoir une pensée pour cette touriste et ce quide Max SAINT-JEAN qui malheureusement dans des circonstances dramatiques ont laissé la vie puisque quand ils sont partis effectivement, la vigilance était vigilance verte et en étant sur le site, le temps a changé, on est passé en vigilance jaune et ils se sont mis à l'abri. Malheureusement, au moment de repartir ils ont été happés par une lame donc, on ne peut qu'avoir une pensée pour cette activité en Martinique En ce qui concerne la gestion de la ressource, la CTM met actuellement, quarante-mille euros (40 000 €) dans un budget de trois-cent-vingtquatre-mille euros (324 000 €). Je vous rappelle que là encore, malgré la répartition des compétences liées à la Loi NOTRe³, nous avons quand même une compétence puisque nous sommes propriétaires d'une usine de production d'eau, qui est l'usine de Vivé et nous produisons de l'eau pour à peu près un tiers de la population.

³ Loi Notre : loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République

notamment sur toute la façade Nord et Sud atlantique, ce qui nous confère des responsabilités et pour lesquelles, il va bien falloir que l'on mette, une véritable... Monsieur le DG, une véritable politique publique de l'eau parce que là encore, nous avons des responsabilités quand il y a eu l'épisode de pollution au bromate, nous étions... effectivement on a vu, on a mesuré avec une certaine acuité toute cette problématique et ces responsabilités qui nous incombent. Nous avons une cession de formation de 15 professionnels en décembre 2019 avec également un référentiel, plomberie durable qui est en cours. En ce concerne l'irrigation, là aussi, nous sommes propriétaires du réseau du Périmètre d'Irrigation du Std-Est de la Martinique. le PISE, nous devons optimiser la gestion quantitative de l'eau d'irrigation avec maintien du potentiel de production agricole sur le territoire. Nous devons également réduire les impacts des prélèvements dans le milieu avec un cahier des charges de l'étude qui est en cours de finalisation. Les dispositifs en faveur du milieu agricole, dès juillet 2016 c'est-à-dire dès la première année de notre mandature, nous avons voté 8 dispositifs qui viennent aux côtés des dispositifs Etat et des dispositifs du FEADER qui viennent accompagner les agriculteurs, ce qui nous permet d'aider les porteurs de projets du secteur agricole à se diversifier. Cela nous permet également d'encourager l'utilisation de pratiques plus respectueuses de l'environnement. Actuellement, nous avons à travers ce programme, 21 dossiers pour cette année 2019 qui ont été financés pour un montant de cinq-cent-quatre-vingt-cinq-millequatre-cent-trente-huit euros (585 438 €). La banque de terres territoriales, elle est constituée d'une réserve foncière de 500 hectares avec une mise à disposition des agriculteurs par convention et on pourrait rajouter également, ce n'est pas sur le rapport, notre ambition d'aller à la conquête des terres en friche puisque comme on le sait 18 000 hectares de terres agricoles ont perdu leur vocation première et sont devenues des terres en friche. Le réseau rural Martinique piloté par la CTM et la DAF avec une plate-forme d'échanges pour les acteurs du développement rural. Recherche également pour une agriculture durable à travers un certain nombre d'actions. Au rang de ces actions, on pourrait rajouter celles financées par la CTM et portées par le Parc Naturel qui est la mise en place du label « Zéro chlordécone » avec des projets également de production de semences bio, de résilience des systèmes maraîchers, de mobilisation des ressources biologiques du sol et de production d'amendements organiques. Vous avez bien compris que l'orientation qui est prise en matière de développement agricole, c'est vraiment vers une agriculture plus vertueuse, plus respectueuse de l'environnement et de la santé humaine. Autre exemple d'accompagnement, c'est le CCIERAD, le Centre de Coopération Internationale pour la Recherche Agronomique et le Développement à travers l'agroécologie et la biodiversité locale, un projet « Agro bio Dev » qui coût un millioncinquante-deux-mille-cent-soixante-dix-neuf euros (1 052 179 €) pour lequel le FEDER a été sollicité et que la CTM accompagne à hauteur des sept-cent-soixanteseize-mille-sept-cent-dix-huit euros (776 718 €), ce qui correspond à 67 % du financement de ce projet. Autre projet qui est porté cette fois-ci par la CACEM, construction d'une pépinière d'agro transformation accompagnée là encore par la CTM. C'est un projet de quatre-millions-neuf-cent-quatre-vingt-dix-sept-mille euros (4 997 000 €), pratiquement cinq millions (5 M) et qui est accompagné par le FEDER CTM à hauteur de trois-millions-deux-cent-quarante-cinq-mille-six-cent-cinquanteneuf euros (3 245 659 €). On peut également noter la pose de la première pierre de la pépinière de la zone d'activité économique de Choco-Choisy, le 27 juillet dernier.

(Intervention hors micro)

Je n'ai pas entendu la réflexion du collègue MARIE-SAINTE. Je suppose que c'est lié à cette zone d'activités économique qui faisait partie des 17 zones d'activités économique qui ont été vantées mais pour laquelle on n'a pas vu la sortie mais cette zone-là sur le territoire de Saint-Joseph a été effectivement inaugurée le 27 juin 2019. En ce qui concerne la pêche, c'est un secteur d'activité important qui est en grande

difficulté avec actuellement 554 navires, 911 personnes qui sont embarquées et un secteur qui emploie 2 500 Martiniquais et ce sont des emplois induits. Le patrimoine portuaire de la CTM, c'est 5 ports de pêches, 2 ports de pêche et de commerce, 17 Aménagements de Pêche d'Intérêt Territorial, des APIT, c'est plus de 25 appontements, prioritairement pour le transport maritime de personnes et la mise en place de DCP pour lequel vous verrez dans le budget encore deux-cent-vingt-mille euros (220 000 €) mis à disposition du Comité Régional des Pêches pour pouvoir mettre en place ces DCP. 10 DCP légers et 6 DCP lourds. Enfin, nous avons à travers notre politique d'économie bleue, trois défis majeurs à relever. Bien sûr, c'est le défi écologique pour avoir une gestion rationnelle et durable de la ressource halieutique mais également comme vous le savez, c'est un secteur qui est pourvoyeur d'emplois si on arrive à le restructurer avec un développement économique à la clé. Les politiques d'investissement de la CTM dans ce domaine de manière à accompagner les professionnels pour contribuer à la structuration de l'économie bleue puisque la mer, c'est certes, des activités pour le développement de la pêche mais également d'autres activités liées au nautisme, liées à la plaisance et tout ça, là encore, nous allons mettre en place un certain nombre de formations qui vont nous permettre de monter en compétences et d'être compétitifs. Je ne vous parlerai pas du plan territorial d'organisation des équipements de ports de pêche que vous avez voté ici-même, par contre, je vais évoquer le plan territorial de développement aquacole pour lequel nous fondons d'énormes espoirs pour pouvoir relancer l'activité de l'aquaculture en Martinique. Nous sommes dans l'attente de la signature par l'ONF, de la mise à disposition du terrain qui est le terrain à la Pointe Lynch au Robert pour lequel effectivement, on a ce projet à la fois d'écloserie et également d'une véritable pépinière pour le développement des alevins. L'intervention de la CTM pour une pêche durable, nous avons sillonné pratiquement toutes les communes de la Martinique, en dehors de Trinité, Sainte-Marie, pratiquement toutes les associations de marins-pêcheurs ont été rencontrées et nous avons recueilli leurs doléances et nous avons mis un plan d'actions avec eux. En ce qui concerne l'action sociale, le collègue Francis CAROLE vient de vous parler des différentes interventions donc je serai relativement bref tout en sachant que nous sommes intervenus en matière de protection de l'enfance, d'insertion également à travers un certain nombre de dispositifs, notamment les chantiers territoriaux d'inclusion où nous avons lancé un appel à projets. Par contre, dans le cadre du chant de mes compétences, l'aide aux communes, nous devons atténuer les inégalités et rééquilibrer le territoire. 105 demandes de subventions ont été allouées aux communes pour un montant de douze-millions d'euros (12 M€). Il y a un dispositif spécifique pour les communes du Nord Caraïbe, les 8 communes du Nord Caraïbe à travers la convention de territoire passée entre ces 8 communes et la Collectivité Territoriale de Martinique. Tout cela de manière à développer l'attractivité du Nord-Caraïbe, renforcer le bien-être et la cohésion sociale mais surtout de rapprocher la Collectivité vers le territoire. Donc, une décentralisation dans la décentralisation. En ce qui concerne la prévention des risques majeurs et la gestion des crises, nous avons mené des actions de vulgarisation de la culture du risque à travers des opérations diversités, notamment à travers les journées Réplik, des actions de partenariat et de coopération régionale à travers notamment le système d'alerte tsunami, les assises nationales sur les risques naturels où i'ai eu l'occasion de représenter la Collectivité Territoriale à Montpellier sur le Plan Séisme Antilles, sur la réduction de la vulnérabilité de notre pays pour la préparation de la gestion de crise. Enfin, nous ne pourrions passer sous silence, l'inauguration cette semaine du nouvel Observatoire Volcanologique et Sismologique de la Martinique qui a eu lieu vendredi dernier et pour lequel la Collectivité qui est propriétaire de l'infrastructure a d'énormes ambitions. S'agissant du numérique, on ne peut pas considérer les politiques publiques d'aménagements du territoire sans intégrer comme prévoit déjà d'ailleurs le CGCT en intégrant les politiques territoriales d'infrastructures de Très Haut Débit. C'est ce que nous faisons puisque le Très Haut Débit a été déployé sur tout le territoire avec un objectif de 94 365 foyers raccordables en fibre optique jusqu'au

domicile d'ici la fin 2020. Le coût total, c'est cent-huit-millions-trois-cent-cinquante-etun-mille-huit-cent-vingt-neuf euros (108 351 829 €). Je répète cent-huit-millions d'euros (108 M€) pour pouvoir mener ce projet. Le développement économique ce n'est pas seulement le nombre de sacs de ciment vendus par notre cimenterie mais c'est également tous ces secteurs qui sont des secteurs porteurs et des secteurs indispensables notamment pour le secteur tertiaire. Quatrième finalité du développement durable, c'est l'épanouissement des Martiniquais avec des actions éducatives et d'apprentissage, tout un programme d'actions éducatives a été mené. Nous avons organisé un certain nombre de championnats territoriaux, notamment pour les jeunes apprentis où les jeunes ont été accompagnés. En matière d'enseignement supérieur et de recherche, il y a eu un accompagnement individuel des étudiants, 5 200 dossiers ont été traités lors de la dernière campagne 2018-2019. Fin octobre nous avons 3 952 dossiers pour la campagne 2019-2020, tout cela de manière à aider nos jeunes concitoyens dans leurs études supérieures à travers notamment des bourses sanitaires et sociales, des prêts pour étudiants. Donc, accompagnement des lycées dans leurs projets d'actions collectives pour les étudiants post-bac, des sites de conférences animés par des doctorants mis en place par la Collectivité avec la présentation pour les doctorants de leurs sujets de thèses et l'accompagnement financier récemment du pôle universitaire de Martinique et des établissements de formations sanitaires. Je vous rappelle que la Collectivité qui porte ce projet va investir pas moins d'un-million-deux-cent-vingt-cing-mille-quatre-cents euros (1 225 400 €) dans ce projet. Et en ce qui concerne l'Institut de Formation aux Métiers de l'Education Sanitaire et Métiers Educatifs Sanitaires et Sociaux, là encore, l'aide de la CTM, c'est un-million-trois-cent-un-mille-neuf-cent-dix-huit euros (1 301 918 €) avec une enveloppe pour le CHUM, quoi que cela ne fasse pas partie de notre champ de compétences, nous sommes intervenus à hauteur de deuxmillions-six-cent-soixante-mille euros (2 660 000 €) attribués au Centre Hospitalier Universitaire de Martinique au titre de l'année 2018. Là encore, nous intervenons dans le cadre du plan de formation des publics sous-main de justice avec 6 180 heures pour venir en aide à 130 détenus qui sont concernés par ce dispositif. C'est une compétence nouvelle des régions et la CTM accompagne à travers ce plan de formation en milieu carcéral. Nous soutenons également des acteurs du sport, je ne vous apprends rien puisque 'on porte à bouts de bras le sport martiniquais quand on voit les dotations Etat par rapport aux investissements et à l'aide au fonctionnement des liques, des clubs et des comités. Nous avons également organisé récemment une conférence sport-santé en partenariat avec la Fédération Française d'Athlétisme. Nous essayons d'optimiser les équipements sportifs, ceux qui font partie de notre patrimoine et ça ne figure pas dans votre rapport puisque cela date de cette semaine. Le collègue Daniel MARIE-SAINTE grâce à son intervention, nous allons pouvoir avoir d'un éclairage du stage Louis Achille avec des lampes LED mises en service là, et avec un panneau également lumineux, un panneau d'informations. Tout cela, nous sommes encore vraiment dans l'action et des opérations ont été menées pour améliorer l'utilisation des équipements scolaires puisque sur chaque lycée ou collège, vous savez qu'il y a des plateaux sportifs et nous avons des conventions avec les clubs et les liques et le Rectorat, à se faire. Je n'insisterai pas trop en matière culturelle et la collègue LEOTIN ne m'en voudra pas puisque je ne vais faire que citer les principales actions qui ont été menées, les temps forts. L'hommage à André ALIKER mais également l'hommage aux insurgés de 1870, la valorisation du patrimoine culturel et l'animation du territoire. Nous avons soutenu des projets culturels, nous avons financé des structures comme Tropic Atrium à hauteur de troismillions d'euros (3 M€), développer l'éducation et la formation artistique pour favoriser l'accès à la culture et à la jeunesse. Formation culturelle et artistique, pas moins de 96 bourses pour un total de deux-cent-soixante-mille euros (260 000 €) ont été allouées. Dispositif culture et collège mis en place par la CTM, 13 collèges ont été accompagnés. Une vingtaine d'artistes ont pu intervenir dans ces collèges à raison de 800 heures de travail. Nous avons soutenu et développé la production cinématographique avec le Fonds Territorial d'aide à la création et à la production

cinématographique et audiovisuelle. Treize bénéficiaires en septembre 2019 avec une participation de la CTM à hauteur de cent-cinquante-mille-cent euros (150 000 €). Recensement des ressources et inscriptions sur la base des talents de Film France. Enfin, cela relève beaucoup plus du champ d'intervention du collègue CAROLE mais il faut le souligner. Nous avons mené une lutte contre les moustiques avec une semaine de mobilisation contre le moustique. Dix-sept communes ont été concernées, 220 logements et 2 écoles ont été visités. Pas moins de 23 opérations d'enlèvement d'encombrants, notamment des opérations Toussaint pour vérifier le respect des consignes dans les 47 cimetières de l'île avec une surveillance des établissements sensibles, plus de 110 établissements. Je terminerai par la dernière finalité du développement durable, c'est la transition vers une économie circulaire. Nous avons eu l'ambition de créer les premières assises de l'économie circulaire en Martinique. On devait le faire au mois de décembre, le calendrier était déjà suffisamment chargé, nous le faisons en collaboration avec l'institut national de l'économie circulaire et nous avons reprogrammé ces assises de l'économie circulaire pour le premier semestre 2020. Quoi qu'il en soit, nous devons pour autant continuer nos efforts afin de diminuer le prélèvement des ressources, de restreindre la consommation énergétique et surtout de diminuer et réduire la production de déchets. L'appel à projets, pour cette année 27 projets ont été reçus. On a attribué cing-cent-vingt-cing-mille-trois-cent-trente-neuf euros (525 339 €), on a eu pas mal de réunions thématiques sur les biodéchets et sur les déchets de bâtiments. Ici-même, nous avons voté le Plan de Prévention et de Gestion des Déchets de Martinique et au sein du programme d'actions, il y a tout un champ de l'économie circulaire qui a été abordé. Nous avons également financé certaines opérations, notamment avec les actions menées par le PARM, le Pôle Agro-ressources et de Recherches de Martinique, notamment pour les études des biodéchets de l'industrie agroalimentaire, Biodech'IAA, réduction des biodéchets développement des produits écoinnovants. Tout cela pour un coût de cent-treize-mille-deux-cent-soixante-dix euros (113 270 €) avec une participation du FEDER-CTM à hauteur de cent-soixante-seize mille-cinq-cent-quarante-et-un euros (176 541 €). Enfin, le centre de développement industriel pour la valorisation de la fibre du bananier, pour valoriser les troncs de bananiers après les récoltes. C'est un projet d'un-million-trente-quatre-mille euros (1 034 000 €) pour lequel la CTM à travers le FEDER-CTM est intervenu à hauteur de sept-cent-vingt-quatre-mille euros (724 000 €). Je vous ferai grâce des différentes actions internes que nous avons menées, tant en matière de lutte contre le changement climatique qu'en matière de biodiversité et de rationalisation du matériel informatique mené en interne. Les actions menées en matière de cohésion sociale pour intégrer les agents en situation de handicap. La CTM a un taux d'emplois d'handicapés qui est supérieur à 6 %, ce qui nous place parmi les collectivités exemplaires. Nous avons un document unique d'évaluation des risques professionnels qui est en cours et tout cela accompagne notre projet de dématérialisation. S'agissant des ressources humaines. Démarche de qualité de vie du travail, de développement d'une dynamique du travail collaboratif et participation active des agents et de certains élus à des compétitions sportives dont notamment, les récents jeux nationaux de sport d'entreprise où la CTM a brillé. Enfin, nous devons tendre vers la transition vers une écologie circulaire à travers un certain nombre de démarches vertueuses, notamment celles qui concernent les déchets ménagers que nous menons actuellement dans le Nord-Caraïbe et nous espérons pouvoir étendre ce projet sur l'ensemble du territoire. Je terminerai mon parcours de combattant en deux mots qui concernent les perspectives puisque nous aurons à renforcer les actions internes pour aller vers une collectivité plus exemplaire. Nous aurons également à optimiser la prise en compte de ces finalités du développement soutenable que je viens de vous présenter à travers des politiques publiques ambitieuses, notamment à travers le PADDMA, le Plan d'Aménagement de Développement Durable de la Martinique, intégrer progressivement dans cette démarche l'ensemble des satellites et partenaires de la CTM afin de créer une synergie globale de progrès vers l'épanouissement du Martiniquais. Voilà chers

collègues, j'étais obligé de me conformer aux dispositions légales et c'est une présentation qui n'est pas exhaustive mais cette synthèse vous montre le champ des interventions de la Collectivité dans ce domaine qui est très vaste, celui du développement durable. Mèsi an pil, mèsi an chay.

M. Le Président Claude LISE

Merci. Donc vous avez la parole. Les commissions qui veulent donner un avis peuvent le faire, les élus qui veulent intervenir, bien entendu, peuvent également demander à intervenir. Donc, je donne la parole d'abord au collègue ADENET.

M. Lucien ADENET

Merci Président. Bonjour collègues. Nous avons mis en place une commission conjointe composée des commissions Agriculture et Transport pour donner un avis sur ce dossier. Effectivement, on a vu que c'est un dossier assez volumineux, assez détaillé même si tout n'a pas été dit mais je crois que tous les aspects de notre action en matière de développement durable, on les retrouve dans ce document. Cependant, on a fait deux commentaires c'est-à-dire deux souhaits. On a émis deux souhaits. C'est concernant le domaine agricole. Vous savez, le Conseil Régional de l'époque, depuis avant la dernière mandature avait mis en place un système de récupération de l'eau de pluie donc une aide incitative à la récupération de l'eau de pluie. Et c'était au début pour certains agriculteurs qui étaient en zones arides. Ensuite, ça a été étendu à l'ensemble de la Martinique. Ce dispositif a été étendu aussi aux particuliers et aujourd'hui avec les inondations qui ont lieu dans certaines communes de la Martinique... Alors c'est un maire qui était membre de cette commission qui nous a suggéré l'idée de pouvoir étendre ce dispositif aux municipalités aussi, parce que quand il y a inondation et je connais bien la situation puisqu'à Rivière-pilote, souvent on est inondé. Quand on veut nettoyer, on utilise l'eau de l'assainissement alors que si on avait une réserve d'eau de pluie, cela permettrait de faire des économies. Donc c'est dans ce sens que le collègue est intervenu pour dire, est-ce qu'on ne pourrait pas envisage d'étendre ce dispositif aussi aux municipalités ? Apporter aux municipalités une aide pour constituer des réserves d'eau de pluie. Ensuite, une autre proposition qui a été faite aussi. C'est une aide aux communes pour la prévention des risques majeurs. Voilà les deux ajouts que nos deux commissions ont proposés. En matière de transport, on a constaté que pratiquement tout a été dit. Toutes les grandes actions que nous menons en matière de développement durable concernant la mobilité ont été retracées dans ce dossier. Merci, j'en ai terminé.

M. Le Président Claude LISE

Merci. Collègue BRANCHI.

M. Michel BRANCHI

Bonjour chers collègues. Nous avons tenu une commission conjointe. Commission Finances Programmation budgétaire et Fiscalité, commission Développement économique et Tourisme, commission Insertion, Economie sociale et solidaire. Et nous avons apprécié l'exposé de ce rapport par l'administrative qui a synthétisé ce document et nous avons souligné qu'au-delà du caractère formel de la présentation de ce rapport en préambule de la présentation du budget primitif, ce document mérite d'être mieux exploité parce qu'il comporte une quantité d'informations à caractère économique, social et culturel, non seulement dans l'action de la CTM mais de la situation martiniquaise qu'on ne retrouve pas d'ailleurs... vous permettrez qu'en tant qu'économiste je le dise, qu'on ne retrouve pas dans les documents officiels, des organismes officiellement qui s'occupent de statistiques. Donc, voilà une source d'informations sur la situation pour ceux qui s'intéressent de près à la réalité de la situation martiniquaise. Voilà, nous voulions souligner cet aspect des choses.

M. Le Président Claude LISE

Merci. Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Collègue TOUL.

Mme Marie-France TOUL

Effectivement c'est un document qui mérite très certainement d'être mieux exploité. Néanmoins, j'aimerais avoir quelques... Je pense qu'il est quand même important, cela n'a pas été fait. Je sais effectivement que c'était une synthèse assez « concise et rapide », valoriser le travail qui est fait par les services culturels, notamment tout ce qui concerne la lutte contre l'illettrisme et la valorisation du livre. Je crois c'est un sujet important, notamment par la Bibliothèque Départementale de prêts, le bibliothèque Schoelcher et toutes les autres bibliothèques et les musées. Néanmoins, je veux attirer l'attention de la Collectivité sur les difficultés que rencontre depuis quelques temps la BDP avec un certain nombre de bibliobus qui sont immobilisés et qui participaient et contribuaient justement à faire en sorte que ce travail de prévention et de lutte contre l'illettrisme et d'animation du territoire en matière de culture, justement puisse être fait. Je crois que là-dessus, il est important qu'on puisse être très très vigilants. Egalement, il y a un travail qui a été fait au niveau du tri puisque je sais que la Collectivité sensibilise et fait un travail très important. Par contre il serait aussi intéressant que cette même dynamique qui est mise en place par la CTM puisse être aussi retrouvée au sein des services et notamment lors de manifestation qu'elle-même met en place. Je crois que ca. on devrait déià nous, être dans ce domaine, une collectivité exemplaire. Et puis, attirer aussi l'attention de la Collectivité sur la réception, l'accueil des publics en situation de handicap. J'en avais parlé la dernière fois au niveau de l'Hôtel de l'Assemblée avec la problématique que nous avons au niveau de l'ascenseur mais je crois que d'une manière générale et plus largement, notre Collectivité se doit de mieux accueillir les personnes en situation de handicap, qu'il s'agisse des personnes en fauteuils roulants, mais aussi les malvoyants puisqu'il y a normalement un certain nombre de fléchage qui est fait pour pouvoir aider et accompagner les personnes en situation de handicap parce que le développement durable c'est également cela. Je ne vais pas revenir sur la problématique de l'approvisionnement en eau potable puisque le Conseiller exécutif Daniel MARIE-SAINTE avait évoqué la dernière fois les travaux qui vont être faits et qui vont être menés au niveau de l'usine de Vivé mais dire véritablement que là, c'est aussi un enjeu très important et que si véritablement ces travaux puisque j'ai cru comprendre qu'ils devraient être livrés à l'orée de 2020-Je crois que là aussi, c'est quelque chose qui devrait sécuriser l'approvisionnement en eau potable. Et puis, je sais également qu'en termes de transition énergétique, il y a un certain nombre de... comment dirais-je, dispositifs, de stations mis en place dans les différents lycées donc, je crois que là aussi, c'est peutêtre une alternative de manière à réduire la facture d'énergie, notamment au niveau de l'électricité puisque je pense que là aussi, il y a une réflexion qui a été faite, notamment en termes de clims, y compris dans cette salle où nous sommes extrêmement frigorifiés (Rires) mais il y a tout un travail, je pense, qui doit être mené. Voilà en gros. Et puis, quand même une question concernant les cyberbases puisque ça aussi contribuait à rompre la fracture numérique.

M. Le Président Claude LISE

Autre demande d'intervention ? Collègue MARTINE.

M. Raphaël MARTINE

Merci Président. Si je salue bien sûr, les grands axes qui ont été... qui sous-tendent les actions et l'engagement de notre Collectivité pour le développement durable, je dois noter que dans le projet de délibération, il n'y a pas de concordance entre le titre et les articles, notamment l'article 1^{er}. Je pense qu'il faudrait...je pense qu'il y a une coquille, un copier-coller et puis qui mérite d'être revu. Vous vous êtes rendu compte de cela ? Oui ?

(Intervention hors micro)

M. Raphaël MARTINE

Ok.

M. Louis BOUTRIN

Donne-nous la page s'il te plaît.

(Intervention hors micro)

M. Raphaël MARTINE

Il n'y a pas de concordance entre le titre et l'article 1 du projet de délibération inhérent à la situation en matière de développement durable.

M. Louis BOUTRIN

Je ne m'en étais par aperçu mais ça a été changé. C'est cela. Entre le moment où tu as reçu ce document et ce que j'ai présenté.

M. Raphaël MARTINE

D'accord.

M. Louis BOUTRIN

Merci.

M. Le Président Claude LISE

Bien. Collègue LORDINOT.

M. Fred LORDINOT

Merci Monsieur le Président. Pour éviter ce à quoi on assiste généralement lorsque je prononce mes observations, le voudrais dire au collègue que le rôle de l'Opposition c'est de faire des propositions mais c'est aussi de critiquer. Et, je souhaiterais donc, Président, que mes interventions se fassent dans plus de sérénité parce que je constate qu'à entendre un certain nombre de choses, les collègues ont souvent des réactions émotionnelles. Mais, s'il vous plaît, qu'on me laisse m'exprimer, de préférence sans m'interrompre. Deux bonnes nouvelles et deux mauvaises nouvelles en matière de développement durable. La bonne nouvelle, en tous cas à Sainte-Marie, c'est la semaine dernière. C'est l'ouverture d'une unité externalisée d'enseignement au collège Lagrosillière où avec une collaboration exceptionnelle de la communauté scolaire au collège Lagrosillière et de l'association ADAPEI, l'IMP de Sainte-Marie dirigé par Madame CHARLES et son équipe. Il y a eu l'ouverture de cette unité d'enseignement externalisé qui va permettre d'accueillir des enfants en situation de handicap et ça, je voudrais saluer cette bonne nouvelle qui s'accompagne d'une mauvaise puisque la situation des bâtiments de l'IMP à Sainte-Marie est désastreuse. Il est temps d'agir. Dette grise ou bien verte ou bien je ne sais pas, dette Kako parce que là depuis...le Président LISE, il était très attaché à cette institution mais là, il a y a quelque chose à faire et de manière assez urgente à Sainte-Marie à l'IMP. Bonne nouvelle en matière de développement durable. Vous avez décidé le report de la rentrée à Charpentier en 2020 plutôt que, après les vacances de Noël, ce qui met fin à une incertitude et une angoisse pour la communauté scolaire. C'est une bonne nouvelle et je souhaite que cette rentrée se passe dans les meilleures conditions. Mauvais nouvelle, cette situation est liée à l'absence de paiement d'entreprises sur les chantiers de la CTM. Et c'est là où je renouvelle... Oui, la collègue LEOTIN a parlé la dernière fois de la situation de Fonds Saint-Jacques, l'entreprise qui n'était pas payée. Je vous le dis. Il y a là, des choses à faire. Je le dis en présence du Payeur territorial qui est là. Pas de développement durable des entreprises martiniquaises sans paiement durable de leurs créances. Et je souhaite que les choses qui s'étaient quelque peu améliorées au mois d'octobre

continuent sur cette lancée. Que d'abord on paie dans les délais raccourcis les entreprises martiniquaises, ensuite qu'on règle leurs questions de retenues de garanties et qu'on fasse fonctionner la plate-forme Chorus Pro parce que jusqu'à maintenant les entreprises ne peuvent pas avoir la certification de leurs factures sur Chorus Pro. Donc, là, ce sont des propositions pour le développement durable des entreprises, il faut faire en sorte qu'il y ait le paiement durable. Et je ne vous parle pas non plus des nombreux cas que j'ai eu là, récemment cette semaine, de bénéficiaires de fonds européens qui ont été obligés de faire des crédits relais parce qu'elles n'ont pas reçu les subventions. Donc, les entreprises martiniquaises, là encore, sont envoyées vers les banques et pas de développement économique durable sans paiement durable des entreprises. Bonne nouvelle, le Président LISE était à Sainte-Marie lundi dernier. Oui, j'ai entendu un policier Martiniquais être mis en accusation par le maire actuel de Sainte-Marie qui dit que le Président LISE, l'honorable docteur LISE

(Interventions dans l'hémicycle)

Oui, oui, oui, il peut le dire. Tout à l'heure nous avons échangé. Nous avons échangé tout à l'heure dans une conversation privée sur les retours qu'il a sur les samaritains qu'il a soigné pendant de longues années dans le Nord. C'est pourquoi je le dis, il sait le respect que j'ai pour lui au-delà de nos désaccords politiques. Il le sait. Il le sait. Donc, de grâce collègues, laissez-moi terminer. Donc, le collègue Président, est bien vivant, il n'a pas été comme j'ai entendu dire récemment, ressuscité. Il n'est pas revenu des morts comme Lazare dans une tombe cryogénisée dans une odeur d'encens. Non, le Président LISE était à Sainte-Marie pour défendre un sujet, un sujet du développement durable qui m'est cher, il le sait, c'est la situation sinistrée de Morne-Lacroix à Bezaudin. Bezaudin qui est le quartier originaire de ma famille, la famille LORDINOT et Bezaudin ou à Morne Macroix vivent des LORDINOT victimes de ce glissement de terrain, il y a quelques années. Donc... Eh ben ! Je sais d'où je viens, c'est pourquoi je peux parler librement. Paskè mwen za di zot sa, mwen pa janmen fouyé lamen mwen adan pies sak farin pou i soti blan. Pa ni dosié anlè mwen. Wè, pa ni dosié anlè mwen. Mwen pwop, mwen pa mi an ekzamen non pli misié le konséyé téritorial non pli, donk mwen ka di sa mwen lé isi-a dans le respect de chacun. Donc, les sinistrés de Morne Macroix ont manifesté sur le lotissement Vaton en présence du Président de l'Assemblée de Martinique pour réclamer ce qui leur est dû, c'est-à-dire un lieu où ils puissent vivre. Un terrain qui avait été prévu pour reconstruire des logements pour ces familles victimes de ce glissement de terrain et qui avait fait l'objet d'une opération immobilière et qui a reçu des subventions publiques de l'Etat qui avait eu l'aide à l'époque du Président du Conseil Général et ce terrain a été bradé à un transporteur pour la somme de quatre-cent-cinquantemille euros (450 000 €), qui dit-on, samaritains, ce terrain va accueillir un établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes. Ceci n'est pas la vérité. Le Président de l'Assemblée y était et j'ai entendu aussi Monsieur le Maire de Sainte-Marie qui dit que les Conseillers territoriaux de Sainte-Marie ne font rien à l'Assemblée mais il va entendre aujourd'hui, un Conseiller territorial de Sainte-Marie dire qu'il n'y a pas de plainte à porter contre lui. Il y a un procureur de la République en Martinique qui va se saisir, je l'espère de cette affaire parce que de mon point de vue, des conseillers municipaux qui dirigent une Société d'Économie Mixte ne peuvent pas participer à une délibération de la municipalité qui cède un terrain et qui vont bénéficier du produit de la vente de ce terrain en tant que dirigeants d'ue Société d'Économie Mixte. Donc, il n'y a pas de plainte à porter, il y a simplement un respect à avoir pour les sinistrés de Morne Macroix accompagnés, je le souhaite par le Président de l'Assemblée, ainsi que la Collectivité Territoriale de Martinique pour revenir dans leurs droits pour avoir un droit au logement décent. Ça, c'est pour le développement durable à Sainte-Marie. L'autre point du développement durable qui est aussi une mauvaise nouvelle. Alors que cette Collectivité, l'Assemblée a voté un projet alimentaire territorial, vous avez comme moi-même appris l'ouverture d'un temple de la malbouffe à Sainte-Marie. Temple de la malbouffe pour lequel nous avons entendu le maire dire que c'était aux commerçants de Sainte-Marie de faire l'étude d'impact. Non, non, ce n'est pas aux commerçants de Sainte-Marie de faire l'étude d'impact, c'est bien à la municipalité qui accompagne, et qui a donné, qui a délivré le permis de construire, c'est à elle de porter l'étude d'impact et éventuellement de se faire accompagner par la collectivité territoriale de Martinique mais mè sentmari-a faché épi tout moun, zot sav sa. Voici pour le développement durable à Sainte-Marie. Maintenant, j'ai lu ce rapport et je trouve que le développement durable est désincarné, qu'il n'y a pas d'indicateurs, hélas, dans ce rapport sauf à me les donner, à me les lister. Moi, j'aurais souhaité, c'est une proposition, qu'il y ait une liste d'indicateurs du développement durable qui soit donnée pour chaque chapitre qui permettrait de mesurer l'impact et l'évolution des politiques publiques. Je souhaite aussi comme vous, que les membres de l'Assemblée de Martinique soient associés au moins à l'élaboration de ce rapport de développement durable tant en matière économique, qu'en matière sociale, qu'en matière environnementale et culturelle. C'est possible. Cela permettrait de mieux partager les informations mais je n'ai pas le sentiment qu'il y a eu une démarche dynamique dans ce sens. Comme pour le débat d'orientation budgétaire, le document est venu d'en haut et il est descendu sur la tête des conseillers de l'Assemblée. Et je m'attacherai à un des points traités par ce rapport qui pose pour moi aujourd'hui... qui fait débat. C'est celui du transport et des mobilités puisqu'en bas il semblerait ce matin... il y a eu tout un dispositif de chaînes, de cadenas, de barrage, de barrière Vauban comme si l'Assemblée était au bord de l'invasion parce qu'il y avait, des Martiniquais qui manifestaient, qui manifestaient parce qu'ils se sentaient menacés dans leur emploi et le droit de manifestation, me semble-t-il est un droit reconnu. On le voit en France ces jours-ci pour tous les citoyens. Cette question de la mobilité, nous savons que c'est un enjeu pour les années à venir et pourtant dans votre rapport quand que j'ai lu, il n'y a que trois pages mais je m'attendais à ce qu'il y ait véritablement plus d'ambition pour ce dossier parce que sur ce dossier, partageons le constat qui est dit dans le rapport. Les transports routiers représentent 50 % de la dépense énergétique martiniquaise. Nous sommes d'accord. Les transports routiers représentent 35 % des émissions totales de gaz à effet de serre. Nous sommes d'accord. Les émissions de polluants atmosphériques ont des effets graves sur la santé des Martiniquais, vous le constatez, à la fois sur les personnes âgées et les jeunes. Nous sommes d'accord. L'autre constat et là, peut-être que nous ne serons pas d'accord, quatre ans après votre arrivée au pouvoir, la Martinique n'a pas de schéma territorial de transport et de mobilité qui inclurait un plan de déplacement urbain. Non, vous ne l'avez pas fait en quatre ans. Et, en matière de transport maritime, il n'y a ni contractualisation, ni calendrier prévisionnel pour la mise en place des lignes de transport maritime. Un autre constat sur lequel on ne sera pas d'accord. Après plus de 2 ans d'atermoiement et plusieurs millions d'euros de pénalités payées à VINCI, vous décidez fin 2019 de reprendre les études d'extension vers les communes de Schoelcher, Rivière-salée et Robert, études que vous aviez abandonné depuis 2016 pour nous dire en 2019, eh bien finalement, on les reprend. Enfin, quatrième constat, votre projet jamais explicité de la création d'une régie pour les transports publics en Martinique. Vous n'avez jamais explicité, remis un document sur cette fameuse régie. Et nous apprenons, qu'hier à Martinique Transport, vous avez pris une délibération qui décide de mettre fin à la délégation de service public du groupement Mozaïk. Et nous apprenons, nous membres de l'Assemblée, que vous allez mettre en place une régie à partir du 1er août 2020. Mais lorsque l'on regarde le budget 2020, on ne trouve pas trace des crédits pour le transport de personnes. Mais vous nous dites, cette régie, elle va reprendre si je comprends bien, les lignes du TCSP avec les Bus à Haut Niveau de Service, va reprendre une partie des lignes structurantes et vous allez passer des contrats spécifiques avec les transporteurs pour les autres lignes. Mais ce n'est pas ça, ce n'est pas ce que dit la loi en matière de régie. Il faut donner l'assurance, et c'est peut-être pourquoi il y a des manifestants en bas, que l'ensemble des personnels, l'ensemble, je dis bien l'ensemble des

personnels soient repris dans votre régie. Et nous attendons donc une présentation exhaustive et chiffrée avec des plans pluriannuels de la mise en place de cette régie. Mais nous attendons aussi de ces documents, que nous ayons un plan clair concernant les chauffeurs de taxis et les entreprises de taxicos qui sont les grands laisser pour compte de vos intentions, on va dire parce que, pouvez-vous nous faire un état du point de vue humain de ce que vous avez fait en matière de cessation d'activité pour les chauffeurs de taxis. Il me semble que c'est du développement durable, il me semble que c'est l'humain, il me semble que ce sont des entreprises de Martiniquais, or pourtant, il n'y a absolument rien dans ce rapport, absolument rien. Quelles sont les propositions de reconversion que vous faites ? Quelles sont les propositions d'organisation à moyens termes, chiffrés que vous faites ? Il n'y en a aucune. Ni dans le budget, ni dans le rapport. Donc, je veux bien, il faut à un moment donné qu'on se décide à mettre à plat au vu et au su de tous les Martiniquais, les décisions que vous voulez prendre en matière de transport. Vous nous dites que vous aurez l'intermodalité à partir de 2021 mais quelle intermodalité ? Dans quelle commune ? Avec quels transporteurs ? Alors, je vous dis, sortez de l'opacité. Dites les choses très clairement. Dites-nous où vous voulez en venir ? Si vous voulez liquider la CFTU, eh bien, dites-le mais donnez l'assurance pour que nous ne vivions pas un trouble pendant ces élections municipales à venir et que vous ne donniez pas comme cadeau de noël à tous ces personnels, eh ben, une fin de contrat. Et vous dites vos perspectives pour l'année 2002, elles sont nulles parce que ce que demandent légitimement, les salariés de ces entreprises et aussi les transporteurs qui ont des entreprises, c'est : quel sort, allez-vous nous réserver ? C'est légitime, c'est de l'humain, c'est du développement durable. Et pourtant, là encore, il n'y aucune, aucune information fiable, chiffrée, donnée aux membres de l'Assemblée. Donc, à quoi ça sert finalement d'avoir ce type de débat imposé par la loi ? Vous avez dit à un moment que vous voulez faire une plénière complète sur le transport, eh bien, faites-la. Comme cela, chacun pourra s'exprimer et on verra quelle direction on prend. Voilà pour la question du transport qui me semble être une question déterminante, à la fois pour l'avenir, je dirais, environnemental mais pour l'avenir économique du pays parce qu'il y a un autre enjeu, c'est l'enjeu du développement économique dans les communes concernées par ce transport. Fort-de-France, la capitale, Lamentin, Schoelcher et Saint-Joseph. Et le contexte, vous le connaissez, le contexte dans lequel nous sommes aujourd'hui en cette fin d'année. Cette fin d'année, cette période de tension sociale. Aujourd'hui, certains encouragent an ba fè'y, la lutte des races plutôt que la lutte des classes. Est-ce l'échec de la lutte des classes qui fait qu'aujourd'hui toute une série de faits qui visent et qui stigmatisent une partie de la communauté des Martiniquais, je peux les désigner, ce sont nos compatriotes béké? Vous ne trouvez pas qu'aujourd'hui ces blocages qui pénalisent. y compris les entreprises détenues par des non-békés dans les centres commerciaux, que ces blocages doivent cesser. Vous ne trouvez pas alarmant qu'il y a aujourd'hui des gens qui décident de mettre le feu à des plantations de cannes ? Vous ne trouvez pas alarmant, puisque vous êtes élus comme moi-même, vous qui avez des contacts avec les forces de police, qu'il y ait autant de menaces qui pèsent sur un certain nombre de familles martiniquaises? Vous ne trouvez pas cela anormal? Eh bien, ce que je veux vous dire, c'est que la théorie du bouc-émissaire, celle qui consiste à stigmatiser une fraction de la communauté martiniquaise ne me semble pas être la bonne voie. Et en matière de développement durable, j'espère que vous allez réfléchir aux conditions qui vont permettre un dialogue apaisé entre toutes les communautés martiniquaises, qu'on ne soit pas dans une forme de tribalisme politique, qu'on ne soit pas dans une forme de politisation, d'ethnicisassion du discours politique. Ce n'est pas comme ça, de mon point de vue et je pense aussi du point de vue de milliers de Martiniquais que nous ferons face aux défis qui se présentent à nous. C'est en nous rassemblant face aux défis posés par la globalisation, ce ne sont pas les mauvais génies békés qui sont responsables, ni de la perte de valeur, ni non plus des effets de la mondialisation. Il faut qu'on ait le courage de voir que nous, Martiniquais, nous devons nous mettre ensemble pour

faire face à ces mutations économiques et sociales qui ont lieu dans notre propre région. Autour de nous, des états qui sont déstabilisés comme le Vénézuela et Haïti et faire que plutôt que de donner un discours stigmatisant, un discours de division qui continue à porter un discours de siècle passé et un discours qui était destiné d'abord aux afro descendants que nous sommes. Le discours racial et stigmatisant a fait beaucoup de tort aux afro descendants que nous sommes, de grâce, très chers collègues, faisons, en sorte que le pays soit plus apaisé et sorte de cette guerre qui ne va nous emmener nulle part. Merci.

M. Le Président Claude LISE

Merci collègue, y a-t-il d'autres demandes d'intervention? Collègue BARTHELERY

M. Richard BARTHELERY

Merci Président. Bonjour chers collègues, bonjour à toutes et à tous. Je crois que nous sommes effectivement dans le développement durable et comme nous sommes dans le développement durable et que dans la proposition qu'a fait le Conseiller exécutif puisqu'il parle des dispositifs d'aides au milieu agricole, je voulais faire une intervention concernant... et d'ailleurs le collègue LORDINOT a effleuré ce problèmelà. J'ai été invité à une réunion au Comité Technique de la Canne et du sucre la semaine dernière avec les professionnels de la filière, Canne-Sucre-Rhum. Ils faisaient part de leurs inquiétudes quant aux différents foyers de feux qu'il y a eu ces derniers temps, comme vous le savez dans le sud de l'île. Je crois qu'il s'agissait de 6 feux environs. Le propriétaire des champs, la SARL Agri-canne dont le gérant est Monsieur Jean-Michel HAYOT, est très inquiet. Ces professionnels de la filière ont fait part, comme vous le savez, de leurs plus vives inquiétudes quant à la dangerosité des feux, et des conséquences que cela pourrait avoir sur les personnes, les habitations, les biens et même la biodiversité se trouvant sur les sites. Il faut savoir que le brûlage de la canne à sucre est interdit depuis l'arrivée des récolteuses en 1990. Ils ont fait remarquer que les feux ont pris dans le sens contraire des vents et pouvaient être extrêmement dangereux quant à sa propagation : en bordure des routes, vers les véhicules, vers les passants, et que tout cela pourrait être beaucoup plus grave qu'on ne le pense. Ils ont également rappelé qu'au moment où nous parlons, ils n'ont aucune information sur les raisons de ces feux puisqu'une enquête est ouverte et qu'ils attendent les conclusions de cette enquête. Personne actuellement ne peut dire s'il s'agit d'actes criminels ou d'accidents. Pour ma part, je rappelle que le propriétaire de ces cannes est l'un des deux plus gros fournisseurs de l'usine du Galion, puisque leur livraison représente 90 % de nos matières premières. Donc, c'est une vraie inquiétude pour la profession, pour toute la filière. Voilà, ce que je voulais dire Président, sur cet incident malheureux de ces derniers temps en espérant que cela ne se reproduira plus. Merci.

M. Le Président Claude LISE

Collègue HAJJAR.

M. Johnny HAJJAR,

Bien, merci. Comme tout rapport sur une année, il y a un certain nombre de bonnes actions qui ont été réalisées dans certains domaines, sur la question du développement durable. Néanmoins, quand on veut avoir un regard lucide, il y a beaucoup d'affichage, beaucoup d'affirmations, derrière il n'y a aucune démonstration. Mais pire, c'est que derrière les éléments de langage, on voit bien que le budget ne correspond pas du tout, c'est-à-dire que les actes ne correspondent pas véritablement à ce qui était annoncé, quand on regarde le budget qui a été énoncé. Il y a deux, trois exemples puisque c'est assez long, on ne va pas... Mais effectivement la question du transport telle qu'elle est précisée là aujourd'hui, cela fait 5 ans que vous faites des études. On se demande, quelles études ? D'ailleurs, les études d'extension du TCSP ont été faites par la Société Publique Locale, vous ont été transmises. Je l'ai remis ici, directement au Président de l'Assemblée, puisque vous

feignez de ne pas l'avoir reçu. Vous l'avez reçu mais bon, vous avez guand même voulu faire d'autres études, bon ben, on peut avoir cette envie. Il v un dossier qui viendra, on en reparlera plus précisément mais il 'n'y a aucune cohérence dans le transport. D'ailleurs, il n'y a tellement pas de cohérence que vous avez découpé en petits morceaux, Nord atlantique, Nord-Caraïbe. D'ailleurs, c'est tellement incohérent que même le contrôle de la légalité, puisqu'on l'a vu en dossier de Martinique Transport, à retoquer votre proposition et vous a donné 18 mois pour mettre en place une délégation de service public pour qu'il y ait un vrai service de transport au sens du développement durable et qui permette à la fois au niveau économique, social et environnemental, d'avoir des effets réels. D'ailleurs, vous vous apprêtez en ayant voté la résiliation du Groupement Mozaïk sur 4 communes, de faire exactement la même division en petits lots, en petits marchés. D'où viendra la cohérence ? Je ne sais pas. On se demande alors qu'on vient de voter la mise en place d'une autorité unique, cela fait maintenant plus de 5 ans, alors que l'autorité unique a été constituée et que vous en êtes à la gouvernance depuis ces quelques années, eh bien, on a l'impression qu'il vaut mieux morceler. Les chauffeurs de taxis sont livrés à euxmêmes. Je vais prendre un deuxième exemple parce que je ne veux pas être trop long mais pour bien montrer qu'en dehors de ce que vous dites et la réalité, il y a unvrai décalage entre la réalité et ce que vous affirmez. La question du décrochage scolaire sur l'Education aujourd'hui, pose véritablement question, tout comme la question de l'insertion aujourd'hui. Quand on voit qu'il y a des fonds européens qui sont prêts à être mobilisés pour justement les jeunes publics les plus exclus, aujourd'hui, on ne voit rien concrètement sinon que de l'affichage. Alors que vous avez quelque part rassemblé tout ce qui est de la compétence de la Collectivité, que vous avez, rassemblé dans un rapport de développement durable. Je suis assez déçu parce qu'effectivement c'est très beau en présentation, en affichage mais dans la réalité, il y a un vrai décalage; Et je pense qu'il faut sortir de ce type de comportement, même si je pense et je le dis, il y a certainement des bonnes actions, j'en ai vu quelques-unes mais globalement, il y a une grande déception quand on voit la qualité du rapport qui est fourni, pas sur les mots mais sur la réalité des actes.

M. Le Président Claude LISE

Oui, collègue Patricia TELLE.

Mme Patricia TELLE

Oui, Monsieur le Président bonjour, bonjour à tous. Je voudrais juste revenir sur l'intervention du rapporteur concernant l'économie bleue pour dire que les marinspêcheurs de la Trinité espèrent cette réunion d'information qui n'a pas eu lieu. Je ne me rappelle plus quelle autre commune n'a pas été visitée, le Robert aussi mais en tout cas, ils ont une très forte attente de même que, et nous espérons qu'en 2020 ce sera le cas, le port de pêche de Cosmi, là aussi il y a une forte attente puisque des travaux avaient été prévus ainsi que la réfection des abris de pêche de Cosmi. Sur Tartane, 32 abris ont été remis à neuf dans les trois dernières années et Cosmi en tout en cas il y a un fort pourcentage de marins-pêcheurs qui pêchent là-bas et ils ont vraiment besoin que les abris de pêche soient aussi remis à neuf. Merci beaucoup.

M. Le Président Claude LISE

Collègue DUVERGER.

M. Jean-Claude DUVERGER

Oui, merci Président et bonjour à tous. Je voudrais d'abord et comme toujours, saluer le travail réalisé. Il y a un document qui demande que l'on se penche dessus et que ça soit frappé et tout cela donc je salue, mais saluer un document ne dit pas obligatoirement qu'on soit d'accord sur tout. Juste avant, je veux dire ici que lorsque nous intervenons, nous disons ce que nous pensons d'un document et d'un dossier. Nous ne pouvons pas venir ici et dire ce que vous souhaitez que l'on dise, sinon appelez-moi le matin et dites-moi, voilà ce qu'il faut dire et donnez-moi une feuille

déjà tapée. Donc laissez-nous dire ce que nous voulons dire. J'ai commencé à lire le document, il v a eu beaucoup de gros documents et à un moment i'ai eu l'impression. rapporteur, que même ce qui était prévu, 2019, 2020 parlait du futur. Peut-être que je me trompe, je ne suis pas tellement bon en lecture. Et de faire l'inventaire ou on verra et tout cela, je me demandais, mais en décembre 2019, 2019 est fini et que j'allais demander au rapporteur de nous dire exactement ce qui a été fait. Mais je crois en partie, il a répondu, il a dit voilà ce que nous avons fait. D'ailleurs il a même affiché des sommes versées et à ce moment, cela m'a rappelé un petit peu mon enfance. Quand ma mère n'avait pas d'argent, elle avait un carnet de crédit. Et lorsque j'ai vu qu'on dépensait tout ça de sommes, j'ai dit que pour une Collectivité sans argent, nous avons sûrement un carnet de crédit en quelque part qui nous permet d'affronter la situation. Mais, je dois juste dire, sous notre présence, au panam comme vous dites, j'avais déjà laissé les noms lorsque Madame FANON m'a demandé les 5 noms. Mais on a eu ici, une discussion sur le schéma et ensuite on a terminé sur un dossier qui n'était pas dans un cadre juridique. Nous sommes intervenus ici, je me rappelle même que nous n'avons pas voté et un collèque a voulu nous traiter de lâches, je lui ai demandé de ne pas commenter notre votre. Je ne sais pas si vous vous rappelez cela. Les collègues qui s'étaient inscrits ont souhaité que je dise dans quel cadre nous allons travailler, est-ce que nous allons attendre que le gouvernement réponde à notre demande puisqu'il n'y a pas de cadre juridique donc il nous faut demander un cadre juridique? Quelle serait la proposition du groupe? Bien sûr nous sommes 5 mais enfin même la Majorité aussi est composée de plusieurs sous-groupes ou sousculture peut-être mais ce n'est pas grave. Par contre, ce que je veux poser comme question au rapporteur, je voudrais collègue BOUTRIN, là ce sont des questions qui m'ont été posées. J'aurais bien aimé avoir les réponses mais les réponses que tu vas me donner seront les réponses données à ceux qui posent des questions aussi. J'ai entendu, quand tu dis qu'il y a quarante-mille euros (40 000 €), je crois, donnés à l'IFREMER. Une participation IFREMER, est-ce que l'on peut savoir ce que l'IFREMER a fait pour nous ? Est-ce que l'IFREMER nous aurait aidé à avoir une petite étude, une réflexion sur la chlordécone ou bien sur les sargasses ? L'IFREMER a travaillé pour nous à quel niveau ? Quelle est sa participation ? C'est un document, c'est quelque chose que l'on peut dire ? Sur les agriculteurs, c'est une proposition ou bien une réflexion ? Nous avons souvent parlé ici, de zones impactées et de zones non impactées. Et les zones non impactées semblaient être dans le Nord-Caraïbe. Est-ce que nous ne pouvons pas, et je dis, nous, penser à mettre en place une possibilité d'aide pour le déplacement des agriculteurs qui seraient par exemple, sur les zones impactées ? Au Nord atlantique pour permettre qu'ils se mettent là. Est-ce que nous pouvons trouver...je dis cela peut être oui ou non, nous pouvons trouver les moyens de les aider pour être sur ce secteur-là? Ce qui nous permettra en même temps de développer le secteur. Et puis, sur les DCP, est-ce que ce sont des DCP qui sont mis en place. C'est 8 légers, 6 lourds, ou bien des DCP qui sont déjà mis en place ou qui seront mis en place dans l'immédiat ? C'est juste une question qui mérite une réponse. Et puis, sur les floralies, certes, j'ai entendu, il y a des gens qui sont vraiment bien contents qu'il y ait eu ces floralies. Cela reprend ce qui existait, les gens étaient habitués, il y avait des fleurs, des gens sont décus ou pas décus, d'autres contents ou pas contents, mais il me semble que la somme de deux-cent mille euros (200 000 €) n'est pas encore votée. Comment, il y a des gens qui sont venus, qui sont déjà repartis, est-ce qu'on a eu les moyens de payer leurs déplacements ? C'est une question, c'est une question, je crains que ce ne soit à la DM.

M. Le Président Claude LISE

Tu as terminé collègue ?

M. Jean-Claude DUVERGER

Oui, Président.

M. Le Président Claude LISE

Une seconde, la collègue TORPILLE veut apporter une information ? Oui, oui, vas-y.

Mme Marinette TORPILLE

Je voudrais apporter une information sur les cyberbases. On a été un peu interpellés dessus. Je voulais dire effectivement, les cyberbases, il y a eu toute une restructuration de ces différents lieux et elles ont été... les programmes de développement, donc à l'intérieur des cyberbases, ont été revus, et nous sommes sur la mise en place de nouvelles offres par rapport aux nouveaux besoins de la population et notamment par rapport aussi aux exigences de l'administration puisqu'on demande aux personnes, par exemple, de faire leurs déclarations par internet, d'avoir son dossier médical sur internet. Donc, il y a une nouvelle offre de la population, une nouvelle offre à proposer pour répondre aux besoins de la population. Et c'est ce que nous sommes en train de constituer, donc cette nouvelle offre. Et pour cela aussi, nous allons proposer des équipes mobiles qui seront formées mais qui auront aussi une certaine pédagogie parce que nous pensons proposer ces équipes aux communes qui veulent remettre à jour, mettre à jour leur offre de cyberbase pour qu'elle puisse diffuser la nouvelle offre que nous allons mettre à disposition. Donc, on est vraiment sur un redéploiement des cyberbases et un nouvel accompagnement que nous allons proposer aux communes sur ce produit. Voici, ce que je voulais dire Président, Merci.

M. Le Président Claude LISE

Merci. Collègue ADENET.

M. Lucien ADENET

Merci Président. C'est une information que je voudrais rappeler. Tu te souviens, Président, tu étais Président du Conseil Général un peu avant 2010 et on avait mis en place, l'Agenda 2. On était déjà dans le développement durable. Donc, cela fait longtemps que nos collectivités se sont inscrites dans le développement durable et à la même époque, le Conseil Régional avait mis en place ce qu'on appelait le SMDE, le Schéma Martiniquais de Développement Economique. Et ensuite, les deux collectivités s'étaient réunies en congrès et avaient élaboré un dossier commun qui parlait tout simplement de développement durable, des efforts à faire pour toutes les problématiques que nous soulevons aujourd'hui. Donc, c'est ce que je voulais rappeler, on est dans ces actions-là, dans cette orientation de développement durable depuis fort longtemps. J'en ai terminé Président.

M. Le Président Claude LISE

Merci. Il n'y a pas d'autres demandes ? Mes chers collègues, juste avant de donner la parole au rapporteur, comme j'ai été cité par un collègue donc je me donne la parole. Je ne sais pas si c'était moi ou mon fantôme, enfin, j'ai entendu mon nom et par conséquent je me donne la parole à moi-même surtout que je tiens à vous donner une explication et vous rassurer, vous dire que si je ne vous ai pas fait part de mon décès, ce n'est pas par manque de savoir vivre.

(Rires dans l'Assemblée)

M. Le Président Claude LISE

Non, très franchement, quand ça va m'arriver, je ferai en sorte que vous receviez un faire-part avant. Et par conséquent, nous sommes tous rassurés, je suis là, mon départ dans l'au-delà n'a pas été un départ durable, c'est pour cela que ça n'aurait pas dû venir dans le cadre du débat de ce matin. Juste, je voudrais quand même signaler que le monsieur qui a eu vent de ma disparition momentanée m'a fait beaucoup trop d'honneur parce qu'en fait, il m'a un p'tit peu mis sur le même pied qu'un personnage célèbre dont nous allons célébrer la naissance très prochainement et cela me gêne beaucoup. Vous savez que je suis modeste mais je pense qu'il m'a

vu d'un niveau qui était peut-être un peu très bas et par conséquent en me regardant du niveau zéro, il m'a vu très grand. Voilà. Bon, je n'en dirai pas plus, sinon que la raison de ma visite à Sainte-Marie, c'est tout simplement parce que la population du quartier qui a été sinistré à Morne Macroix s'est rappelée qu'en 1998, je m'étais rendu sur place en tant que Président du Conseil Général. A l'époque, il y avait une ministre de passage qui était Madame Marie-Noëlle LIENEMANN que j'avais amené, le Préfet était venu également, donc je pense que les victimes dont hélas, un certain nombre est encore dans des logements tout à fait provisoires avec même une menace d'expulsion du provisoire dans lequel ces personnes se trouvent. Elles ont tenu en quelque sorte à avoir mon témoignage et c'est vrai que je peux témoigner du fait qu'on leur avait promis un relogement depuis cette époque-là. 1998, nous sommes en 2019. Donc, moi, je me suis déplacé uniquement dans ce cadre-là, ça n'avait aucun caractère agressif vis-à-vis de qui que ce soit, ça ne se situait pas dans le cadre de la campagne électorale. Chacun sait en effet que je ne suis pas candidat aux élections municipales prochaines, à Sainte-Marie. Voilà, donc c'est peut-être également un scoop mais je tenais quand même à ce que les choses soient claires. Ceci étant posé... Comment ? Collègue LESDEMA, tu as demandé à intervenir ? Parce que j'allais donner la parole au rapporteur.

Mme Marie-Line LESDEMA

Le rapporteur, il peut attendre Président.

M. Le Président Claude LISE

Comment?

Mme Marie-Line LESDEMA

J'ai dit le rapporteur il peut attendre.

M. Le Président Claude LISE

Bien entendu.

Mme Marie-Line LESDEMA

C'est parce que simplement, je voulais parler avant toi, avant que tu ne fasses ton bulletin nécrologique, c'est pour ça que je voulais parler avant toi. Simplement, je voudrais dire, aujourd'hui on est dans le développement durable. Certes, on a peutêtre des reproches à se faire entre élus mais il faut quelquefois ne pas oublier que derrière les présentations de dossiers, il y a quand même des administratifs. Cela veut dire, dire que c'est deux pages et tout, je trouve que quelquefois on oublie un peu le travail fourni par l'administratif et c'est très important. Et puis chacun part de son... C'est vrai que j'ai entendu un chef de groupe dire, laissez-nous dire ce qu'on veut dire. A ce moment-là, ne faisons pas d'ordre du jour comme cela chacun parle du dossier qu'il veut, on refait la télé, on refait la radio, chacun va de ce qu'il a envie vraiment de dire. Moi je dis, qu'au développement durable, ce qui serait très intéressant et j'ai déjà eu à le dire, et je pense que la collègue TOUL l'a évoqué également, c'est qu'on soit des exemples. Cela veut dire qu'au niveau de la plénière elle-même, on nous donne souvent des bouteilles en plastique, il faudrait peut-être qu'on fasse comme d'autres instances qui mettent des carafes. Cela permettrait certainement de faire travailler également des entreprises martiniquaises et cela aurait été une bonne chose. Mais je voudrais aussi qu'on se dise que le développement durable ce n'est pas seulement les gobelets, le nettoyage. Le développement durable c'est aussi justement pouvoir garder cette authenticité de notre territoire, c'est de pouvoir aussi travailler autour de la propreté. C'est aussi de devoir parler sur de grandes thématiques telles que les voitures électriques, telles que les hybrides. Je pense qu'on a aussi, nous, à voir dans le long terme... Mes collèques sont un peu indisciplinés, c'est le développement durable qui fait cela (Rires). Donc, je trouve que c'est important aussi d'ouvrir cette notion de développement durable à autre chose que toujours parler de plastique ou de parler de...l'environnement devrait aussi être une de nos préoccupations. Quand on sait que pendant l'année, pratiquement 9 mois sur 12, nous subissons une pollution de l'air importante. Donc nous avons également à travailler sur cette approche du développement durable. Je rejoins aussi mon collègue quand il dit, travaillons aussi pour que nos entreprises soient dans le développement durable mais dans le développement durable financier, j'entends bien parce que, plus nos entreprises et je pense que c'est le souhait de chaque élu de cette Collectivité, plus les entreprises seront payées à temps, peut-être plus que le développement durable va devenir quelque chose de pragmatique et en tous cas de très important. Et aussi, en développement durable, devrait également venir les relations humaines. Cela devrait aussi...on devrait parler de développement durable dans les relations humaines afin que chacun se sente à l'aise où il est. Voilà.

M. Le Président Claude LISE

Merci. Donc, je passe la parole au rapporteur qui va répondre aux questions et puis nous donner ses conclusions. Je veux juste vous dire qu'on nous attend pour le déjeuner entre 15h et 15h15 au plus tard.

M. Louis BOUTRIN

Merci Monsieur le Président. Je vais vous emboiter le pas en terre samaritaine donc je resterai à Sainte-Marie puisqu'il y a une question qui a été posée sur l'IMP de Sainte-Marie qui effectivement, les bâtiments appartiennent à la Collectivité. Il y a des travaux qui doivent être effectués, ces travaux sont en cours de réalisation. Il y a des travaux d'étanchéité et les services m'informent qu'il y a effectivement un bon de commande qui a été notifié et que la programmation des repérages est en cours. En ce qui concerne la réhabilitation du bâtiment qui date de quelques décennies, une réunion a eu lieu entre la direction de l'IMP et les services techniques de la CTM. Il y a des demandes de travaux qui ont été recensées, qui ont été également priorisées et programmées entre la CTM qui est le propriétaire et également les occupants. Je ne vais pas citer la liste qui m'a été transmise, elle est longue, l'ensemble des travaux pour remplacer un certain nombre de menuiseries, de sécurisations, également pour la création de deux nouveaux carbets d'accueil, tout cela, le remplacement du portail. La question qui a été posée, effectivement, elle a du sens puisque c'est un outil qui est indispensable dans le cadre des politiques de prise en charge de ces populations. En ce qui concerne le Port de pêche de Cosmi, chers collègues, cela fait partie avec le Robert des communes où on doit visiter mais tu as l'occasion de nous accompagner. Il y a une délégation de la CTM que j'ai conduite et nous avons été recus par le maire de Trinité. On a fait Tartane, on a fait également Cosmi. On a repéré et identifié les besoins, un certain nombre de travaux méritent d'être faits là également. Et en ce qui concerne l'abri de pêche, lors des assises de la pêche, tu as du voir le tableau de la programmation et au rang des communes que nous devons effectivement accompagner, il y a la reprogrammation de l'APIT et du port de pêche de Cosmi puisque l'APIT est à l'intérieur du port de pêche. Donc voilà en ce qui concerne les politiques que l'on met et pour être plus complet sur la pêche, le collègue DUVERGER qui s'interrogeait sur les DCP, non, c'est les grandes difficultés que nous avons. Depuis deux exercices budgétaires, nous avons deux-cent-vingtmille euros (220 000 €) alloués au Comité Régional des Pêches pour poser 10 DCP légers et 6 DCP lourds. Le problème qui se pose, c'est qu'ils ont des difficultés, notamment des difficultés fiscales et sociales, ils ont en plus des arriérés qui traînent et ils sont en litige. Actuellement, on leur réclame le remboursement de certaines sommes allouées au titre des fonds européens, au titre du FEAMP. Donc, il y a une situation difficile, nous sommes en train de voir comment contourner cela puisque nous n'avions pas connaissance de ces difficultés. Les quarante-mille euros (40 000 €) alloués à l'IFREMER, c'est effectivement dans le cadre des actions qui sont menées par l'IFREMER dans l'amélioration des connaissances et de l'impact du chlordécone sur le milieu marin, notamment sur les différentes espèces. On a des niveaux de concentration du chlordécone qui nous sont révélés dans les crustacés ou dans tel type de poisson, eh bien, c'est grâce à ces études-là que nous pouvons effectivement avoir ces résultats-là. L'IFREMER intervient également dans certains dossiers que nous avons vus, qui sont des dossiers qui concernent les sargasses. Les Floralies, les collègues t'ont répondu tout à l'heure. Oui, nous avons voté les deux-cent-mille euros qui ont été alloués au Parc Naturel. D'ailleurs, je crois que c'est le collègue LAVENTURE qui a dû présenter le dossier puisque que j'étais en conflit d'intérêt donc j'ai dû sortir pour la réalisation de ces Floralies. J'essaye de retrouver les autres questions qui ont été posées avant d'aborder... et je vais apporter des éléments de réponse puisque sur la question de la mobilité... Ah oui, la lutte contre l'illettrisme, je partage effectivement la préoccupation de la collègue TOUL. Il y a un contrôle début janvier du bibliobus, qui est un contrôle technique pour que l'on puisse aller dans les différentes communes avec ce bibliobus. Il y a un travail effectivement de conséquent qui est fait au niveau du tri et cela nous avons eu l'occasion d'en débattre lors de la présentation du Plan de Gestion des Déchets. Voilà, chers collègues, je vais aborder maintenant Président, la question qui a fait l'objet de beaucoup d'approximations, de beaucoup d'accusations et qui m'autorise aujourd'hui à répondre puisque comme vous le savez, la situation est tellement grave qu'il y a des salariés qui sont actuellement avec les bus de la CTFTU, tout autour de cet édifice. Donc, permettez que je puisse vous apporter des éléments de compréhension. D'ailleurs, on se demandait et c'est ce que j'ai dit aux deux délégations syndicales. Nous n'avons pas actuellement de compétence transport à la CTM. Nous partageons l'angoisse des salariés puisque quand des salariés sont effectivement dans l'interrogation, il y a une inquiétude et cette inquiétude génère de l'angoisse. Donc, le Président m'a demandé...le Président de Martinique Transport m'a demandé en ma qualité de premier Vice-Président, de recevoir les deux délégations syndicales le 12 décembre et le Président a signé un communiqué qu'il a adressé à ces deux délégations. Et, dans ce courrier qu'il a adressé, le communiqué de presse, il a rappelé la règle. C'est une règle de droit qui est inscrite dans le Code du Travail et qui a été transposé à l'article 56 de la Convention de délégation de service public qui lie depuis juin 2012, la CACEM et le Groupement Momentané d'Entreprise, le GME Mozaïk donc le délégataire est la CFTU. Donc, nous avons rappelé la règle. La règle c'est que nous devons respecter le droit et faire en sorte que l'ensemble des salariés puissent être repris et nous devons en tant qu'autorité délégante reprendre ou faire reprendre l'ensemble des salariés. Alors pourquoi cette... il y a eu un débat sémantique là-dessus, y compris lors du conseil d'administration. Reprendre c'est si nous reprenons en direct par le biais d'une régie que nous créons mais faire reprendre, c'est si nous avons une délégation de service public, on doit obliger le délégataire à reprendre le personnel. C'est la règle, c'est le droit. D'ailleurs nous avons eu à appliquer cette règle quand le tribunal administratif nous a donné une injonction d'assurer notre mission de service public pour trois lignes en ce qui concerne la ville de Schœlcher puisque le maire de Schœlcher avait saisi effectivement le juge administratif pour des manquements graves aux obligations de service public et nous avons créé une régie provisoire et tenez-vous bien, la régie provisoire qui a été créé a repris les salariés qui avaient été licenciés par SOTRAVCOM. Donc, tous les salariés licenciés ont été repris à notre demande et c'était une des conditions que nous avions fixé au nouveau délégataire. Voilà les termes de la convention et les choses sont claires donc, il n'y a pas lieu de mettre de l'huile sur le feu, de créer de la confusion. Les rôles sont bien établis. Nous comprenons l'angoisse et l'inquiétude pour autant de salariés, pour autant le conseil d'administration de Martinique transport s'est prononcé. Et nous sommes allés plus loin, nous avons proposé à ce qu'il y ait dans les considérants et surtout dans la délibération, que la reprise de l'ensemble des salariés soit actée. Donc, la délibération là encore, a été un acte de fondateur de droit. Nous avons dit que dès lors que cette délibération reviendra du contrôle de la légalité, nous transmettrons cet acte-là à l'ensemble des salariés de l'entreprise du Groupement Momentané d'Entreprises, Mozaïk avec comme délégataire la CFTU. Voici ce que nous avons fait. Pour autant, le dossier que j'ai présenté ce matin comportait une partie relative à

la mobilité. Il ne s'agissait pas effectivement de refaire l'histoire du transport ou de revenir sur la situation, l'organisation du transport. Par contre, puisque certains élus de l'Assemblée ont évoqué en des termes, je dirais, peu élogieux, les politiques que nous menons actuellement. Je rappelle le nous, ce sont les élus Majorité et Opposition de Martinique transport qui est une personne morale de droit public distinct de la CTM avec les trois autres communautés d'agglos. Je vous donnerai quelques informations pour vous dire que nous avons procédé et je vais le faire publiquement, en toute transparence, pour que les choses soit bien clair. Nous avons procédé à la résiliation de la délégation de service public qui nous liait au groupement GME et à la CFTU et ceci pour une raison que nous avons précisée. Il s'agit plus d'une résiliation pour motif d'intérêt général, il s'agit d'une résiliation pour faute. Et quelles sont ces fautes? Ce sont des fautes qui sont tout à fait inadmissibles et que depuis bien longtemps on aurait dû mettre fin à cette délégation de service public. Et je l'ai dit au Président MARIE-JEANNE, on était déjà dans l'illégalité. Bien sûr, un service public avec un public mécontent. Les usagers étaient mécontents. Ils étaient tellement mécontents qu'ils ont fait une délégation et ils sont venus depuis Schælcher vers ici, vers la CTM. Ils étaient tellement mécontents qu'un samedi ils se sont mobilisés dans les rues de Fort-de-France. Ils étaient tellement mécontents qu'il n'y avait pas sur la commune de Schœlcher de service public. Je vous ai relaté l'épisode du tribunal administratif qui nous a donné une injonction pour pouvoir rétablir ce service et nous avons créé une régie provisoire. Mais cette situation, elle est identique et le maire de Saint-Joseph aurait dû faire la même chose, parce que là encore, il n'y a pas de transport public digne de ce nom. Sur les 61 lignes qui sont incluse dans la convention de délégation de service public, Il y a à peine une trentaine qui soit effective. Voilà la réalité. La réalité c'est que nous, en tant qu'autorité délégante, nous donnons chaque année. En 2018, plus de cinquantemillions-huit-cent-quatorze-mille-quatre-cent-soixante-cing euros hors (50 814 465 €). Je dis bien, cinquante-millions-huit-cent-quatorze-mille-quatre-centsoixante-cinq euros hors taxes au délégataire. Pour la seule année 2019, cinquantetrois-millions-trois-cent-soixante-cinq-mille-cinq-cent-soixante-treize virgule cinquante six euros (53 365 573,56 €) au délégataire ? Et ceci pour quel service ? Pour quel service ? Rien que pour le réseau de bus, hors site propre, hors TCSP, nous donnons deux-millions-six-cent-mille euros (2 600 000 €) chaque mois au délégataire pour pouvoir payer le personnel et assurer cette mission de service public que nous lui avons délégué. Voilà la réalité. Donc c'est face à cette réalité-là que nous, et là encore le Président MARIE-JEANNE a été alerté là-dessus. En tant qu'autorité délégante nous assurons nos obligations à travers la contribution financière forfaitaire obligatoire que nous payons. Mais par contre, et c'est là que c'est dangereux, le délégataire qui a une obligation contractuelle, notamment à travers l'article 41 de la délégation de service public, il doit nous remettre un rapport annuel obligatoire, un rapport d'activité annuel que nous n'avons pas depuis 3 ans. Comment dans ces circonstances et ça, tout ce que je vous dis là, est consigné dans le dossier avec rapport d'huissier et tout, et c'est ce qui nous permet aujourd'hui de prononcer une résiliation pour faute. Et cette résiliation, pour que l'on soit totalement transparent lors du conseil d'administration cela a été voté par 7 élus : 4 contre, 7 pour et 1 abstention et je vais dire pour que toute la population urbi et orbi écoute. Les 4 élus qui ont voté contre la résiliation, c'est Didier LAGUERRE, Maire de Fort-de-France ; c'est Athanase JEANNE-ROSE, Président de la CACEM; c'est le Conseiller territorial, Monsieur Johnny HAJJAR et Madame LEBRAVE. Donc 4 contre, une abstention, Jean-Philippe NILOR et 7 pour. Il y avait les deux élus de la communauté d'agglo de l'Espace Sud. Monsieur...mais vous permettez au moins que le dise quelle était la représentation puisque Martinique Transport ce n'est pas que la CTM. Il y a deux élus de la communauté d'agglo, Monsieur LARCHER Eugène et Monsieur José MIRANDE Et 2 élus également de la communauté d'agglo du Nord Cap Nord, Alfred MONTHIEUX, le Président et collègue BIROTA, et 3 élus de la CTM, le collègue ADENET, le Président Alfred MARIE-JEANNE et Louis BOUTRIN. Voilà les 7 élus qui ont voté cette résiliation et nous avons pris toutes nos responsabilités face à cela. Ce

que je veux dire à travers cette intervention, c'est vrai qu'on peut épiloguer ou on peut vouloir faire de la récupération politique d'un dossier mais nous avons une responsabilité morale et politique face à la population en cette période de grandes difficultés de ne pas mettre de l'huile sur le feu. Les sommes que je viens d'indiquer, ce n'est pas notre argent c'est l'argent des Martiniquais et par respect pour les contribuables Martiniquais nous devons avoir un service public digne de ce nom. Et c'est parce que nous n'avons pas ce service public que nous, aujourd'hui nous avons procédé à la résiliation. Donc collègues, je n'ai de conseil à donner à quiconque, chacun prend ses responsabilités mais de grâce, sur ce terrain, je crois qu'on devrait jouer collectif parce que personne ne peut être satisfait de la qualité du service public de transport actuel dans le centre de la Martinique. Personne. Voilà ce que je voulais...

(Applaudissements)

M. Louis BOUTRIN

Si effectivement on estime que le système actuel répond à nos missions de service public et qu'effectivement, i bon kon sa, continuons mais nous avons pris toutes nos responsabilités et Monsieur le Président, je dis bien que mon intervention elle vient après l'interpellation au début de l'Assemblée, il ne s'agissait pas d'une intervention sur le transport dans le cadre et je réponds aux collègues de l'Opposition tout à l'heure, je ne vais pas citer son nom parce qu'il va demander un droit de réponse, qui disait qu'on devait associer l'ensemble des collègues à la rédaction du rapport. C'est un rapport que je présente au nom du Président du Conseil Exécutif et ça, ce sont des dispositions qui sont ce qu'elles sont mais c'est l'article L 72100-2 du Code Général des Collectivités Territoriales. Donc voilà, c'est un rapport qu'on doit présenter avant le vote du budget et c'est ce que je me suis contenté de faire. En tous cas, mèsi an pil, mèsi an chay.

(Applaudissements)

M. Le Président Claude LISE

Collègue s'il vous plaît. Le collègue NILOR, c'est un point d'ordre?

M. Louis BOUTRIN

Président, je suis désolé, il n'y a pas de débat. C'est trop facile tout ça.

M. Jean-Philippe NILOR

J'ai été cité.

M. Le Président Claude LISE

C'est à ce titre.

M. Jean-Philippe NILOR

J'ai écouté l'intervention du Conseiller exécutif Louis BOUTRIN. Je crois que personne, en tout cas très peu de personnes ne remettent en cause la résiliation. D'ailleurs, c'est quand même paradoxal, cela doit nous interpeller qu'hier qu'on soit convoqué pour un conseil d'administration de Martinique Transport pour présenter, pour acter une résiliation qui a été annoncée à grand fracas par le Président du Conseil Exécutif, il y a un an, décembre 2018. Donc, je ne comprends pas pourquoi un an après, on est convoqué pour acter quelque chose qui a été déjà été décidé. En décembre 2018, ça a fait l'objet d'un vote. On ne va pas re voter systématiquement d'où mon abstention. J'aurais pu très bien aussi ne pas participer au vote. Je crois que ce n'est pas l'enjeu du débat d'aujourd'hui et de la mobilisation d'aujourd'hui. Il ne faut pas faire croire aux gens que les salariés de la CFTU se mobilisent contre la résiliation du contrat. Ce n'est pas le cas, ce n'est pas pour cela. Ces salariés

demandaient et demandent tout simplement d'être rassurés et c'était possible de le faire. Je les ai reçus, ils m'ont sollicité en tant que parlementaire, je les ai reçus et j'ai le droit de les recevoir. Et les gens qui veulent me condamner parce que j'ai reçu des Martiniquais qui sont en souffrance, qui sont dans l'inquiétude, ca les regarde, j'assume. Je les ai reçus, je les ai écoutés. Ce qu'il demande c'est simplement d'être rassuré quant à leur avenir. Par rapport à ça il faut dire, je ne pensais pas le dire mais je vais le dire. Parfois, lorsque certains intellectuels ou grands spécialistes discutent avec leurs compatriotes, ils sont persuadés d'avoir atteint leur cible mais en réalité ils sont en situation d'échec. Je veux dire que si on reçoit des salariés et qu'on utilise des grands termes juridiques ou des formules alambiquées, eh ben, lorsqu'on croit avoir réussi son coup, avoir rassuré, les gens sortent de là encore plus inquiets qu'avant l'entretien qui était censé, les rassurer. Twop vokabuler, twop bel pawol, twop referans, c'est ça qui se passe là, en réalité. C'est pourquoi lorsque j'ai reçu ces salariés lundi soir, je me suis engagé à proposer un amendement par rapport à la délibération. Cet amendement ne visait pas du tout à remettre en cause de la résiliation piskè i za akté. Cet amendement visait à instaurer un article...

M. Louis BOUTRIN

C'est faux.

M. Jean-Philippe NILOR

Tu arrêtes de t'exciter, Conseiller exécutif, pendant que je parle. Cet amendement visait tout simplement à rassurer les salariés avec des mots simples qui reprennent la loi, le Code du Travail, l'article L1224-1 du Code du Travail qui garantit qu'en la matière, qu'en la circonstance, lorsqu'il y a un repreneur, ce repreneur doit reprendre tout le personnel avec les contrats... Mais non, ce n'est pas ce qui a été dit. Ce n'est pas ce qui a été dit, ce n'est pas ce qui a été dit. Et je vais vous expliquer la différence.

M. Louis BOUTRIN

(Rires). Tel est pris qui croyait prendre.

M. Jean-Philippe NILOR

Ah bon! Président.

M. Le Président Claude LISE

Non, poursuis, poursuis.

M. Jean-Philippe NILOR

Non mais je demande que les fanatiques qu'on a ramenés ici, arrêtent d'interpeller un élu quand il est en train d'intervenir.

(Interventions hors micro)

M. Jean-Philippe NILOR

Collègue c'est moi qui ai la parole, je n'accepte pas d'être interpellé comme cela en pleine intervention. Et je me suis toujours élevé contre ce type de pratique, je les ai subis lorsque j'étais dans l'Opposition ici, je ne les ai jamais cautionnés même en étant dans la Majorité "ici" mais quelle que soit la collectivité où je me suis trouvé. Il y a une différence dans la formulation et c'est là qu'il y a une erreur parce que c'est un problème qu'on aurait pu gérer en mettant l'intelligence et le bon sens en avant. Une fois de plus, une fois le trop, les égos ont pris le dessus et on arrive à cette situation de blocage là, aujourd'hui, de mobilisation parce qu'un article qui avait été ajouté qui était censé rassurer, eh bien il a créé la bronca et il a créé cette mobilisation. Je veux pour être complètement transparent, lire l'amendement que j'avais proposé. Il consistait à dire que : intégrer un article supplémentaire disant que le conseil

d'administration de Martinique transport rappelle qu'en cas de future reprise du service, tous les contrats de travail des salariés en cours au jour de la modification. subsisteront entre le nouvel employeur et les salariés de l'entreprise ainsi que le prévoit l'article L 1224-1 du Code du travail. La formule qui a été retenue dit que Martinique Transport s'engage à reprendre ou à faire reprendre tous les salariés. Et c'est cela qui pose problème, qui pose une interrogation et qui cause l'inquiétude. Les salariés ne sont pas satisfaits de cette formule parce qu'ils considèrent que si on dit : Martinique Transports s'engage à reprendre ou à faire reprendre, qu'il y a certains qui seront repris directement et certain qu'on va faire reprendre par d'autres acteurs, d'autres employeurs. Mais c'est juste... Je sais que ce n'est pas cela mais c'est une interprétation possible. Tandis que dans la proposition que je faisais, il n'y avait pas de mauvaises interprétations possibles. Je dirais qu'il n'y avait aucune ambiguïté. J'ai soumis une deuxième proposition d'amender, puisqu'on ne voulait pas de ça, simplement parce qu'elle venait de moi j'imagine, cette proposition. J'ai fait un deuxième amendement disant : vous voulez reprendre les termes, prendre et reprendre ou reprendre et faire reprendre, dans ce cas il faut ajouter : Martinique Transport s'engage à reprendre en cas de régie et à faire prendre en cas de marché ou de délégation de service public tous les salariés. Et ça, ça aurait été une formulation satisfaisante qui aurait rassuré tout le monde. Ce n'est tellement pas la même chose qu'il y a cette mobilisation là qui a fait qu'on a commencé la plénière à cette heure et qui va se retrouver...

(Interventions hors micro)

M. Le Président Claude LISE

S'il vous plaît.

M. Jean-Philippe NILOR

Cette mobilisation qui risque de se retrouver encore demain et il y aura encore des difficultés sur les routes en Martinique demain par rapport à des questions de sémantique, par rapport à des questions d'orgueil, par rapport à des questions d'égo. C'est cela la difficulté et en réalité, vous pouvez aller interroger les salariés qui sont mobilisés. S'il y avait un écrit qui garantissait ce que je viens de dire, il n'y aurait eu aucune mobilisation ce matin. Je le dis et je l'assume.

M. Le Président Claude LISE

Bien. Collègues nous n'allons pas entamer un débat sur cela. Le collègue a été cité, il a donc demandé la parole. Tu demandes la parole à quel titre ?

M. Johnny HAJJAR

J'ai été cité également.

M. Le Président Claude LISE

Comment?

M. Johnny HAJJAR

J'ai été cité également.

M. Le Président Claude LISE

Bon, ben vas-y.

M. Louis BOUTRIN

Il est déjà intervenu.

M. Le Président Claude LISE

Je serai obligé de... Si ton intervention dépasse dans son... 15h15, c'est la limite, si elle dépasse on reprendra ou si tu acceptes tout à l'heure, après le déjeuner, je te donnerai la parole, ou si c'est rapide, il est déjà 15h11...

M. Johnny HAJJAR

Ça peut être rapide si on me laisse parler.

M. Le Président Claude LISE

Vas-y, tu as la parole.

M. Johnny HAJJAR

D'abord rectifier. Je suis désolé, il y a beaucoup de malhonnêteté intellectuelle dans les propos indiqués parce que si nous avons voté contre la résiliation c'est pour une raison simple. La faute a été organisée par vous-même. Effectivement, le 17 décembre 2018, Martinique Transport se réunit, vous votez une résiliation pour faute et motif d'intérêt général. La conséquence de cette résiliation un an avant, c'est qu'aucune banque ne prête plus aucun centime à la CFTU et que d'ailleurs les quatre millions (4 M) de défiscalisation, vous les perdez donc zot pa bizwen lajan. Les quatre-millions d'euros (4 M€) vous les perdez et qu'est-ce qui s'est passé ? Le service s'est dégradé, les conditions de travail se sont dégradées. Un an après, qu'est-ce que vous faites ? Vous venez, vous faites des huissiers constater qu'il y a des lignes qui ne fonctionnent et puis après, vous dites, eh ben voilà, résiliation pour faute. Qui a organisé la faute ? Vous, un an avant et vous êtes dans la liquidation de la société Groupement Momentané d'Entreprises. Ça, c'est la vérité des faits historiques. Et c'est pour ça que vous êtes revenus, un an après, voter hier concrètement une résiliation et c'est là où c'est grave. Vous considérez qu'ils sont fautifs, yo pa bon mé ou ka mandé yo mété bus anlè TCSP-a. Cela veut dire que vous demandez à ceux qui ne sont pas bons de vous donner des bus pour mettre sur le TCSP parce qu'il y a des problèmes, parce que vous n'avez pas acheté les batteries. Vous avez voté hier, l'argent pour acheter les batteries, hier, donc vous êtes encore fautifs parce que s'il y a moins de bus sur le TCSP, c'est à cause de vous aussi puisque les batteries n'étaient pas là, vous avez voté l'argent hier. Et derrière, vous venez expliquer à la Martinique que le service public n'est pas rendu. Je suis désolé, vous avez organisé la défaillance, la dégradation du service public du groupement GME. Et ça va tellement loin que vous votez une résiliation hier, vous ne savez même pas combien de marchés vous allez faire, comment vous allez découper mais par contre ce que vous savez c'est qu'il n'y aura plus de délégation de service public et là où c'est encore plus de malhonnêteté intellectuelle, effectivement vous explosez le réseau, vous l'explosez, et je suis désolé Monsieur le Conseiller exécutif, je pensais un peu plus d'expertise de votre part, parce que quand vous dites prendre ou faire reprendre, vous dites que faire reprendre c'est dans le cadre d'une DSP. N'allez pas croire que dans 7 mois, c'est-à-dire au1er août ce sera une DSP. Il n'y a pas de DSP, il faut 18 mois et vous le savez mieux que moi, il faut 18 mois pour faire une DSP. Cela veut dire que dans 7 mois, il y aura des marchés avec des petits lots et donc effectivement, vous allez éclater le réseau, les salariés, et c'est pour ça qu'hier, vous avez semblé dire que... parce que nous avons tous, fait des propositions de formulation pour éviter ce qui se passe aujourd'hui. Vous avez refusé catégoriquement parce que vous avez la Majorité, c'est votre droit. Vous avez fait voter une seule position, la vôtre, il faut assumer pleinement cette réalité et ne pas donner le sentiment que vous avez fait une œuvre d'intérêt général alors que vous avez organisé en pleine période électorale, je le dis, en pleine période, parce que qui est-ce qui va être déstabilisé là ? Fort-de-France, Lamentin, Schoelcher, Saint-Joseph. Effectivement, vous êtes candidats au Carbet, je m'excuse, cela ne vous concerne peut-être pas. Il y en a d'autres qui sont candidats un peu ailleurs mais, déstabiliser les usagers, parce que derrière vous résiliez vous ne savez même pas quel niveau de qualité de service que vous allez mettre en place. Vous résiliez sans

savoir ce que vous allez faire. Cela fait un an que vous pensez à la résiliation, vous le revotez une deuxième fois hier et vous ne prenez pas le service le lendemain. Assumez pleinement. Vous dites, je résilie, enben pwan servis-la jodi-a, pwan tout moun-an jodi-a, tout bagail-la réglé. Non, ou ka ba anko simwa d'incertitude, de liquidation de la CFTU. C'est cela la réalité parce que vous êtes dans un enjeu politicien et je suis désolé, si je le dis avec ferveur c'est parce que je considère qu'il y a une manipulation et c'est pour cela que nous avons voté contre la réalisation telle que vous l'avez organisée et préméditée depuis plus d'un an au détriment des Foyalais, des usagers et donc, de la politique noble nécessaire pour ce pays.

(Applaudissements)

M. Le Président Claude LISE

Collègue MONPLAISIR.

M. Louis BOUTRIN

Président, on repart pour un débat.

M. Le Président Claude LISE

Mais non, on ne va pas reprendre un débat. Collègue MONPLAISIR, je lui donne la parole en tant que Vice-président de l'Assemblée.

M. Yan MONPLAISIR

Merci monsieur le Président. Je voudrais simplement d'abord appeler un peu au calme à la sérénité. Ensuite je voudrais dire qu'on est d'accord. En tout cas moi j'ai entendu que tout le monde est d'accord pour dire qu'il y a une forme de logique et un caractère un peu inéluctable à la dénonciation de ce contrat. Tout le monde est d'accord là-dessus. Après, je pense qu'il faut que nous évitions, précisément d'utiliser les salariés et peut-être quelque chefs d'entreprises qui sont concernés par le fonctionnement de ses services, de les utiliser à des fins politiques. Je trouve que c'est triste et cela n'honore pas ceux qui utilisent ces méthodes là, pour essayer précisément dans un contexte compliqué, de mener des jeux politiques. Je pense que ce n'est pas bien. Le Président de l'Exécutif a indiqué très clairement, il a d'ailleurs fait un communiqué de presse qu'il s'engageait et quand en plus on sait que c'est un homme qui a la réputation de tenir tous ses engagements. Il s'engage par écrit, il l'a indiqué très clairement...et d'ailleurs, c'est la loi, que les salariés de ces entreprises et que les salariés de Mozaïk seraient tous repris. Je ne vois pas en quoi cela justifie... alors si après on a besoin d'avoir des précisions. Mais enfin, moi, je constate ce matin que ce qui se passe ce matin a été organisé, organisé.

(Applaudissements)

Que ce mouvement qui fait suite à une rencontre avec le conseil d'administration, avec un vote etc, ne peut pas être aussi spontané et aussi organisé s'il n'avait pas été prémédité. Et donc, moi je voudrais simplement dire que, quelles que soient les arrière-pensées que l'on peut avoir et les intérêts électoraux que l'on peut avoir, je pense qu'on n'a pas le droit de faire de la politique sur le dos des Martiniquais, ni sur le dos des salariés, ni sur le dos des usagers, ni sur le dos de la population martiniquaise. Soyons tous ensembles, responsables. Nous avons constaté que ça ne marche pas bien et moi, je peux en apporter le témoignage parce que des gens me le disent. Nous constatons que l'issue est inéluctable, il faut dénoncer ce contrat. Nous constatons dans le même temps que le Président de l'Exécutif a dit qu'il allait recruter et reprendre tous les salariés, je crois qu'après si on va derrière dire aux salariés : ce n'est pas vrai, on ne va pas vous recruter, etc. pour les mobiliser afin de créer des troubles sociaux et organiser une manifestation de

l'ampleur à laquelle on assiste, je pense que ça n'est pas responsable. Et je pense que ce n'est pas ce que veulent les Martiniquais et je pense que c'est vous qui allez être les victimes de vos propres turpitudes.

(Applaudissements)

Vous allez être les victimes de cela parce que la population martiniquaise va juger les auteurs de ces tentatives de manipulation et donc la population martiniquaise va vous juger et je l'invite à vous sanctionner parce que c'est de l'irresponsabilité et ça n'est pas comme cela que l'on doit faire de la politique. On ne fait pas de la politique sur la souffrance et la misère des autres. Voilà.

(Échange verbal intense, brouhaha)

M. Le Président Claude LISE

Je donne la parole au rapporteur... mais oui mais il est obligé de répondre. Non collègue... Il n'a pas été mis en cause. J'ai donné la parole à ceux qui ont été cités. Attends, le rapporteur va répondre. Il est 15h21, on nous a dit 15h15 au plus tard, je te demande de répondre en quelques mots.

(Intervention hors micro)

M. Le Président Claude LISE

Nous ne sommes pas réunis aujourd'hui pour discuter de ce dossier-là. Le dossier est venu parce que le transport faisait partie du dossier développement durable. On est parti maintenant dans un débat de fond. Si on doit l'engager, on va l'engager à la reprise, à partir de 17h30. Si tu peux en deux mots... Non, non, s'il te plait.

M. Louis BOUTRIN

Je tiens à rétablir mon honneteté intellectuelle qui a été remise en cause. Premier point d'information. En 2018 le conseil d'administration a voté un principe et ce principe, on doit motiver la résiliation et pour motiver...

(Interventions hors micro)

Président, je ne peux pas m'exprimer, je suis obligé de monter d'un cran. Je dis bien que le conseil d'administration de Martinique Transport a voté un principe en 2018 et quand on vote une résiliation, il faut la motiver. On ne l'a pas motivée. On a dit, soit pour motif d'intérêt général soit pour faute. On ne peut pas faire une délibération avec deux motifs et vous le savez très bien. Nous sommes revenus une année après et effectivement, nous avons voté une résiliation sur faute après un certain nombre de constats. En ce qui concerne les batteries, je n'avais pas l'intention d'en parler mais quand même. Il y a 14 Bus à Haut Niveau de Service qui ont été introduits à Martinique depuis 2015 alors que l'infrastructure n'était pas terminée, qui sont restés là dans un hangar à ne pas tourner et...

(Intervention hors micro)

Mme Marie-Line LESDEMA Kité'y palé.

M. Michel BRANCHI

Continue.

M. Louis BOUTRIN

Ces Bus à Haut Niveau de Service ont des problèmes de batteries. Il semblerait que ce soit Martinique transport qui soit responsable de cela. Le 8 décembre 2017 il y a une convention de mise à disposition signé entre Monsieur MORIN. Président du syndicat mixte du TCSP et Monsieur Alfred MARIE-JEANNE qui est Président de Martinique transport. Dans cette mise à disposition, on met à disposition de Martinique transport les ouvrages, l'équipement et le matériel roulant. En ce qui concerne dans cette convention, allez la trouver, en ce qui concerne l'entretien. l'entretien des 14 véhicules du centre de maintenance et des 23 stations, cet entretien c'est le délégataire qui doit effectivement assurer l'entretien. Quand vous avez changé les pneus, alors c'est l'autorité délégante qui va changer les pneus ? C'est le délégataire qui doit faire changer les pneus, c'est lui qui utilise le matériel roulant. Il en est de même pour les batteries et aujourd'hui on veut faire un procès d'intention à Martinique Transport sur cela. Donc, je voulais faire une mise au point et ça a été fait. Troisième point, et je l'ai dit Président, nous avons une obligation morale et politique de rassurer les 700 agents. On ne peut pas sacrifier sur l'hôtel des ambitions politiques et je dirais politiciennes, une situation sociale. C'est inadmissible, on est des irresponsables, si on fait cela. On doit pouvoir dire le droit et je ne vais pas m'amuser à lire l'article qui a été cité par le collègue qui paradoxalement traite certains d'intellectuel, je ne sais pas s'il a un problème avec les intellectuels et puis ensuite, il vient sortir un article du Code du travail. Mais que cet article ? Cet article dit strictement la même chose. Il faut pouvoir garantir la reprise des salariés quand une entreprise effectivement, est en difficulté ou quand une entreprise change de délégataire. C'est tout. Donc, arrêtons de faire du juridisme et essayons de se mettre ensemble, de frotter nos cervelles pour trouver une solution pour pouvoir rassurer pleinement les salariés qui n'ont pas lieu d'être inquiets même si on peut comprendre leur angoisse tout à fait légitime puisque la société qui les employait a été résiliée. Voilà ce qu'il faut retenir de cela et ne pas faire de propagande électoraliste à la veille des élections. Mèsi an pil.

(Applaudissements)

M. Le Président Claude LISE

Collègues, avant que vous vous leviez, vous devez me donner... S'il vous plait, vous devez me donner acte du fait que ce rapport sur le développement durable a été présenté. Il n'y a pas d'opposition.

VOTE
Contre (0)
Abstention (0)
Pour ... Adopté à l'unanimité.

Ceci étant, c'est à l'unanimité. Je suspends. Nous reprenons nos travaux à 17h30.

Séance suspendue à 15h26

Séance reprise à 17h46

M. Le Président Claude LISE

La séance est reprise. Donc, je passe la parole au Conseiller exécutif Miguel LAVENTURE qui va nous présenter la question numéro 5. Il s'agit de la décision modificative n°5 du budget 2019 de la Collectivite Territoriale de Martinique

5. DECISION MODIFICATIVE N°5 DU BUDGET 2019 DE LA COLLECTIVITE TERRITORIALE DE MARTINIQUE

M. Le Président Claude LISE

Tu as la parole.

M. Miguel LAVENTURE

Merci Monsieur le Président. Monsieur le Président, mes chers collègues, nous avons un point auquel nous sommes maintenant très familiarisés, puisque c'est la cinquième circonstance d'une décision modificative à notre budget primitif. Et cette décision modificative, et bien, elle nous donne l'opportunité de procéder à un certain nombre d'ajustements. Il n'y a donc aucune recette nouvelle. Et par conséquent, c'est à budget constant que nous faisons cette opération de décision modificative numéro 5 qui nous permet de mettre des inscriptions budgétaires sur des lignes pour lesquelles il apparait opportun d'organiser la possibilité de dépenses avant le 31 décembre. La ressource étant fournie, comme mentionnée dans le tableau par des disponibilités qui existent sur des lignes financières. Voilà, donc, Monsieur le Président, c'est relativement simple et classique.

M. Le Président Claude LISE

Bien, je vais demander au représentant du président du CESECEM de venir nous présenter l'avis du conseil consultatif. C'est Monsieur BELLEMARE qui va nous présenter le rapport.

M. Eric BELLEMARE (CESECEM)

Bonsoir à tous. Dans le cadre de lma saisine obligatoire du document budgétaire de la CTM, le CESECEM, troisième organe de la Collectivité est appelé à se prononcer sur les documents transmis.

Le présent rapport a pour objet la Décision Modificative n° 5 de l'exercice 2019 de la CTM qui procède à des ajustements en dépenses.

Le Budget Général 2019 de la CTM s'élève à 1 305 402 577,74 €.

Cette Décision Modificative n°5 se traduit principalement par des virements de crédits notamment en faveur du logement social de l'ordre de 2 000 000 € et de l'organisation internationale des floralies de l'ordre de 200 000 €.

Cette Décision Modificative n°5 qui intervient dans le courant du mois de décembre 2019 relève d'un ajustement budgétaire.

LE CESECEM ne formule aucune autre observation hormis celle formulées cidessous.

M. Le Président Claude LISE

Merci. Y a-t-il des commissions qui veulent donner un avis ? Mais bien sûr, la commission des Finances.

M. Michel BRANCHI

La commission des Finances qui s'est réunie avec la commission Développement économique et la commission de l'Insertion a pris connaissance de cette décision modificative qui devient classique, qui consiste à ajuster le budget en fonction des éléments de gestion, et par conséquent, nous considérons que c'est un ajustement qui tient compte de la nécessité que nos crédits de paiement collent avec l'exécution budgétaire. Voilà donc, c'est un avis favorable.

M. Le Président Claude LISE

Bien, donc, je pense que là-dessus, il n'y a pas d'observations. Nous adoptons ? Il n'y a pas de problème ? Donc pas d'opposition ?

(Interventions hors micro)

M. Le Président Claude LISE

Oui ? Oui, c'est une demande de...Non, non...

(Interventions hors micro)

M. Le Président Claude LISE

Non, non...Alors, je commence...alors je dis, contre? Donc on compte avec les procurations. 16 contre. Abstentions : 1, Pour?

(Interventions hors micro)

M. Le Président Claude LISE

Collègues, s'il vous plait ? Quels sont ceux qui votent pour, pour qu'il n'y ait pas d'erreur. On va ajouter les procurations. Combien ? 26 Pour. Voilà.

VOTE Contre (16) Abstention (1) Pour (26) Adopté à la majorité.

Donc, c'est adopté. Nous passons à la question numéro 6. Il s'agit d'une décision relative à la fiscalité directe de la Collectivité Territoriale. Donc, je te repasse la parole.

6. DÉCISION RELATIVE À LA FISCALITÉ DIRECTE DE LA COLLECTIVITÉ TERRITORIALE DE MARTINIQUE /MAINTIEN DU TAUX DE LA TAXE FONCIÈRE SUR LES PROPRIÉTÉS BATIES POUR L'ANNÉE 2020

M. Miguel LAVENTURE

Monsieur le Président, mes chers collègues, nous sommes sur une décision formelle qu'il importe de prendre avant l'examen du budget, puisque c'est un élément de paramétrage bien entendu de la ressource dont nous allons discuter tout à l'heure dans le projet de budget. Elle concerne la taxe foncière sur les propriétés bâties. Et la proposition qui est soumise à la décision de l'Assemblée, c'est de maintenir le taux actuel de cette taxe foncière sur les propriétés bâties, c'est un taux qui est fixé aujourd'hui à 19,49 %. Voilà Monsieur le Président.

M. Le Président Claude LISE

Avis de la commission des Finances.

M. Michel BRANCHI

C'est un avis favorable.

M. Le Président Claude LISE

Bien. Y a-t-il une demande d'intervention ? Je pense que c'est simple. Personne n'est contre ? On passe au vote ? Personne n'est contre le maintien ? Si, tu es contre ?

M. Jean-Claude DUVERGER

C'est pour une explication de vote.

M. Le Président Claude LISE

Une explication de vote? Eh bien, vas-y.

M. Jean-Claude DUVERGER

Au fonds, c'est une nécessité, parce que bon, ça rentre dans le budget de la Collectivité. On aurait bien aimé un jour qu'on baisse la taxe foncière et que l'État nous donne tout ce que l'État nous doit s'il le faut. Donc, cela permettrait aux gens de ne pas acheter un terrain et d'avoir à payer tout le temps. Donc, nous nous abstenons. On ne va pas voter contre, mais on va s'abstenir.

M. Le Président Claude LISE

Donc, nous passons au vote. Contre: personne, abstention? Combien? 17 abstentions et pour: la différence. Combien? 25 ou 26? Il y a quelqu'un qui est sorti. Donc, c'est 25.

VOTE Contre (0) Abstention (17) Pour (25) Adopté à l'unanimité moins 17 abstentions.

(Interventions hors micro)

M. Le Président Claude LISE

Non, non on était simplement au décompte.

(Interventions hors micro)

M. Le Président Claude LISE

Non, non, je n'ai pas compris. Je me suis étonné du fait que ça faisait 25, alors que tout à l'heure c'était 26. Et c'est parce qu'il y a un collègue qui est sorti. C'est tout, voilà. Bien, sans voter. Donc on passe au...

(Interventions hors micro)

Mme Marie-Line LESDEMA

On va demander procuration chaque fois qu'on va sortir pour aller au p'tit coin.

M. Le Président Claude LISE

Mais non, mais attends. Je ne peux pas faire voter quelqu'un qui est sorti enfin. Je ne sais pas où on va là, si je commence à supposer le vote de quelqu'un.

M. Miguel LAVENTURE

Président on ne va pas faire un débat.

(Brouhaha)

M. Le Président Claude LISE

Mais non, mais attends.

Mme Marie-Line LESDEMA

S'il te plait aussi.

M. Le Président Claude LISE

Eh bien oui, mais s'il te plait aussi.

(Interventions hors micro)

M. Le Président Claude LISE

Nous passons au 7. Règle d'amortissement des biens.

7. REGLES D'AMORTISSEMENT DES BIENS

M. Miguel LAVENTURE

Alors, Monsieur le Président, mes chers collègues, c'est un moment de formalisme pour assurer une base juridique certaine aux pratiques d'amortissement, puisque nous savons que depuis un certain nombre d'années, l'amortissement est obligatoire. Alors, compte tenu du fait que la CTM est le fruit de la fusion de deux collectivités qui avaient, elles-mêmes leur propre règle d'amortissement, donc jusqu'à présent, le processus a été prolongé pour chacun des biens concernés, mais quand la CTM achète des nouveaux biens, eh bien, il vaut mieux que nous ayons une règle spécifique qui soit bien formulée. Et c'est l'objet de ce rapport qui donc, définit les durées d'amortissement, puisque les mécaniques de la mise en œuvre sont parfaitement connues, et ne sont pas modifiées, donc, les durées d'amortissement suivant la nature des biens concernés. On a ainsi une page et demie d'énoncé de durée d'amortissement suivant les différentes catégories de biens concernés, voilà.

M. Le Président Claude LISE

Avis de la commission des Finances.

M. Michel BRANCHI

L'avis de la commission des Finances est favorable.

M. Le Président Claude LISE

Je dois demander l'avis du CESECEM. Donc, je demande à Monsieur BELLEMARE de venir en tant que représentant de cette instance consultative.

M. Eric BELLEMARE (CESECEM)

Le présent rapport a pour objet de définir le mode, le calcul de l'amortissement ainsi que de fixer le seuil unitaire des biens dits de « faible valeur » ou « à consommation rapide ».

Le Cadre juridique

La technique de l'amortissement permet la constatation comptable d'un amoindrissement de la valeur d'une immobilisation résultant de

- Usage
- Temps
- Changement de technique.

L'article D.72-103-2 du CGCT ainsi que l'instruction budgétaire et comptable M57 précisent les règles en matière d'amortissement.

Les textes disposent que l'Assemblée Délibérante peut fixer librement les durées d'amortissement pour chaque bien ou catégorie de biens sauf exceptions suivantes :

- Frais relatifs aux documents d'urbanisme
- Frais d'études et frais d'intervention non suivis de réalisation amortis sur une durée maximale de 5 ans
- Frais de recherche et de développement amortis sur une durée maximale de 5 ans
- Frais d'insertion amortis sur une durée maximale de 5 ans
- Brevets amortis sur la durée du privilège dont ils bénéficient

Le contexte

Ayant repris les règles d'amortissement issues des collectivités régionale et départementale, la Collectivité souhaite harmoniser les procédures d'amortissement.

Les dispositions du rapport de la CTM

- Amortissement selon le mode linéaire par annuité complète
- Calcul de l'amortissement à compter de l'exercice suivant l'acquisition ou la mise en service desdits biens
- Fixation du seuil unitaire des biens dits « de faible valeur » ou « à consommation rapide » à 1 500 € TTC
- Mandat au Conseil Exécutif pour opérer des modifications sur les amortissements (durée d'amortissement à la marge, règle de neutralisation...)

Le CESECEM prend acte de cette harmonisation des règles d'amortissement et ne formule aucune autre observation.

M. Le Président Claude LISE

Bien. Y a-t-il des demandes d'interventions ? Il n'y en n'a pas ? on passe au vote ?

(Interventions hors micro)

M. Le Président Claude LISE

Comment ? Je n'ai pas entendu.

M. Fred LORDINOT

Il n'y a pas d'avis de commission ? S'il n'y a pas d'avis de commission, je demande la parole.

M. Le Président Claude LISE

Mais j'avais demandé déjà l'avis de la commission, il me semble. Mais oui. Non ?

(Interventions hors micro)

M. Lucien ADENET

J'ai un avis.

M. Le Président Claude LISE

Tu as un avis ? Bon, bien vas-y.

M. Lucien ADENET

Les deux commissions Agriculture et Transport se sont réunis conjointement, et ont donné l'avis suivant. Avis favorable au dispositif qui s'inscrit dans les mesures nécessaires à la construction de cette nouvelle collectivité qui succède à l'ex-Département et à l'Ex-Région. Mais qui doit avoir ses règles propres de gestion comptable. Donc, c'est un avis favorable.

M. Le Président Claude LISE

D'accord. Il n'y a pas d'autre commission qui donne un avis. Donc, je donne parole au collègue LORDINOT.

M. Fred LORDINOT

Merci Monsieur le Président. Il faut se réjouir de l'adoption de ces règles, 4 ans après la mise en place de la Collectivité Territoriale de Martinique. Nous sommes favorables, comme vous certainement à une démarche qui tendrait à une certification des comptes de notre Collectivité. Cette certification de compte nous permettrait d'avoir des relations beaucoup plus solides vis-à-vis du secteur bancaire, et de pouvoir éventuellement lever des fonds sur le marché financier. C'est un objectif que nous pouvons atteindre, nous Collectivité Territoriale de Martinique. Cependant, nous vous réclamons, depuis plusieurs années, l'inventaire des biens de la Collectivité. Cet inventaire, pour des raisons que nous ne comprenons pas, vous refusez de nous le fournir. Donc, l'amortissement porte sur des biens et des catégories de biens. Si vous refusez de nous donner la liste de ces biens, comment nous pouvons approuver vos règles d'amortissement ? C'est la raison pour laquelle nous allons nous abstenir. Et nous vous invitons, une fois de plus, membres de la Majorité et membres du Conseil Exécutif, Monsieur le Conseiller exécutif, chargé des questions à nous donner le tableau obligatoire qui figure au compte de gestion de la Collectivité, qui liste l'ensemble des biens figurant dans le patrimoine de la Collectivité, ainsi que la valeur d'amortissement pour chacun de ces biens.

M. Le Président Claude LISE

Bien. Il n'y a pas d'autres demandes ? Nous passons au vote ?

(Interventions hors micro)

M. Le Président Claude LISE

Tu veux répondre, pardon.

M. Miguel LAVENTURE

Merci Monsieur le Président. J'ai bien entendu le collègue et sa demande. Je n'ai pas très bien compris la relation qu'il y a entre sa demande et le choix de son vote. Mais chacun est libre, évidemment, de faire les constructions qu'il souhaite. Mais, moi j'ai les limitations de la compréhension qui sont les miennes. Au moment où nous parlons, il y a des amortissements qui sont pratiqués, et qui sont l'héritage...il n'y a pas que de cela dont nous avons hérité...bon, qui sont l'héritage des 2 collectivités. Nous proposons de passer à une démarche qui est un acte positif, où on choisit d'avoir des règles d'amortissement que nous définissons. Elles sont complétement indifférentes à la matière à laquelle elles vont s'appliquer. Puisqu'il s'agit d'une définition générique avec les différentes catégories. Et par conséquent, nous pensons qu'il vaut mieux, en toute hypothèse, que la Collectivité, en toute hypothèse, y compris pour les biens dont elle fait l'acquisition puisse disposer de règles d'amortissements qui soient non pas simplement, répétons-le, hérités, mais l'expression d'une décision positive posée par elle-même. Voilà, donc, nous proposons qu'effectivement on puisse adopter cela.

M. Le Président Claude LISE

Nous passons au vote. Contre ? Abstentions : on compte : 17 abstentions, Pour : 29 pour.

VOTE
Contre (0)
Abstention (17)
Pour (29)
Adopté à l'unanimité moins 17 abstentions.

Bien. Alors, je propose que nous passions au 11. Il s'agit d'une convention de partenariat entre l'État, la Collectivite Territoriale de Martinique, Atout France et la Caisse des Dépots et Consignations.

11. CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE L'ÉTAT, LA COLLECTIVITE TERRITORIALE DE MARTINIQUE, ATOUT FRANCE ET LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS

M. Le Président Claude LISE

Oui, cette convention doit être signée demain matin, d'où l'urgence à régler cette question. Vas-y, tu le présentes ?

M. Miguel LAVENTURE

Alors, Monsieur le Président, mes chers collègues, la proposition qui vous est soumise consiste à pouvoir organiser un travail qui permettra de bénéficier des compétences de deux partenaires, c'est-à-dire Atout France d'un côté, et la Caisse des Dépôts et Consignation de l'autre, pour organiser notre ingénierie de manière un peu plus enrichie par les contributions que nous pouvons attendre de ces partenaires, et ainsi organiser ce que nous souhaitons tous, une meilleure valorisation de notre patrimoine en matière touristique. Et donc, la convention devrait nous permettre de recourir aux capacités expertes, en tout cas, nous l'espérons, de ces organismes dont nous savons en tout cas, qu'ils sont engagés dans les mêmes termes avec d'autres régions, et qui permettront ainsi à la Martinique de pouvoir, je répète, apprécier d'une manière plus éclairée les voies qui sont susceptibles d'être empruntées pour ces valorisations que j'évoquais. Voilà, Monsieur le Président.

M. Le Président Claude LISE

Avis de la commission des Finances.

M. Michel BRANCHI

Alors, il s'agit d'un avis conjoint, donc la commission des Finances, la commission Développement économique, commission de l'Insertion sociale, donc il s'agit d'un dispositif visant à accompagner les territoires et les projets publics, ou privés dans la perspective de la redynamisation de l'offre touristique. L'instructeur a indiqué qu'il s'agit d'une convention de partenariat sur 3 ans, dans le cadre du dispositif France Tourisme Ingénierie. Les projets retenus sont :

- pour 2019 : les grands sites des grands hommes, golf et hippodrome territorial, Habitation Céron ;

Pour 2020 : modernisation de l'accueil de plaisance aux Trois-Ilets, le centre d'interprétation de Vivé au Lorrain, le site d'Aqualand au Carbet.

Alors, les élus ont regretté que le CMT n'ait pas été associé au choix des sites, et souhaitent que pour 2020 que la CMT soit consultée pour ce projet et également pour toute démarche entreprise concernant le tourisme. C'est un avis favorable.

M. Le Président Claude LISE

Bien, qui demande la parole ? Collègue LORDINOT.

M. Fred LORDINOT

Merci Monsieur le Président. Il n'était pas prévu que nous fassions une intervention sur ce sujet, puisqu'on est d'accord sur cette convention. Mais je voudrais quand même rappeler un principe de gestion clair sur la gestion du patrimoine d'une collectivité. Au-delà des limites de compréhension de tel ou tel conseiller. Il est fondamental que la Collectivité ait une appréciation au plus juste de son patrimoine et des règles d'amortissement qu'elle adopte. Ceci à la fois pour qu'il y ait une continuité de sa gestion, mais aussi pour que chacun puisse apprécier le résultat financier de la Collectivité. Puisque la valeur de l'amortissement a des incidences sur le résultat global du compte administratif de la Collectivité. Et je voudrais rappeler, je n'avais pas l'intention de le faire ici dans le cadre du débat, parce que bon, c'était Noël, il faut être consensuel, on ne va pas non plus chipoter pour tout, mais sur une question essentielle. Lorsque vous avez des biens que vous avez mis en gestion comme des hôtels, comme l'hôtel Marouba, comme l'hôtel Club des Trois-Ilets, qui vous coutent chaque année sept cent mille euros (700 000 €) en gestion, vous êtes obligé de décaisser de l'argent pour entretenir des biens qui ne vous rapportent rien. Peut-être qu'il faut, à un moment-donné, penser à céder ces biens, ou bien à faire que les projets de gestion aboutissent. Je le répète, je dis bien ce que je dis bien, je dis que depuis plusieurs années, vous avez confié ces biens à l'Etablissement Public Local, qu'il n'y a aucun projet réalisé sur ces biens, et que ces biens coutent à la Collectivité aujourd'hui, sept cent mille euros (700 000 €) Si maintenant, vous nous apprenez qu'il y a des projets, dites-le-nous. Vous avez renvoyé à une séance ultérieure, l'examen des dossiers qui concernent l'appel à projet. Et vous n'avez pas fixé non plus de date pour la prochaine séance. Donc, lorsque je fais une remarque sur les amortissements, et que je dis que le groupe s'abstient, plutôt que de voter parce qu'il considère qu'il n'a pas les informations, tout un chacun peut le comprendre.

M. Le Président Claude LISE

Oui, collègue ADENET.

M. Lucien ADENET

Je voulais rappeler qui avait confié ces biens dont parle le collègue à l'Etablissement Public Foncier. Est-ce que tu peux le rappeler ou bien le rapporteur ? Non, non, je... Il dit nous avons confié. Quelqu'un qui nous entend peut croire que c'est la Collectivité Territoriale actuelle qui avait confié ces biens à l'EPF.

M. Miquel LAVENTURE

La réponse est simple, mais je pense connue de tout le monde. Cela fait partie de la continuité de service public que nous assurons. Et nous avons, effectivement reçu en héritage cette réalité de patrimoine qui a été confiée par la Région qui nous a précédée, à l'Etablissement Public Foncier et nous assumons complètement cela, parce qu'il n'y a pas un seul point d'héritage que nous avons récusé, et je dirais, rejeté à l'extérieur du périmètre. Et donc, voilà, par conséquent...

(Interventions hors micro)

M. Le Président Claude LISE

Collègue, collègue, nous sommes au point 11, il s'agit de la convention que nous passons avec Atout France, la Caisse des Dépôts. On a déjà dépassé ces...Oui, collègue DUVERGER.

M. Jean-Claude DUVERGER

Non, je voudrais rapidement dire, mais ça sera mélangé avec une explication de vote. Comme il y a des questions qui peuvent nous conduire à prendre d'autres débats, et qui pourraient nous amener... Nous sommes venus ici avec l'intention de voter cette convention, d'autant plus que c'est une convention avec l'État. Nous sommes même prêts qu'il y ait des GIP avec l'État que l'on gère ensemble ce qui peut être géré. Donc, nous sommes venus pour voter cette convention. Maintenant, si on veut savoir qui va passer en cours moyen 2 s'il y a la réponse du Président ou du rapporteur, qui a créé, ce n'est pas cela qui nous fera voter. On avait déjà décidé de voter oui. Ce n'est pas le sujet d'examen qui va nous faire voter. Mais enfin, Président, tu as hésité, peut-être que tu auras zéro, mais LAVENTURE, dit, il faut répondre à la question du collègue. Mais nous allons voter la convention avec l'État, donc, nous votons. Non, mais il t'a posé la question...

M. Le Président Claude LISE

Non, non, je n'ai pas pu répondre, car ce n'est pas moi qui ai eu l'occasion de transférer ces biens-là.

M. Jean-Claude DUVERGER

Donc, c'est cela?

M. Le Président Claude LISE

Tout le monde sait cela. Voilà, donc, je ne vais pas plus loin, moi. Je ne suis pas concerné.

(Interventions hors micro)

M. Le Président Claude LISE

Mais je vous interroge sur la question numéro 11, pour qu'il n'y ait pas d'ambiguïté. Qu'il n'y en ait aucune. Est-ce que vous êtes d'accord ? Qui est contre d'abord.

(Interventions hors micro)

M. Le Président Claude LISE

Sur la question numéro 11, personne n'est contre ? Abstention ?

VOTE Contre (0) Abstentions (0) Pour... Adopté à l'unanimité.

Donc, c'est adopté à l'unanimité et sans ambigüité, voilà. Donc, nous revenons au 8, la question majeure que nous avons là à étudier cet après-midi. Alors je vous rappelle qu'il s'agit donc du budget primitif 2020, et que comme nous faisons pour tous les documents budgétaires que nous examinons. Nous allons...enfin le bureau a bien entendu maintenu la position qu'il a toujours eu depuis déjà pas mal de temps, à savoir une répartition du temps de parole qui est le suivant : Ensemble pour une Martinique nouvelle, 54 minutes, et la Majorité, 99 minutes, c'est-à-dire une heure 39. Donc, on va bien sûr, remettre ...ça y est c'est fixé ? Les pendules sont à l'heure ? Et bien entendu, il y aura d'abord la présentation, ensuite on aura l'avis du CESECEM, et puis, oui, avant que nous entamions la présentation, le Président du Conseil Exécutif, puisqu'il s'agit de son budget, va venir pour s'adresser à l'Assemblée. Donc, je demande au Président MARIE-JEANNE de venir à la tribune pour introduire le budget primitif 2020.

8. BUDGET PRIMITIF DE LA COLLECTIVITE TERRITORIALE DE MARTINIQUE EXERCICE 2020

M. Alfred MARIE-JEANNE (Président du Conseil Exécutif)

Monsieur le Président de l'Assemblée de Martinique, Mesdames et Messieurs les Conseillers territoriaux, Mesdames et Messieurs les Conseillers exécutifs. Mesdames, Messieurs. 1, 2, 3, 4, et de 5. En énumérant cette suite de nombre, je vais mettre l'accent sur une réalité de ce projet de budget primitif. Il n'est pas le premier, il ne sera pas le dernier que je vous présenterai, je l'espère bien. Il y a de quoi faire des commentaires agréables. Depuis décembre 2015, les électeurs consultés m'ont confié, démocratiquement la conduite des affaires de la Collectivité Territoriale de Martinique. Je vous ai proposé des projets de budget primitif pour 2016, et vous allez comprendre mon énumération, 2017, 2018, et 2019. Ils ont tous été votés. Et je précise après débat, âpre, bien des fois, mais quand même, j'allais dire, positif également dans les propositions des uns et des autres qui ont été retenues. Et en fin d'année 2020, je vous soumettrai un projet de budget primitif pour 2021.A ceux qui ont une courte vue, je leur signale, ça existe, que le budget d'une Collectivité comme la nôtre ne peut se concevoir sur une année civile, c'est-à-dire du 1er janvier au 31 décembre, point final. Ca n'existe pas. Chacun ses conceptions, pas la mienne. Il doit s'inscrire, ce budget, non ? Dans une perspective, ie peux dire dans un continuum qui tient compte du passif, du passé qui intègre la réalité des besoins et des moyens qui ne dépendent pas toujours de nous. Et tout le monde le sait ; qui marque notre volonté de doter notre pays, des conditions les plus favorables à son développement et à l'épanouissement de sa population. Cette vision globale trouve techniquement sa résonnance dans deux types de crédits budgétaires que vous connaissez. Et peut-être encore mieux que moi-même. Des crédits d'autorisation qui servent à lancer des projets, à concrétiser des actions, tant en investissement qu'en fonctionnement. Des crédits nécessaires au paiement, chaque année, des réalisations effectuées, réalisées. Les crédits budgétaires sont un moyen incontournable pour créer la dépense. Et c'est la dépense qui elle, est porteuse de valeurs et de plus-value. Ne faisons pas de fixation sur tel ou tel montant. Nous devons débattre. J'accepte, et vous le savez tous, les remarques quand elles sont justifiées. Mais je ne peux encenser les fautes originelles. S'agissant du contenu de ce budget primitif, je vous renvoie aux multiples décisions, schémas, conventions, marchés, et autres dispositifs, qui ont été pris par notre Collectivité depuis 4 ans, ici même avec vous, et qui forme l'ossature de notre engagement. Nous intervenons au quotidien au bénéfice de nos mandants, mais notre absence s'inscrit dans la définition de politiques publiques conçues de façon stratégique. Quel reproche fondé nous serait adressé, par vous, si vous voulez, les uns et les autres, si pour satisfaire à l'exercice de nos compétences, nous travaillerions à tâtons, au jour le jour, sans perspective et sans objectif bien défini? Et vous auriez raison de m'interpeller. S'agissant du contenant, quelques chiffres cadrent ce projet de budget primitif pour 2020. Je cite les chiffres pour qu'il n'y ait aucune ambigüité :

- Huit-cent-soixante-quinze-million-trois-cent-soixante-dix-huit-mille-cent-quatre-vingt-quinze euros quatre-vingt-cinq (875 378 195,85 €) d'autorisation de programme pour investir.
- Six-cent-soixante-deux-million-quatre-cent-huit-mille-six-cent-quatre-vingt-trois euros dix-huit (662 408 683,18 €) d'autorisation d'engagement pour assurer le fonctionnement.

Soit un total d'un milliard-cinq-cent-trente-sept-million-sept-cent-quatre-vingt-six mille-huit-cent-soixante-dix-neuf-zéro-trois euros (1 537 786 879,03 €) de crédit budgétaire d'autorisation de faire. De faire. Quand je dis de faire, je prends compte de construire, de bâtir, etc.

- Ensuite un milliard cent dix-huit million trois cent quarante six mille neuf cent dix neuf euros (1 118 346 919 €) de crédit pour payer ce qu'il y aura à payer, je m'excuse, pour payer ce qu'il y aura à payer au cours de l'année 2020.

Poussont plus avant la présentation des points qui ont mobilisé l'attention lors de notre débat d'orientation budgétaire du 25 novembre dernier ici même, ceux qui ont la mémoire courte. Sur la question de l'investissement, huit-cent-soixgante-quinzemillion-trois-cent-soixante-dix-huit-mille-cent-quatre-vingt-quinze-euros-quatre-vingtcinq (875 378 195,85 €) d'autorisation de programme et deux-cent-cinquante-millionvingt mille six-cent-soixante euros (250 023 660 €) de crédit de paiement. Notre section d'investissement étant géré en totalité, vous le savez tous, en pluri annualité budgétaire. Avec plus de deux-cent-cinquante-millions (250 000 000) de crédit de paiement en investissement en progression, écoutez-moi bien, de + 8,81 % par rapport à l'année 2019, nous franchissons une barre symbolique. Ce montant est d'autant plus méritoire que nos recettes traditionnelles d'investissement, écoutezbien, ont diminué cette année de 7,33 % pour se fixer à cent-quatre-cinq-millionquatre-cent-vingt-deux-mille-cent-neuf euros (185 422 109 €). Vous imaginez ? Il a fallu faire un emprunt, puisque tout le temps, on en parle, faire un emprunt, alors je vous explique puisqu'on fait comme si on n'entend pas et comme si on a oublié. Il a fallu faire un emprunt, de soixante-dix millions d'euros (70 M€). Ce montant ne vient pas par hasard, il est surtout conditionné par le niveau des dépenses d'investissement à payer en 2020. Compte tenu des chantiers déjà lancés, et à lancer dans l'année. Par ailleurs, nous avons réussi à dégager une épargne de soixantequatre million six cent mille euros (64 600 000 €) sans laquelle rien n'aurait été possible. Ce n'est pas une épargne pour épargner, c'est une épargne pour payer. En effet, aucune collectivité publique, commune, intercommunalité, département, région, hôpital état, ne peut se tarquer d'investir durablement, sans poser la problématique du niveau de l'autofinancement pour son investissement. Notre autofinancement est passé de cinquante-cinq virqule quatre millions d'euros (55,4 M€) en 2019, à soixante-quatre million six cent mille euros (64 600 000 €) pour 2020, soit plus de 6,2 % des recettes réelles de fonctionnement. En 2019, c'est passé de 6,2 à 7,7 % en 2020. Vous pouvez aller les vérifier. C'est loin d'être négligeable. Mais notre effort doit se poursuivre, car il est la base de la commande publique d'aujourd'hui, de demain et d'après-demain. Ne pas le comprendre, c'est volontairement refuser la visibilité, et s'aventurer sur une commande publique en dent de scie, qui pénalise les entreprises et l'emploi. Ne pas l'entendre, c'est nous ôter les moyens d'un développement harmonieux endogène, pensé et voulu par nous-mêmes. Mais c'est ce que vous prédisez, recommandez tout le temps. Et quand on le fait, vous le refusez. Pas tous, pas tous. Il est donc de ma responsabilité d'Exécutif, de cette Collectivité, de consacrer et de flécher nos moyens budgétaires sur l'investissement en maitrisant notre train de vie en section de fonctionnement. Eh oui, eh oui. Sur la question, maintenant de l'emprunt, j'en ai déjà parlé un peu, avec le budget 2020, notre mandature aura mobilisé quatre-cent-vingt millions (420 000 000) d'emprunts sur 5 ans, contrairement à ce qui est colporté, dont quatre-vingt-dix-huit millions (98 000 000) de refinancement, quatre-vingt-dix-huit millions (98 000 000) de refinancement. C'est dire que je n'ai aucune frilosité par rapport à l'acte d'emprunter. Toutefois, il importe d'agir avec discernement, avec discernement d'abord. Et je pointe du doigt ceux qui manquent de discernement. L'emprunt...écoute, je ne t'ai jamais empêché de parler, personne ne peut m'empêcher de parler. C'est dramatique. On peut bougonner si on veut. Bougonner ne fait jamais avancer quoi que ce soit. Il faut d'abord écouter si on veut comprendre. L'emprunt peut être une illusion financière, si les moyens de remboursement ne sont pas au rendez-vous. Les banquiers ne sont pas des philanthropes. Et ce n'est pas un mépris de ma part. Ils étudient nos comptes, vos comptes. Et le montant qu'il vous avance est conditionné par votre solvabilité présentée et avenir. Dites le contraire, prouvez le contraire. Notre crédibilité financière a progressé parce que le travail de redressement que nous avons entrepris depuis 2016, avec vous, est visible au travers de l'amélioration de

différents agrégats, de soldes intermédiaires, de gestion et de ratio. Nous n'avons pas redressé pour plaire à l'État, et nous plier aux injonctions des contrats issus de la loi de programmation des finances publiques 2018-2020. Vous connaissez, c'est mon franc-parler là-dessus, et ici, et ailleurs. Nous avions commencé notre redressement bien avant, et vous le savez tous. Nous n'avons pas redressé pour donner une image de nous de bons gestionnaires. Il y en a ici qui ont des diplômes, ils sont plus diplômés que moi-même, afin que les diplômes servent à bon escient et pas à mauvais escient. Nous avons redressé les finances de la Collectivité Territoriale de Martinique, car il est de notre propre intérêt d'avoir une situation budgétaire et financière assainie et sincère, reconnue officiellement. Quand une structure privée, permettez-moi de faire cette digression, tombe en faillite, elle peut créer une nouvelle entité et repartir sur des bases nouvelles, vierges de tout passif. A moi vous allez dire cela ? Je pourrais citer des exemples où des entreprises, et ce n'est pas Claude LISE qui peut me démentir, ce n'est pas une attaque que je fais contre lui, il sait cela, et vous le savez que nous avons aidé, énormément aidé, yo likidé ko yo, yo pa remboursé nou. Amen ainsi soit-il. Alors là, raconter des histoires à dormir debout, comme si je n'ai pas le droit de dire cela. Avec votre argent que certains ont accordé. Quand une structure publique connait de graves difficultés financières il lui faut éponger, au contraire, son passif d'abord, parfois pendant des années, c'est le cas aujourd'hui, car il n'y a pas de liquidation pour nous, ni de redémarrage à neuf, instantané. Dites le contraire, prouvez le contraire. Tout le monde sait cela. Demandez! Eh ben, demandez, puisque vous me provoquez, demandez aux collectivités empêtrées dans des déficits ces temps-ci, et soumises au controle de la Chambre Régionale des Comptes, ce qu'elles en pensent vraiment.

(Interventions hors micro)

M. Alfred MARIE-JEANNE (Président du Conseil Exécutif)

Car en dernier ressort, ceux qui payent les erreurs des apprentis financiers sont toujours les administrés et les plus faibles et en dernier ressort. Il nous reste à reconstituer un fond de roulement satisfaisant et améliorer notre délai global de paiement, j'en conviens. J'en conviens. Ni moun ki ka compren ke mwen pé résoud tout pwoblem, du soir au lendemain. Incroyable, incroyable. Sur la question de la recentralisation du RSA, ha, ha. Nous avons fait notre part du boulot, et tout le monde ici le sait. Quand je dis nous, je pense à la motion de l'Assemblée de Martinique, prise ici sous la présidence de Claude LISE. Ce n'est pas une attaque contre Claude LISE. Chak fwa mwen nonmin nom en moun sé pa en attak, mesi. J'explique. Qu'estce qui m'arrive Messieurs Dames, écoutez. Quand je dis nous, je pense à la motion, je dis, de l'Assemblée de Martinique, mais aussi aux initiatives que j'ai prises lors de mes rencontres avec le Président de la République, avec le Premier ministre ou la Ministre des Outre-Mer. Vous ne savez pas cela ? Vous n'avez pas entendu ? Vous avez fait la sourde oreille. Arrêtez ! Lors du débat d'orientation budgétaire, je vous ai apporté les preuves que le gouvernement était parfaitement informé de notre demande de reprendre en direct la gestion d'une compétence qui n'est pas la nôtre. Cette bizarrerie, cette bizarrerie nous coute, écoutez-bien, entre 60 et 70 M chaque année, qu'il nous faut trouver sur nos fonds propres. La recentralisation ne signifie pas que les bénéficiaires vont y perdre. Mwen sav sa ki tail, mwen diw ripren'w, y opa lé yo pren'w. Elle signifie que la Martinique va y gagner. Au point que j'ai défendu, et j'ai dit mais vous prenez cela, ne me demandez rien. Ce sera autant de soulagement pour nous. C'est clair et net. La mwen palé, je l'ai et je l'ai dit. Arrêtez. Les grands palais ne m'effraient pas pour prendre la parole. Elle signifie que la Martinique va y gagner. J'ai expliqué. J'ai évoqué ces 3 projets, l'investissement, l'emprunt et le RSA sans vouloir relancer une quelconque polémique stérile. Allez tout seul sur la stérilité. Sur la question de la gestion des fonds européens, que n'ai-je pas entendu ? Ha, ha yayaille! A toutes fins utiles, pour ceux qui voudraient encore douter, ou déblatérer inutilement, permettez que je vous rende compte objectivement. Mercredi dernier, le 11 décembre, avec le représentant du Préfet, la commission européenne, vous le

savez tous, j'ai tenu le comité de suivi Interfonds. Le but était de faire quoi ? D'examiner l'état d'avancement technique et financier de la gestion des fonds européens, ici-même. Nos partenaires européens, ont jugé, et je les cite, je les cite. Je cite ce qu'ils ont dit publiquement là. Notre gestion satisfaisante confirmant que la Martinique était sortie des grandes difficultés du début des programmations. Ainsi c'est ce qu'ils ont dit. Mwen pa payé yo pou yo fè'w, pou yo di'w. A ce propos, il faut rappeler encore que nous partions de loin. A peine 2 % d'exécution en décembre 2015 pour le PO FEDER-FSE, comme vous le savez. A cet égard, je rappellerai, puisqu'on m'attaque dessus, j'ai fait le recrutement de 80 personnes, malgré les difficultés, pour aller les former, et s'occuper des formes, et vous le savez. Arrêtez! Ainsi, une fois de plus, la Collectivité Territoriale est au rendez-vous des objectifs fixés, le dégagement d'office est évité, et nous avons pris un peu d'avance pour 2020. Aujourd'hui la situation se traduit comme suit : depuis le début de la programmation, c'est au global :

- 2 288 dossiers qui ont été favorablement instruits pour quatre cent quatre-vingtun millions (481 M) de crédits communautaires et cent cinquante six millions (156 M) d'aides dans la Collectivité représentant au total un volume d'investissement de d'un milliard deux cent trente millions d'euros (1 230 M€).
- Pour le fonds européen de développement régional FEDER, 505 dossiers programmés, allez contester les chiffres mêmes en l'Europe. Allez contester les chiffres en Europe. 505 dossiers programmés, dont 83 % au bénéfice de la compétitivité des entreprises, pour un montant total de deux cent-quatre-vingt dix huit millions d'euros (298 M€) de FEDER. Mais si vous n'avez pas les dossiers, entendez, prenez note. On va les envoyer. Oyez, au moins oyez.

(Interventions hors micro)

M. Alfred MARIE-JEANNE (Président du Conseil Exécutif)

Pour le fonds... Comment, vous n'êtes pas obligés de tout savoir collègues. Je sais que vous êtes des puits de sciences, mais vous n'êtes pas obligés de tout savoir, pas tout et en tous lieux, et sur tout.

- Pour le fonds social européen FSE et l'initiative pour l'emploi des jeunes IEJ, 108 projets programmés pour un montant FSE de quatre-vingt-treize-millions (93 M€) de fonds européens dans les domaines de la formation professionnelle, l'accompagnement des jeunes et l'inclusion sociale.
- Pour le fonds européen agricole pour le développement rural, ce qu'on appelle habituellement le FEADER, 571 dossiers programmés pour un montant de quatre-vingt-sept-millions (87 M) de FEADER. Pour le fond européen pour les affaires maritimes et de la pêche, vous appelez le FEAMP, 104 dossiers programmés pour un montant total de trois millions huit cent mille euros (3 800 000 €).

Aujourd'hui, nous avons atteint et même dépassé le seuil de dégagement d'office pour le FEADER, plus de trente-cinq millions d'euros (35 M€). Nous avons certifié le volume des dépenses nécessaires sur le FEDER-FSE et sur le PO-FSE Etat pour que la direction régionale des finances publiques soit en capacité de valider un volume suffisant de dépenses d'ici la fin de l'année, soit plus de trois-millions d'euros (300 000 000 €). Vous avez des atomes crochus avec les payeurs, vous les connaissez encore mieux que moi, alors consultez-les. En ce qui concerne le FEAMP, la Collectivité Territoriale, organisme intermédiaire, a contribué à l'évitement du dégagement d'office qui se calcule au niveau de toutes les régions de France, et j'ajouterai de France et de Navarre. J'ai dit toutes les régions, mwen pa palé di la Martinik, et vous le savez. Et c'est difficile, parfois, il y a des gens qui ne

comprennent pas. N'en déplaise à certains, les services de la Collectivité Territoriale ont démontré leur capacité à gérer. Je les félicite et les encourage à poursuivre en votre nom, en notre nom. Chers collègues, bien d'autres choses sont contenues dans ce budget, la présentation qui en sera faite dans un moment, par les différents collègues qui voudront bien prendre la parole, d'un côté comme de l'autre, et le jeu de questions réponses permettra de compléter l'information des uns et des autres. Ce projet de budget primitif pour 2020 nécessitera des adaptations au cours, qu'on le veuille ou non, des décisions modificatives appropriées aux circonstances. C'est de droit. En conclusion, je voudrais simplement inviter les uns et les autres, à plus d'humilité et de raison. L'important est que nous nous retrouvions sur l'essentiel, car mon but, et je ne vais pas varier d'un iota, est de continuer l'œuvre de redressement de nos finances, et en même temps, d'assumer notre part dans le développement de notre territoire, pour le bien être des Martiniquais. Mesi en pil, mési en chay de m'avoir écouté. Et je ne changerai pas de position pour faire plaisir à quiconque. Monsieur le Président, je vous remercie d'avoir été aussi long.

(Applaudissements)

M. Le Président Claude LISE

Je demande au rapporteur Miguel LAVENTURE de venir nous présenter le BP 2020.

M. Miguel LAVENTURE

Monsieur le Président, mes chers collègues, les éléments de structures ont été présentés avec beaucoup de clarté, de précisions par le Président du Conseil Exécutif, et par conséquent nous allons pouvoir passer assez rapidement sur quelques généralités. Nous avons...il y a un défilement de Powerpoint qui devrait nous permettre d'accompagner le propos. Alors, nous ne reviendrons pas sur les rappels du Président concernant des notions d'autorisation de programme et de crédits de paiement. Nous n'y reviendrons pas parce qu'elles ont été manifestement très précises, mais je veux juste rappeler quand même que c'est vraiment à partir de ces deux éléments, même si nous sommes plus sur des pratiques habituelles de crédit de paiement. C'est sur ces deux éléments-là qu'il nous faut en permanence concentrer notre attention. L'équilibre du budget se fait sur les crédits de paiements, mais, je reprends les termes du Président tout à l'heure, la matière à partir de laquelle nous prenons nos décisions dans les politiques qui sont mises en œuvre, ce sont les autorisations, et le terme est suffisamment explicite, pour que nous puissions bien comprendre que quand il s'agit d'investissement, ce sont des autorisations de programme, et quand il s'agit de fonctionnement, ce sont les autorisations d'engagement. Je rappelle rapidement des chiffres qui ont été donnés par le Président, il y a un moment, sur ces données d'autorisation de programmes et d'autorisation d'engament. Il y a pour les investissements, donc, en autorisation de huit-cent-soixante-guinze-million-trois-cent-soixante-dix-huit-mille-centquatre-vingt-quinze euros (875 378 195,85 €) pour les autorisations d'engagement, six-cent-soixante-deux-million-quatre-cent-huit-mille-six-cent-quatre-vingt-trois euros dix-huit (662 408 683,18 €). Et c'est à partir de ces marges de décisions, de décisions de faire que le budget a été construit, en comptabilisant les montants de ce qui apparait aujourd'hui, à titre prévisionnel comme susceptible d'être nécessaire pour les paiements au cours des 12 mois de l'année 2020. Et c'est sur cette matière que nous avons, par conséquent un budget, qui en crédit de paiement s'élève à unmilliard-cent-treize-million-neuf-cent-onze-mille-sept-cent-dix-neuf (1 113 911 719). Ces crédits de paiement concernent évidemment, du fonctionnement et de l'investissement. L'équilibre, bien entendu, entre ces montants globalement de fonctionnement et d'investissement pour, je le rappelle un-milliard-cent-treize-millionneuf-cent-onze-mille-sept-cent-dix-neuf (1 113 911 719). Je rappelle pour mémoire, nous y reviendrons tout à la fin de notre présentation, qu'il y a 2 budgets annexes. Celui du Laboratoire Territorial d'Analyse, et puis celui pour l'irrigation le DGPISE. Le total en intégrant le budget annexe est d'un-milliard-cent-dix-huit-million-trois-cent quatre-vingt-six-mille-neuf-cent-dix-neuf euros (1 118 386 919 €). Un mot sur les recettes d'une manière un p'tit peu plus précise et explicite. Pour rester toujours dans cette approche un peu de structure, nous vous présentons la répartition, en grande masse, et surtout en grande source, des recettes d'investissement. Considérons-les hors emprunt et autofinancement, elles sont pour 47 % concernées par des ressources d'origine européenne, FEDER, FEADER, FEAMP, pour 30 % de dotation d'équipement scolaire, pour 12 % par le FCTVA, les autres sources de recettes en dehors, encore une fois de l'emprunt et de l'autofinancement représentent 11 %. Le financement est donc...Pardon, l'investissement est donc financé par les éléments que nous venons d'indiquer qui représentent au total cent-quinze-million-quatre-centvingt-deux-mille-cent-neuf euros (115 422 109 €) auxquels il faut ajouter, ça a été dit suffisamment pour que nous gardions ce chiffre à l'esprit, mais nous y reviendrons aussi plus tard, auxquels il faut ajouter soixante-dix-millions d'euros (70 000 000 €) d'emprunt. Et les dépenses d'investissement vont représenter un montant total de deux-cent-cinquante-millions d'euros (250 000 000 €) alors que les recettes dont nous venons de parler sont de cent-quatre-vingt-cinq-million-quatre-cent vingt-deuxmille-cent-neuf euros (185 422 109 €). La différence qui permet d'avoir l'équilibre entre les recettes et les dépenses dans cette section d'investissement, elle vient tout simplement de l'épargne brute, pour un montant de soixante-guatre million-six-centun-mille-cinq-cent-cinquante (64 601 550), et dans son discours introductif, le Président rappelait que rien ne serait possible en termes d'équilibre du budget, en terme de mobilisation de l'emprunt, en termes d'organisation de notre futur, si nous n'avions pas cette contribution de soixante-quatre-millions (64 000 000) qui permet d'arriver à ces dépenses d'investissement au total de deux-cent-cinquante-millions (250 000 000). Alors, comment on y parvient? Eh bien, on y parvient en dégageant une ressource qui elle va venir de la section de fonctionnement. Et par conséquent, le tableau qui vous est présenté vous permet de suivre le cheminement de cette épargne, puisque nous avons des dépenses réelles de fonctionnement qui vous sont proposées pour huit-cent-soixante-trois-millions virgule vingt-neuf euros (863,69 M€) pour des recettes réelles de fonctionnement pour neuf-cent-vingt-huit-millions virgule vingt-neuf euros (928,29 M€). Et par conséquent, il y a la différence entre les recettes de fonctionnement qui sont supérieures aux dépenses de fonctionnement, qui est de cette fameuse épargne brute de soixante-guatre-millions (64 M) qui, je répète, venant s'ajouter aux recettes d'investissements et à l'emprunt, permet d'avoir le montant total des dépenses d'investissement. Alors nous constatons que cette épargne brute, elle est en augmentation dans le budget qui vous est proposé par rapport à ce qu'elle était dans le budget primitif de 2019, et par conséquent, on voit bien que nous sommes sur une trajectoire, qui est une trajectoire de renforcement des capacités de notre démarche budgétaire. Et cette épargne brute, lorsque nous enlevons les remboursements en capital des emprunts qui doivent intervenir, et bien il reste ce qu'on appelle une épargne nette de sept-million-sept-cent-cinquante-mille euros (7 750 000 €). Il est très important de bien intégrer ces éléments-là, parce que c'est cette mécanique qui permet la construction du budget et qui nous donne la possibilité d'avoir des ressources à partir desquelles il est, je dirais, fondé de faire des propositions en dépenses qui vont suivre tout à l'heure. Un petit focus sur la question du fond de compensation de la TVA. Alors, pour éviter des erreurs de compréhension, la prévision au titre du budget 2019 de ce fond de compensation de la TVA se FCTVA, était d'une part de dix-huit-million-cinq-cent-trente-trois-mille-neufcent- trente-six euros (18 533 936 €) en investissement, et d'autre part de deux million-quatre-vingt-dix-sept-mille-neuf-cent (2 097 930€) trente euros fonctionnement. Ca c"était la prévision. Et la réalisation qui a été constatée en 2019. elle a été, en réalité, beaucoup plus modeste que ce que la prévision avait conduit à imaginer. Elle a été, pour l'investissement de onze-million-huit-cent-soixante-dix millesix-cent-quatre-vingt-quatre euros (11 870 684 €), je répète à comparer à une prévision de dix-huit-million-cinq-cent-trente-trois-mille-neuf-cent-trente-six euros (18 533 936 €), et le fonctionnement, fonctionnement réalisé, un-million-quatre-centsoixante-dix-neuf-mille-huit-cent-quarante-huit euros (1 479 848 €) pour une prévision

initiale qui avait été de de deux million-quatre-vingt-dix-sept-mille-neuf-cent trente euros (2 097 930 €). Cela signifie-t-il qu'il y a eu une erreur dans l'appréciation de la prévision ? On est tenté évidemment de donner cette explication. En fait, le mode de calcul a changé entre le moment où la prévision a été établie, et puis le moment où le calcul des réalisations a été effectué. Rappelons que le fond de compensation de la TVA c'est une modalité qui est mise en œuvre par l'État, qui a la main, qui a la responsabilité de définir les dépenses qu'il considère comme éligible à ce fond de compensation, et qui par conséquent, lorsqu'elles sont mises en œuvre, donne les résultats qui résultent des calculs qu'il met en œuvre sur les bases qu'il a fait évoluer. Et donc aujourd'hui, nous espérons ne pas nous tromper, nous espérons ne pas nous laisser tromper, nous espérons ne pas découvrir que nous nous sommes fait tromper, en faisant une prévision pour l'investissement en termes de fond de compensation de la TVA de 14 millions, qui est dans supérieur à la réalisation de 2019, même si je répète encore une fois, elle est inférieure à celle de la prévision qui avait été initialement espérée. De la même manière en termes de fonctionnement, pour ce FCTVA, nous nous projetons sur une espérance, sur une prévision de, un-million-sixcent-mille euros (1 600 000 €) qui est supérieure à la réalisation de 2019 qui est de, un-million-quatre-cent-soixante-dix-neuf-mille-huit-cent-quarante-huit (1 479 848 €), même si elle est significativement inférieure à la prévision 2019, je suis toujours en fonctionnement, qui était de deux million-quatre-vingt-dix-sept-milleneuf-cent trente euros (2 097 930 €). Je le dis pour que nous puissions bien comprendre que nous essayons d'être le plus je dirais, réfléchit possible, en tout cas d'avoir l'appréciation la plus avisée, la plus inspirée, la plus argumentée, la plus documentée pour l'établissement de notre budget. Mais je répète, quand les paramètres changent en cours de route, nous ne pouvons pas, bien entendu, en assumer la responsabilité. En ce qui concerne l'endettement, il a été rappelé dans le propos général introductif du Président, les évolutions de cet endettement qui a été très volontariste depuis le début de la mandature, y compris quatre-vingt-dix-huitmillion d'euros (98 000 000 €) de refinancement pour nous permettre d'avoir des marges résultant de la négociation sur les montants de taux, mais également sur les durées. Et vous avez par conséquent donc une présentation qui montre ici les évolutions de l'endettement de la Collectivité. Rappelons que cet endettement intègre, nous l'avons beaucoup dit au moment du débat d'orientation budgétaire, intègre, on va dire le rapatriement d'emprunts qui avaient été à l'origine réalisés par la Région et qui avaient ensuite été transférés au titre du TCSP, mais le TCSP n'a pas pu les payer, et par conséquent, c'est la garantie de la Région puis de la CTM qui a fonctionné avec les effets de couts qui en résultent. Et donc la bonne gestion, mais en même temps la transparence, a conduit à redomicilier au niveau de la CTM les éléments d'emprunt. Nous avons de ce fait les ratios de désendettement qui vous sont proposés, qui vous sont présentés, et qui montrent que nous avons, à la fois, un encours de la dette qui est en augmentation comme le graphique de la diapositive précédente le montrerait, mais en même temps, un délai de désendettement qu'on arrive à contenir, et qui j'espère ne va pas exploser dans les temps qui viennent. En ce qui concerne les recettes de fonctionnement, là aussi nous fonctionnons en structure parce que nous avons suffisamment donné de chiffres en valeur absolue. mais il est bon de regarder les points relatifs de ces recettes de fonctionnement, avec presque la moitié qui sont assurés par des dotations, participations, subventions, de l'État et fiscalité versée. Il s'agit en fait de 47 % du montant total des recettes de fonctionnement. Il y a par ailleurs les taxes indirectes, la fiscalité directe, et puis toute une série de ressources diverses. Notons qu'au titre des recettes de fonctionnement, il v a aussi des subventions qui ont pour origine les fonds européens, mais qui sont plus modestes que pour l'investissement; elles sont de 6 % du montant total des recettes de fonctionnement. Je rappelle que la philosophie même d'intervention des fonds européens les porte à intervenir de manière plus systématique en investissement qu'en fonctionnement. Un p'tit focus sur la dotation globale de fonctionnement, pour constater qu'elle était en décrue, d'une manière assez continue, au cours des années 2016, 2017, 2018; en 2019 on a eu une quasi-stabilité, la décrue était plus faible. Et en 2020 nous retrouvons le montant de 2019. Pourquoi insister là-dessus ? C'est parce que nous nous en souvenons, lorsque nous avons présenté le budget 2019 nous avons indiqué qu'une part de la dotation globale de fonctionnement la DGF avait été, par décision de l'État, traduite par voie parlementaire, enfin, par voie législative, d'intégrer dans la DGF une part de la TVA, en disant que c'est une ressource dynamique; l'expression est bien connue, cela veut dire qu'elle a vocation à augmenter. Et bien nous constatons qu'à la première occasion qui nous est donnée de pouvoir apprécier cela, c'est un dynamisme plat, parce qu'il y a aucune augmentation, et on est de façon strictement identique, avec une dotation pour 2020 qui correspond à celle qui a été attribuée en 2019. Et par conséquent nous sommes dans une situation où les effets positifs d'intervention de la TVA ne se sont pas, pour le moment, manifestés. L'observation que nous faisons ne vaut pas que pour la Martinique, c'est une observation qui est unanimement exprimée par l'ensemble des régions de France. Alors en ce qui concerne l'évolution des dépenses de fonctionnement, nous avons un p'tit peu déjà parlé de cela, mais je veux juste attirer l'attention sur la nécessaire vigilance qu'il va falloir que nous exercions tous. Evidemment au niveau de l'exécutif nous y sommes plus mobilisés parce que c'est notre responsabilité. L'exécution devra se faire avec beaucoup d'attention. Dans la mesure où, je rappelle, la loi du 22 janvier 2018*4 a fixé une règle absolue, c'est que les dépenses de fonctionnement ne doivent pas déraper, ne doivent pas augmenter d'une année à l'autre au-delà de 1,1 %. Et par conséquent, pour bien contraindre chacun à cette nécessité, vous savez qu'il y a eu la proposition de signer des contrats. La Martinique n'a pas signé de contrat en la matière, mais la loi, indépendamment du fait de signer ou pas un contrat, s'impose à elle. Et par conséquent, je rappelle que si cette règle n'est pas respectée, il y a une pénalité financière qui intervient. C'est-à-dire que le montant du dépassement vient en déduction des sommes qui sont attribuées par l'État. Et par conséquent on n'est pas sûr, je dirais, des choses négociables, on est sur des règles qui sont extrêmement strictes. Et bien la proposition de budget qui vous est soumise conduit à une augmentation des dépenses de fonctionnement pour 0,88 %. Donc le delta que nous avons de marge de manœuvre, je dirais, d'accident, d'imprévus, de surprise, c'est entre 0,88 et 1,1. Et par conséquent, nous comprenons bien que ce delta est de 0,22 %. Et donc, je le dis pour que nous comprenions bien, que les exercices auxquels nous nous sommes prêtés, d'une manière un peu plus appuyée en 2019 par rapport aux années précédentes, en termes d'ajustement avec les décisions modificatives, et bien cet exercice-là, il va s'imposer encore plus à nous pour cette année 2020, parce qu'il est hors de question que nous nous trouvions dans la situation de ne pas respecter la limite de plafond d'augmentation de 1,1 % des dépenses de fonctionnement. Alors vous avez un camembert qui est un p'tit peu confus parce qu'il y a beaucoup de choses à dire, mais en même temps, si on veut donner des informations, c'est difficile de ne pas rentrer dans un certain détail. Nous constatons en tout cas, que quelques masses sont évidentes, en particulier, tout ce qui concerne le RSA. Vous voyez bien, c'est ce bleu un peu soutenu-là, sur la gauche, pour deux-cent-six-millions (206 000 000). Nous constatons également que pour... Alors cette fois-ci le bleu, moins soutenu sur la droite, on va dire le quart supérieur droit, il est de deux-cent-cinq-millions (205 000 000), il concerne les services généraux, et dans les services généraux nous avons en particulier les questions de financement de personnel. Nous constatons que dans l'enseignement, on est sur le début du quart inférieur droit, où l'enseignement, la formation professionnelle et l'apprentissage, soixante-dix-millions (70 000 000). J'essaie de donner les grands secteurs. Et puis sur le bas du quart inférieur droit, nous avons

_

⁴ Loi n°2018-32 du 22 janvier 2018 de programmation des Finances publiques pour les années 2018 à 2022.

santé, action sociale, alors en dehors des allocations individuelles de solidarité, c'està-dire l'APA. le RSA, et la prestation de compensation du handicap, nous avons pour cent-quarante-et-un-millions (141 000 000). Donc tous ces chiffres sont, évidemment dans les documents que vous avez reçus, mais nous avons voulu un peu les expliciter ici. Puisque nous parlons des allocations individuelles de solidarité, il y a besoin de comparer ce qui a été illustré par les propos du Président, entre les recettes et les dépenses. Et, évidemment, sans surprise par rapport à ce que nous connaissons de la réalité depuis 2004, nous avons des dépenses qui sont, chaque année, supérieures aux recettes. D'où, redisons-le, la demande formulée de manière très solennelle, insistante et unanime de proposition que l'État qui définit le périmètre des droits et qui par conséquent en fait implicitement a la responsabilité du montant de la dépense, et bien en assume la ressource. En ce qui concerne donc les dépenses d'investissement, bon, je pense qu'on ne va pas rentrer dans les détails particuliers puisque vous avez recu les documents. Et puis, nous allons en dire un mot rapidement maintenant en regardant les différents secteurs. Alors, j'évoquais à l'instant les services généraux. Eh bien, deux-cent-cinq- millions (205 M), ça concerne les ressources humaines, tout d'abord, qui constitue des éléments fondamentaux. Bien entendu, il y a de gros efforts qui sont faits pour, à la fois, faire en sorte que nos personnels puissent bénéficier de tout ce que légitimement ils peuvent souhaiter. Ce sont les avancements individuels, c'est la question des indices, c'est la problématique des indemnités qui a été réglée avec une harmonisation et avec un dispositif qui fonctionne, et puis c'est le fameux GVT, le glissement vieillesse technicité qui est le lot de tous les corpus de personnel dans toutes les structures. Dans le même moment, il y a la...je dirais contribution qui est faite pour rendre plus performant ce personnel, avec des plans de formation, avec une culture managériale qui est renforcée, mais qui est surtout partagée, et avec des progrès concrets dans les compétences métiers. Les services généraux c'est aussi toute la mécanique informatique. Il y a quelques progrès assez remarquables, qui se font depuis le début, et avec une forme d'accélération. Signalons pour l'année 2020, bien entendu, l'accessibilité numérique, dématérialisation généralisée des factures avec notamment tout ce qui concerne la technique Chorus Pro, dont nous avons beaucoup parlé à l'occasion du débat d'orientation budgétaire, la e-administration qui doit devenir la pratique la plus courante et banalisée, quelques innovations sur la problématique de la solidarité avec une plateforme de primo-accueil, une mise en œuvre de technique de géolocalisation pour les personnes qui sont atteintes de troubles spatio-temporels, ce sont évidemment des personnels, des publics exposés fragiles, auxquels nous devons apporter les meilleures contributions de ce que la technique met à notre dispositions. Et puis, bien sûr, faire en sorte que toutes ces techniques soient sécurisées, y compris dans cet impératif de protection des données personnelles. Services généraux, c'est aussi, bien entendu, la logistique. Je ne rentre pas dans trop de détail, parce que chacun devine que tout ce que nous avons en termes ici de mobilité, d'organisation, de faire en sorte que les choses fonctionnent, est basé profondément sur une efficacité logistique. L'enseignement, formation professionnelle et apprentissage, c'est également un poste important, je l'évoquais il y a un instant, soixante-dix-millions (70 000 000) de fonctionnement et quarante-trois millions (43 000 000) d'investissement. Alors, nous y retrouvons, bien entendu, les éléments qui vont se retrouver, qui se traduisent en termes d'investissement par la fait de livrer le lycée Schoelcher, le fait de mettre en service la cité scolaire de Sainte-Marie, nous l'espérons en cette années 2020, conformité évidemment des équipements dans les collèges et les lycées, et qui est parfois très immédiatement attendue, rénover, surveiller désamianter les bâtiments, notamment ceux qui sont utilisés pour l'apprentissage, les internats sur lesquels il faut intervenir, internat neuf ou internat nouveau, puisque nous avons retenu, vous savez, un internat de la réussite, et puis toujours le confortement parasismique de nos établissements scolaires. Culture, vie sociale, jeunesse sport et loisirs. Nous avons essayé de traduire, de la manière la plus respectueuse qui soit, les expressions que nous avons enregistrées à l'occasion du débat d'orientation budgétaire. Comprenons-nous bien, je redis la distinction entre

autorisation qu'elle soit de programme ou d'engagement, et puis crédit de paiement. Nous avons ici, la traduction en crédit de paiement. Cela veut dire qu'un certain nombre d'opérations, notamment en investissement, vont pouvoir être déclenchées, et pour partie, être payées, en tout cas, pour la tranche 2020 sur les ressources identifiées budgétairement dans les montants que vous avez ici. Et je veux évoquer par exemple, toute la dynamique que nous avons lancée, et qui va durer sur plusieurs années, de ce que nous avons appelé l'Ecole Martiniquaise d'Enseignement des Arts, et qui a fait l'objet ici d'un débat important, n'est-ce pas Christiane? Et qui a été portée par nous tous. Bon, moi, Conseiller exécutif, j'entends tout le temps, Marie-Hélène revenir sur ce sujet-là, bien entendu. Alors, nous avons démarré par la musique, mais nous enclenchons la danse en 2020, et puis nous allons faire les autres disciplines au fur et à mesure. Rien qu'en disant cela, nous comprenons que les décisions de faire, vont produire des effets sur plusieurs années. Alors, nous mettons ce que nous pensons qui devra être payé au cours de l'année 2020. Et puis, si chemin faisant, les choses vont tellement bien qu'il en faut un peu plus, on fera une décision modificative en essayant de trouver la ressource nécessaire. Le DGA Finance s'y prépare déjà pour demain. En matière de santé et action sociale qui est effectivement, un poste très important cent-quarante-et-un-millions (141 000 000) en fonctionnement, six millions (6 000 000) en investissement. Vous avez tous les dispositifs qui sont en route pour accentuer encore la volonté de faire de manière globale, coordonner et prospectives, et bien, nous avons ...nous annonçons, et je pense que Francis, s'il souhaite, pourra donner des précisions, les premières assises du vieillissement en 2020, qui permettra, par conséquent, après le séminaire qui s'est tenu ici-même, il y a un mois et demi, sur le bien vieillir, après toutes les dispositions que nous avons déjà mises en œuvre, une approche encore plus globale, encore plus concertée, encore plus partagée sur cette question du vieillissement. Nous l'annonçons, mais ceci va s'appuyer sur l'ensemble des dispositifs qui existent déjà pour ce public des personnes âgées, mais également, pour d'autres publics, et en particulier, dans le domaine de la petite enfance, dans le domaine PMI, dans le domaine de la famille, dans le domaine des personnes en situation de handicap. Bref, toutes celles et ceux pour lesquels nous voulons être dans une démarche de progrès en matière de santé et d'action sociale. Je ne dis rien qu'un seul mot de plus, le mot prévention pour lequel nous avons eu, il y a 2 plénières, la présentation d'un dispositif avec une convention passée entre la CTM et l'ARS pour coordonner cette dynamique de prévention santé. S'agissant de la problématique de l'aménagement des territoires, et aussi de l'habitat, du logement, si vous préférez. Eh bien, il y a donc d'un côté les questions un peu structurelles de savoir comment nous organisons notre territoire. Et évidemment, comment ne pas reparler de ce programme pluriannuel, on revient encore aux autorisations à distinguer les crédits de paiement en matière de couverture intégrale du territoire en très haut débit prévue, annoncée, organisée pour être effective en 2022. Eh bien, la tranche 2020, j'espère, va se dérouler convenablement, avec les financements qui sont prévus du point de vue des profits que peuvent en tirer les entreprises au niveau de leur rentabilité, de leur compétitivité, de leur performance. Il y a tout ce que l'enseignement doit pouvoir tirer comme avantage dans la mise en œuvre de ce très haut débit et du numérique en général. Et puis, il y a aussi tout ce que nous pouvons envisager comme opportunité sous d'autres aspects. Autorisez-moi à dire un mot concernant le tourisme, puisque l'aménagement du territoire, c'est aussi, en particulier, les espaces d'aménagement touristique. Il y a un certain nombre d'étapes qui ont été réalisées au cours de ces, on va dire dernières années sur un certain nombre de sites. Il faut continuer, il faut accélérer, et ce que nous disons pour le tourisme, et bien, il vaut dans le domaine de l'agriculture, il vaut dans le domaine de l'urbanisme avec, notamment, la revitalisation des centres-bourgs qui constitue...on va dire un élément de partage sur l'ensemble du territoire. Bourg soit grand ou petit, on a le même type de problématique. Concernant l'action économique, on peut l'analyser par grandes disciplines, l'agriculture avec les opérations que nous avons déjà entreprises, le salon de l'agriculture reviendra, par exemple, en 2020, mais il y aussi les filières un peu

innovantes, le café avec le Parc Naturel, le cacao, notre collègue est sortie, et elle le porte avec Val Caco. Nous avons le domaine de la mer avec bien sûr, la pêche, mais aussi, nous espérons le démarrage en 2020, de ce pôle aquaculture avec un dispositif à la fois d'accompagnement technique, mais également de pépinière, et puis le tourisme sur lequel nous sommes tous ici très convergent dans tous les domaines, qu'il s'agisse de l'hébergement, qu'il s'agisse des nouveaux métiers que nous pouvons espérer mettre en œuvre, sur la base de notre patrimoine naturel, en particulier les métiers liés au tourisme bleu, à la mer par conséquent, ou l'agritourisme, mais également les choses qui font toute notre originalité, notre fierté, c'est dans le domaine de la culture qui est indiscutablement une richesse pour notre démarche touristique. L'action économique, c'est également l'industrie, l'artisanat, les services. Nous avons ici, il y a 2 ou 3 plénières, retenu l'idée de la démarche industrie du futur, et par conséquent, elle devra se déployer au cours de cette année 2020, sur la base des options et des orientations qui ont été définies ensemble, et avec le concours de partenaires, notamment la BPI, avec qui des actions d'organisation d'opérations, mais aussi d'accompagnement des acteurs va pouvoir se dérouler. Signalons aussi rapidement les démarches en matière d'unité industrielle partagée, de partage également de compétences techniques ou d'outil collaboratif, parce qu'il y a de nouvelles manières de pouvoir enclencher les processus de performance économique, et on note en transversalité que l'option de mutualisation de lieux communs, de tiers-lieux de plus en plus constitue une forme de ressource assez systématique pour pouvoir donner les boosts nécessaires à nos acteurs. Dans l'environnement, bien entendu, sans revenir sur des choses que nous partageons, il nous faut rappeler que nous sommes engagés dans le processus de la transition écologique, en même temps que la transition énergétique, et que nous avons à intégrer ces deux orientations de fonds matriciel dans l'ensemble des politiques que nous conduisons, mais nous devons également en faire des objectifs en soi, et par conséquent, disposer des programmes pour tenir ces orientations. Je ne le dis pas à nouveau, puisque là-aussi le débat d'orientation budgétaire l'a beaucoup exprimé, toute la nécessité de l'attention qu'il faut porter à la question de l'eau potable, de l'assainissement et de l'économie circulaire. Je ne donne que ces 3 éléments-là, parce qu'ils ont fait l'objet vraiment de coup de projecteur à notre plénière du 25 novembre et, évidemment, nous en faisons l'écho dans le budget. Je répète, ne mesurons pas notre volonté de faire au montant des inscriptions. Les inscriptions c'est la traduction de ce qu'il y aura à payer sur la base de ce que nous avons décidé de faire. Mais à partir de là, nous pouvons considérer que nous avons une marge pour travailler. Alors, un dernier mot, et puis je vais conclure, c'est de dire que ça n'est pas un clin d'œil que je veux faire à l'actualité, mais que tout ceci, bien sûr, va intégrer une dimension concernant le transport, alors pas seulement le transport interne à la Martinique, pas seulement Martinique Transport, mais le transport c'est aussi notre aéroport, notre transport c'est aussi notre port, le transport c'est aussi le fait que nous avons décidé de faire quelque chose à Basse-Pointe, sur lequel il y a eu une belle unanimité de l'Assemblée, et l'ensemble de ce que nous avons dit, va devoir bénéficier des inscriptions budgétaires pour lesquelles nous aurons à nous prononcer dans le cadre du budget, mais va devoir bénéficier aussi de ressources extra-budgétaires. Et rappelons que le budget ne donne qu'une vision très partielle des moyens à mobiliser parce qu'en plus de tout cela, notamment, les fonds européens dont le Président a rappelé l'usage dynamique qui en est fait, viendront abonder la ressource strictement budgétaire. Je vous remercie.

M. Le Président Claude LISE

Merci collègue LAVENTURE. Je vais demander à Monsieur BELLEMARE, représentant du CESECEM de venir nous présenter l'avis de l'instance consultative.

M. Eric BELLEMARE (CESECEM)

Le CESECEM est invité à se prononcer sur trois documents :

- l'exposé des motifs du budget primitif de la Collectivité Territoriale de Martinique pour 2020
- le document budgétaire, incluant les projets de budget principal et annexes du Périmètre du Sud Est irrigué (PISE) et du Laboratoire Territorial d'Analyse (LTA)
- le projet de délibération relatif à l'adoption du budget primitif de la Collectivité Territoriale de Martinique pour 2020

Acte politique fondamental dans la vie de la collectivité, le budget primitif recense les recettes et les dépenses, en investissement comme en fonctionnement, au titre de l'exercice à venir. En ce sens, il reflète les priorités ainsi que les arbitrages rendus en fonction des contraintes rencontrées.

Pour mémoire, ces priorités sont regroupées autour de cinq axes principaux :

- AXE 1 FAVORISER LE BIEN ETRE DE LA POPULATION
- AXE 2: S'INVESTIR DANS LES FILIERES PORTEUSES
- AXE 3: ASSURER L'ATTRACTIVITE ET L'ACCESSIBILITE DU TERRITOIRE
- AXE 4 : PROMOUVOIR L'IMAGE DE LA MARTINIQUE A L'INTERNATIONAL
- AXE 5 : RENFORCER LA PERFORMANCE PUBLIQUE AU SERVICE DE LA POPULATION

Le CESECEM constate une légère augmentation du budget général (+1.7%)

Toutefois, celle-ci doit être relativisée, compte tenu de l'inflation prévisible (1,2% en 2018, 1 % entre mai et juin 2019). Ce tassement est perceptible à travers l'évolution des deux sections.

S'agissant de la section de fonctionnement, le CESECEM note :

- -une légère augmentation des recettes de +0.87 %
- -la forte dépendance de la CTM aux ressources externes, conformément à une évolution tendancielle observée depuis plusieurs années
- -le montant important que représentent les autorisations d'engagements comptabilisés soit 1 186 074 847.48 €. Il relève l'absence d'informations sur leur niveau de réalisation, et leur durée d'étalement
- -la baisse du FCTVA Fonctionnement (dépenses d'entretien des bâtiments et voirie) par rapport à 2019 qui s'explique par le tassement, voire le recul des investissements durant les exercices antérieurs, soit 31.12%.

2019 : 2 097 .930 € 2020 : 1 600 000 €

-la compensation insuffisante des aides individuelles de solidarité (AIS).

Le CESECEM soutient la demande de recentralisation du RSA introduite par la CTM en 2018, tout en réclamant la réalisation d'une étude d'impact relative à une telle demande.

Il rappelle le principe d'égalité entre les territoires (la Guyane et Mayotte ont obtenu la recentralisation du RSA auprès de l'État, pour la Réunion la démarche est en cours.).

Le CESECEM constate une augmentation des recettes de fonctionnement, mais prend acte du maintien de la majorité des taux relatifs aux recettes fiscales par rapport à 2019.

S'agissant de la section d'investissement, le CESECEM note :

-la baisse des recettes hors emprunt : 115 422 109 € en 2020/124 546 282 € en 2019, soit -7.32 %

Cette baisse s'explique notamment par :

- la diminution du FCTVA investissement, (14 000 000 € en 2020 /18 533 936 € en 2019),
- -et du fonds régional pour le développement de l'emploi (FRDE 3 000 000 € en 2020/6 000 000 € en 2019)

Le CESECEM invite la CTM à amplifier ses efforts en matière d'investissement, afin de continuer à préparer l'avenir et à renforcer ses capacités d'intervention pour les prochains exercices et de créer ainsi un cercle vertueux.

Le CESECEM note par ailleurs, :

- l'augmentation de 7.5 % par rapport à 2019 de l'épargne nette (=épargne brute – remboursement capital emprunts) soit 17 549 582 € en 2020/15 990 000€ en 2019.

Rappelons que cette épargne contribuera au financement des dépenses d'investissement 2020.

-le montant important des autorisations de programme comptabilisées représentant une somme de 1 878 859 387.14 €.

Comme pour les autorisations d'engagement, le CESECEM relève l'absence d'informations sur leur niveau de réalisation, et leur durée d'étalement.

- L'équilibre du budget est réalisé au prix d'un emprunt :

70 000 000 € en 2020/ 50 000 000 € en 2019

Le CESECEM constate que l'encours de la dette devrait représenter 695.1 M€ au 31 décembre 2020 contre 671.6 M€ au 31 décembre 2019.

L'annuité de la dette représentant 61 334 792 € en 2020, ce qui induit un niveau élevé d'endettement par habitant.

-L'augmentation des prévisions d'octroi de mer : 75 200 000 € /72 000 000 € en 2019

Concernant le Budget du CESECEM:

Le CESECEM a bien noté une baisse de sa dotation

1 060 200 € en 2020 / 1 283 274 € en 2019 (-223 074 €)

1 060 200 € décomposé en : 95 000 € divers-publications 135 000 € -transports 10 000 € - indemnités 820 000 €

1 283 274 € en 2019 décomposé en : 1 053 274 € indemnités-publications 110 000 €

- études et recherches 120 000 €

Concernant l'Analyse sectorielle :

-Apprentissage:

Le CESECEM enregistre la diminution du budget alloué à l'apprentissage liée à l'entrée en vigueur de la loi du 05 septembre 2018, mais rappelle à la CTM les observations faites dans l'avis rendu sur le DOB 2020 relatif aux articles 24 du projet de loi de finances pour 2020, et à l'application des articles 12 et 13 de la loi du 5 septembre 2018.

-Culture et sport :

Dépenses d'investissement : augmentation du budget d'environ 1.8 Millions /2019 6 593 080 € en 2020/4 746 840 € en 2019

Cette augmentation suffira-t-elle à couvrir l'ensemble des projets visés dans le DOB ?

Dépenses de fonctionnement : diminution de la dotation d'environ 3 millions

20 774 244 € en 2020/23 958 656 € en 2019

-Santé et action sociale

Dépenses d'investissement : augmentation de 73.58 %

6 407 829 € en 2020/ 3 691 530 € en 2019

Dépenses de fonctionnement :

Légère augmentation de 1.82 % /2019

141 162 996 € en 2020/ 138 643 357 € en 2019

Le CESECEM note la tendance haussière de ce budget, qui est d'autant plus importante, qu'en Martinique, le taux de mortalité infantile et périnatale est 3 fois plus élevé que le taux national.

S'agissant de la problématique des personnes âgées et des coûts sociaux y afférent supportés par la CTM, le CESECEM suggère qu'une étude sur l'évolution annuelle de cette population soit menée (si ce n'est encore fait), afin d'anticiper les dépenses à couvrir dans les prochains budgets.

Le CESECEM souhaiterait par ailleurs qu'une étude globale sur l'état social de la Martinique soit réalisée, compte tenu de l'acuité de cette question.

-Développement économique :

Dépenses d'investissement :

23 847 114 € en 2020 /23 134 400 € en 2019

<u>Dépenses de fonctionnement</u> :

Baisse de 27 %:

-12 317 742 € en 2020 /17 091 158 € en 2019

Le CESECEM déplore la baisse du budget de fonctionnement consacré à ce secteur et s'interroge sur le devenir du financement des fonds d'ingénierie financière et d'accompagnement des porteurs de projets comme recommandé dans l'avis sur le DOB 2020.

-Fonds européens :

- -légère augmentation des recettes d'investissements 53 987 5260 € en 2020/52 684 914 e en 2019
- -baisse des dépenses d'investissement 32 379 340 € en 2020 /47 775 970 € en 2019
- -baisse des dépenses de fonctionnement 7 275 923 € en 2020/14 301 437 € en 2019

Le CESECEM enregistre les baisses signalées qui devraient être réajustées en cours d'année au regard des projets.

Par ailleurs, le CESECEM appelle la CTM a une la plus grande vigilance s'agissant de la consommation des fonds européens et à poursuivre l'accompagnement des porteurs de projets.

Le CESECEM invite la CTM à rechercher une meilleure synergie entre les Fonds Barnier, les fonds européens, ses propres financements, avec pour objectif, une optimisation de la mise aux normes des bâtiments publics.

-Education-enseignement-formation professionnelle et apprentissage :

Augmentation de 37.91 % des dépenses d'investissement :

43 807 076 € en 2020 /31 764 777 € en 2019

Cette augmentation devrait permettre la remise en état et aux normes des établissements scolaires.

Le CESECEM invite la CTM à recourir davantage au fond Barnier prévu pour la rénovation des établissements publics.

Diminution de 53 262 650 € des dépenses de fonctionnement :

70 722 123 € en 2020 /123 984 7773 € en 2019

Cette diminution risque de limiter les ambitions du plan affiché dans le DOB page45-56.

Le CESECEM estime que les ambitions affichées lors des orientations budgétaires ne se retrouvent pas toutes dans le budget primitif.

Il est indispensable que l'éducation soit un élément capital du développement de notre société. Le CESECEM estime qu'un investissement important dans ce secteur aura des répercussions sur la société entière du point de vue de la santé, du mieuxêtre des populations ainsi que sur le plan économique.

-Numérique (chapitre 905 et 935-aménagement des territoires et habitat) :

Dépenses d'investissement : 25 884 449 € en 2020 /17 772 750 € en 2019

Dépenses de fonctionnement : 3 150 000 € en 2020 /3 782 438 € en 2019

Le CESECEM est dans l'attente du budget consacré au budget annexe haut débit.

-Transports (908-938):

-dépenses d'investissement :

30 155 384€ en 2020/23 118 480 € en 2019

Cette enveloppe doit financer notamment, l'extension du TCSP, la création de lignes maritimes de passagers et l'aérodrome de Basse-Pointe.

Le CESECEM regrette qu'il n'y ait pas de hiérarchisation des projets assortie d'une maquette relative à ceux qui sont listés.

Par ailleurs, le CESECEM souhaite que la CTM commence à réfléchir sur l'évolution énergétique des différents moyens de transports collectifs utilisés comme par exemple les bus à hydrogène et les navettes maritimes à énergie solaire.

-dépenses de fonctionnement : 86 447 858 € en 2020/80 516 441 e en 2019

-Environnement (907-937):

Conformément à l'avis relatif au DOB 2020, le CESECEM regrette que des financements particuliers ne soient pas consacrés aux problématiques des sargasses, du chlordécone, et de l'assainissement.

Le CESECEM souhaiterait en outre, que la CTM engage une démarche volontariste en faveur de la transition écologique, en installant sur l'ensemble des toitures de son patrimoine, des panneaux solaires. Le but visé est de :

- -rendre les bâtiments autonomes sur le plan énergétique (voire d'en faire des bâtiments à énergie positive)
- -produire de l'électricité
- -diminuer la consommation d'énergie fossile

-Sécurité (901-931) :

Le CESECEM enregistre la volonté de la CTM d'améliorer la sécurité sur ses différents sites

Investissement : 776 138 € en 2020/119 590 € en 2019

Fonctionnement : 18 005 000 € 2019 et 2020

4-BUDGETS ANNEXES:

-BGPISE : Maintien de la subvention d'équilibre CTM : 617 000 €

Le CESECEM pense que le PISE devrait revoir son schéma économique car il devra de plus en plus faire face à de fortes sécheresses comme celle enregistrée en 2019, révision qui renforcerait son utilité et entrainerait par voie de conséquence, une augmentation du nombre d'abonnés.

-LTA : diminution du budgets-Pas de subvention d'équilibre en investissement, en fonctionnement, maintien de la subvention d'équilibre

En conclusion, le BP 2020, en légère hausse par rapport à 2019, révèle la faible marge de manœuvre de de la CTM. D'où le décalage entre l'ambition affichée à travers le débat sur les orientations budgétaires et la traduction de ces dernières en actions et politiques publiques.

Globalement, les investissements publics ont stagné, voire reculé au cours des dernières années et la croissance du PIB (+ 0,2 % sur les cinq dernières années) reste inférieure à celle observée en Guadeloupe et dans l'Hexagone. Dans un contexte marqué par la contraction du volume des investissements publics depuis plusieurs années, en raison du désengagement de l'État et des difficultés financières des collectivités territoriales, force est d'admettre que le projet de budget primitif pour 2020 de la CTM n'apporte pas d'infléchissement significatif : la priorité est donnée, comme pour les exercices précédents, au rétablissement ou au maintien de l'équilibre des comptes.

Le CESECEM propose à la CTM la rédaction d'un 6ème axe relatif à la mise en sureté des populations exposées aux risques, au regard de l'importance de cet enjeu pour la Martinique. Il s'agira dans le cadre de cet axe de proposer des solutions aux populations les plus exposées.

Enfin, le CESECEM suggère à la CTM de faire de la question du genre une dimension transversale de l'ensemble de ses programmes d'action.

Je vous remercie.

M. Le Président Claude LISE

Merci bien. Chers collègues, je vais demander aux commissions, d'abord à la commission des Finances, bien sûr, de donner son avis. Et ensuite, je ne vais pas énumérer toutes les commissions, mais les présidents de commission qui ont un avis, ils lèveront la main, et puis je leur donnerai la parole au fur et à mesure. Donc, commission des Finances.

M. Michel BRANCHI

Je rappelle que notre commission, c'était une commission conjointe, commission des Finances, commission Développement économique, commission de l'Action sociale, et un débat très important a eu lieu, et je vais essayer de restituer le contenu de ce débat. Le Conseiller exécutif Miguel LAVENTURE a présenté les grands équilibres du budget 2020, qui se monte à un-milliard-cent-dix-huit-million-trois-cent-quarante-sixmille-neuf-cent-dix-neuf euros (1 118 346 919 €) dont deux-cent-cinquante-millionsvingt-trois-mille-six-cent-soixante euros (250 023 660 en d'investissement. Le montant des emprunts prévus en 2020 s'élève à soixante-dixmillions d'euros (70 000 000 €) contre cinquante millions (50 000 000) en 2019 et soixante millions (60 000 000) en 2018. Le Président de la commission des Finances s'est intéressé au volet recette du projet de budget et a demandé des précisions sur certaines évolutions, particulièrement la taxe sur les carburants, la taxe additionnelle à l'octroi de mer, et le FCTVA. Le DGA finance a fait le point sur l'état des autorisations de programme et autorisation d'engagement et des crédits de paiement. Et il a expliqué pourquoi la CTM avait dû reprendre dans la dette une fraction de la dette transférée au SMTCSP. Suite à ces présentations, certains élus ont indiqué ne pas partager la philosophie du document budgétaire qui se traduit par une baisse des investissements sur le territoire. Il souhaite que soit indiqué clairement sur le document, la part réservée à l'équipement, la part réservée au remboursement du capital de la dette, et la part consacrée au développement du pays en investissement. Par ailleurs, ils ont également fait part de leur désaccord, avec l'approche budgétaire qui leur est présentée pour les mesures de diminution de la dette préconisée. Ils trouvent trop rapide le chemin pris pour le désendettement de la Collectivité. De même, le Président de la commission Développement économique souhaite qu'il soit possible d'étudier la possibilité d'un emprunt de soixante-dixmillions (70 000 000) supplémentaires, en anticipant sur la recentralisation du RSA, et donc la disparition du reste à charge de soixante-dix-millions d'euros (70 000 000 €). Concernant la gestion des fonds européens, et compte tenu des

difficultés que rencontrent les opérateurs pour les projets du port et de l'aéroport, les mêmes élus ont souhaité une augmentation de la cadence des autres dossiers instruits pour compenser la baisse de consommation de ces fonds. Pour ce faire, ils expriment leur accord pour un renforcement des équipes dédiées. Le Conseiller exécutif Miguel LAVENTURE a fait observer que la cadence d'étude des dossiers européens s'était déjà accélérée, et que nombre de petits dossiers dont le montant est inférieur au plafond défini, passe par le Conseil Exécutif. Donc, ceci représentait une partie des points de vue échangés au cours de cette commission conjointe. Je vous remercie.

M. Le Président Claude LISE

Y a-t-il d'autres commissions ? Donc, le Président de la commission Transport, collègue ADENET.

M. Lucien ADENET

Ce sera un avis commun aux deux commissions qui se sont réunies ensemble conjointement, la commission Développement agricole agro transformation élevage et la commission Transport. Le 25 novembre, ce sont tenus les débats sur les orientations budgétaires pour le budget 2020, le projet de budget 2020. Nous avons constaté que ce projet de budget initial pour 2020 prend en compte les échanges du débat que je viens d'énoncer, avec comme fil conducteur, de concilier le développement du territoire et redressement des finances de la CTM. A titre d'exemple, enfin, vous vous rappelez...enfin, pas à titre d'exemple, rappeler que lors du débat sur les orientations budgétaires il était prévu que les recettes augmentent de seulement 0.15 %. On a, avec ce budget primitif 2020, nous constatons que les recettes ont augmenté légèrement et passent à 1,73 %. Nous avons parlé aussi du cadre. Qui est mis en place pour l'élaboration de ce projet de budget. Donc, le cadre est défini par les volumes des crédits d'autorisation de programme, d'autorisation d'engagement et des crédits de paiement. Nous avons rappelé un p'tit peu aussi les décisions modificatives qui sont prises et nous nous sommes dit que mettre en place plusieurs décisions modificatives au cours de l'année, ce n'est pas une mauvaise chose dans l'exécution d'un budget, puisque, vous savez, les décisions modificatives permettent d'ajuster la ventilation des crédits de paiements aux besoins de mandatement et de paiement de l'année. En ce qui concerne la commission Développement agricole, plus spécifiquement, on a mis en place en 2016, un dispositif d'aide aux petits agriculteurs sur des crédits uniquement de la CTM, à côté des dispositifs d'aides qui existent et qui font appel aux fonds européens et plus particulièrement au FEADER. Les élus présents à cette commission ont souligné la nécessité d'améliorer les délais d'engagement des dossiers de demande d'aide de manière générale, et plus spécifiquement, les dispositifs d'aide CTM en faveur des petits agriculteurs. Ils ont souhaité également une meilleure concertation des services pour optimiser l'exécution budgétaire. En ce qui concerne le transport, nous avons remarqué que les grandes actions qui ont été entreprises pour aller vers un transport moderne, l'organisation d'un transport moderne, seront poursuivies. Donc, en ce qui concerne par exemple l'accessibilité du territoire, les déplacements et les mobilités, en ce qui concerne aussi comment mener à bien les grands chantiers nécessaires à l'exercice de la compétence transport ; comment aussi poursuivre l'amélioration de l'accessibilité aérienne. Donc, voilà, un peu les remarques qui ont été formulées lors de cette réunion. Donc, c'est un avis favorable de ces 2 commissions pour ce projet de budget 2020 de la CTM. Merci Président, j'en ai terminé.

M. Le Président Claude LISE

Qui demande la parole ? Collègue CHARPENTIER-TITY.

M. Clément CHARPENTIER-TITY

Merci Président. Simplement pour dire que la commission Education a émis un avis favorable à propos du budget 2020. Merci.

M. Le Président Claude LISE

Collègue CLEON.

M. Georges CLEON

Merci Président. Les commissions Politique de la mer d'une part et Infrastructure développement et équipement du numérique se sont réunies conjointement, et les élus des deux commissions saluent cet effort notable qui permet une augmentation des recettes d'investissement de 8,81 % et ce, en dépit de la baisse continue des dotations de l'État. Elles saluent l'épargne brute dégagée, ainsi que l'augmentation générale du budget. Elles déduisent que l'effort d'équipement de la Martinique en ce qui concerne notre Collectivité va se poursuivre grâce à ce budget 2020, et ce pour le bien-être de nos compatriotes. Les 2 commissions émettent donc un avis favorable pour l'adoption de ce projet de budget 2020 que nous propose le Président du Conseil Exécutif.

M. Le Président Claude LISE

Collègue TELLE.

Mme Louise TELLE

Merci Président. Tenant compte des contraintes budgétaires la commission envisage ce projet de manière favorable, d'autant que certains des points d'orientation proposés par elle ont été intégrés dans leurs grandes lignes. Cependant, il restera à la commission de soin de préciser les actions concrètes à mener, ceci à la condition, bien entendu, que les élus soient consultés préalablement. Merci.

M. Le Président Claude LISE

Qui d'autre ? S'il n'y a pas d'autres avis, je vais donc donner la parole à l'Assemblée. Je rappelle que...je crois que c'est indiqué, que l'Opposition dispose de 54 minutes et la Majorité 1h39 minutes. Alors, je recommande aux collègues, pour qu'on n'ait pas encore les problèmes de la dernière fois, que certains n'attendent pas la dernière minute pour demander la parole quand il ne restera pratiquement plus de temps, parce qu'en retardant indéfiniment sa prise de parole, ce qui se passe, c'est que certains collègues interviennent plusieurs fois. Mais oui, mais si le temps est épuisé il ne faut pas après me reprocher d'arrêter, ou alors, je suis obligé de remettre en jeu, donc rajouter du temps des 2 côtés. Donc, je demande aux collègues, parce que j'ai remarqué que c'est une habitude qui a été prise, que certains attendent la dernière minute pour faire leur intervention. Que chacun intervienne le plus rapidement possible, d'autant que si on peut terminer plus tôt ce ne sera pas plus mal. Je vous signale que tel que nous allons là, ce sera 2 fois minuit au moins. Donc, ça y est le débat commence. Qui demande la parole ? Collègue COUTURIER.

M. Gilbert COUTURIER

Bonsoir à toutes, bonsoir à tous, bonsoir Président, bonsoir Président du Conseil Exécutif, chers collègues. Alors, je crois que Président, à travers le budget primitif de 2020, on peut véritablement observer que comparativement au budget de 2019 il y a véritablement une avancée. Je veux dire que nous avons observé en matière d'investissements et notamment sur les infrastructures routières, je crois même les bâtiments publics qu'on a vu que l'accent a été mis dès notre arrivée. Un certain nombre d'infrastructures routières ont bénéficié d'amélioration et les usagers de la route sont véritablement fiers. Je dois dire que, je parle de ce que je connais, sur le territoire du Gros-Morne, sur 700 mètres linéaires, donc dans le bourg, alors que c'était la mission de la mairie, la Région dans le temps sensibilisée avait effectivement dit pouvoir prendre. Entre temps, il y a eu les élections, donc c'est la CTM a nouveau qu'on a sollicité. Et sous la dynamique de Monsieur MARIE-SAINTE avec l'équipe administrative, donc les agents, et bien, nous sommes en train d'arriver à la fin de cette série de travail, Daniel et toute l'équipe. Donc, en tous les cas, la CTM, on vous dit merci pour le travail même si ce n'est pas fini. Et on observe au fait,

comme on l'apprécie. Mais je veux surtout intervenir dans le domaine de l'agriculture, pour dire que...ne pas reprendre ce qu'ADENET a dit, ce que nous avons dit en commission, mais dire qu'il faut véritablement dans ce budget d'investissement, qu'on arrive à mettre l'accent sur le développement agricole, accompagner les agriculteurs, notamment ceux qui sont propriétaires, qui ont des terres en friche, parce que l'accessibilité au terrain est difficile. Donc, le désenclavement que l'on puisse mettre l'accent là-dessus afin que les agriculteurs, et même ceux qui ne sont pas agriculteurs, mais qui exploitent leur terrain, puissent mettre en valeur ces terres, pour qu'on n'ait pas tout le temps envie d'aller fè fouyé difé nou, limen dan lé gwan surfas. Sa impowtan ke nou fè konpwann ke tè nou ni pé pwodui é suwtou ke kontrewman a sa yo lé fè nou kompwann ke tout tè Matinik polué ni klordekon, Sa pa vré nou ni anlo è ki nef, anlo tè ki pwop, é sa té ké bien ke nou rivé édé sé moun-an dezenklavé'w sé se ke mwen té ké sweté o nivo domen agrikol. Ensité moun osi a itilizé notaman domen agwikol-a ke nou mété laksan asou lagwoforesteri, permet moun alé planté ziyanm sengulierman bwa en ba bwa, rimété sa en valè. Gromòn, nou kay fè pou le venteyen ka vini, le vinteyen desanm dezièm édision yanm bwa miz an valeur. Lanné pasé sé pli de an tòn yanm bwa ke moun mété an valè, moun vini achté asou marché. A névè édimi bon maten pa té rété piès. Donk sa ka montré ki manniè nou ni...nou ataché a an patrimwan, a an rasin, rasin ki en vwa de disparision paske nou ka mal explwaté'y. E bien fok nou ripran lanmen an lèsa. Mwen la osi di ke pou sé agrikiltè-a donk pou sé dévlopman sé agrikiltè tala, sé tè-a ki pa bien explwaté-a, é ben ke nou mété laksan. Mwen lé osi mété laksan osi asou laksion santé é sosial é bienèt. konséyé exékutif CAROLE pa la. I ni okazion vizité plen teritwa an péyi Matinilk donk diféran komun, é i vini Gromòn é nou téka observé ke parfwa menm si sé pa kompetans direktemant CTM mé adan aksion solidarité ki pé poté wè ki manniè dé moun ki ka abité souvan dan dé kartié épi yo lwen gwan la routla pou yo antré kay-yo ni dé difikilté suwtou lè sé moun-tala ka abité la-a, yo ni swa an moun an situyasion dandikap, ou bien an pewson ajé ki alité, ou ki ka dializé pliziè fwa adan en simenn, é ben, lanbilans ni difikilté di rivé kay-li fè'y soti. E sé moun tala permet yo bénéfisqié. E Francis té ka fè en serten nomb de pwopozision. Donk, si nou pé mété aksan anlè sa pou nou pé wè ki manniè via lé CCAS ou lot dispozitif, mwen pa sav, mé wè ki manniè édé ke nou pé fè. Paske o fet montwé moun ke aksion kolektivité-a sé suwtou lumen o keur di dévlopman'w. E bien sé adan sans tala mwen lé pwopozé, épui mwen sav ke nou wè budjè fowmasion pwofesionel é apwentisaj é bien i titak dégonflé piske ni an réfom alantou lapwantisaj, mé Daniel mwen té ké enmen wouè ki manniè nou pé édé sé struktur-la a mié akompanié sé CFA-a, paske léta di i ka pwan, mé lé CFA de pli en pli ké ni difikilté paske IOPCA ki ka pwan direksion-an kom yo a pliziè yo ka di lé OPCO, mé manniè bagail-tala ka anonsé la-a nou ka riské di ni an chat an sak. Donk asou bagail-tala sa té kail bien ke nou rivé gadé ki maionikè twouvé an fowmul pou nou mié édé lé CFA dotan plis ke sé timanmail-la ki ka vini adan fosmasion-an an apwantisaj-la lé premié mwa lé pi yo pé touché sa dificil, é yo pa ka pé respekté lé tenu, lé unifom ki mété an plas, é asé souvent, sé lé ankadran sé CFA-a, direktris-la ki ka édé yo achté an tenu, achté an bon djin, achté an bon linj pou yo pé antré, pou yo ni an bon tenu, pou ke le savwaret pi douvan. Donk, sé sé éléman tala mwen lé osi pwopozé pou di woué ki sa nou ka fè pou nou montwé ke lumen pli ke jamè o keur di aksion budjè demilven-an.

M. Le Président Claude LISE

Collègue HAJJAR.

M. Johnny HAJJAR

Merci. Donc, nous sommes au cinquième budget de la mandature sur 6 années possibles, donc normalement c'aurait dû être le dernier budget, mais j'ai entendu le Président du Conseil Exécutif dire qu'il votera également le budget 2021, alors que nous savons pertinemment que 2021 est l'année des élections de la Collectivité Territoriale de Martinique. C'est-à-dire qu'il reste un an et demi avant les prochaines élections de la CTM. Ce budget...

M. Le Président Claude LISE

Collègues!

M. Johnny HAJJAR

Merci. Ce budget effectivement est un document éminemment politique qui ne doit pas avoir simplement une traduction financière, mais surtout une traduction en termes de programme d'actions au service de l'intérêt général et au service des acteurs économiques les plus démunis, des associations et des Martiniquaises et des Martiniquais, en tout cas, au service du pays. Il permet d'avoir des prévisions de recettes et de dépenses pour un an sur l'année 2020. La traduction du programme politique et des priorités, derrière les chiffres, il faut des actions précises et concrètes. Les premiers éléments qui ressortent c'est qu'on a un volume global financier minimaliste, voire très réduit, puisque mille cent-dix-huit millions (1 118 000 000) alors qu'en 2016, vous aviez eu un milliard quatre-cents millions d'euros, (1 400 000 000 €) c'est-à-dire un milliard quatre-cents millions d'euros, (1 400 000 000 €). Le budget primitif 2020, tel qu'il est présenté, reflète et représente une certaine opacité tout en ayant de l'affichage comme une forme de façade, une forme de veuglage, mais aussi de la schizophrénie, c'est-à-dire une forme de dédoublement de personnalité. Il y a ce qui est annoncé et puis il y a ce qui est réel derrière la traduction des montants évoqués. Sur la forme, je regrette de ne pas pouvoir comparer l'évolution, parce qu'à certains moments, on peut le faire, mais pas tout le temps et c'est dommage. Cela nous impose des recoupements et des croisements importants rendant le document illisible pour les initiés voire, incompréhensible. D'autre part, ce document est en total décalage avec la réalité, avec une insuffisance chronique par rapport aux besoins et aux urgences. De plus un certain nombre d'informations semble ne pas être sincère avec des fois un gonflement fictif, ou des fois une réduction par certains endroits par rapport à ce que vous voulez essayer d'afficher, mais qui n'est pas la réalité. Alors, sur le volet investissement, sur le fond, quand on regarde 2016, vous avez hérité en d'investissement de trois-cent-cinquante-neuf millions (359 000 000 €), je répète, en recette d'investissement, vous avez hérité en arrivant de trois-cent-cinquante-neuf millions d'euros (359 000 000 €). Malheureusement, ce bénéfice de départ a considérablement chuté et diminué puisqu'en 2020, vous présentez des recettes d'investissement de cent-quatre-vingt-cinq-virgule-quatremillions d'euros (185,4 M€) qui intègre les soixante-dix-millions (70M) d'emprunt, c'est-à-dire qu'elles ont chuté ces recettes. Ces recettes d'investissement ont chuté de moins cent-soixante-treize virgule-six millions d'euros (- 173,6 M€) c'est-à-dire de près de 50 % si on intègre l'emprunt. Si on enlève l'emprunt, les recettes d'investissement ont chuté de deux-cent-quarante-trois virgule six-millions d'euros (243,6 M€), c'est-à-dire près de 68 %. C'est-à-dire, tout ce que vous avez eu au départ a chuté, a été gaspillé. Cette chute est vertigineuse des investissements après 4 ans de gouvernance, nous entrons vers la cinquième année. La signification est très claire, gaspillage, absence de projet, chute de la commande publique.

(Brouhaha)

M. Le Président Claude LISE

Collègues, s'il vous plait. Laissez chaque personne s'exprimer, il y a un temps qui est prévu. Sinon, on va suspendre chaque fois qu'il y aura des interruptions, ça va suspendre le temps, ça va nous faire rester plus tard. Donc, je vous demande, dans l'intérêt de tout le monde, laissez chaque personne s'exprimer jusqu'au bout. Poursuis.

M. Johnny HAJJAR

Donc, plusieurs autres indicateurs sont très inquiétants. On a parlé du fonds de compensation de la TVA, FCTVA, bien sûr, sur une année, c'est moins quatremillions et demi (- 4,5 M) Totalement c'est moins dix-million-soixante-quatorze (10M74) en intégrant d'autres subventions et participations, mais le FCTVA c'est l'argent, les recettes que vous récoltez en retour d'investissement que vous avez fait. Vous investissez beaucoup, vous avez de bonnes recettes, vous investissez très peu. et bien, vous avez de petites recettes. C'est ce qui s'est produit là, puisque les recettes diminuent considérablement. Néanmoins, elles sont confirmées par ces éléments suivants, puisqu'on va constater que le fond de compensation de la TVA, si on le compare, par rapport à 2017, il a chuté de 50 %, oui de 50 %. C'est-à-dire que voilà encore un autre Indicateur très inquiétant, qui montre que le niveau d'investissement n'a pas arrêté de reculer par rapport à la Collectivité Territoriale de Martinique, alors que vous deviez monter en puissance. La dégradation en puissance de l'investissement est confirmée par les éléments suivants : gestion des fonds européens: -32,2 % c'est-à-dire moins guinze virgule guatre-millions d'euros (-15,4 M€). L'investissement, globalement parce que vous intégrez un emprunt augmente, il faut le dire, de vingt millions d'euros (20 M€) mais globalement, alors que les moyens financiers sont là, beaucoup plus importants que ceux que vous affichez. Ils ont toujours été là, alors que les entreprises sont payées avec des mois de retard, les associations sont sous-financées; la précarité s'est installée durablement et renforcée ; les aides sociales c'est le parcours du combattant, malgré tout ce qu'on peut essayer d'afficher ; la pauvreté augmente depuis 4 ans ; les personnes âgées pour partie, livrées à elles-mêmes et au strict minimum de ce en quoi elles peuvent bénéficier, puisque la Collectivité Territoriale de Martinique qui a repris les compétences du Conseil Général est moteur ; l'accompagnement des jeunes est très dégradée. Si on rentre au niveau du fonctionnement, et je parlerais des dépenses de fonctionnement. On voit que contrairement à ce que vous affichez, le Président du Conseil Exécutif et le Conseiller exécutif, une diminution de près de 50 % de la gestion des fonds européens, qui passent de quatorze virgule trois millions (14,3 M) à sept virgule deux millions (7,2 M). On constate également sur la culture, vie sociale, jeunesse sports et loisirs une diminution de moins trois virgule deux millions (-3,2 M); sur l'aménagement du territoire, moins zéro virgule six million d'euros (0,6M€). Sur l'action économique, très surprenant, alors qu'on est censé être moteur, une diminution de près de 28 %, soit moins quatre virgule sept millions d'euros (-4,7 M€). Alors, un premier élément qui semble assez incompris et assez insincère, ce sont les services généraux qui sont passés en 2019 de cent-cinquante-six millions (156 M) à deux-cent-cing virgule cing millions d'euros (205,5 M€), soit une augmentation de près de cinquante millions d'euros (50 M€) en un an. Je rappelle qu'il y a bien sûr les charges de personnel, sachant que vous avez recruté, il y a plusieurs centaines de salariés en plus, et que l'on voit qu'il y a très peu, si je compare par rapport au compte administratif 2017, c'est-à-dire ce qui a été exécuté en charge de personnel, seulement c'est déjà deux-cent-neuf virgule huit millions d'euros (209,8 M€), vous êtes en dessous. Cela veut dire que vous présentez volontairement un chiffre qui n'est pas sincère, alors que vous savez que cela représente un volume financier beaucoup plus important, mais vous ne souhaitez pas l'afficher. Alors, sur la question du RSA, là aussi, il y a une insincérité flagrante, puisque vous parlez de (cent-quatrevingt-dix-huit millions d'euros (198 M€) de RSA, sauf que quand on compare par rapport aux derniers chiffres que vous nous avez donné dans le tableau des orientations budgétaires à la page 29, il y avait deux-cent-dix-sept virgule vingt-neuf millions d'euros (217,29 M€), c'est-à-dire qu'il y a une chute des dépenses de RSA de vingt-millions d'euros (20 M€). J'aurais aimé qu'on m'explique d'où vient cette chute, ou alors, vous allez faire comme les deux années précédentes, vous allez faire une décision modificative pour réajuster, alors que vous savez pertinemment, qu'il n'y a pas cette chute de vingt-millions d'euros (20 M€), ce qui n'est pas honnête, puisqu'au départ, vous savez pertinemment la quantité de RSA, d'allocation du RSA à payer et là vous sous-financez ce volet-là, (cent-quatre-vingt-dix-huit millions

d'euros (198 M€) alors qu'en 2018 on était à deux-cent-dix-sept millions d'euros (217 M€). Je continue. Sur l'enseignement, la formation professionnelle et l'apprentissage, là aussi il y a une chute vertigineuse assez incompréhensible. Alors, j'ai vu le Conseiller exécutif se gausser et d'autres, mais la chute est de cinquante-trois virqule deux millions d'euros (53,2 M€), je répète cinquante-trois virgule deux millions d'euros (53,2 M€) en un an. Quelles sont les explications ? Là, je souhaiterais avoir des explications claires. On parle en quelques lignes de la réforme de l'apprentissage. Je passe le titre de la loi. Mais si on compare c'est en gros, dix millions (10 M), onze millions (11 M) par rapport à 2018, compte administratif, budget, en gros. Et si on compare par rapport à la chute de recette, c'est treize millions, (13 M. Comment vous pouvez faire chuter l'enseignement, la formation professionnelle et l'apprentissage en dépense de près de cinquante-trois virgule deux millions d'euros (53,2 M€). Je veux des explications claires et nettes, parce que cela impacte directement les jeunes, les Martiniquaises et les Martiniquais. Alors quant à l'encours de la dette, page 24, là pareil, on voit bien qu'il y a une augmentation de l'encours de la dette depuis que vous êtes arrivés de cent-trente-guatre virgule guatre millions d'euros (134,4 M€) en 4 ans à peine. Vous avez augmenté la dette, même si vous pouvez effectivement, par rapport aux économies que vous avez fait, parler d'une capacité de financement qui s'améliore, néanmoins, ça a été également indiqué par le CESECEM, il y a une augmentation dangereuse et le fait d'avoir transféré volontairement, c'est votre choix politicien, d'avoir transféré la dette du Syndicat mixte, parce que vous avez aussi, ce n'est pas seulement le CFTU, vous avez aussi asphyxié le syndicat mixte du TCSP qui ne fonctionne plus parce que vous avez refusé de payer ce que vous deviez payer. Et vous avez alourdi la dette de la Collectivité en faisant ce choix-là. C'est certainement un mauvais choix d'ingénierie, mais ca correspondait pour vous à une volonté politique majeure. Si je reprends le groupement Mozaïk, l'asphyxie et le choix de la résiliation a un cout non négligeable. Tout à l'heure, on a parlé de la motivation, vous avez provoqué, vous avez organisé, vous avez décidé du moment, sans pour autant être en capacité de reprendre la main sur le service, sans pour autant être capable de présenter l'organisation, sans pour autant être capable de donner des éléments clairs financiers, mais en tout cas, si on fait les estimations par rapport à ce que Martinique Transport et vous dites, et pourquoi je le dis ? Parce que même si c'est Martinique Transport que cela concerne. il ne faut pas oublier pour autant que c'est la Collectivité Territoriale de Martinique qui est quasiment l'un des plus gros pourvoyeurs de moyens financiers de Martinique Transport, donc indirectement, c'est la CTM qui paye pour que Martinique Transport paye. Eh bien, quand on estime le cout de la résiliation, ce que cela va couter avec l'argent public, j'ai entendu parler d'argent public. Eh ben, oui, imaginez ce que cela va couter cette décision purement doctrinaire, personnelle de décider de « ca suffit », à un moment X. Eh bien, quatre millions d'euros (4 M€) de défiscalisation, perdus, je dis bien perdus parce que vous ne pouvez pas récupérer ces quatre millions d'euros (4 M€). Seul Mozaïk pouvait les récupérer. Vous résiliez, vous les perdez. Quinze millions d'euros (15 M€) provisionnés par Martinique Transport, parce qu'ils savent qu'il y a un contentieux qu'il va falloir récupérer les actifs. Mais, comme j'ai entendu dire que tous les salariés seront repris et qu'ils ne savent pas encore les conditions de reprise, c'est quatre à cinq millions d'euros (4 à 5 M€) de plus qu'il va falloir ajouter pour permettre un maintien des acquis. Simplement pour estimer de votre choix avec l'argent public du citoyen de près de vingt-cinq-millions d'euros (25 M€) c'est énorme, juste pour une décision de résiliation qui n'a ni queue ni tête, sinon une provocation, une volonté d'un petit groupe qui est la Majorité de la CTM de décider pour tous, parce qu'ils ont les manettes. Sans comptabiliser, je n'ai même pas comptabilisé l'achat des nouveaux bus, puisque vous dites qu'il y a faute il n'y a pas assez de bus, mais il va falloir payer les bus. De toutes les façons, vous ne les avez pas achetés l'année dernière, vous allez devoir les acheter, et c'est obligatoire. C'est encore plusieurs dizaines de millions d'euros qu'il va falloir, de toutes les façons débourser sans compter la mise à niveau des bus à haut niveau de service du TCSP qui sont de votre responsabilité, sans que nous ayons de garantie de qualité de

service, ni pour les usagers, ni pour les territoires concernés. Et ce ne sera pas dans les 7 mois qui viennent de 2020 puisqu'on voit bien qu'en 7 mois, ce n'est pas possible, sinon des marchés éclatés qui n'ont pas d'intérêt. Alors, le patrimoine de la CTM aussi c'est une opacité totale, je ne reviens pas dessus. Dégradation renforcée mettant en péril des conditions de travail des agents, et des services rendus aux usagers. Je prends l'exemple de nombreuses PMI, de services sociaux fermés. Je prends l'exemple de Rivière-Pilote, Rivière-Salée ou bien dégradés, les services sont très dégradés, Trois-Ilets, Carbet, alors que les moyens financiers sont là. Enfin, les fonds européens, et ce qui aura été annoncé par le Président du Conseil Exécutif. Je rappelle que je ne sais pas ce que vous avez présenté aux gestionnaires de programmes qui sont venus, ce ne sont pas des commissaires, ce sont des gestionnaires de programme, je ne sais pas ce que vous leur avez présenté. Mais quand on dit que 2 % réalisés avant votre arrivée c'est peu. 2% sur 4 mois, trente millions d'euros (30 M€) environ, je trouve que c'est beaucoup. Parce que l'ancienne équipe a perdu les élections, vous le savez pertinemment. Donc, en 4 mois, 2 % trente millions d'euros (30 M€) environ estimés, je pense que c'est beaucoup de réalisé quand vous il vous faut près de 5 années et la situation est difficile. Le traitement des fonds européens est minimaliste, une demi-page sur 350, minimaliste. Le programme européen opérationnel de 5 ans, de 2014 à 2020, puissant moteur de création de richesse locale et d'emploi. Les fonds européens sont majoritairement utilisés à l'aide au fret, c'est-à-dire utilisés à subventionner l'importation européenne non sans pénaliser notre production locale pour le plaisir des mêmes grands groupes économiques locaux. Ils ont les moyens et l'accès au service des cabinets monteurs de dossiers de fonds européens. Se cacher derrière l'aide aux entreprises parce que vous affichez ces montants dans l'aide aux entreprises, c'est de l'enfumage. Quelles sont les entreprises ? Vous ne les donnez pas. Obligation de publier pourtant, malgré les maigres informations qui datent de 2017. Opacité organisée qui contraste avec celle de l'État, gestionnaire du fonds européen pour les affaires maritimes, et une partie du fonds social européen. Ces fonds européens servent essentiellement d'ingénierie financière et pas pour l'action d'investissement productif pour générer automatiquement de bonnes statistiques. Dans la pratique, vous affichez et vous sauvez devant les rapporteurs de la commission une programmation retardataire, une certification quasi inexistante, et par conséquent, une gestion inaudible et démagogique des fonds européens. Parce que ce qu'il faut regarder c'est le niveau de certification. Aucun élément sur la certification. Parce que la certification ce sont les actions réalisées, financées avec les factures que vous devez certifier. Et bien là, c'est là qu'on va voir le taux d'avancement réel. Aucune ligne ne parle ni de tourisme, ni de l'innovation, ni même d'accompagnement des communes dans la réfection de leurs bourgs, de la dynamisation de leur activité, rien sur l'emploi des jeunes et encore moins sur l'enveloppe initiative pour l'emploi des jeunes de plus de quatre virgule cinq millions d'euros (4,5 M€) ouverte par l'Union Européenne pour nos jeunes les plus éloignés de l'emploi. Eh oui, il y a des fonds affectés spécialement aux centres villes et au centre bourg. Dix-huit virgule deux millions d'euros (18,2 M€) de fonds FEDER et huit millions d'euros (8 M€) pour le fonds social européen sur des quartiers prioritaires de la politique de la vie. C'est-à-dire 90 % des guartiers de Fort-De-France que vous refusez de financer. C'est-à-dire que cet argent risque de repartir. Il y a aussi le Robert et Sainte-Marie. Dans le cadre d'un instrument qui s'appelle Instrument Territorial Intégré dénommé ITI. Et c'est prévu et vous refusez de financer la ville de Fort-de-France alors qu'elle est éligible, vous préférez voir repartir ces dix-huit millions 18 M€ et ces huit millions (8 M) de fonds européens. Rien sur les projets de toutes les facons, inexistants que la CTM aurait dû porter en propre avec ces mêmes fonds européens qu'elle gère. Rien que la loi du silence, une omerta sur les chiffres et les niveaux de certification du FEDER, du FSE et du FEADER, le fonds européen agricole pour le développement rural. Seul objectif capable de dénoncer la réelle sous-utilisation des fonds européens par l'équipe en place. Le dégagement d'office nous pend au nez. Je ne parle même pas du cadre de performance que nous devions respecter. C'est l'ensemble de l'économie

martiniquaise et des Martiniquais qui en pâtiront. Un rapide comparatif basé sur les chiffres confirmés par la commission européenne, montrera que l'ancienne mandature avec quatre-vingt-quinze virgule cinq millions d'euros (95,5 M€) de FEDER et trente-deux virgule cinq millions d'euros (32,5 M€) de FSE en subvention globale, a utilisé 100 % des fonds européens. Soit un total de cent-vingt-huit millions d'euros (128 M€) programmés et certifiés de 2010 à 2014. Il a réalisé un investissement, un volume d'investissement 4 fois plus important en 4 ans que l'actuelle CTM qui a aujourd'hui un virgule cinq milliards d'euros (1,5 Mrd €) qu'elle gère elle-même. L'Europe ce n'est pas seulement que de la gestion de gros sous, c'est aussi défendre les intérêts de son pays pour l'avenir. En 2010, 2011, Serge LETCHIMY, alors Président de région, et Président chargé de représenter l'ensemble des régions ultrapériphériques à Bruxelles s'est battu avec acharnement pour que notre dotation européenne, en raison de nos spécificités d'éloignement, de risques naturels, d'étroitesse du marché local ne soit réduite au motif que notre PBI, Produit Intérieur Brut, serait de plus de 75 % que la moyenne européenne. Et ça devait nous sortir de l'objectif de convergence où le niveau et l'intensité des aides européennes est le plus élevé. A force de combat pour cette question, il avait obtenu le maintien des crédits européens. En effet, le Produit Intérieur Brut ne saurait être le seul critère d'appréciation du développement d'un territoire, sans prise en compte par exemple de son taux de chômage et de l'indice du développement humain. Cinq ans après, la Martinique risque à nouveau une baisse de près de 40 % de son enveloppe européenne en sortant de l'objectif convergence. Qu'a donc fait l'actuelle Majorité pour éviter cela ? Quelles démarches ont été entamées avec Paris, avec Bruxelles ? Où sont les résultats? Encore une omerta organisée. Pour finir, lorsque Serge LETCHIMY et l'équipe EPMN ont voulu assumer en toute gestion celle de la responsabilité de gérer de façon autonome lucide et concurrente les fonds européens, jusque-là pilotés par l'État, nous nous imaginons qu'il y aurait eu du progrès. Nous n'imaginions pas que 4 ans après vous en feriez un tel gâchis au détriment du développement des entreprises, de l'emploi et toutes les familles martiniquaises qui auraient pu espérer un mieux vivre grâce aux fonds européens. Encore fallait-il une vision, un projet, une stratégie de gestion éclairée et un lobbying tenace pour ses dotations européennes qui ne sont ni aumône, ni marchandage. Je rappelle qu'elles nous reviennent de plein droit comme le précise l'article 349 du traité de fonctionnement de l'Union Européenne qui reconnait la Martinique comme région ultrapériphérique. Ne pas se battre pour le respect de ce droit, c'est nier la rudesse du quotidien des Martiniquais. En revanche se battre pour ce droit passe par le maintien de nos dotations, via un lobbying convaincu et convaincant, une gestion transparente sans omerta, stratégique avec une vision du développement, du pays, grâce à un levier de ces fonds efficace, pas pour une plus grande rapidité d'exécution dans le traitement technique des demandes de financement, ce qui a été demandé d'ailleurs par des membres de votre propre Majorité, et honnête, sans favoritisme ou abus de pouvoir, comme Fort-de-France, éligible aux fonds européens se voit refuser systématiquement toute demande de subvention selon la stratégie de l'asphyxie financière développée par le pouvoir en place. Là est la réalité. Aucune lisibilité sur ce programme d'actions en faveur de l'économie, de l'agriculture, de la pêche et du transport. Où sont ces priorités aussi importantes ? Merci.

M. Le Président Claude LISE

Bien. Oui, collègue TINOT.

Mme Marie-Frantz TINOT

Merci Président. Lors du débat d'orientation budgétaires vous avez parlé de mettre l'accent sur la jeunesse, en faire une priorité. Dans l'axe 5, « agir en faveur de la jeunesse », certes il y a des actions qui sont proposées. Mais il y a un constat social préoccupant. 24 % des jeunes de 16 à 25 ans, sont en désérrance et mérite une attention particulière. Et on n'en parle pas. Donc, j'aimerais savoir ce que prévoit la CVTM, la Collectivité Territoriale de Martinique pour ces jeunes de 16 à 25 ans ?

Certains sont décrocheurs et de plus en plus...Laissez-moi m'exprimer s'il vous plait ! 24 % les chiffres sont quand même inquiétants. Donc, il y a de quoi faire pour ces jeunes. Je vous remercie.

M. Le Président Claude LISE

Personne ne demande parole ? Oui, collègue LEBRAVE.

Mme Lucie LEBRAVE

C'est juste une remarque, merci Président, concernant le chapitre « soutien au projets associatifs ». C'est vrai que le constat il est là, puisque le tissu associatif est très important en Martinique dans tous les domaines, sportif, culturel et social. Et ces projets qui sont montés souvent viennent au devant de la Collectivité pour avoir des aides. Mais les montages, enfin, juste une remarque c'est que les montages de ces dossiers sont très compliqués, et les taux d'aides attribués varient en fonction des différents projets. Serait-il possible de proposer un guide pour l'attribution des subventions ? C'est-à-dire pour le taux. Comme cela l'association qui fait un projet, quand il demandera une aide à la CTM saura qu'elle rentre dans une fourchette de pourcentage d'aide attribuée. Puisque, bien souvent, l'aide sollicitée n'est pas celle qui est donnée, des fois, ça ne correspond pas vraiment à une attente, et ça peut mettre en déséquilibre un projet, surtout quand il est déjà réalisé. Donc, est-ce qu'on peut mettre un guide de pourcentage pour les taux d'attribution des subventions ?

M. Le Président Claude LISE

Merci. Qui demande la parole ? Oui, collègue MONPLAISIR.

M. Yan MONPLAISIR

Oui, Monsieur le Président, Monsieur le Président, Monsieur le rapporteur. Alors, évidemment, notre collègue a déià indiqué les échanges que nous avons eu au sein de la commission mixte, mais je voudrais malgré tout préciser notre position, la mienne et celle de notre groupe, et expliquer la vision que nous avons des choses. D'abord, je le fais avec beaucoup, beaucoup de modestie, je ne veux donner aucune leçon à aucun professeur, je ne veux pas non plus jauger les diplômes des uns par rapport à ceux des autres. Je considère simplement qu'émettre un point de vue relève du simple principe de la liberté, de la liberté d'exprimer sa différence, et de la liberté de faire des propositions et pas simplement émettre des critiques qui n'auraient pas de portée en raison de leur caractère récurrent. Je note que nous sommes un certain nombre à partager une certaine vision. Et donc, je me dis, avec la modestie qui doit en résulter, que n'étant pas le seul à penser d'une certaine manière, mes réflexions et mon point de vue ne pourraient se réduire au point de vue de quelqu'un qui n'a pas la bonne appréciation des choses. Je note que le CESECEM souligne le fait que nous pourrions faire un effort supplémentaire en matière d'investissement. Il ne s'agit pas de travestir, il ne s'agit pas de dire qu'il y a des gens qui veulent à tout prix emprunter et emprunter de plus en plus, il s'agit simplement d'expliquer qu'il y a sans doute des gens qui ont conscience qu'un effort supplémentaire en matière d'investissement se traduirait pour notre pays par une amélioration de sa situation économique. Je veux simplement indiquer que le niveau d'investissement de notre Collectivité est à peu près équivalent, juste un peu moins. que le niveau d'investissement de la seule région de la Guadeloupe. Alors, je sais que comparaison n'est pas raison. Je sais qu'on ne peut pas se fixer pour objectif de suivre la Réunion ou la Guadeloupe, mais malgré tout, puisque le gouvernement a fixé un seuil de 9 années pour le ratio d'alerte concernant les délais de désendettement, je vais expliquer très rapidement de quoi on parle. On parle du délai qui est nécessaire, dans l'hypothèse d'un remboursement de l'encours des dettes, qui est nécessaire, le temps qui est nécessaire pour rembourser ces dettes. Le gouvernement a considéré que la norme en tout cas le seuil au-delà duquel il ne fallait pas aller, était de 9 ans. Je veux indiquer qu'il n'y a, à l'exception de la Martinique, aucun Département ou Territoire d'Outre-Mer, qui soit en dessous de ce seuil de 9 ans. Comparaison n'est pas raison, une fois de plus. Mais pourquoi est-ce que nous aurions, à nous seuls, raison face à tous les autres? Ce que je veux souligner, et ce qui fait la différence de notre appréciation, c'est que je considère qu'il était nécessaire de remettre de l'ordre dans les finances et je suis donc tout à fait solidaire et engagé aux côtés de la Majorité pour que nous contribuons à cette indispensable effort d'assainissement des finances des collectivités qui ont donné naissance à notre Collectivité, c'est-à-dire la Région et le Département, avant la création de cette Collectivité Territoriale de Martinique. S'il était nécessaire d'assainir, était-il nécessaire de le faire sur ce rythme-là? Et c'est là, à mon avis que nous avons des différences d'appréciation. Et encore une fois, je n'entends ex nilo, ex cathedra et ex mon savoir, dire que j'ai raison. Mais j'entends, en respectant le point de vue des autres et la différence que j'ai avec d'autre, j'entends qu'eux aussi apprécient mes arguments à l'aune de ce que j'expose. Nous sommes passés d'un délai de remboursement de la dette qui s'appelle le délai de désendettement, nous sommes passés de 12 années en 2016 à 10 années en 2017, et à 8 années en 2018. Je crois que je suis en droit de considérer que ce coup de frein qu'il fallait donner pour revenir dans quelque chose de plus raisonnable, est peut-être un peu trop puissant, un peu trop fort, qu'on appuie un peu trop sur la pédale, et donc, comme beaucoup d'entrepreneurs, comme le conseil qui, je dirais a vocation à nous éclairer de ces avis, et que peut-être quelquefois, il conviendrait d'entendre, il m'apparait nécessaire que nos investissements soient renforcés. Alors, comment renforcer les investissements compte tenu de notre situation financière ? Je rappellerai simplement que pour financer des investissements, on a recours à l'autofinancement en partie, et puis, on a recours, par ailleurs à l'emprunt. Alors regardons puisque là encore, comparaison n'est pas raison, regardons comment ça se passe ailleurs. La réunion a recours à l'autofinancement à hauteur de 36 %. La Guadeloupe a recours à l'autofinancement à hauteur de 24 %. La Guyane a recours à l'autofinancement à hauteur de 20 %, et la Martinique a recours à l'autofinancement à hauteur de 45 %. Là encore, je ne dis pas que nous ayons nécessairement tort, mais quand je constate que le levier que fait la Guadeloupe pour ses investissements, c'est-à-dire le niveau d'effort par recours à l'emprunt que fait la Guadeloupe est 2 fois supérieur à celui de la Martinique. C'est-à-dire que pour que tous ceux qui ne sont pas comme nous, dans cette Assemblée, avertis des problèmes budgétaires comprennent bien, c'est exactement comme si pour investir la Guadeloupe faisait un apport de 24 %, et que nous faisions un apport sur nos fonds propres de 45 %. Il est évident que si on continue cette tendance sur 5 ans, ou sur 10 ans, nécessairement, ce que traduit déjà un peu le rythme d'évolution de croissance de nos 2 territoires qui sont tout à fait comparables par ailleurs, sur beaucoup de points, se fera au détriment de notre territoire. Quand je dis cela, est-ce que je commets un crime de lèse Majesté? Est-ce que je me prends pour un super diplômé ? Est-ce que je pense que je détiens à moi seul la réalité ? Ou bien, est-ce que je ne partage pas un peu un point de vue à partir d'un raisonnement que d'autres, sans doute, doivent tenir ? Quand j'indique que pour faire des investissements supplémentaires il suffirait d'anticiper sur le fait que ce que l'on appelle le reste à charge, c'est-à-dire que l'État, à un moment donné a décidé d'une politique sociale à laquelle nous adhérons. L'État s'est octroyé, a conservé pour lui les règles de mise en place de cette politique et a transféré aux collectivités l'obligation de payer les décisions qui sont prises par l'État, sans donner, et c'est d'ailleurs contraire même à la Constitution, sans donner à ses collectivités les moyens de faire face à ces charges. Et ceci se traduit pour nous par une dépense obligatoire des décisions qui ne dépendent pas de nous, mais qui sont des décisions qui relèvent de l'État, annuellement, de l'ordre de soixante-dix millions d'euros (70 M€). A la suite des événements qui s'étaient produits en Guyane et des difficultés que rencontraient alors la Collectivité de Guyane, le gouvernement a pris la décision de recentraliser la gestion de ces fonds. Se faisant, ils ont allégé de' manière significative de l'ordre de trente millions d'euros (30 M€) par an, puisque la Guyane est moins peuplée que nous, la charge portant sur le budget de cette Collectivité. Nous avons demandé le bénéficie du même dispositif, nous avons voté cela, je le

crois en 2017, me semble-t-il; nous avons à l'unanimité demandé le 14 novembre 2017, nous avons demandé la recentralisation, c'est-à-dire que l'État reprenne à sa charge et en termes de gestion également, les obligations qu'il nous avait transféré sans nous transférer les movens. Est-ce que l'ai dit quelque chose d'anormal, quand je dis cela ? Est-ce que j'ai l'air plus savant que qui que ce soit ? Est-ce que j'ai l'air plus irresponsable que quelqu'un? Ou est-ce que tout simplement je ne suis pas dans leur raisonnement et puis dans la confrontation des idées qui, soit conduit à mon avis à une forme de progression dans l'aboutissement dans la réflexion ? J'ai donc suggéré, pour financer soixante-dix millions (70 M) de plus d'investissement, et moi non plus, je n'ai pas trouvé ce chiffre de soixante-dix millions (70 M) par hasard. Je dois d'ailleurs dire que je n'ai pas bien compris qu'on ait voulu semer la confusion dans les esprits, Monsieur le rapporteur c'est vous, quand j'ai suggéré cette éventualité. J'avais dit que ce n'est pas par hasard que dans le budget figure soixante-dix millions (70 M) d'emprunt. C'est bien, ca correspond bien à ce que vous dites et ce que vous proposez. Pas du tout, pas du tout, pas du tout Monsieur le rapporteur. Moi je propose que les soixante-dix millions (70 M) qui sont dans le budget actuel et qui permettent des investissements de l'ordre de deux cent cinquante millions d'euros, (250 M€) eh bien, on les augmente de soixante-dix millions (70 M) pour porter les investissements à trois-cent-vingt-millions (320 M). Comment allons-nous procéder ? Eh bien, tout simplement, puisque l'État a décidé de reprendre pour Mayotte et pour la Guyane le reste à charge, que l'État a décidé de manière totalement injuste et inique, de reprendre le reste à charge pour la Réunion également, au cours de l'année 2020, et qu'il est annoncé ce qui parait à peu près logique, qu'en 2021, l'État reprendra à sa charge, le reste à charge, c'est-à-dire ce qu'il nous transfère comme obligation sans nous donner les moyens, de l'ordre de soixante-dix millions (70 M) que nous avons chiffré,. Eh bien, moi, je prends le pari que l'État n'aura pas de choix que de faire cette.... De prendre acte de cette situation d'injustice et de la corriger en prenant à sa charge ces soixante-dix millions (70 M), et quand bien même, et quand bien même l'État ne prendrait pas à sa charge ces soixante-dix millions (70 M) je considère que nous sommes une Assemblée d'élus politiques responsables, et que si nous sommes confrontés à une mesure d'injustice de la part de l'État, il appartiendra à l'État d'en assumer les responsabilités et nous devons politiquement être capables de nous mettre debout et de dire qu'au sein d'une république qui se veut exemplaire, eh bien le principe du triptyque, le principe d'égalité doit être respecté. Et c'est tout simplement ce que je dis. Et donc, puisque nous pouvons considérer qu'en 2021 nous allons disposer de soixante-dix millions (70 M) de ressources supplémentaires, soixante-dix millions (70 M) de manière récurrente. Ce qui signifie que si on fait une projection sur 10 ans, nous disposions potentiellement d'une capacité d'investissement supplémentaire de sept-centmillions d'euros (700 M€). Evidemment, tout ceci est arrondi, puisque vous allez me dire qu'il y a le cout de la dette, etc. etc. Et donc, ce que je dis, c'est qu'il n'est pas bien dans un contexte où nous nous savons contraints par la gestion qui a précédé la nôtre, et qui nous a poussé à prendre des mesures de restrictions, qu'il n'est pas bon de ne pas prendre les aspects positifs de la lecture que nous pouvons avoir de l'avenir, en investissant aujourd'hui, de manière à produire demain par anticipation, la richesse supplémentaire qui s'impose et qui me parait s'imposer aux regards de la situation économique et sociale de notre pays. Est-ce que l'ai dit quelque chose d'insensée ? Est-ce que je suis totalement abruti ? Est-ce que je dois être abruti au point de me voir interdit de réfléchir? Est-ce que je dois être aligné au point de ne plus avoir un cerveau qui construit ? Moi je vais vous le dire. Je le dis avec beaucoup de respect, je le dis avec beaucoup de solennité. Oui, oui, je vais voter ce budget. Je le voterai parce que je suis quelqu'un de responsable. Je le voterai parce que je considère que nonobstant les frustrations qui résulte de la non prise en compte des arguments que je viens d'avancer, il m'apparait, malgré tout, nécessaire, à la fois de faire en sorte, car ça doit être ou ça doit demeurer une priorité, de maintenir les équilibres économiques. Alors j'ai dit, sur la vitesse du ralentissement, nous ne sommes pas d'accord. Donc, oui, mais. J'ai dit que je pensais qu'il fallait et qu'il était possible de penser autrement. Je ne qualifie pas les réflexions des uns, je n'entends pas qu'on qualifie les miennes. Ce ne sont pas les réflexions de grands grecs, pas plus que celles des autres, ce sont des réflexions d'un grand latin. Donc, ce à quoi je nous appelle c'est à avoir un débat budgétaire qui ne soit pas manichéen, qui ne consiste pas à dire les propositions de la Majorité, ça ne vaut rien. Vous nous présentez des comptes fallacieux, etc. etc. bon, moi je crois que s'il y a une chose qu'on ne peut pas reprocher à cette Majorité, c'est qu'elle est dans l'excès peut-être, mais dans la riqueur et que les comptes qui sont présentés correspondent à la réalité. avec peut-être un excès de prudence diraient certains, et je leur laisse la liberté de ces propos-là. Mais surement ne pas laisser croire aux gens qu'on fait n'importe quoi. Par contre, je pense qu'il faut en faire un peu plus, qu'il faut un peu plus de dynamisme, un peu plus d'énergie. Je regrette de n'avoir pas été entendu. Je regrette de n'avoir pas même été entendu au point que cela puisse faire l'objet d'une discussion. J'ai malgré tout entendu que nous sommes dans une démarche d'ajustement permanent, et que dans le cadre des DM, nous allons pouvoir ajuster à la hausse les investissements. Eh bien, je veux retenir cette espérance et donc, sur la base de cette espérance, je voterai ce budget.

M. Le Président Claude LISE

Collègue NILOR.

M. Jean-Philippe NILOR

Merci Président. Moi je vais aussi dans le sens de l'orateur précédent. L'examen de ce budget doit nous permettre d'avoir un débat de fond, de sortir de cette lutte permanente, cette lutte d'otodékatjaj entre Martiniquais, qui dure depuis bien trop longtemps. On a l'impression que sur un petit territoire on a réuni 2 forces, les talibans d'un côté et puis alkaida de l'autre, et puis que c'est eux qui s'en donnent à cœur joie et que ce peuple martiniquais est pris en otage entre les deux. L'examen d'un budget quel qu'il soit, a une double vocation, à mon humble avis, doit répondre à une double contrainte, une double obligation. La première obligation, c'est une obligation morale, c'est de tenir compte de la réalité financière, budgétaire du pays, de la Martinique, qui dépend de la réalité, des difficultés financières de la France, et de notre relation de dépendance à la France; et qui dépend aussi de la réalité financière internationale. La France étant elle-même dépendante de cette réalité financière internationale. D'où la nécessité d'assainir les finances. Mais l'assainissement des finances, écoutez-moi bien, n'est pas une fin en soi. L'assainissement des finances doit être subordonné à la seconde obligation. Cette seconde obligation qui est, je l'ai entendu tout à l'heure, assumer notre part pleine et entière dans le développement de notre pays, et dans l'épanouissement de notre peuple. C'est cela la vocation de la politique. Notre objectif ne doit pas être d'obtenir un tableau d'honneur de l'État français, en matière de champion du désendettement. Si le chômage continue d'augmenter malgré la saignée démographique, malgré tous nos jeunes qui partent ; si les bénévoles des associations sportives et culturelles continuent de se décourager, de mettre la clé sous la porte ; si la violence continue d'exploser, et que nos enfants s'entretuent ; si nos personnes âgées sont de plus en plus isolées : si nos porteurs de projets ne sont pas suffisamment accompagnés, et je ne parle pas seulement d'aide financière. Donc, en réalité, cette seconde vocation, cette seconde obligation qui est fondamentale, car c'est elle qui fait de nous, nous politiques martiniquais au sein de cette Assemblée, autre chose que de petits macronistes de Martinique. Des politiques qui quel que soit leur camp politique et leur engagement initiale se sont résolus à être des purs et durs libéraux. J'aurais pu parler de développement économique si au regard de l'investissement, et lorsque je parle d'investissement ce n'est pas seulement l'investissement au sens budgétaire du terme, mais de l'engagement de la Collectivité au regard des besoins objectifs, urgent de notre peuple, qui même si certains ne veulent pas l'entendre, est à bien des égards, en souffrance. J'aurais pu parler du développement économique, de l'aide aux entreprises, de la gestion des fonds européens. Moins 49,12 % en

fonctionnement alors qu'on est en fin d'exercice, on est en fin de programmation. Je suis désolé, c'est là qu'on aurait dû bénéficier d'un coup d'accélération. J'aurais pu aussi parler de l'équilibre de cette Collectivité. La physique, la mathématique, notamment les géométries. La géométrie indique très clairement que sur deux pieds on est dans un équilibre plus stable que sur un seul pied. A condition qu'on veille rester en équilibre, mais sur deux pieds on avance de manière de manière beaucoup plus harmonieuse que sur un seul pied. Et je regrette de constater que d'un budget à l'autre, le petit budget minuscule, mais qui était hautement symbolique consacré à l'Assemblée, au budget de l'Assemblée de Martinique ait disparu. On avait dix mille euros (10 000 €) ce n'est rien du tout, ce n'est pas beaucoup pour le budget de l'Assemblée pour une année. Et sur ce budget, c'est zéro. C'est un mauvais signal qui est donné. Un très mauvais signal qui est donné. Parce que si je suis fondamentalement contre la dépendance, je ne peux pas être favorable à la mise sous dépendance de l'Assemblée. Ca ne va pas dans le bon sens. J'aurais pu parler de tout cela, je préfère me résoudre à un domaine qui est pour moi, emblématique, de la volonté de notre Collectivité d'investir dans l'Homme. Quand je dis l'Homme l'Homme avec un grand H. C'est celui de l'enseignement, de l'éducation, de la formation professionnelle, notamment de la formation professionnelle. On assiste à une chute vertigineuse des crédits au service de cette formation professionnelle et de l'apprentissage. Chapitre 932, enseignement, formation professionnelle apprentissage, à la page 28 du document. Au BP 2019, on avait cent-vingt-troismillions-neuf-cent-quatre-vingt-quatre-mille-sept-cent-soixante-treize (123 984 773 €) qui étaient inscrits. Au BP 2020, nous sommes à soixante-dixmillions-sept-cent-vingt-deux-mille-cent-vingt-trois euros (70 722 123 €), soit moins 42,96 %. Moins cinquante-trois-millions d'euros (53 M€) en termes de structure de budget, c'est désormais 6,35 % des dépenses de fonctionnement de notre Collectivité. Alorsqu'au BP 2019, le même poste représentait 11,33 %. On est passé à 6,35 %. Alors même que c'est précisément dans cet investissement dans l'Homme Martiniquais, dans la jeunesse martiniquaise, dans la compétence martiniquaise, c'est précisément dans ces domaines-là qu'on aurait dû garder l'accent. Je pose la question. S'agit-il d'un renoncement ? Alors, les raisons de cette chute qui n'est pas une inflexion, et je refuse le terme d'inflexion lorsqu'on atteint de tels sommets. Les chiffres l'attestent. Moins cinquante trois millions (- 53 M) ce n'est pas une inflexion. Les mots ont un sens. C'est une chute, c'est une dégringolade.

M. Le Président Claude LISE

La parole est au collègue BRANCHI.

M. Michel BRANCHI

Chers collèques, nous en sommes à notre cinquième budget. Certains l'ont souligné quand même, il est marqué à la fois par la nécessité de poursuivre le redressement de nos finances, quoiqu'en pensent certains, qui répètent à satiété que l'argent est là ; et nous sommes obligés de prendre un peu de champ. Alors, d'abord rappelons un p'tit peu quand même les chiffres. Ce budget consolidé c'est un-milliard-cent-dixneuf-millions et quelques (1Mrd 199 M et quelques). Il est en augmentation de 1,7 %. Alors, ce chiffre de 1.7 % on peut le comparer à l'inflation mais aussi, on pourrait le comparer à l'évolution du PBI de la France et de l'Europe qui est de moins... Dans l'Europe c'est moins de 1% et notre PIB, il est en augmentation de 1,2 % suivant les derniers chiffres. Autrement dit, nous avons une augmentation légère, mais supérieure à l'augmentation d'un PIB. Et notre investissement, même si on peut déplorer qu'il soit insuffisant, il est quand même en augmentation de 9,15 %. Je voudrais souligner guand même une évidence, c'est gu'un budget, il se construit à partir des recettes. C'est vrai que les besoins martiniquais, compte tenu de notre situation de dépendance économique, notre situation de pays mal développé, sont immenses. Et nous pouvons les égrener. Nous pouvons les égrener. Mais nos recettes pour le budget principal, elles n'augmentent que de 0,81 %, alors que pour l'essentiel, ces recettes ce sont des recettes qui proviennent en majorité de l'Etat.

Nous n'avons pas l'autonomie fiscale. Et nous avons pris tout à l'heure la décision très sage de maintenir les taux de la fiscalité directe qui reste encore une fraction de nos ressources. En dépense, nos dépenses de fonctionnement baissent. Ce qui fait que, cela n'a pas été souligné, la part du fonctionnement qui est structurellement élevée, compte tenu de nos obligations, en recette est de 83 %, 83,3 % pour ceux qui aiment les chiffres exacts, et en dépense, parce que nous avons fait le choix de l'investissement, eh bien la part de nos dépenses en fonctionnement, elle tombe à 77 %. Autrement dit, nous avons basculé des dépenses de fonctionnement en investissement. Alors, nous avons entendu à plusieurs reprises un raisonnement qui consiste à comparer les budgets des deux ex-collectivités à notre budget, et on nous dit que nous reculons depuis 2015. Quand on regarde les choses de près, on s'aperçoit qu'en réalité, sur la moyenne des années de la précédente mandature, et bien, le budget d'investissement c'était trois-cent-un-millions d'euros (301 M€), ce n'était pas deux fois plus que maintenant, contrairement à ce qui est dit. Aujourd'hui c'est deux-cent-cinquante-millions d'euros (250 M€). Mais cette augmentation phénoménale de l'investissement par l'emprunt entre 2010 et 2015 a divisé par plus de 2 l'épargne brute et a augmenté la dette de 60 %. Et dans le même temps aussi, nos ressources en provenance de l'Etat ont baissé. Donc, cela explique pourquoi notre budget par rapport à 2015 a reculé. Alors, nous avons été contraints, cette fameuse capacité d'autofinancement, cette épargne qui avait chuté, et qui était même négative en 2016, je le rappelle, eh bien nous avons été obligés de la reconstituer. Nous avons été obligés de la reconstituer en dégageant un surplus de fonctionnement. Elle est passée en 2016 de quarante-cinq millions (45 M) en 2018 à quatre-vingt-trois-millions (83 M). Eh bien, il faut savoir la chose suivante, c'est que les banquiers, en 2017, une seule banque a accepté de discuter avec nous, l'Agence Développement. Parce que précisément, notre d'autofinancement était jugée insuffisante. Parce que le banquier, il se pose la question suivante, vous voulez emprunter, mais est-ce que vous êtes capable de rembourser? C'est exactement comme un particulier. Alors, est-il vrai que la CTM n'investit pas ? Est-il vrai que la CTM thésaurise ? Nous avons entendu cela ici au cours du débat d'orientation budgétaire. Alors, nous avons consulté nos archives. Eh bien, de 2016 à 2019, la CTM a emprunté pour deux-cent-cinquante-millions d'euros (250 M€), mais elle a réalisé pour un-milliard-soixante-deux-millions d'euros (1 062 000 000M€) d'investissement. Je dis bien un-milliard-soixante-deux-millions d'euros (1 062 000 000 M€) d'investissement. Est-ce qu'elle thésaurise? Est-ce qu'elle thésaurise ? C'est à-dire qu'elle engrange de l'argent, et puis elle le met dans un compte à côté pour nous entendre dire ressortir l'argent à la veille des prochaines élections territoriales pour arroser la population. Alors là aussi, nous avons comparé. Les budgets consolidés des 2 ex-collectivités a dégagé en moyenne un bénéfice, un résultat en bénéfice moyen de quatre-vingt-six-millions d'euros (86 M€) entre 2010 et 2015. Notre résultat moyen depuis notre arrivée, depuis 2016, est de trente-sixmillions (36 M). Autrement dit, quarante-neuf-millions (49 M), disons cinquantemillions (50 M) de moins. La Collectivité Territoriale ne thésaurise pas. Et nous avons entendu tout à l'heure, en même temps. Alors, il y en a qui utilise le « en même temps » qui nous vient du palais de l'Elysée, en même temps nous avons accrue la dette de je ne sais pas combien de millions. Mais comment peut-on, à la fois, dans le même discours reprocher à la Collectivité de ne pas assez emprunter, et donc de ne pas investir, et puis en même temps lui reprocher d'avoir augmenté la dose ? Cela veut dire tout simplement qu'on dit tout et le contraire de tout. Alors, je voudrais après ces quelques rappels, rappeler que quand on emprunte, il faut rembourser. Il y a une loi récente pour défendre les consommateurs qui sont en endettement, et vous entendez cela tous les matins dans les publicités. Est-ce que j'ai la capacité de rembourser quand i'emprunte? L'annuité de remboursement en 2018 a été de quarante-neuf-millions (49 M). Alors, il faut se poser des questions. Cela représente plus de 2 fois l'action économique, plus de 2 fois la dotation aux lycées et collèges, la totalité de l'enseignement et la formation professionnelle en 2018, la même année'. Et cette année, notre annuité de remboursement sera de soixante-et-un-millions

(61 M). Et puis, si nous sortons du cadre de la comptabilité publique, eh bien, l'investissement, là je suis d'accord avec ce qu'a dit le député. l'investissement ce n'est pas seulement la partie section, c'est aussi les dépenses en matière de formations, les dépenses en matière de culture, ce sont aussi les dépenses en matière de transport quatre-vingt-quatre-millions (84 M). Ca aussi c'est de l'investissement. Alors, on nous invite à considérer que notre croissance économique est insuffisante en la comparant à d'autres. Les chiffres que nous avons nous montrent que notre croissance en Martinique, elle est plombée par la baisse de la population. Comment voulez-vous avoir une croissance économique importante quand chaque année vous avez une baisse de la population de 1,1 % ? Ce qui veut dire que la demande adressée à l'ensemble de l'économie recule. Eh bien malgré cela notre croissance a redémarré en 2018, elle s'est poursuivie en 2019. Et cela veut dire qu'il y a eu un sursaut d'investissement, un sursaut de créativité, un sursaut d'innovation, et c'est ce à quoi notre Collectivité doit se consacrer avec son budget 2020. Parce que ce budget, il vise à améliorer les conditions de travail des agents de la CTM pour donner un meilleur service public ; il vise à promouvoir des initiatives fortes en faveur de la jeunesse ; il vise à mener une action sociale soutenue en direction des plus démunis, personnes âgées, pauvres, personnes éloignées de l'emploi ; à muscler notre secteur productif, qui soumis à une concurrence extérieure considérable, l'agriculture, l'industrie, la pêche, le tourisme ; aménager le territoire, soutenir l'habitat ; à propulser la transition énergétique et numérique avec le haut débit, tout en menant à bien nos gros chantiers. Alors, je crois que nous pouvons, avec ce budget qui est sain et sérieux, et qui est solide, envisager l'avenir avec détermination, avec responsabilité et avec confiance. Voilà ce que je voulais vous dire. Merci beaucoup.

M. Le Président Claude LISE

Collègue ROBIN.

M. Daniel ROBIN

Merci Président. J'ai écouté tout ce qui vient de se dire avec beaucoup d'intérêt et finalement, je me pose la question de savoir si l'exercice auquel nous nous livrons finalement a du sens ? Autrement dit, est-ce que ce que nous allons décider au terme de ce débat aura la capacité d'infléchir la réalité de ce que nous vivons, de ce que les Martiniquais vivent et que nous constatons tous les jours ? Alors, il y a 2 mots qui me viennent pour caractériser ce budget. Le premier c'est provocation, et le deuxième c'est imprévision. Provocation parce qu'il me semble qu'une collectivité prospère sur un territoire en difficulté c'est de la provocation. C'est de la provocation parce qu'avoir des indicateurs qui sont au beau fixe dans un contexte de chômage, nous reviendrons tout à l'heure sur l'analyse du PBI, le produit intérieur brut, sur l'aspect de la mortalité des entreprises, sur l'aspect de l'évolution du crédit entre les entreprises qui augmente sans cesse, témoignant ainsi de la raréfaction qui était déjà manifeste, du financement par les banques, de l'économie. Nous sommes donc confrontés à une réalité qui soit, atteste que les réalités et les difficultés telles qu'elles étaient décrites, il y a quelques années, n'étaient pas aussi prégnantes que cela, ou alors que le remède est pire que le mal. Autrement dit, la réalité du rattrapage qui a été opéré, à marche forcée a créé autant de difficultés pour ceux qui sont les bénéficiaires des aides de la Collectivité, avec des réalités que je ne mésestime pas, parce qu'on en a souvent parlé ici. Il y a des contractions très fortes au niveau des dotations, et des prestations comme le RSA qui pèsent lourdement sur les comptes de la Collectivité. Mais ne venez pas me dire aujourd'hui que la performance d'investir deux cent-cinquante millions d'euros (250 M€) sur une année est quelque chose d'exceptionnelle. Ne venez pas nous dire cela. Ce n'est pas un exploit. Faut-il rappeler que la Collectivité régionale investissait, sur les dernières années, entre deux-cent (200) et deux cent-dix-millions d'euros (210 M€) chaque année. Donc, tout ceci pour dire que la réalité de ce à quoi nous sommes invités, ce soir, dans le cadre de cet examen budgétaire nous questionne. Parce que là encore une fois, il y a quelque chose qui est très important, c'est que nous avons, et c'est là que nous avons parfois des analyses un peu différentes, mais qui sont en fonction de la situation de la gouvernance, totalement différentes. J'entendais, il n'y a pas longtemps. le grand bénéfice que la Collectivité se reconnaissait dans l'amélioration d'un certain nombre de données chiffrées de la Martinique. Donc, moi je m'interrogeais parce qu'il y a de mon point de vue, une responsabilité très partagée, mais que notre part est significative. Si on parle du produit intérieur brut, ce à quoi nous avons assisté, je reprends les données de l'INSEE et du Président de la commission Finances, l'augmentation du PIB de l'ordre de 1,2 point, ça représente à peu près quatre-vingt-dix millions d'euros (90 M€). C'est cela. La structure même de notre économie fait que le produit intérieur brut, la richesse créée à la Martinique lorsqu'il s'agit de croissance, elle repart parce que nous avons une économie essentiellement assise sur de la consommation, et que nous importons la plupart des biens que nous consommons. Donc, quand nous investissons lorsque nous achetons, nous faisons un acte qui n'est pas un acte d'enrichissement de la Martinique. A l'exception de la part que représente la partie régionale de l'octroi de mer, qui permet effectivement d'alimenter les finances des collectivités. On est dans un exercice où notre modèle économique est pauvre. Voilà, ça c'est une donnée. La réalité c'est quoi ? C'est pour cela que je parlais d'imprévision. Lorsqu'on est face à une situation comme celle-ci, le fait d'avoir des éléments annonciateurs d'un certain nombre d'évolution, doit se traduire par la mise en œuvre de politiques, et ces politiques sont traduites dans un exercice qui s'appelle un budget. Et lorsque nous regardons la réalité de ce budget, bien évidemment, l'amélioration des indicateurs est une dimension à laquelle personne ne peut être insensible, mais, et comme je l'ai entendu tout à l'heure, est-ce que nous sommes dans notre rôle aujourd'hui, par rapport à la réalité de la situation de la Martinique ? Il y a, de mon point de vue », un certain nombre de sujets qu'il faudrait évoquer. Sur le temps qui m'est imparti, je vais me concentrer sur une donnée qui m'est très chère, c'est la question de la formation professionnelle. Bien évidemment, et je partage les propos qui ont été tenus tout à l'heure par un collègue, la réalité de la contraction budgétaire sur le segment éducation formation est préoccupante. Elle est très préoccupante. Je ne mésestime pas la réalité du poids de la décision politique nationale qu'a été cette fameuse loi. Nous l'avons commenté ici, nous l'avons ensemble combattue et nous avons voté contre. Bon, maintenant, elle s'applique, c'est une donnée. Mais je n'ai pas trouvé quelle est la réponse politique de la Martinique à ce qui est aujourd'hui un évènement d'ampleur nationale. Je n'ai pas trouvé. Autrement dit, qu'est-ce qui nous permet aujourd'hui d'envoyer un signal fort aux CFA, aux organismes de formation pour leur dire nous avons anticipé sur cette réalité ? Aujourd'hui, la compétence apprentissage nous a été retirée. C'est une funeste décision. Maintenant, comment est-ce que nous voulons nous positionner dans l'accompagnement de ce qui est, et je crois pouvoir le dire, quel que soit le rang de cette Assemblée, en disant nous avons tous à cœur de faire en sorte que la jeunesse martiniquaise puisse être mieux formée, puisse être effectivement plus performante, puisse exprimer son potentiel et trouver à s'accomplir dans une activité professionnelle ici à la Martinique. La vraie réponse et nous l'avons toujours dit, ca s'appelle la formation professionnelle. Pour autant, on nous a ôté la compétence apprentissage, mais nous avons toujours la compétence sur la carte des formations professionnelles. Donc, au moment même où l'État nous retire l'apprentissage, il vient nous concurrencer sur ce champ en investissant dans des CFA publics. Parce qu'aujourd'hui, il y a la volonté de l'État de venir, non seulement nous ôter cette compétence, mais en plus décider d'investir là où nous avions touiours et encore une fois ensemble combattu cette orientation. Donc. à travers la carte de la formation professionnelle, nous avons toujours la possibilité de peser sur les orientations que nous voulons sur le territoire de la Martinique en matière de formation professionnelle. Et c'est un enjeu majeur. Si on analyse toujours la question des investissements, est-ce que notre priorité ne doit pas être collectivement, d'orienter nos investissements vers de l'investissement dit productif ? Parce que nous avons à constater une réalité. Les niveaux d'investissement qui sont faits dans un

certain nombre de secteurs sont une réalité. Mais maintenant, si on veut augmenter la contribution de la Martinique à l'évolution du PIB, il nous faut donc orienter nos investissements vers de l'investissement productif. Et l'investissement productif, ce n'est pas seulement des industries, c'est aussi, bien évidemment, tout ce qui relève de la production de service avec, là aussi et nous l'encourageons, tout ce qui relève de' l'intelligence e-matérielle, tout ce qui est la création, mais pourquoi pas ? Parce que là il faut aussi commencer à positionner la Martinique sur des territoires d'excellence, mais faire en sorte que nous ayons une valeur ajoutée dans tout ce qui est conception de l'e-matériel ici à la Martinique. Et donc, ce sont ces accompagnements-là qu'il faut privilégier aujourd'hui. Je crois aussi, parce que cela fait partie des choses sur lesquelles nous avons largement débattu, qu'il y a, en termes de prévision, un enjeu. Où est l'observatoire ? C'est-à-dire que sur quel élément d'observation est-ce que nous fondons nos stratégies financières ? Je n'en connais pas. Qu'est-ce qui nous permet aujourd'hui de dire que nous présentons un budget dont nous avons la certitude qu'il va, non pas correspondre à des orientations qui ne soient que politiques, mais qu'il soit réellement mu par, non pas l'interprétation que l'on a des faits économiques, mais la réalité de ces faits économiques. Parce que nous avons un challenge majeur à relever, et c'est une réalité quotidienne à laquelle nous sommes confrontés, c'est que nous avons de plus en plus de faits qui témoignent que notre société est en train réellement de se déstructurer, voire d'imploser. Donc, il est temps de réagir. Et que c'est vraiment un temps de réveil dans lequel nous devons nous engager tous collectivement. C'est pour cela qu'encore une fois, cet exercice budgétaire est important, il est extrêmement intéressant, mais ne lui faisons pas dire ce qu'il n'est pas. Ce qu'il n'est pas. Il n'est pas aujourd'hui, selon nous, le témoignage de ce que la Collectivité a pris pleinement la mesure du temps dans lequel nous sommes. Ce n'est pas cette réalité que nous partageons. Donc, par rapport à cela, nous aurons tout à l'heure, par notre chef de file, une position qui va être partagée. Mais ce que je voudrais juste et sur cela nous avons vraiment à cœur d'avancer, faisons ensemble une réalité partagée de ce que devrait être les priorités de la Martinique. Quelles sont collectivement nos priorités ? Est-ce que nos priorités sont effectivement, mais pourquoi pas? Nous allons développer enfin, allez, le tourisme haut de gamme. C'est un gros mot, mais pourquoi pas ? Est-ce que nous allons effectivement développer ce qui commence à vraiment émerger à faire que des territoires qui étaient parfois en sous-développement sont maintenant des puissances économiques émergentes ? C'est-à-dire investir dans tout ce qui est dématérialisation, digitalisation, création de tout ce qui est virtuel. Qu'il s'agisse de contenu, qu'il s'agisse là aussi de réalité. J'étais il y a quelque temps en Afrique, mais c'est extraordinaire. La monnaie électronique aujourd'hui c'est une réalité. Un marché d'un-milliard-trois-cents millions (1 300 000 000) d'habitants. Nous avons des savoir-faire qui nous permettent d'accompagner ces projets-là. Il y a plein de jeunes en Martinique qui sont en aptitude de vraiment pouvoir être dans des domaines d'excellence. Donc, tout ceci nous amène à dire, oui, il nous faut certainement rêver plus loin, aller vraiment ensemble beaucoup plus haut, et je me réjouis que certains aient pris le parti de laisser tomber tout ce qui était des guerelles vaines et stériles dans lesquelles nous n'avons pas envoyé les bons signaux. Je terminerai sur cela. Comment voulez-vous qu'une banque fasse confiance à une collectivité dont le leitmotiv est de dire, nous sommes dans le rouge? Comment voulez-vous? C'est-à-dire que quand vous envoyez ces messages, eh ben, ils sont entendus. Ils sont entendus. Donc, si on commence à développer un discours un peu plus positif, un peu plus constructif et valorisant, ben, peut-être que nous aurons l'opportunité d'avoir des partenaires qui accepteront de nous accompagner. Merci.

M. Le Président Claude LISE

Collègue LESDEMA.

Mme Marie-Line LESDEMA

Merci Président. Je pourrai commencer mes propos par la fin des propos de mon collèque que je peux nommer, il ne va pas demander de droit de réponse, Daniel ROBIN, quand il dit « quel signale on donne quand on dit que tous les feux sont rouges à la banque »? Et moi je dirai quel signal que l'on donne à notre jeunesse quand on dit que rien ne va? Et en même temps, on leur demande de revenir au pays. Donc, à un certain moment, il faut qu'on sache, il faut qu'on soit un peu équilibré également dans nos propos. Je dirai aussi, et je retiendrai que le Président de l'Exécutif l'a dit et l'a répété, et on le connait pour ceux qui le pratiquent depuis des années, que son leitmotiv de redressement de la Collectivité restera toujours intact. Même si certains remettent en cause la précipitation de sortir dans l'endettement, il le fera pour que l'on puisse redescendre bien au-dessous de ce que préconise la loi, justement. C'est un moyen de dire que nous voulons un autre développement pour le territoire, et un bien-être pour les Martiniquais. Mais je veux aussi retenir parce que quand j'ai posé la question au DGA qui s'occupe des finances, j'ai le sentiment d'avoir compris que cette année, nous avons tellement entendu le cri de souffrance des entreprises, que nous avons décidé de mettre des crédits d'autorisation qui servent, non seulement à lancer des projets, mais aussi à concrétiser des actions tant en investissement que j'entends qu'on décrit trop tant en fonctionnement. Des crédits nécessaires au paiement. Chaque année, on fait des réalisations, on demande aux entreprises d'intervenir. Il ne faut plus que cela arrive à la Collectivité qu'il y ait 56 jours de paiement. Que les entreprises soient payées dans 56 jours. Donc, le fait de mettre des crédits de paiement, moi, je dis et j'applaudis à 2 mains. Je dis aussi que c'est quand même huit-cent-soixante-quinze- millions d'euros (875 000 000 €) qui sont mis sur les autorisations pour investir. Plus de six-centsoixante-deux millions d'euros (662 M€) en autorisation d'engagement, ça assure le fonctionnement de la Collectivité. Soit un total de plus d'un milliard-cinq-cent-trentesept-mille euros (1 000 537 000 €) de crédit budgétaire d'autorisation. Il me semble que c'est cela. Nous avons été élus sur cela, en disant, il faut qu'on fasse. Nous avons eu les difficultés à embrayer. Aujourd'hui, nous revenons sur une meilleure façon de faire participer à l'investissement. Je dois dire qu'on ne doit pas faire la fine bouche. Il est clair que l'on ne trouvera jamais tout à fait satisfaction dans nos préconisations. Mais je fais confiance aux DM, qui vont très certainement apporter du souffle sur les opérations que nous avons souhaitées dans les orientations budgétaires, et qu'aujourd'hui, nous ne voyons pas se concrétiser. Je veux aussi rappeler, parce que j'entends parler de l'emprunt, mais cet emprunt de soixante-dixmillions (70 000 000), il est venu pour conditionner, pour les dépenses, encore des dépenses d'investissement, à payer en 2020, puisqu'il y a des chantiers en cours, et encore des chantiers à lancer. Les soixante-dix-millions (70 000 000), ce n'est pas une vaine histoire. En tout cas, avec le budget 2020, je pense qu'on ne peut pas parler de frilosité sur les emprunts. Parce que dans les 5 ans, nous avons quand même mobilisé quatre-cent-vingt millions (420 000 000) d'emprunt, dont quatre-vingtdix-huit millions (98 000 000) de refinancement. Parce que le tout n'est pas de faire des emprunts, mais il faut pouvoir les rembourser pour être crédible. Donc, à mon avis, il ne faut plus jamais laisser de dettes et de telles dettes, ni pour ceux qui prendront très certainement le relais, ni pour notre génération, ni pour les générations où elles vont se retrouver avec 40 ans de dettes. Je vais revenir sur un axe qui me préoccupe, parce que je travaille beaucoup sur cet axe. Et je voudrais, au passage, remercier les salariés, remercier les collaborateurs qui s'occupent des fonds européens, parce que ce n'est pas évident. Parce qu'à travers un Exécutif que l'on veut souvent descendre, on oublie, encre une fois qu'il v a des salariés derrière. On oublie encore une fois qu'il y avait des salariés qui n'étaient pas forcément formés à cet axe. Aujourd'hui, c'est 70 personnes qui entretemps ont été formés. Donc, ce n'est pas rien de traiter 505 dossiers, dont 83 au bénéfice de la compétitivité des entreprises. de deux-cent-quatre-vingt-dix-huit pour un montant (298 000 000) sur le FEDER. Qu'est-ce qu'on veut de plus ? On en fera encore pendant une année. Mais aujourd'hui, on peut dire qu'on a fonctionné. Tiens, tout le

monde parle des plus pauvres, des plus éloignés, des femmes, des jeunes. Sur le fonds social européen, et à l'initiative pour les jeunes, ce sont guand même 108 projets qui sont programmés pour un montant FSE de quatre-vingt-treize millions (93 000 000) de fonds européens, dans le domaine de la formation professionnelle. dans l'accompagnement des jeunes, et dans l'inclusion sociale. Et pas plus tard que l'une de nos plénières, pour aider justement les associations, les entreprises qui veulent venir émarger sur les fonds européens, nous avons voté ici, et il me semble que c'était à l'unanimité, nous avons voté ici, pour un budget moins contraignant que les budgets sur les fonds européens, parce qu'on sait qu'il faut avancer, quand c'est pour les fonds européens, il faut avancer les finances. La Collectivité a pris le pari de pouvoir voter cela. Si je me trompe, je sais qu'il y en a qui ont parlé de grands grecs, de pas grands grecs, mais j'ai compris que nous avions cette préoccupation des personnes qui avaient en charge des associations d'insertion et qui se disaient les fonds européens sont trop longs à gérer. Donc, nous avons mis en place ce document. Nous avons voté également, il me semble, un fonds qu'on va revoir aujourd'hui, mais qui s'appelle un fond JEREMIE. Ce fond JEREMIE c'est bien pour aider les entreprises. Maintenant, on est en train de l'améliorer, mais les choses vont pas à pas. C'est vrai qu'on nous rappelle tous les jours que cela fait 4 ans, ça fait 5 ans, ça fait 6 ans. Il y en a bien qui sont restés plus d'une vingtaine d'années à certains endroits, et on ne voit pas d'amélioration. Sur le FEDER, le FEADER, ce sont 1 571 dossiers programmés pour un montant de quatre-vingt-sept-millions (87 M). On a même dépassé le budget qui nous avait été alloué. Moi, ce que je demanderais au Conseiller exécutif en charge des fonds européens, c'est peut-être de penser un peu plus à la diversification et d'avoir des appels à projet précis. On l'a déjà demandé ici. Mais on le fera. Moi, je fais confiance à ma Majorité. Je sais qu'on va y arriver. Sur les fonds européens pour les affaires maritimes et de la pêche, comme tout le monde a parlé de chiffres, moi aussi je donne des chiffres. 104 dossiers programmés pour un montant de trois millions d'euros (3 000 000 €) sur le FEAMP. Ce n'est pas rien. Aujourd'hui, alors que chaque année on nous crie au loup, vous allez avoir un dégagement d'office, eh ben, aujourd'hui encore, nous n'avons pas, nous avons même atteint, et même voire dépassé le seuil du dégagement d'office pour le FEADER. Plus de trente-sept millions d'euros (37 000 000 €). Oui, je suis contente. Peut-être pas assez satisfaite, mais je suis contente de ce qui se passe. Je suis contente en tout cas qu'on relève le défi. Donc, je veux dire que ce budget, il ne va... D'ailleurs, c'est bien pour cela que dans chaque assemblée, il y a des oppositions, mais il y a une Majorité, et que dans chaque.... On ne verra jamais comment... On aura... C'est bien pour cela qu'on nous appelle Opposition et Majorité parce qu'on a certainement les mêmes envies pour la Martinique, on n'a pas le même comment faire, on ne sait pas comment procéder de la même facon. Donc, de grâce, permettez que les élus, le peuple qui nous a mis en place là, il nous l'a fait... Comme chacun j'entends dire, on a voté pour X parce qu'on avait lu son programme. Faitesmoi l'honneur, faites-moi la grâce de croire que ceux qui ont mis cette Majorité-là en place ont pris le temps de lire notre programme. Et dans notre programme, il y avait cela. Donc, je sais qu'il y a des améliorations à porter ; je sais qu'il faut qu'on fasse d'autres choses, mais aujourd'hui, on a déjà embrayé sur des choses positives. On veut parler de tourisme, oui, aujourd'hui, on a un million de touristes. Je sais qu'il y en a qui remettent en cause, mais on le fait et on a fait le job pour lequel la CTM nous a fait confiance. Moi, je demande aujourd'hui que l'on puisse laisser, effectivement, les promoteurs qui ont des objectifs de création d'hôtel, soient accompagner sainement sur cela. Je demande également que les propriétaires qui ont des maisons de vacances puissent être également accompagnés. Mais ca. on va arriver à le faire. On va le faire dans les DM. On va le faire dans l'avenir. Mais on va le faire, on va y aller. Il ne faut pas désespérer. On ne peut pas tout le temps désespérer de notre Collectivité. Il y en a d'autres qui fonctionnent bien mal et pourtant on leur fait confiance. Donc laissez-nous faire, prenons patience et nous allons avancer, nous allons y arriver. Merci.

M. Le Président Claude LISE

Collègue DUVERGER.

M. Jean-Claude DUVERGER

Je laisse la parole au collègue LORDINOT.

M. Le Président Claude LISE

Ah! Tu lui passe la parole? D'accord. Collègue LORDINOT.

M. Fred LORDINOT

Merci bien Monsieur le Président. La bienveillance est une disposition d'esprit qui incline à la compréhension, à l'indulgence envers autrui. Cette attitude implique de proposer plutôt que d'imposer, d'écouter plutôt que de parloter, manager plutôt que de copiner, développer plutôt que de sanctionner, sourire plutôt que faire la tronche, assumer plutôt que dissimuler. La bienveillance est sans doute, sans aucun doute possible, une composante essentielle de comportement éthique. La bienveillance génère l'énergie positive. L'énergie positive. Un peu d'énergie positive. Allons ! Mes amis, que reste-t-il de vos amours au Gran Sanblé ? Quand j'écoute le chef de fil, quand j'écoute aussi le chef de fil de Ba Péyi-a en chans, je me dis mais que sont devenus vos amours après 5 ans ? Et vous qui êtes candidats aux élections municipales, veillez à ne pas arborer cette étiquette de Gran Sanblé pou Ba Péyi-a an chans, vous risquez la sanction de l'électeur. Votre budget est le budget de la stagnation.

(Interventions hors micro)

M. Le Président Claude LISE

S'il vous plait!

M. Fred LORDINOT

Vote budget...Les électeurs du Carbet vont répondre à ma place. Je suis patient. Attendons mars 2020. Donc....

M. Le Président Claude LISE

Collègues, faites au moins semblant de respecter la séparation des pouvoirs

(Rires dans l'hémicycle)

M. Fred LORDINOT

Voilà. Merci Monsieur le Président. Faites au moins semblant de respecter la séparation des pouvoirs! Faites au moins semblant de respecter cette Assemblée. Inscrivez des budgets pour qu'elle puisse fonctionner convenablement. Vous allez faire une grande messe, vendredi 20. Mais où est la place de l'Opposition ? Quel budget pour les groupes politiques de cette Assemblée ? Mais vous savez, même au volant de son petit quad jaune, muni de son casque, on peut aller se fracasser sur le mur d'en face. Le petit quad jaune, il est électrique, si on n'accélère pas convenablement, si on ne vire pas, eh ben, on peut capoter. Donc, je vous dis attention. Il faut regarder devant soi, ne pas chanter Michaud veillait et faire salut au public qui est là. Même sur le petit quad jaune, on peut se fracasser sur le mur. D'ailleurs, s'il y a un budget voté, si Dieu nous prête vie, il faut dire cela, en décembre 2020 pour l'année 2021, le premier acte de la nouvelle Majorité sera de reprendre ce budget. C'est ce en tout cas, ce à quoi je m'attèlerai si le suffrage universel décide qu'il en a assez de cette politique qui ne donne pas de résultat. Parce que les habitants de Rivière-Pilote, qu'est-ce qu'ils veulent ? C'est mettre fin aux inondations. Les gens du Robert, ils veulent qu'il n'y ait pas autant d'inondation à Haugrin. A Rivière-Salée, on veut...Mais on nous dit qu'on fait un grand schéma routier depuis combien d'années, depuis 4 ans, mais Messieurs, pas besoin de schéma routier pour faire qu'il y ait moins d'inondations sur les routes. C'est simple. Le lycée Schoelcher, si vous continuez comme cela, je vous le dis, vous ne pourrez pas faire la rentrée en 2020. Vous donnez beaucoup d'argent à Vinci, et c'est le deuxième point de mon intervention. Arrêtez de donner de l'argent aux multinationales. Payez les entreprises locales. Arrêtez de les envoyer dans les banques. Cette semaine, j'ai rencontré 2 entrepreneurs qui ont bénéficié, heureusement pour ces entrepreneurs, de fonds européens, mais qu'est-ce qu'ils me disent ? Nous avons été obligés de faire des crédits relais, parce que nous n'avons pas recu les subventions. Vous nous parlez de programmation, combien d'argent avez-vous versé aux entreprises sur les fonds européens ? Vous ne donnez pas les chiffres des sommes versées aux entreprises ? Qu'est-ce que vous faites avec les entreprises ? Comme vous ne versez pas l'argent et qu'elles ont engagé les processus, eh ben, elles vous servent de banquier. Les entreprises martiniquaises servent de banque à la CTM. Ça ne peut pas continuer. Toutes des entreprises qui ont des milliers d'euros qui sont bloqués sur vos comptes. concernant les retenus de garantie, payez-les chers collègues. Payez les entreprises. Parce que la réalité que vous donnez dans votre chiffre c'est que vous mettez plus d'argent pour le Revenu de Solidarité Active. Mais si vous voulez le conflit avec l'État, nous sommes une Assemblée souveraine. Plutôt que de mettre comme vous avez mis, deux-cent-six millions d'euros (206 000 000 €) pour le RSA, vous enlevez soixante-dix-millions (70 000 000), vous mettez cent-trente-six-millions (136 000 000), et vous dites à la CAF c'est cent-trente-six-millions (136 000 000 €) mwen ké baw chak ané pou payé le RSA. Épi la nou douvan léta. Mé nou pa ka palé pou di nou lé la resantralizasion épi nou pa ka fè sa pou fè-a. Nou ka pran nou CTM, zot majorité, zot ka désidé sé santrantsis milion d'euros (136 000 000 €) ki ni pa an euro de plis. Épi la CAF ka chèché lèrestan lajan-a, mé fok ou asumé pozision tala. É pozision tala zot pa lé asumé'w. Mé zot pwéféré di kon sa zot kail fè an téléférik kail soti la pwent simon pou rivé kail lé bénédikten. An menm tan zot ké fè en TCSP rivé liniversité. Lè zot fini zot ka di mwen osi zok ké fè en twanspò maritim. É deniè kou-a zot ka di mwen zot kail fè an pon fonlayé à san milion deuro (100 000 000 €). Zot péké sa fè sa, sa pa vré. Pa di pep-là sa. Pa di pep-la kè zot ké fè tou sa, zot ka di pa ni lajan. Donc, revenez aux besoins essentiels du peuple martiniquais. Soutenez l'agriculture martiniquaise, soutenez les producteurs martiniquais, soutez la pêche. On le verra tout à l'heure. Il est parti, mais on va discuter des 2 projets sur la pêche. Vous n'avez pas mobilisé le fond européen sur les affaires maritimes. Combien d'argent avezvous versé à qui ? Aujourd'hui, c'est une profession qui est en voie de disparition, la profession de Marin-pêcheur. Vous parlez beaucoup, vous faites beaucoup de plans, mais où sont les résultats ? Il n'y a pas de résultat pour la pêche, c'est ça la réalité. Il n'y a pas de renouvellement des embarcations. Les marins-pêcheurs sont obligés de se débrouiller tous les jours pour vivre. Mais c'est cette politique-là. Mais lorsque l'on regarde...

(Interventions hors micro)

M. Fred LORDINOT

Oui, pé tet ke yo ka viv. Wou ou ka viv bien, mé mwen conet en lo marin péchè kip a ka viv bien. Pé tet wou ou ka viv bien mé mwen ka diw ni en lo marin péchè kip a ka viv bien. Quand je regarde l'action économique: moins 27 %, culture vie sociale: moins 13 %, enseignement: moins 42 %, gestion des fonds européens: moins 49 %. Non. Cette politique, elle n'est pas viable, elle ne répond pas aux besoins actuels du peuple martiniquais, et vous avez des crédits aussi qui ne sont pas utilisés sur le contrat de convergence. Donc de grâce, arrêtez de thésauriser de l'argent. Dépensé l'agen'en pou soulagé pep martinikais-a pou fé ke lé entreprises de transport puissent vivre. Vous avez payé des millions d'euros de pénalités à Vinci, et vous dites aux transporteurs martiniquais nou pa ni lagen ba zot. Vous dites que vous allez créer une régie, mais donnez-nous le chiffre. Quel est le montant de salaire qui sera payé par cette régie aux transporteurs et aux salariés? Donnez-le! Fin de la discussion.

Une fois que vous donnez ce montant-là, on voit que le montant prévoit les salaires pour l'ensemble des personnes qui sont actuellement à la CFTU, et puis l'affaire est réglée. Non, vous ne le faites pas. Vous dites, ah oui, on va peut-être reprendre en régie ça, après on va faire des contrats pour cela. Résultat, à la veille de Noël, une très grande inquiétude pour les entreprises martiniquaises. Concernant un secteur qui nous est cher, c'est l'environnement. Où est votre grand plan pour répondre aux questions environnementales. Il n'y en a pas. La réalité c'est que l'une des entreprises, SIDREP qui traitait le plastic en Martinique a fait faillite. Où est le fond de soutien? On me dit que c'est demain peut-être, si Dieu veut, qu'on va voter ce planlà. Ce plan, ces aides, mais aucune des entreprises. Ecoutez! Là compte tenu du calendrier, les décisions que vous allez prendre demain concernant les fonds ne seront pas exécutoires avant la fin de cette mandature. Ce n'est pas possible. Donc, ne dites pas, après 5 ans, que vous allez mettre en place un fond JEREMIE, techniquement ce n'est plus possible. Donc, ce qu'on vous dit très simplement, revenons aux réalités du pays. Accompagnons les entreprises, accompagnons les municipalités. Beaucoup d'entre vous au Conseil Exécutif, vous voulez devenir maires. Vous voulez devenir maires. Allez-vous démissionner avant ou après ? Si vous êtes élus, vous allez démissionner, si vous n'êtes pas élus, allez-vous démissionner? Il faut dire cela maintenant pour que le débat soit clair. Il faut dire à l'électeur, je suis Conseiller exécutif, je défends la politique de la pêche, du transport, etc. Je viens dans cette commune du nord, être candidat, si je suis battu, je démissionne. Mais je ne viens pas faire de grands discours ici, et puis quand le peuple viendra me sanctionner, je vais dire, non, finalement, non, non, attendons 2021. Si vous êtes sanctionné en 2020, la réponse démocratique, cela doit être la démission. Donc, nous vous proposons un certain nombre, je vous l'ai dit, et je le répète, de propositions :

- 1/ Même s'il reste peu d'années, créez un budget annexe pour les fonds européens.
- 2/ Créez un mécanisme de préfinancement pour accompagner ce qu'on peut appeler les petits porteurs de projets.
- 3/ Enfin, troisièmement, mettez un accompagnement...il va lui rester 5 minutes. Il me reste 2 minutes. Mettez un accompagnement pour les communes, parce qu'aujourd'hui de très nombreuses communes n'ont pas l'ingénierie financière pour pouvoir mener les projets européens. Et comme d'autres collectivités le font en France, mettez la technicité et la technostructure à la disposition des communes pour mobiliser les projets.

Voilà, parmi les propositions que je souhaitais vous formuler en vous disant naturellement ce sera confirmé par le chef de fil que nous ne le voterons pas ce budget, mais en vous souhaitant tout de mêmes de bonnes fêtes de Noël, de bien partager le boudin et le cochon.

(Rires)

M. Le Président Claude LISE

Collègue PINVILLE.

Mme Josiane PINVILLE

Merci Président. Bonsoir à toutes et à tous. Donc, je vais donner mon point de vue sur l'analyse de ce budget primitif 2020. L'analyse de ce budget, repose, selon moi, sur un fil conducteur qui est la raison et la solidarité. Cette raison s'appuie d'abord sur un contexte. Nous sommes, certes, sur une île, mais notre appartenance géopolitique à la France nous inscrit, immanquablement dans un contexte économique, social et

politique, qui nous conduit à subir les dommages économiques collatéraux, qu'il soit mondial, européen, français. Cette raison s'appuie aussi sur ce que le qualifie toujours de devoir de réparation. Je souligne encore ce passif important de dix-sept milliards (17 000 000) d'engagement financier de l'ancien Exécutif qui n'avait pas prévu en face les crédits de paiement. A ce jour, si un effort considérable d'apurement a été réalisé, il y a encore un reste à financer de deux-milliards deux (2 200 00 000). Cette raison s'appuie également sur un désengagement de l'État. Nous le savons, la baisse des dotations. Nous avons aussi parlé de cette dette cumulée de sept-cent-soixante-dix millions (770 000 000) pour les AIS, les allocations individuelles de solidarité. Face à cette dette de l'État français qui impacte les populations les plus fragiles, nous n'avons certes pas endossé les gilets jaunes comme à la Réunion. Nous n'avons certes pas pu aligner 500 frères comme la Guyane, mais nous n'avons pas non plus adopté la politique du rithilé kon cribich de la Guadeloupe. Nous, élus de l'Assemblée, nous avons voté solidairement une motion demandant à l'État Français de reprendre sa mariée sans dote, c'est-à-dire la recentralisation du RSA. Devant le silence radio de l'Etat français face à notre motion, nous pouvons comprendre une impatience de certains. Cette impatience est d'ailleurs légitime. Mais faut-il laisser planer une solution d'une certaine forme de résistance de la CTM qui arrêterait de verser alors aux 36 000 bénéficiaires du RSA leur moyen de subsistance? Si cette hypothèse peut sembler être la clé pour contraindre l'État français à prendre ses responsabilités, il n'en reste pas moins vrai que cette solution ne peut se concevoir ni au niveau de l'institution de la CTM, qui, ne l'oublions pas, est chef de fil de la politique sociale, ni au niveau du Président de l'Exécutif, Alfred MARIE-JEANNE, qui est politiquement et personnellement un farouche défenseur des plus petits, des fragiles, des oubliés du système. Il importe aussi de souligner que cette soi-disant impunité face à un marronnage institutionnel n'est que virtuelle. En effet, nous pouvons citer la demande par le préfet de destitution d'un maire à Pointe-à-Pitre, nous pouvons citer, la condamnation à 2 ans de prison avec sursis assortie de l'interdiction définitive d'exercer une fonction publique et 5 ans d'inéligibilité pour la gestion de la communauté des communes du sud de Basse-Terre pour une ancienne ministre de l'Outre-Mer. À cela, je dirais simplement ke ti poul ki suiv ti canna mô néyé. Mon propos n'est pas d'être dans un discours dilatoire, mais simplement de montrer qu'une gestion en bon père de famille... par cette gestion, notre Président fait son job au niveau de la gestion des fonds publics, correctement et raisonnablement. Enfin, la dernière raison relève pour moi de la logique pure. Que les économistes me pardonnent. Je ne suis pas grand grec. Je dirai simplement que la construction de notre budget primitif doit être définie comme le point d'équilibre obligatoire qui doit se faire entre nos besoins et notre capacité d'autofinancement. Pour illustrer mon propos, je prendrais un exemple très simple. Nous sommes en pleine campagne de pêche aux oursins. Quoique mon envie de manger des oursins soit très forte, mon budget, mon pouvoir d'achat ne me permet d'acheter qu'un kilo de coulirous. Eh ben, j'achèterai un kilo de coulirou, et je resterai effectivement frustrée, mais je ne pourrai pas me payer ce kilo d'oursin. Il faut aussi souligner que la Collectivité Territoriale de Martinique ne peut pas faire fonctionner la planche à billet. La Collectivité Territoriale de Martinique ne crée pas de monnaie. Cette prérogative de l'État de faire fonctionner cette planche à billet est d'ailleurs aujourd'hui un mythe. Aujourd'hui, pour que l'État puisse abonder quand il veut faire un emprunt, il doit se faire ouvrir une avance de fonds par le Trésor. Donc, c'est en ce sens que je dis qu'il n'est pas raisonnable de compter pour des montants déraisonnables. Nou pé pa rentré en ba det éti nou pa kail sa remboursé. J'ai aussi entendu parler de remède qui tue le malade, j'ai entendu parler de résurrection, j'ai entendu parler de tout cela. Alors, je ne vais pas rentrer dans un exercice virtuel illégal de la médecine, mais je sais simplement qu'on ne peut pas mettre, par exemple, en place un protocole de chimiothérapie, pour guérir un petit bobo. Mais je sais aussi que si on doit amputer, on ne donnera pas à ce malade des granules homéopathiques. Quand il faut prendre des décisions difficiles, il faut les prendre. Et c'est ce que notre Président fait autour de notre budget. Je relève donc qu'à notre

arrivée, les années de désendettement étaient de 3 ans, aujourd'hui, par une gestion raisonnée, nous sommes passé de 13 ans, pardon. Aujourd'hui nous sommes passés, à 8 ans. Je relève aussi que les emprunts prévus pour 2020 sont de soixante-dix-millions (70 000 000), alors qu'en 2019, il y en a eu pour cinquante millions (50 000 000) soit une augmentation, me semble-t-il, de 40 %. Je parlerai donc de choix raisonnable. Je relève aussi qu'une autre valeur va de pair avec le choix de la raison fait par le Président et ses équipes. Il s'agit de la solidarité. Solidarité envers les populations les plus fragiles, je l'ai déjà signalé. Malgré le poids économique des allocations individuelles de solidarité, le Président MARIE-JEANNE et ses équipes ont fait le choix de prêter main forte aux 36 000 bénéficiaires du RSA en versant, envers et contre tout, et même envers et contre presque tous, cette allocation. Solidarité envers les jeunes Martiniquaises et Martiniquais par la mise en place d'une politique qui allie sport, culture, santé, inclusion. Solidarité par la territorialisation de toutes les politiques publiques, concues et mises en oeuvre par la Collectivité Territoriale. Solidarité aussi par le souci constant de notre Collectivité Territoriale de réduire les inégalités tant sociales, économiques, sanitaires et culturelles. Ce budget raisonné et raisonnable, ce budget solidaire va permettre à notre Collectivité de renforcer ses politiques publiques par la mise en œuvre progressive des différents plans et schémas. Donc, je ne vais pas tous les citer, il y a le schéma territorial de développement, d'innovation et d'internationalisation, il y a le schéma de l'autonomie, nous avons le PTI, nous avons le plan territorial de développement agricole et j'en passe. Il m'agrée alors de noter le caractère innovant des projets, ainsi que la volonté manifeste de notre Collectivité de porter des réponses spécifiques. Je cite pèle mêle la création d'un dispositif de suivi des étudiants qui va servir à mesurer le taux de retour des étudiants en Martinique. Je cite la prise en charge des personnes âgées, je cite la mise en place d'un système d'information spécifique tel que la géolocalisation via une montre pour les personnes atteintes de certaines pathologies. Je cite le vote du fond JEREMI, je cite la volonté d'investir et de développer dans les filières porteuses. Je cite l'investissement dans l'économie de la connaissance. Certes, cet investissement n'est pas mesurable, mais il porte des fruits. Je cite l'investissement dans la santé. La santé a un cout mais n'a pas de prix. Mais ca aussi c'est la prise en charge du peuple martiniquais. Donc, je conclurai en disant que sans confondre vitesse et précipitation, le budget de notre Collectivité pour 2020, permettra à la Martinique d'avancer assurément et résolument vers un développement durable endogène, pensé et maitrisé par le Président et ses équipes. C'est donc en ce sens que je soutiens le Président MARIE-JEANNE dans sa politique d'investissement, dans sa politique budgétaire et je voterai sans ambage, ce budget. Merci.

M. Le Président Claude LISE

Collègue CHARPENTIER TITY.

M. Clément CHARPENTIER-TITY

Merci Président. Alors, le débat budgétaire est un exercice chiffré, c'est également un exercice politique majeur. Où étions-nous ? Dans quelle situation étions-nous au lendemain des élections du 13 décembre 2015 ? Nous nous trouvions dans une situation financière exécrable. La voie, logiquement, était le redressement financier, mais également un investissement, et d'ailleurs nous avons eu au niveau de la Majorité l'audace, dès 2016, de faire un emprunt conséquent. D'ailleurs, chaque année, l'emprunt a été au rendez-vous. De ce côté-là, nous ne pouvons pas dire que notre Majorité a manqué d'audace, et a été frileuse. Alors, du côté de l'Opposition, j'ai entendu des docteurs en ingénierie financière, qui malheureusement n'ont pas fait bénéficier de leur talent, les collectivités dont ils avaient la charge, ou les collectivités dont ils ont encore la charge. Comment alors les prendre au sérieux ? Aujourd'hui, nous voyons plus clair au niveau financier. Il y a une étape qui a été franchie. Nous n'avons pas renoncé à l'audace, nous empruntons soixante-dix-millions d'euros (70 000 000 €) pour appuyer l'investissement. Je comprends qu'il puisse y avoir un

débat sur le fait d'emprunter plus ou moins, etc. ce débat est tout à fait légitime. Et puis, prenons des exemples, des exemples symboliques, qui démontrent les avancées de notre pays. C'est le TCSP avec les BHSN qui roulent depuis un peu plus d'une année. Je veux également, parce que selon moi, au niveau du transport en Martinique, nous sommes en train de vivre une révolution. C'est-à-dire que c'est vrai que c'est toujours difficile, parce que nous passons d'un monde qui a existé et qui a eu ses mérites, à une autre manière de fonctionner qui correspond au temps actuel. C'est normal qu'il y ait des contradictions entre l'ancien et le nouveau. Mais la décision courageuse qu'a prise Martinique Transport, de résilier le contrat qui le liait à la CTFU, c'est une décision stratégique pour l'avenir et qui au niveau des usagers, était attendue depuis longtemps. Car cette décision, nous l'espérons, fera sortir le centre de la Martinique du capharnaüm au niveau du transport. Et je peux parler en détail de la question du transport dans le centre et singulièrement à Fort-de-France où des quartiers entiers souffrent de la désorganisation du transport. Je ne vais pas m'étendre là-dessus, parce que ce n'était pas l'objet principal de mon propos. Ce qu'il faut dire également, et là aussi nous étions attendus, parce qu'il y avait... comment dirais-je, un élément qu'on voulait faire passer dans l'opinion que ceux qui étaient arrivés à la tête de la Collectivité, finalement c'était des incapables. Ils montreraient tout de suite leur incapacité à prendre des décisions audacieuses pour faire avancer le pays. C'est le cyclotron. Alors, ça n'était pas simple la question du cyclotron, parce qu'il y a un président de la république française qui est venu ici avec déjà l'idée, dans un premier temps de dire qu'il y aurait un cyclotron, comme toutes les études le montraient qui serait implanté en Martinique, qui a une position dans la Caraïbe, une position centrale, et puis, pendant qu'il était dans l'avion, est venu titiller son esprit une autre idée, que finalement bon, on dirait que le cyclotron serait toujours possible en Martinique mais qu'il serait possible également en Guadeloupe. Alors, nous étions accusés, nous Majorité, d'avoir été dépassé par la Guadeloupe, de finalement enterrer le projet du cyclotron, alors que le Président de la République François HOLLANDE avait déjà commencé à l'enterrer en Martinique. Et sans la position ferme du Président du Conseil Exécutif et de la Majorité, les onze millions (11 000 000) qui ont été votés ici pour booster la question du cyclotron, eh ben, nous ne pourrions pas aujourd'hui dire que le cyclotron sera opérationnel en 2021, ce que nous pouvons affirmer aujourd'hui. Nous pouvons affirmer aujourd'hui que le cyclotron est commandé. Et qu'est-ce que ça va produire pour la Martinique ? C'est une valeur ajoutée, d'accord, c'est un élément fondamental pour la santé, c'est un élément de recherche, c'est de la haute technologie, c'est le fait de retenir des spécialistes, pas seulement martiniquais, mais également martiniquais qui ont des compétences à ce niveau, dans le pays. Et puis, c'est également une possibilité de rayonnement de la Martinique sur la Caraïbe. Troisième élément d'exemple, c'est le lycée Schoelcher. Là également nous étions attendus au tournant, et on nous a mis des bâtons dans les roues. Pour la construction du lycée, l'installation du lycée Schoelcher provisoire, dans l'enceinte de Bellevue et de Gaillard, nous n'avons pas eu de permis de construire de la mairie de Fort-de-France. Pourquoi ? Pourtant la commission municipale de sécurité a reconnu que le lycée Schoelcher provisoire, était pour ainsi dire le lycée le plus sûr actuellement à Fort-de-France. Et par la même occasion, nous avons eu un avis favorable pour le lycée Joseph Gaillard, ce qui n'était pas le cas depuis des années, et pour le lycée de Bellevue. Et le lycée Schoelcher, eh ben, il est largement sorti de terre, il fera la fierté des Martiniquais, il fera la fierté de Fort-de-France, parce que c'est guand même une valeur ajoutée pour notre capital, pour la ville. Et avec l'instauration de l'INSA, une école d'ingénieur, eh ben, ce sera également un élément de plus pour la formation de jeunesse martiniquaise à un haut niveau. Je vaux ajouter également le lycée, je sais qu'il y a des collègues samaritains qui regardent cela de près, mais je veux également citer le lycée et le collège Joseph Lagrosillière, attendu depuis si longtemps par la communauté scolaire, par la communauté éducative, et qui est sorti de terre, dont la rentrée peut être raisonnablement prévue pour 2020. C'est un élément positif pour Sainte-Marie, qui est quand même une commune qui compte dans le nord de la

Martinique. C'est le pôle universitaire de santé, et le Conseiller exécutif MARIE-SAINTE disait que nous ne nous étions pas contentés de poser la première pierre. Les travaux sont désormais entamés, et le pôle universitaire de santé est en train de sortir de terre. C'est quoi le pôle universitaire de santé? Eh ben, c'est une faculté de médecine, c'est l'école d'infirmiers, c'est l'école des sages-femmes, c'est une possibilité pour la Martinique d'avoir plusieurs années de médecine, enfin, c'est l'objectif poursuivi. C'est un plus pour notre pays. C'est l'observatoire vulcanologique et sismique. C'est une idée très ancienne qui a pris beaucoup de temps pour, comment dirais-je, devenir réalité. Cet observatoire vulcanologique et sismique qui est très important pour la sécurité de la Martinique, enfin, nous n'avons pas besoin de rappeler que la Martinique c'est peut-être un paradis quand on la regarde comme cela, tout est beau en Martinique, mais on peut avoir également l'envers du décor. Et par conséquent, ces éléments-là sont fondamentaux. L'observatoire vulcanologique et sismique a été terminé et inauguré récemment par le Président de l'Assemblée Claude LISE, par le Président du Conseil Exécutif Alfred MARIE-JEANNE, et c'est un apport important. Et puis, pour terminer, c'est l'utilisation de plus en plus efficace des fonds européens. Dont le point de départ à notre arrivée, était une consommation de 2 %. Alors, je veux bien entendre les raisons pour lesquelles cette consommation des fonds européens à notre arrivée n'était pas plus importante. Je ne vais pas jeter la pierre à ceux qui étaient là avant. Je pense que s'ils avaient le temps de faire plus, ils auraient fait plus. Mais de grâce, observez les progrès qui ont été faits, qui n'ont pas été sans effort, sans douleur. Le Conseiller exécutif Miguel LAVENTURE le rappelait, il a fallu renforcer l'équipe qui s'occupait des fonds européens, mais je pense que nous avons pris une bonne cadence. Naturellement, nous tous, nous voulons aller plus loin, plus fort dans ce domaine. Et donc, je voulais donner ces quelques éléments, pour montrer que cette majorité a fondé sa politique, bien entendu, sur le redressement financier, sur l'investissement et sur des choix stratégiques au niveau de l'investissement qui vont pousser la Martinique vers le haut. Merci.

M. Le Président Claude LISE

Collègue CARIUS. Comment ? Eh ben elle n'a plus que 5 minutes. 56 minutes, mais si...C'est à vous de vous débrouiller.

Mme Francine CARIUS

Ce budget...

(Interventions hors micro)

Mme Francine CARIUS

Pas grave. Ce projet de budget primitif 2020 qui nous est soumis témoigne à mon sens de la volonté de poursuivre les actions relatives au développement de notre territoire. Je déplore cependant que, si c'est l'occasion pour nous d'échanger, de débattre, que plusieurs collègues puissent utiliser cette occasion pour dresser une sorte de tableau sombre, à la fois du fonctionnement de la Collectivité, mais au-delà de la Martinique. A l'analyse de ce budget, on s'aperçoit que tous les secteurs sont impactés. J'ai constaté avec plaisir que beaucoup de collègues sont intervenus et ont manifesté leur intérêt pour la formation professionnelle. Je veux espérer que ce n'était pas simplement parce qu'ils avaient trouvé là un sujet de débat leur permettant de mettre en cause le budget qui leur avait été présenté, mais que cet intérêt manifesté était sincère. Je m'attarderai à ce qui attrait à l'investissement dans l'homme, l'investissement humain à travers la formation, à travers la culture, à travers la prise en charge e notre jeunesse. S'agissant de la formation professionnelle, on en a beaucoup parlé, on a parlé de l'apprentissage et de cette loi du 5 septembre 2018, qui est venue transformer la prise en charge de l'apprentissage et la recentralisation. La recentralisation existe, elle est là, même si elle n'est effective qu'à partir de 2020. Je ne m'affole. Je ne m'affole pas et j'invite les collègues qui sont intéressés par la formation professionnelle et l'apprentissage à ne pas s'affoler parce que nous sommes dans le factuel. Nous sommes dans les actions qui existent. Alors, c'est vrai que quand on compare les sommes qui étaient versées aux différents CFA, en fonction du nombre de contrats d'apprentissage, quand on constate qu'il y a une diminution dans ce qui est indiqué comme prévisionnel dans le budget, ce n'est pas ce qu'il faut comparer. Il faut comparer aussi les sommes qui étaient versées par l'Etat et qui étaient utilisées à la fois pour l'apprentissage et la formation professionnelle. Et ce mécanisme-là vous permettra de comprendre pourquoi l'imputation est plus élevée, est plus importante que les sommes qui sont versées aux CFA. Ceci, étant tous les décrets d'application qui sont publiés, et je crois que vous pouvez en témoigner, ne précisent pas quel est le niveau de compensation dont pourra bénéficier la Collectivité Régionale, territoriale. Ceci n'a pas empêché, et on l'a vu lors des orientations budgétaires, on l'a vu aussi dans l'exposé des motifs, qu'il y a un certain nombre d'actions qui sont prévus pour l'accompagnement des CFA, puisque nous sommes toujours inscrits comme défenseurs de l'apprentissage. Donc, des campagnes de promotion de l'apprentissage, l'accompagnement des CFA, l'accompagnement des apprentis, l'accompagnement des actions de la formation professionnelle, et notamment, tout ce qui est programme, les programmes territoriaux de formation, là aussi dans le cadre des réformes sur la formation professionnelle; et hier très exactement, il y avait une très grande manifestation à Madiana, certains y ont peut-être participé, et c'est une manifestation organisée avec les acteurs de la formation, de façon à les accompagner sur tout ce qui est réforme de la formation professionnelle. Donc, même si nous n'avons pas encore le montant des compensations, la volonté est là, la volonté est affichée, les actions sont là. J'ai entendu un collègue dire que nous sommes dans l'affichage en ce qui concerne l'insertion des jeunes. Moi j'inviterais ce collègue à s'intéresser à ce qui se passe simplement au niveau de la Collectivité. J'ai entendu une collègue dire qu'il y a des jeunes qui ont entre 16 et moins de 26 ans, et qui sont en déserrance et qui se demandent que faisons-nous ? Que fait la Collectivité Territoriale pour ces jeunes ? moi, ça me chagrine. Ça me chagrine parce que lors de la dernière plénière, je suis, intervenue pour présenter un dispositif qui s'appelle LAREL et qui prend en charge les jeunes, exactement comme les écoles de la deuxième chance. J'ai expliqué où était situé ce dispositif, à la fois pour pouvoir accueillir les jeunes sur tout le territoire, dans le cadre de la territorialité, à de Jaham, dans le nord à Trinité, au François, et je suis étonnée. Je suis vraiment étonnée d'entendre une collègue de la Collectivité dire que faisons-nous des jeunes qui ont entre 16 et moins 26 ans. Et je profite de l'occasion, j'ai rencontré le collègue BELLUNE, parce que je m'étais aperçue, effectivement, que sur le dispositif, il manquait des jeunes du Robert à l'appel, et je lui ai demandé pourquoi le Robert ne répondait pas. Parce que la Collectivité prend en charge les jeunes sur les territoires, mais le premier relais c'est la commune. C'est la commune qui peut identifier où sont les jeunes en difficulté, où sont les abris bus, où sont les manquiers où on peut aller les chercher. Ce ne sont pas les élus territoriaux qui savent très exactement, si ce n'est pas sur leur territoire, où se trouvent ces jeunes-là. Et j'ai interpellé le collègue BELLUNE parce que le Robert ne s'était pas manifesté. Mais au François, parce que c'est mon territoire, j'ai eu l'occasion d'interpeller les responsables de la municipalité, nous avons adressé des courriers au CCAS.

(Interventions hors micro)

Mme Francine CARIUS

Je finis, je finis. Je finis.

(Interventions hors micro)

Mme Francine CARIUS

Je ne comprenais pas. 39 secondes. J'ai interpellé le CCAS pour pouvoir....

(Interventions hors micro)

M. Le Président Claude LISE

Non, termine ton propos rapidement. Tu as...

Mme Francine CARIUS

C'est vous qui épuisez mon temps-là.

M. Le Président Claude LISE

Tu as déjà dépassé. Non, non, tu as déjà dépassé.

Mme Francine CARIUS

Du CCAS et on n'a pas de réponse. Mais je veux vous dire que nonobstant les diminutions que vous pouvez voir afficher au budget, les actions sont mises en œuvre dans le cadre de la formation professionnelle. Nos détenus sont pris en charge à l'intérieur de la prison, et nous avons des centres de formation qui fonctionnent et qui prennent en charge et offrent des actions de formation aux demandeurs d'emploi et aux salariés pour leur permettre d'améliorer leur compétence.

M. Le Président Claude LISE

Voilà, donc, une minute 20 de plus à l'Opposition. Alors, c'est le collègue DUVERGER qui avait demandé la parole, je la lui donne.

M. Jean-Claude DUVERGER

Merci Président. Il v a des suiets qui ont été traités, le ne vais pas répondre. Je ne suis candidat à aucune élection, et je ne découvre pas le mandat d'élu, donc j'irai un peu plus vite. Je voudrais dire que je suis absolument d'accord, la CTM ne peut pas tout faire. Les mairies ne peuvent pas tout faire, les entreprises ne peuvent pas tout embaucher. Même les parents ne peuvent pas tout faire. Mais à l'intérieur d'une famille, il y a une concertation sur les dépenses à engager. C'est le rôle que nous avons ici. Ce n'est pas un argent, une somme qui appartient à une catégorie. C'est une somme de la Collectivité, et nous essayons de voir quel choix que nous aurons pu avoir par rapport à ce qui nous est proposé. Mais j'ai remarqué que très rapidement, lorsque vous avez besoin de vous répondre, entre vous-mêmes, vous faites semblant de nous répondre. C'est de la lâcheté ca, répondez. J'ai entendu, le Président donne la parole d'abord aux commissions, et j'ai entendu un président de commissions, deux commissions qui se sont réunies, parler de la faiblesse de l'investissement. Ce n'est pas nous. Ensuite j'ai entendu le CESECEM parler de la diminution, mais ce n'est pas nous. J'ai entendu quelqu'un, un vice-président parler de l'emprunt qu'on pourrait augmenter. Mais ce n'est pas nous. Et chaque fois que vous dites que ceux qui augmentent sont contre le Président de l'Exécutif, vous vous adressez à vous-mêmes, ce n'est pas à nous. Surtout si c'est le chef de fil qu'on m'a présenté dès le début, est l'un des vice-présidents de l'Assemblée qui pose problème. Mais la première personne à dire qu'il y avait faiblesse de l'investissement, parce que j'allais lui dire, eh ben, Président de la commission des finances de mon Assemblée, tu es comme moi, tu as des insatisfactions? Quand je lis, quand j'entends le rapport, c'est très difficile, c'est etc. j'entends dire qu'on ne retrouve pas ce qu'on avait prévu au niveau des orientations budgétaires. Ce n'est pas nous. Donc, ce que je veux dire c'est qu'il faut être capable d'entendre. Est-ce que chaque fois que quelqu'un propose quelque chose c'est un diable? On est contre tout, et puis, je vais inventer ce que faisait Emile MAURICE ou ce que faisait quelqu'un d'autre, par rapport à ce que je dois faire ? On est en train de voir un budget. On dit à l'intérieur du budget, ce que nous pensons être justes, ce qu'il faut faire. Ce matin j'ai

parlé au collègue, je lui ai parlé des DCP, parce qu'on parle de la pêche. Mais, il m'a déjà répondu sur cela un jour, pour me dire, que ce n'est pas lui, c'est le comité de pêche. Personne ne m'empêchera de dire, la Collectivité, si nous avons des gens capables de maitriser les fonds européens, ne critiquons pas, et n'accusons pas le comité de pêche. Aidons-les à bénéficier des fonds européens. Qu'est-ce que je dis de mal quand je dis cela ? Est-ce que je suis un grand grec ? Est-ce que je ne suis pas bon? Quand je dis « il faut les aider », ce qui est important, c'est qu'il y ait des DCP. Alors, on a beau me dire que c'est à ces personnes-là de faire cela, mais ils n'ont peut-être pas la technicité. La preuve, c'est que nous-mêmes, pour les fonds européens, le Président de l'Exécutif dit qu'on a augmenté notre effectif de 80 personnes. Quand on nous dit, et j'écoute le Président de l'Exécutif, quand il parle et il dit, sur les fonds européens il y a telle somme de programmée, je peux demander quelle est la différence qu'il y a entre programmée et consommée ? Est-ce que c'est une question, une bombe quoi? Une arme à destruction massive? Quand je dis mais combien? On nous dit la programmation, on ne nous dit pas combien. Quand on dit que sur l'investissement, par exemple, sur les fonds européens, il y avait cinquante-trois-millions (53 000 000). Quand on dit que sur les 47 on n'a fait que 32, je pense qu'il y a quinze millions (15 000 000) de baisse. Est-ce que l'on peut dire cela, que ca a baissé ? Est-ce que je peux poser des problèmes sur le chlordécone ? Est-ce que j'ai le droit de demander cela ? Sur l'agriculture, il est dit, j'essaie de retrouver, que les filières à haute valeur ajoutée, telle que le café et le cacao vont émarger sur des fonds du contrat de convergence, etc. Nous avons un jour posé la question, ici, et on nous a dit que ça ne peut pas émarger sur le contrat de convergence, et que ce serait pris sur ce qu'on appelle, je dis très peu les sigles, mais le Comité Interministériel Des Outre-Mer. Nous avons le droit de dire à quel moment cela a changé pour que ça s'inscrive comme cela, comme si ça allait s'inscrire dans le contrat de convergence. Ce sont ces guestions-là que nous venons poser ici. Et puis, je peux me dire, lorsqu'on fait des orientations budgétaires, je comprends que le budget va intégrer ce que l'on dit. Mais lorsqu'au niveau du budget j'entends la structure qui est...le Conseil Economique Social Environnemental de la Culture et de l'Education dire nous préconisons, nous proposons. A quel moment c'est pris en compte ? A quel moment ? Ca devrait, dans une proposition de budget, remettre le document et intégrer si les propositions sont à intégrer. Tout ce que nous faisons là, on va voter après, qu'est-ce qui sera intégré ? Quelle proposition ? On va augmenter l'investissement ? On va augmenter les soixante-dix-millions (70 000 000) d'emprunt qu'un collègue demande pour qu'on puisse...Non, ce n'est pas vrai. Et puis, le fonds JEREMIE, oui. Mais je dis que ça fait longtemps que je l'entends. Laissez-moi dire cela. Sauf pour me dire DUVERGER, tu te trompes, on vient d'inventer cette histoire-là. Mais je dis qu'il y a longtemps que j'entends. Bon, maintenant je peux souhaiter que ça soit mis en place, que l'on puisse aider les gens. Voilà ce que nous disons, et chaque fois, on veut nous dire que nous sommes des diables de dire cela. On nous parle. Alors, voilà des gens qui prennent. Nou ni en balon foutbol, yo ka crévé'y, aprè yo ka pren en pomp yo ka rigonflé é pi yo diw grass à nou zot pé joué. C'est extraordinaire quoi. J'ai tout entendu. Sur le cyclotron, sur le TCSP, sur tout, sur le lycée, sur le permis de construire qui n'existait pas. J'ai tout entendu. C'est extraordinaire. Alors, camarades, sur les 6 secondes qui me reste, soyons...Ah j'ai eu un p'tit. Merci collègue, merci. Ce que je veux dire, c'est entendons-nous. Lorsque vous présentez un budget, l'argent ne sort pas ni de ma poche, ni de votre poche. C'est à l'intérieur de la même somme que vous ajoutez cent-millions (100 000 000), etc. que nous disons pourquoi pas ça à la place de ça ? Pourquoi faire cela ? Et puis, nous n'avons iamais dit que nous sommes le baromètre de la Martinique, que chaque fois qu'on va dépasser ce que nous avons fait c'est bien. On est satisfait. La région faisait 20 francs, on fait 30 francs, on est devant. Et le pays a besoin de 100 francs, essayons de faire 80 francs ensemble. C'est ce que l'on dit, et chaque fois, on se contente de dire. Le Cyclotron va avancer, allons-y. C'est vous qui l'avez inventé, c'est vous qui en avez parlé en premier, on y va. Tout ce que vous voulez, mais dans la réalité, je vous invite à y aller, y compris sur le TCSP. Et

puis, il y a une différence entre TCSP et les bus à haut niveau de service. Ce n'est pas le TCSP, ce n'est pas la parcours. Ça c'est le site. Donc, il y a les bus. Donc, je termine en disant si ou kité an loto dé zan pa ka roulé batri-a pé mô.

M. Le Président Claude LISE

Bien. Le Conseiller exécutif Daniel MARIE-SAINTE demande à intervenir.

M. Jean-Claude DUVERGER

Après le temps?

M. Le Président Claude LISE

Non. Non, mais...

(Interventions hors micro)

M. Le Président Claude LISE

Attends, attends, attends. Je suppose qu'il a une communication à faire. Je vais en faire une aussi.

M. Daniel MARIE-SAINTE

Je peux Président ? Je rassure le collègue, j'ai bien regardé les textes qui nous régissent, c'est prévu là-dedans. Je dis que c'est prévu là-dedans, qu'on puisse porter des... Je rappelle que la loi du 27 juillet 2011 prévoit que les Conseillers exécutifs puissent assister et ils peuvent prendre la parole en la demandant, pour faire une déclaration ou vous porter des réponses. Donc, je veux porter des réponses, non pas participer au débat, mais porter des réponses. C'est le collègue rapporteur qui est chargé par le Président du Conseil Exécutif pour porter l'ensemble des réponses, voire compléter celle que je vais donner puisqu'elle est partielle et elle relève de mes domaines de compétence. J'ai été très heureux de voir que la question de la formation professionnelle a fait un débat, a un tel intérêt. Je suis heureux làdessus parce que c'est justement le secteur que le Président MARIE-JEANNE m'a demandé de suivre. Et plus on peut mettre des moyens à la disposition, mieux on peut faire la politique. La formation professionnelle, investir dans l'homme pour transformer les Martiniquais en agent de développement de notre pays. Je voulais simplement porter quelques informations supplémentaires pour dire qu'il y a actuellement mise en place d'une nouvelle logique. Nous sommes dans un système où les décisions stratégiques sont prises d'en haut, c'est-à-dire à Paris. En haut, ça nous tombe là sur nous qui sommes sous les tropiques. Il y a cette loi qu'il ne faut pas sous-estimer, et bon, il y a un collègue de l'Assemblée qui a rappelé qu'à l'unanimité nous avions donné un avis négatif. Mais nous sommes dans une position...l'histoire nous a mis dans une position où nos avis, j'ai l'impression que quand ça arrive à Paris, tout le monde s'en fout. Mais cette loi a changé la donne. On a recentralisé la gouvernance de la formation professionnelle. On a créé un machin qui s'appelle France Compétence, qui centralise la totalité des cotisations des entreprises en matière de formation professionnelle ou en matière de taxe d'apprentissage. C'est la Caisse Générale de sécurité Sociale qui fait la fonction, la collecte, qui va collecter et transférer toutes les sommes collectées, versées par les entreprises. J'ai donné les deux natures de cotisation, formation professionnelle et taxe d'apprentissage, vont être transférées à Paris. Et ce qui est prévu c'est qu'ensuite les décisions sont prises au conseil d'administration de Paris, pour savoir quelles sont les parts qui vont être versées dans chaque territoire. Quel est le montant qui va être versé à chaque CFA par contrat d'apprentissage en fonction du niveau de la taxe. Ce sera un tarif unique versé pour tout le territoire sous nomination française ou sous administration française. Il y a d'ailleurs donc des discussions qui sont en cours, puisqu'il y a des ordonnances qui sont prévues, ou des décrets particulier, pour voir s'il n'y a pas lieu de modifier les montants en fonction des

territoires, et hier, nous étions, nous avions, puisqu'un des satellites que je préside au nom du Président qui s'appelle l'AGEFMA, a organisé un séminaire sur cette question-là qui se tenait au palais des congrès de Madiana hier, et pendant toute la iournée on a débattu de cela pour voir comment la législation augmente et est en avance parfois. Mais d'abord, il faut prendre en compte cette recentralisation. Cette dépossession de la Collectivité de la compétence apprentissage, je rappelle que c'était la première compétence qui avait été transférée aux régions dites d'Outre-Mer, le 7 janvier 1983 parce qu'à l'époque, il y avait la décentralisation, on avait créé les régions dans les pays qui dits d'Outre-Mer comme on nous appelle. C'est ceci qui a été repris subrepticement. Et puis, France compétence soit donner une somme à chaque Région, une somme complémentaire. Au moment où nous parlons, en tout cas, j'ai demandé à nos techniciens qui nous assistent de rechercher à savoir précisément le montant précis que la Martinique doit recevoir, et pas encore connu. Bien. Ca c'est la première logique qui a fait que dans le courant de 2020, les CFA vont attendre leur argent de Paris, ce n'est plus aux Régions de donner. Alors, nous avons proposé quelque chose, et c'était écrit dans le rapport d'orientation pour le débat d'orientation. Je le rappelle simplement. Il se trouve que l'histoire a fait que 3 de nos 4 CFA sont logés dans des locaux qui appartiennent à la Collectivité. Donc, nous avons le devoir d'assurer la maintenance, la conservation de ces immeubles pour que ces immeubles puissent être toujours agréés comme immeuble recevant le public (ERP: Établissement Recevant du Public. Donc, nous avons des investissements à faire là-dessus pour le maintenir en bon état. Ça c'est la première chose. Deuxièmement, nous connaissons bien les questions de l'apprentissage. Quel est le frein à l'apprentissage ? L'une des difficultés pour nos jeunes qui veulent apprendre tout en travaillant, c'est-à-dire, en situation de travail, c'est de trouver les employeurs. Et quand bien même la loi du 5 septembre 2018, il a été prévu que l'État donne des primes aux employeurs, nous avons préconisé que la CTM continue à verser les primes aux employeurs, parce que selon nous, c'est un moyen efficace pour inciter les entreprises à ouvrir leurs portes à nos jeunes, parce qu'il n'y a pas d'apprentissage s'il n'y a pas de contrat d'apprentissage. L'apprentissage, c'est un jeu qui se joue à 4. Il faut le patron, c'est-à-dire le maitre d'apprentissage, l'apprenti, le CFA et le financeur. Eh bien, nous, nous avons proposé de maintenir la taxe, alors que la loi ne nous oblige plus, elle ne nous a jamais d'ailleurs obligé. Donc, dans le budget qui est là, il y a le financement de la taxe d'apprentissage. Bien, et nous verrons en fonction du nombre d'apprentis qui vont être recrutés, et en fonction de l'information que va nous donner les CFA sur les montants qu'ils vont recevoir de France Compétence, pour voir s'il y a lieu ou pas de mettre un financement complémentaire. Parce que c'est ce qui est prévu dans la loi. On dit que les Régions peuvent donner des financements complémentaires. Ca c'est la première chose. La deuxième logique qui a été introduite par la loi, et qui est déjà en application, c'est qu'au lieu de donner des dotations comme l'État le faisait, il nous a proposé de signer des pactes. Et j'ai eu l'occasion ici de rapporter 2 pactes, un qui s'appelait le plan d'investissement des compétences, c'était le PIC, qu'on a fait en 2017, et maintenant il y a le pacte d'investissement des compétences. Il y en a un qui a été signé après que l'Assemblée ait donné l'autorisation, pour 2019-2020. Ce qui est prévu c'est un peu un contrat d'objectif et de moyens, c'est-à-dire que l'État annonce une somme qui est dans le pacte qu'il nous a annoncé. Il nous a dit soixante-neuf-millions (69 M). Je suis prêt à mettre soixante-neuf-millions (69 000 000) dans votre budget entre 2019 et 2022 à condition que vous augmentiez le nombre de personnes que vous faites entrer en stage par rapport à ce que vous faisiez avant. Et on a pris comme somme de référence ce que nous faisions en 2016. Nous avons atteint cet objectif en 2017. Nous l'avons atteint également en 2018, et nous sommes en train de faire des évaluations. Les derniers chiffres qui nous sont remontés parce que l'observateur qui évalue pour nous, c'est le Pôle Emploi, nous avons fait le point en comité de pilotage, il y a une semaine, c'est-à-dire le lundi 16, nous avions déjà atteint, voire légèrement dépassé l'objectif qui était fixé. Quand vous atteignez l'objectif, vous avez en recettes, vous pouvez recevoir les sommes promises. Soixante-neuf-millions

(69 000 000) sur 3 ans, cela fait en moyenne vingt-trois-millions (23 000 000). Donc, pour les avoir, il faut atteindre l'objectif, et c'est quand ils sont annoncés, c'est à ce moment, qu'on peut à l'occasion d'une DM l'inscrire en recette. On ne peut pas l'inscrire, à priori, comme une somme...comment s'appelle ça, un crédit de paiement sûr puisqu'il y a des objectifs à atteindre pour les avoir. Donc, ils sont inscrits en autorisation d'engagement. Parce que pendant que l'État nous propose d'avoir soixante-neuf-millions (69 000 000), l'engagement qui était pris par la Collectivité c'est de dépenser quatre-vingt-quatorze-millions (94 000 000) de 2019 à 2022. Donc, c'est cela le contrat, le pacte d'investissement des compétences. Deuxième aspect, et cela me permet de répondre à une interrogation d'une collègue. Si vous avez bien lu le projet de pacte qu'on vous avait soumis, vous avez vu qu'on a introduit un nouveau concept qui est le parcours, la formation c'est un parcours de formation. Et ça s'intéresse d'abord, je m'adresse d'abord à ceux qui sont les plus éloignés de l'emploi. Quand ils sont jeunes, on les appelle les décrocheurs. C'est-à-dire qu'ils ont quitté le système de formation initiale sans qualification ; En principe, ils doivent aller s'inscrire dans les missions locales. Et c'est pour cela que nous continuons et nous allons continuer à passer des conventions avec les missions locales pour financer le fonctionnement des missions locales. Il y a en a une au sud, c'est la mission locale de l'Espace Sud. Il y en a une au centre, c'est la MILCEN. Il y en a une au nord, c'est la MILNORD. Donc, les missions locales ce sont des partenaires. Tous les jeunes de 16 à 25 ans, et les moyens sont mis à leur disposition pour qu'ils arrivent à récupérer les jeunes, les accueillir et les mettre dans les programmes de formation que nous mettons en place. Voici la première action pour les décrocheurs, les jeunes de 16 à moins de 26 ans, et en particulier, ceux qui sont les plus éloignés de l'emploi. Deuxième action, et là collèque CARIUS l'a rappelé mais je voulais simplement conforter ce qu'elle a dit. Les crédits que nous avons mis là nous permettrons de continuer à financer les écoles de la deuxième chance. Il y en a une au centre, qui est implantée dans des locaux appartenant à la CTM au boulevard Bishop. Il y en a une dans le secteur sud, nous passions chaque année des conventions. Nous avons l'intention de continuer à passer des conventions pour qu'elles puissent accueillir, requalifier, remobiliser les personnes les plus éloignées de l'emploi. Et puis, dans le Nord Caraïbe, et le Nord Atlantique, c'est l'IMFPA qui nous a proposé un dispositif qui s'appelle LAREL pou permet séjin-len ripren larel-yo, pour pouvoir les faire entrer dans un parcours. Les crédits qui sont là permettent aussi cela. Et pour pouvoir atteindre les objectifs du pacte d'investissement des compétences, nous sommes en train de lancer des appels d'offre, nous sommes à la troisième tranche pour bâtir notre programme territorial de formation professionnelle pour les demandeurs d'emploi. Une partie de ce programme sera réalisé par les 2 instituts qui existent déjà l'IMFPA et l'IMS, mais également, nous avons présenté un projet de transformer l'école de formation professionnelle et maritime également en institut, donc, ils vont participer à l'élaboration du programme. Et puis, il y a les appels d'offre qui sont en cours, pour bâtir le programme avec les centres de formation qui sont sur le territoire. Ce sont ceux-là justement avec lesquels nous faisions le séminaire toute la journée d'hier. Et il faut qu'ils atteignent, qu'ils nous permettent d'atteindre ces objectifs-là. La troisième information que je veux donner, et je relance un appel. Vous avez vu, la collègue LAVENTURE expliquait qu'au-delà des sommes qui sont inscrites en recette, il y en a d'autres qui vont venir, mais pour cela, il faut des projets. Eh bien, dans le domaine de la formation professionnelle c'est le fonds social européen. A la fois les programmes que nous élaborons nous-mêmes en interne seront présentés à la direction des fonds européens, pour obtenir du fonds social européen. Mais nous souhaitons, et nous renouvelons l'appel à nos instituts pour qu'ils puissent être porteurs en direct de programmes pour solliciter les fonds européens. Il ne faut pas simplement que les instituts fonctionnent et uniquement avec les dotations qui sont données par la Collectivité. Il faut que ce soit les 2 instituts, l'IMS et l'IMFPA qui portent les projets, qui répondent aux appels de projet pour augmenter leurs dotations par des financements du fonds social européen sur des projets bien décrits, bien fixés, etc. Et c'est le même appel que nous avons lancé pour la formation

maritime et aquacole. Il faut abonder les sommes que nous mettons, que nous investissons sur les jeunes par le fonds social européen. Donc, il faut oser aller chercher cela par des projets à présenter. Et enfin, mais ça a été déjà dit, je veux simplement le souligner. Je remercie le collègue CHARPENTIER-TITY d'avoir indiqué que les investissements que nous faisons pour notre jeunesse ce sont des investissements dans les bâtiments, les infrastructures qui doivent les recevoir. Alors, vous avez braqué le phare sur l'évolution, malheureusement, à la baisse de la partie fonctionnement, j'ai expliqué pourquoi. Mais regardez dans le volet investissement, parce qu'il y a un volet investissement pour les 3 compétences : éducation, formation professionnelle et apprentissage. Il y a une augmentation des crédits de 2020 par rapport à 2019. C'est justement pour nous permettre de poursuivre la construction du lycée Schoelcher, de poursuivre la cité scolaire Lagrosillière qui est au quartier Pain de Sucre à Sainte-Marie, mais également de poursuivre la construction qui va monter en puissance du pôle universitaire de santé. Tout cela émarge dans la ligne enseignement éducation formation et taxe apprentissage, c'est le même, le même chapitre budgétaire. Et pour ces projets-là, aussi, nous n'avons pas compté que sur nos fonds propres, puisque j'ai eu l'occasion de présenter ici des plans de financement qui font appel à l'État, c'est-à-dire le fonds Barnier. J'ai entendu dire qu'il fallait qu'on demande le Fonds Barnier. Mais sachez qu'on le demande mais il n'est pas facile à venir. Parce que nous sommes souvent décus, les réponses de l'État tardent à venir et parfois, elles n'arrivent pas du tout. Donc, nous faisons appel, j'avais présenté les plans, et puis, le FEDER intervient dans ces 3 projets, parce que nous avons présenté les dossiers, et nous avons l'intention d'en présenter d'autres. Donc, je voulais dire, rappeler, donner, illustrer concrètement ce que disait notre rapporteur. Il ne faut pas s'arrêter aux sommes qui sont là, et faire toute l'analyse, il faut également voir tous les projets de plan de financement que nous vous proposons tout au long des plénières, pour voir que nous allons avoir à voter des DM lorsque ces sommes seront accordées pour les intégrer dans le budget. Je vous remercie Monsieur le Président de m'avoir permis de faire cette communication.

M. Le Président Claude LISE

Merci. Je demanderai au rapporteur de ne pas revenir sur tout cet aspect qui vient d'être développé. Je vais quand même vous dire 2 mots. Je pourrais dire que la loi du 27 juillet 2011 n'a pas prévu d'empêcher le Président de l'Assemblée de s'exprimer. Alors, ce sera juste pour vous dire que moi, je suis très mal à l'aise dans ce type de débat. Je n'aime pas les débats manichéens, où on a l'impression que c'est tout blanc ou tout noir. Sur un sujet aussi complexe, un sujet sur lequel chacun de nous peut avoir ses connaissances et son expérience, même s'il n'y a pas de grand grec, même s'il y a des plus ou moins grands grecs, mais il y a des gens qui ont plus ou moins d'expérience, et plus ou moins de connaissance quand même. Et j'ai entendu un tas d'affirmations de part et d'autre dans lesquelles je ne peux pas m'inscrire. Je ne pense pas que le fait de demander un effort d'investissement signifie qu'on est laxiste. Je ne pense pas cela. Je ne pense pas que le fait de demander un effort d'emprunt signifie forcément qu'on veut lancer un endettement pour les générations futures, parce qu'on peut aussi laisser un pays exsangue aux générations futures. Donc, ce sont des points de vue qui sont respectables, et je pense qu'il y a eu des excès de critique de l'Opposition. Mais ce n'est pas une raison non plus pour être dans les crispations et penser qu'on ne peut pas apporter à l'intérieur de la Majorité, la moindre nuance, le moindre amendement. Et personnellement, je tenais à le dire, mais c'est en conscience que je rejoins, ce n'est pas toujours le cas, mais je rejoins, et je l'ai dit déjà en commission des Finances, je rejoins, je veux que ça soit dit pour l'Histoire, je rejoins la position du collèque Yan MONPLAISIR concernant le problème de l'investissement.

(Interventions hors micro)

M. Le Président Claude LISE

Mais oui, mais je le dis très clairement. Très clairement et je tiens à ce que ca soit...que ce soit dit, parce qu'un jour ou l'autre on fera le bilan de tout cela. Et je considère que l'investissement, alors mon ami BRANCHI, je lui dis, c'est vrai qu'il y a un investissement dans le social, c'est vrai qu'il y a un investissement dans la culture, bien entendu, dans l'humain, etc. mais nous savons très bien, qu'il y a ce qui s'appelle l'investissement pour l'équipement d'un pays, et que ça, ça fait travailler le BTP notamment, qui est particulièrement créateur d'emploi, ca sauvegarde les petites et moyennes entreprises du pays. C'est très important, par conséquent, pour maintenir aussi des savoir-faire dans le pays, et éviter que tout soit pris par des multinationales. C'est fondamental quand on est une femme ou un homme de gauche, ce qui est mon cas. Par conséquent, je considère qu'en réalité 200, parce qu'en réalité, il faut enlever de deux-cent-cinquante-millions (250 000 000), il faut enlever le remboursement du capital de la dette, ce n'est pas avec cela qu'on fait de l'équipement. Par conséquent, c'est 200. deux-cent-trois-million d'euros (203 000 000 €) d'investissement. C'est-à-dire que c'est la moitié de ce que nous faisions il y a 13 ans, Département + Région. Donc, j'ai conscience des contraintes. Je suis solidaire de l'assainissement. J'approuve la politique d'assainissement. Je demande qu'elle continue. Et il faut faire attention à ne pas tomber dans la rigueur excessive, et il faut qu'en même temps nous ayons à cœur de développer l'investissement. C'est mon point de vue. Je ne peux pas renier la politique que j'ai mené au Département pendant 20 ans. Si aujourd'hui je venais approuver le fait qu'un effort en investissement par l'emprunt c'est une catastrophe, cela veut dire que je renierais tout ce que j'ai fait. Et je dis et je répète, et j'en suis très fier, que pendant environ 20 ans, j'ai augmenté l'encours de dette du Département de deux-centmillions (200 000 000) et j'ai fait deux-milliards (2 000 000 000) d'équipement pour la Martinique. Si quelqu'un trouve qu'il ne fallait pas le faire, qu'il lève le doigt. Voilà.

(Applaudissements)

M. Le Président Claude LISE

Mais, oui. Donc, ceci étant, je suis tout à fait respectueux de ceux qui ont un point de vue différent. Mais je ne peux pas me renier. Et par conséquent, moi je suis solidaire, bien sûr, globalement d'une action qui a été menée par la Majorité et de ce budget, mais je tiens à dire que je suis comme le collègue MONPLAISIR, et j'ai cru comprendre comme le collègue NILOR, je suis dans une attente, pour ne pas dire une espérance très forte que des sommes viennent abonder au cours de l'année, non seulement l'investissement, mais un certain nombre de chapitres qui concernent que ce soit l'aménagement du territoire, le logement, l'économie, enfin, les différents domaines où ici ou là j'ai trouvé qu'il y avait peut-être des baisses excessives. Donc, je tenais à le dire. Vous voyez, c'est une position qui est une position nuancée, et je souhaite que nous arrivions un jour, sur des sujets comme cela, à être dans des débats un p'tit peu moins manichéens, et qu'on accepte peut-être d'être dans de la co-construction avec la possibilité d'amender, même légèrement, ce qui nous est proposé. Je ne pense pas que c'est trop demander. En tout cas, je tenais à le dire. Vous voyez, j'ai essayé de ne pas être long, puisque toutes sortes d'arguments ont déjà été présentées. Et par conséquent, je passe la parole au rapporteur, et à la suite de cela nous passerons au vote, et bien entendu, on va suspendre et on continuera tout le reste demain.

Mme Marie-France TOUL

Président, excuse-moi, une fois n'est pas coutume, je n'ai pas l'habitude de t'interpeller pour prendre la parole, mais je veux, je souhaitais, si possible, parce que je serai très très brève, donner mon explication de vote, si c'est possible, puisque nous allons voter.

M. Le Président Claude LISE

Oui, mais ça c'est au moment du vote.

Mme Marie-France TOUL

Au moment du vote. D'accord.

(Interventions hors micro)

M. Le Président Claude LISE

Comment?

M. Fred LORDINOT

Selon le règlement intérieur, en tant que vice-présidente, elle peut s'exprimer.

M. Le Président Claude LISE

Alors, c'est un point d'ordre?

M. Jean-Philippe NILOR

Point d'ordre. Je veux annoncer pour ne surprendre personne qu'à l'issue de l'intervention du Conseiller exécutif Miguel LAVENTURE, je vais demander une interruption de séance pour réunir un certain nombre de collègues pour s'accorder sur le vote que nous allons faire.

M. Le Président Claude LISE

Donc, je passe la parole au rapporteur.

M. Miguel LAVENTURE

Merci beaucoup. Alors, Monsieur le Président, mes chers collègues. D'abord je remercie le collègue MARIE-SAINTE qui a permis par toutes les précisions qu'il a donné, faire partager à l'ensemble de l'Assemblée quelques éclairages qui paraissaient indispensables parce que s'il y a bien un point dont je suis absolument convaincu qu'il fait l'unanimité ici, c'est la mobilisation.... Le Président ne m'écoute pas, il vient de faire une intervention très définitive, et il ne m'écoute pas. S'il y a un point sur lequel je suis sûr qu'il y a une unanimité c'est la mobilisation collective, me semble-t-il sur la question de la formation des jeunes, et la mobilisation, pardon, l'investissement dans l'humain, et nous garantir que chacun d'entre nous est mobilisé là-dessus. Je confirme évidemment, tout ce qui a été exprimé. Autorisez-moi à insister supplémentairement sur le fait que les crédits, j'y reviendrai tout à l'heure, européens ne sont pas, à priori, mentionnés dans l'expression du budget. Vous aurez même noté qu'ils sont précisés de manière modeste pour que, précisément, on soit dans des dynamiques d'addition que j'espère, nous allons pouvoir mettre en œuvre dans le cadre des décisions modificatives, parce que oui, pour rester dans le domaine de la formation professionnelle, c'est à partir de l'effectivité de la réalisation de projets que nous pouvons avoir une sécurité sur les montants auxquels nous pouvons espérer prétendre en termes de fonds européens, et c'est définitivement quand ils nous sont garantis comme devant être remboursés que nous avons la certitude de leur inscription légitime. Ça me permet de faire la transition entre les espérances que nous pouvons avoir les uns et les autres, et la sécurité des inscriptions budgétaires. Très clairement, nous pouvons, à tout instant mettre le montant des emprunts que nous souhaitons. C'est une liberté totale de l'Assemblée. Après, il s'agira de savoir si les emprunts peuvent être obtenus de la part des organismes prêteurs, et fort heureusement, nous pensons que des latitudes existent désormais parce que les éléments d'épargne brute et d'épargne nette rendent le dialogue possible et la perspective d'un accord avec des organismes prêteurs. Je répète ce que nous avons dit en clôture du débat d'orientation budgétaire, comme nous avons choisi de procéder par intégration de la procédure de décision modificative, je confirme qu'il nous parait souhaitable de garder cette option de façon à ce que nous puissions, renforcer le budget au fur et à mesure que le temps passe avec l'expression de possibilités de ressources fondées. Je souhaite que cela soit bien retenu, parce que c'est une orientation un peu particulière que nous avons, y compris, et qui va dans le même sens, le choix que nous avons fait de dire que nous mettons les autorisations qu'elles soient de programme pour l'investissement, ou d'engagement pour le fonctionnement avec l'amplitude nécessaire pour nous permettre de prendre la décision de faire, et nous inscrivons les crédits de paiement dans les limites raisonnables de ce que nous considérons comme étant extrêmement probable comme exécutable, et donc devant faire l'objet de paiement. Et c'est donc l'ensemble de ces 2 démarches, la démarche qui consiste à dire qu'on décide ce qu'on veut avec les autorisations et on paye avec les inscriptions de crédit que nous avons en crédit de paiement sur le budget, d'une part, et d'autre part, nous cherchons en même temps, les crédits hors budget qui peuvent être mobilisés. C'est cette double démarche-là qui nous permet, nous semble-t-il, d'avoir un itinéraire, une trajectoire, à la fois sécurisé et en même temps qui garde les éléments d'amplitude nécessaire. Pour ce qui concerne le reste, je ne vais pas être très long, je veux simplement dire que nous avons ici ensemble pris un certain nombre d'options, de décisions même dans de nombreux domaines, et que sur tous ces domaines-là, nous nous appliquons à mettre en œuvre, à mettre en place les traductions budgétaires qui nous permettent de respecter les engagements ou même les orientations ou les options que nous avons prises. Je ne répéterai pas tout ce qui a été dit par tous les collègues, notamment ceux qui se sont exprimés pour rappeler les avancées que nous avons faites. Je veux simplement dire que le budget primitif qui est proposé ici, est un budget qui cumule toute une série d'éléments qui sont déjà engagés, et que nous allons réaliser. Que ce soit le cyclotron, le THD, enfin, le très haut débit, les dispositifs concernant la culture, les opérations en matière d'éducation, etc. mais aussi un certain nombre d'innovations, un certain nombre d'avancées, dont certaines ont été pointées ; qu'il s'agisse des personnes les plus éloignées de l'emploi, qu'il s'agisse du domaine de la santé, qu'il s'agisse du social, qu'il s'agisse de l'internat de la réussite, etc. Et par conséquent, ce projet de budget qui est un acte très volontariste, il est littéralement inspiré, j'espère que tout le monde l'aura bien mesuré et apprécié, par les orientations qui ont été discutées ici le 25 novembre, et je pense qu'il est véritablement porteur des perspectives sur lesquelles nous nous retrouvons tous. Et je suis assez d'accord avec le Président sur le fait que je me place personnellement, mais chacun l'aura déjà remarqué, dans des options qui sont plus de rassemblement plutôt que...comment tu as dit ? des...Manichéens, comment ? Manichéens, voilà, c'est plutôt dans ce...plutôt dans le fait de pouvoir se retrouver plutôt que de se mettre dans des débats manichéens. Merci beaucoup.

M. Le Président Claude LISE

Merci. Donc, normalement nous arrivons au vote. Donc, il y a une demande au nom du groupe majoritaire de suspension. Une suspension de séance de combien ?

M. Jean-Philippe NILOR

Nous demandons une suspension de 10 minutes.

M. Le Président Claude LISE

10 minutes. Donc, la séance est suspendue pendant 10 minutes.

Interruption de séance à 23h27

Reprise à 23h40

M. Le Président Claude LISE

Alors, j'ai cru comprendre qu'il y avait des explications de vote. Collègues, je passe au vote. Collègue TOUL.

Mme Marie-France TOUL

Alors, les collègues qui se sont réunis, puisque nous avons demandé une suspension, enfin, le collègue NILOR avait demandé une suspension de séance. Les collègues qui ont bien voulu nous rejoindre considèrent aujourd'hui qu'aux vues des éléments que nous avons-nous, élus de l'Assemblée, en notre possession, nous considérons aujourd'hui qu'un effort supplémentaire pouvait être fait au niveau de l'investissement, et de manière significative, et que cela ne serait pas de nature à mettre notre Collectivité en danger. Et lorsque nous parlons d'investissement, il ne s'agit pas uniquement d'équipement, mais aussi l'investissement dans l'Homme, qu'il s'agisse de la formation professionnelle, notamment. Néanmoins, lorsque nous avons dit cela, est-ce qu'il s'agit de dire que ce budget est un budget qui ne nous permet pas de travailler, qui ne nous permet pas aujourd'hui, effectivement...C'est pourquoi nous avons convenu que nous allons voter ce budget, et que nous souhaitons surtout que l'Assemblée soit véritablement associée à l'élaboration du prochain budget mais aussi des prochaines DM que nous appelons de notre vœu pour faire en sorte que ce budget réponde mieux aux aspirations des socio-professionnels qui aujourd'hui, pour certains se trouvent en difficulté.

M. Le Président Claude LISE

Bien. Collègue NILOR.

M. Jean-Philippe NILOR

Juste pour préciser que nous annonçons clairement la couleur. S'il n'y pas certaines évolutions, il y aura certaines décisions que nous devrons prendre en toute conscience. Donc, c'est peut-être un dernier appel à plus de co-construction, à plus de concertation, et nous espérons réellement que ce dernier appel sera entendu. Et nous annonçons aussi la couleur lors des décisions modificatives et lors de tous les arbitrages qui sont de l'ordre de la compétence de l'Assemblée, nous ferons tout pour infléchir les moyens mis par la Collectivité Territoriale de la Martinique à disposition véritablement du développement de la Martinique et de l'épanouissement du peuple martiniquais.

M. Le Président Claude LISE

Bien. Cela étant, oui, Collègue CHARPENTIER-TITY. Explication de vote également.

M. Clément CHARPENTIER-TITY

Oui, enfin, j'ai déjà dit bonsoir. C'est-à-dire qu'après les interventions que j'ai entendues, je me sens forcé, parce que je ne faisais pas partie du groupe qui s'est réuni, donc de rappeler la position qui est la mienne, qui est la position de beaucoup parmi nous. C'est que pour nous c'est une question de loyauté au niveau de la Majorité. Et c'est vrai, et je rejoins ce qu'a dit le Président LISE et le Vice-président MONPLAISIR, le débat, il faut qu'il existe. C'est-à-dire qu'on peut toujours voir plus d'investissements et plus d'emprunts, etc. C'est un débat, et je l'ai dit dans mon intervention, que c'était un débat légitime. Ceci dit, le budget, c'est un budget correct, comme l'ont exprimé beaucoup de commissions ici, et moi je dis que je le vote des deux mains. Voilà.

M. Le Président Claude LISE

Collègue ADENET.

(Interventions hors micro)

M. Jean-Claude DUVERGER

Président?

(Interventions hors micro)

M. Le Président Claude LISE

Oui ? Non, c'est le collègue ADENET d'abord.

M. Lucien ADENET

Oui,

M. Le Président Claude LISE

Tu es inscrit.

M. Lucien ADENET

Président, je n'ai pas pu m'exprimer tout à l'heure, puisque le temps qui nous était imparti était terminé.

(Interventions hors micro)

M. Lucien ADENET

Je donne une explication de vote, et je donne une consigne. A toutes les personnes à tous les élus qui partagent le même point de vue que moi. C'est un budget, un projet de budget sincère. C'est un projet de budget clair. C'est un projet de budget cohérent. J'invite mes collègues à voter favorablement pour ce budget.

M. Le Président Claude LISE

Merci. Collègue DUVERGER.

(Interventions hors micro)

M. Jean-Claude DUVERGER

Président, je n'interviens pas. Ça n'a pas de sens. Je crains que tu crées un....

M. Le Président Claude LISE

S'il vous plait, mais collègues...Terminons.

M. Jean-Claude DUVERGER

Il ne faut pas créer un précédent. Si chaque personne fait une explication de vote, chaque personne, chaque fois qu'il y a une explication de vote ici, on demande au chef de fil de la faire. Mais si chacun rentre dans une explication de vote ça va créer un précédent qui va nous poser problème, c'est tout.

M. Le Président Claude LISE

Non, collègue nous avons une difficulté, puisqu'il y a eu demande de suspension. C'est un cas particulier. C'est un cas particulier. Bien.

(Interventions hors micro)

M. Le Président Claude LISE

Donc, collègues, je vous signale que pour l'instant dans...Non, non, quand même. Non, non, de temps en temps, il faut dire les choses. Dans le règlement intérieur...

(Interventions hors micro)

M. Le Président Claude LISE

S'il vous plait...S'il vous plait. Je suis obligé de me baser sur le règlement intérieur tel qu'il est. Et dans la configuration telle qu'elle est. Dans le règlement intérieur, vous pouvez aller regarder, peuvent demander une suspension de séance, ce sont les deux chefs de groupe, voilà. Bon, maintenant, effectivement, on ne va pas donner chaque fois la parole à tout le monde pour une explication de vote. Mais, bien, l'incident est clos, si j'ose dire, nous passons au vote. Quels sont ceux qui sont contre l'adoption du budget. Alors, il faut bien qu'on note...avec les procurations. Ça fait 16, 16 contre. Abstentions ? Je n'en vois pas. Donc, pour c'est tous les autres ? Ça fait 32.

VOTE Contre (16) Abstention (0) Pour (32) Adopté à la majorité.

Donc, 32 pour, aucune abstention et 16 contre. Donc le budget est adopté. Mais, chers collègues, je suspends la séance et je vous supplie de venir demain à partir de 9h30. Vous avez vu le nombre de questions à l'ordre du jour. Bien, la séance est suspendue.

Séance suspendue à 23h49

LES DEBATS

ASSEMBLEE PLENIERE DE LA COLLECTIVITE TERRITORIALE DE MARTINIQUE

SÉANCE DU 19 DECEMBRE 2019

Salle Camille DARSIERES

(Début de la séance à 10h37)

M. Le Président Claude LISE

Chers collègues, je vous demande de prendre place. Nous recevons une délégation du LPA du Robert. Les représentants vont s'adresser à vous. Je leur ai expliqué la difficulté que nous avons à avoir notre quorum; beaucoup sont sur la route et connaissent quelques difficultés, mais je pense que nous sommes suffisamment nombreux, et représentant les différentes sensibilités de l'Assemblée, et que par conséquent, nous pouvons entamer notre réunion, donc écouter la déclaration des représentants de cette délégation. Voilà, donc je leur donne la parole. Bien entendu, je vous rappelle que comme d'habitude, nous écoutons l'intervention de celles ou ceux qui vont intervenir au nom de la délégation mais qu'il n'y a pas de débat sur la question. Nous enregistrons une situation qui va nous être exposée. Voilà, donc je leur donne la parole tout de suite.

Intervention LPA du Robert.

M. Le Président Claude LISE

Bien mes chers collègues, je pense que c'était utile que nous soyons quand même saisis de cette affaire. Bien, on verra les suites à donner à cette affaire. En ce qui me concerne, je vais quand même faire quelques représentations au niveau du Préfet et du Recteur. Je pense que vous êtes d'accord là-dessus ? Et puis, on verra si... je ne sais pas s'il faut envisager une motion, etc. par la suite mais enfin je pense qu'il y a, au moins, des démarches à faire pour faire arrêter cette situation. Que les autorités responsables là, en tous cas, prennent cela au sérieux, me semble-t-il. Monsieur PRIAM est-ce qu'on a le quorum ? Non ? Il manque combien ? Comment ?

(Intervention dans l'hémicycle)

M. Le Président Claude LISE

Nous sommes obligés d'attendre encore quelques instants pour voir si nous obtenons un quorum. Il manque trois élus. Si vous pouvez appeler ici ou là des collègues.

M. Christophe PRIAM

Bonjour,

Président vous avez le quorum requis.

Reprise 11h23

M. Le Président Claude LISE

La séance est reprise donc nous allons commencer notre réunion de ce matin par la question numéro 9. Il s'agit de la création d'un budget annexe de Très Haut Débit. Donc, je donne la parole au collègue LAVENTURE qui va nous rejoindre. J'ai perdu le rapporteur. Bien. Donc mes chers collègues nous allons entamer ce' qui sera un

marathon. Donc, nous commençons par la question numéro 9. Création d'un budget annexe du Très Haut Débit. Donc la parole est au rapporteur.

9. CREATION D'UN BUDGET ANNEXE DU TRÈS HAUT DÉBIT

M. Miguel LAVENTURE

Monsieur le Président, mes chers collègues. Nous allons donc enclencher cette présentation, j'allais dire à grande vitesse. N'y voyez aucun clin d'œil vis-à-vis du Très Haut Débit mais c'est quand même à grande vitesse que nous allons faire ça puisque nous avons une série de rapports. Le premier est relativement simple puisque c'est une décision formelle, de principe qui ensuite va trouver sa mise en œuvre dans le déploiement des moyens qui seront mobilisés sur le plan administratif. A cet effet, il s'agit de se donner les outils nécessaires pour accompagner la décision prise et qui est en cours en ce moment, de déploiement du réseau Très Haut Débit. On utilise souvent la formule FTTH. Cela veut dire Fiber To The Home mais cela veut dire que c'est la fibre jusqu'à la maison où tu habites. Voilà. Et c'est devenu maintenant, la formulation habituelle qui est utilisée par tout le monde. Par conséquent, c'est une recommandation qui est faite de pouvoir organiser cette opération dans le cadre d'un budget annexe et par conséquent la délibération le dit bien, la proposition c'est de créer un budget annexe. L'intitulé est très simple, il s'appelle Très Haut Débit pour le suivi budgétaire de cette opération.

M. Le Président Claude LISE

Bien. Mes chers collègues, les choses sont simples. Normalement je dois interroger le CESECEM pour la création d'un budget annexe. Le représentant du CESECEM est absent mais nous avons un avis favorable qui a été transmis par mail. Alors si vous me croyez sur parole, on ne prend pas la peine de lire, etc. C'est un avis favorable moyennant quoi, si une commission ou un collègue à titre individuel veut intervenir, vous avez la parole sinon, je pense que comme on a beaucoup, beaucoup de choses à voir aujourd'hui, si on peut aller vite sur ce qui ne pose pas de problème. Je mets au vote tout de suite. Contre ? Abstention ?...

M. Fred LORDINOT

Président, Président.

M. Le Président Claude LISE

Collègue LORDINOT.

M. Fred LORDINOT

Merci Monsieur le Président. Oui, parce que nous sommes un certain nombre à réclamer la création d'un budget annexe pour les fonds européens. Donc, obligation légale mais aussi obligation de transparence et de transmission des données à l'ensemble des membres de l'Assemblée. Il y a un certain nombre de choses qui ont été faites depuis la mise en place de cette décision de créer ce réseau Très Haut Débit il me semble que la moindre des choses, ce serait qu'il y ait une comptabilité analytique qui nous soit transmise, qui nous dise comment ça s'est passé depuis la décision et quelles sont les projections au moins jusqu'à la fin de la mandature. Mais cette décision de principe, nous n'y sommes pas contre mais sur la méthode, nous pensons qu'il faut améliorer l'information aux élus de l'Assemblée, notamment l'information financière.

M. Le Président Claude LISE

Merci. Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Sinon je passe au vote. Contre ? Abstention ?... Collègue DUVERGER.

M. Jean-Claude DUVERGER

Juste sur le vote. On va voter mais j'aurais aimé que les éléments que nous réclamons nous soient donnés par la suite quoi.

M. Le Président Claude LISE

Enregistré.

M. Jean-Claude DUVERGER

Ouais d'accord. Ok.

M. Le Président Claude LISE

Pas de contre ? Pas d'abstention ?

VOTE Contre (0) Abstention (0) Pour ... Adopté à l'unanimité.

Adopté à l'unanimité. Nous passons à la question numéro 10. Il s'agit de la mise à jour des tarifs d'octroi de mer.

10. MISE A JOUR DES TARIFS D'OCTROI DE MER

M. Miguel LAVENTURE

Monsieur le Président, mes chers collègues, c'est une pratique assez systématique puisque chaque année il y a une actualisation qui se fait au niveau international du tarif d'octroi de mer avec des codes nouveaux qui apparaissent, d'autres qui, évidemment sont supprimés. Et donc, il nous faut assurer la reprise de l'ensemble de ces éléments dans notre propre tarif d'octroi de mer. C'est ce que nous proposons de faire aujourd'hui et à cette occasion nous vous présentons par conséquent, les collègues ont eu le rapport, les codes supprimés qui ont été repérés et puis les codes ajoutés qui ont, là aussi été identifiés, et qui nous permettent par conséquent de savoir pour chacune de ces positions-là, quels sont les codes qui sont proposés. Dans le même temps nous identifions les listes de positions douanières pour lesquels des désignations ont évolué, donc nous mettons en parallèle l'ancienne désignation et la désignation 2020. Et puis, quelques éléments d'ajustement qui concernent un certain nombre de biens qui sont dans la liste B de la sélection de produits pour lesquels il y a des différentiels qui sont appliqués et nous indiquons qu'il y a en particulier un différentiel pour lequel une demande a été formulée, qui concerne des appareils à filtration. Par conséquent, il est proposé de satisfaire la demande qui est présentée par cet industriel de manière à rester toujours dans l'orientation qui est la nôtre de préservation de la production locale et puis même de l'encourager, et puis également un ajustement de taux d'octroi de mer pour trois codes produits qui concerne les jeux pour lesquels il y a à distinguer de notre point de vue, les jeux qui sont utilisés à des fins pédagogiques et pour lesquels nous proposons d'avoir une position d'octroi de mer si on va dans le sens de l'encouragement et puis les autres pour lesquels évidemment, nous proposons de ne pas manifester de signes favorables au titre de l'octroi de mer. Voilà Monsieur le Président.

M. Le Président Claude LISE

Avis de la commission Développement économique.

M. Yan MONPLAISIR

Nous avons émis un avis favorable.

M. Le Président Claude LISE

Conjoint avec la commission des Finances ?

M. Yan MONPLAISIR

Avec la commission. Il n'est pas là.

M. Le Président Claude LISE

Merci. Y a-t-il des demandes d'intervention?

(Intervention dans l'hémicycle)

Mme Marie-Line LESDEMA

Président, je ne sais pas si on te remet mais la commission Affaires européennes s'est autosaisie de ce dossier.

M. Le Président Claude LISE

Ah d'accord. Oui, oui, eh bien tu as la parole.

Mme Marie-Line LESDEMA

Et c'est marqué dessus.

M. Le Président Claude LISE

Cela ne m'avait pas été indiqué.

Mme Marie-Line LESDEMA

Oui, c'est marqué dessus. Le numéro 10 est marqué, Affaires européennes favorable, auto-saisine. Ce que je voulais dire effectivement, lors de la commission nous avons émis un avis favorable. Cependant, nous souhaitons attirer l'attention sur le fait que nous avons besoin de rencontrer le Conseiller exécutif ainsi que ses services qui s'occupent de l'octroi de mer parce que plus d'une fois nous sommes interpellés par des entreprises qui ne comprennent pas toujours les changements en cours de route ou en cours de mandat. Donc, nous sommes, nous élus, un peu embêtés de ne pas pouvoir toujours répondre convenablement aux sollicitations. Donc effectivement, j'ai eu une première approche avec quelqu'un de ce service mais il était question que l'on puisse prolonger cet échange, aujourd'hui, en plénière, je demande que cette affaire soit réglée le plus rapidement possible qu'on puisse répondre parce qu'il nous a été remonté que certains ajustements se font en cours d'année ou en cours de procédure'. Donc, j'aimerais pouvoir comprendre davantage ces ajustements qui se font à ce moment-là pour pouvoir répondre aux industriels qui nous interpellent, qui sont par ailleurs, des administrés. Merci.

M. Le Président Claude LISE

Bien. Je repasse la parole au rapporteur pour qu'il réponde.

M. Miguel LAVENTURE

Je pense que nous n'allons pas étudier le cas particulier qui est manifestement à l'origine de cette interrogation mais répondre sur le plan du principe. Donc, les dispositifs en matière de tarifs d'octroi de mer sont fixés librement par la Collectivité en termes de taux dans le cadre d'une identification qui se fait évidemment, suivant les codes douaniers. Il y a deux circonstances qui peuvent générer une remise en question de tel ou tel élément de cette tarification. Une circonstance extérieure à nous qui est lorsque chaque année les douanes internationales, le dispositif douanier international fait évoluer sa propre liste et par conséquent, nous devons en tenir compte. C'est l'objet de ce rapport. Mais aussi quand la révision intervient au niveau européen puisque les différentiels à ce moment-là sont établis sur la base des propositions qui sont faites par les différentes RUP françaises à partir desquelles l'Union Européenne prend sa position. Et puis, la deuxième circonstance, c'est quand

il y a un opérateur fabricant, quelqu'un qui est dans le dispositif de production de biens et qui nous signale que l'activité économique dans laquelle il est exposé a un danger ou bien qu'il envisage de créer quelque chose et que le contexte qui va l'accueillir, le contexte d'importation a besoin d'être un peu régulé pour éviter de mettre son initiative en danger et à ce moment-là effectivement, nous pouvons intervenir et faire une proposition. Donc, il n'y a pas de périodicité systématique, autre que, je répète, l'actualisation par rapport aux nouveautés qui peuvent intervenir dans le Code Douanier International, sauf encore une fois s'il y a une nécessité économique particulière qui justifie que nous puissions intervenir. Voilà. Mais je dis à la collègue que les services nous ont rejoints, on peut prolonger cette exploration d'une manière très particulière pour voir si tel ou tel cas qui pourrait exister comme souci particulier, mérite d'être traité.

M. Le Président Claude LISE

Un point d'ordre du collègue LORDINOT.

M. Fred LORDINOT

Oui, je demande la parole en tant que Vice-président comme le règlement intérieur m'y autorise. La question de la collègue fait sens. Des propositions ont été formulées notamment, par mail en commission ADHOC. Il faut qu'on aille vers une informatisation, numérisation totale des données et avec un processus de transmission automatique à nos partenaires qui sont les transitaires. C'est-à-dire que le transitaire a un rôle fondamental dans toutes les operations de transit douanier. Et là, il y a quelque chose à faire avec des crédits qui existent. On a parlé du PIA l'autre jour mais cela concerne les entreprises, les fameux Plan d'Investissement pour l'Avenir, mais bon, il y a des crédits qui concernent les entreprises privées mais je pense qu'on peut faire quelque chose aussi en tant que Collectivité publique pour aller vers un processus entièrement informatisé où il y a quasiment une information qui est transmise en temps réel aux partenaires de la chaîne mais surtout travailler avec les entreprises pour qu'elles aient, et là, la collèque Conseillère exécutive TORPILLE a commencé ce travail en matière de numérisation et de digitalisation des entreprises martiniquaises. Il y a de la marge de manoeuvre, il y a des choses que nous pourrons faire, nous, en tant que Collectivité, pour que l'information soit plus fluide, accessible et que les opérations qui sont obligatoires pour les opérateurs économiques se fassent dans la plus grande, on va dire fluidité, sans difficulté. Et j'invite donc, le Président de la commission avec les services et avec la collègue à mettre en place ce dispositif pour permettre en fait de mieux faire fonctionner ce dispositif qui, comme vous le savez, on est tous d'accord, est fondamental. Vousmêmes, vous avez mis dans le budget, des recettes supplémentaires en matière d'octroi de mer pour l'année 2020 mais ces recettes, il faut pouvoir aller les chercher convenablement.

M. Le Président Claude LISE

Bien. Tu veux ajouter quelque chose?

M. Miguel LAVENTURE

Oui, d'une phrase pour dire que ce que le collègue a indiqué est effectivement dans la dynamique de ce nous avons présenté hier mais cette fois-ci, c'est dans le cadre du budget puisque la e-administration constitue une orientation volontariste explicite qui a été mise en évidence dans le tout premier chapitre de dépenses puisque ce sont les services généraux. Et cette e-administration, elle se fait de manière progressive et précisément, l'octroi de mer est un des domaines pour lequel, nous espérons qu'elle puisse s'organiser. Déjà, chez nous par exemple tout ce qui concerne la question des carburants, de la détaxe, est opéré depuis cette année 2019 suivant cette base-là. Nous souhaitons que cela soit le cas pour les autres domaines. Rappelons cependant pour que nous voyons bien quels sont les périmètres de chacun, que l'exécution en matière d'octroi de mer, c'est l'affaire des

douanes. Alors, le collègue a raison sur la fluidité de 'l'information que nous devons pouvoir organiser d'une façon plus, on va dire, désormais systématique, vis-à-vis de l'ensemble des acteurs, elle a parlé des transitaires. Mais du point de vue des bénéficiaires, des acteurs, c'est évidemment toujours les douanes qui restent leur interlocuteur même si la source d'information peut être organisée de manière accessible à notre propre niveau, bien entendu.

M. Le Président Claude LISE

Bien. Nous passons au vote. Y a-t-il des collègues contre ? Abstention ?

VOTE
Contre (0)
Abstentions (0)
Pour... Adopté à l'unanimité.

Donc adopté à l'unanimité. Je vous propose de passer à la question numéro 12 maintenant. Il s'agit d'une convention de partenariat entre le GIE Toute l'Europe et la Collectivité Territoriale de Martinique.

12. CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LE GIE TOUTE L'EUROPE ET LA COLLECTIVITE TERRITORIALE DE MARTINIQUE « DES MODULES VIDÉOS POUR VALORISER LE RÉSEAU RURAL »

M. Miguel LAVENTURE

Il s'agit de modules vidéos qui sont proposés pour être mis en œuvre dans le cadre du réseau rural qui est un mode d'expression qui vaut aussi en matière européenne et par conséquent, ce qui vous est proposé c'est de mettre en œuvre cette modalité avec les autres régions qui également s'organisent dans cette même dynamique-là puisqu'il s'agit de donner une visibilité et de donner une possibilité d'interaction sur l'ensemble des sites qui peuvent être concernés au profit de la Martinique. Alors cela conduit à une contribution financière de mille-cinq-cents euros (1 500 €) par an sur quatre ans et qui par conséquent, si nous avons bien calculé, fait six-mille euros (6 000 €) pour la totalité.

M. Le Président Claude LISE

Avis de la commission BTP. Avis de la commission Développement agricole.

M. Lucien ADENET

C'est un avis favorable puisqu'on a dit que ce sera pris en charge par le FEDER. D'accord. On l'a examiné lors de notre séance.

M. Le Président Claude LISE

Avis de la commission Affaires européennes.

Mme Marie-Line LESDEMA

Oui merci. C'est pareil, c'est une auto-saisine mais malheureusement, nous avons à déplorer l'absence d'administratif pour ce dossier. Donc j'aimerais avoir des précisions sur... Est-ce que c'est une première convention ? Est-ce que c'est un renouvellement de partenariat ? Si c'est un renouvellement, est-ce qu'on a fait un bilan de la première convention ? Voilà.

M. Miguel LAVENTURE

C'est une initiative nouvelle donc nous nous engageons pour la première fois sur ce chemin-là.

Mme Marie-Line LESDEMA

Ma question aussi, je la compète. Est-ce que ces modules de vidéos... Ils vont parler de quoi exactement ? Puisque là, comme on a juste les deux feuilles. Je ne sais pas, de quoi ça parle ? Qu'est-ce que cela va ramener ? Est-ce que c'est, autant on est tellement décrié sur nos exploitations, notre alimentation en Martinique, est-ce que cela servira de base d'amélioration du bien manger en Martinique ? Est-ce qu'on pourra utiliser, nous, par exemple au niveau du CMT, ces vidéos pour vanter le mérite de la bonne agriculture en Martinique ? Merci.

M. Miguel LAVENTURE

Comme c'est une opération qu'on démarre, c'est à l'usage que nous allons être plus, je dirais, aguerris pour en parler. Mais comme l'initiative va venir de nous en termes de propositions, j'espère que nous aurons le souci d'en avoir la meilleure utilisation. Je serais tenté de proposer mais je ne veux imposer là comme ça en plénière mais je pense que cela permet à chacun d'y réfléchir, que nous fassions une petite réunion ouverte. Si la Présidente de la commission et tel ou tel membre de la commission veut bien s'y associer, eh bien, nous allons cheminer ensemble. Nous allons explorer ensemble d'abord et ensuite cheminer ensemble pour la mise en œuvre puisque c'est quelque chose que nous allons initier.

Mme Marie-Line LESDEMA

Très bien. Oui on va initier, mais avant d'initier on sait bien ce qu'on veut mettre dedans, au moins. Donc, moi je pense que dès qu'on parle de valorisation, à mon avis, cela devrait avoir un COPIL un peu plus large pour savoir ce que l'on met dedans. Merci.

M. Le Président Claude LISE

Collègue ADENET.

M. Lucien ADENET

D'après le document que j'ai devant moi. On a mis : il a pour objectif de mettre en évidence les projets réalisés en France au plus près du territoire, à travers des exemples concrets permettant ainsi de donner plus de visibilité aux régions. Donc c'est un outil à construire à mon avis donc, comme dit le rapporteur, nous allons ensemble travailler dessus pour voir ce qu'on peut mettre sur ces vidéos.

M. Le Président Claude LISE

Collègue LESDEMA.

Mme Marie-Line LESDEMA

Cher collègue ADENET, je te remercie de me dire ce qui est marqué dans le dossier. Tu me dis qu'on parle de la France. Moi, j'aimerais savoir ce que l'on mettra, nous, sur le territoire, le pays Martinique, dans ces vidéos. Mais je posais la question au Conseiller exécutif qui est en charge de ce dossier et je suis satisfaite de sa réponse quand il me dit, quand on fera un COPIL plus élargi et qu'on va décider de ce qu'on va mettre dedans. Je ne veux pas qu'on me renvoie à des choses écrites, je veux qu'on décide qu'est-ce qu'on fera concrètement de ce sujet-là.

M. Lucien ADENET

Président. Président. Président. Je n'ai pas répondu à l'interrogation de la collègue, j'ai fait une remarque tout simplement. Et puis quand on parle de région, la Martinique fait partie des régions françaises. Donc, c'est ce qui est écrit là.

M. Le Président Claude LISE

Bien. Collègue, on ne va pas épiloguer sur cela puisque cela entraînerait des débats.

(Rires)

(Intervention hors micro)

M. Le Président Claude LISE

Non mais ce sont des débats qu'on va prendre dans un autre cadre. Est-ce qu'on peut passer au vote ? Contre ? Abstention ?

VOTE Contre (0) Abstention (0) Pour... Adopté à l'unanimité.

Donc adopté à l'unanimité. Là, nous passons à la question numéro 13. Donc, il s'agit de la FREDOM, un service de conseil et d'aide à la gestion agricole sur les exploitations.

13 FREDON – SERVICE DE CONSEIL, SERVICE D'AIDE A LA GESTION AGRICOLE SUR LES EXPLOITATIONS - RMAR020118DA0970019

M. Miguel LAVENTURE

Président, chers collègues, nous rentrons, là maintenant, dans une série de dossiers visant à l'attribution de dotations au titre des fonds européens. Là, nous sommes sur le FEADER. La FREDON que nous connaissons tous a sollicité de pouvoir bénéficier du FEADER pour ses activités. Le coût de son projet tel que présenté est de quatrecent-quarante-mille-neuf-cent-cinquante-huit euros onze (440 958,11 €). Le montant éligible est de deux-cent-quarante-six-mille-sept-cent-vingt-six euros trente-six (246 726,36 €). Le FEADER est sollicité pour deux-cent-neuf-mille-sept-cent-dix-sept euros trente-huit (209 717,38 €) ; la CTM intervenant en contrepartie pour trente-trois-mille-huit euros quatre-vingt-quinze (33 008,95 €). Voilà. La FREDON, je le redis puisqu'il y a peut-être des personnes qui nous écoutent et qui sont moins rôdés sur ce genre d'opérations, la FREDON propose la mise en place d'un service de conseil d'aide à la gestion agricole sur les exploitations.

M. Le Président Claude LISE

Bien. Avis de la commission Développement agricole.

M. Lucien ADENET

Avis favorable. Mais, il y a un tableau qui est présenté pour le co-financement. On a pris en compte et c'est la question qu'on s'était posée lors de la réunion. Il y a un coût total éligible et il y a un coût total. Or, quand on regarde l'autofinancement, on ne voit pas la part de la FREDON là-dedans. Donc quand on additionne, coût éligible, tous les coûts éligibles, ça arrive à deux-cent-quarante-six-mille euros (246 000 €) mais l'autofinancement, on met zéro virgule zéro trois alors que le coût total est différent. Donc, c'est ce qu'on avait fait comme remarque. On m'a expliqué que la FREDON, il y a certaines opérations qui seraient prises en charge par la FREDON. Est-ce que collègue, tu as une information sur cela ? Tu as bien compris ?

M. Miguel LAVENTURE

Oui.

M. Lucien ADENET

On a mis, écoute bien.

M. Miguel LAVENTURE

Non mais j'ai compris.

M. Lucien ADENET

Coût total du projet quatre-cent-quarante-mille euros, or, on ne met pas la différence entre le coût total et le coût éligible.

M. Miguel LAVENTURE

Pour aller vite, on est juste dans une question de présentation un peu normalisée, un peu normée. Et par conséquent, chaque opération à son coût, tel que le demandeur l'introduit au moment où il exprime sa sollicitation d'intervention par subvention. Ensuite les services évidemment, dans leur instruction procèdent à une analyse qui conduit généralement à distinguer ce qui est susceptible d'être financé au titre des fonds européens et puis évidemment à écarter, ce qui ne l'est pas. Et l'intervention des fonds européens qui est une intervention avec un taux, se calcule sur la base du montant éligible. La CTM qui intervient en contrepartie a également la même base de calcul, toujours avec son taux et évidemment, et c'est là qu'il y a besoin de se mettre bien d'accord sur la lecture du tableau, ce qui n'est pas éligible n'est pas mis dans le tableau pour qu'on n'ait pas l'impression qu'on comptabilise du non-éligible mais implicitement ce qui n'est pas financé est assuré évidemment par le porteur de projet. Et par conséquent, il est bien convenu lorsque la convention établie pour attribuer la subvention sur un mode opérationnel après notre décision, il est bien établi que le porteur de projet fait son affaire de ce qui n'est pas éligible. Mais c'est une présentation normée qui nous est demandée, c'est la raison pour laquelle nous procédons ainsi.

Mme Marie-Line LESDEMA

Président.

M. Le Président Claude LISE

Oui de toute façon, j'allais te donner la parole pour les Affaires européennes.

Mme Marie-Line LESDEMA

Voilà. Comme j'ai vu que le Conseiller exécutif s'est emballé, il ne m'a pas donné le temps (Rires). C'était pour dire effectivement que nous avions un avis très favorable à cet accompagnement puisque cela permet justement d'avoir ce guichet unique que souvent, les conseils ont besoin. Donc, je confirme que notre commission a donné un avis favorable. Merci.

M. Le Président Claude LISE

Commission des Finances.

M. Michel BRANCHI

La commission des Finances a donné un avis favorable.

M. Le Président Claude LISE

Qui demande la parole ? Personne ? On peut passer au vote ? Contre ? Abstention ?

VOTE Contre (0) Abstention (0) Pour ... Adopté à l'unanimité.

Adopté à l'unanimité Nous allons passer à la question 14 qui concerne la modernisation de l'exploitation SCEA des Habitations Caritan et Fonds Moustique.

14. ET **FONDS** SCEA DFS **HABITATIONS** CARITAN **MOUSTIQUE** MODERNISATION DE L'EXPLOITATION SCEA DES HABITATIONS CARITAN ET FONDS MOUSTIQUES: AMÉLIORATION DES SAVANES, INVESTISSEMENT MATÉRIEL AGRICOLE ET RÉNOVATION DU HANGAR S RMAR040119DA0970023

M. Miguel LAVENTURE

C'est une opération dont nous avons déjà entendu parler, puisque vous vous souvenez que cette opération avait fait l'objet d'une inscription à l'ordre du jour de la plénière précédente et entre le moment de l'inscription à l'ordre du jour et la tenue de la plénière, le Président du Conseil Exécutif avait reçu un courrier de quelqu'un qui se prévalait de droit sur cette entité. Et par conséquent, pour assurer la clarté des opérations, il a été demandé d'avoir un petit délai supplémentaire. Ce qui a été fait et les éléments d'instruction complémentaires conduits par nos services ont amenés à ne pas prendre en considération la demande qui était intervenue disant de ne pas satisfaire ce dossier et par conséquent le dossier a suivi son périple normal, y compris passer par les instances officielles préalables à l'attribution, en particulier, l'instance technique partenariale à laquelle siège l'ensemble des services de l'Etat concerné. Alors, de quoi s'agit-il? Il s'agit pour cette entreprise d'un projet de modernisation de ses exploitations qui se trouvent à Sainte-Anne, Fonds Moustique et Caritan, et qui par conséquent propose de réaliser une opération, là aussi, on a un coût total qui est supérieur au coût éligible. Le coût total est de guatre-cent-guarantecinq-mille-six-cent-quatre-vingt-neuf euros quinze (445 689,15 €). Le coût éligible après instruction par les services est de quatre-cent-trente-mille-trois-cent-un euros dix-sept (430 301,17 €). Le FEADER est sollicité pour deux-cent-soixante-quatorzemille-trois-cent-seize euros quatre-vingt-dix-sept (274 316.97 €) : la CTM intervenant pour quarante-huit-mille-quatre-cent-huit euros quatre-vingt-huit (48 408,88 €) et le maître d'ouvrage apporte évidemment le solde pour le complément du plan de financement.

M. Le Président Claude LISE

Avis de la commission Développement agricole.

M. Lucien ADENET

Merci Président. Les membres de la commission ont souhaité avoir des précisions concernant notamment, la situation juridique de la structure demandeuse puisqu'il y avait un petit souci. Mais, au vu des éléments présentés par les services de la Direction des fonds européens, la commission a émis un avis favorable avec toutefois deux abstentions.

M. Le Président Claude LISE

Avis de la commission Affaires européennes.

Mme Marie-Line LESDEMA

Merci Président. Nous avons effectivement analysé à nouveau ce dossier. Cependant nous laissons la décision à l'Assemblée parce qu'on nous disait qu'il y avait des documents mais nous n'avions pas ces documents pour apprécier et donner notre décision. Donc, sachant qu'en plénière, nous aurions très certainement ces documents, on s'est dit que le Conseiller exécutif nous portera les précisions nécessaires et nous pourrons prendre notre décision à ce moment. Merci.

M. Le Président Claude LISE

Avis de la commission des Finances.

M. Michel BRANCHI

La commission des Finances a émis un avis favorable.

M. Le Président Claude LISE

Qui demande la parole ? Sinon je donne la parole au rapporteur pour qu'il réponde.

M. Miguel LAVENTURE

Pour tenter de satisfaire l'interrogation exprimée par les collègues, donc je précise bien que les services ont instruit ce dossier sur l'ensemble des aspects qui le concerne, y compris les aspects techniques mais également sur la problématique qui avait conduit à ce qu'on s'interroge à un moment donné, c'est-à-dire de savoir si le porteur de projet avait toutes les qualités et aucune contestation susceptible d'être retenue pour être l'interlocuteur sur cette opération. Cela a été avéré et par conséquent de manière très formelle, sauf éléments nouveaux que nous n'aurions pas eus à connaître. La disponibilité des éléments qui a ont utilisés dans le cadre de l'instruction permettent de considérer, Monsieur le Président, mes chers collègues que le dossier a rempli toutes les conditions formelles.

M. Le Président Claude LISE

Nous passons au vote. Contre? Abstention?

VOTE Contre (0) Abstention (0) Pour... Adopté à l'unanimité.

Adopté à l'unanimité. Nous passons à la question numéro 15. Collectivité Territoriale de Martinique. Il s'agit de la création d'un fonds de prêt d'honneur destiné à renforcer les fonds propres des entreprises martiniquaise en phase de création, de développement, de reprise-transmission ainsi que celles issus du secteur du numérique et de l'innovation.

15. COLLECTIVITÉ TERRITORIALE DE MARTINIQUE - CRÉATION D'UN FONDS DE PRÊT D'HONNEUR DESTINÉ A RENFORCER LES FONDS PROPRES DES ENTREPRISES MARTINIQUAISES EN PHASE DE CRÉATION, DE DÉVELOPPEMENT, DE REPRISE-TRANSMISSION AINSI QUE CELLES ISSUES DU SECTEUR DU NUMÉRIQUE ET DE L'INNOVATION.

M. Miguel LAVENTURE

L'intitulé de l'opération est suffisamment développé pour que nous en ayons la compréhension très précise. C'est en plus une affaire sur laquelle il y a déjà eu beaucoup d'échanges, y compris en plénière et par conséquent, nous voyons bien l'intérêt de cette initiative de la Collectivité qui doit permettre d'accompagner des acteurs auprès desquels elle permettra de disposer d'un effet de sécurité financière puiques c'est un prêt d'honneur avec un coût total qui lui évidemment, correspond au coût éligible puisque la nature de l'opération est très simple, de deux-millions-sept-cent-cinquante-mille (2 750 000).Le FEDER est sollicité pour un million-neuf-cent-cinquante-huit-mille-sept-cent-quatre-vingt-dix euros (1 958 790 €) et le maître d'ouvrage, c'est-à-dire la CTM pour six-cent-quarante-et-un-mille-deux-cent-dix euros (641 210 €). Il y a un financement privé qui va être mis en complément pour cent-cinquante-mille euros (150 000 €).

M. Le Président Claude LISE

Je propose que tu présentes les deux autres opérations et nous interrogerons les commissions sur l'ensemble des trois et nous voterons sur l'ensemble des trois.

16. COLLECTIVITÉ TERRITORIALE DE MARTINIQUE (CTM) - CRÉATION D'UN FONDS DE PARTICIPATION JEREMIE DESTINÉ À STRUCTURER ET FINANCER LES INSTRUMENTS DE LA CTM SUR LA PÉRIODE D'EXÉCUTION DU PO 2014-2020 - MQ0020263

M. Miguel LAVENTURE

Parfait. La deuxième opération concerne la création de fonds de participation gérés, mis, destinés à structurer et renforcer les instruments de la CTM sur la période, évidemment 2014-2020. Je pense que c'est un sujet que tout le monde a bien eu l'occasion de regarder, d'évoquer et qui par conséquent, va répondre à certaines attentes. Le coût total éligible de l'opération est de vingt-cinq-millions-trois-cent-quatre-vingt-mille euros (25 380 000 €). Le FEDER est sollicité pour dix-neuf-millions-trente-cinq-milles euros (19 035 000 €); la CTM est appelée en contrepartie pour trois-millions-neuf-cent-quarante-cinq-mille euros (3 945 000 €) et cette opération va nécessiter la mobilisation d'un cofinancement privé définit à hauteur de deux-millions-quatre-cent-mille euros (2 400 000 €). Ça c'est pour le rapport numéro 16. Et puis il y a donc le 3ème volet.

17. COLLECTIVITÉ TERRITORIALE DE MARTINIQUE (CTM) – CRÉATION D'UN FONDS DE PRÊT D'HONNEUR DESTINÉ A FINANCER DES PERSONNES ÉLOIGNÉES DE L'EMPLOI SOUHAITANT S'INSÉRER DURABLEMENT EN CRÉANT OU EN REPRENANT UNE ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE SUR LE TERRITOIRE DE LA MARTINIQUE - MQ0024283

M. Miguel LAVENTURE

Là aussi, c'est un projet concernant la création d'un fonds de prêt d'honneur, cette fois-ci pour un public un peu particulier qui a fait l'objet de beaucoup de nos attentions tous ces temps derniers mais spécifiquement hier lorsque nous avons parlé de l'engagement pour les jeunes, les personnes qui sont un peu en situation de fragilité, en tous cas dans des positions un peu décalées dans l'organisation sociale. Et par conséquent, pour ces personnes éloignées de l'emploi, il est proposé la mise en place d'un prêt d'honneur pour les aider à rentrer dans une dynamique de production de richesse, c'est-à-dire d'activités économiques. Et là, le montant de l'opération est de, un-million-soixante-mille euros (1 060 000 €). Le FEDER est sollicité pour quatre-cent-cinquante-quatre-mille-sept-cent-vingt euros (454 720 €) ; la CTM appelée en contrepartie pour trois-cent-cinq-mille-deux-cent-quatre-vingts euros (305 280 €), c'est-à-dire un financement qui est à 100 % pour pouvoir permettre de déclencher cette opération, je répète, qui est destinée à un public qu'on va considérer encore une fois comme un public fragile qui nécessite un accompagnement particulier.

M. Le Président Claude LISE

Sur les trois questions, j'interroge les commissions suivantes : commission des Finances.

M. Michel BRANCHI

La commission des Finances s'est félicitée de l'aboutissement de ces projets, notamment le projet numéro 16, en souhaitant qu'il puisse entrer en application effectivement au courant 2020. C'est un avis favorable.

M. Le Président Claude LISE

Commission Développement économique. Sur les trois.

M. Michel BRANCHI

C'était une commission... Excuse-moi, j'ai oublié de rappeler que c'était une commission conjointe, commission des Finances, commission Développement économique, commission Insertion sociale de Madame PINVILLE.

M. Le Président Claude LISE

Ah! Donc la commission Insertion aussi. Ensuite, commission Affaires européennes.

Mme Marie-Line LESDEMA

Merci Président. Je vais scinder les dossiers en 3 parce que nous avons des avis sur l'ensemble des dossiers. Et, j'ai eu aussi à le dire qu'on a regretté aussi que ces dossiers soient présentés, non seulement en commission tous ensemble mais en plus en plénière. Cela fait beaucoup à assimiler pour les entreprises sur des publics différents, sur les aides que la CTM met à disposition. De toute façon, nous, on ne peut être que très favorable sur le dossier numéro 15 en disant qu'il faut mettre..., d'ailleurs ce sera valable pour les trois dossiers, une communication et si je peux me permettre de dire, d'enfer dessus parce qu'il est très important que ceux qui sont concernés sachent que nous avons ici, au sein de la Collectivité Territoriale, des aides pour qu'ils puissent aller plus loin dans la construction de leurs projets. En ce qui concerne le dernier dossier, j'ai une attention particulière pour ce dossier parce que je me dis qu'effectivement, on dit public éloigné et par conséquent, souvent on pense aux jeunes qui sont loin du monde du travail. J'ai une proposition à faire, ce qui a été retenu dans la commission, c'est que l'on puisse ajouter à ce public les personnes sous mains de justice mais qui sortent, qui ont eu un passé difficile mais qui savent qu'elles ont profité, très certainement quelques fois de leur incarcération pour faire des études, pour se performer mais elles auront des difficultés à être sur le marché de l'emploi, à être en employabilité dans une entreprise. Cela leur permettrait justement d'avoir ce coup de pouce pour créer leur propre entreprise. Et aussi, j'aimerais bien qu'on ait un regard particulier parce que souvent, dans nos publics fragiles, je pense qu'on oublie les séniors également qui reprennent une entreprise ou qui vont débuter une entreprise. Je pense qu'on devrait pouvoir mettre également dans cette tranche, non seulement les jeunes, c'est bien mais aussi ajouter ces deux publics. Et je dis encore qu'il faut que la communication soit intensive parce que trop souvent nous faisons des projets, nous avons des propositions mais les porteurs de projets ayant la tête dans le guidon, ce n'est pas facile pour eux de savoir. Donc, trouver des communications de terrain. Peut-être que les 4 par 3, ce n'est pas vraiment la cible, peut-être que la télé, ce n'est pas vraiment la cible mais comme je disais tout à l'heure, entourons-nous de professionnels de la communication pour faire passer ces trois projets et il est temps qu'on puisse les mettre en branle-bas de combat. Merci.

M. Le Président Claude LISE

Avis de la commission Education sur l'un des dossiers.

M. Clément CHARPENTIER-TITY

Bonjour Président et bonjour à tous les collègues présents. C'est pour le dossier numéro 15, c'est un avis favorable de la commission Education. Merci.

M. Le Président Claude LISE

Et enfin, avis la commission BTP également sur le 15. Il n'y a pas d'avis. Bon, bien je donne la parole à l'Assemblée. Collègue ADENET.

M. Lucien ADENET

Merci Président. Je crois que ces trois outils financiers étaient attendus. Je n'ai pas le retour donc cela ne passe pas. C'est bon là ? Non, ça ne passe pas. C'est bon là, on m'entend ? Laisse-moi voir là. Ça ne passe pas non plus. Oui, c'est bon là ? Je disais donc, que ces trois outils financiers que l'on met en place aujourd'hui étaient très

attendus par ces différents publics donc c'est une bonne chose. On est arrivé à boucler le montage financier. Mais, il y a une question que nos agriculteurs nous posent assez souvent. Est-ce qu'il y a un fonds de garantie au niveau agricole ? Je sais qu'avant, il y avait ce fonds de garantie pour pré-financer les subventions européennes, pour les projets qui mobilisaient des fonds européens. Est-ce que ce fonds de garantie agricole on peut l'activer ? Est-ce qu'il est actif ? Est-ce qu'on peut l'activer aujourd'hui ? C'est ce que je voulais poser comme question.

M. Le Président Claude LISE

Y a-t-il d'autres questions ? Collègue DUVERGER.

M. Jean-Claude DUVERGER

Sur le dossier, je pense que c'est le dossier 16, c'est le dossier sur le prêt d'honneur. Moi, je crois que, bien sûr un prêt d'honneur c'est toujours une aide. Mais est-ce qu'il y a les modes de remboursement? Parce qu'un prêt n'est pas une subvention. Les modes de remboursement, d'autant plus pour ceux qui vont prendre une activité qui existe ou bien ceux qui ont aussi un projet, qui ont des idées, on peut les aider pour avoir cette première somme pour acheter parfois du matériel et tout cela, tout en sachant que même pour ceux qui reviennent de prison et tout cela, un prêt d'honneur, c'est à rembourser. Cela veut dire que c'est si on a la possibilité de rembourser, ce n'est pas une aide de départ comme cela. Mais c'est déjà quelque chose mais je dois dire que si on veut informer, il faut informer aussi du mode de remboursement qui sera mis en place.

M. Le Président Claude LISE

Bien. Je repasse la parole au rapporteur.

M. Miguel LAVENTURE

Bien. Sur la question des fonds de garantie, effectivement, ce fonds-là n'est pas un fonds de garantie. Ce sont des prêts d'honneur et des prêts de prise de participation. J'ai demandé que l'on me donne la précision. Je crois qu'il existe des structures dédiées en matière de garanties pour l'agriculture. On va le vérifier et par conséquent, comme notre plénière ne fait que commencer, je me réserve la possibilité de donner une réponse plus précise, y compris si je dois faire venir quelqu'un en particulier. En ce qui concerne la mécanique du prêt d'honneur, c'est une mécanique que nous connaissons tous, qui est... je veux dire que c'est l'esprit même du prêt d'honneur. C'est-à-dire à un moment donné, on prend un pari. Et l'expérience prouve qu'il n'y a pas de règles absolues, il n'y a pas je dirais, de certitudes immuables. Mais l'expérience prouve que les prêts d'honneur sont généralement des pratiques pour lesquelles, la sinistralité n'est pas, je dirais, scandaleusement supérieure à celle des autres.

M. Jean-Claude DUVERGER

Il y des cautions des fois?

M. Miguel LAVENTURE

Je pense qu'il va y avoir des formules qui vont être mises en oeuvre. Mais enfin, l'idée c'est pour nous, en tous cas, de mettre en place. Cela a été dit par plusieurs collègues, cela fait un moment qu'il en est question, de mettre en place le dispositif et puis, à ce moment-là, on le peaufine et toutes les suggestions seront d'ailleurs les bienvenues et je propose qu'on les fasse de manière très ouverte.

M. Le Président Claude LISE

Bien. Nous passons au vote. Contre? Abstention?

VOTE Contre (0) Abstention (0) Pour... Adopté à l'unanimité.

Donc adopté à l'unanimité. Nous passons au 18. Il s'agit des demandes d'attribution d'aides européennes et cofinancement liés. C'est bien sûr dans le cadre du programme opérationnel FEDER-FSE 2014-2020.

18. DEMANDES D'ATTRIBUTION D'AIDES EUROPÉENNES ET COFINANCEMENT LIÉS DANS LE CADRE DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL FEDER-FSE 2014-2020

M. Miguel LAVENTURE

Là, nous changeons de nature d'opération puisque c'est compensation des surcoûts qu'on appelle l'aide au fret très familièrement, qui intervient sur un certain nombre de positions. Cette fois-ci, ce sont des matières premières et des produits intermédiaires qui sont importés et pour lesquels par conséquent, il est proposé d'intervenir à la demande de la société SAS PROCHIMIE INDUSTRIE. Cette opération conduit à un coût total de projet de, un-million-sept-cent-soixante-quatre-mille euros (1 764 000 €). Pour PROCHIMIE c'est ce montant-là avec un coût éligible de, un-million-soixantequatre-mille-sept-cinquante-sept euros (64 757 €). Le FEDER est sollicité pour quatre-cent-soixante-dix-neuf-mille-cent-quarante euros quatre-vingt-cing (479 140,85 €); la CTM n'intervient pas parce que c'est uniquement le FEDER qui est en charge sur cette opération. Evidemment, le complément est apporté par le bénéficiaire, maître d'ouvrage. Même type d'opération pour une autre entreprise qui est entreprise BIOMETAL avec cette fois-ci un coût de projet qui est de neuf-centcinquante-et-un-mille-cent-quatre-vingt-huit-euros (951 188 €). Il s'agit cette fois-ci d'une sollicitation du FEDER de trois-quatre-vingt-mille-quatre-cent-soixante-quinze euros vingt (380 475,20 €); le complément est apporté par le porteur de projet bénéficiaire.

M. Le Président Claude LISE

Avis de la commission Affaires européennes.

Mme Marie-Line LESDEMA

Avis très favorable.

M. Le Président Claude LISE

Avis de la commission Développement économique et avis en même temps de la commission des Finances.

M. Michel BRANCHI

Avis favorable.

M. Le Président Claude LISE

Vous avez la parole. Personne ne la demande. Nous passons au vote alors ? Tout de suite ? Donc, pas d'opposition, pas d'abstention.

VOTE Contre (0) Abstention (0) Pour... Adopté à l'unanimité.

Adopté à l'unanimité. Nous passons au 19. Il s'agit de la délégation...

M. Miguel LAVENTURE

Je voulais juste proposer comme nous nous y étions engagés, Monsieur le Président, et cela avait été rappelé en début de séance hier, que nous fassions ce récapitulatif de l'année concernant les fonds européens. A quel point nous en sommes aujourd'hui ? C'est la dernière cession de l'année et c'est en fin décembre, par conséquent, nous avons une approcher récapitulative des fonds européens et comme c'est une matière qui de surcroît a fait l'objet de beaucoup d'interrogations hier et que nous avons renvoyé à aujourd'hui par cohérence avec l'ordre du jour, la présentation de cette affaire. Ce que je vous propose c'est que nous puissions balayer rapidement, on pourra évidemment y revenir ultérieurement, les informations qui sont disponibles aujourd'hui et je pense que tous les collègues seront extrêmement interessés par tout ça. C'est la situation au 19 décembre, c'est-à-dire, la date d'aujourd'hui. Elle concerne l'ensemble des fonds que vous connaissez. FEDER-FSE, FEADER, FEAMP et FSE-ETAT. Je rappelle les montants. Huit-centdeux-millions d'euros (802 000 000 €) que nous avons en responsabilité avec une perspective de générer ainsi un montant d'un-milliard-cinq-cent-millions d'euros (1 500 000 000 €). Nous pensons que nous arriverons à terme à des montants plus significatifs encore. Je rappelle la ventilation de ces huit-cent-deux-millions d'euros (802 M€) pour chacun des différents fonds. Le FEDER, quatre-cent-quarante-cinqmillions-cent-un-mille-cing-cent-vingt-deux euros (445 101 522 €); le FSE, soixantedix-sept-millions-cent-dix-neuf-mille-cinq-cent-soixante-dix-neuf euros (77 119 579 €) dont trois-millions-sept-cent-quatre-vingt-un-mille-cent-un euro (3 781 101 €)pour l'Initiative Emploi Jeunes, IEJ; le FEADER, centre-trente-millions-deux-cent-mille euros (130 200 000 €); le FEAMP, c'est la pêche nous savons, c'est dix-millionsneuf-cent-quatorze-mille-quatre-vingt-dix-neuf euros (10 914 099 €); le FSE-ETAT, cent-trente-neuf-millions-cent-mille euros (139 100 000 €) dont une subvention globale accordée à la CTM comme opérateur, comme organisme intermédiaire et qui en assure par conséquent la gestion pour soixante-deux-millions-trois-centcinquante-mille (62 350 000 €). C'est ce qui donne ce total de huit-cent-deux-millequatre-cent-trente-cinq euros deux-cents (802 435 200). Juste une petite précision pour dire que sur l'ensemble de ces fonds, la CTM est engagée dans des responsabilités qui ne sont pas du même niveau. La CTM est autorité de gestion pour le FEDER-FSE, pour le FEADER et pour la subvention globale qui est une partie du FSE-ETAT. Elle est en revanche déléguée par le directeur des Pêches et des Cultures marines du Ministère de la mer et de l'agriculture pour ce qui concerne le FEAMP. Si nous passons en revue successivement, les différents fonds rapidement. Le FEDER-FSE, les chiffres qui sont donnés là, donnent la situation encore une fois à la date d'aujourd'hui, c'est-à-dire sur la base de tous les éléments qui sont intervenus depuis la mise en route de ces fonds. Nous sommes maintenant à un niveau de programmation pour un coût total de projet de, un-milliard-cent-vingt-millions d'euros (1 120 000 000 €). Une programmation de huit-cent-quatre-vingt-dix-millions d'euros (890 M€) de projets programmés. Et par conséquent, nous arrivons, c'est intéressant à le noter, à un niveau de programmation par rapport à la cible qui est fixée pour le programme, de 79 %, presque 80 %. S'agissant spécifiquement du FEDER-FSE, le montant, nous rappelons les chiffres qui étaient quatre-cent-cinquante-cinq millions (455 000 000) plus soixante-dix-sept-millions (77 000 000). Cela fait donc, cinq-centvingt-deux-millions (522 000 000). Le montant attribué c'est de cing-cent-vingt-deuxmillions (522 000 000). Nous avons programmé trois-cent-quarante-et-un-millions, à la date d'aujourd'hui, c'est-à-dire 65 % de l'enveloppe totale qui est à la disposition de la Martinique pour pouvoir prendre des décisions d'affectations de crédits FEDER-FSE, 65 %. La CTM en accompagnement de ces affectations de crédits européens a pour place cent-trente-trois-millions (133 000 000) programmés, correspondant à 71 % de la cible fixée qui est une cible de cent-guatre-vingt-septmillions d'euros (187 000 000 €). Et par conséquent, nous voyons que la CTM a un p'tit poil supérieur à ce que fait le FEDER mais c'est parce que dans certains dossiers, c'était la seule manière de boucler. Il y a d'autres financements publics qui ont pu être mobilisés et cela mérite d'être souligné parce que c'est cent-quatre-vingtdix-sept-millions d'euros (197 000 000 €) par ailleurs, donc hors budget CTM 'et hors fonds européens que les méthodes que nous avons utilisées ont permis de déclencher, c'est-à-dire que l'idée c'est que quand une opération est susceptible selon nous de générer une demande quelque part, hier on a parlé des fonds BARNIER par exemple, eh ben chaque fois qu'il y a une opération qui a une petite allure susceptible de générer des fonds BARNIER, on va les chercher et quand on les obtient, ca vient s'inscrire là. Par conséquent, on a ainsi, je dirais, une ressource supplémentaire qui est mobilisée. Et puis, chaque fois, quand je présente les points de financement, je dis que le maître d'ouvrage, eh bien, il met sa contribution. Le maître d'ouvrage pour les opérations qui sont là, a mis deux-cent-dix-neuf-millions (219 000 000). Dans ces opérations, il y en a un certain nombre pour lesquels le maître d'ouvrage c'est la CTM. Et par conséquent, cela veut dire que la CTM, elle intervient comme maître d'ouvrage en ayant bénéficié de fonds européens et en ayant bénéficié évidemment, d'autres financements publics que nous avons été capables de générer. Beaucoup de financements FEDER-FSE, j'ai envie de dire prioritairement les financements FEDER-FSE concernent des opérations privées et par conséquent, il est intéressant de savoir que le total des dossiers programmés sur ce fonds à la date d'aujourd'hui est de 570, ce qui permet par conséquent de bien appréhender à travers ce chiffre-là, ce que signifie l'utilisation des fonds européens en Martinique vis-à-vis de l'ensemble des publics concernés. Je dis bien, il y a des porteurs de dossiers qui sont publics, qui sont la CTM mais aussi des collectivités : EPCI ou communales. Il y a beaucoup d'entreprises directement. L'aide au fret que nous venons de voir en est une illustration mais toutes les autres opérations du monde industriel, on en donnera quelques exemples tout à l'heure, sont très clairement dans cette cible-là. Ces chiffres-là que je souhaite que nous puissions garder mais nous allons évidemment demander aux services de bien vouloir, si le Président en est d'accord, diffuser ce power point ce matin à l'ensemble des collègues. Nous pourrons par conséquent, les regarder à loisir. Je rappelle que le point de départ c'était 31 décembre 2015, 2 % du PO qui avait été mobilisé. Je rappelle que c'est un PO qui a énoncé 2014-2016 mais nous sommes entre nous, disons franchement que rien n'était prêt en 2014 et par conséquent nous savons bien ce que signifie tout cela II y avait donc vingt-trois-millions (23 000 000) qui avaient été programmés. aujourd'hui nous sommes à huit-cent-quatre-vingt-dix-millions (890 000 000) de projets réalisés en Martinique sur le FEDER-FSE pour, je dirais, à peu près 80 % de la cible qui avait été fixée au moment où le programme a été adopté. Hier, j'ai entendu beaucoup d'interrogations en disant, programmés cela veut dire quoi ? Programmé, cela veut dire qu'on dit à celui qui sollicite : eh bien vous pouvez y aller dans la limite de tel montant pour une opération que vous-même, vous avez calibré pour tel montant. Et la question qui vient après c'est de dire : oui mais à quel point en sommes-nous des paiements ? Alors, je répète que c'est un élément qui est extrêmement factuel et qui est définit en dehors de l'autorité de gestion. L'autorité de gestion doit remplir des objectifs. C'est le seul cas que je connais où on a une programmation pluriannuelle avec des rendez-vous annuels qui constituent une obligation de résultat, une obligation de résultat. Cela veut dire que si on n'atteint pas les chiffres qui ont été imposés par celui qui vous donne l'argent, eh bien, on a une conséquence financière, cela veut dire que l'on perd de l'argent et donc l'obligation de résultat, nous l'utilisons régulièrement, c'est l'expression dégagement d'office. En bien, au 31 décembre de chaque année, il y a un objectif qui doit être atteint. Au 31 décembre 2019, il y a un objectif qui doit être atteint pour le FEDER-FSE. Cet objectif est de trois-cent-millions d'euros (300 M€) de dépenses réalisées, c'est-à-dire de dépenses effectives, justifiées par des preuves de paiement et ces dépenses effectives, justifiées par des preuves de paiement, sont contrôlée d'abord par nos services, la Direction des Fonds Européens ensuite par le DRFIP, la Direction Régionale des Finances Publiques qui envoie le paquet à Bruxelles. Ce n'est pas nous qui l'envoyons. Cela veut dire que le paquet qui part de Martinique pour arriver à Bruxelles est un paquet qui est contrôlé par l'Etat, par l'instance financière de l'Etat, la DRFIP pour une raison que nous gardons en mémoire, c'est que les fonds

européens sont donnés à une nation, à un état, la France, qui veut bien donner à une région, une CTM, la responsabilité d'autorité de gestion mais ce n'est pas délégation. Et par conséquent, les montants ainsi indiqués sont des montants attestés, avérés, contrôlés par l'Etat. Evidemment, Bruxelles les vérifie en arrivant pour pouvoir considérer que c'est satisfaisant. Eh bien, au moment où nous parlons, la CTM, autorité de gestion a certifié. Cela veut dire qu'elle a reçu comme éléments justifiés avec, je répète, les preuves de paiement, elle a certifié pour trois-cent-vingt-neufmillions d'euros (329 000 000 €) de dépenses par rapport à l'objectif de 300, donc trois-cent-vingt-neuf-millions d'euros (329 000 000 €), donc prime sécurité, qui ont tous été envoyés à la DRFIP pour qu'elle fasse son contrôle de certification financière. Eh bien, je suis très heureux de vous donner l'information qu'au moment où nous parlons, la Direction Régionale des Finances Publiques a certifié pour troiscent-dix-millions d'euros (310 000 000 €), ce qui veut dire que l'objectif au 31décembre de trois-cent-millions d'euros (300 000 000 €) qui est assigné à la Martinique, est au moment où nous parlons, satisfait et que par conséquent, l'interrogation, même inquiétude, même alerte que nous pouvions avoir en termes de dégagement d'office, en ce qui concerne le FEDER est écarté comme cela a été le cas en 2018, comme cela a été le cas en 2017, comme cela a été le cas en 2016. Et nous espérons que nous pourrons continuer cette même garantie de rendez-vous tenus pour les années qui viennent et en particulier 2020 donc nous avons à nous occuper maintenant. Le PO FEDER-FSE, il a été exécuté avec des ajustements. Je rappelle, nous en avons déjà parlé ici, que les phénomènes qui n'avaient pas été pris en compte au moment de la programmation, c'est-à-dire avant 2014, ont été intégrés, c'est-à-dire que Bruxelles a accepté de modifier sur notre proposition les programmations d'affectations de crédit initial, en particulier intégrer la problématique sargasse et cela nous a permis ici, on s'en souvient en plénière de programmer plusieurs projets. Je rappelle qu'il y en a un concernant Cap Nord, il y en a un concernant Le Robert et il y en a un qui concerne l'Espace Sud. De la même manière, nous nous souvenons que nous avons ici, pris la décision de satisfaire la demande présentée par le SMEM en termes d'éclairage public pour un programme collectif qui concerne 23 communes. Je signale que d'autres communes qui ont choisi d'avoir des démarches individuelles, donc non mutualisées par le SMEM ont déposé des dossiers qui sont actuellement en instruction et l'espère, je parle sous le contrôle des services, que nous pourrons dans le courant du premier trimestre 2020, par conséquent ça n'est pas dans un horizon indéfiniment différé, peut-être le deuxième trimestre, présenter ces projets après instruction. On a ici, quelques exemples de réalisation de ce PO FEDER avec l'aéroport, avec la construction du Lycée Schoelcher, avec un renforcement parasismique d'une école à Rivière-Salée, on aurait pu avoir mis celle de Trinité, on a également une illustration en matière hôtelière, c'est l'hôtel Diamant les Bains, on aurait pu en mettre d'autres. Je veux juste souligner que la performance d'avoir atteint le chiffre obligatoire qui évite le dégagement d'office est intervenu malgré, malgré les péripéties, j'utilise un mot soft parce que il ne faut pas qu'on mette à l'index qui que ce soit, qui ont affecté deux chantiers extrêmement importants, celui de l'aéroport que nous présentons mais qui est, vous le savez, perturbé par la défaillance de l'entreprise qui est le mandataire du groupement et le Grand Port maritime qui lui, est affecté par d'autres considérations. Ce sont des considérations de précaution par rapport à un environnement puisqu'il s'agit de coraux qui sont des espèces protégées et sur lesquelles nous ne pouvons pas imaginer qu'il y ait une infrastructure qui soit réalisée. Pour le FEADER, eh bien, nous avons les montants que nous avons rappelé tout à l'heure, c'est, je rappelle cent-trente-millions (130 000 000). Pour le FEADER, nous avons une programmation qui est intervenue pour cent-deux-millions (102 000 000) qui représente 66 % des dépenses publiques qu'ils permettent de générer et cela veut dire 67 % en termes de FEADER puisque le FEADER lui-même a été affecté, a été attribué pour quatre-vingtsept-millions (87 000 000). Je dis bien attribué au sens programmé, c'est-à-dire on dit au bénéficiaire : voilà la convention qui dit que vous avez droit à tel montant pour faire tel projet que vous-même vous avez proposé et dans les conditions que vous

avez définies, notamment en termes de délai. S'agissant là aussi du rendez-vous factuel du 31 décembre. l'objectif fixé était d'avoir au moins trente-sept virgule quatre millions (37 400 000) de FEADER payés. Au moment où nous parlons, là aussi, cet objectif a été atteint, légèrement dépassé et par conséquent aujourd'hui, sur ce plan aussi, pour ce fonds aussi, pour lequel la CTM est autorité de gestion, même si elle n'est pas seule à intervenir puisque l'instruction se fait avec la DAF et le paiement se fait avec l'ASP mais l'autorité de gestion c'est la CTM, c'est-à-dire, que c'est à elle que revient d'actionner la DAF dans les délais appropriés et de mettre en œuvre l'ASP avec les diligences nécessaires. Là aussi, nous sommes au rendez-vous et par conséquent, l'obligation de résultat est tenue au 31 décembre 2019, comme elle avait été tenue au 31 décembre 2018, comme elle avait été tenue au 31 décembre 2017, comme elle avait été tenue au 31 décembre 2016. Et donc, j'espère, je le dis encore une fois sous le contrôle de la Direction des Fonds Européens, que les mêmes dynamiques vont pouvoir conduire à des rendez-vous analogues au 31 décembre 2020. S'agissant du PDRM, il y a là aussi, des améliorations ou perfectionnements ou compléments qui sont intervenus. L'objectif, évidemment, c'est de faire en sorte qu'il y ait la meilleure adaptation entre les ressources disponibles et les besoins manifestés. Il y a eu donc des concertations avec la profession mais aussi les services de l'Etat et au terme de cela, il a été décidé de mettre quelques ajustements. D'abord, augmenter l'intensité d'intervention dans le domaine de l'agriculture biologique qui spécifiquement n'avait pas une place particulière dans la programmation. Aujourd'hui, je pense que c'est une attente très partagée et par conséquent, nous la traduisons assez logiquement dans l'ajustement FEADER. De la même manière, nous savons qu'il y a une sensibilité à la gestion de la ressource en eau, une sensibilité accrue et Président qui exerce des responsabilités dans ce domaine ainsi que la collègue Marie-France TOUL, sont bien sûr très sensibles à ces éléments-là et donc, nous traduisons cela en mettant une capacité d'intervention du FEADER qui soit renforcée. Et puis, la question des jeunes agriculteurs. Nous avons des objectifs qui aujourd'hui sont, je dirais, à l'évidence une nécessité parce que la transmission doit s'organiser avec les publics qui aujourd'hui sont en demande mais aussi les accompagnements, c'est-à-dire qu'il ne s'agit pas simplement de faire la transmission mais nous avons bien vu que si les trois, quatre, cinq premières années, n'est-ce pas Monsieur le Président de la commission Agriculture ? Si les trois, guatre, cinq premières années ne sont pas accompagnées, eh bien, on a des résultats qui ne sont pas au rendez-vous. C'est cela que nous avons décidé d'inscrire pour disposer de ressources nécessaires pour l'accompagnement des jeunes agriculteurs. Il y a quelques exemples qui vous sont donnés là. C'est le monde rural, pas seulement de la production agricole mais c'est aussi de la transformation dans le domaine agricole. dans le monde rural, y compris vous avez vu, la transformation agro-alimentaire. Le FSE-ETAT. État, on dit bien État, cela veut dire que c'est l'État qui est autorité de gestion mais la CTM a négocié et obtenu d'avoir une enveloppe de soixante-deux millions (62 000 000) sur les cent-trente (130) et quelques qui constituent ce FSE-ETAT. Soixante-deux millions (62 000 000) dans le cadre de ce qu'on appelle une subvention globlale où elle est, on va dire autorité déléguée. Et sur cette opération, nous avons un niveau de programmation, regardez bien la ligne 62, de 85 % avec un montant de FSE-INCLUSION mobilisé à hauteur de cinquante-et-un-million (51 000 000) et cela conduit à un coût total de projet de quatre-vingt-un million (81 000 000) pour lequel nous espérons avec le même dynamisme continuer dans l'année qui vient. Cinquante-et-une opération ont été programmées depuis le début de la période et comme ce sont des opérations qui concernent les personnes, hier nous avons beaucoup dit que l'investissement qui à nos yeux est dansle plus important c'est l'investissement dans les hommes, dans l'Homme, dans les individus, eh bien, je veux souligner que cette opération FSE-INCLUSION, elle concerne 4 506 participants qui ont suivi une formation soutenue. C'est en particulier les publics éloignés de l'emploi que nous évoquions beaucoup hier, eh bien, qui concrètement bénéficient de la mobilisation des acteurs, souvent associatifs, parfois dans des conditions un peu difficiles, on peut même dire de galère dans certains cas mais qui permettent de sortir

on a dit hier, des abris bus, de sortir des situations un peu de difficulté, des personnes qui concrètement sont dans des processus d'inclusion. Comme nous partageons tous ceci donc je n'insiste pas beaucoup mais je sais que c'est une vibration qui est chez chacun d'entre nous. En ce qui concerne le FEAMP, eh bien, nous savons qu'il y a deux types d'interventions. Ce sont les interventions pour la prestation de compensation de surcoût qui est proposé ici, et puis les prestations qui interviennent en termes d'investissement, notamment pour la réalisation d'infrastructures et à ce titre-là, il y a notamment les infrastructures qui sont réalisées sur parfois, des équipements à maîtrise d'ouvrage CTM. Ce sont des éléments de ports de pêche ou des APIT, Aménagement pour la Pêche d'Intérêt Territorial et l'objectif national, national puisque je vous ai dit que le FEAMP a comme autorité de gestion directement le Ministère en la personne du Directeur national des pêches maritimes et de l'aquaculture, eh bien, l'objectif national au 31 décembre avait été fixé de cent-cinquante-six-millions-soixante-huit euros (156 680 000 €). À la date où nous parlons, alors ce n'est pas nous seuls, cela concerne l'ensemble de tous les éléments de l'espace national qui y ont contribués. Cet objectif a été atteint mais il faut savoir que nous avons, nous, participé à la hauteur de ce qui était attendu et que par conséquent nous avons contribué à la réalisation de cet objectif pour ce qui concerne la part Martinique. La slide qui vous est présenté là, vous un p'tit peut un élément des différentes mesures qui ont été mises en œuvre avec les ajustements, avec les évolutions mais je pense que quand vous aurez les papiers sous les yeux, cela vous parlera beaucoup plus qu'un tableau aussi chargé. Je pense que le tableau récapitulatif par contre qui suit, va peut-être être plus expressif. Il donne pour chacun des fonds, en tous cas pour la part qui relève de la responsabilité de la CTM en tant qu'autorité de gestion pleine et entière ou en tant qu'autorité de gestion, on va dire déléquée, cela vous dit exactement le nombre de dossiers qui a été traité et le montant qui a été programmé. Alors, FEDER-FSE, 570 dossiers, huit-cent-quatrevingt-neuf-millions d'euros (889 M€) de coût total c'est-à-dire d'opérations réalisées. Le FEADER, 1571 dossiers pour un coût total programmé de deux-cent-quarante-etun million d'euros (241 M€). Le FEAMP, 104 dossiers pour cinq virgule huit millions d'euros (5 800 000 €). Le FSE-INCLUSION, 51 dossiers pour guatre-vingt-cingmillions d'euros (85 000 000 €) soit au total pour l'ensemble des fonds européens mis en œuvre en Martinique sous l'autorité pleine et entière ou par délégation de la CTM. 2 288 dossiers pour un coût total de, un milliard-deux-cent-vingt-sept-millions d'euros (1 227 000 000 €) d'opérations réalisées. Je veux rapprocher cela du montant de notre budget annuel qui est de, un-milliard-cent-dix-huit-millions (1 118 000 000 €).

Et c'est la raison pour laquelle je veux souligner de manière insistante ce que nous exprimions hier dans l'étude du budget, que quand nous examinons notre budget, bien entendu, nous devons chercher les ressources mais nous ne devons pas ignorer ou détourner notre esprit du fait que simultanément la même CTM avec ses équipes dédiées, c'est-à-dire la Direction des Fonds Européens mais aussi les services sectoriels qui viennent partager le travail avec la DFE, nous ne devons pas ignorer que simultanément nous avons une action qui est conduite pour réaliser des opérations. Et l'essentiel de ces opérations-là, ce sont des opérations évidemment, je répète, qui sont avec des maîtrises d'ouvrage privées. Je redis la CTM est maître d'ouvrage dans certains cas, nous avons vu le Lycée Schoelcher par exemple, il y a d'autres opérations que je pourrais citer. Nous avons vu également que par exemple sur les sargasses, ce sont les EPCI donc je ne dis pas que c'est que du privé. J'ai dit que c'est un mix mais que la majorité des opérations qui sont financées sont des opérations à maîtrise d'ouvrage privées, c'est-à-dire demandées par des privés et réalisées par des privés. Et donc, il faut que nous puissions garder présent à lesprit ces chiffres-là donc 2 288 dossiers programmés, quatre-cent-quatre-vingt-un-million d'euros (481 M€) de crédits communautaires mobilisés permettant de réaliser un d'investissement de un-milliard-deux-cent-trente-millions (1 230 000 000 €). Nous avons ici, une série d'opérations qui suivent et dont je

voudrais qu'elles soient peut-être un peu complétées parce que ce tableau-là me paraît un peu juste mais qui ventile par grandes catégories, les montants qui ont été attribués. Alors, hier par exemple, nous avions dit et je profite de la présence de la collèque Kora BERNABÉ pour donner une illustration puisqu'elle m'avait posé la question et puis au moment où j'en parlais hier, elle n'était pas là. Nous avons dit hier soir dans l'examen du budget que nous continuons à privilégier deux secteurs innovants en matière agricole. C'est le cacao et le café. Le café qui est porté par le Parc Naturel, le cacao qui est porté par VALCACO, eh bien, illustration très concrète, dernière réunion du Conseil Exécutif, jeudi dernier, il y a exactement une semaine, le 12 avril, attribution à VALCACO comme il l'avait demandé, 85 % du montant de... je crois que c'est soixante-dix-sept-mille euros (77 000 €) la demande qui permet par conséquent, j'espère une signature de convention très rapide pour qu'enfin le conseil, l'assistance technique, l'accompagnement puisse s'organiser. Je prends cet exemple parce que tu es là et puis parce que c'est la dernière et qu'on l'a dit en plénière pour le budget mais il aurait fallu multiplier. Aujourd'hui on a vu la FREDON. L'idée c'est de bien mesurer tout cela et les coïncidences de calendrier font que nous pouvons annoncer aujourd'hui dans cette plénière que tous les objectifs imposés à la CTM en matière de consommation de fonds européens ont été atteints. Merci beaucoup.

M. Le Président Claude LISE

Bien. Collègue LORDINOT, je te donne la parole mais nous n'allons pas entamer un débat puisque ce n'est pas à l'ordre du jour. C'était une information.

M. Fred LORDINOT

Monsieur le Président, si le Conseiller exécutif continue cette méthode assez désobligeante vis-à-vis des membres de l'Assemblée, à nous lire des documents qu'il a lui seul, qu'il peut nous transmettre d'un clic de souris avant la plénière, nous n'aurons pas des séances sereines. A cette veille de Noël, il y a des gens qui ont déjà reçu leur petit cadeau. Celui-là a reçu son petit quad jaune, celui-là a reçu son autre cadeau, maintenant je vous dis et je l'ai déjà exprimé ici Monsieur le Président, cette méthode de travail n'est pas correcte dans l'Assemblée. S'il y a un document public, pourquoi le document n'est pas transmis par voie électronique ? Parce que là, nous avons assisté à la lecture d'un document par un Conseiller exécutif, que nous n'avions pas. C'est un document public. Or, pourtant nous demandons tout ce qui est un point régulier fait sur les fonds européens. Donc, ces 40 minutes-là pendant lesquelles nous avons subi cette intervention, est-ce que cela a été productif pour l'Assemblée, pour l'information des Martiniquais ? Surtout qu'il nous parle beaucoup de programmation. Ce que nous voulons, ce sont des chiffres d'exécution. Il a donné l'exemple d'une collègue qui porte un projet. Quand la structure va-t-elle toucher l'argent de l'ASP ? Quand la structure va toucher l'argent ? Quel jour ? Est-ce qu'il peut, là maintenant mettre un numéro vert ou un site internet à la disposition des entreprises martiniquaises qui ont reçu une notification de subvention et qui n'ont pas encore l'argent sur leur compte parce qu'aujourd'hui, je le répète, j'ai dit hier cela, plusieurs entreprises martiniquaises sont obligées de faire des crédits-relais donc de payer auprès des banques pour pouvoir financer les subventions qui sont promises. Concernant les dossiers où la Collectvité Territoriale est en maîtrise d'ouvrage, je répète ma proposition. Est-ce qu'on peut donner pour l'ensemble des entreprises martiniquaises un numéro vert ou bien un site internet où elles peuvent adresser leurs demandes et leurs réclamations pour obtenir le paiement des subventions qui leurs ont été accordées ? Moi, j'ai besoin de ce numéro ou de ce site et chaque mois, je propose au collègue qu'ils nous fassent un point sur les lettres qui ont été adressées par les entreprises pour dire : comme c'est un document public. il v a la liste des bénéficiaires, telle entreprise bénéficiaire a reçu son argent tel jour. Voici la méthode que je propose. Concernant les dossiers en maîtrise d'ouvrage CTM, est-ce que ça a été fait pour la Cité scolaire Lagrosillière ? Vous m'avez envoyé le montant des sommes que vous avez payé puisqu'au conseil d'administration j'ai relayé. Vous connaissez toute l'histoire qui aboutit à une rentrée en septembre 2020, je l'espère.

Je vous demande pour les opérations en maîtrise d'ouvrage CTM, de nous dire combien la CTM a payé, parce que sur le budget 2019 et dans le compte administratif, vous avez mis trente-quatre-millions d'euros (34 M€) de dépenses engagées non mandatées. Trente-quatre-millions d'euros (34 M €) dont vingt-sixmillions d'euros (26 M€) en dépense d'investissement. Je vous demande, avez-vous payé ces dépenses en 2019 ? Je vous le demande. Donc, on peut égréner beaucoup de chiffres de programmation pendant des heures et des heures. La question c'est : quand les bénéficiaires vont-ils toucher leur argent ? Concernant les dossiers qui ont été rajoutés, j'ai posé des questions ici qui n'ont pas obtenues de réponses, notamment sur les sargasses, les trois dossiers dont vous avez parlé. Et dans le document qui nous avait été fourni, on disait que les dossiers n'étaient pas complets, il n'y avait pas les délibérations des communes, notamment pour Cap Nord, où quatre communes devaient apporter, de mémoire trois-cent-quarante-mille euros (340 000 €). Où est-ce qu'on en est sur ce dossier? Est-ce qu'à chaque plénière maintenant on peut avoir un point très précis sur les dossiers concernant les sargasses, concernant Espace Sud et Cap Nord? Parce que vous nous dîtes que tout va bien, ce n'est pas mon sentiment. Enfin, ma remarque c'est de vous dire qu'aucun Martiniquais, je le répète ne souhaite le dégagement d'office pour les fonds européens. Aucun Martiniquais, élu, citoyen, entreprise ne peut souhaiter cela. mais s'il vous plaît, jouez la transparence, ne jouez pas l'opacité. Sur le fonds européens pour les affaires maritimes et la pêche, là, vous êtes à un quart des programmations et je ne sais pas combien vous avez déjà payé. Vous allez nous donner certainement la liste des gens qui ont reçu l'argent puisque vous avez mis, c'est affiché et vous pouvez remettre l'image là, où vous avez marqué le montant des sommes payées et puis le montant des sommes qui ont été certifiées. Donc, si on veut avoir un débat serein, un débat transparent, ne jouez pas avec l'opinion, ni les fonds européens. Et le gestionnaire de fonds européens qui est venu ici, il est venu vous dire quoi ? Il est venu nous dire que pour le programme 2021-2027, nous aurons moins d'argent. C'est ce qu'il est venu nous dire. Nous aurons moins d'argent, c'est ce qu'il est venu nous dire.

(Intervention hors micro)

Ce n'est pas normal justement...

M. Le Président Claude LISE

Bien collègue...

M. Fred LORDINOT

Non, non, non, non, non. Ne m'interrompez pas. Ne m'interrompez pas.

(Intervention hors micro)

M. Le Président Claude LISE

Mais non, s'il vous plaît collègues.

M. Fred LORDINOT

Chaque fois que vous parlez, je ne vous interromps pas. Ne m'interrompez pas. Donc il est venu nous dire que la Martinique aura moins d'argent. Ce qui, de mon point de vue n'est pas concevable mais enfin, c'est peut être votre point de vue. Et donc, il vous a passé la pommade en vous rassurant, en disant : vous programmez beaucoup mais il n'y a eu aucun commentaire sur les sommes payées et certifiées. Et c'est là qu'il y a le vrai problème et donc, je vous demande une fois de plus : Collègue du Conseil Exécutif de respecter l'Assemblée. Donnez-nous l'information financière qui va nous permettre de contrôler l'action de l'Exécutif comme le dit la loi. C'est la loi qui veut ça. Si vous ne donnez pas les chiffres, on ne peut pas jouer notre rôle. Concernant la mobilisation de l'emprunt de cinquante-millions d'euros (50 M€)

que vous avez mis au budget. J'ai posé la question à plusieurs d'entre vous, j'ai posé la question au Président de l'Assemblée. Combien sur les cinquante-millions d'euros (50 M€) d'emprunt ont déjà été mobilisés ? Personne n'est capable de me donner la réponse. Donc, Monsieur le Conseiller exécutif, chargé des finances, très clairement, pouvez-vous nous dire aujourd'hui combien de millions d'euros avez-vous mobilisés sur les cinquante-millions d'euros (50 M€) d'emprunt inscrits au Budget Primitif 2019 ?

M. Le Président Claude LISE

Bon collègues. Il y deux collègues qui sont déjà inscrits, les collègues LESDEMA et BRANCHI. Le rapporteur s'il rentre dans les détails pour répondre, cela veut dire que nous aurons un débat sur les fonds européens qui n'était pas prévu. Moi, à partir de ce qui vient de se passer, désormais, les points d'information seront présentés en dernier point de l'ordre du jour après les motions. Voilà, comme ça, ceux qui s'intéressent à cela, resteront parce qu'il nous reste 43 questions à voir. Il est 13 h, cela veut dire qu'on est parti encore pour minuit et je suis sûre qu'un certain nombre de collègues qui posent des questions ce matin, je ne parle pas pour toi, mais ne seront peut-être pas là vers 22, 23 h, voire 0 h. Par conséquent, à l'avenir je ne permettrai plus qu'on présente des points dits d'informations puisqu'immédiatement vous entrez dans un débat qui n'est pas prévu à l'ordre du jour alors que nous avons des questions qui sont prévues à l'ordre du jour. Donc, voilà, puisque c'est engagé comme cela, tant pis, je vais donc... Tu veux un point d'ordre?

M. Lucien ADENET

Tu as dit qu'il reste 43 dossiers à voir. Qu'est-ce qui nous empêche de reporter à la fin de la réunion tout simplement, les questions qui sont posées aujourd'hui. Rien ne vous empêche, l'Assemblée est souveraine...

M. Le Président Claude LISE

Si les collègues qui ont demandé à intervenir sont d'accord mais comme je les avais déjà inscrits. Vous voulez intervenir ? Collègue LESDEMA veut intervenir.

Mme Marie-Line LESDEMA

Je maintiens mon intervention Président parce qu'il est bon ton de dire quand un autre collègue a terminé pendant une guinzaine de minutes à dire des contre-vérités et que quand nous demandons la parole, à ce moment-là on nous rappelle les points de l'ordre du jour. Je ne peux pas laisser dire dans cette Assemblée que certains ont le droit de dire tout ce qu'ils veulent, de revenir sur tous les points de l'ordre du jour et quand quelqu'un de la Majorité demande, tout de suite c'est un drame. J'entends qu'on ne va jamais satisfaire certains de cette Assemblée. Plusieurs fois dans les plénières, est-ce que l'on peut avoir un compte-rendu des fonds européens? Comment c'est programmé ? Comment c'est ceci, comment c'est cela ? Aujourd'hui, je remercie l'Exécutif et je remercie aussi les services administratifs. Monsieur MESNIL de la DFE avec ses équipes de nous avoir présenté ce document. Ce document ne vient pas de l'Exécutif Miguel LAVENTURE, il le présente mais c'est un travail d'administratifs. Nous avons demandé : combien de dossiers sont engagés ? Combien de fonds européens? A quel moment? Où est-ce qu'on en est? Aujourd'hui on l'a, eh ben non, il faut aller plus loin, il faut demander quelle virgule qui est derrière les centimes, il faut... A un moment, il faut arrêter. A un moment il faut se satisfaire. Il y a une Majorité ici, on ne va pas tous les jours nous dire comment faire fonctionner cette Majorité. Le Conseiller exécutif et la DFE ont répondu à une demande bien précise, quel était l'engagement ? Maintenant on revient, le commissaire des fonds européens nous aime tellement qu'il nous dit, je ne vais pas trop vous embêter, les fonds sont faits, ils ne sont pas faits, enfin on rentre dans des considérations. Tout le monde est traité de menteur, même celui des fonds européens qui arrive. A un moment, il faut quand même qu'on soit honnête avec soimême pour dire qu'effectivement, ce n'est pas notre façon de voir mais la Majorité a fait une proposition, il faut y aller avec. C'est simplement ce que je dis. Je dis que nous avons demandé et nous ne sommes pas les seuls puisque je ne parle pas seulement de l'Opposition, même nous membres de la Majorité, nous avons demandé: expliquez-nous combien de dossiers ont été travaillés? Maintenant, on reproche même de dire qu'il y a un dossier en particulier. Il ne faut pas dire qu'il y a un dossier qui est nommé... Non mais non, franchement je pense qu'il faut que l'on soit franc avec nous, on ne va jamais arriver à contenter certains membres de l'Opposition parce que tout ce que l'on fera ne sera jamais suffisant. Merci encore à la DFE, merci Monsieur MESNIL pour le travail que vous faites et je sais que ce n'est pas toujours facile avec vos services et relayées par le Conseiller exécutif Miguel LAVENTURE.

M. Le Président Claude LISE

Collègue, de toute façon, il était question de donner la parole au rapporteur pour qu'il réponde. C'est une question qui a été posée par un élu de l'Opposition, le rapporteur allait donner les éléments. Il ne s'agissait pas de laisser les propos sans réponse. J'ai simplement dit que nous ne pouvions pas entrer dans un débat, là maintenant car chaque intervention va appeler de nouvelles interventions, alors que le rapporteur c'est son rôle. Il peut répondre aux questions qui ont été posées. S'il y a eu des éléments qui sont mensongers, qui sont erronées, c'est à lui de répondre puisque nous n'avons pas de débat, là maintenant. Donc, je demande aux collègues, bon... Collgèues, n'ajoutons pas....

M. Marius NARCISSOT

Président, on n'ajoute pas mais simplement en tant que membres de l'Assemblée, on veut te dire qu'un collègue de l'Assemblée ne peut pas se permettre de parler au nom de l'Assemblée. Dire que ce que dit le Conseiller exécutif est en train d'endormir l'Assemblée. Je crois qu'il faut aussi qu'il y ait ce point qui soit compris et dire qu'on est en train de manipuler l'opinion publique, non puisque lors des débats d'orientation, ce sont ces mêmes personnes qui sont venues dire ici, qu'il y avait le risque de dégagement d'office. Aujourd'hui, le Conseiller exécutif, il dit quoi ? Il dit tout simplement qu'il y avait un objectif de trois-cent-millions (300 M), il y a eu au 19 décembre, trois-cent-vingt-neuf-millions (329 M) qui ont été certifiés par la CTM et dans ces trois-cent-vingt-neuf-millions (329 M), trois-cent-dix-millions (310 M) ont été contrôlés et validés par la DFE. Il n'a pas manipulé, il a dit la réalité. Donc par conséquent, qu'on ne vienne pas travestir cette réalité et on voulait le dire, et que ce soit entendu et que ce soit compris.

M. Le Président Claude LISE

Ok.

M. Jean-Claude DUVERGER

Je veux parler.

M. Le Président Claude LISE

Vas-y, vas-y.

M. Jean-Claude DUVERGER

Je ne vais pas intervenir...

M. Le Président Claude LISE

Je continue le débat sur les fonds européens, comme vous voulez.

M. Jean-Claude DUVERGER

J'ai cru entendre qu'il y a une Majorité qui dit une chose, un point c'est tout. Donc, il n'y a pas de raison que je sois là. Je ne suis pas d'accord avec vous et on va...

Mme Marie-Line LESDEMA

Man ka di sa man lé.

M. Jean-Claude DUVERGER

Ou pé di sa ou lé mé kou ta-a man ka di sa man ki di-a. Sé sa ou di. Sé sa ou di. ALow man ka di'w nou ka vinis isi-a é si...

(Intervention hors micro)

M. Jean-Claude DUVERGER

Olala sa pa posib. Nou ka vini isi-a é si nou pa dakò, nou ka di nou pa dakò. Mé chak lè nou di an bagaille, sé ke an manb la majorité di bagaille. Qu'il soit de l'Exécutif ou ailleurs. Sé pa ke nou ka vini, nou ka anni di an bagaille, nou ka réponn anlè an bagaille yo di épi nou ka ba pozision-nou. Nou pa janmen intervienn anlè ayen, anlè sa moun ka di. Alow de tanzantan, i ni moun menm la majorité-a ka pozé an kestion. Épi nou pa an dwa pozé, nou pa dakò paske nou pa la majorité. Si sé sa, sa pé fèt, mé adan bagaille tala, zot pa bizwen nou la, pouki nou la, ka jennen zot ka vini pozé kestion, anpéché bagaille-la ay pli vit.

Mme Marie-Line LESDEMA

Eh DUVERGER, c'est trop facile.

M. Jean-Claude DUVERGER

Ça ne fait rien. Ça ne fait rien. Tout ce que je vais retenir c'est que quand tu parles, je ne te dirai jamais rien. Je t'écoute même quand ce que tu dis peut ne pas être écouté mais j'écoute. Ce que je veux dire c'est que chaque fois que nous intervenons, on intervient sur un truc que tu dis. On intervient parce qu'il y a un rapporteur, on intervient comme d'autres peuvent intervenir, même s'il y a certains qui interviennent un matin pour dire qu'il faut de l'investissement, une demi-heure après pour dire que tout va bien, on l'écoute. Donc ce que je veux dire...

(Intervention hors micro)

M. Jean-Claude DUVERGER

Ce que je veux dire, en tous cas, il y a des procès-verbaux qu'on lit. On peut revenir sur des documents. J'ai entendu certaines personnes revenir sur le cyclotron, j'ai entendu, j'ai lu un procès-verbal où on en avait déjà parlé au moment où un membre de la Majorité demandait pourquoi c'était quatre-cent-mille euros (400 000 €) seulement qui avaient été versés. J'ai entendu une autre version hier. Donc, je peux entendre. Donc, je vais vous dire un truc, quand on vient, on n'est pas forcé d'être d'accord avec vous Et on va relever dans les dossiers, le nombre de fois où il est dit, il n'y a pas d'Opposition, il n'y a pas à voter à la Majorité. Donc, on n'est pas sur tout. Sa nou yé nou sé dé tèbè, nou la, nou pa ni ayen a di alow. Dans ce cas, fonctionnez sans nous, on vous laisse fonctionner sans nous, les 33 et vous avez raison sur tout.

(Discussion hors micro)

M. Le Président Claude LISE

Bien, collègues, je passe la parole au rapporteur pour qu'il réponde aux questions qui ont été posées. En tant que rapporteur.

M. Miguel LAVENTURE

Très bien. Monsieur le Président, il y a trois catégories de réponses. Il y a des réponses hors-sujet. Excusez-moi, me demander alors que nous avons fait 5 heures de débat sur le budget hier, si tel emprunt de la CTM a été mobilisé ou pas alors que tout le monde a eu la parole, que j'aurais pu répondre, me le demander maintenant, c'est hors-sujet. Alors je peux répondre mais si nous voulons véritablement être dans, je dirais, un respect puisque c'est ce que j'ai entendu beaucoup là. Je ne vais pas faire de temps de dilatoire dessus. Deuxième type de questions, ce sont des questions sur le sujet que j'ai proposé là. Je redis, il y a eu un florilège d'interrogations exprimées sur la question des fonds européens. Un autre florilège d'expression d'inquiétudes parfois même des assurances, de certitudes négatives auxquelles nous apportons une réponse aujourd'hui parce que nous avons ces informations de manière extrêmement récente. Nous considérons que l'Assemblée, c'est le lieu privilégié pour les partager. Donc nous les donnons à chaud. Si nous ne le faisons pas dans le cadre de l'Assemblée, nous allons le faire ailleurs. Et nous serons critiqués légitimement en disant : mais nous venons d'avoir une plénière, il y a 2 jours, il y une semaine, nous n'avons pas eu ces informations et nous les apprenons d'une autre manière. Alors, nous les partageons, nous les donnons. Je dis que la présentation qui a été faite sera..., si le Président en est d'accord puisque c'est lui qui donne la consigne à ses services, transmise à la totalité des membres de l'Assemble présents ou non pour que chacun ait la matérialité de ce qui a été présenté en projection. On n'a pas parlé, on a montré, on a donné chaque chiffre pour que chacun puisse le lire. Je pense que le respect nous l'avons manifesté. Il y a une troisième catégorie de question, c'est la question de savoir si effectivement, nous considérons que nous respectons les règles des fonds européens. Les règles des fonds européens, c'est qu'on procède par étapes. La première étape c'est qu'on attribue la programmation à un demandeur, un montant et normalement le dossier instruit doit répondre à un certain nombre d'obligations. Il nous arrive pour aller plus vite de considérer que ces obligations, si elles ne sont pas immédiatement remplies, nous faisons le pari qu'elles le seront dans les jours ou les semaines qui viennent et par conséquent on ne diffère pas à une autre plénière, le moment de prendre cette décision. C'est le cas concernant les sargasses. Et nous avons dit en toute transparence et respect de l'Assemblée, nous n'avons pas un certain nombre d'éléments mais dont nous pensons que nous les aurons prochainement. Effectivement, nous avons veillé à les avoir et au moment où je parle, la décision qui a été prise ici, a été notifiée mais elle s'est traduite par une convention qui a été signée par le Président du Conseil Exécutif et évidemment, le Président de l'instance bénéficiaire. Et par conséquent, heureusement que nous avons fait cette espèce de pari de confiance qui a consisté à dire, prenons la décision, on va veiller aux conditions de sa mise en œuvre dès que nous pouvons parce que cela a permis de lancer l'opération. Et donc, oui, nous essayons de faire en sorte que les choses fonctionnent. Nous dire aujourd'hui que ce que nous disons là ne présente pas d'intérêt parce qu'on n'est pas sûr que les gens sont payés. Mais c'est contraire à la mécanique des fonds européens. J'ai essayé d'expliquer déjà à plusieurs reprises, je l'ai redit ce matin, que les paiements doivent être effectués par les bénéficaires qui doivent faire leur affaire, de savoir comment il les préfinance. Nous pouvons inventer des accompagnements, des mécaniques. Ca c'est l'affaire de chacun, y compris de la CTM. Mais la mécanique des fonds européens, c'est qu'on vous dit : voici ce à quoi vous pouvez prétendre. Voilà votre programmation. Et ensuite à partir de là, le bénéficiaire exécute et c'est sur la base de l'exécution avérée, illustrée par les éléments comptables, factures acquittées, que les paiements interviennent. Et quand on me demande ici mais en me disant : mais vous dîtes que vous avez attribué, quand est-ce que cette personne va recevoir son argent? Eh bien, elle recevra son argent en fonction de sa propre diligence. C'est-à-dire que si la personne, après lui avoir dit ça, ne signe pas la convention, i pa kay janmen risivrè lajan-an. Si après avoir signé la convention, ne met pas ce qu'il faut en route pour éxécuter l'opération, i pa kay janmen risivrè lajan-an. Si après avoir exécuté, elle n'envoie pas les factures

acquittées en totalité et sous la forme nécessaire, i pa kay janmen risivrè lajan-an. Et par conséquent, venir nous demander là, comme un impératif avec l'épée dans les reins en disant : nous demandons de connaître la date à laquelle l'argent sera versé, ce n'est pas correct. Ce n'est pas correct, ce n'est pas respectueux. Ni de l'Assemblée, ni de celui qui parle au nom des diligences qui doivent être remises au moins à l'administratif, ni de l'administration, je dirais, ni de celui qui parle, pas moi mais celui qui le dit. Il ne se respecte pas parce que cela veut dire qu'il refuse de s'inscrire dans les dynamiques réglementaires qui ne sont pas à notre discrétion parce qu'elles sont imposées. C'est le règlement européen. Et par conséquent, à partir du moment où nous choisissons de recourir aux crédits européens, aux fonds européens, cela veut dire que nous nous soumettons à la règle. Alors, je suis prêt à expliquer, à réexpliquer, redire, bon, mais à un moment donné, il faut quand même que chacun accepte que nous ne sommes pas ici parce que nous sommes autorité de gestion dans une situation où nous pouvons vous exonérer de tout et prétendre fixer la règle et la mise en œuvre de l'argent que l'autre nous donne. Enfin. Et par conséquent la règle, c'est qu'on demande, on obtient une décision qui vous dit : oui Monsieur, vous pourrez avoir si vous respectez ce que vous-même, vous avez demandé et que nous allons consigner dans une convention. Et à ce moment-là, il exécute et il dépense et l'Europe rembourse. La mécanique c'est que l'Europe rembourse. Donc, demander quand est-ce que l'argent sera versé, c'est d'abord donner l'information de la date à laquelle on a soi-même payé et qu'on a sollicité le remboursement. Donc, je voudrais que ça soit bien clair. J'espère que ça l'est. Je répète, nous sommes venus ici, présenter les informations parce qu'elles ont été réclamées avec beaucoup de pugnacité et que nous considérons que c'est effectivement la mission de l'Assemblée de recueillir les informations des diligences mises en œuvre par le Conseiller exécutif et les services qui sont mis en œuvre à cet effet. Nous le faisons au plus tôt, au plus tôt, c'est-à-dire là, maintenant, aujourd'hui, de manière à ce que, je le répète, l'Assemblée est aujourd'hui la première, la toute première à avoir ces informations. C'est-à-dire que les informations que nous avons données là, elles ont bénéficié parce que cette instance est publique d'une certaine diffusion mais même les instances administratives auxquelles nous avons à rendre compte, elles n'ont pas encore fait l'objet de la restitution officielle mais cela va se faire. Voilà. Je pense que nous avons été, je le dis avec un souci d'exemplarité, cela peut ne pas être apprécié comme tel mais avec un souci d'exemplarité dans le respect, y compris en termes de diligence de l'Assemblée pour avoir les informations qui sont en notre possession. Je vous remercie.

M. Le Président Claude LISE

Bien. En tous cas, nous remercions le Conseiller exécutif pour les élements d'informations qu'il nous a apportées. Le document sera diffusé ce qui va permettre à chacun de vous de voir de plus près les chiffres et puis éventuellement de pouvoir après avoir réfléchi à tout cela, poser des questions ultérieurement. Voilà. Je demande à la collègue Marie-Hélène LEOTIN de nous rejoindre. Est-ce qu'elle nous a rejoints? Oui. Voilà, elle va nous présenter deux questions. La première, la question numéro 19 : délégation au Président du Conseil Exécutif en matière de convention relative aux prestations de services de la bibliothèque de prêts.

19. DÉLÉGATION AU PRÉSIDENT DU CONSEIL EXÉCUTIF DE MARTINIQUE EN MATIÈRE DE CONVENTION RELATIVE AUX PRESTATIONS DE SERVICES DE LA BIBLIOTHÈQUE DE PRÊT

Mme Marie-Hélène LEOTIN

Bonjour. La Bibliothèque de Prêt est un service culturel de la CTM avec une mission de service public. Cette mission c'est principalement faciliter l'égalité d'accès à la culture par la promotion à la lecture auprès du tout public. La BDP s'occupe de prêts de documents, de formations, de conseil, d'assistance et d'actions culturelles. Elle

intervient sur l'ensemble du territoire Martiniquais. Pour réaliser ses missions, la CTM doit signer des conventions cadres avec les partenaires du réseau, bibliothèques municipales, public empêché, prison, hôpitaux, EHPAD, etc., public spécifiques, établissements scolaires, associations et tout autre organisme sollicitant les services de la BDP, la Bibliothèque de Prêt. Vous êtes invités à vous prononcer sur la délégation à donner au Président du Conseil Exécutif pour la signature de conventions relatives aux prestations de services de la BDP. Merci.

M. Le Président Claude LISE

Avis de la commission Culture.

Mme Christiane EMMANUEL

Bonjour Président, bonjour chers collègues. La commission Culture n'a pas pu se réunir avant cette plénière mais après analyse du projet de la délégation qu'il faut donner au Président, je donne un avis favorable en tant que Présidente de la commission Culture.

M. Le Président Claude LISE

Y a-t-il des demandes d'interventions ? Oui, collègue BELLUNE.

M. Claude BELLUNE

Bonjour Madame la Conseillère exécutive, bonjour tout le monde. Deux remarques simplement. Une, c'est dans la convention passée, il y a deux petites choses qui à mon avis méritent d'être atténuées. C'est l'article 3, assurance, responsabilité. C'est en cas de détérioration, il est dit dans l'article : Tout autre document sera refusé. Il me semble qu'il serait plus judicieux d'atténuer cette phrase et de dire que la Collectivité se réserve le droit de refuser tout autre document. Ce qui est légèrement différent mais cela veut dire qu'on prête à une association un document, il peut proposer autre chose. On se réserve le droit d'accepter ou de refuser. Mais on dit déjà au préalable que tout ce qui va nous être proposé, on refuse. A mon avis, il faut peut-être atténuer un peu cela en disant qu'on se réserve le droit de refuser tout ce qu'elle peut nous proposer. Ça c'est la première chose. Et dans l'autre phrase concernant les titres de recettes, même chose. La Collectivité Territoriale émet un titre de recettes dans les deux mois. A mon avis, il faut peut-être atténuer cela aussi et j'aurai proposé que la Collectivité se réserve le droit d'émettre un titre de recette dans les deux mois. Cela veut dire qu'il ne faut pas que ce soit systématique. Pourquoi ? Parce que dans la première convention ce sont des associations ? Dans la première convention ce sont des associations. On veut développer la lecture publique dans des endroits où ce n'est peut-être pas évident et quand on va prêter les documents, il y a un document qui est abîmé, bon eh bien, si à chaque fois on dit à l'association, chaque fois que quelqu'un...parce que des fois elles prêtent à d'autres personnes. Chaque fois qu'un document est abîmé, que vous ne pouvez pas remettre, on va faire un titre de recettes, cela va décourager les gens, même de prêter. Il faut leur dire, on va étudier le cas et on se réserve le droit.

Mme Marie-Hélène LEOTIN

Excuse-moi, tu es à quel article ?

M. Claude BELLUNE

C'est toujours l'article 3. Remplacer le document mis à disposition. Et le deuxième alinéa, je le lis : A défaut dans un délai de deux mois, après la déclaration de perte ou de vol ou la constatation de la détérioration, la Collectivité Territoriale de Martinique émet un titre de recettes. Cela veut dire qu'il émet après deux mois. C'est automatique. Moi, j'aurais préféré qu'on se réserve le droit de la faire à charge de discuter avec les associations puisque ce sont des partenaires et surtout on veut développer la lecture publique. Un livre, vous savez, ça tombe dans un seau d'eau, ça s'abîme. Et si on veut développer la lecture publique en disant aux gens : on vous

prête le livre mais on veut être sûr qu'il ne soit pas abîmé sinon on va vous... Cela va créer une frustration. Et puis, la troisième chose que je dis mais c'est très, très rapide. j'essaie de ne pas être long. C'est dans les prestations qu'ils ont fournies... C'est vrai que le BDP, je dis cela pour la bibliothèque Schœlcher aussi, en matière d'acquisition de livres et d'offres, c'est bien. Le niveau d'acquisition est bien. Par contre, concernant les prestations culturelles, à mon avis, il faut faire un petit effort sur les animations qui sont proposées parce que c'est bien de prêter des livres, de les mettre dans les bibliobus. Mais si on ne permet pas à ces structures-là, de mettre en place des animations autour du livre pour pouvoir véhiculer le livre et intéresser les gens, les livres vont rester dans les bus et puis, ils vont rester sur les rayonnages. Donc, il faut prévoir un tout petit budget pour ces structures pour leur permettre de mettre en place des animations. Cela peut être des expositions, cela peut être faire aussi peutêtre vivre les artistes. Quand le bibliobus vient, on fait venir un artiste, un conteur je ne sais trop quoi. Ce qui se fait déjà, on est bien d'accord mais essayer de le systématiser et surtout dans les quartiers prioritaires qui sont déjà répertoriés comme des endroits plus difficiles. Merci.

M. Le Président Claude LISE

Bien. Y a-t-il d'autres questions ? Sinon je passe la parole à la collègue LEOTIN.

Mme Marie-Hélène LEOTIN

Non, j'ai noté simplement et je pense qu'on va reprendre contact avec toi parce que je n'ai pas pu tout noter exactement comme tu l'as dit. On reprendra contact avec toi pour voir comment améliorer la convention. C'est tout ce que je peux dire.

M. Le Président Claude LISE

Donc, je mets aux voix mais en notant que sera pris en compte les remarques du collègue BELLUNE. Ok, donc à ces conditions-là, y a-t-il des oppositions ? Collègue DUVERGER.

M. Jean-Claude DUVERGER

Explication de vote. Si on a le droit de voter, on vote pour.

M. Le Président Claude LISE

(Rires). Bon. II n'y a pas d'opposition? Pas d'abstention.

VOTE Contre (0) Abstention (0) Pour... Adopté à l'unanimité.

Adopté à l'unanimité. Je vous remercie. Nous passons à la question 20. Adhésion de la Collectivité Territoriale de Martinique. Alors là c'est à la commission du film... Comment ?

M. Fred LORDINOT

Président, j'ai un point d'ordre avant le point.

M. Le Président Claude LISE

Avant?

M. Fred LORDINOT

Avant le point, j'ai un point d'ordre.

M. Le Président Claude LISE

Alors, point d'ordre.

M. Fred LORDINOT

Je suis descendu là, à l'instant, au rez-de-chaussée où j'ai eu une conversation avec un représentant syndical de la CFTU de Sud Solidaire. Il m'a dit qu'il a envoyé un courrier électronique à un membre du cabinet du Président du Conseil Exécutif, Monsieur CLAUDION Marcel pour obtenir un temps de parole devant notre Assemblée. Je lui ai dit que la personne qui pouvait donner cette autorisation était le Président de l'Assemblée donc, le Président Claude LISE et je lui ai suggéré d'envoyer un courrier électronique pour demander cette possibilité d'intervenir devant nous aujourd'hui à Madame Frédérique FANON-ALEXANDRE, chef de cabinet pour qu'il ait une réponse. Il ne l'a pas encore fait parce que je n'ai pas encore transmis l'adresse électronique mais je lui ai dit de le faire. Et la position de notre groupe c'est qu'un temps de parole soit accordé aux représentants de la CFTU pour s'exprimer sur leurs attentes, leurs besoins et leurs inquiétudes. Voilà le point que je voulais faire très publiquement et j'espère qu'une réponse sera adressée à ces représentants syndicaux qui légitimement veulent se faire entendre devant notre Assemblée. Merci bien.

M. Le Président Claude LISE

Alors mes chers collègues, hier le problème s'est déjà posé. J'avais demandé d'interroger le Président du Conseil Exécutif puisqu'il préside Martinique Transports et qu'il a tenu des réunions avec les intéressés et en plus nous n'avons pas compétence pour répondre au problème posé. Il me semble, problème qui a déjà reçu une réponse. Je vais interroger l'Assemblée qui est souveraine. Je tiens à vous lire le communiqué que le Président du Conseil Exécutif Alfred MARIE-JEANNE a publié aujourd'hui et qu'il m'a fait parvenir. Il dit : « Je condamne fermement les actions de blocages initiés par une fraction du personnel de la CFTU suite à la résiliation de la délégation de service public acté par le conseil d'administration de Martinique Transport. Je rappelle que cette décision fait suite aux graves fautes constatées dans la gestion de cette délégation. Je souligne que le conseil d'administration de Martinique Transport, seule autorité compétente en matière de transport a confirmé dès le départ et sans ambiguïté la reprise de l'ensemble des personnels concernés comme le prévoit la loi. De ce fait, ces actions de blocages prenant pour prétexte la défense de l'emploi des salariés de la CFTU n'ont donc aucune justification. Les Martiniquais ont bien compris qu'il s'agit là d'une tentative d'exploitation politique. Je continuerai pour ma part à travailler étroitement avec Martinique Transport afin d'offrir aux milliers d'usagers le service public de transport fiable et de qualité qu'ils sont en droit d'attendre ». Ça a été publié le jeudi 19 décembre 2019. Voilà. C'était pour votre information. La position du Président du Conseil Exécutif est que nous ne devons pas interférer en quelque sorte dans cette affaire. Nous sommes représentés en conseil d'administration de Martinique Transport. Ce conseil d'administration a pris une position et je vois difficilement comment nous pourrions intervenir à ce niveau-là. Mais si l'Assemblée souhaite entendre les intéressés, comme on le fait régulièrement dès qu'il s'agit d'un sujet sur lequel il n'y a pas unanimité et surtout sur lequel il n'y a pas accord avec le Président du Conseil Exécutif qui, je le rappelle d'ailleurs, a la responsabilité de l'accès de ses locaux. Ce n'est pas moi qui l'ai, je n'ai que la police de cette Assemblée. Et par conséquent, évidemment, si l'Assemblée prend une position, je vais faire savoir à l'Exécutif que l'Assemblée souhaite à ce moment-là que soit ouverte la porte d'entrée, qu'elle soit ouverte aux intéressés. Donc, j'interroge l'Assemblée. Quels sont ceux qui sont pour...

(Intervention hors micro)

M. Le Président Claude LISE

Comment?

M. Fred LORDINOT

Président, si tu permets avant de mettre ce vote, au nom du groupe, je souhaite qu'il y ait une suspension de séance pour notre concertation.

M. Le Président Claude LISE

Oui, ben c'est de droit. Combien de minutes vous voulez ? Dix minutes donc la séance est suspendue pour 10 minutes.

Séance suspendue à 13h24 reprise à 13h 29

M. Le Président Claude LISE

Collègues, s'il vous plait, s'il vous plait, on n'a pas levé la séance. Elle n'était que suspendue 10 minutes donc la séance est reprise et je demande à ceux qui ont réclamé une suspension de nous donner le résultat de leur concertation pour qu'on puisse continuer.

M. Fred LORDINOT

Président.

M. Le Président Claude LISE

Oui.

M. Fred LORDINOT

En revenant, je trouve mon siège rempli d'eau, mon pupitre rempli d'eau. Est-ce qu'on peut appeler un agent de la Collectivité pour enlever l'eau pour que je puisse m'asseoir ?

M. Le Président Claude LISE

Je vais faire traiter ce dégât des eaux.

(Discussion dans l'Assemblée)

M. Le Président Claude LISE

Nous sommes en attente de l'intervention sur le dégât des eaux. Nous avons une plénière qui est pleine de rebondissements.

M. Jean-Claude DUVERGER

Président.

M. Le Président Claude LISE

Oui. Tu veux nous donner la position de ton groupe ?

M. Jean-Claude DUVERGER

Oui. Je voudrais que ça soit précis. On a demandé si on pouvait recevoir une délégation mais de même que ce matin, sans débat. On a demandé si... ils ont souhaité nous rencontrer pour nous parler, comme ce matin. Donc la proposition a été faite mais c'est sans débat.

M. Le Président Claude LISE

Est-ce que tu permets juste une précision pour qu'on s'entende bien. Ce matin, je n'ai pas interrogé l'Assemblée pour la bonne raison qu'il n'y avait pas de quorum. Donc l'Assemblée... Non, non, je n'avais pas déclaré ouvert les travaux faute de quorum. J'ai demandé donc à ceux qui étaient là s'ils voulaient bien recevoir cette délégation. J'ai quand même posé la question mais effectivement, cela s'est fait hors tenue de notre réunion. Mais vous savez bien que depuis certains débats qui avaient eu lieu, j'avais dit que désormais on trancherait en Assemblée, l'Assemblée est souveraine, pour éviter que chaque fois que moi, j'acceptais de recevoir qu'il n'y ait un débat où

j'étais mis en cause par certains collègues. Donc moi, je prèfère que l'Assemblée prenne ses responsabilités et j'ajoute que dans certains cas, je peux aussi recevoir en tant que Président de l'Assemblée, seul ou avec une délégation ceux qui demanderaient une entrevue. C'est aussi une possibilité qui existe de manière à peut-être éviter des difficultés. C'est une proposition que je fais et je te donne la parole pour... une fois cette mise au point pour qu'on s'entende bien par rapport à ce matin.

M. Jean-Claude DUVERGER

Je ne sais pas si je dis comment fonctionner mais je n'avais pas fini. J'ai dit, voilà dans quel contexte on demandait qu'ils soient reçus mais maintenant que tu l'as dit, on interroge l'Assemblée, point. Nous sommes d'accord pour que l'Assemblée soit interrogée pour qu'on s'en tienne à la décision de l'Assemblée. Mais je disais qu'il ne fallait pas qu'on laisse entendre qu'on avait demandé qu'il y ait un débat ici. On avait demandé qu'ils soient entendus et le Président de l'Assemblée de temps en temps dit : la réunion est terminée, on arrête, on les reçoit et on recommence après. C'est toujours dans un contexte où ce n'est pas pris en compte et il n'y a pas de procèsverbal là-dessus. Voilà.

M. Le Président Claude LISE

J'interroge l'Assemblée. Il y a... Comment ? Collègue ?

Mme Louise TELLE

Il y a 2 propositions? La tienne et....

M. Le Président Claude LISE

C'est-à-dire que je vais... Si tu veux, comme il y a une demande concernant la réception devant l'Assemblée de la délégation qui demande à s'adresser à l'Assemblée. Je fais voter là-dessus. Dans le cas où il y aurait un vote négatif, je présenterai... enfin non, je n'aurai pas besoin de présenter, ce sera une proposition que je ferai si ça leur donne satisfaction et pour éviter de rester dans une situation de tension, je peux seul ou avec une délégation les recevoir. Voilà. Donc leur demande étant dans un premier temps de s'adresser à l'Assemblée, je demande à l'Assemblée, quels sont ceux qui sont pour recevoir cette délégation en plénière avec une suspension bien sûr, comme on fait d'habitude ?

Mme Marie-Line LESDEMA

Explication de vote.

M. Le Président Claude LISE

Qui demande l'explication de vote ?

Mme Marie-Line LESDEMA

Moi, Président.

M. Le Président Claude LISE

Collègue LESDEMA.

Mme Marie-Line LESDEMA

J'ai une procuration. J'ai eu le mandataire et il vote pour. Voilà. Moi, mon vote est différent donc c'est pour cela que je respecte son vote. C'est pour cela que je te dis. Merci beaucoup.

M. Le Président Claude LISE

Oui, oui, d'accord. D'abord, je vais voter sans mentionner les procurations et puis on va lever la main pour les procurations pour que les choses soient bien claires, pour

dissocier. Voilà. Alors, quels sont ceux qui sont pour? Maintenant, parmi ceux qui sont pour, quels sont ceux qui ont une procuration allant dans le même sens?

(Brouhaha dans l'Assemblée)

M. Le Président Claude LISE

Excusez-moi. Cela fait... Non, non, attendez. Cela fait 22 pour. Quels sont ceux qui sont contre? Elle a déjà voté par procuration si j'ai bien compris? Ah, tu as compté une seule. Maintenant procuration de ceux qui votent contre? 18 contre, 22 pour.

(Intervention hors micro)

M. Le Président Claude LISE

Comment ? Non, je n'ai pas entendu. Mais il faut mettre ton... Mais tu n'as pas lu... Je ne comprends pas.

(Discussion dans l'Assemblée)

M. Le Président Claude LISE

Ah bon!

Mme Michelle BONNAIRE

Tout à l'heure, j'ai voté pour moi. Ensuite, vous avez parlé des procurations. J'ai dit en ce que me concerne, je n'avais pas encore voté donc je vote contre pour BARTHÉLÉRY puisque je viens de l'avoir. C'est le vote de BARTHÉLÉRY.

(Discussion dans l'Assemblée)

M. Le Président Claude LISE

Vous voulez refaire le vote ?

(Brouhaha dans l'Assemblée)

M. Le Président Claude LISE

Attendez, attendez, mais non mais il y a... Collègues, il n'y a pas à... S'il y a quelque chose qui n'est pas clair... Mais non mais il y a un vote qui me paraît... Bon, c'est pour... De toute façon... Tu me laisses un p'tit peu mener les opérations. Y a-t-il un problème ?

(Intervention hors micro)

M. Le Président Claude LISE

Qu'est-ce que cela change. Cela ne changerait pas ? Comment ? Oui, cela ne change pas notablement. Quels sont ceux qui s'abstiennent ? Trois abstentions. Voilà.

VOTE

Contre (19)

Abstention (3)

Pour (22)

Adopté.

Donc l'Assemblée a décidé de les recevoir.

M. Le Président Claude LISE

Collègues. Je n'ai pas suspendu la séance. C'est quand ils vont arriver qu'on va suspendre la séance, hein ?

Mme Christiane EMMANUEL

Président.

M. Le Président Claude LISE

Comment ? Oui ?

Mme Christiane EMMANUEL

On peut faire le point 20 avant qu'ils n'arrivent ?

M. Le Président Claude LISE

Mais bien sûr.

Mme Christiane EMMANUEL

D'accord. Merci.

M. Le Président Claude LISE

Collègues, vous faites savoir que l'Assemblée a décidé et puis entre temps je propose que la collègue Conseillère exécutive LEOTIN nous présente la question 20.

20. ADHÉSION DE LA COLLECTIVITÉ TERRITORIALE DE MARTINIQUE-COMMISSION DU FILM MARTINIQUE A L'ASSOCIATION FILM FRANCE

Mme Marie-Hélène LEOTIN

Il s'agit de l'adhésion à Film France. Film France est une association financée par le CNC, le Centre National du Cinéma et de l'image animée chargée de favoriser les tournages et la post-production. Les commissions du film assurent des missions d'intérêt général et s'engage à respecter la charte du réseau Film France d'accueil des tournages, services gratuits, respect de la confidentialité des informations. absence de sélection des projets selon le budget ou le contenu du scénario. Le BAT, Bureau d'Accueil des Tournages de la CTM a intégré en mai 2019, le réseau Films France à l'issue de sa présentation devant un jury d'adhésion composé de 8 commissions du film. Le BAT fait désormais partie du réseau des 41 commissions de films gérés par Film France. L'adhésion de la commission Film de Martinique à l'association Film France s'élève à mille-trois-cent-cinquante euros (1 350 €) pour l'année 2019. Vous êtes invités à vous prononcer sur l'adhésion de la Collectivité Territoriale de Martinique à l'association Film France pour l'année 2019, pour la cotisation annuelle de mille-trois-cent-cinquante euros (1 350 €) et pour le mandat à donner au Président du Conseil Exécutif pour prendre les dispositions nécessaires à l'application et la mise en œuvre de la décision.

M. Le Président Claude LISE

Bien Avis de la commission Culture.

Mme Christiane EMMANUEL

Merci Président. L'adhésion à Film France permet à la commission du Film Martinique d'être présenté sur son réseau au niveau national et international, d'être en relation avec toutes les commissions du Film France faisant partie du réseau Film France et d'échanger sur les problématiques communes ; d'être présente aux divers festivals nationaux et internationaux en profitant de sa structure et son réseau ; de profiter de sa cellule en charge experte en crédit d'impôt international qui prend le relais avec les productions étrangères pour en instruire les dossiers ; de profiter de sa base Film France Talents offrant aux comédiens, aux techniciens d'être répertoriés. Cette base de données est consultée par les employeurs ; de profiter de la base de décors dans laquelle la commission du film peut répertorier les décors du territoire ; de participer à des ateliers rencontres avec des institutions pour les conditions de mise à disposition de tournage ; d'être répertorié dans l'annuaire de professionnels

du cinéma et de la télévision ; d'être mis en relation avec les associations de professionnels, associations de repéreurs, associations françaises des directeurs de la photographie cinématographique, association française des assistants-réalisateurs, association française des régisseurs. S'agissant des festivals nationaux et internationaux, Films France accueille et met à disposition son stand pour tous les bureaux d'accueils de tournages dont celui de la Martinique. Et c'est pour cela que je donne en tant que Présidente un avis favorable à cette adhésion à Film France. Merci.

M. Le Président Claude LISE

Y a-t-il des demandes d'intervention là-dessus ? Sinon, nous passons au vote. Contre ? Abstention ?

VOTE Contre (0) Abstention (0) Pour... Adopté à l'unanimité.

Mme Marie-Hélène LEOTIN

Président, je souhaite faire une communication.

M. Le Président Claude LISE

Oui, vas-y. La collègue Conseillère exécutive souhaite faire une communication.

Mme Marie-Hélène LEOTIN

Je remercie les conseillers pour ce vote. Je voudrais simplement illustrer un exemple en ce qui concerne le cinéma. Il y a une série télévisée dont on a beaucoup parlé qui passe sur France 2 le vendredi soir qui s'appelle Tropiques Criminels. Pour cette série le Bureau d'Accueil des Tournages qui a été créé en mars de cette année 2019 a beaucoup aidé pour l'accueil de ce tournage et la CTM a mis six-cent-mille euros (600 000 €) de participation pour cette série et au niveau retombées économiques, en Martinique, il v a eu plus de deux-millions d'euros (2 M€) de retombées économiques pour le tournage de cette série, Tropiques Criminels. L'autre chose que je voudrais dire c'est, hier soir, pendant qu'on discutait du budget 2020, il v a eu à l'Agora Frantz Fanon, ici, la présentation du numéro 33 des Cahiers du patrimoine. Vous avez reçu un exemplaire hier matin. Le titre c'est : Jeux, Sports et Loisirs dans la Martinique d'Antan. Dans ce Cahier du patrimoine, on parle de la Savane de Fort-de-France comme lieu de loisirs mais aussi de sport. La maison du sport y était et je vous invite à un rendez-vous que la CTM vous donne, samedi 21 décembre. Le 21 décembre 1959, il y a un jeune Martiniquais, un jeune lycéen de 15 ans qui était allé jouer au basket sur la Savane de Fort-de-France qui rentrait chez lui, le jeune Christian MARAJO en quittant la Savane, en rentrant chez lui, il a reçu une balle en plein front. C'était sur la place de l'enregistrement entre l'ancien Palais de Justice et la Cour Perrinon aujourd'hui à l'angle des rues Moreau de Jonnes et La République. Christian MARAJO a été le premier jeune qui est tombé lors de ce qu'on appelle L'émeute de décembre 1959. La CTM vous donne rendez-vous samedi 21 décembre 2019 à 17h30, Place de l'enregistrement à Fort-de-France pour la commémoration des évènements qu'on appelle, les évènements de décembre 1959. Le rendez-vous samedi 17h30, 21 décembre, Place de l'enregistrement. Je vous remercie.

M. Le Président Claude LISE

Merci. Bien. Oui, collègue MARTINE.

M. Raphaël MARTINE

Notre collègue exécutive a dit que les retombées économiques s'évalueraient à deuxmillions d'euros (2 M€) par rapport au film Tropiques Criminels. Est-ce qu'on peut connaître un peu les critères d'évaluations de ces retombées ?

Mme Marie-Hélène LEOTIN

Les retombées économiques lors du tournage, c'est à la fois, l'hébergement, les hotels puisqu'il y a toute une équipe de tournage mais aussi des comédiens, etc. qui sont venus. Donc, ils payent un hébergement, ils payent de la restauration, ils mangent matin, midi, soir, ils payent des locations de voitures, etc. Enfin, toutes les équipes de tournage, ce sont toutes ces retombées. Ils ont tourné pendant 4 mois et au bout de 4 mois quand même, cela a ramené aux restaurateurs, aux hôteliers, au tourisme Martiniquais, aux locations de voitures, etc. Cela a ramené plus de deux-millions d'euros (2 M€) pendant ces 4 mois. C'est simplement ça.

M. Le Président Claude LISE

Collègue EMMANUEL.

Mme Christiane EMMANUEL

Je vais apporter plus de précisions, plus de détails pour les collègues. Cela a représenté 80 jours de tournage en Martinique, 65 décors différents, 17 prestataires locaux, 38 techniciens locaux, des intermittents du spectacle qui réclamaient justement, qui pensaient perdre leur statut d'intermittent du spectacle, ils ont pu récupérer leur intermittence avec ce film, 29 comédiens locaux, 660 figurants locaux qui ont été payés, qui ont été défrayés et qui ont reçus pour certains des salaires et des fiches de salaires. Donc voilà ce que je pouvais donner comme informations concernant Tropiques Criminels et les deux-millions-cinq-cent-mille euros (2 500 000 €) de retombées sur le territoire.

M. Le Président Claude LISE

Merci bien. Bon, collègues, j'ai fait demander si la délégation était prête à venir tout de suite parce que je préférerais que cela se fasse avant le déjeuner parce que si nous renvoyons ça à après le déjeuner, cela veut dire vers les 17 heures puisqu'on nous attend pour 15 heures comme hier. Vous savez, on risque à ce moment-là...l'état de tension va se prolonger, tout l'après-midi, nous perdrons plus de temps. Je pense qu'il vaut mieux régler cela puisque je propose 10 minutes d'intervention. S'ils viennent tout de suite, on les fait passer tout de suite, sinon je demande à la collègue Aurélie NELLA de venir présenter ses projets de décrets. Elle en a 6, me semble-t-il. Est-ce que la collègue NELLA est présente ? Aurélie NELLA est là ? Bon, ben en attendant, il vaut mieux commencer. Je propose que la collègue Aurélie NELLA nous présente la question 21. Demande d'aide formulée par le Carbet des Sciences.

21. DEMANDE D'AIDE FORMULÉE PAR LES CARBET DES SCIENCES POUR LA RÉALISATION DE SON PROGRAMME D'ACTIVITÉS 2019

Mme Aurélie NELLA

Merci Président. Bonjour chers collègues. Il s'agit du rapport 21, relatif à la demande de subvention formulée par le Carbet des Sciences qui est une structure créée en 1993 et qui a donc pour principale mission, la diffusion de la culture scientifique. C'est une association qui aujourd'hui est hébergée à Saint-Joseph et qui a pour mission principale, le développement et la diffusion de la culture scientifique, technique, industrielle et l'innovation en Martinique, principalement c'est vrai, en direction des scolaires et du grand public. Les grandes thématiques retenues pour ce programme d'animation et de communication sont : la mer, le développement durable, la nutrition, la santé, les nouvelles technologies, l'innovation et l'organisation de certaines

opérations spécifiques, notamment la fête de la science puisque cette association qui a la mission de coordonner les différentes manifestations dans le cadre de la fête de la science. Alors, il vous est proposé d'acter une subvention d'un montant de deuxcent-cinquante-huit-mille-soixante-treize euros (258 073 €) au profit du Carbet des Sciences pour son programme d'animations 2019. Je vous prie chers collègues de bien vouloir en délibérer.

M. Le Président Claude LISE

Avis de la commission Education.

M. Clément CHARPENTIER-TITY

La commission Education a émis un avis favorable.

M. Le Président Claude LISE

Y a-t-il des demandes d'intervention ? S'il n'y en a pas, je mets aux voix tout de suite. Contre ? Abstention ?

VOTE Contre (0) Abstention (0) Pour... Adopté à l'unanimité.

On passe au 22. Il s'agit d'une modification de délibération.

22. MODIFICATION DE L'ARTICLE 2 DE LA DÉLIBÉRATION N°19-148-1 PORTANT ANNULATION D'UNE CRÉANCE NÉE DE PRÊTS AUX ÉTUDIANTS AU BÉNÉFICE DE MADAME G. H.

Mme Aurélie NELLA

Il s'agit d'une modification de délibération puisqu'il y avait une erreur concernant les dispositions budgétaires et donc il vous est simplement demandé de modifier la délibération dans son article 2 pour tenir compte de cette erreur qu'il faut corriger et donc qui concernait une annulation de créance de prêt étudiant au bénéfice d'une étudiante à l'époque pour un montant de quatorze-mile-six-cent-trente-six euros (14 636 €). Je vous prie chers collègues de bien vouloir en délibérer

M. Le Président Claude LISE

Bien collègues, il s'agit d'une erreur. Je pense qu'on est tous d'accord pour la correction ? Il n'y a pas d'opposition ? Pas d'abstention.

VOTE Contre ? (0) Abstentions ? (0) Pour ? Adopté à l'unanimité.

C'est adopté donc nous passons au 23. Présentation du compte-rendu de l'exercice de la délégation donnée au Président du Conseil Exécutif en matière de contentieux.

23. PRÉSENTATION DU COMPTE-RENDU DE L'EXERCICE DE LA DÉLÉGATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DU CONSEIL EXECUTIF EN MATIÈRE DE CONTENTIEUX

Mme Aurélie NELLA

Il s'agit comme il est habituel en vertu de l'article L7224-18 du Code Général des Collectivites Territoriales de vous faire un état des contentieux liant la Collectivité Territoriale de Martinique. Vous avez joint au rapport le tableau répertoriant l'ensemble des affaires.

M. Le Président Claude LISE

Y a-t-il des questions sur ce compte-rendu ? S'il n'y a pas de questions. Il n'y a pas de vote, bien sûr, il s'agit d'une information et vous me donnez acte du fait que ça vous a été présenté. Il n'y a pas d'opposition ? Nous pouvons passer aux trois projets de décrets. Le premier c'est le 59 qui porte modification des dispositions réglementaires relatives à l'Outre-mer en matière de formation professionnelle.

59. PROJET DE DECRET N°2019 ... PORTANT MODIFICATION DES DISPOSITIONS REGLEMENTAIRES RELATIVES A L'OUTRE-MER EN MATIERE DE FORMATION PROFESSIONNELLE TOUT AU LONG DE LA VIE, EN APPLICATION DE LA LOI N° 2018-771 DU 5 SEPTEMBRE 2018 ET PORTANT APPLICATION DE L'ARTICLE L.6523-1-1 DU CODE DU TRAVAIL TEL QU'INTRODUIT PAR L'ORDONNANCE N° 2019-893 DU 28-08-2019.

Mme Aurélie NELLA

Il s'agit effectivement d'un projet de décret qui concerne les opérateurs de compétences : les employeurs, les partenaires sociaux et l'administration. Il s'agit de modifier un certain nombre de dispositions réglementaires relatives à la formation professionnelle en Outre-mer tel que résultant de l'application de la loi du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel et de l'article L6523-1-1 du Code du travail, introduit par l'ordonnance du 28 août 2019 portant adaptation des dispositions de la loi relative à la liberté de choisir son avenir professionnel. Donc les dispositions de ce décret sont d'application immédiate, excepté l'article 2 qui devrait rentrer en vigueur néanmoins, dès le 1^{er} janvier 2020. Je vous prie chers collègues de bien vouloir en délibérer.

M. Le Président Claude LISE

Avis de la commission des Textes.

Mme Marie-France TOUL

Comme ce sont des rapports qui sont passés en procédure d'urgence, la commission ne s'est pas réunie sur ce dossier et donc le débat se fera en plénière.

M. Le Président Claude LISE

Commission Formation professionnelle. Y a-t-il un avis?

Mme Francine CARIUS

C'est exactement le même cas. C'est un dossier qui est arrivé en procédure d'urgence, la commission n'a pas statué sur ce dossier.

M. Le Président Claude LISE

Y a-t-il des demandes d'intervention ? S'il n'y en a pas. On suit ce que nous propose la rapporteure. Tu veux ajouter quelque chose.

Mme Aurélie NELLA

Simplement pour ajouter que c'est un dossier sur lequel nous avons été saisis en procédure d'urgence donc les dossiers sont arrivés assez tardivement. Néanmoins, nous avons pu saisir le CESECEM qui a rendu son avis sur la question et qui ne formule pas d'observations particulières notamment sur les dispositions concernant l'apprentissage. Néanmoins, il relève plusieurs points de déception. Premièrement concernant le rôle limité des partenaires sociaux dans la gouvernance des OPCO, le conseil d'orientation qui est facultatif et qui est dépourvu de moyens et il regrette là encore un renforcement de la centralisation des décisions des CA des OPCO nationaux. Donc voilà globalement ce que relève le CESECEM qui aurait souhaité la mise en place en Martinique d'une structure paritaire représentative avec un pouvoir décisionnaire ou à défaut une information réelle du conseil d'orientation pour qu'il puisse émettre des avis éclairés ainsi qu'une intégration des représentants ultramarins dans les structures décisionnaires a niveau national. Voilà les observations du CESECEM.

M. Le Président Claude LISE

Est-ce que tu préconises qu'on retienne les éléments de cet avis-là.

Mme Aurélie NELLA

Qui Président.

M. Le Président Claude LISE

Donc ce serait un vote favorable mais avec la demande de prise en compte des éléments qu'on vient de nous présenter, qui ont été mis en lumière par le Conseil Economique Social de la culture de l'environnement. D'accord ? Donc pas d'opposition ? Pas d'abstention.

VOTE Contre (0) Abstention (0) Pour... Adopté à l'unanimité.

Donc adopté dans ces conditions-là. Nous passons au 60. C'est un projet de décret fixant les modalités de financement du régime de retraite complémentaire obligatoire des non-salariés agricoles dans les territoires, dans les Outre-mer, on dira.

60. PROJET DE DÉCRET FIXANT LES MODALITÉS DE FINANCEMENT DU RÉGIME DE RETRAITE COMPLÉMENTAIRE OBLIGATOIRE DES NON-SALARIÉS AGRICOLES DANS LES TERRITOIRES D'OUTRE-MER

Mme Aurélie NELLA

Il s'agit effectivement d'un projet de décret qui a pour objet le régime complémentaire obligatoire des non-salariés des professions agricoles en Guadeloupe, en Guyane, en Martinique, à La Réunion, à Saint-Barthélémy, à Saint-Martin et à Mayotte. Il rentre en vigueur dès le lendemain de sa publication et il fixe à compter de l'année 2019, les taux de cotisations au régime de retraite complémentaire pour les non-salariés des professions agricoles dans les territoires indiqués. Je vous prie chers collègues de bien vouloir en délibérer.

M. Le Président Claude LISE

Qui demande la parole là-dessus ?

M. Lucien ADENET

C'est un dossier du même type qui avait été examiné en 2017, le 12 octobre par notre Assemblée de Martinique. Et notre Assemblée avait reçu ce dossier en disant : il est émis un avis favorable sur le projet de décret relatif au régime de retraite complémentaire obligatoire des non-salariés agricoles de Guadeloupe, Guyane, Martinique, La Réunion, Saint-Barthélémy et Saint-Martin. L'Assemblée disait tout simplement que... on nous avait envoyé le décret après sa publication donc on avait dit qu'on prenait acte de sa publication mais aujourd'hui ce n'est pas encore publié. Cependant Président, il y a quelques remarques qui avaient été faites, alors je te donne ces remarques. L'Assemblée note toutefois que dans les Collectivités d'Outremer concernées par le texte, le calcul s'effectue selon la superficie réelle pondérée de l'exploitation alors qu'en France, il est opéré selon les revenus professionnels pour l'assiette forfaire. Ainsi, plus cette surface de l'exploitation est importante, plus le nombre annuel de points servants de base au calcul de la retraite complémentaire obligatoire est importante. Tu as bien compris ? C'est-à-dire qu'il y a des coefficients. Par exemple, on a 2 500 m², on multiplie par un coefficient de 5, cela fait... tu vois cela fait déjà une surface beaucoup plus grande. Et c'est à partir de la surface pondérée qu'on calcule les cotisations. Alors on disait : 'l'Assemblée de Martinique souligne la nécessité de l'adéquation entre la surface et la charge de travail effective. Elle souhaite en conséquence que le plus grand nombre de nos salariés agricoles puissent en bénéficier. Les exploitants de très petites exploitations étant pour l'instant exclus du dispositif en Martinique. Je crois que les remarques qui avaient été faites en 2017 sont valables encore aujourd'hui. Donc un avis favorable avec les mêmes, c'est ce que je préconise, avec les mêmes remarques.

M. Le Président Claude LISE

Très bien. Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Oui, collègue TOUL.

Mme TOUL

Pareil, la commission ne s'est pas réunie, néanmoins je m'alignerais pour ma part, en tant que Présidente de cette commission sur les observations faites par le collègue ADENET puisque ce débat avait déjà eu lieu ici et l'Assemblée avait déjà formulé effectivement un avis favorable avec toutes les remarques. Donc, voilà pour ma part.

M. Le Président Claude LISE

Je donne la parole à la rapporteure.

Mme Aurélie NELLA

Effectivement, l'Assemblée avait déjà été saisie sur cette question et s'était prononcée le 12 et 13 octobre 2017 en émettant un avis défavorable. Les éléments que le collègue ADENET a indiqués se retrouvent dans la délibération que tu as signée, Président. Simplement indiquer aussi l'avis du CESECEM qui a été saisi et qui apprécie favorablement la prise en compte des parents d'exploitants agricoles qui étaient jusqu'à ce jour écartés du dispositif de retraite complémentaire. Le CESECEM s'interroge aussi sur l'impact de l'augmentation des taux sur les exploitations agricoles et sur la couverture sociale effective des personnes concernées. Hormis ces points, le projet de décret n'appellerait pas d'observations particulières. Il faut néanmoins préciser qu'effectivement depuis 2016, il y a eu une augmentation des taux mais que le projet de décret préconise de stabiliser le taux 2019 sur celui de 2018. Donc entre 2018 et 2019, il n'y aura pas d'augmentation des taux de cotisations.

M. Lucien ADENET

Président.

Mme Marie-Line LESDEMA

Oui, collègue ADENET.

M. Lucien ADENET

Madame la rapporteure dit que c'est un avis défavorable.

Mme Aurélie NELLA

Non, je n'ai pas dit qu'il est défavorable.

M. Lucien ADENET

Ah, j'ai entendu défavorable.

Mme Aurélie NELLA

Non, non, non.

M. Lucien ADENET

Ah bon, d'accord. Parce que dans le délibéré, j'ai un avis favorable.

Mme Aurélie NELLA

Non, non, non, dans la délibération, c'est une délibération favorable et votée à l'unanimité. La délibération est signée du Président LISE et effectivement je l'ai en mains.

M. Lucien ADENET

J'avais cru entendre, défavorable.

Mme Aurélie NELLA

Non, non, non. Président, c'est l'avis de l'Assemblée. Le Vice-Président de la commission Développement agricole a émis l'avis qui a été repris par la commission Textes. Je propose de s'aligner sur l'avis de l'Assemblée.

M. Le Président Claude LISE

Sur cet avis-là, est-ce qu'il y a des oppositions ? Abstentions ?

VOTE Contre (0) Abstention (0)

Pour... Adopté à l'unanimité.

Donc adopté à l'unanimité. Nous passons à la question 61. Projet de décret relatif à l'exonération de cotisations sociales applicables aux employeurs implantés dans les Outre-mer

61. PROJET DE DECRET RELATIF A L'EXHONERATION DE COTISATIONS SOCIALES APPLICABLES AUX EMPLOYEURS IMPLANTES DANS LES OUTRE-MER

Mme Aurélie NELLA

Ce projet de décret concerne les employeurs implantés en Guadeloupe, Guyane, Martinique et à La Réunion. Il concerne les modalités de calcul du montant des exonérations de cotisations sociales applicables aux employeurs éligibles au barême dit de compétitivité renforcée. Ce décret s'appliquera aux cotisations dues pour les périodes à compter du 1^{er} janvier 2020. Il est indiqué que ce barême est donc modifié et le présent décret modifie en conséquence la formule de calcul applicable sur la plage de la dégressivité du barême. Voilà globalement ce que prévoit ce texte. Je vous prie chers collègues de bien vouloir en délibérer.

M. Le Président Claude LISE

Bien. Y a-t-il des demandes d'intervention?

M. Lucien ADENET

J'ai fait des recherches également Président et j'ai trouvé deux délibérations des assemblées. Une délibération qui date de 2016 et là, c'était un avis défavorable qui avait été donné et un autre avis qui date de 2019. L'avis disait tout simplement que l'Assemblée prend acte de la parution au Journal Officiel. Elle précise toutefois que pour soutenir la transition écologique, il conviendrait que les métiers liés à l'environnement puissent bénéficier du coefficient d'exonération le plus important. Moi, je pense que dans le texte, il y a un taux qui passe de 70 à 100 % donc il me semble que pour l'environnement, on a tenu compte un peu de ce que nous avons dit. Je pense que l'avis devrait être favorable. D'accord.

M. Le Président Claude LISE

Très bien. Donc proposition d'avis favorable. Y a-t-il des oppositions ? Abstentions ?

VOTE
Contre (0)
Abstention (0)
Pour... Adopté à l'unanimité.

Donc adopté à l'unanimité. Je te remercie. Tu voulais rajouter quelque chose ?

Mme Aurélie NELLA

Je voudrais quand même rajouter que sur ces dispositifs, il y a eu néanmoins beaucoup de discussions puisque ce sont des dispositifs qui étaient censés compenser la suppression, notamment du CICE et vraisemblablement le compte n'y est pas forcément. Voilà...

M. Le Président Claude LISE

Mes chers collègues, je vais proposer à la délégation qui a été réduite à 9 personnes, ils demandaient davantage, qui va venir. Je vais suspendre la séance bien entendu, comme toujours. Et sitôt après, nous reprendrons avec la série de questions présentées par le collègue CAROLE. Donc, est-ce qu'ils sont là ? Voilà, la séance est suspendue et nous allons recevoir la délégation de transporteurs.

Intervention délégation de transporteurs 14h 09 à 14h31

M. Le Président Claude LISE

Bien. Mes chers collègues, je propose que nous suspendions pour aller déjeuner puisqu'on nous avait dit que ce serait possible entre 14h30 et 15h00. Donc si on suspend maintenant 14h32, cela nous permettrait de reprendre à 16h30. Est-ce que ça va ? Donc on reprendrait avec les questions présentées par le collègue CAROLE. La séance est suspendue.

Séance suspendue à 14h32

Reprise à 16h54

QUESTION ORALE SUR GASCHETTE

M. Le Président Claude LISE

La Présidente de la commission ASE m'a demandé un point d'information. Elle souhaite apporter un point d'information, donc, je lui donne la parole et tout de suite après, nous allons entamer la série de questions présentées par le collègue Conseiller exécutif Francis CAROLE. Collègue Louise TELLE tu as la parole.

Mme Louise TELLE

Merci Président. Chers collègues, certes, c'est une de vos collègues qui s'adresse à l'Assemblée, mais aujourd'hui c'est une mère de famille, tout comme les pères et mères de famille qui sont dans cet hémicycle, qui vient vous dire, non seulement sa colère mais surtout son indignation, quand vous tous ici, Sans doute, il a été porté à la connaissance de l'opinion publique par la presse d'un fait d'une extrême gravité, d'une inhumanité infinie qui s'est déroulée dans un établissement de la protection sociale de l'enfance placé sous la responsabilité du Président du Conseil Exécutif, mais que nous avons à contrôler tous. Ce dimanche 24 novembre 2019, la vie d'un jeune garçon a basculé. Si certaines décisions avaient été prises, ce drame n'aurait sans doute pas eu lieu. Chers collègues, rappelez-vous que nous avons été alertés par un rapport d'audit et par des procédures effectuées par les services de la CTM, que cet établissement était le théâtre de faits de maltraitance. Ce rapport d'audit nous indiquait les solutions à appliquer pour réduire les risques de maltraitance. A ce moment-là, rien n'a été fait. Sauf que nous avons donné une chance de plus, et sans doute de trop à cet établissement. Puisque le Président du Conseil Exécutif a établi une lettre d'injonction à l'encontre de la direction de Gaschette pour exiger d'elle la mise en application d'une série de décisions. Pas moins d'une dizaine de points d'injonctions lui ont été prescrits. Cette lettre d'injonction du PCE contenait une disposition particulièrement importante. Elle devait faire l'objet d'un contrôle par inspection après 6 mois. Non seulement rien n'a été fait, alors que la DGA solidarité a reçu de multiples signalements d'évènements indésirables. Et lorsque notre commission a voulu avoir des explications à notre question orale, lors de la plénière du 26 septembre dernier. Elle n'a reçu aucune réponse valable. En effet, à nos questions, une moitié de réponse a été faite, laissant les élus sans aucune explication par rapport à une décision extrêmement importante prise entre temps, à savoir la fermeture de la pouponnière. Mais comme d'habitude, l'Exécutif n'a pas jugé nécessaire d'en informer les élus de la commission. Dans ce dossier, jamais les élus de la commission n'ont été ni consultés, ni informés des décisions prises avec certains administratifs. Dans le même temps, cet établissement a été dans les 12 derniers mois un lieu de grande impunité où ne dominait pas, comme il se doit, la préoccupation de la bientraitance des enfants. Il faudrait pouvoir expliquer aux élus la contradiction qu'il y a entre, d'une part, le fait, dans un même établissement, de fermer une section pour cause de maltraitance, et d'autre part, de laisser en fonctionnement une autre section réputée, depuis toujours, comme lieu de maltraitance. Que l'on ne vienne pas, aujourd'hui encore, prendre le prétexte qui consiste à dire que la CTM ne pouvait pas intervenir à l'AMEX parce qu'il y avait administration judiciaire. La preuve qu'on pouvait agir pour prévenir des maltraitances futures, puisqu'on a fermé la pouponnière durant la même période. Chers collègues, si le nécessaire avait été fait, le sort de cet enfant n'aurait pas basculé et partant, notre conscience d'élu n'aurait pas été attristée par ce qui s'est passé à Gaschette ce dimanche 24 novembre. De plus, nous ne comprenons pas comment a-t-il pu exister autant de manquements dans le traitement de ce dossier. Comment la responsabilité du Président du Conseil Exécutif a-t-elle pu être mise autant en risque ? Ce que tous doivent savoir ici dans cet hémicycle c'est que le fait éminemment dramatique auquel je fais référence et qui a bouleversé tant d'entre nous, n'est que la partie visible des malveillances dans cet établissement. Nous venons d'apprendre qu'une décision aurait été prise, bien entendu, sans nous consulter encore. Ce serait de maintenir les enfants sur le site de Gaschette et de transférer l'habilitation à un autre organisme. Je me permets de rappeler la procédure en la matière, elle est simple, elle est habituelle, puisqu'il s'agit de la nécessité d'un appel à projet à l'échelle de notre territoire. Bien entendu, les élus de notre commission, toutes tendances confondues, demandent à être associés à cette commission devant choisir le ou les repreneurs. Chers collègues, il y a lieu, pour que ces enfants de l'aide sociale à l'enfance envisagent une année 2020 sous des hospices plus cléments et plus positifs, que nous prenions :

- Premièrement la décision de sortir immédiatement ces 20 enfants de Gaschette et de les placer dans d'autres établissements existants.
- Deuxièmement, que nous demandions ici, aujourd'hui au PCE de confirmer fermement la procédure de retrait immédiat de l'habilitation et son transfert à un ou plusieurs établissements de la protection sociale de l'enfance.

Chers collègues, vous avez bien compris que ce que nous devons faire ici et maintenant, c'est de créer les conditions pour que plus jamais, cela n'arrive à un enfant de la CTM. Je vous remercie.

M. Le Président Claude LISE

Merci, collègue. C'est assez inquiétant ce que l'on entend. Et bon, je pense que peutêtre que dans le cours de la série de questions ayant trait au social, le Conseiller exécutif va nous apporter des éléments d'information. En tout cas, il le fera comme il le jugera utile, le moment venu. Je ne sais pas si tu souhaites soit t'exprimer d'entrée de jeu là-dessus ou au cours de telle ou telle question.

M. Francis CAROLE

Enfin, peut-être pas d'entrée de jeu, mais d'entrée de nécessité de clarification.

M. Le Président Claude LISE

Donc, on commence par la question 24?

M. Francis CAROLE

Non, je commence par répondre à cette question, tout de suite.

(Interventions hors micro)

M. Francis CAROLE

Non, non, question ou pas question, je réponds. Et je souhaite répondre....

M. Le Président Claude LISE

Attends. Y a-t-il un point d'ordre ? Non ?

(Interventions hors micro)

M. Jean-Claude DUVERGER

Dans la réponse que tu vas donner, est-ce que tu peux donner des éléments sur un autre dossier, sur le même établissement ? Il y a des gens qui sont partis, et j'ai été interpellé sur le sort des 19 personnes qui étaient dans l'institution, à la pouponnière. Peux-tu répondre en même temps sur la pouponnière ?

M. Le Président Claude LISE

Voilà, donc tu as la parole.

M. Francis CAROLE

Maintenant je souhaite répondre tout de suite, parce que je considère qu'il peut y avoir des oppositions politiques, mais je trouve lamentable que cet accident soit

utilisé dans les affrontements politiques. Je trouve cela lamentable, mesquin, et insignifiant, je le dis très clairement. Et je vais démontrer un certain nombre de choses. Gaschette est une institution qui pose difficulté depuis des décennies. Et je me rappelle qu'avant nous, Madame MANIN, Présidente du Conseil Général en son temps, avait eu l'occasion, à plusieurs reprises de faire des injonctions à la direction de Gaschette, à plusieurs reprises. Et elle était extrêmement claire et extrêmement sévère à l'égard de Gaschette. Je le dis parce qu'il ne faut pas non plus entrer dans l'attitude que les autres n'avaient pas vu. Elle avait fait des injonctions. Et non seulement elle avait fait des injonctions, mais elle avait suivi cette affaire au point que régulièrement elle avait demandé des comptes à Gaschette. Donc, c'est une institution qui depuis longtemps pose des difficultés. Et jusqu'à ce jour, il n'y avait pas eu de mesures draconiennes prises à l'égard de la Sainte-Famille. Je rappelle que les mêmes personnes qui nous interpellent et qui répandaient un peu n'importe quoi avant de venir ici, ont voulu nous mettre en cause, parce que nous avions fermé la pouponnière. Cela m'a valu une question ici même. C'est une critique, parce qu'on l'avait fermée. Je rappelle que lorsque nous arrivons en 2016 nous recevons le rapport d'audit sur Gaschette. Et ce rapport d'audit sur Gaschette a été immédiatement suivi d'une décision du Président du Conseil Exécutif de mettre en place une administration provisoire qui consistait à dessaisir la direction actuelle de la gouvernance de Gaschette. Cette administration provisoire était suivie d'une administration judiciaire qui devait faire son travail. Là aussi, il y a eu des lettres d'injonctions du Président du Conseil Exécutif. Mais, il ne faut pas donner l'impression aux gens qui nous entendent que le Président du Conseil Exécutif, ou le Conseiller exécutif est tous les jours dans un établissement qui est un établissement indépendant que nous finançons, et pour lequel nous avons la responsabilité de veiller à la bientraitance des enfants. Et c'est ce que nous avons fait, à travers plusieurs visites à Gaschette. J'y suis allé, les services y sont allés, et nous avons pris un certain nombre de décisions qui n'avaient jamais été prises. Nous avons décidé, par exemple, de fermer la pouponnière. La décision de fermeture de la pouponnière n'a pas besoin de la consultation de la commission de la petite enfance et de la santé. C'est une décision du Président du Conseil Exécutif qui est pénalement responsable. Et le Président du Conseil Exécutif a pris cette décision. Quant à la question du transfert de l'AMEX, eh bien, je ne connais pas, c'est pourquoi il ne faut pas non plus dire des choses que l'on ne contrôle pas, je ne connais pas de décision de transfert de l'AMEX. Aujourd'hui, au moment où nous parlons, l'administration judiciaire vient de se terminer. Elle s'est terminée au mois de novembre. Un nouveau Président de la Sainte Famille a été élu, la semaine dernière, que nous avons aussitôt rencontrée et auquel nous avons signifié que compte tenu de l'échec de l'administration provisoire, et de l'échec de l'administration judiciaire, l'agrément serait retiré. Pour enlever l'agrément, il y a une procédure particulière à mettre en œuvre. Et un certain nombre de dispositions de contrôle ont été prises pour faire en sorte que cela ne se répète pas. Parce qu'en fait, la question du dysfonctionnement n'est pas le dysfonctionnement des élus, puisque nous avons fait ce qu'il fallait faire. C'est le dysfonctionnement d'un établissement pour qui nous avons décidé de retirer l'agrément. Et cet agrément sera retiré, et il s'agira de replacer ailleurs les enfants ou alors de faire en sorte qu'une autre institution reprenne, suivant les modalités règlementaires qui s'imposent, reprenne cette institution. Je veux dire très clairement que c'est extrêmement facile, et je l'ai dit, lamentable, d'utiliser ce malheur, ce malheur pour essayer de discréditer le Président du Conseil Exécutif et le Conseil Exécutif. D'autant qu'aujourd'hui, on peut se gargariser de tout. Mais la réalité, c'est que le Conseil Exécutif, dès 2016, a pris un certain nombre de mesures pour mettre fin aux dysfonctionnements de la Sainte Famille et de Gaschette. Alors, je vais entendre beaucoup de propos démagogiques. Je rappelle ceci, qu'à Gaschette des situations compliquées, des agressions de toutes sortes ont été signalées depuis un certain nombre d'années, depuis de très nombreuses années. Ces dysfonctionnements ont été signalés, mais il n'y a pas eu de mesures. Mon propos aujourd'hui, n'est pas d'entrer dans une stratégie qui consisterait à mettre à l'index, tel ou tel. Ca n'a pas d'intérêt. Ce qui est important c'est qu'aujourd'hui, contre ce qui se faisait habituellement, eh bien, nous avons pris les décisions qui s'imposaient en la matière. Mais il faut aller plus loin, parce que ce n'est pas seulement le problème de Gaschette. On peut faire de la démagogie sur Gaschette. Le problème c'est que dans beaucoup d'institutions, il y a ce type de dérive. Pas dans toutes les institutions. Mais dans un certain nombre d'institutions, nous avons connu ces dérives, et ces dérives existent toujours. Pas toujours de la même nature, mais la question de la bientraitance reste une question à régler dans un certain nombre d'institutions. Voilà ce que je tenais à dire sur cela. Et je considère en foi, que nous avons, en respectant la législation, pris les mesures qui s'imposaient. Et que par conséquent, la Collectivité, face à une situation délétère qui existait depuis longtemps et pour laquelle des décisions tranchées n'avaient pas été prises, la Collectivité a pris ces décisions. Et on ne peut pas venir aujourd'hui, par pure démagogie politique dire pratiquement que ce serait le Conseil Exécutif qui aurait été responsable d'un acte que nous regrettons tous, mais par respect pour ces jeunes, je crois que nous devrions avoir un peu plus de retenues dans des accusations dont je ne veux pas dire la profondeur de l'absurdité. Je le dis très clairement, en ces termes, parce que je trouve cette attitude absolument révoltante et inacceptable. Je le dis très clairement. Et nous continuerons de faire pour Gaschette, mais pas seulement pour Gaschette, ce que nous avons à faire. Et chaque fois que des faits de cette nature ont été signalés, nous avons réagi, nous avons fait les signalements, nous avons fait les visites nécessaires. Mais ne jouons pas aujourd'hui aux vierges effarouchées, comme si nous découvrions que ces problèmes existent. Et je rappelle que lorsque nous avons fermé la pouponnière, eh bien, nous avons été exposés à toutes sortes de critiques que nous avons assumées. Et de même que l'agrément sera retiré à la Sainte-Famille, et nous avons rencontré le nouveau Président de la Sainte-Famille, Monsieur CRIARD, cette semaine en réunion, et nous lui avons dit très clairement que l'agrément serait retiré, parce que c'est de la responsabilité de la Collectivité, aux vues, non pas seulement des évènements, mais aux vues de l'échec des tentatives que nous avons menées pour essayer de ramener dans cette institution un minimum de correction dans la manière de prendre en charge les enfants. Voilà ce que je voulais dire succinctement sur cette question.

M. Le Président Claude LISE

Collègue TELLE.

Mme Louise TELLE

Merci Président. C'est pour cette raison que je t'avais bien dit que je ne posais aucune question. Je voulais simplement dire au Conseiller que je n'utilise pas ce cas aussi dramatique pour faire de la politique. Parce que pour faire de la politique, il y a des lieux pour cela. On peut faire cela ailleurs. Et je n'aurais pas utilisé un cas aussi odieux. D'autre part, la question orale que j'avais posée ne comportait aucune critique quant au retrait des enfants de la pouponnière. Je ne parlais que de rétention d'information, encore une fois. Et d'autre part, le PCE, non plus, dans mes propos n'a jamais été mis en cause, bien au contraire. Je demandais comment se fait-il qu'on ait pu le mettre en risque, mais pas en cause ? Merci.

M. Francis CAROLE

Je répète qu'il n'y a pas de rétention d'information. Et que le Président du Conseil Exécutif n'a pas à consulter la commission de l'Assemblée pour prendre des décisions qui relèvent de sa responsabilité, y compris de sa responsabilité pénale. J'ai été très longtemps dans un certain nombre d'institutions. Quand le Président de l'Exécutif avant à prendre des décisions qui relevaient de sa responsabilité, il les prenait. Il les prenait parce que c'est son travail, c'est son rôle. Et c'est son obligation.

M. Le Président Claude LISE

Bien, collègues, je souhaite que ce sujet extrêmement inquiétant, forcément qui nous touche, trouve une solution. Dans le cas particulier, mais que la situation puisse trouver aussi une solution. On sera peut-être amené à en reparler, puisque, bien entendu, tous les élus peuvent être interpellés sur cette situation, et par conséquent, nous sommes obligés de la suivre. Bien, on ne peut pas aller plus loin aujourd'hui. Donc, nous allons entamer les questions de l'ordre du jour. Que nous devons voir là cet après-midi, en commençant pas la question 24 : Avenant à la convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et l'accès à l'emploi.

24. AVENANT À LA CONVENTION D'APPUI À LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ ET D'ACCÈS À L'EMPLOI

M. Francis CAROLE

Merci Monsieur le Président. Alors, ce premier rapport est relatif, et comme le précisait le Président de l'Assemblée à un avenant à la convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi, signé, vous vous le rappelez, le 10 octobre dernier, à la suite de la délibération de l'Assemblée de Martinique, du 26 septembre 2019. Et cette délibération portait contractualisation avec l'Etat, des actions d'appui à la lutte contre la pauvreté et l'accès à l'emploi. Alors, l'avenant qu'il y a à faire est extrêmement simple. C'est que l'Etat apporte en 2019 un complément financier par rapport à ce qui avait été prévu, un complément financier de dix-huit-mille-trois-centtrente-deux euros vingt-quatre (18 332,24 €) sur l'axe prévention sortie sèche de l'ASE. Donc, vous êtes simplement invités à vous prononcer sur la signature d'un avenant à la convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi. Ledit avenant ayant pour objet la prise en compte de la modification de l'enveloppe hors FAPI*5 pour 2019, fixé à neuf-cent-soixante-dix-mille-soixante-douze euros soixante-cing (970 072,65 €) au lieu de neuf-cent-cinquante-et-un-mille-sept-centquarante euros cinquante-cinq (951 740,55) donc, il y a une augmentation que j'ai rappelé. Donc, c'est l'objet de cet avenant au contrat.

M. Le Président Claude LISE

Avis de la commission Action sociale.

Mme Stéphanie NORCA

Bonsoir Président. Pour nous, nous n'avons pas d'objection sur ce dossier. Pour nous c'est un avis favorable, à partir du moment où le budget est d'ailleurs augmenté pour pouvoir servir le programme d'actions qui est proposé dans le plan de la lutte contre la pauvreté. Donc pour nous c'est un avis favorable.

M. Le Président Claude LISE

Avis de la commission Insertion.

Mme Josiane PINVILLE

Bonsoir Président. La commission s'est réunie, mais nous n'avons pas eu d'administratif pour présenter les dossiers.

M. Le Président Claude LISE

Avis de la commission Santé action de prévention.

⁵ FAPI: Fonds d'Appui aux Politiques d'Insertion.

Mme Louise TELLE

Avis favorable.

M. Le Président Claude LISE

Commission des Finances.

M. Michel BRANCHI

La commission des Finances a fait une commission conjointe avec la commission Insertion sociale. Nous n'avons pas pu avoir les éléments, donc, on se range à l'avis de la commission spécialisée, voilà.

M. Le Président Claude LISE

Qui demande la parole ? Personne. On peut passer au vote ? Bon.

VOTE Contre (0) Abstention (0) Pour... Adopté à l'unanimité

On passe au 25 : Convention transactionnelle entre la Collectivité et la SARL CARIBIS dans le cadre des mesures d'accompagnement social personnalisé avec gestion des prestations sociales.

25. CONVENTION TRANSACTIONNELLE ENTRE LA COLLECTIVITÉ ET LA SARL CARIBIS DANS LE CADRE DES MESURES D'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL PERSONNALISÉ (MASP) AVEC GESTION DES PRESTATIONS SOCIALES

M. Francis CAROLE

Il s'agit d'une convention transactionnelle qui porte sur des montants par rapport à des actions menées, et l'Assemblée est amenée à se prononcer sur la convention transactionnelle entre la Collectivité et la SARL CARIBIS dans le cadre des mesures d'accompagnement social personnalisé avec gestion des prestations sociales pour un montant de soixante-douze-mille-cinq-cent-trente euros soixante-trois (72 530,63 €). Donc, ce sont simplement les éléments de la convention transactionnelle.

M. Le Président Claude LISE

Est-ce qu'il y a une commission qui a quelque chose de particulier à dire ? La commission des Affaires sociales.

Mme Stéphanie NORCA

Au-delà de dire quelque chose de spéciale, déjà donner l'avis, parce que des fois on fait des débats, Président, c'est vrai que des fois on est un peu pressé parce que...c'est vrai que ce sont des choses récurrentes, mais il faut nous laisser nous exprimer quand même. Alors, pour nous c'est un avis favorable sur ce dossier concernant la MASP. Par contre, la seule chose que nous avions demandé en commission, c'est qu'on puisse nous tenir le bilan, parce qu'il y a des actions qui sont menées, forcément, il y a des difficultés, parce qu'on sait ce que c'est. Ce sont des mesures d'accompagnement spécifiques pour des publics spécifiques, et tout simplement, nous tenir, les membres de la commission, de nous faire parvenir le bilan annuel des activités, et de savoir un peu comment les mesures ont fonctionné, et savoir un peu comment on vit le dispositif. Donc, c'était la seule observation que nous avons eu à faire en commission, voilà.

M. Le Président Claude LISE

Merci. Y a-t-il une autre commission qui a un avis à donner ? Sinon, qui veut prendre la parole ? Personne ? Donc, on passe au vote.

VOTE Contre (0) Abstention (0) Pour... Adopté à l'unanimité.

Donc adopté à l'unanimité. On passe au 26. Il s'agit d'une convention de partenariat risques majeurs entre notre Collectivité et l'Etat.

26. CONVENTION DE PARTENARIAT RISQUES MAJEURS ENTRE LA COLLECTIVITÉ TERRITOTIALE DE MARTINIQUE ET L'ÉTAT - PROTOCOLE D'INTERVENTION DES SERVICES SOCIAUX

M. Francis CAROLE

Alors, cette convention est née d'abord d'une pratique, c'est-à-dire qu'après chaque phénomène naturel que nous connaissons, il y a un certain nombre d'institutions avec la CTM qui se réunissent pour essayer de croiser les aides que l'on apporte aux personnes. Cela a donné lieu progressivement à imaginer une convention, une convention qui définit un protocole d'intervention des travailleurs sociaux en gestion de crise. Il y a tout l'aspect pré-catastrophe, c'est-à-dire tout ce qui concerne la formation, la préparation. Il y a toute la partie post-crise. Qu'est-ce qu'on fait après la crise? Comment on prend en charge les personnes? Comment on les accueille, et où on les accompagne à court et à moyen terme ? Ce qui nous a conduits dans la convention à proposer la mise en place d'une commission de régulation de gestion des situations d'urgence pilotée par la CTM autour des principaux acteurs de l'action sociale et médico-sociale. La CAF, la CGSS, les CCAS, et les associations caritatives avec lesquelles nous travaillons. L'objectif étant de porter des réponses coordonnées aux besoins des sinistrés identifiés par les travailleurs sociaux, et de préparer un plan d'aide individualisée, aide financière, matérielle et soutien psychologique. La deuxième orientation, c'est la mise en place d'une commission de financeurs, CTM, CAF, Caisse Générale de la Sécurité Sociale, les CCAS, les associations caritatives. l'Etat, et d'autres partenaires. C'est une commission qui serait présidée par le Conseiller exécutif en charge des affaires sociales de la santé et des solidarités ou son représentant, avec, bien entendu des représentants de l'Assemblée et des représentants des autres structures, pour pouvoir justement mieux financer l'accompagnement des personnes. Par conséquent, il vous est demandé de bien vouloir vous prononcer sur la mise en place d'un protocole d'intervention postcatastrophe, la signature d'une convention pluri partenariale risques majeurs, la modification de la délibération du 16 décembre 2016 relatif au règlement territorial pour l'attribution des secours exceptionnels aux familles en situation de précarité. L'objectif est de formaliser le protocole d'intervention post-crise, et de mettre en place une commission de financeurs dans le cadre des situations de crises ou de calamités. Voilà résumé ce dossier, bien évidemment, que vous avez lu.

M. Le Président Claude LISE

Avis de la commission Action sociale.

Mme Stéphanie NORCA

Alors, Président pour nous c'est un avis favorable. Et nous avons, en tous les cas, apprécié le formalisme autour de ce dispositif, parce qu'on savait que ça se faisait quand il y avait des périodes de pluies ou d'inondation sur un certain nombre de territoires, et le fait d'organiser ce dispositif, et permettre la conférence des financeurs

autour des familles concernées par territoire, nous avons en tous les cas, dans notre commission salué cette initiative de la Collectivité de formaliser ce dispositif et ce mode d'accompagnement des publics les plus fragiles en période d'intempéries. Donc, pour nous c'est un avis favorable, Président.

M. Le Président Claude LISE

Avis de la commission Santé et Action de prévention.

Mme Louise TELLE

Avis favorable.

M. Le Président Claude LISE

Commission développement durable. Pas d'avis ? Formation professionnelle apprentissage ?

Mme Francine CARIUS

On ne s'est pas prononcé sur ce dossier, Président.

M. Le Président Claude LISE

Commission des Finances.

M. Michel BRANCHI

La commission a donné un avis favorable.

M. Le Président Claude LISE

Qui demande la parole ? Personne ? Donc, on passe au vote. Comment ? Oui, collègue LESDEMA.

Mme Marie-Line LESDEMA

Merci Président. Je trouve que c'est une superbe initiative. Cependant, j'ai entendu le Conseiller exécutif dire qu'il y aura certainement la mise en place d'une commission très protocolaire, avec comme président, le Conseiller exécutif ou son représentant. Mais je pense que ça aurait été peut-être très intéressant de pouvoir aussi, dans ce COPIL, puisque c'est quand même une convention de partenariat des risques majeurs, au-delà de la partie sociale, il serait peut-être intéressant de mettre également des personnes un peu compétentes sur les risques majeurs. Je pense que ce serait bien de pouvoir y associer les collègues de l'Assemblée, quand bien même il n'y ait aucune obligation que nous que nous y soyons. Merci.

M. Francis CAROLE

Alors, pour répondre à cette question. Deux choses. En fait les représentants de l'Assemblée y seront, puisque j'ai dit, enfin, sans spécifier, mais que la Présidente de l'Action sociale, évidemment fera partie de cette commission. Par contre, s'il y a...

(Interventions hors micro)

M. Francis CAROLE

Comment?

(Interventions hors micro)

M. Francis CAROLE

Non, justement, je répondais à cette deuxième question. Quant à la proposition que des collègues qui sont dans le secteur des risques y soient, bon, je ne vois pas d'inconvénient. Je suis d'accord.

M. Le Président Claude LISE

Bien. On peut passer au vote?

VOTE
Contre (0)
Abstention (0)
Pour... Adopté à l'unanimité.

On passe au 27 : Il s'agit de la modernisation de l'action liée au RSA et de la mise en œuvre du dossier social unique.

27. MODERNISATION DE L'ACTION LIÉE AU RSA ET MISE EN ŒUVRE DU DOSSIER SOCIAL UNIQUE - APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT

M. Francis CAROLE

Oui, depuis quelques années, ça ne date pas de la CTM, depuis quelques années, il y a une volonté des collectivités d'aller vers un dossier social unique. Enfin, il s'agit en fait :

- D'accéder aux données des usagers issus de différents systèmes à partir d'un point d'entrée unique ;
- De saisir les accueils personnalisés ou anonymes en quelques clics ;
- De disposer d'une vue d'ensemble du parcours de l'usager sous forme de synthèse graphique,
- D'optimiser l'activité des services de l'action sociale grâce aux outils collaboratifs, agenda partagé, gestionnaire de tâches, messagerie, alerte...
- Et d'améliorer la qualité du service rendu à une population vulnérable et en situation de précarité.

Plus récemment, la Collectivité a enrichi son offre par l'acquisition de fonctionnalités supplémentaires.

- En 2017, l'instruction et le suivi des adoptions des enfants confiés à l'Aide sociale par SOLIS ADOPTION.
- En 2018 la tarification des établissements sociaux et médico-sociaux par SOLATIS.
- En 2019 la solution mobile d'évaluation de l'allocation personnalisée d'autonomie.

Donc, toute une série d'actions qui conduisent à moderniser, mais à être aussi plus réactif par rapport aux demandes et aux besoins de nos concitoyens. Alors, évidemment, nous n'allons pas entrer dans le détail précis des actions qui vont être menées. L'objectif c'est de présenter le projet financier, le montage financier. Nous avons, vous l'avez constaté, dans le rapport, 3 délibérations. Parce que suivant les actions, nous allons émarger sur tel ou tel fonds européens. Alors, il y a d'abord l'axe 3 : FSE INCLUSION : Promouvoir l'inclusion sociale et combattre la pauvreté. Les opérations proposées sont des opérations de retour à l'emploi des bénéficiaires du RSA, des actions, une plateforme de suivi des bénéficiaires du RSA, et aussi une plateforme mobile de retour à l'emploi. L'axe 3, FSE-INCLUSION toujours,

promouvoir l'inclusion sociale, les opérations, ce sont des opérations de maitrise du dossier social unique. Les actions proposées : professionnalisation des agents des services sociaux par la formation et l'utilisation du dossier social, ceci pour les 2 grandes orientations de l'axe 3, ceci pour un montant de trois-cent-soixante-cinq-mille euros (365 000 €). L'axe 2 FEDER: les technologies de l'information et de la communication, sous total FSE, déploiement du dossier social unique, ce qui implique comme action précise la mise à disposition du portail citoyen, plateforme de télé-service à destination des usagers ; la mise à disposition des modules socles du portail citoyen ; des investissements matériels, les études et services de conseils liés au projet. Tout cela pour un montant de quatre-cent-quinze-mille euros (415 000 €). Et l'ensemble des 3 axes, fera sept-cent-quatre-vingt-mille euros (780 000 €). Donc, le calendrier prévisionnel c'est...le début du projet c'est janvier 2020, et la date prévisionnelle de fin de projet décembre 2022. Vous voyez que c'est une action qui va se déployer sur le moyen terme. Voilà donc résumé les éléments concernant ces...Alors, il y a aussi à la dernière page du document, en plus des fonds européens, il y a une part d'autofinancement, c'est-à-dire que la Collectivité, évidemment participera au financement de ces opérations sur ses fonds propres, suivant des opérations de cent-vingt-quatre-mille-cinq cent euros (124 500 €), et trois-centsoixante-cing-mille euros (365 000 €) et quatre-vingt-quinze-mille euros (95 000 €). Voilà résumé donc ce dossier sur le montage financier retenu.

M. Le Président Claude LISE

Avis de la commission Action sociale.

Mme Stéphanie NORCA

Alors, Président, c'est un dossier que nous avons, en commission, accueilli avec la plus grande joie. Parce que depuis le début de la mandature, en tous les cas, c'était un des axes sur lesquels nous avons porté une attention particulière, et qu'on voit qui se concrétise aujourd'hui. Et c'est vrai que cela me permet dans 2 temps de saluer l'implication quand même de la DSIO, et de saluer particulièrement l'implication de Monsieur LAVENAIRE et aussi de Monsieur CAROLINA qui ont vraiment travaillé sur ces sujets-là, qui ont vraiment pris ce sujet-là à bras le corps et qui ont fait qu'aujourd'hui on voit le déploiement de ce dispositif-là. Et c'est vrai que pour nous aujourd'hui, c'est un pari qui est presque gagné. Très franchement, l'idée du dossier social unique à la fois pour les bénéficiaires du RSA et les demandeurs, ceux qui se rapprochent des services de l'aide sociale, en tous les cas, pour nous, c'est vraiment une très, très très bonne initiative, et je crois que pour les travailleurs sociaux de notre Collectivité Territoriale, ceux qui sont dans la proximité à travers les services médico-sociaux, les assistantes sociales, les conseillers en économie sociale et familiale, les éducateurs spécialisés, vraiment on aura un outil redoutable qui nous permettra de travailler en transversalité. Non seulement entre agents de la Collectivité sur les sujets qui concernent ces publics-là, mais aussi, à termes, on en discutait en commission, avoir la possibilité d'interagir avec d'autres partenaires extérieurs et vraiement fournir un service de qualité, et ne pas avoir, à ce moment-là, quand un usager vient, de récupérer à la fois ses pièces par différents biais. Donc, pour nous c'est un avis extrêmement favorable sur ce projet, et nous attendons vraiment l'opérationnalité, et nous demandons en commission à ce que nous soyons associés au suivi des travaux dans la partie mise en service de cette plateforme, et de cet outil. Donc, pour nous c'est un avis très très favorable, Président.

M. Le Président Claude LISE

Merci. Avis de la commission Insertion.

Mme Josiane PINVILLE

Idem. Pas d'administratif.

M. Le Président Claude LISE

Avis de la commission des Finances.

M. Michel BRANCHI

Nous sommes dans la même situation que la commission Insertion.

M. Le Président Claude LISE

Avis de la commission Affaires européennes, coopération.

Mme Marie-Line LESDEMA

Merci Président. Nous n'avons pas eu la chance de bénéficier de la présence d'un administratif. Cependant, cela me plait que ce dossier arrive, parce que très tôt, j'avais invité le Conseiller exécutif à ce que nous fassions justement une réunion, une séance de travail dès le début de la mandature sur cet axe. Aujourd'hui, il arrive. Peut-être qu'il ne faut pas être trop pressé, il faut laisser le temps au temps, mais mieux vaut tard que jamais, et je dis, félicitation, au moins que les axes sur les fonds européens soient utilisés dans le social, c'est très bien. Donc, un avis favorable.

M. Le Président Claude LISE

Qui demande à intervenir ? Oui, collègue HAJJAR.

M. Johnny HAJJAR

Bien, il est vraiment très intéressant de pouvoir mobiliser le maximum de fonds européens. Donc, effectivement, ce type de dossier est demandé. Le type d'action aussi, puisque l'aide sociale à l'enfance est un sujet extrêmement sensible et préoccupant, parce qu'on sait qu'aujourd'hui, c'est l'avenir du pays, qui perd 5 000 personnes chaque année, et il est important de pouvoir accompagner notamment les enfants qui sont isolés et qui se retrouvent en très grande difficulté. Je tiens simplement à émettre 2 ou 3 remarques. On voit bien qu'au niveau des fonds européens, on est sur du FEDER et du FSE, et je tiens à préciser que le calendrier, me semble... puisqu'il faut effectivement rentrer dans le cadre opérationnel très rapidement. J'ai vu que la fin de l'action est prévue pour décembre 2022. Je rappelle que décembre 2022, c'est aussi la fin de toutes les actions qui ont été programmées aux fonds européens. C'est-à-dire que si elles n'ont pas été terminées fin 2022, vous n'allez pas, en tout cas, nous n'allons pas, la Collectivité Territoriale de Martinique, ne va pas pouvoir percevoir ces fonds européens. Donc, j'attire l'attention sur la nécessité de réactivité sur cette capacité d'augmenter la vitesse d'action, puisque c'est très rapide, ça va très vite, d'autant qu'il y a une volonté, à la fois des commissions qui participent sur le volet social d'être associé, et je veux quand même dire que les membre de l'Assemblée ont quand même, parce que j'ai été un peu choqué de l'intervention du Conseiller exécutif qui donne le sentiment que bon, en gros, le Conseil Exécutif n'a pas besoin de l'avis de l'Assemblée. D'accord il prend ses décisions, mais la concertation peut faire partie des sujets d'échange. La décision, on sait qu'ils la prennent. On sait très bien qui prend les décisions. Néanmoins, l'Assemblée n'est pas une chambre d'enregistrement qui est là à entendre et à entériner. Le nombre de fois où j'entends dire que la commission n'a pas été consultée, etc. Et je parle globalement, je dis attention. Et quand nous, nous demandons des éléments précis sur les fonds européens, ce n'est pas pour faire joli. Alors, come vous dites qu'il y a une belle programmation, et que tout va bien. Eh bien donnez-nous les chiffres, c'est tout ce qu'on demande, un tableau synthétique complet avec la programmation, les crédits de paiements de l'année et surtout le niveau de certification. Cela nous permettra, mais justement à apporter la preuve de ce que vous dites. Pawol en bouch pa chay. C'est facile de parler. Et c'est vrai que ca va rester comme une lutte entre une partie contre une autre partie. Mais nous, on s'appuie aussi sur les budgets, les documents budgétaires. Le peu, le très peu d'informations que nous arrivons à obtenir, on essaie de l'analyser comme on peut. Maintenant, comme vous en êtes fiers, et c'est très bien si c'est la réalité, apporteznous simplement les éléments. Parce que c'est tout ce qui est demandé. Donneznous les documents. Niveau de programmation, niveau de crédit de paiement par année, dans un tableau synthétique, et niveau de certification, cela nous permettra tous ensemble de dire merci à l'utilisation des fonds européens, voilà.

M. Le Président Claude LISE

Autres demandes d'intervention ? S'il n'y en a pas, je donne la parole au rapporteur.

M. Francis CAROLE

Très rapidement Président, merci. Je crois que pour une fois, c'est peut-être historique, je suis d'accord avec le collègue qui vient de s'exprimer quand il dit, « c'est facile de parler ». Ce qui est vrai. D'abord, je voudrais corriger quelque chose, et cette question ne porte pas seulement sur l'aide sociale à l'enfance, il faut bien lire le document. C'est une question qui est transversale à l'ensemble de l'action sociale. Ce n'est pas que la petite enfance. Deuxième réponse, sur les conseils que nous prodiguait notre collègue, je lui rappelle simplement que nous pouvons payer jusqu'en 2023. Par conséquent, il n'y a pas de risque à ce propos. Ensuite, concernant la volonté de détourner ce que j'ai dit, je répète ce que j'ai dit. Je répète qu'il appartient à l'Exécutif, je n'ai même pas dit à l'Exécutif, au Président du Conseil Exécutif, de prendre un certain nombre de décisions qui relèvent de sa responsabilité personnelle et pénale. Et cela se passe partout ainsi. Ça se passe dans les municipalités, le maire a des responsabilités particulières, etc. Tandis que la seconde question que tu évoques, c'est-à-dire qu'on n'a pas besoin de l'Assemblée. Je n'ai jamais dit cela. C'est du détournement de propos. C'est de la polémique complètement inutile, et qui n'est même pas très élaborée. Il faut élaborer au moins les critiques. Chacun a son rôle. Le Conseil Exécutif a son rôle. Mais aucune décision n'est votée ici, sans l'Assemblée. Donc, par conséquent, mais le Président du Conseil Exécutif n'a pas, sur des questions aussi sensibles, qui demandent une urgence en termes de réaction de consulter les commissions. Ce n'est pas possible. Ca ne se fait nulle part. Donc, le Président du Conseil Exécutif là où il doit prendre ses responsabilités, il les prend. Il se peut que dans d'autres questions il soit nécessaire d'approfondir la concertation, j'en suis bien d'accord. Je ne suis pas opposé à cela, mais il ne faut pas, à l'occasion de quelque chose de très simple, introduire un cheval de Troie, mais qui est tellement gros qu'on le voit trop facilement. Il faut être plus subtil que cela. Donc, l'Assemblée a son rôle. Je respecte l'Assemblée. Mais je n'ai jamais dit que l'Assemblée n'avait pas droit à la parole. Je tiens à préciser cela. Et je veux dire aussi, parce que vous avez raison, il est facile de parler, mais je pense qu'il serait bien aussi de dire que ceux qui nous prodiquent des conseils à longueur de plénières, là où ils sont en responsabilités, ne sont pas exemplaires. Donc, j'entends bien ce que tu veux dire, j'arrête là la réponse, mais ne vous posez pas en donneurs de leçon, quand vous n'êtes pas capables de donner l'exemple.

M. Le Président Claude LISE

Nous passons au vote.

VOTE Contre (0) Abstention (0) Pour... Adopté à l'unanimité.

Donc adopté à l'unanimité. Nous passons au 28. Nouvelle organisation et fonctionnement du fonds d'aide aux jeunes le FAJ.

28. NOUVELLE ORGANISATION ET LE FONCTIONNEMENT DU FONDS D'AIDE AUX JEUNES (FAJ)

M. Francis CAROLE

Merci Monsieur le Président. Donc, le rapport a pour objet de soumettre à votre appréciation la nouvelle organisation et le fonctionnement de ce qu'on appelle le FAJ, c'est-à-dire le fonds d'aides aux jeunes. Le fonds d'aides aux jeunes est une mission obligatoire de la Collectivité. C'est un dispositif qui a été créé sur le territoire en 2000. ça ne date pas de 2016, en 2000, et dont la gestion administrative, financière et comptable a été confiée aux missions locales qui sont des lieux identifiés par le public de jeunes en difficulté. Le FAJ a pour objet d'apporter aux jeunes de 18 à 25 ans qui connaissent de graves difficultés, des aides destinées à favoriser leur insertion sociale et professionnelle. Et le cas échéant, leur attribuer des secours temporaires de nature à les aider à faire face à des besoins urgents. Les aides du FAJ sont accordées à titre subsidiaire et ne peuvent se substituer aux autres dispositifs et aides existants. Vous le savez que le FAJ est constitué d'un comité de pilotage et de 3 comités locaux. Il s'agit donc du nord, du sud et du centre. Sur le plan opérationnel ce dispositif est mis en œuvre par les comités locaux basés au sein de chaque mission locale. Nous avons procédé à un certain nombre de modifications. Je tiens à dire que ces modifications sont le résultat de la concertation avec les missions locales. Nous avons discuté avec un certain nombre d'élus de l'Assemblée, Madame NORCA, par exemple, ont pris part à ces débats, et nous avons tenté de faire, non pas ce qu'il nous convient, en tant qu'élus, mais ce qui peut impacter le plus positivement possible les jeunes qui sont concernés par ces dispositifs. Donc, c'est pourquoi nous avons beaucoup écouté, et nous avons fait une synthèse. Et je remercie d'ailleurs la direction de l'action sociale d'avoir été au pilotage de ces évolutions. Alors le règlement intérieur avait été déjà refondu en 2017, mais la mise en pratique de ces dispositifs avait posé un certain nombre de difficultés à l'usage, et nous avons décidé donc de les modifier. En ce qui concerne donc le fonctionnement même du dispositif, il s'agit de faciliter les échanges entre le secrétariat central et les missions locales, de réduire les délais, et d'assurer une continuité dans le traitement des demandes. Donc, nous avons créé à cet effet, un mail dédié au FAJ qui est basé au sein de la direction de l'action DAS, de l'action sociale, dirigée par Monsieur CAROLINA. En outre, les membres des comités locaux du FAJ soulignaient l'inadaptation des montants indiqués. Donc, nous avons modifié les montants aussi. Si bien que le FAJ d'urgence qui était de 153 € passe désormais à 250 €. Donc, nous avons fait une augmentation substantielle. Et concernant les... Et ce FAJ passe aussi, j'ai oublié de le présenter, de 1 000 à 2 400 € avec un montant trimestriel maximum de 1 000 € au lieu de 600 €. Vous voyez, donc, il y a d'abord une augmentation du niveau d'aide à ces jeunes. Le règlement intérieur prévoit une harmonisation du dispositif sur l'ensemble du territoire, parce qu'il y avait une manière d'autonomie un peu poussée quant au règlement. Donc, on essaie d'unifier le règlement. Pourquoi? Parce que nous voulons que sur tout le territoire martiniquais il y ait une égalité de traitement en matière d'aide sociale. Alors, il y a une question qui se pose. C'est la question du financement des formations. Nous avons identifié un certain nombre de questions, mais nous n'avons pas tranché la difficulté. Il faut que nous ayons avec. notamment, la direction formation, un certain nombre de discussions pour voir comment nous prenons en charge un certain nombre d'aides en matière de formation. Un autre aspect de ce travail que nous avons fait, c'est la nécessité de mieux communiquer, parce que beaucoup de jeunes ne connaissent pas ce dispositif, ne connaissent pas le contenu, et il est important d'élaborer un certain nombre d'outils de communication. Nous mettrons en place aussi une évaluation des actions que nous menons pour justement, une plus grande efficacité du FAJ en direction des jeunes. Alors, il s'agit donc par conséquent de remplacer la délibération de 2016 par la présente délibération dès sa publication. Il s'agit de valider le nouveau règlement intérieur du FAJ, ensuite le règlement d'attribution des aides aux jeunes, notamment, le recours ou non au FAJ pour le financement des formations, mais cela sera fait

dans un second temps. La mise en œuvre d'une évaluation externe du dispositif pour que le dispositif soit évalué par des gens qui sont en dehors du système FAJ et de la Collectivité. Et la mise en place d'une communication maitrisée autour du dispositif. Voilà les grands aspects de ces modifications que nous voulons vous soumettre sans entrer dans le détail, puisque, bien entendu, je suppose, je sais que vous avez lu attentivement ce dossier sur le FAJ qui est un instrument, un outil insuffisamment utilisé pour aider les jeunes. Alors, il fallait en rendre l'utilisation plus facile, il fallait aussi augmenter le niveau d'aide qu'on apporte aux jeunes. Et cela nous renvoie à une question que nous avons eu à traiter hier, c'est comment nous accompagnons notre jeunesse. Alors, évidemment, ce n'est pas le seul outil, mais c'est l'un des outils nous permettant d'accompagner les jeunes Martiniquais. Merci.

M. Le Président Claude LISE

Avis de la commission Insertion.

Mme Josiane PINVILLE

Président, je t'ai déjà dit qu'il n'y avait pas d'administratif pour des raisons diverses.

M. Le Président Claude LISE

Commission des Finances.

Mme Josiane PINVILLE

C'était une commission commune.

M. Le Président Claude LISE

Ah oui! C'était une commission commune. Collègue NORCA.

Mme Stéphanie NORCA

Oui, Président, notre commission a été sollicitée sur l'évolution du dispositif, et généralement en fait, c'est moi qui ai un peu collaboré avec la direction de l'action sociale à travailler sur le remaniement du règlement intérieur du FAJ. Pour notre commission c'est un avis favorable. D'autant plus que les évolutions permettent, non seulement aux conseillers en insertion des missions locales, d'ouvrir la possibilité aux ieunes de mobiliser ce dispositif, mais aujourd'hui ce dispositif est mobilisable par n'importe quel travailleur social du territoire. Ça aussi c'est une avancée qui permet à l'ensemble des travailleurs sociaux d'être en capacité de mobiliser ce dispositif. Et autre chose, chose qui ne se faisait pas avant, un jeune qui par exemple part en Belgique, qui part en Europe, qui part à l'Etranger ou qui part dans la Caraïbe, peut éventuellement solliciter le fonds d'aides aux jeunes pour lui porter un soutien financier dans ses démarches d'insertion et d'accompagnement professionnel. Et aussi, nous avons beaucoup travaillé à l'harmonisation des outils, parce que des fois, d'un territoire à un autre, on avait des pratiques un peu différentes. Donc aujourd'hui on arrive à une harmonisation et une pratique, en tous les cas, une maitrise de la question beaucoup plus pertinente. En tous les cas, je salue l'implication de...C'est Madame IDOMENEE qui a beaucoup travaillé avec nous dessus, Monsieur CAROLINA aussi pour beaucoup. Et puis, je salue aussi l'implication de chacune des missions locales, qu'elle soit de Cap Nord, de la CACEM ou du Sud, où il y a eu une vraie implication des collaborateurs de direction, mais des équipes opérationnelles qui ont travaillé avec nous sur l'amélioration du dispositif pour le rendre beaucoup plus performant aujourd'hui. Donc, aujourd'hui nous sortons un outil qui est plus que performant. Nous allons voir d'ici sa mise en service probablement en janvier, que nous allons pouvoir voir les fruits d'ici quelques mois. En tous les cas, nous avons fait un beau travail de collaboration sur ce dispositif, et pour notre commission c'est un avis favorable. Président.

M. Le Président Claude LISE

Qui demande la parole ?

Mme Marie-Line LESDEMA

Non, notre commission a été saisie. Président, la commission...coucou...

M. Le Président Claude LISE

Oui, oui.

Mme Marie-Line LESDEMA

Justement, je tenais à remercier l'administrative qui a été dépêchée parce qu'effectivement, je crois que cela avait échappé à la vigilance du responsable, que nous avions demandé de pouvoir discuter sur ce dossier. Et nous avons une administrative qui a été très explicite, qui nous a bien expliqué. Cependant, nous demandions un peu plus d'infos sur ce qui avait été décidé, et surtout, est-ce qu'on pourrait avoir des bilans, le bilan des actions qui ont été menées jusqu'à là ? Parce que si aujourd'hui on demande, on enrichit le dispositif, c'est qu'en quelque part, il y avait très certainement un manquement ou une demande ou... Est-ce qu'effectivement ces fonds-là n'étaient pas mis spécialement sur la formation ? En tout cas, on était préoccupé par un certain nombre de questions et l'administrative qui était avec nous n'avait pas non plus toutes les réponses, et avait promis de les faire remonter à Monsieur CAROLINA, et qu'au moment de la plénière nous pourrions avoir les réponses. Voilà, merci. Bilan de ces modalités de versement, etc., bilan du FAJ, voilà.

M. Le Président Claude LISE

Qui demande la parole ? Oui, collège PINVILLE.

Mme Josiane PINVILLE

Oui, alors, c'est avec ma casquette de Présidente de mission locale que j'interviens. Je confirme que ce travail a été fait dans une co-construction, construction d'une part avec les élus de l'Assemblée et l'Exécutif; d'autre part avec les techniciens ou les collaborateurs de la CTM et les collaborateurs des missions locales. Le fond d'aides aux jeunes est effectivement un dispositif qui était mal connu et quelques fois peu utilisé. Il faut savoir qu'il y a le FAJ d'urgence, qu'il y a le FAJ individuel et le FAJ collectif. Donc, à partir de cet outil des améliorations ont été portées pour dire à la collègue que tout est perfectible. Donc, dans la pratique on a vu que sur certains territoires, ça pouvait être utilisé plus en collectif qu'en individuel ou inversement. Donc, il a fallu, comme l'a dit l'Exécutif, trouver une harmonisation. Et bien sûr, comme je l'ai dit tantôt, tout est perfectible, donc ces équipes qui ont travaillé ensemble ont porté une plus value à cet outil, ce qui répond aussi à des questions qui avaient été posées antérieurement, oui la CTM s'occupe des jeunes par le FAJ, par le biais des financements des missions locales, par le biais de la formation. Et là, je vais quitter la salle, puisque je ne peux pas participer au vote.

M. Le Président Claude LISE

Collègue MARTINE.

M. Raphaël MARTINE

Oui Président, je veux en sus sur tout ce qui a été dit par la Présidente de la commission Affaires sociales, Madame NORCA, ajouter qu'en tant que Président du comité local de la mission Nord de la Martinique, il s'agit d'un travail qui a été fait sous la houlette de Madame IDOMENEE avec ses équipes, pour justement élaborer ce nouvel outil et nouveau dispositif qui vont dans le bon sens. Et je salue également que nos souhaits et nos propositions ont été retenus à travers tout ce travail qui a été fait, notamment à travers la mise en adéquation des montants alloués au regard des besoins réels des jeunes sur le terrain. La question de l'accompagnement de la formation a été posée. Je crois aussi que des réponses devraient être portées de manière plus précise pour éviter des doublons. Parce que jusqu'à présent, souvent, une très forte demande est faite en matière d'accompagnement, de formation, et la

question de savoir est-ce que ceci relève de la compétence du FAJ, je crois que cette problématique mérite d'être posée et d'être clarifiée pour que nous allions vers beaucoup plus, disons d'efficacité dans l'accompagnement de ces jeunes quand ces besoins se font sentir. Donc, je salue le travail aussi, le résultat de ce travail qui se traduit à travers ce nouveau dispositif.

M. Le Président Claude LISE

Bien, nous pouvons passer au vote. Oui, collègue MARIE-SAINTE.

M. Daniel MARIE SAINTE

J'ai une communication à faire. Je suis très ennuyé d'avoir à la faire parce que j'avais fait la remarque. D'abord, il faut toujours déplorer que les services travaillent en tuyau d'ordre. C'est-à-dire chacun de son côté. Parce qu'il y a quelque chose qui est dite dans le rapport, j'ai déjà maintenant dit le contraire à la tribune. Il est dit dans le rapport, « cependant se pose le problème du financement de la formation ». Et il est dit que « la formation n'est pas prise en charge par l'AIF ». On a utilisé un sigle. L'AIF c'est l'Aide Individuelle à la Formation. Il y a sur notre territoire 2 AIF. Les AIF faits par le Pôle Emploi, dont les règles sont définies depuis Paris, et qui excluent un certain nombre de public, un certain nombre de formateurs, etc. Et puis, il y a l'aide individuelle que nous allons voter ici, et pour laquelle nous avons décliné et soumis au vote de notre Assemblée un certain nombre de délibérations que nous utilisons comme délibération cadre et qui à chaque séance du Conseil Exécutif, à la lumière de cette délibération cadre, des aides sont attribuées. Donc, je prétends qu'il n'y a pas un public quel qu'il soit, qui n'ait pas droit à une aide individuelle de la formation de la CTM. Nous balayons tous les publics, qu'ils soient jeunes ou pas jeunes, qu'ils soient salariés ou pas, nous avons des dispositifs. Quel que soit le lieu où ils veulent faire la formation, sur place en Martinique, en France, en Guadeloupe et en Guyane, ou voire la Réunion, nous avons une convention avec l'ADOM qui permet, qui délivre pour notre compte des aides individuelles, et pour le reste du monde, nous avons également un dispositif qui est géré en direct par la CTM. Alors, pour les formations qui sont faites sur le territoire de Martinique, nous avons passé une convention avec le Pôle Emploi, ce qui fait que Pôle Emploi gère 2 mesures. L'un pour le compte de l'Etat avec les règles définies par l'Etat, et un autre pour le compte de la CTM avec les règles définies par la CTM. Et nos règles n'excluent personne. Donc, c'est dommage qu'on ait utilisé le concepteur AIF sans flécher. Je suppose que le rédacteur du texte parlait de l'AIF Pole Emploi, et pas de celui de CTM. Donc, je rassure mon collègue CAROLE, ce problème a déjà des solutions et il faut le faire savoir aux missions locales pour qu'on ne décourage pas les jeunes qui choisissent telle ou telle formation. Alors, évidemment, on met sur le concept formation 2 choses. Il y a un truc qui s'appelle la formation continue, et celle qui s'appelle la formation initiale. Quand c'est une formation initiale, l'enseignement supérieur qui donne un statut d'étudiant, il y a le dispositif d'aide aux étudiants, bien classique, connu, d'ailleurs le texte envisage là, mais il y a des formations qui ne donnent pas le statut d'étudiant et qui donnent le statut de stagiaire de la formation professionnelle. La seule condition c'est que cette personne, le bénéficiaire soit inscrit à Pôle Emploi, pour montrer qu'il est à la recherche d'emploi. C'est la seule condition que nous avons mise. Donc, je voulais profiter pour le dire publiquement pour que tous ceux qui nous entendent au-delà de cette salle sachent que nous avons mis en place tous les dispositifs. Donc, je dis à mon collègue que ce..., évidemment, il faudrait que le service de l'insertion se rapproche de celui de la direction de la formation comme c'est dit dans le texte, je pense que s'ils s'étaient déjà rapprochés on n'aurait pas eu à dire que ça n'existe pas, voilà.

M. Francis CAROLE

Il y a eu un rapprochement, mais le rapprochement mérite d'être conforté, dirionsnous. Mais c'est vrai qu'en page 4, nous avons indiqué qu'il s'agit bien de l'AIF de Pôle Emploi, donc c'est clair. Mais, tu as raison, il faut que nos services travaillent davantage en synergie, mais ça a commencé, par contre, il s'agit de préciser un certain nombre de choses.

M. Le Président Claude LISE

Collègue NORCA.

Mme Stéphanie NORCA

Juste pour rebondir. En fait le Conseiller exécutif a en partie déjà répondu sur la question. Mais comme moi, je préside le FAJ de la mission locale du sud, et c'est vrai que l'expérience, quand on travaille les dossiers, souvent la difficulté c'est qu'au niveau du Pôle Emploi, il n'y a pas de réponse. En fait c'est cette interface, cette intermédiation que nous organisons entre, à la fois, le service de la formation professionnelle et le fonds d'aide aux jeunes pour que nous puissions, en tous les cas, permettre au jeune d'avoir une réponse sur sa formation. Donc, en effet, avec les services de la direction de l'Action sociale, il y a une rencontre qui est prévue pour fluidifier la connexion entre les 2 services pour que le jeune quand il arrive, que nous sachions où en est sa demande de formation, pour qu'on n'ait pas à financer via le FAJ une formation qui est déjà en cours qui est probablement déjà traitée par le service concerné. Donc, c'est cette connexion que nous essayons, en tous les cas d'améliorer entre les 2 services pour que le jeune soit le mieux servi sur la question de la prise en charge de sa demande de formation, tout simplement.

M. Le Président Claude LISE

Bien, y a-t-il d'autres demandes ? Tu veux conclure ?

M. Francis CAROLE

Non, simplement, il me semble qu'à travers ce changement de dispositif, nous faisons quand même une avancée majeure qui s'accorde mieux aux besoins des jeunes, et nous soulignons les points à approfondir, notamment en matière de formation pour qu'il n'y ait pas des doublons. Et nous avons bien identifiés effectivement l'AIF Pôle Emploi, avec qui nous travaillons bien. Donc nous aurons là aussi des démarches à faire pour essayer de faire en sorte que les jeunes puissent accéder le plus vite possible et le plus efficacement possible aux outils qui existent. D'autant que, comme cela a été rappelé hier, il y a un effort particulier à faire au niveau de la jeunesse. Et la cohérence entre ce que fait la direction de la formation et ce que nous faisons est un élément essentiel, évidemment.

M. Le Président Claude LISE

Nous pouvons passer au vote?

(Sortie des administrateurs du FAJ)

VOTE Contre (0) Abstention (0) Pour... Adopté à l'unanimité.

Donc adopté à l'unanimité. Nous passons au 29. Il s'agit des nouvelles modalités de versement de la subvention de fonctionnement aux missions locales.

29. NOUVELLES MODALITÉS DE VERSEMENT DE LA SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AUX MISSIONS LOCALES (MILNORD, MILCEM, MILSUD) INSCRITES DANS UNE CONVENTION-CADRE D'OBJECTIFS ET DE MOYENS POUR LA PÉRIODE 2019-2021

M. Francis CAROLE

Alors, je vais résumer puisque le dossier que vous avez a été excellemment fait par les services, c'est expliqué de manière très pédagogique. Il faut simplement dire que les missions locales participent à la mise en œuvre de la politique publique de l'emploi. Et nous comptons 3 missions locales, le nord, le sud, la MILCEM au centre, la MILNORD au nord évidemment, et puis la MILSUD, bien entendu, dans le sud. Et ce sont des missions locales qui font un travail tout à fait remarquable. Et ce qu'il nous faut dire c'est qu'au cours de l'année 2019, la DIECCTE et la CTM nous avons fait en sorte qu'apparaisse une association qui rassemble ces 3 missions locales. Parce qu'en Guadeloupe par exemple, il n'y a qu'une mission locale, en Martinique il y en a 3. Donc, il y avait une union des missions locales qui n'a pas prospéré malheureusement à cause d'un certain nombre de problèmes. Et quand nous avons pris ce dossier en main en 2018, nous avons aussitôt travaillé à la mise en place d'une association territoriale des missions locales qui existe, qui fonctionne, dont la Présidente est la Maire de Basse-Pointe, Madame CASIMIRIUS, Cette association va se développer. Nous avons organisé la Collectivité pour que l'accompagnement se réalise dans les meilleures conditions. Vous avez dans le dossier les activités courantes des missions locales dans le nord, dans le sud, et dans le centre. Nous avons un rappel des budgets impartis à chacune des missions locales. Vous verrez par exemple que dans le nord, c'est davantage d'argent que dans le sud, etc. Alors pourquoi cela? C'est une disposition qui existe depuis très longtemps. Je pense que ceux qui nous ont précédé ont voulu donner une prime de rattrapage, si vous voulez, à la mission locale du nord qui est, disons-le aussi, une mission extrêmement active. qui fait énormément de choses dans un contexte où il y a beaucoup de difficultés. Et il faut saluer donc l'action de cette mission locale ainsi que celles du centre et du sud qui font beaucoup d'actions extrêmement innovantes. Alors au titre de l'année 2019, le montant de la subvention annuelle de fonctionnement de chaque mission locale sera constitué de 2 tranches. Alors, nous aurons, et c'est là l'innovation, nous aurons une première tranche qui est une tranche forfaitaire. Cette tranche forfaitaire c'est ce qu'on donne habituellement aux missions locales. Pour la MILCEM c'est quatre-centcinquante-mille euros (450 000 €), pour la MILSUD quatre-cent-soixante-quinze-mille euros (475 000 €), et pour la MILNORD six-cent-vingt-mille euros (620 000 €). Ce qui nous fait un montant d'un million-cinq-cent-quarante-cinq mille euros (1 545 000 €). Et puis, nous avons introduit une deuxième tranche que nous avons baptisé tranche variable. Cette tranche variable, et nous allons la donner à partir de 2020, c'est-à-dire d'ici un mois, en fonction des crédits disponibles à hauteur de quinze-mille euros (15 000 €) par mission locale. Alors, nous allons avoir des éléments de pondération : cinq-mille euros (5 000 €) pour le caractère innovant du programme annuel d'actions spécifiques menées dans les missions locales. C'est un encouragement à imaginer des solutions pour nos jeunes ; cinq-mille euros (5 000 €) de soutien de la précarité du territoire ou du nord en cours. L'objectif en tout est fixé à 80 %. Et cinq-mille euros (5 000 €) pour le taux de sortie positive. Alors je pense qu'il faut véritablement, avoir une réflexion sur les sorties positives. Les sorties positives sont de 2 ordres. Ou on trouve un travail ou on poursuit une formation qualifiante. Parce que l'aide que nous donnons dans les opérations que nous menons auprès des jeunes, cette aide doit déboucher sur des situations. Il n'est pas question d'installer des jeunes dans un accompagnement qui ne cesse pas, 5 ans, 10 ans. Non, il faut qu'il y ait des sorties positives. C'est-à-dire qu'il faut que la prise en charge que nous faisons de ces jeunes contribue à leur permettre de trouver une situation stable, soit par le travail, soit par une formation supérieure. Donc, c'est à cela que nous sommes en train de travailler. Alors la dotation, et ça aussi c'est important, le versement de la dotation s'effectuera de la manière suivante. La tranche forfaitaire sera versée en 2 fois.

D'abord un acompte de 80 %, une fois que la décision de la Collectivité Territoriale est retenue et un solde de 20 % sur présentation des justificatifs indiqués dans l'article 2 de la convention. La tranche variante sera versée en une seule fois au cours de l'année suivante N+1 sur présentation des justificatifs prévus. Alors, il vous est demandé de vous prononcer sur l'adoption des nouvelles modalités que nous avons développées et l'adoption de la convention cadre multipartite d'objectif et de moyens entre la Collectivité Territoriale de Martinique, les missions locales, (MILCEM, MILNORD, MILSUD et l'Association Territoriale des missions locales.

M. Le Président Claude LISE

Avis de la commission Insertion.

Mme Josiane PINVILLE

Nous n'avons pas d'avis.

M. Le Président Claude LISE

Finances? Affaires sociales?

Mme Stéphanie NORCA

Pour nous, Président, c'est un avis favorable sur le nouveau modèle de financement des missions locales.

(Interventions hors micro)

M. Le Président Claude LISE

Comment ? Qui demande la parole ?

M. Francis CAROLE

Madame TINOT.

M. Le Président Claude LISE

Oui, collègue TINOT.

Mme Marie-Frantz TINOT

Merci Président. Ce dossier me permet de, justement, saluer le travail qui est fait par les missions locales, puisque nous savons, et cela a été dit déjà par ceux qui ont précédé, même hier, qu'il y a un travail considérable. Et d'ailleurs c'est un travail très délicat, puisque quelquefois on reçoit des jeunes, ils viennent aujourd'hui, demain ils ne reviennent pas. Donc, le suivi n'est pas évident. Hier j'ai fait une intervention justement concernant ces jeunes, cette cible de 18/25 ans, j'ai bien dit que la CTM fait des propositions. C'est vrai qu'il y a des dispositifs, il y a des choses qui sont mises en place. Mais il y a des choses à revoir, et c'est ce sur quoi que je voulais insister, parce que nous avons quand même des chiffres qui parlent. 24 % de jeunes de cette tranche qui sont en deserrance. Donc, ce n'est pas moi qui ai fait les chiffres. Pourquoi d'ailleurs l'Etat a lancé un appel à projet justement pour cette tranche, a déversé 400 000 € pour des invisibles. Donc, cela voudrait dire que malgré le travail fait par les missions locales, malgré le travail fait par d'autres structures qui s'occupent d'insertion, il y a quand même quelque chose à faire. Et je l'avais dit une fois, l'insertion, cette tranche de jeunes, parce que nous avons parmi des jeunes qui sont décrocheurs, et il serait temps qu'un jour on se penche sur l'insertion. Parce qu'on a l'impression que chacun travaille dans son coin et la solution on ne la trouve pas. C'est vrai qu'on fait des choses. Il y a eu Atout Inclusion, aujourd'hui, il y a Rouspel, je ne sais pas en Larel, etc. mais ce sont toujours des dispositifs qui un moment, servent pendant une année, mais après on retrouve ces mêmes jeunes-là dans les difficultés. Donc, c'est vrai, je l'ai dit, il y a des choses qui se font, mais il faut revoir, il faut ensemble que tous ceux qui sont autour de l'insertion se mettent autour d'une table pour que nous puissions réduire ce taux qui est trop important pour cette

tranche d'âge. Je voulais revenir aussi sur le Conseiller exécutif en charge de la formation professionnelle qui a parlé des IAF. C'est vrai que la CTM intervient pour les formations. C'est vrai que l'aide, elle est donnée, mais c'est aussi vrai que les dossiers trainent en longueur. Peut-être qu'il y en a trop, mais des jeunes...parait-il, c'est 2 mois, et souvent nous rencontrons des jeunes qui sont découragés pour qu'ils obtiennent une réponse, pour leur formation. La formation a déjà débuté, et ils n'ont pas de réponse. Alors, je répète, je sais que la CTM contribue, mais, il faut, sur le plan administratif peut-être renforcer le personnel parce que... Et souvent les jeunes vous disent qu'ils laissent tomber, parce que c'est trop long. Donc, je le vois en train de sourire, mais lorsqu'un jeune vous rapporte des informations et vous le donnez en plénière, c'est pour peut-être apporter une solution, parce que je ne viendrais pas ici raconter du n'importe quoi. Je pense que si on doit avancer c'est en écoutant un peu ce que l'autre dit, s'il le prend, il ne prend pas n'importe où, il le prend d'un jeune. Voilà, merci.

M. Le Président Claude LISE

Y a-t-il d'autres interventions ? Oui, collègue COUTURIER.

M. Gilbert COUTURIER

Alors, Président, je crois que la discussion autour du dispositif, autour du travail que font les différentes missions locales est extraordinaire. Et l'intervention de la collègue là tout juste avant moi me permet de dire que je crois qu'à un moment donné il faut arrêter de créer les dispositifs. Il faut fortifier, mais il faut aussi que nous puissions rencontrer ces jeunes, et leur demander quel avenir ils souhaitent. Bef ki pas souèf pa ka brè. Fo zot ten sa. Et tu dis bien effectivement collègue que tu rencontres un jeune, tu l'accompagnes, tu l'attends demain, i pa là, i en bra kon géra. Alors que...Quel est le but? C'est d'accompagner le jeune. J'ai pris l'exemple, je n'aurais pas dû donner cet exemple, mais je l'ai fait et j'ai proposé à la Présidente de l'IMF lorsqu'elle voulait prendre les jeunes pour Larel, je lui ai dit, tu as besoin de faire une réunion, il y a une dizaine de jeunes, il y a plus d'une dizaine, est-ce que tu ne peux pas faire venir sur place les responsables de l'IMF.?

Mme Francine CARIUS

L'IMFPA.

M. Gilbert COUTURIER

De l'IMFPA oulala! De l'IMFPA. En faisant venir, eh bien, aujourd'hui, nous inconsciemment, tellement on a envie de les accompagner on va tomber dans l'assistanat avec eux. Et qu'est-ce qui s'est posé ? L'expérience a fait que 12 jeunes sont convoqués, ce sont eux qui ont dit « ca nous intéresse ». Le jour, alors que je les empêche d'aller vers Trinité, je donne une salle sur le Gros-Morne, tu as 9 qui sont présents. 2 jours après, c'est le Pôle Emploi qui doit intervenir. La même chose, j'entends Présidente, j'ai dit à Présidente, mwen ka ba en sal. Je ne veux pas avoir des excuses, où le jeune va dire mais il n'y a pas de transport. Mé la comune, mé CTM pèsonn pa ka ban ou, nou pa ni twansport pou nou alé. Pôle Emploi vient pour expliquer le dispositif et comment ils vont être accompagnés financièrement. C'est vrai, à la différence de 2 jours avant entre 12 convoqués, 9 présents, il y avait 12 présents, c'est monté en gamme. Parce que oui, à telle enseigne, nous l'avons au niveau de l'apprentissage, le jeune de dire, souvent les parents sont derrière, kolé enlè yo kon an tic pan an lè en bef meg, pou sav kombien lagen yo ké touché. Sauf que ce qui est important pour nous, c'est de permettre à ce jeune, à ces personnes éloignées de l'emploi et de l'insertion, c'est de se prendre en charge, et une fois qu'ils se prennent en charge, cela nous permet de mieux mettre en place l'accompagnement et de voir comment orienter et aider là où il y a des manquements. Un exemple ce matin, à mon travail, avant de venir ici, j'ai comparé avec un autre exemple que j'avais mercredi. Un jeune vient avec eux, il a échoué son BTS, il vient et il dit, oui, je vais réussir, oui, j'aime tel. Alors on lui dit, quels sont les

moyens, qu'est-ce que tu vas mettre en place? Voici les notes, les relevés de note que tu as. Quand tu vois l'état du relevé de notes, il ne peut pas y aller. Quand il dit je veux y aller, parce que ma copine est enceinte. Et c'est là que je dis, à un moment donné, il faut être responsable auprès de ces jeunes, de ces personnes, pour leur dire, trouve une entreprise qui te fera un contrat de travail normal. Si tu viens en alternance ou si tu vas dans une formation où on va t'accompagner, on va te demander de faire l'effort de te réveiller tôt, de t'habiller correctement, de te coiffer, d'avoir le savoir être. Et c'est là au fait qu'il faut leur dire, vous êtes l'acteur, nous sommes les accompagnateurs. Et sur ce point, je crois que le moment doit arriver pour qu'on fasse le forum avec eux, et leur dire chaque fois que vous allez attendre sur l'autre pour réussir, eh bien va s'appliquer cette citation que tout flatteur vit au dépend de celui qui l'écoute. Et c'est ce travail que je crois qu'il faut chaque fois faire et en faire, la pédagogie. Et la Présidente de l'IMFPA, je l'ai réveillée un soir, il était, je crois 23h pour un jeune qui me demande un rendez-vous pour rejoindre.... Le premier jour qu'il a fait à l'IMFPA c'était d'identifier un jeune parmi é ke i wouè boug là mal gadé'y épi i rimonté minnin group la kail li, en group kanmarad-li alé kail lé paren ti boug-là épi fouté kou en derrière'y. C'est pour cela que je dis que c'est un travail de titan, de corps à corps, mais de responsabilité que nous devrions développer et leur dire, ok, tu veux? Moi je vais t'accompagner. Si tu ne reviens pas demain, quand tu auras décidé de venir eh ben, on va le faire. Tant que tu ne reviens pas, je ne vais pas chercher pour toi. Parce que ce que nous faisons là, nous avons pris la route, je ne sais pas pour vous, vous êtes très jeunes, mais pour moi vieux, nous avons pris la route vers la tombe. On veut laisser un pays pour des jeunes, pour des personnes qui méritent parce que cela m'embête souvent de voir que tout ce que nous faisons n'est pas récupéré par des petits Martiniquais, c'est récupéré par d'autres personnes. En nou pa lavé lan min suivé atè.

M. Le Président Claude LISE

Je te passe la parole. Ah excuse-moi. Collègue NILOR.

M. Jean-Philippe NILOR

Merci Président. Très rapidement, je voudrais quand même nuancer les propos, enfin, le pessimisme du collègue qui m'a précédé. Parce qu'on ne peut pas généraliser non plus. Et il ne faut pas laisser croire qu'il y a une génération maudite qui est fainéante, qui n'est pas responsable. Elle est sortie d'où cette génération ? Chaque fois qu'il y a un jeune irresponsable, il ya beaucoup d'adultes et de parents irresponsables en amont. Donc, on ne peut pas stigmatiser comme cela les jeunes. Kon si à présen pa resté avenir, pas resté espwoi yo tout la sé dé féyen dé bad boy, ou dé bad girls. Moi, je connais aussi beaucoup de jeunes Martiniquais qui se battent au quotidien. Et je vais prendre un exemple précis. C'est vrai ke ou pé paf è en bef kip a swef brè. E si sé dlo i bizwin pa bail coca non pli. Paske i pa kail bre'y pé tet dlo 'a i pé breye. Je le dis parce qu'en ce moment à l'IMS nous avons mis en place avec la communauté d'agglomération de l'Espace Sud, une formation, un CQP (Certificat de Qualification Professionnelle) insertion par le sport qui se tient aux Anses d'Arlet sur les activités nautiques. Les métiers de la mer. Eh bien, figurez-vous qu'il il y a des ieunes du marin qui sont là tous les jours. Min si sé en stop, vo ka rivé, é vo ka rivé à lè. Il y a un jeune du Carbet qui rentre au Carbet tous les soirs, qui est là. Ça veut dire que la ressource aussi, la motivation c'est quelque chose qui se travaille. Donc, il n'y a pas lieu non plus de généraliser pour désespérer de notre jeunesse. Je ne prends pas le contre pied. Mwen sav ke sa collègue la diya ka existé. Mé hérèseman ke i ni ti flamd'espwoir tala et ke dé jin Martinikais ka fè la démonstration, dé fwa min lè paren yo pa responsab, yo ka mété kô yo à la hoteur yo ka ba ko yo lé moyen dé réusi et surtout de sévi examp pou sa ki ka vini dèyè pou lé ti frè et lé tisè. Hérezmen ki ni sa. Et je tenais à le dire. Il y a des jeunes Martiniquais qui peuvent faire couler des larmes de fierté dans les yeux de leurs parents ou de ceux qui comptent sur eux. Il n'y a pas que des larmes de souffrance qu'ils provoquent dans les yeux de ceux qui les aiment.

M. Le Président Claude LISE

Bien, collègue rapporteur.

M. Francis CAROLE

Oui, très rapidement. La collègue TINOT a raison d'attirer l'attention sur cette tranche d'âge, 15/30 ans, puisque c'est là effectivement où nous avons une accumulation de difficultés, échec scolaire, dérives, volonté de s'en sortir aussi. Donc, c'est extrêmement important. La deuxième chose c'est que concernant les projets que nous avons, nous envisageons de lancer un Atout Inclusion 2, modifié évidemment. Nous allons en discuter en plénière au plutôt, j'espère avant le mois de mars pour voir comment on peut imaginer une deuxième opération Atout Inclusion. La troisième chose que je voudrais dire, c'est qu'il nous faut faire attention, mais ça c'est dans une autre dimension, dans une autre perspective, nous avons raison d'utiliser tous les outils de l'insertion. Mais en même temps, il nous faut nous poser une question. Estce que nous serons encore pendant 10, 20, 30, 40, 50 ans comme les 50 ans qui viennent de s'écouler, dans des situations où nous serons dans une stratégie permanente de l'insertion ? Pourquoi nous nous posons la question de l'insertion ? C'est pour 2 raisons. D'une part, un certain nombre de dérives qui existent, et d'autre part, le mal développement de notre pays. Parce que c'est cela aussi le problème. Parce que nous faisons de l'insertion, mais après quand nous avons inséré, quand nous avons expliqué, quand nous les avons remis debout, quand ils sont en situation de prendre en main leur avenir, qu'est-ce que nous offrons en termes de travail ? Et c'est pourquoi au centre de la question de l'insertion, il y a la question de l'emploi, donc, il y a la question du développement. Et si nous ne parvenons pas, dans la période qui vient, dans la droite ligne de ce que nous avons vu dans le schéma territorial de développement économique et d'internationalisation et d'innovation, à développer ce pays, dans tous les domaines, la forêt, la mer, les nouvelles communications, etc.; si nous ne parvenons pas à le faire, nous allons créer chez des jeunes l'envie de travailler, mais comme ils ne trouvent pas de perspectives, eh bien ils vont partir soit pour une fiancée comme disait notre collègue, soit parce qu'ils ont besoin de survivre. Et donc, c'est cela qui doit être aussi notre préoccupation fondamentale. Comment créer de l'emploi ? Comment créer de l'activité ? Comment développer ce pays à partir du potentiel qu'il a ? Et c'est ca l'enieu fondamental. Que l'on soit de droite, de gauche, indépendantiste, adépendiste et je ne sais trop quoi, le véritable enjeu pour notre société c'est le développement économique. Et nous avons...C'est pourquoi le débat hier sur le niveau d'investissement était un débat parfaitement intéressant. C'était un débat intéressant parce que l'un des enjeux se trouve là. Parce que pourquoi les gens qui sont dans la rue ? Pourquoi des jeunes qui ont fait des études importantes qui partent reviennent et repartent? Palaviré, viré pati. Parce que quand ils reviennent, il n'y a pas de possibilité de travailler dans ce pays. Donc, c'est cela l'enjeu fondamental sur lequel nous pouvons faire une très large unité sans nous renier idéologiquement.

M. Le Président Claude LISE

Merci, donc nous passons au vote.

(Sortie des administrateurs des Missions locales)

VOTE Contre (0) Abstentions (0) Pour... Adopté à l'unanimité.

Donc adopté à l'unanimité. Nous passons au 30. Demande de subvention formulée par le centre communal d'action sociale du Lamentin pour une action intitulée : « Autonomie et pouvoir d'agir par le théâtre ».

30. DEMANDE DE SUBVENTION FORMULÉE PAR LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS) DU LAMENTIN POUR L'ACTION INTITULÉE : « AUTONOMIE ET POUVOIR D'AGIR PAR LE THÉATRE » - EXERCICE 2019

M. Francis CAROLE

Merci du coup de main Président. Et je n'ai plus qu'à ajouter que la demande du CCAS du Lamentin est de 3 000 €, et la proposition, c'est de leur accorder la totalité de la somme qu'ils ont demandé.

M. Le Président Claude LISE

Avis de la commission aux Affaires sociales.

Mme Stéphanie NORCA

Avis favorable Président pour le financement de cette action.

M. Le Président Claude LISE

Insertion. Toujours la même réponse ?

Mme Josiane PINVILLE

Oui.

M. Le Président Claude LISE

Bien. Santé.

Mme Louise TELLE

Avis favorable.

M. Le Président Claude LISE

Finances. Oui, même réponse. Donc, y a-t-il des demandes d'intervention ? Sinon, je passe au vote tout de suite.

VOTE

Contre (0)

Abstention (0)

Pour... Adopté à l'unanimité.

Donc adopté à l'unanimité. Nous passons au 31. Il s'agit d'une levée de la déchéance quadriennale qui concerne l'octroi d'une subvention au CHU.

31. LEVÉE DE LA DÉCHEANCE QUADRIENNALE AFFECTANT LA DÉLIBÉRATION N°12-1039-1 RELATIVE À L'OCTROI D'UNE SUBVENTION AU CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE MARTINIQUE POUR « L'ÉTUDE DE L'HYPERTENSION PULMONAIRE EN TANT QUE COMPLICATION ASSOCIÉE À LA DREPANOCYTOSE CHEZ L'ENFANT »

M. Francis CAROLE

Oui, c'est une subvention qui avait été accordée en 2012 par l'ex-Région, ensuite un acompte avait été versé en 2013, et puis, il y a des difficultés qui ne sont pas liées à l'ancienne Région. Ce sont des difficultés de réalisation de l'étude. Donc cela n'a rien à voir avec une mauvaise gestion. Et donc comme le CHU a terminé cette étude, on nous demande de verser le solde qui est d'un montant de trente-huit-mille-quatrecent-quatre-vingt-quatorze euros quatre-vingt-onze (38 494,91 €).

M. Le Président Claude LISE

Avis de la commission Santé action de prévention.

Mme Stéphanie NORCA

Avis favorable.

M. Le Président Claude LISE

Finances?

Mme Stéphanie NORCA

Avis favorable.

M. Le Président Claude LISE

Merci. Qui demande la parole ? Sinon, nous passons au vote.

VOTE

Contre (0)

Abstention (0)

Pour... Adopté à l'unanimité.

Donc adopté à l'unanimité. Nous passons au 32. Demande de subvention formulée par l'association « mouvement d'actions pour de nouvelles initiatives basées sur l'animation » (MANIBA).

32. DEMANDE DE SUBVENTION FORMULÉE PAR L'ASSOCIATION « MOUVEMENT D'ACTIONS POUR DE NOUVELLES INITIATIVES BASÉES SUR L'ANIMATION » (MANIBA), POUR SON PROGRAMME D'ACTIONS AU TITRE DE L'ANNÉE 2019

M. Francis CAROLE

Voilà, donc, c'est une association, c'est un dossier récurrent que nous avons chaque année, et la demande est de dix mille euros (10 000 €), et la proposition c'est de s'aligner sur ce qui a été donné précédemment, quatre mille euros (4 000 €).

M. Le Président Claude LISE

Avis de la commission Affaires sociales.

Mme Stéphanie NORCA

Pour nous c'est un avis favorable Président sur le financement de cette action.

M. Le Président Claude LISE

Santé et action de prévention.

Mme Louise TELLE

Avis favorable, mais il manque les bilans même sous forme dématérialisée.

M. Le Président Claude LISE

Logement, habitat

Mme Christiane BAURAS

Avis favorable.

M. Le Président Claude LISE

Y a-t-il des demandes d'intervention? Sinon, nous passons au vote.

VOTE Contre (0) Abstention (0) Pour... Adopté à l'unanimité.

Donc adopté. Nous passons au 33. Demande de subvention formulée par l'association Culture Egalité pour son programme d'actions 2019.

33. DEMANDE DE SUBVENTION FORMULÉE PAR L'ASSOCIATION CULTURE ÉGALITE POUR SON PROGRAMME D'ACTIONS AU TITRE DE L'EXERCICE 2019

M. Francis CAROLE

Donc, il s'agit d'une première demande de l'association Culture Egalité sur la question de la culture égalité entre femmes et hommes. La demande qui est faite c'est une demande de cinq-mille-sept-cents euros (5 700 €), une demande de subvention. Et compte tenu de l'importance de cette question, nous proposons d'accorder la totalité de la somme, à savoir cinq-mille-sept-cents euros (5 700 €).

M. Le Président Claude LISE

Avis de la commission Education.

M. Clément CHARPENTIER-TITY

C'est un avis favorable.

M. Le Président Claude LISE

Santé action de prévention.

Mme Louise TELLE.

Favorable.

M. Le Président Claude LISE

Finance.

Mme Stéphanie NORCA

Favorable.

M. Le Président Claude LISE

Qui demande la parole ? Sinon nous passons au vote.

VOTE Contre (0) Abstention (0)

Pour... Adopté à l'unanimité.

Adopté à l'unanimité. On passe au 34. Demande de subvention formulée par l'association départementale des consommateurs de la Martinique.

34. DEMANDE DE SUBVENTION FORMULÉE PAR L'ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE DES CONSOMMATEURS DE LA MARTINIQUE (ADCM) POUR SON PROGRAMME D'ACTIONS AU TITRE DE L'EXERCICE 2019

M. Francis CAROLE

Oui, que nous connaissons bien. La demande de subvention pour l'année est de dixmille euros (10 000 €), la proposition que nous vous soumettons est de huit-mille euros (8 000 €).

M. Le Président Claude LISE

Avis de la commission des Finances.

Mme Manuella CLEM-BERTHOLO

Avis favorable.

M. Le Président Claude LISE

Il n'y a pas d'opposition. Nous sommes tous d'accord ? Les consommateurs. Pas d'opposition, pas d'abstention ?

VOTE

Contre (0)

Abstention (0)

Pour... Adopté à l'unanimité.

Donc, adopté à l'unanimité. Nous passons au 35. Demande de subvention de l'association Point Services aux Particuliers.

35. DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ASSOCIATION POINT SERVICES AUX PARTICULIERS POUR SON PROGRAMME D'ACTIONS AU TITRE DE L'EXERCICE 2019 DEMANDE DE SUBVENTION

M. Francis CAROLE

Alors, la demande est de douze-mille euros (12 000 €), la proposition qui vous est faites est de 5 000 € pour les activités durant cette année.

M. Le Président Claude LISE

Avis de la commission Action sociale.

Mme Stéphanie NORCA

C'est un avis favorable Président pour notre commission pour cette action.

M. Le Président Claude LISE

Santé et Action de prévention.

Mme Louise TELLE

Avis favorable.

M. Le Président Claude LISE

Finance

Mme Manuella CLEM-BERTHOLO

Avis favorable.

M. Le Président Claude LISE

Bien. Pas de question? On passe au vote.

VOTE Contre (0) Abstention (0) Pour... Adopté à l'unanimité.

Adopté à l'unanimité. On passe au 36. Demande de subvention formulée par l'Union Régionale des Associations du Social et Médico-Social (URASS).

36. DEMANDE DE SUBVENTION FORMULÉE PAR L'UNION RÉGIONALE DES ASSOCIATIONS DU SOCIAL ET MÉDICO-SOCIAL (URASS) DE LA MARTINIQUE POUR SON PROGRAMME D'ACTIONS, AU TITRE DE L'EXERCICE 2019

M. Francis CAROLE

Alors, c'est une demande récurrente de l'URASS qu'on ne présente plus. La demande qui est faite est de 90 000 €, la proposition est de quatre-vingt-dix-mille euros (90 000 €) Rappelons que l'URASS avait eu en 2017 : soixante-dix-mille euros (70 000 €), en 2018 : quatre-vingt-mille euros (80 000 €).

M. Le Président Claude LISE

Avis de la commission Action sociale.

Mme Stéphanie NORCA

Président, pour nous, nous n'avons pas d'objection. Pour nous c'est un avis favorable pour accompagner l'URASS dans son programme d'actions.

M. Le Président Claude LISE

Santé et Action de prévention.

Mme Louise TELLE

Merci. Donc, il y a 2 ans, la commission a été réservée, a donné un avis favorable à la subvention demandée par l'URASS. Cette réserve est aujourd'hui d'autant plus fondée que le personnel de l'URASS s'est mis en grève pour des questions de nonversement de salaire. C'est pour cette raison que nous avons eu des difficultés à nous prononcer, et sur la base de cette réserve nous nous alignerons sur la position de l'Assemblée.

M. Le Président Claude LISE

Commission des Finances.

Mme Manuella CLEM-BERTHOLO

Alors, avec un avis favorable, mais avec un point de vigilance sur la gestion de l'association.

M. Le Président Claude LISE

Qui demande la parole ? Collègue NILOR.

M. Jean-Philippe NILOR

J'ai écouté les avis des commissions, et j'aurais plutôt tendance à penser d'une autre manière. Je crois que si précisément il y a des mouvements sociaux au sein de l'URASS, il ne faut pas oublier les missions de l'URASS qui sont vraiment des missions essentielles. Et au moment où peut-être que l'URASS se trouve en difficulté, où il y a un nouveau comité directeur, je crois qu'il y a un nouveau Président, mais s'il se trouve en difficulté, je pense que c'est le moment précisément de les aider autant que nous le pouvons. Donc moi, je serais favorable à la proposition du Conseil Exécutif. Je crois que c'est d'accorder une aide de quatre-vingt-dix-mille euros (90 000 €) sur une demande de quatre-vingt-dix-mille euros (90 000 €) Au contraire,

ce n'est pas le moment de lâcher cet établissement, tout en conservant le maximum de vigilance sur la gestion. Mais on ne peut pas...Ce n'est vraiment pas le moment de mettre une structure aussi vitale pour la Martinique en difficulté, si elle l'est déjà. Donc, moi je serais favorable à ce qu'on vote cette subvention de quatre-vingt-dix-mille euros (90 000 €) €.

M. Francis CAROLE

Oui, oui, s'il n'y a pas d'autre, je serai bref, et... il y a d'autres intervenants.

M. Le Président Claude LISE

Oui, oui, collègue MARTINE.

M Raphaël MARTINE

Juste pour abonder dans le sens de Jean-Philippe NILOR. Quand on voit que cette structure mobilise, pas moins de, 1 700 salariés. Vous savez bien dans un contexte de chômage très fort, très important, je crois que plus que jamais nous devons, et notre mission première est de justement accompagner les structures médicosociales. Je crois qu'il est de notre devoir de répondre à cette demande, notamment de mettre ce chouya de 10 000 € par rapport à l'attribution allouée l'année dernière.

M. Francis CAROLE

S'il n'y a pas d'autres interventions, Président.

M. Le Président Claude LISE

Oui.

M. Francis CAROLE

Juste pour résumer. Non, c'est vrai qu'on ne peut pas dire que ca va mal financièrement, et la conclusion c'est qu'on ne les aide pas. Donc, je pense qu'il y aurait une incohérence. Je pense que c'est une association qui fait un excellent travail, que la Collectivité a soutenu, toujours soutenu. C'est vrai qu'il y a eu quelques difficultés, aujourd'hui on a changé de conseil d'administration, mais nous n'avons pas eu de problème avec l'URASS sur les questions de gestion. Même si on n'exclut pas d'aller plus loin dans la réflexion. Donc nous remercions l'Assemblée de voter les quatre-vingt-dix-mille euros (90 000 €) qui ont été proposés. Parce qu'il y a en même temps, et je veux finir avec cela. Il y a en même temps une difficulté énorme dans notre pays. C'est que dans le champ de l'action sociale, nous n'avons pas suffisamment d'associations qui aient une ossature importante. Parce que dans le champ de l'action sociale aujourd'hui, il ne s'agit pas de faire de l'action sociale comme on faisait en 1902. Il faut des structures qui aient une capacité dans le domaine de la recherche, de l'ingénierie, etc. Or, de plus en plus, nous sommes concurrencés dans beaucoup de secteurs du social par des associations qui viennent d'ailleurs, mais je pense que lorsque nous avons une tradition d'associations qui se sont occupées des personnes, dès après l'éruption de la montagne Pelée, et de voir aujourd'hui que ces gens qui connaissent les situations, qui connaissent la mentalité, qui ont fait des efforts, qui sont engagés, eh bien, ne peuvent pas pour des raisons financières poursuivre leur action, je pense que ce serait une faute de ne pas les accompagner. Et je pense qu'au-delà de cela, il y a une vraie réflexion à faire pour que notre secteur social soit beaucoup plus musclé qu'il ne l'est aujourd'hui. Et la Collectivité a, bien entendu, un rôle à jouer dans ce changement d'échelle qu'il convient d'avoir. Merci.

M. Le Président Claude LISE

Bien, nous passons au vote.

VOTE Contre (0) Abstention (2)

Pour... Adopté à l'unanimité moins 2 abstentions.

Donc, adopté à l'unanimité moins 2 abstentions. Comment ? Ah! Une abstention pardon. Une abstention. Où est l'autre ? Ah! Tu as une procuration ?

(Interventions hors micro)

M. Le Président Claude LISE

Donc ce sont 2 abstentions, d'accord. Bien. Nous passons au 37. Demande formulée par l'association Caribbean Artistic Development pour la réalisation d'un court métrage.

37. DEMANDE DE SUBVENTION FORMULÉE PAR L'ASSOCIATION CARIBBEAN ARTISTIC DEVELOPMENT POUR LA RÉALISATION D'UN COURT MÉTRAGE ET D'UN CLIP MUSICAL DE PRÉVENTION DES VIOLENCES CONJUGALES DANS LE CADRE DE LA CAMPAGNE 2019 DE LUTTE CONTRE LES VIOLENCES CONJUGALES.

M. Francis CAROLE

Alors, il s'agit de jeunes Martiniquais qui sont dans le domaine de la musique, de l'image et qui ont été sensibilisés à la question des violences conjugales, et qui ont décidé d'essayer de toucher les jeunes par un certain nombre de moyens, notamment la musique, le cinéma, etc. Et ils ont décidé de demander une aide à la Collectivité, une aide pour réaliser un film d'une demi-heure, un court-métrage, qu'ils vont proposer dans différents...dans des festivals au niveau international, et ce sont des jeunes qui ont déjà une réputation internationale. Donc, ils ont décidé de faire ce film où les acteurs ne seront pas payés, mais ça peut avoir un impact considérable parce que ce sont des outils qui seront diffusés en télé, en radio. Il y a d'abord déjà un clip qui est sorti, je ne sais pas si vous l'avez entendu. Il y a un deuxième clip qui sortira, un troisième clip, et le court-métrage sera prêt pour la rentrée de janvier au plus tard. Donc, il y a un court-métrage, « je n'en peux plus », l'enregistrement d'une chanson portant sur cette thématique, la réalisation d'une audio slamée de chanson, la diffusion des œuvres auprès du grand public, etc. Donc, véritablement un travail qui va permettre de toucher des jeunes qui ne sont pas nécessairement des jeunes...tous les jeunes, c'est-à-dire toutes les populations de jeunes. Parce ça c'est important, et c'est une contribution, à mon avis, qu'il faut saluer, et à la fois pour encourager ces jeunes-là de s'intéresser à ces questions, de faire des propositions, et en même temps pour pouvoir toucher des masses de jeunes et moins jeunes concernées par ces questions dans le sens de l'éducation, parce que, hier nous rappelions que lorsqu'on regarde aujourd'hui, les femmes battues ce sont surtout des jeunes de 15 à 35 ans, beaucoup plus que celles qui sont plus âgées. Donc, il y a véritablement un investissement de la Collectivité à faire dans ce domaine. Et donc, il vous est demandé d'accompagner l'association. Alors, regardez en page 3 la proposition de décision. Ce dossier a donc été examiné le 14 novembre 2019 par le Conseil Exécutif qui a autorisé par arrêté délibéré le Président du Conseil Exécutif à faire prendre en charge par la Collectivité dans la limite de dix mille euros (10 000 €). puisque c'est une autorisation que nous avons adressée et donnée au Président, les voyages des personnes qui devaient venir réaliser ce film. Par ailleurs, le Conseil Exécutif a émis un avis favorable pour, d'une part, l'attribution d'une subvention de vingt-cing-mille euros (25 000 €) supplémentaires à l'association Caribbean Artistic Development et d'autre part, la transmission de cette proposition à l'Assemblée de Martinique aux fins de décisions. Donc, il vous est demandé de vous prononcer sur

l'attribution d'une subvention de vingt-cinq-mille euros (25 000 €) € à l'association Caribbean Artistic Development. Voilà Président résumé ce dossier.

M. Le Président Claude LISE

Avis de la commission Culture.

Mme Christiane EMMANUEL

Avis très favorable, Président.

M. Le Président Claude LISE

Santé, action de prévention.

Mme Louise TELLE

Avis favorable.

M. Le Président Claude LISE

Finances.

Manuella CLEM BERTHOLO

Avis favorable.

M. Le Président Claude LISE

Vous avez la parole, qui la demande. Oui, collègue TINOT.

Mme Marie Frantz TINOT

Oui, merci Président. En tout cas, je salue la démarche, et de toute façon, la cause elle est noble. Je souscris entièrement à ce programme d'actions ; par contre, je constate qu'on doit voter une somme de trente-mille euros (30 000 €), il n'y a aucun souci en ce qui le concerne, enfin, notre groupe. Mais il serait intéressant quand même qu'on ait le budget prévisionnel au dossier pour qu'on puisse voir un p'tit peu comment le dossier a été monté. C'est juste...

M. Francis CAROLE

Tu as raison.

Mme Marie Frantz TINOT

Puisqu'on le demande dans les autres dossiers. Dans les autres dossiers on nous le demande Merci.

M. Francis CAROLE

Tu as parfaitement raison.

M. Le Président Claude LISE

Pas d'autre demande ? Donc, je passe la parole au rapporteur, et nous allons voter ensuite.

M. Francis CAROLE

Tu peux mettre au vote Président. Tu peux mettre au vote.

M. Le Président Claude LISE

Je peux mettre aux voix ? Bien.

VOTE Contre (0) Abstention (0) Pour... Adopté à l'unanimité.

Adopté à l'unanimité, nous passons au 38. Demande de subvention formulée par l'association Ville Caraïbe du Centre de Ressources Politiques.

38. DEMANDE DE SUBVENTION FORMULÉE PAR L'ASSOCIATION VILLE CARAIBE DU CENTRE DE RESSOURCES POLITIQUES DE LA VILLE DE LA MARTINIQUE - POUR SON PROGRAMME D'ACTIONS AU TITRE DE L'EXERCICE 2019

M. Francis CAROLE

Donc, les centres de ressources de la politique de la ville sont issus d'initiatives territoriales et labellisés par l'Etat depuis une vingtaine d'années. Alors, ils font un travail qui consiste à permettre la montée en compétence des acteurs, collecter, rassembler, actualiser des informations, jouer le rôle de soutien technique, susciter la réflexion, favoriser l'émergence de nouvelles interventions et de nouveaux comportements. Donc, c'est un rôle un peu d'aiguillon intellectuel en termes d'innovation, etc. Donc, il faut une demande de subvention qui est de dix-mille euros (10 000 €), et la proposition qui est faite par la Collectivité et par le Conseil Exécutif, soumis à la décision de l'Assemblée est de 8 000 €.

M. Le Président Claude LISE

Avis de la commission Développement économique.

Mme Manuella CLEM BERTHOLO

Avis favorable.

M. Le Président Claude LISE

BTP? Finances?

Mme Manuella CLEM BERTHOLO

Avis favorable.

M. Le Président Claude LISE

Y a-t-il des demandes d'intervention? Sinon nous passons au vote.

VOTE Contre (0) Abstention (0) Pour... Adopté à l'unanimité.

Adopté à l'unanimité. Nous passons au 39. Demande de subvention formulée par l'association Acsion Services pour l'action « relais social de proximité ».

39. DEMANDE DE SUBVENTION FORMULÉE PAR L'ASSOCIATION ACSION SERVICES POUR L'ACTION « RELAIS SOCIAL DE PROXIMITE » AU TITRE DE L'ANNÉE 2019

M. Francis CAROLE

Donc, il s'agit d'actions pour 2019 sur des démarches administratives, la gestion du budget, la remobilisation de l'emploi, l'écoute des personnes. Alors, il y a un travail ancien qui est mené par cette association. Pour le budget de 2019, c'est un budget

de cent-six-mille euros huit-cent-cinquante neuf (106 859 €). Ils seront financés par le contrat de ville, la DJSCS, la CAF, la CACEM, l'OPCA, et l'autofinancement par vente de produits, des dons, et la CTM. Donc, l'apport qui est demandé à la CTM est de vingt-mille euros (20 000 €), et compte tenu du travail qui est réalisé par l'association, nous proposons qu'on leur accorde les vingt-mille euros (20 000 €) demandés.

M. Le Président Claude LISE

Avis de la commission Action sociale.

Mme Stéphanie NORCA

Pour nous Président, c'est un avis favorable sur ce dossier.

M. Le Président Claude LISE

Finance.

Manuella CLEM BERTHOLO

Avis favorable

M. Le Président Claude LISE

Personne ne demande la parole ? Nous passons au vote.

VOTE Contre (0) Abstention (0) Pour... Adopté à l'unanimité.

Adopté à l'unanimité. Nous passons au 40. Demande de subvention de fonctionnement formulée par l'Association pour le Logement Social c'est l'ALS.

40. DEMANDE DE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT FORMULÉE PAR L'ASSOCIATION POUR LE LOGEMENT SOCIAL (ALS) DANS LE CADRE DE L'APPEL À PROJET « DITES LE NOUS UNE SEULE FOIS » - 2019 ET LA CONFÉRENCE DES FINANCEURS

M. Francis CAROLE

Alors, il s'agit de répondre à une demande de subvention de cette association dans le cadre de l'appel à projet « Dites le nous une seule fois ». Cet appel à projet a été initié par la conférence des financeurs. Je rappelle que la conférence des financeurs est constituée d'un certain nombre de partenaires, CTM comprise, CAF, Communauté d'agglomération de l'Espace Sud, Communauté d'agglomération du Centre, Communauté d'agglomération du Nord, Caisse Générale de Sécurité Sociale. Nous avons 2 élus de l'Assemblée qui participent à cette conférence des financeurs, Madame NORCA et Madame BAURAS. La demande qui nous est faite est de quatrevingt-dix-mille euros (90 000 €) et nous proposons une participation de la Collectivité à hauteur de cinquante mille euros (50 000 €).

M. Le Président Claude LISE

Avis de la commission Action sociale.

Mme Stéphanie NORCA

Pour nous Président c'est un avis favorable pour la contribution de la Collectivité sur le dossier de l'ALS dans le cadre de la conférence des financeurs à hauteur de 50 000 €.

M. Le Président Claude LISE

Logement habitat.

Mme Christiane BAURAS

Un avis très favorable, Président.

M. Le Président Claude LISE

Finances.

Mme Manuella CLEM BERTHOLO

Avis favorable.

M. Le Président Claude LISE

Bien. Qui demande la parole ? Sinon nous passons au vote.

VOTE
Contre (0)
Abstention (0)
Pour... Adopté à l'unanimité.

Adopté à l'unanimité. Nous passons au 41. Demande de transfert de deux subventions d'amélioration de l'habitat octroyées à un même attributaire décédé au bénéfice de son fils.

41. DEMANDE DE TRANSFERT DE DEUX SUBVENTIONS D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT OCTROYÉES À UN MÊME ATTRIBUTAIRE DÉCÉDÉ AU BÉNÉFICE DE SON FILS PAR LA MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION N° 15-1710-1 ET DE L'ARRÊTE DÉLIBÉRÉ N°16-575-4 - OPÉRATION LBU GÉRÉE PAR L'OPÉRATEUR SOCIAL SOLIHA EX-PACT MARTINIQUE

M. Francis CAROLE

Donc, il s'agit d'une situation que nous rencontrons parfois. C'est une aide qui avait été apportée à quelqu'un qui est décédé, donc c'est son fils qui va…Nous transférons au fils qui habite dans la maison. Donc, nous devons nous prononcer sur le transfert de la subvention d'un montant de 8 000 € octroyée à B par délibération de la commission permanente du Conseil Régional en date du 20 octobre 2015 sous le numéro 1517101 au bénéficie de son fils qui est Monsieur B.

M. Le Président Claude LISE

Avis de la commission Logement habitat.

Mme Christiane BAURAS

Nous avons donné un avis favorable, Président.

M. Le Président Claude LISE

Finance.

Mme Manuella CLEM BERTHOLO

Avis favorable.

M. Le Président Claude LISE

Y a-t-il des questions ? Sinon nous passons au vote.

VOTE Contre (0) Abstention (0) Pour... Adopté à l'unanimité.

Adopté à l'unanimité. Nous passons au 42. Évolution du dispositif concernant les titres-restaurant.

42. ÉVOLUTION DU DISPOSITIF CONCERNANT LES TITRES-RESTAURANT

M. Francis CAROLE

Il y avait anciennement une manière de procéder au Conseil Général, et une manière de procéder au Conseil Régional sur ce qu'on appelle les tickets restaurants. Et nous avons rappelé dans le rapport les éléments de la règlementation. Donc, la contribution que doit apporter la CTM ne doit être, ni inférieure à 50 %, ni supérieur à 60 % pour ces tickets restaurants. Nous avons décidé que ce serait, mais ça aussi c'est la règlementation, des agents exerçant leur activité à titre principal auprès de la Collectivité peuvent prétendre à l'attribution de titres sous certaines conditions statutaires, fonctionnaires, titulaires ou stagiaires à temps complet, non complet ou à temps partiel, en situation d'activité ou en détachement dans les services de la Collectivité, agent contractuel de droit public en contrat à durée indéterminée ou en contrat à durée déterminée d'une durée minimale de 3 mois, agent contractuel de droit privé, stagiaire sous convention bénéficiaire d'une gratification. Alors, pour les 4 000 agents dont il s'agit, donc, le montant global de l'achat de titres sur un total de 11 mois représenterait trois-million-cent-cinquante-cinq-mille-quatre-cent-quarante euros (3 155 440 €). Alors, ce que nous avons retenu c'est de fixer la valeur faciale du titre restaurant à onze euros zéro quatre (11,04 €), donc, il y a une augmentation tout de même. Donc onze euros zéro quatre 11,04 €) avec une participation de la Collectivité à hauteur de 50 % de cette valeur, soit un cout de cinq virgule cinquante deux euros (5,52 €) pour la CTM, et cinq virgule cinquante deux euros (5,52 €) pour l'agent à compter du 1er janvier 2020. L'attribution aux agents de titre par journée entière travaillée incluant la pause repas de 46 minutes minimum est fixée forfaitairement à 13 titres mensuel sur 11 mois. Le retrait d'un titre restaurant par jour d'absence, quel que soit le motif, la dématérailisation des TR avec la mise en place d'une carte de paiement dédiée à compter du 1er janvier 2020. Alors, je vous précise néanmoins qu'un dossier comme celui-ci qui concerne directement les agents, a été vu en CT. Il s'agit du CT du 25 octobre 2019. On a procédé à un vote, le vote a donné ceci. Je donne des détails parce qu'une fois j'ai été pris à partie, certains me reprochant d'avoir voulu masquer je ne sais trop quoi, mais enfin. Donc, pour éviter ce genre d'absurdité, je préfère préciser les choses. Donc, les résultats du vote. Il y a eu un vote sur 2 points. Le premier point c'est l'attribution de 13 titres mensuels d'une valeur de onze euros zéro quatre (11,04 €) par agent sur 11 mois. Nous avons eu : contre : 0, abstentions : 7, et pour 9 personnes. Et puis, il y avait le représentant d'un syndicat absent. Concernant le deuxième vote sur la dématérialisation des titres et mise en place de la carte, nous avons eu : contre : 0, abstention : 0 et pour, unanimité. Donc, ce sont les résultats qui sont issus de la concertation avec le comité technique du 25 octobre 2019. Voilà, j'ai résumé ce dossier.

M. Le Président Claude LISE

Avis de la commission des Finances.

Mme Manuella CLEM BERTHOLO

Avis favorable.

M. Le Président Claude LISE

Qui demande la parole ? Collègue NILOR.

M. Jean-Philippe NILOR

Lors de ce CT du 25 octobre 2019, c'est vrai qu'il y a eu des votes, mais...Enfin, c'est une question que je pose. Il me semble qu'au sein du CT il y a 2 collèges. Il y a celui des élus...Est-ce que c'est comme cela ? Est-ce qu'il y a 2 votes séparés ? Ou est-ce qu'il y a un seul vote où on compte globalement au niveau du CT ? C'est vraiment pour m'enrichir que je pose la question.

M. Francis CAROLE

Non, c'est une question qui se pose. C'est vrai qu'il y a des collèges. Alors, si tu veux plus de détails, ceux qui ont voté pour, j'ai dit 9 ; il y a 3 représentants des syndicats et 6 représentants des élus politiques de la CTM.

M. Jean-Philippe NILOR

Merci de cette précision. Je crois savoir que lors de ce CT du 25 octobre, il y avait aussi une autre proposition avec un prix du ticket plus bas, autour de 9 €, et si le ticket est plus bas, la contribution des salariés serait mécaniquement plus basse également. Alors la crainte que je peux avoir, et je le dis vraiment en tant que crainte, c'est que le cout de 5€ et quelques ne soit décourageant pour certains salariés qui pourraient trouver que finalement ça fait trop cher, et que finalement le dispositif n'ait pas le succès escompté par rapport au caractère décourageant du prix initial de 11 € qui induit une participation majorée des salariés au ticket restaurant. Voilà, c'est juste une inquiétude que je manifeste à ce niveau-là.

M. Francis CAROLE

Si tu permets Président. Effectivement, la question a été posée par un syndicat, et dans les termes que tu as évoqués, c'est-à-dire, est-ce que le niveau c'est-à-dire, 11€04 et donc par conséquent la participation des travailleurs à hauteur de 50 % des 11€04, est-ce que ce ne serait pas dissuasif pour un certain nombre de travailleurs? Alors, ca a été posé par un syndicat. Nous avons discuté, et ce que nous avons essayé de montrer c'est qu'au contraire, le fait que la Collectivité mettait davantage, ça pouvait constituer un avantage. D'autant que désormais, à partir de janvier 2020, nous aurons une carte. C'est-à-dire que ce n'est pas un ticket seulement, nous aurons une carte, et sur la carte, la personne pourra manger jusqu'à hauteur de 19 € et quelques, c'est règlementaire, mais elle peut très bien décider de manger à hauteur de 5 € aujourd'hui et, etc. C'est-à dire que cela lui permet d'accumuler en fait...Donc ça peut être davantage quelque chose d'intéressant. Nous avons discuté, il y a eu une discussion très franche qui a été faite, mais on observe au total qu'au moment du vote le syndicat, enfin, les personnels qui avaient proposé cette solution finalement se sont abstenus. Ils n'ont pas voté contre non plus. Donc, ça nous permet, par conséquent d'arrêter une décision. Mais la discussion a ...Moi, personnellement je pense que c'est un avantage que nous puissions donner un ticket de 11 € avec une forte participation de la Collectivité à hauteur de 5 € et quelques. Je pense que c'est un avantage. Et après, avec la carte... Mais nous avons aussi découvert un certain nombre de choses intéressantes. C'est que nous avons découvert que la plupart des tickets restaurants n'étaient pas utilisés par les bénéficiaires.

(Interventions hors micro)

M. Francis CAROLE

Voilà, voilà, plus de 3 000 tickets restaurants utilisés en dehors de la Martinique sur 4 000 agents. Donc, ça montre bien qu'il y a quand même une interrogation. Et le système de la carte permettra à notre avis aussi de mieux gérer tout cela. Mais c'est vrai que les interrogations qui ont été posées ont été totalement légitimes. Mais il n'y a pas eu d'opposition à cela, et je pense que la Collectivité a fait cela, ceux qui ont défendu cette proposition l'ont fait plutôt dans l'idée d'avantager les personnels.

M. Le Président Claude LISE

Collègue LESDEMA.

Mme Marie-Line LESDEMA

Je voulais simplement rappeler que le ticket restaurant c'est quand même un avantage que la Collectivité met à disposition du personnel. C'est vrai que la Collectivité en elle-même ne met pas 11 €, mais 5 € et quelques. Et ça augmente la participation de l'agent à 5 centimes. Mais ce qui a d'intéressant, c'est qu'effectivement, les tickets restaurants sont beaucoup utilisés, même pour faire les courses, à part l'alcool. Donc, on ne prendra pas le punch au coco avec. Mais c'est quand même un bel avantage pour le personnel quand il peut avoir ces tickets restaurants qui en plus, le fait d'avoir fixé à 13, cela veut dire qu'on a enlevé les congés payés et tout. Donc, il a son carnet de ticket restaurant, même quand il n'est pas au boulot. C'est une bonne chose, à mon avis.

M. Le Président Claude LISE

Bien, nous pouvons passer au vote ? Ah! Collègue NORCA, pardon.

Mme Stéphanie NORCA

Juste une observation sur le volume de chèques déjeuners, enfin des tickets restaurants qui sont utilisés hors place. Beaucoup de parents, ça c'est une pratique donnent leurs chèques déjeuner aux enfants étudiants là-bas, et ça leur permet des fois de subvenir à leurs besoins. Donc, c'est une manière pour eux de contribuer, parce que la valeur du chèque a quand même une valeur. Quand on voit le nombre de chèques déjeuners qui sont attribués, donc ça peut représenter quand même une forme de contribution alimentaire des parents. Donc, c'est juste la relation que je faisais.

M. Le Président Claude LISE

Collègue NILOR.

M. Jean-Philippe NILOR

C'est un peu sur cet élément-là que je voulais insister. Vous imaginez si les agents de la Collectivité, quelque part se privent d'un droit, parce que pour un parent, c'est difficile de manger, ne sachant pas si ses enfants qui sont étudiants hors de Martinique mangent correctement. Donc, il ne faut le dire comme si c'est de la vagabonagerie, peut-être qu'il y a de l'abus dans l'usage des tickets restaurants. Mais cet exemple-là nous montre bien la souffrance qui existe et d'une certaine manière, les difficultés sociales des familles martiniquaises. Alors, c'est ce qui me fait m'interroger sur une deuxième possibilité. Le Conseiller exécutif nous a dit que le pourcentage de participation de la Collectivité, le plafond, c'était de 60 %, ce qui... de manière tout à fait mathématique place la contribution du salarié à 40 %. Or, me semble-t-il, dans le dispositif retenu, donc, il a été voté, donc, je ne reviens pas, c'est la démocratie. Mais est-ce que pour l'avenir on ne pourrait pas réfléchir précisément sur la base de cela, de ce qui a été dit. Des tickets qui partent pour aller financer le repas de nos étudiants ailleurs, est-ce qu'on ne pourrait pas, de manière délibérée assumer 60 % du prix du ticket comme un gage de la participation de la Collectivité au bien-être de ses salariés ou des enfants de ses salariés ?

Mme Marie-Line LESDEMA

Président, excuse-moi. Je pense qu'il ne faut pas faire de la caricature avec le fait qu'on ait dit que certaines personnes peuvent. Oui, mais certaines personnes peuvent, ce n'est pas une question, et c'est monnaie courante. Ce n'est pas simplement quand l'enfant est ici ou ailleurs, c'est monnaie courante. Ça arrive que l'on puisse prendre, qu'on bénéficie d'un carnet de tickets restaurants, mais on n'a pas forcément envie de s'acheter à manger tous les midis, et qu'on le met au bénéfice de ses enfants. Cela ne veut pas dire que tout de suite, c'est dans...même

fait, il n'y a pas que les familles qui soient les plus en nécessité qui ont des tickets restaurants, au contraire. Donc, cela veut dire que si on trouve le bénéfice de pouvoir le donner à quelqu'un d'autre, pourquoi pas ? Mais je ne le dirais pas en ce sens en disant que c'est quelque chose qui est détournée parce qu'on l'envoie ou on le remet à des enfants.

M. Francis CAROLE

La question n'est pas posée en ces termes. Il faut interpréter les choses différemment. Je crois qu'il y avait nécessité, à partir des éléments que nous avons que nous communiquions cela. Et c'est intéressant de donner ces chiffres. Pourquoi ? Parce que cela permet de tirer un certain nombre de conclusions. Parfois, ce n'est pas seulement une question d'impossibilité fondamentale, parfois ça peut être une question de commodité de donner un chèque restaurant, etc. Donc, ce n'est pas nécessairement un indicateur de pauvreté. La personne qui a la carte aujourd'hui, c'est pourquoi justement la carte a été votée à l'unanimité. La personne ne peut pas envoyer la carte. Donc, la personne va trouver d'autres modalités pour aider ses enfants. Donc, lorsque je donne cette information, ce n'est pas une information pour jeter l'anathème, ce n'est pas cela, c'est un élément d'appréciation totalement factuel. Parce que ce qu'on aurait pu faire aussi, c'est garder les 5,52 € de la Collectivité qui constituerait 60 %, mais ca voudrait dire aussi que la part, évidemment, de la personne descend, mais le total est moindre. Or, je ne sais pas si aujourd'hui on peut trouver des repas de qualité, des repas, surtout on essaie de lutter contre l'obésité, la malbouffe, si on peut trouver des repas de qualité moins cher que cela. Ca a été l'un des éléments à nous avoir poussé vers l'idée de dire qu'il vaut mieux que la personne ait les moyens d'acheter un repas de qualité, puisque c'est un élément aussi de santé personnelle. Mais on peut débattre de tout.

M. Le Président Claude LISE

Bien, nous pouvons passer au vote?

VOTE Contre (0) Abstentions (0) Pour... Adopté à l'unanimité.

Donc, adopté à l'unanimité. Nous passons à la dernière question présentée par le collègue Conseiller exécutif. C'est la désignation de la direction de la régie des abattoirs de la Martinique.

43. DÉSIGNATION DE LA DIRECTION DE LA RÉGIE DES ABATTOIRS DE MARTINIQUE

M. Francis CAROLE

Voilà, donc, je ne reprendrai pas les différents éléments concernant celui qui assure ce dossier, qui assure la direction de l'abattoir puisqu'il y a déjà eu moult débats sur ces questions. Et ce dont il est question aujourd'hui, c'est que l'Assemblée de Martinique approuve la désignation de Madame TOUSSAY, née BURGOS Sarah au poste de directrice de la régie des abattoirs de Martinique. Mandat est donné au Président du Conseil Exécutif de Martinique pour prendre toute mesure et signer tout acte et tout document nécessaire à l'application de la présente délibération. Je n'ai pas repris le débat, parce que je sais que le débat sur l'abattoir est depuis quelque temps un débat récurrent et que les Conseillers territoriaux sont au fait des besoins, des contraintes qui existent aujourd'hui.

M. Le Président Claude LISE

Avis de la commission Développement agricole.

M. Lucien ADENET

C'est un avis favorable. Bon, elle avait été nommée à titre provisoire, maintenant c'est définitif.

M. Le Président Claude LISE

Bien. Y a-t-il des demandes d'intervention là-dessus? Bien sûr, le collègue RANGON.

M. Lucien ADENET

Je dois sortir aussi ? Je dois sortir aussi Président ? Nous sommes au conseil d'administration.

M. Lucien RANGON

Merci Président, mes chers collègues. Malgré toutes les difficultés que nous avons à la régie, ...

M. Lucien ADENET

Nous sommes au Conseil d'administration...Madame BAURAS et moi...

M. Francis CAROLE

Attendez, il parle d'abord.

(Rires)

(Interventions hors micro)

M. Le Président Claude LISE

La parole est au collègue RANGON.

M. Lucien RANGON

Merci chers collègues. Président, malgré les difficultés que nous avons à la régie, aujourd'hui, je me sens un peu soulagé car l'abattoir va avoir une directrice. Cette femme, depuis plus d'un quart de siècle, elle a trimé dans la tambouille, effectuant sans relâche des heures incalculables, travailleuse infatigable. A mon humble avis, elle mérite cette nomination. Chers collègues, il n'y a point de bonheur sans courage, et de vertu sans combat. Et si tu permets Président, que je fasse la rencontre de la politique à la poésie, en citant Léon Gontran DAMAS, « l'acte que nous allons accomplir est beau comme une rose, dont la Tour Eiffel assiégée à l'aube, voit s'épanouir enfin ses pétales ».

(Applaudissements)

M. Lucien RANGON

Mes chers collègues je vous remercie de votre vive attention pour cette femme courageuse, parce que l'abattoir, encore une fois, vraiment c'est un concentré de souffrance. Alors merci beaucoup à elle.

(Applaudissements)

M. Le Président Claude LISE

Merci. Collègue BONNAIRE.

Mme Michelle BONNAIRE

Je tiens quand même aussi à applaudir le courage de ce Président RANGON, face à tous les problèmes qu'il a eus durant cette année à l'abattoir. En tout cas cette année a été particulièrement difficile pour le Président, et vraiment il a tenu bon, et je suis ravie de voir qu'il soit satisfait. Même si, bien sûr, la situation j'espère tendra à s'améliorer davantage. En tout cas, il a eu beaucoup de courage, et je tiens vraiment à le féliciter pour cela.

(Applaudissements)

M. Le Président Claude LISE

Mais au fait, vous savez que c'est grâce à la poésie qu'il résiste à la prose quotidienne.

(Rires)

M. Le Président Claude LISE

Donc, nous sommes unanimes, je suppose ? Après tant de roses.

(Rires)

VOTE Contre (0) Abstention (0) Pour... Adopté à l'unanimité.

Donc, à l'unanimité. Je vous remercie. Et je remercie le rapporteur.

M. Francis CAROLE

Merci Président, merci collègues.

M. Le Président Claude LISE

J'appelle le collègue Daniel MARIE-SAINTE. Je vais lui donner la parole pour une série de questions. La première est la question numéro 44. Il s'agit d'une convention entre l'Agence de l'Outre-mer pour la Mobilité (LADOM) et la Collectivité Territoriale de Martinique, et ça concerne la prise en charge de la formation en mobilité.

44. CONVENTION ENTRE L'AGENCE DE L'OUTRE-MER POUR LA MOBILITÉ (LADOM) ET LA COLLECTIVITÉ TERRITORIALE DE MARTINIQUE CONCERNANT LA PRISE EN CHARGE DE LA FORMATION EN MOBILITÉ

M. Daniel MARIE-SAINTE

Je vous remercie Président. Je vais d'abord présenter mes excuses aux membres de l'Assemblée...

Mme Marie-Line LESDEMA

Président, excuse-moi. Si tu permets.

M. Le Président Claude LISE

Oui?

Mme Marie-Line LESDEMA

Juste avant que le Conseiller exécutif Daniel MARIE-SAINTE prenne la parole, je voulais faire une petite mise au point. Je voudrais dire ici que nous sommes 38+18, 33+ 18, 51 élus de l'Assemblée et une dizaine d'élus de l'Exécutif. Moi, je prétends et

comme je l'ai déjà dit une première fois que quelque soit du côté où se trouve un élu, il a le droit d'avoir le respect de tous ceux qui viennent dans cette salle. Je ne peux plus tolérer qu'on se fasse invectiver dans l'hémicycle ou en dehors de l'hémicycle. Cet après-midi, juste avant que tu ne nous libères pour aller déjeuner, l'Exécutif BOUTRIN discutait avec les grévistes qui étaient venus ici de plein droit, certains élus, par respect, nous écoutions, mais il y a quelqu'un, une spectatrice qui se sentait plus autorisée que les élus à remettre le feu et, à la limite, refaire partir le mécontentement de ces chauffeurs. Quand moi, je lui dis de laisser les élus faire leur job, je me fais insulter. C'est la dernière fois Président, et je le dis. Et comme j'ai eu à le dire une première fois déjà, la Collectivité prendra en charge tous mes frais d'avocat et de psychologue, parce que je commence à me sentir trop stressée. Je ne viens pas ici pour me faire insulter par des personnes qui n'ont rien à voir dans l'hémicycle. C'est vrai que c'est la maison du peuple, mais que chacun reste dans son rang. Je le dis, à bon entendeur, salut. Je te remercie parce que j'ai été distraite et le collègue a eu le temps de prendre la parole. Merci beaucoup.

M. Le Président Claude LISE

Merci. Tu as un point d'ordre collègue NILOR ?

M. Jean-Philippe NILOR

Oui, je voudrais appuyer ce qu'a dit la collègue LESDEMA. Ca ne date pas d'aujourd'hui. Sous d'autres mandatures, on a connu ce type de pression auprès des élus. Même dans d'autres collectivités on a connu des pressions sur des élus de l'Opposition le plus souvent, mais là, même sur des élus de la Majorité, ça se fait. Hier, je rappelle qu'en pleine intervention j'ai été invectivé par un membre du public. Alors, je veux bien qu'on vienne soutenir les élus que l'on défend, qu'on les soutienne, il n'y a aucune difficulté. Mais s'en prendre à ceux qui sont censés ne pas penser de la même manière, ne pas être dans la pensée unique, ça c'est grave. Alors, je veux dire qu'aujourd'hui, il y a un problème qui se pose dans le sport en France, sinon dans le monde, notamment au niveau du football. Une forme d'hooliganisme, des joueurs qui sont menacés, des insultes racistes, etc. Ce qui se fait, c'est que les clubs prennent leurs responsabilités. On identifie ces personnes et elles sont condamnées à des interdictions de stade. Si ces actes sont proférés réqulièrement par les mêmes personnes, ces actes de menaces, de provocation, d'insultes, de mépris, à des élus, mais parfois à des administratifs qui peuvent aussi dire qu'ils ne sont pas d'accord avec ce type d'intervention-là. Et ils sont menacés aussi. Donc, si on connait, on identifie ces personnes ce n'est pas normal que ces personnes viennent parader à chaque fois qu'il y a une plénière, viennent parader, elles insultent les élus, elles sont là, à déjeuner, elles paradent, elles se promènent et elles narquent quelque part, elles narquent la morale c'est surtout cela. Au-delà du fait de narguer des élus, c'est de narguer la morale en politique. Donc, il faudrait qu'on puisse identifier ces personnes et puis leur interdire l'accès. Puisqu'on interdit souvent beaucoup d'accès ici à des gens qui viennent peut-être pour porter des informations objectives aux élus. On ne leur permet pas de rentrer. Alors ceux qui viennent insulter les élus, je ne comprends pas qu'on leur permette de rentrer, qu'elles aient cartes blanches pour rentrer ici. Donc, il faudrait prendre des dispositions à ce niveau.

M. Le Président Claude LISE

Collègues, vous connaissez mon sentiment sur cela. Je vous rejoins, je suis contre toute forme de pression sur les élus. Je vous rappelle que la loi a prévu que j'ai la police de l'Assemblée, mais qu'en pratique je n'ai pas les moyens de cette police-là, sauf à faire intervenir les forces de police. Je ne me vois pas à chaque incident appeler le directeur de cabinet du Préfet, et demander qu'on envoie des gardes mobiles ici pour expulser quelqu'un. C'est prévu par le texte. Mais cela veut dire qu'il faut que je trouve un moyen, que l'Exécutif me donne autorité sur les vigiles qui sont présents, de tel sorte que je puisse faire expulser manu militari toute personne qui

trouble l'ordre public pendant le déroulement des plénières. C'est ce que dit la loi. Mais pour cela, il faut que j'aie une autorité fonctionnelle sur ce personnel-là. Si je ne l'ai pas, je ne vois pas comment je peux exercer ce qui est prévu par les textes. Donc, ça c'est un problème. Je pense que dans le cadre de notre arlésienne, l'arlésienne qui s'appelle la réforme du règlement intérieur, ce sera un point à soulever, voilà. Je ne peux pas en dire, mais sinon, je suis solidaire, bien sûr de tout ce que vous venez de faire remonter. Collègue BERNABE.

Mme Kora BERNABE

Merci Président. Est-ce qu'on peut vérifier le quorum s'il vous plait ? Il me semble qu'il n'y pas le nombre de personnes requis.

M. Le Président Claude LISE

Bien. Monsieur PRIAM....

M. Le Président Claude LISE

Comment?

M. Lucien ADENET

Président, si on n'a pas le quorum...

M. Le Président Claude LISE

Si on n'a pas le quorum...

M. Lucien ADENET

Non, non, je dis que si on n'a pas le quorum, ce n'est pas le fait de notre groupe, parce qu'il y a des gens qui sont partis des 2 côtés.

(Brouhaha)

M. Lucien ADENET

D'accord ? On lance alors...

M. Le Président Claude LISE

Alors, non, non, laissez le collègue parler. Continue tu as...C'est un point d'ordre. Vas-y.

M. Lucien ADENET

Je te dis, que je sais qu'il y a quelqu'un qui fait cette remarque régulièrement, comme il est parti, et il a peut-être laissé quelqu'un d'autre pour la faire. Voilà j'en ai terminé.

(Brouhaha)

M. Le Président Claude LISE

Collègue, ceci étant, moi, je ne rentre pas, vous comprenez, je ne vais pas rentrer dans quelque considération que ce soit sur les... S'il vous plait! S'il vous plait! Moi je suis uniquement préoccupé de savoir si nous avons le quorum. Si on ne l'a pas, comme cela a été constaté, je serai obligé de renvoyer le reste de la séance à lundi. Et lundi, on pourra délibérer quelque soit le nombre de présents. Peut-être qu'il faudra que j'ai un Vice-président qui préside lundi, parce que j'ai une réunion à laquelle je ne vais pas pouvoir me soustraire. Mais ça c'est un détail. Bien, est-ce que...Il manque quelqu'un? Il manque combien? Une? Il manque 3 personnes? Vous êtes sûr, vous avez fait le tour? Donc, collègues, il manque 3 personnes. Alors, moi, je veux bien suspendre quelques minutes si vous avez le sentiment que vous pouvez appeler des collègues pour éviter qu'on revienne lundi, sinon, je vais...Si certains peuvent appeler...Je suspends. Bon, ben mes chers collègues.... S'il vous

plait! Si vous considerez que personne ne peut nous rejoindre dans les minutes qui suivent, je...

(Interventions hors micro)

M. Le Président Claude LISE

Ah! Vous me proposez de suspendre quelques minutes?

(Brouhaha)

M. Le Président Claude LISE

Oui, collègue COUTURIER.

M. Gilbert COUTURIER

Je fais une proposition. On prend 10 minutes, si véritablement on n'a pas une garantie qu'on aura des élus qui vont revenir pour donner le quorum on lève la séance pour partir.

M. Le Président Claude LISE

Bien attendez. Je propose une suspension de 15 minutes pour nous donner le temps. La séance est suspendue 15 minutes.

Séance suspendue à 19h20.

Séance reprise à 19h42;

M. Le Président Claude LISE

Je vous demande de rependre place, l'espoir renait.

(Rires)

M. Le Président Claude LISE

D'après les dernières nouvelles, le quorum serait presque trouvé là. Presqu'acquis.

(Interventions hors micro)

M. Marius NARCISSOT

Président, si je comprends bien, on ne s'enlise pas.

(Rires)

M. Le Président Claude LISE

Non, non, c'est une plénière qui était pleine d'imprévus, et nous avons des rebondissements. Nous allons de rebondissements en rebondissements, voilà. Non mais je crois qu'on y est. Mais oui, il y a le collègue BRANCHI qui arrive. Le collègue BRANCHI arrive. Donc, il faut leur dire de rentrer.

M. Marius NARCISSOT

Président, la solution c'est que les sujets à débat il faut les mettre en fin d'ordre du jour. Les sujets qui nécessitent de grands débats il faut les mettre en fin d'ordre du jour. Le budget, on le met en fin.

M. Le Président Claude LISE

Exactement.

(Brouhaha)

M. Le Président Claude LISE

Déjà j'ai décidé que les points d'informations surtout qui risquent de faire débat, on va les mettre en fin, comme les motions, ainsi de suite et puis les...C'est vrai que les sujets les plus importants on les mettra en fin. Comme cela, ça va régler le problème. Et puis, lorsqu'on aura voté le règlement intérieur, le futur... il va falloir prévoir un article qui dit que les gens qui ne sont pas là le matin (rires) ...Passé une certaine heure, on va limiter leur possibilité d'intervenir plus tard. Bien oui, c'est logique, il y a des gens qui viennent le matin, ils déversent tout ce qu'ils ont à déverser, et puis après ils laissent les autres faire la nuit, ça ne va pas. Voilà, alors où est Monsieur PRIAM?

(Brouhaha)

M. Le Président Claude LISE

Collègues, je vous propose de commencer, le collègue BRANCHI arrive. Bien alors, nous reprenons notre séance. Je demande au rapporteur, eh ben, il est là. Alors, tu nous présente la fameuse convention LADOM.

44. CONVENTION ENTRE L'AGENCE DE L'OUTRE-MER POUR LA MOBILITÉ (LADOM) ET LA COLLECTIVITÉ TERRITORIALE DE MARTINIQUE CONCERNANT LA PRISE EN CHARGE DE LA FORMATION EN MOBILITÉ

M. Daniel MARIE-SAINTE

Je vous remercie.

(Interventions hors micro)

M. Daniel MARIE-SAINTE

Je peux y aller? Alors, je voulais d'abord présenter mes excuses, puisqu'à la relecture du rapport qui vous a été transmis, nous avons noté qu'il y avait 2 petites coquilles. J'avais demandé qu'on vous distribue un correctif, je ne sais pas si vous l'avez eu, au dossier 44. Et je veux surtout remercier ceux qui sont restés là, parce que cette convention sur laquelle nous souhaitons avoir l'autorisation de la signer est très importante, il faut qu'elle soit exécutoire dès le 1er janvier, pour permettre à LADOM de verser des indemnités à nos stagiaires qui sont en France actuellement. Il parait que le comptable de LADOM est très strict. La convention que nous avons en cours se termine au 31 décembre, s'il n'y en a pas une autre, ils ne vont pas donc honorer les engagements pris pour l'année 2020. Ça c'est la première chose. Et je ne pouvais pas le présenter plus tôt, puisque cette convention est assise sur le budget, il fallait attendre le vote de notre budget pour le faire. Ceci étant dit, je vais vous en faire un rapide exposé. Donc, il s'agit du renouvellement de la convention passée entre l'Agence De l'Outre-Mer pour la Mobilité et la CTM concernant la prise en charge de la formation en mobilité pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2020. Alors, je fais un rappel. Dans le cadre de la qualification et de l'insertion des demandeurs d'emploi, la CTM et LADOM coopèrent pour la prise en charge des formations professionnelles en mobilité. Je rappelle que c'est pour les formations qui n'existent pas sur notre territoire. Et par le biais de cette convention, LADOM est chargée d'instruire le dossier, de nous le transmettre. La décision est prise à la CTM au niveau du Conseil Exécutif, et ensuite LADOM et le demandeur sont informés de la décision. LADOM assure le suivi, et le contrôle des formations effectuées hors de Martinique. Les parcours éligibles à la mobilité lorsque les filières de formation correspondant aux projets du demandeur d'emploi, projet professionnel s'entend n'existe pas ou est saturé en Martinique, elle peut, alors c'est ce qui est nouveau, nous l'avions déjà introduit par un avenant, mais je le rappelle, elle peut aller du niveau 3 au niveau 8. Mais ces numéros de niveau résultent d'une loi récente, d'une loi de janvier 2019 qui a un p'tit peu bouleversé un peu tout. Parce que rappelez-vous

avant, le niveau le plus bas c'était le niveau 5 CAP, ça montait 4,5, 6 etc. maintenant, on a inversé le CAP c'est le niveau 3, et le niveau le plus élevé c'est le niveau 8 et il y en a même au-delà, le niveau 10 ou 11 pour les doctorats. Nous avons, comme les années précédentes, considéré que pour qu'une formation soit, soit qualifiante, soit certifiante ou voire professionnalisante, il faut qu'elle soit supérieure à 150 heures. Donc, les formations inférieures à 150 heures ne sont pas éligibles à ce dispositif. Depuis 2019 la convention autorise le financement des formations niveau 6 et 8, ce qui dans notre rapport était indiqué niveau 2 et 1 c'est-à-dire les niveaux supérieurs, bac + 4 ou + 5. Maintenant c'est 6 et 8. En mobilité les demandeurs d'emploi dans tous les domaines professionnels. Et ceci dans la limite de 10 %. Alors, ces 10 % LADOM s'est appuyée sur une circulaire, je ne sais pas si c'est une circulaire ou décret, qui limite à 10 % l'effectif des formations supérieures qui peuvent se faire en mobilité par rapport à l'effectif total dans l'année. Les candidats aux formations mobilité peuvent bénéficier, en totalité ou en partie d'une prise en charge sous réserve de ne pas excéder un plafond. Le plafond est de 10 000 € par personne et par an. Cela inclut les frais pédagogiques, les frais de rémunération en qualité de stagiaires de la formation professionnelle et dans le cadre d'une convention que LADOM a passé avec l'Agence de Services et de Paiement. C'est cette agence, l'ASP qui liquide les rémunérations des indemnités au bénéfice des stagiaires. Alors, comme ces questions me sont posées chaque année, j'ai cru intéressant de vous indiquer un p'tit bilan sommaire des deux années précédentes 2017 et 2018. Alors, vous pouvez constater que, si on le fait par genre, en 2017, 85 femmes pour 55 hommes, nous sommes en 2017 sur un total de 140. En 2019, 89 femmes, pardon? En 2018, merci. En 2018, 89 femmes et 69 hommes sur un total de 150, donc il y a une petite légère croissance. Mais les femmes sont toujours majoritaires. Alors, les formations les plus demandées ce sont les formations de santé et paramédicales à hauteur de 37 % en 2017 et 36,7 % en 2018. Ensuite viennent les arts appliqués, les arts du spectacle, 10 % en 2017, 13,9 % en 2018. Et le travail social, 12,9 % en 2017, et 17 % en 2018. Maintenant les niveaux, il faut prendre les niveaux au sens nouveau de la numérotation. Mais en tout cas, comme ce n'est seulement qu'en 2019, que ces nouveaux codes sont sortis, vous voyez le tableau vous indique avec les anciens codes, niveau 1 donc, niveau le plus élevé en 2017, nous n'en avons qu'un stagiaire, en 2018 : 2. Le niveau 2, ce qui est devenu maintenant niveau 6 : 20 en 2017, 6 en 2018. Le niveau 3 devenu actuellement niveau 5 : 36 en 2017, 55 en 2018. Le niveau 4 c'est l'ancien niveau Bac qui reste d'ailleurs niveau Bac de la nouvelle nomenclature, 36 en 2017, 35 en 2018. Et puis le niveau 5 qui est devenu maintenant niveau 3, c'est-à-dire niveau CAP, c'est 47 en 2017 et 60 en 2018. Les sorties ou abandons ou bien parce que ces personnes ont été victimes d'une exclusion du centre ou bien elles sont tombées malades, voilà les causes possibles pour l'abandon, pour ne pas aller jusqu'au bout de la formation. En 2017, il y en a 2, en 2018, il y en a 8 qui ne sont pas allés jusqu'au bout de la formation. Alors, nous avions demandé à LADOM de nous donner des résultats pour savoir à la sortie de la formation ce que sont devenus les stagiaires. Evidemment, ce type d'enquête ne peut recueillir que les réponses de ceux qui ont bien voulu les donner. Donc, ce qui nous conduit à constater qu'en 2017, 29 sont retournés à l'emploi, en 2018 : 20, 14 en 2017 ont poursuivi leur formation; il y a une suite de parcours; 20 en 2018. En 2017 il y a un ancien stagiaire qui a créé son entreprise, en 2018 : 4. Et puis, hélas, en 2017 : 28 sont retournés à Pôle Emploi, et en 2018 : 34. Alors les sommes allouées ont été, pour chacune des années deux-million quatre (2,4 M), mais nous constatons qu'elles n'ont pas été toutes consommées, puisque le montant de facture qui nous a été justifié, en 2017, c'est seulement un-million-soixante-neuf-mille-cent-quatre-vingtcing (1 069 185), et en 2018 un-million-cinquante-deux-mille-cent-quatre-vingt-un (1 052 181). Donc, quelques observations. Sur les deux dernières années il faut noter la sous-représentation des diplômes du niveau 6 et du niveau 7, c'est-à-dire, supérieur à Bac+2. Les diplômes de niveau 3 représentent 33 % de diplômes préparés en mobilité en 2017, et 38 % de diplômes préparés en mobilité en 2018. De plus, suivant les éléments que nous a transmis LADOM, il apparait en 2017 que 44 %

des demandeurs d'emploi ayant bénéficié du dispositif et ayant répondu au questionnaire sont revenus en Martinique. Donc, 44 % en 2017 sont revenus. C'était un chiffre qui avait été demandé par un collègue qui n'est pas là, mais en tout cas, je pense qu'elle va pouvoir le lire dans le procès-verbal. Et en 2018, il y a une baisse de 5 points, que seulement 39 % sont revenus en Martinique à l'issue de la formation. Alors, vous avez le détail, suivant les formations suivies, et savoir s'ils sont revenus en Martinique ou pas. D'autres évidemment, ceux qui ne sont pas revenus sont restés en France. De même il est tenu de constater que les subventions aussi en 2017 et 2018 n'ont pas été entièrement consommées, c'est ce que je faisais remarquer. Leur taux d'utilisation est de 44,54 % en 2017, et 43,83 % en 2018. Alors c'est pour cela que nous faisons des propositions d'ajuster les montants parce que nous constatons que nous gelons des crédits qui ne sont pas entièrement consommés. Donc la première proposition c'est de ramener les montants dédiés à la mobilité à un million six (1,6 M). Nous pensons que nous allons couvrir les besoins. Si évidement, il apparait au cours de l'année 2020 qu'il en faut plus, nous reviendrons vers vous pour faire un avenant. Alors le Conseil Exécutif a examiné nos propositions, et il a convenu de la transmettre à l'Assemblée. Donc, il vous est demandé d'autoriser la signature de la convention pour 2020 et avec un montant de, un million six (1,6 M) pour couvrir la période du 1er janvier au 31 décembre 2020.

M. Le Président Claude LISE

Oui, est-ce que tu peux peut-être présenter l'autre question ?

M. Daniel MARIE-SAINTE

Ah ben, si tu veux.

M. Le Président Claude LISE

Et puis, on va faire un vote global.

45. APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT DES ÉTUDES DES EXTENSIONS DU SYSTÈME DE TRANSPORT EN SITE PROPRE VERS LES COMMUNES DE TRINITÉ, SAINTE-LUCE ET SCHOELCHER

M. Daniel MARIE-SAINTE

Alors, le dossier 45 est d'une autre nature. Puisque là je vais parler du TCSP. Je vais prendre une autre casquette. Alors, je vais demander au directeur général de l'infrastructure... Bien. Alors, nous revenons sur le TCSP. Il s'agit pour le dossier 45 de vous soumettre un nouveau plan de financement des études d'extension du système de transport en site propre vers Trinité dans le nord atlantique, vers Sainte-Luce dans le sud Caraïbe et vers Schoelcher. Alors le présent rapport a pour objet de vous soumettre ce nouveau plan de financement prévisionnel, mais pour les études. Alors, le contexte. Actuellement, nous avons 2 lignes. Bon, je vais faire court en m'appuyant simplement dessus. Vous avez le rapport devant les yeux et le slide. Alors, je rappelle qu'après autorisation, après vote de l'Assemblée, un groupement de commande entre la CTM et Martinique Transport, a été établi. Et à la demande donc de Martinique Transport les études de ces extensions, comme j'ai dit, Fort-de-France vers Scheolcher pour l'Ouest, vers Trinité via le Robert pour l'Est, et au Sud le Lamentin vers Saitne-Luce via Rivière-Salée. Alors, nous avons passé des marchés, d'AMO, d'assistance à maitrise d'ouvrage avec 2 cabinets. Une première pour l'étude de ces 3 extensions par la voie routière, donc, la voie terrestre, et une autre étude, toujours assisté d'un AMO, une étude concernant la faisabilité du transport en commun par câble aérien entre Fort-de-France et Schoelcher. J'ai déjà eu l'occasion de le dire c'est que la topographie est telle entre Fort-de-France et Schoelcher qu'il nous a paru intéressant d'étudier une variante par rapport à la voie terrestre. Alors, nous allons vous les présenter. Le projet d'extension, nous avons évalué le temps qu'il faudra pour pouvoir arriver jusqu'au bout. C'est un projet d'extension au

maximum à 2040. Evidemment, on va passer par beaucoup d'étapes, jusqu'à 2040. Etudié au stade en cours, l'étude d'opportunité est donc le suivant : Extension vers le nord atlantique jusqu'au Robert, par mode routier, donc terrestre, au sol; au sud jusqu'à Rivière-Salée par un mode routier, je vais expliquer tout à l'heure pourquoi. Et nous avons étudié les 2 variantes, l'extension vers le nord Caraïbe avec un mode restant à définir, un mode routier, et un mode aérien. Alors, vous avez les schémas. Pour vous aider à comprendre les signes qui sont cités là, PEM, ça veut dire Pole d'Echange Multimodal. Alors vous avez donc celui qui existe déjà c'est celui qui part du pole d'échange de la Pointe-Simon pour aller à Carrère d'une part et à Mahault de l'autre, c'est en couleur verte, ça, ça existe. L'extension vers Schoelcher est en rouge là à gauche ; l'extension vers le Robert, et je vais expliquer pourquoi le Robert et pourquoi Rivière-Salée, c'est là que nous proposons de mettre les pôles d'échange par les études qui ont été faites. C'est cela, Pole d'Echange Multimodal, parce qu'on va changer de mode-là, donc, il faut des parkings relais pour permettre soit de mettre les véhicules personnels ou même changer de mode, prendre un autre mode que le BHNS. Les lignes qui sont indiquées là, ce sont des lignes à haut niveau de service. Le principe, haut niveau de service, cela signifie que le véhicule a un site propre sur lequel il circule, et deuxièmement, l'amplitude horaire et la fréquence est fixée. C'est ca qui est le haut niveau de service. Puisque lorsque le bus circule, se mélange à la circulation, selon les automobiles, suivant le flux de trafic, le mode peut être dégradé ou pas dégradé, etc. Donc, ce n'est pas à haut niveau de service. Bien, on passe au deuxième slide. Alors, vous voyez, nous avons eu à étudier la liaison entre Mahault, à partir de Mahault pour aller en direction du Robert. La première hypothèse était de partir de Mahault et de traverser le quartier Césaire et Floraine pour aller au carrefour de Place d'Armes et Mangot-Vulcin. Et les études nous ont montré que c'était une hypothèse très difficile à réaliser parce que vous avez vu que la RN1 passe dans une espèce de tranchée et de part et d'autre il y a des habitations. Il faudrait démolir beaucoup d'habitations. C'est pourquoi nous avons étudié une variante. Cette variante consiste à contourner le bourg du Lamentin, à partir de l'échangeur de la Lézarde, mais sur ce plan-là ça n'apparait pas, on contourne, on passe devant le palais des sports, vous avez le palais des sports à gauche, vous avez Continent, Place d'Armes, on passe à Place d'Armes, on arrive devant la Sécurité Sociale d'un côté, la Chambre d'Agriculture de l'autre et on peut désservir nos collèges, nos lycées, le palais des sports, etc. Et on rattrape la RN1 au niveau du giratoire, ce qui est actuellement un giratoire, mais qui à terme deviendra un échangeur au niveau de Mangot Vulcin. Ce qui fait qu'à ce moment-là, le PEM, le Pole d'Echange Multimodal de Mahault sera un terminus pour le BHNS. Et il y aura donc une ligne qui va au contraire contourner le bourg du Lamentin, et qui pourra, en même temps répondre, au Lamentin il y aura des stations qui permettront aux gens de pouvoir se rendre au bourg et dans toutes les installations qui sont en périphérie immédiate du bourg du Lamentin. C'est pourquoi nous préconisons cette variante qui est actuellement en étude. Maintenant, pour celle qui monte vers le Robert jusqu'à Trinité, puisque c'était ça l'engagement politique de notre programme. Parallèlement aux études topographiques aux zones, aux terrains qu'il faut, les emprises qu'il faut réserver, il y a en même temps une étude économique pour savoir si ca va être équilibré financièrement. Et les études ont montré que le niveau BHNS, c'est-à-dire à haut niveau, est nécessaire, était bon, équilibré jusqu'au Robert. Et à partir du Robert, compte tenu du trafic, entre le Robert et Trinité, le mode ne sera pas dégradé, si ce sont les bus, on prend les bus ordinaires qui circulent dans la circulation commune. C'est pourquoi, à cette phase où nous sommes, nous préconisons que le Pole d'Echange Multimodal soit sur le territoire du Robert. La même étude a été faite dans le sud. Evidemment, cette étude est faite à partir du besoin en trafic constaté actuellement, mais également avec des extensions. On a pu voir comment le trafic peut évoluer. Alors, il faut que vous vous rappeliez qu'en même temps que nous faisons ces études, nous sommes en train de mener une autre étude sur le STIRM, le STIRM étant le Schéma Territorial d'Investissement Routier qui est en train d'étudier, où nous avons un modèle mathématique qui est fait par le bureau d'étude et qui est en train d'étudier l'évolution possible du flux des trafics, compte tenu des activités économiques qui sont projetés dans ces zones. Mais les études ont montré que le Pole d'Echange Multimodal peut se situer au Robert, et entre le Robert et Sainte-Luce, nous pourrons continuer avec un mode terrestre car qui n'est pas nécessairement en site propre. Pardon ?

(Interventions hors micro)

M. Daniel MARIE-SAINTE

Excusez-moi, j'ai fait un lapsus, entre Rivière-Salée et Sainte-Luce, le résultat peut être convenable sans que ce soit à haut niveau de service. Bien, voilà la première information que je voulais vous donner. Vous allez poser des questions s'il le faut. On passe au slide suivant. C'est juste pour vous indiquer, là un fait un petit effet de loupe, un zoom sur le giratoire de Mangot Vulcin. Alors, pour ceux qui l'utilisent, actuellement c'est un nœud de circulation. Compte tenu de toutes les activités qui se sont développées autour de Mangot Vulcin, puisque quand vous allez en direction du François ou du Robert, vous avez à droite, du côté droit, toute une série d'activités, la Chambre d'Agriculture, la CAF, la Sécurité Sociale, les zones commerciales, donc, il y a un gros trafic là. Et à gauche, vous avez évidemment le centre hospitalier de Mangot Vulcin, plus une série d'activités qui se développent, l'IMS, les pompiers, etc. Et c'est un giratoire, vous savez que les véhicules qui sont dans le giratoire sont prioritaires par rapport à ceux qui arrivent sur la RN, donc, ça fait des remontées de flux. J'ai eu l'occasion déjà de vous présenter ici un projet qui consiste à déniveler la circulation, et de mettre un toboggan pour que ceux qui sortent du nord atlantique ou du sud atlantique puissent passer au dessus, et éviter, et faire disparaitre cet engorgement, ce bouchon qui est là. Mais en même temps, notre schéma doit intégrer le TCSP. Dans le premier projet que j'avais présenté, le TCSP continuait tout droit pour aller jusqu'à Mahault. Pour les raisons que je vous ai expliquées précédemment, nous sommes en train d'étudier une variante, et le TCSP va utiliser le circuit qui est en noir pour renforcer. Vous voyez, donc, il vient disons de Place d'Armes, et il contourne, il passe sous le viaduc, le toboggan, et il va remonter vers le nord atlantique. Donc, voilà le mode de fonctionnement que nous aurons là. Enfin, on va passer au dernier slide, c'était le dernier. Tu n'as pas le slide sur l'aérien, non ? Donc, je voulais vous montrer, on n'a pas le slide là, mais en tout cas, c'était pour vous montrer un p'tit peu à quel point nous étions des études de l'aérien. Je vais le faire sans schéma. Le cable aérien, l'idée c'est de partir de la Pointe-Simon, et il y aura une ligne qui va avoir des stations au niveau de Madiana, ensuite, il y aura une branche qui va monter à travers Scheolcher jusqu'aux limites de Schoelcher, je crois du côté du quartier-là, Fond Bernier, je crois, c'est comme ça que ça s'appelle ? Bien, et puis, il y a une autre branche qui va monter vers l'université, et puis, il y a une station qui va être pas loin d'ici, et pour les gens qui voudront venir soit au centre commercial soit ici, en plénière à la CTM, donc, il y aura là-derrière à Fonds Lada une station. La voilà. En tout cas, on n'a pas encore choisi le modèle. On a pris cette photo sur internet. Mais l'idée c'est un pilote, des cables et puis le bus est pendu au niveau du cable et ça défile. Alors, actuellement le bureau d'étude qui travaille pour nous, nous a fait tout un... a regardé un peu tout ce qui existe dans le monde entier. donc pour nous rassurer que c'est une technique bien maitrisée actuellement. D'ailleurs, nous avons choisi un bureau d'étude qui a une expérience dans ce domaine. Bon, voilà à quel point. Donc, nous sommes au point des études. Nous avons donc les 2 études qui sont en train de se faire. Maintenant, il faut que vous sachiez qu'il y a une règlementation pour ce type de projet qu'il faut respecter. Ce projet, nous nous sommes placés dans la perspective de recherche de financement européen. Et ce projet est destiné à devenir un grand projet européen, un GPE, et il est adopté. Compte tenu de la longueur de la ligne, plus de 40 km, compte tenu du coût, plus de...Combien déjà? En tout cas, plus de trois-cent-millions (300 M), cela nous impose un certain nombre de règles qui sont dans le rapport, parce qu'il faut que ce projet soit reconnu d'utilité publique. Et compte tenu de son ampleur nous

avons une procédure qui nous conduit à organiser un grand débat public et les débats publics sont encadrés par des textes qui prévoient que ça doit se faire sous le contrôle du comité au conseil national du débat public. Donc, nous avons des...C'est Madame JOUANNO, Chantale JOUANNO qui en est la Présidente. Nous avons déjà pris contact avec elle. Nous avons organisé une visio-conférence entre le bureau d'étude qui nous assiste, Madame JOUANNO, et nous-mêmes qui étions ici, donc une visio-conférence à 3, à 3 institutions pour lui présenter le projet et voir les formalités pour organiser ce grand débat. Alors il se trouve qu'en France dans chaque région il y a un garant désigné par le conseil national pour les débats publics, mais pour la Martinique il n'y en a pas, et c'est donc de Paris qu'ils ont désigné des personnes, et les personnes qu'ils ont désignées sont résidants en Guadeloupe. Et ces personnes, on les appelle les garants, ce sont elles qui vont venir se porter garant de la manière dont le débat public sera organisé. Alors, c'est un débat citoyen et sur tous les territoires traversés concernés, des débats publics devront être organisés pour recueillir l'avis des citoyens sur le projet. Et cet avis va remonter au niveau du conseil national des débats publics, et c'est au terme de tout ce long processus que les autorités étatiques vont prendre ou pas un arrêté d'utilité publique. Voilà, j'ai essayé de résumer, mais tout cela est dans le rapport. Mais aujourd'hui, nous en sommes à vous présenter le projet de financement pour financer ces études. Alors, je reviens au rapport. Si on regarde l'estimation prévisionnelle des études pour l'extension du TCSP, je parle simplement de l'extension du TCSP, le cout du marché qui était passé est passé sur 2 lots. Le lot 1 : six-cent-quatre-vingt-dix-neuf mille septcent-trente euros (699 730 €) hors taxe, le lot 2 : cent-dix-neuf-mille-huit-cent-quatrevingt-dix-euros (119 890 €) hors taxe. Soit un total de huit-cent-dix-neuf-mille-sixcent-vingt-euros (819 620 €) hors taxe. L'étude de faisabilité du transport en commun par cable aérien entre Fort-de-France et Schoelcher, le coût de cette étude : cent-unmille-six-cent-vingt-cinq euros (101 625 €) hors taxe. Nous avons dû, parce que cette affaire étant très complèxe, demander l'assistance juridique d'un cabinet. Et le cout de cette assistance juridique pour réaliser les extensions du TCSP s'élève à deuxcent-quinze-mille-quatre-cent-soixante-dix-neuf euros (215 479 €) hors taxe. Donc, les couts complémentaires nécessaires pour faire en particulier les études géotechniques, trouver bien les terrains et analyser les terrains pour mettre les pillers. etc. etc. Nous avons donc les études géotechniques pour trois-cent-soixante-troismille-deux-cent-soixante-seize euros (363 276 €). Donc, en définitive, le cout total d'extension du TCSP, c'est un-million-cinq-cent-milles euros (1 500 000 €. La proposition qui vous est faite, c'est de solliciter un financement auprès du FEDER à hauteur de 57,28 % soit huit-cent-cinquante-neuf-mille-deux-cent-euros (859 200 €) hors taxe, et évidemment, l'autofinancement le complément sera porté par la CTM à hauteur de six-cent-quarante-mille huit-cent-euros (640 800 €) ce qui représentera 42,72 %. Le Conseil Exécutif a émis un avis favorable pour que ce dossier soit transmis devant l'Assemblée. Donc, vous êtes invités à vous prononcer sur l'approbation d'abord du plan de financement pour ces 2 études, et si vous êtes d'accord, donner mandat au Président du Conseil Exécutif pour prendre toutes les dispositions nécessaires à l'application et la mise en œuvre de la décision qui sera prise. Voilà, Président, je me tiens à la disposition des collègues s'ils veulent avoir des précisions complémentaires.

(Interventions hors micro)

M. Daniel MARIE-SAINTE

Bien, alors la 46.

M. Le Président Claude LISE

La 46, oui.

46. MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL DE L'OPÉRATION VISANT L'EXTENSION DU TCSP DE MARTINIQUE VERS LE NORD-ATLANTIQUE / INSERTION DES VOIES TCSP AU DROIT DU GIRATOIRE DE MANGOT-VULCIN AU LAMENTIN (RN1-RD3)

M. Daniel MARIE-SAINTE

Alors, la 46 c'est lié au premier. J'avais déjà présenté ici le projet de modification d'aménagement du carrefour Mangot Vulcin, mais comme je vous ai montré, il y a eu une modification, donc ça a un a impact à la fois sur le plan de financement. Donc, il faut le revoir, et voilà l'ancien. Le montant ne change pas. Alors, le plan de financement, on introduit du FEDER un peu plus élevé que le précédent. Le précédent, nous étions limités à 26,22 % pour les...C'est pour un montant total des études de trente-million-cinq-cent-sept-mille-cinq cents (30 507 500),. Nous demandons au FEDER onze-million-cent-quarante-mille-huit cent (11 140 800), soit 36,52 %, et la part d'autofinancement, dis-neuf-million-trois-cent-soixante-six-mille-sept-cents (19 366 70), soit 63,48 %. Voilà, évidemment, là aussi, nous vous demandons de vous prononcer sur ce plan de financement, le nouveau plan de financement qui augmente la part FEDER. Merci.

M. Le Président Claude LISE

Alors, je voulais, pour essayer de gagner du temps, je vais demander à ceux qui veulent prendre la parole sur les 3 dossiers qu'on a vus là, soit au titre de leurs commissions compétentes ou à titre individuel. Alors, je suppose que la commission transport est particulièrement concernée, il y avait aussi sur la première des 3 questions, il y avait formation professionnelle. Alors, je vais demander peut-être à formation professionnelle d'abord, sur la première question, la première des 3, quel était l'avis.

Mme Francine CARIUS

La commission Formation professionnelle a émis un avis favorable sur le projet de convention LADOM pour 2020. Quelques interrogations subsistent sur l'accueil des bénéficiaires à l'unité territoriale de Martinique et une deuxième interrogation sur la diminution de la consommation des dotations prévues depuis 2 ans sur la formation LADOM. On a émis un avis favorable.

M. Le Président Claude LISE

Merci. Donc, commission Transport sur les autres...

M. Lucien ADENET

Les dossiers 45 et 46. Je rappelle qu'on s'était réuni en commission conjointe et les membres de la commission agriculture ont trouvé très intéressant ces 2 projets. Donc, c'est un avis favorable de la commission Transport.

M. Le Président Claude LISE

Très bien. Commission des Finances sur le tout.

Manuella CLEM BERTHOLO

Avis favorable.

M. Daniel MARIE-SAINTE

Oui, y-a-t-il des demandes d'intervention sur l'un de ces sujets ? Collègue NORCA.

Mme Stéphanie NORCA

Oui, bonsoir Président. Alors, juste une précision pour le Conseiller exécutif Daniel MARIE-SAINTE, parce qu'il y a apparemment une plateforme multimodale qui devrait se faire sur une connexion avec Rivière-Salée, donc nous donner un peu plus de précisions sur les modalités d'organisation avec la connexion du TCSP avec la ville

de Rivière-Salée, s'il a plus de précisions à nous donner, savoir où, quoi, comment les choses vont se présenter pour nous éclairer davantage s'il te plait.

M. Le Président Claude LISE

Collègue LEBRAVE.

Mme Lucie LEBRAVE

Merci Président. Aujourd'hui, j'interviens sur le rapport 45, concernant l'approbation du plan de financement des études de l'extension du TCSP. S'il s'agit de donner des moyens plus pratiques à la population de pouvoir se déplacer, je tiens à rappeler tout de même que ces projets d'extension étaient déjà prévus pour arriver à Rivière-Salée, comme l'a dit le Conseiller exécutif, Schoelcher également et puis vers le Robert. Mais il y avait déjà des études de faisabilité qui avaient été faites, qui avaient été menées, de novembre 2015 à septembre 2016 par la SPL Transport de Martinique, dont je suis membre du conseil d'administration où il y a un collaborateur qui est payé pour exercer la tâche qui lui est confiée. Et des études de faisabilité tant pour le secteur nord, caraïbe, sud, et aussi vers Schoelcher. Il y a également une première base d'études préliminaires qui avait été faite. Alors, je voulais savoir, effectivement, vu l'extension supplémentaire vers Sainte-Luce et je suppose qu'il y a un cout supplémentaire. Il y avait également l'extension vers le Robert. Et effectivement le tracé est différent par rapport à la première étude de faisabilité qui a déjà été payée. Donc, aujourd'hui, moi la question c'est qu'advient-il de ces études qui ont été menées par la SPL Transport ? Puisqu'il y a au moins un tracé qui correspond à une étude comme celle du sud, de Carrère pour aller vers Sainte-Luce et Rivière-Salée. Rivière-Salée, puis Sainte-Luce. Donc, qu'advient-il de ces études qui ont été remises au Président de l'Assemblée et notamment envoyées par courrier avec accusé de réception au Président du Conseil Exécutif?

M. Le Président Claude LISE

Collègue RANGON.

M. Lucien RANGON

Oui, Président. Je m'adresse à notre honorable représentant de l'Exécutif, concernant le tracé sur le Lamentin.

(Interventions hors micro)

M. Le Président Claude LISE

Collègue....

M. Lucien RANGON

Je n'ai pas fini, j'attendais....

M. Le Président Claude LISE

Oui, tu n'as pas fini?

M. Lucien RANGON

J'attendais, oui. Donc, le tracé du TCSP en partant du pont de la Lézarde. Tu as parlé du pont de la Lézarde en passant par...Est-ce qu'on passe devant l'hôtel de Police, le centre technique du Lamentin, le palais des sports et ensuite vers Continent? J'aurais aimé que tu me précises exactement ce parcours. Parce que là tu as parlé seulement du palais des sports, de Continent et ensuite la Sécurité Sociale. Deuxièmement, concernant l'aménagement du carrefour Mangot Vulcin à l'Hôpital, est-ce qu'on a pris en compte l'accès à l'IMS et les pompiers? Parce que c'est très difficile cet accès.

M. Le Président Claude LISE

Tu as terminé?

M. Lucien RANGON

Oui.

M. Le Président Claude LISE

Collègue MONROSE.

Mme Michelle MONROSE

Alors, j'interviens sur 2 dossiers le 45 et le 46. Donc, concernant le dossier 45, bien sûr, on ne peut être que favorable aux extensions du TCSP, mais il y a plusieurs points qui nous interpellent. Premièrement, la collègue LEBRAVE l'a dit, qu'en est-il des études de la SPL Transport de Martinique qui a déposé depuis plus d'un an une demande de subvention pour des fonds européens? Alors, il v a eu plusieurs épisodes, puisqu'effectivement on a déposé un courrier en avril 2017, et on a appris 2 ans après en 2019, lors d'une plénière, que le dossier passait le jour même en commission. Jusqu'à maintenant, la SPL Transport de Martinique n'a pas eu de réponse. Donc, déjà concernant ce point, on se demande pourquoi ce doublon, alors qu'une demande a déjà été déposée ? Et même pourquoi ces éventuels surcouts inutiles? Ensuite, dans le rapport on parle d'études de faisabilité qui ont été faites. Mais, il ne nous a pas échappé qu'on n'a pas parlé des études de faisabilités qui ont été faites par Transport de Martinique depuis septembre 2016. On parle bien de celles qui ont été réalisées par le SM TCSP depuis 10 ans, mais pas de celles de Transport de Martinique, puisqu'il y a un dossier de faisabilité qui a été fait, et qui ne va pas plus loin que celui que nous on avait fait, qu'on avait proposé. Donc, le rapport présenté aujourd'hui va moins loin, puisqu'il s'arrête aux études détaillées, alors que celui de la SPL Transport de Martinique avait déjà retenu une AMO juridique, financière et technique. Et puis, il nous manque des informations concernant le cout des travaux, le calendrier, et le cout par extension. Ça c'est pour le dossier 45. Concernant le dossier 46, alors le nivellement est présenté comme un moyen de décongestionner. Mais nous, on se pose la question du déplacement du problème, en fait, qui ira jusqu'à Place d'Armes et à Mahault. Qu'est-ce qui est prévu pour cela? Ensuite, concernant les candidats qui ont obtenu le concours de maitrise d'œuvre, comment ca s'est passé pour leur indemnisation? Et qu'en est-il des éventuels surcouts pour la modification qui est prévue ? Ca c'est une autre question. Ensuite, a t'on pris l'attache du Maire du Lamentin concernant ces modifications qui avait déjà élaboré un plan de circulation, qui incluait les dessertes ? Est-ce que l'attache du Maire du Lamentin a été prise ? Et enfin, on voudrait aussi attirer l'attention sur la livraison des travaux qui est prévue pour le quatrième trimestre 2022, or la fin du PO est programmée pour 2020, ce qui fait 2 ans de plus et un risque selon nous, si les travaux ne sont pas finis, de perdre les financements. Voilà donc, on voulait attirer l'attention sur tout cela, et demander également que le dossier 45 et le dossier 46 ne soient pas votés ensemble.

M. Le Président Claude LISE

Collègue NARCISSOT.

M. Marius NARCISSOT

Oui, rapidement Président. Déjà pour saluer ce projet d'extension qui est appelé de tout le monde. Puisqu'on voit bien le succès du TCSP. Et ma question tout simplement c'est de savoir si dans les projets d'extension il est pris en compte l'agrandissement du parking de Carrère, puisqu'on voit que souvent les voitures ont tendance à garer sur le bas-côté. Donc, est-ce que cette partie est prise dans les travaux d'extension ?

M. Le Président Claude LISE

La parole est au rapporteur pour ces différentes questions.

M. Daniel MARIE-SAINTE

D'abord sur le dossier 44 concernant LADOM, la question c'est sur la question de l'accueil à la CTM. Alors, lorsque les personnes qui doivent aller faire leur formation en France viennent à la CTM, la consigne qui était donnée, c'est de leur prier d'aller directement à LADOM, puisque c'est LADOM qui assure, pour notre compte, l'accueil.

Mme Francine CARIUS

Juste un point d'ordre, je n'ai pas dit accueil CTM, j'ai dit accueil à l'unité territoriale, à l'agence de LADOM.

M. Daniel MARIE-SAINTE

Bien. Alors, je vais rappeler peut-être à la collègue, qu'elle nous représente au conseil d'administration de LADOM. Nous CTM, nous n'avons aucune autorité sur les agents de LADOM. Au contraire, nous n'avons cessé de nous plaindre en faisant remonter les informations aussi bien près d'elle, qu'auprès du Président de LADOM, qui se trouve être le Martiniquais, qui est par ailleurs le Président de la CCIM. Et nous avons également fait remonter les informations au niveau du Directeur général de LADOM, qui est le véritable exécutif de LADOM, pour faire savoir que beaucoup de citoyens martiniquais se plaignaient du mauvais accueil qu'ils recevaient à LADOM. Et qu'en plus, il arrive qu'au niveau de l'accueil, alors que notre convention est précise, que le pouvoir de décision c'est sur les élus, et parfois donc, ceux qui accueillent se permettaient de dire, non, on refuse ou on accepte, etc. Or, ce n'est pas leur rôle. Leur rôle, si vous voyez bien la convention, c'est de recevoir les dossiers, de les faire compléter, de les scanner et de nous les envoyer par mail. Ça arrive directement à la direction de la formation, et j'ai même demandé qu'on me mette en copie, ce qui fait que je suis informé de tous les dossiers qui arrivent. Aussi bien, ceux qui arrivent de LADOM pour ceux qui vont faire leur formation à l'extérieur de Martinique, donc en France. Et vous avez vu, nous avons étendu aussi à la Guadeloupe et à la Guyane, parce que LADOM ayant des représentations dans ces 2 territoires nous dit qu'ils peuvent assurer l'encadrement des stagiaires qui iraient en Guadeloupe ou en Guyane, voire à la Réunion, puisqu'ils ont des bureaux là. Evidemment, dans toutes les régions de France également. Et le dossier arrivé ici, est analysé, vérifié par nos services et immédiatement présenté à la plus proche réunion du Conseil Exécutif. Le Conseil Exécutif sur la base de la délégation qui a été donnée par la plénière, vérifie bien que ce dossier rempli toutes les conditions prévues dans la convention, une décision est prise, LADOM est informée par mail, également les bénéficiaires si nous avons leur mail, ceux-ci sont informés de manière plus rapide. Nous avons pris, et c'est mis dans les conventions, un délai, c'est pourquoi je souriais Madame, collègue du François, je souriais parce que c'est un point, le point de retard, nous nous battons, nous faisons tout ce qu'il faut pour que les délais soient les plus courts. Mais vous savez qu'il y a quand même un délai d'insouciant, et nous avons mis un délai, Madame. En tout cas, dans la convention il y a un délai. Je crois que c'est 3 mois, ou 2 mois. Je ne sais pas si...Bien, et il doit être très strict. Et chacun des 2 partenaires que sont LADOM d'un côté et nous de l'autre, nous devons nous tenir, puisque ce délai est partagé. Mais il faut que nous puissions dire aux demandeurs qu'un voyage, ça se prépare à l'avance. Il ne faut pas déposer le dossier une semaine avant, etc. etc. Donc, ça se prépare. Je profite pour dire que...J'ouvre la parenthèse, puisque je veux répondre de ma place ici, par rapport aux questions que vous avez posées. Pour les formations qui se font en Martinique, là aussi nous avons mis un délai avec le Pôle Emploi. Mais le délai ne commence pas à courir lorsque la première pièce a été déposée. Le délai commence à courir lorsque le dossier est complet. Donc, le Conseiller en formation qui se trouve à Pôle Emploi, doit accompagner le demandeur pour que le dossier soit complet. Et c'est à partir de la complétude que le délai commence à courir. Puisque c'est le dossier complet qui nous est envoyé, vérifié par nos services et les décisions sont prises chaque jeudi où se tient un Conseil Exécutif. Et c'est un point sur lequel nous essayons d'être vigilants, parce que nous savons ce que c'est quand quelqu'un attend. Evidemment, c'est la vie quotidienne. Donc, voilà pour cela. Maintenant la baisse de consommation pour moi, n'est pas dramatique. Parce que nous avons des scrupules, en tout cas, moi j'en ai. Je ne veux pas contribuer à dépeupler la Martinique. Donc c'est pourquoi nous demandons à tous nos collaborateurs de vérifier bien si la formation ne peut pas se faire sur le territoire, parce que le nombre de centres de formation sur notre territoire est très important, et nous avons des centres de qualité. D'autant plus qu'actuellement, la nouvelle loi qui est sortie, la loi du fameux 5 septembre 2018, pour choisir librement son avenir professionnel, a mis des contraintes. Nous ne pouvons financer des formations dans les centres que s'ils ont un label qualité. Certification du COFRAC. Ca s'appelle CALIPRO, je crois. Donc. il y a en a qui ont fait la démarche qualité, et quand la formation peut se faire sur place, nous donnons un avis négatif. Donc, peut-être que ça va aller au contraire en diminuant. Au fur et à mesure que le tissu de l'organisme pouvant faire la formation sur place va se développer, eh bien nous allons dépenser l'argent pour la formation sur notre territoire. Donc, je ne vis pas dramatiquement le fait que ça diminue. Bien. Consommation à mobilité limite. Voilà les réponses que je pouvais porter sur cela. Maintenant, je vais répondre aux autres questions concernant l'extension du TCSP. Alors, le pôle d'échange multimodal à Rivière-Salée, nous savons déjà à peu près là où nous souhaitons le mettre. Parce que...Alors, je vais répondre en même temps. Les techniciens qui sont chargés de cette mission ont été chargés avec le bureau d'étude de prendre contact avec toutes les autorités municipales des communes traversées. Il y a donc des échanges qui se font pour leur présenter les différents scénarii, parce que nous sommes à la recherche de terrains pour pouvoir mettre les stations. Parce qu'il faut trouver un terrain pour mettre les parkings, puisque soit des parkings relais où les personnes devront mettre leurs véhicules personnels pour prendre le transport collectif, soit des parkings multimodaux où vous prenez un mode de transport, il y a des transports de rabattage, et qui vous amènent au pôle d'échange pour ensuite prendre le BHNS. Donc, il y a un besoin de foncier. Non seulement les contacts ont été pris avec tous les maires concernés, mais en plus, on discute parce qu'une fois qu'ils vont être retenus, il faut que dans les PLU, le plan local d'urbanisme de chacune des communes, il y ait des fonciers réservés. Ce faisant, d'ailleurs, nous avons même sur certains territoires, découvert un autre problème, c'est qu'il y a des parcelles qui sont classées AOC, pour la canne, et vous savez que quand une parcelle est classée AOC, c'est très difficile d'en changer l'affectation. Donc, nous sommes même en pourparlers avec l'INAO, l'institut national pour les appellations d'origine. Encore aujourd'hui, on m'a fait signer un courrier pour échanger, parce qu'il y a des demandes de classement en AOC, donc nous indiquons sur des plans, les zones que nous voulons réserver pour avoir les sites propres, et il va falloir élargir la voirie. Donc, les contacts avec les différents maires, que ce soit le Maire de Schoelcher, du Lamentin, de Ducos, de Rivière-Salée, de Sainte-Luce, du Robert, etc. etc. Tous les contacts sont pris et on leur expose les dossiers et des courriers sont transmis pour pouvoir réserver les zones. Bien. Maintenant concernant les études déjà faites, nous avons eu accès à ces études, et je rappelle quand même pour l'histoire, il faut que vous sachiez ça, des études sont faites sur le TCSP pour toute la Martinique depuis la mandature de 1998-2004, les études ont commencé. Mais c'était des études de faisabilité de scénarios. Il fallait soit savoir si on restait le long des RN, si on entrait dans les bourgs, donc, il v a eu plusieurs scénarii. Mais ce ne sont pas des études d'élection, ce sont des études de faisabilité, donc, on trace des points sur les cartes, et on regarde les conséquences. combien de maisons touchées, sur quel terrain on passe, etc. etc. Là, la mission que nous avons reçue, c'est de mener une étude jusqu'au bout, c'est-à-dire jusqu'au dossier de consultation d'entreprise. Donc, nous avons mis à la disposition du bureau d'étude toutes les études qui avaient déjà été faites depuis de nombreuses années,

aussi bien faites par le Conseil Général, faites par l'ancien Conseil Régional et même la dernière qui a été théâtralement déposée là sur le bureau, ceci était intégré, et nous avons découvert, d'ailleurs que cette étude dont vous parlez s'inspirait ellemême déjà d'autres études faites avant. Puisque c'est comme cela que les techniciens travaillent. On part de ce que le maitre d'ouvrage met à votre disposition, et on va l'affiner. C'est ainsi que par exemple, dans le sud, on nous a présenté plusieurs scénarii. Il y en a qui traversent le bourg du Lamentin, entre Mahault et le bourg du Lamentin, mais évidemment, c'est très difficile dans la ville de faire un site propre. Ca voudrait dire qu'on casserait des maisons de chaque côté, par exemple de la rue Ernest André. Nous avons eu un scénario où on pénètre à l'intérieur de la ville de Ducos, un autre où on reste le long de la RN5, il y a des stations avec des bus de rabattage. A Rivière-Salée, nous avons eu un scénario où on traverse dans le bourg, etc. etc. Et d'autres au contraire, où on reste le long de la RN5, et il y a donc des gares au-dessus des échangeurs, et puis des bus de rabattage. Alors, tout cela a été présenté, mais en même temps, nous devons voir où il y a des terrains que l'on peut réserver. Alors, il y a des éléments qu'on avait pris en compte, les projets. Vous savez que l'Espace Sud a projeté et a commencé déjà à réaliser son centre, il y a un centre qui s'appelle à Bonpour, quartier Bonpour. Il y aura à la fois le siège de l'Espace Sud, et une zone d'activité économique. Eh bien, la station nous avons pensé que c'est par là qu'il faut l'installer, et il y aura donc des bus de rabattage, qui vont desservir ce centre, qui va être en transversal. Voilà ce que je peux dire pour Rivière-Salée. Mais en tout cas, en se rapprochant des services on peut avoir des plans plus détaillés pour les différents scénarios qui sont envisagés. Pour le Robert, nous sommes en pleine discussion avec le Maire du Robert pour savoir quel est le meilleur lieu pour mettre le parking. Alors, il y en a un que techniquement les techniciens souhaitaient pouvoir le mettre là. Certains élus du Robert qui travaillent avec nous, et qui sont en même temps, c'est dommage que le collègue ne soit pas là, il pourrait témoigner, puisqu'il participe également à la réflexion en tant que conseiller municipal. Le Robert proposait autre chose, parce qu'il a des projets. Donc, il y a le dialogue, c'était une manière pour dire que le dialogue est entamé avec tous les maires concernés. Maintenant, c'est vrai que dans le premier projet qui avait été étudié par la Région, on partait de Mahault et on continuait sur la RN, j'ai vu également que la SLP qui n'avait pas recu de commande de la Région, ni de la CTM, je rappelle cela, la SPL travaillait pour le Syndicat Mixte, avait gardé le même trajet. Mais nous, nous avons fait étudier un scénario de rechange, c'est celui que je vous ai indiqué. Et je vais expliquer donc, au collègue RANGON un peu ce qui est envisagé. Nous avons regardé 2 possibilités. Pour éviter le barreau entre Mahault et Mangot Vulcin, nous avions 2 possibilités. Puisque nous avons une ligne qui continue pour aller jusqu'à Carrère, qui passe sur 2 échangeurs. Le premier échangeur c'est la Lézarde, le deuxième échangeur c'est l'aéroport. Nous avons regardé celui de l'aéroport, c'est-à-dire qu'arrivée à l'aéroport, il y aura une bifurcation, l'une qui continuerait vers Carrère, et puis une autre ligne qui va tourner et qui va passer du côté de...Comment s'appelle ce quartier ? Gaigneron, voilà, Gaigneron. Le problème c'est que la qualité du sol qui est là est très mauvaise. Nous sommes en pleine mangrove, et faire un trafic lourd là, demanderait des fondations très importantes. Donc, nous avons étudié l'autre possibilité, qui, selon nous, va revenir moins chère, qui consiste à partir de l'échangeur de la Lézarde de faire un viaduc, et qui va passer par Four à Chaux, la largeur du domaine public routier est suffisante pour faire un site propre. Ensuite, effectivement, ça passe devant l'hôtel de Police, c'est à dire à Petit Manoir, ça passe devant notre collège, notre lycée, les services techniques de la ville, donc, vous vovez là, il v a une potentialité de clients très importante. Ca arrive devant le palais des sports, ca tourne, ca passe devant le centre commercial de Place d'Armes, ensuite, il monte vers le collègue Edouard Glissant, pénètre dans Place d'Armes, on va vers le stade Georges Gratiant, la Sécurité Sociale, vous voyez, donc, il y a tout un bassin de populations, d'usagers potentiels, et on débouche au carrefour de Mangot Vulcin. Voilà l'itinéraire sur le Lamentin qui est en train d'être étudié, et qui évidemment, sera nécessairement présenté, discuté. L'esquisse a déjà été montrée à

la municipalité du Lamentin, puisque nous passons sur le territoire. Et le principe, c'est le principe du dialogue public, c'est-à-dire du débat public. Je rappelle que les débats publics, en premier chef, sont organisés avec les communes, puisque nous traversons les territoires des communes. Bien. Alors, qu'est-ce que je peux dire encore ? Oui, alors, la question de la fin. Alors, il faut faire attention. Il y a d'une part la fin des études, et puis, il y a la fin des travaux. Pour l'instant sur le TCSP, nous ne sommes pas encore au niveau des travaux. Ce sont des études. Je n'ai pas joint le planning détaillé pour les études, si j'ai bonne mémoire, c'est le dossier 45. Alors, si vous regardez, au contraire, si je regarde le planning que vous avez derrière le dossier 45, ça ne va pas en 2022. Je pense que vous avez cru que ça va jusqu'en 2022. Le PO c'est le PO 2014-2020, et...Pardon ?

Mme Michelle MONROSE

Ce n'était pas par rapport aux études mais par rapport aux travaux.

(Interventions hors micro)

M. Daniel MARIE-SAINTE

Je commence d'abord par l'extension, et je vais répondre pour l'autre. Je dis d'abord pour les études...

(Interventions hors micro)

M. Daniel MARIE-SAINTE

Mais je donne ma réponse Madame. Vous écoutez. J'ai noté, mais pourquoi vous voulez faire une conversation. Président, c'est elle qui a la parole ?

Mme Michelle MONROSE

Ce n'est pas une conversation, vous m'avez dit, je ne sais pas où vous avez pris ça dans le dossier, donc, je vous réponds. Ce n'est pas une conversation. Vous m'avez demandé...

(Interventions simultanées)

M. Daniel MARIE-SAINTE

Mais demandez la parole, on va vous la donner, j'espère.

Mme Michelle MONROSE

Pardon?

M. Daniel MARIE-SAINTE

Demandez la parole au Président.

Mme Michelle MONROSE

Vous me posez une question. Vous m'avez dit, je ne sais pas où vous avez pris, je vous dis cela.

M. Daniel MARIE-SAINTE

Non, non, non...je n'ai pas...

Mme Michelle MONROSE

Je vous réponds juste que ce n'était pas par rapport aux études, puisque vous me donnez une réponse qui sera à côté de la question que je vous ai faite. Je ne parlais pas des études, mais de la livraison des travaux.

M. Daniel MARIE-SAINTE

Bien. Alors, je reprends mon propos, je disais que pour l'extension, nous ne sommes pas encore aux travaux, nous sommes aux études. Et faire des études, c'est la moitié de 2020, 2021. Et je rappelais tout simplement que le DOCUP se termine en 2020, nous avons à faire les remontées de dépenses, au plus tard, 2022. Puisque pour les derniers dossiers qu'on va attribuer en 2020, vont être jusqu'en 2022. Mais en tout cas, le nôtre, si vous acceptez le plan, ce sera ensuite présenté à la DFE, et il y aura une date d'attribution. C'est à partir de cette date que les 2 ans vont commencer à courir. Effectivement, c'est vrai que tout doit être bouclé en 2022. Mais voilà l'engagement qui est pris maintenant, c'est au quotidien que nous faisons avancer les études. Maintenant, pour les travaux eux-mêmes. Aujourd'hui, les études sont déjà très avancées. Simplement, nous avons fait une modification, et nous avons, en analysant avec la direction des fonds européens, vu qu'il était encore possible d'augmenter le taux de participation du FEDER, il y a une possibilité nous dit-on. Dans les travaux préliminaires qui ont eu lieu entre la DGA IE (infrastructures) et la direction des fonds européens, il y a une possibilité d'augmenter le taux. Mais pour cela, il faut que je revienne devant vous pour pouvoir faire valider de nouveaux plans de financement. Notre objectif, c'est de faire en sorte que le maximum de travaux soit terminé en temps et en heure, pour qu'il y ait des remontées de dépenses, pour que nous puissions percevoir les financements. C'est ce que tout le monde essaie de faire. Nous y arrivons, nous y sommes arrivés avec l'observatoire, d'autres n'y sont pas arrivés avec le TCSP, et évidemment, les financements, les factures acquittées arrivées tardivement n'ont pas fait l'objet de remontées de dépenses, ni de versement. C'est la loi du genre. Les plannings qui sont là sont prévisionnels. Je ne mets personne en défi de dire que c'est à cette date-là que ce sera terminé, compte tenu des aléas. Ca c'est mon expérience qui me montre qu'il y a pleins d'aléas de chantiers. Alors, j'ai essayé de répondre. Alors maintenant, pour le parking de Carrère, évidemment dans l'étude, on ne prévoit pas cela, parce que lorsque nous aurons fini, le parking de Carrère ne servira pas à grand-chose, si tout marche bien. Seules les personnes habitant le Lamentin vont venir garer là. Parce que le BHNS sera jusqu'à Rivière-Salée. Donc, c'est pourquoi nous cherchons un grand terrain à Rivière-Salée, où les particuliers puissent garer. Donc, c'est plutôt, nous éloignons du centre le besoin de parking. Voilà donc l'idée. C'est pourquoi dans notre étude, nous n'avons pas inclus l'élargissement du parking de Carrère. Voilà, je crois avoir répondu à tout. J'ai essayé au moins.

M. Le Président Claude LISE

Alors, mes chers collègues, parce qu'il se fait...

M. Daniel MARIE-SAINTE

Non, non, excusez-moi, non c'est très important. Je m'excuse. Simplement je vous demande de faire appel à votre mémoire. J'ai eu l'occasion de présenter un dossier ici qui est un aménagement de la route qui va vers Mangot Vulcin, rappelez-moi le numéro. La RD3 qui part vers Mangot Vulcin, qui va vers l'hôpital, en passant qui dessert la caserne d'incendie et de secours des pompiers, et l'Institut Martiniquais du Sport. En réalité, ce que nous avons prévu, c'est de mettre une voie réservée dans laquelle pourront passer les pompiers, pourront passer les bus, et devant l'IMS et qui est en même temps devant les pompiers, de prévoir un giratoire qui va faciliter l'accès et surtout la sortie, sans qu'on soit obligé d'aller dans le giratoire de l'hôpital pour retourner, etc. Donc, les services, les plans sont déjà faits, c'est déjà financé. J'espère qu'avec ce qui a été voté, que nous pourrons trouver les crédits dans le budget pour pouvoir les réaliser. Voilà pour la partie... et même nous avons un scénario qui prévoit une piste cyclable, donc, trottoir de chaque côté, piste cyclable, site propre etc., et avec...ce n'est pas un site propre pour le BHNS, c'est un site propre qui va faire passer les véhicules d'urgence, les ambulances, les pompiers et les bus.

M. Le Président Claude LISE

Bien, collègues nous passons au vote. Alors, on m'a demandé un vote séparé. Concernant le 44, je recueille votre avis. Bien vas-y, vas-y.

M. Johnny HAJJAR

Ne vous inquiétez pas, ça ne va pas durer. Juste une explication de vote. Le premier vote sur l'extension, nous allons nous abstenir, pour une raison simple, c'est qu'il manque énormément d'informations dans tout ce que vous avez évoqué dans le tableau, alors que nous avons rendu des études complètes qui vont jusqu'au projet, aussi bien au niveau du programme, du calendrier que des financements, ce que vous n'avez mis dans aucun des éléments du rapport que nous avons devant nous. Sur le dossier 46 nous allons voter contre, pour une raison simple, c'est que ce sont les seuls travaux que vous avez prévus sur la période des 3 années qui viennent, les seuls travaux que vous avez prévus, et cette dénivellation du rondpoint, va déplacer simplement le problème, il ne va pas le régler, d'autant que vous déconnectez le nord atlantique de Mahault, et donc, du bourg du Lamentin. Donc, comme nous pensons qu'il y a, un, du gaspillage, parce que vous avez fait un concours, donc, vous avez indemnisé tous les candidats et malgré les conclusions, vous avez laissé tomber. Vous parlez de légères modifications, ce n'est pas le cas. Comme vous avez gaspillé de l'argent sur le concours, comme les travaux ne vont rien régler, sinon déplacer le problème sur le Lamentin toujours, et en plus que ça va déconnecter le nord atlantique de Mahault et du bourg du Lamentin, nous allons voter contre sur le dossier 46.

M. Le Président Claude LISE

Bien. Alors, nous passons au vote.

Concernant le 44.

VOTE Contre (0) Abstention (0) Pour... Adopté à l'unanimité.

Donc, à l'unanimité.

Concernant le 45.

VOTE Contre (0) Abstention (10) Pour... Adopté à l'unanimité moins 10 abstentions.

Donc 10 abstentions avec les procurations.

Concernant le 46.

VOTE Contre ? (10) Abstentions ? (0) Pour ? Adopté à l'unanimité.

Donc, 10 contre. Abstention : il n'y en a pas. Donc, adopté. Alors, donc, maintenant...

M. Daniel MARIE-SAINTE

Oui. alors c'est...

M. Le Président Claude LISE

Le collègue MARIE-SAINTE va nous présenter le compte-rendu de...

(Interventions hors micro)

M. Le Président Claude LISE

Non, quand je dis... II va...

M. Daniel MARIE-SAINTE

Non, je vais résumer.

M. Le Président Claude LISE

Eventuellement un p'tit commentaire, mais très rapide sur l'exercice de la délégation donnée au Président du Conseil Exécutif en matière de marchés publics et d'accords cadre. Alors, je te demande de faire très court, parce que je sens qu'il y a des collègues qui commencent à avoir des velléités de s'en aller, et nous risquons de devoir renvoyer à lundi. Donc, il faut absolument qu'on essaie de terminer. Si vous le voulez, voilà.

47. PRÉSENTATION DU COMPTE RENDU DE L'EXERCICE DE LA DÉLÉGATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DU CONSEIL EXECUTIF EN MATIÈRE DE MARCHES PUBLICS ET D'ACCORDS CADRE

M. Daniel MARIE-SAINTE

Comme je m'étais engagé à la faire, je vous remets à chaque fois, je fais tenir la totalité des commandes passées soit sous bon de commande, soit sur accord cadre, soit par marché. Ce qui fait que depuis le début de l'année, au total, nous avons commandé pour deux-cent-vingt-et-un-million-trois-cent-vingt-trois-mille-cinq-cent-quarante-cinq euros, virgule dix-huit (221 323 545, 18 €). Ceci est un chiffre arrêté au 22 novembre 2019. Je me tiens à votre disposition s'il y a un achat particulier sur lequel vous souhaitez avoir des précisions.

M. Le Président Claude LISE

Y a-t-il des demandes de précisions ?

M. Jean-Philippe NILOR

Oui, Président.

M. Le Président Claude LISE

Collègue NILOR.

M. Jean-Philippe NILOR

Simplement, je voudrais savoir...On a reçu le dossier, mais comme le dossier a été présenté de manière très succincte, et c'est très bien. Ma question au cas où, est-ce qu'il y a des photos, de meeting de Partis politiques dans les contrats, dans les marchés ? Si c'est non, ben, on prend acte que les choses ont été présentées.

M. Daniel MARIE-SAINTE

Non, aucun photographe professionnel, n'est venu proposer à la bibliothèque Schoelcher pour ses archives des photos d'un évènement. Donc, nous n'avons pas eu à acheter des mains d'un photographe professionnel.

M. Le Président Claude LISE

Bien, donc, ça rassure tout le monde. Et par conséquent, je vous demande de me donner acte du fait que vous avez eu connaissance de la présentation du compte rendu de l'exercice de la délégation donnée au Président du Conseil Exécutif en matière de marches publics et d'accords cadre. Ce qui fait que je remercie le collègue MARIE-SAINTE. Comment ?

Μ.

Madame MONROSE

M. Le Président Claude LISE

Oui, allez-y.

Mme Michelle MONROSE

J'ai une question concernant le point que j'avais évoqué lors de la dernière plénière sur l'avancée des travaux au Collègue Fernand DONATIEN. Vous m'aviez dit que vous auriez cherché les informations, et que vous me les auriez données maintenant.

M. Daniel MARIE-SAINTE

L'avancée des travaux à Fernand Donatien ? Tu devais me préparer quelque chose ? C'est bien un collège à Dillon ? Est-ce que c'est celui dans lequel on doit faire des confortements parasismiques ? C'est cela ? Je suis désolé, il n'arrive pas à trouver tout de suite la réponse.

M. Le Président Claude LISE

Bien. De toute façon, mes chers collègues, nous n'avons plus le quorum. Donc, on a fait ce qu'on a pu, mais je suis obligé de renvoyer à lundi. Alors, lundi, je vous propose de venir à 9h30, et il nous reste 11 questions à voir plus 2 motions. Donc, si les collègues veulent bien venir, on n'a pas besoin de quorum, mais enfin, il vaut mieux que nous soyons plus de 3 ou 4. Bien. Et par conséquent, si vous vouliez bien venir au plus tard à 10h, ça nous permettrait d'envisager de ne pas rester l'aprèsmidi. En ce qui me concerne si ça devait dépasser 13h30, j'avertis déjà les Viceprésidents dans l'ordre qu'ils seront amenés à me remplacer Comme ça les choses sont déjà bien préparées. La séance est levée.

Séance suspendue à 20h55

LES DEBATS

ASSEMBLEE PLENIERE DE LA COLLECTIVITE TERRITORIALE DE MARTINIQUE

SÉANCE DU 23 DECEMBRE 2019

Salle Camille DARSIERES

Salle Camille DARSIERES

(Début de la séance 10H18 à)

M. Le Président Claude LISE

Chers collègues, je vous PROPOSE une substitution de rapporteur ; Le rapporteur prévu est absent, il est empêché de venir accomplir sa mission.

M. Fred LORDINOT

Président, serait-il dans une nasse?

(Rires)

M. Le Président Claude LISE

Donc le collègue Conseiller exécutif Daniel MARIE-SAINTE a bien voulu nous rendre ce service sinon nous ne pourrions pas entamer nos travaux. Il va donc nous présenter les 11 questions que le collègue BOUTRIN devait nous présenter Et je vous rappelle qu'après ces questions, nous avons deux motions qui doivent être débattues et éventuellement adoptées. Voilà, donc je cède la parole tout de suite au rapporteur qui va nous présenter le dossier numéro 48. Il s'agit de l'aide de la Collectivité Territoriale de Martinique aux communes et aux EPCI, mais ça, c'est pour le programme 2018.

48. AIDE DE LA COLLECTIVITE TERRITORIALE DE MARTINIQUE AUX COMMUNES ET AUX EPCI (ACTC) PRESENTATION DU PROGRAMME 2018

M. Daniel MARIE-SAINTE

Merci. J'ai quand même le devoir de vous informer de la circonstance exceptionnelle qui fait que je dois utiliser ma fonction de porte-parole de l'Exécutif pour être rapporteur de ce dossier puisqu'à l'origine c'est le collègue BOUTRIN. Au moment où nous parlons, il est en pleine négociation avec les délégués syndicaux de la CFTU puisque nous sommes en contact. La menace qui pesait, c'est que les blocages redémarraient, en particulier celui de la SARA. Donc, depuis très tôt ce matin il est entré en négociation avec eux, il pense pouvoir conclure et nous rejoindre rapidement mais ils ont déjà conclu sur deux points, ils sont sur le troisième point actuellement. Donc, je viens de lui faire savoir qu'au pied-levé je vais le remplacer pour présenter ses dossiers puisque vous êtes déjà présents, ceci par respect de l'Assemblée. Puisque Président, nous sommes en séance de rattrapage par perte de quorum et que le règlement dispose que le quorum n'est pas nécessaire pour pouvoir délibérer valablement, je vais présenter les dossiers qui sont là. Ces dossiers ont été examinés évidemment en Conseil Exécutif au préalable. Il s'agit de l'aide de la Collectivité Territoriale aux communes et aux EPCI. Je rappelle que ce dispositif consiste d'abord en un appel à projets. On demande à l'ensemble des communes de présenter leurs programmes et c'est sur la base de projets présentés par les différentes communes

et EPCI qu'ensuite nous devons délibérer ici. Il s'agit donc des projets qui ont répondu à l'appel de 2018. C'est pourquoi, cela s'appelle le programme 2018. Ils entrent dans le cadre d'une délibération cadre qui a été votée ici-même, le 16 février 2016 et qui portait la reconduction par la Collectivité Territoriale de Martinique d'un dispositif mis en cadre à la fois d'un côté par l'ex-Conseil Générail et l'Ex Conseil Régional. Il se situe également dans le cadre de la délibération de l'Assemblée de Martinique du 23 novembre 2016 portant une nouvelle dénomination du dispositif qui est devenu maintenant, l'ACTC. Ce nouveau programme concerne 105 dossiers. Il représente un volume total de onze-millions-sept-cent-sept-mille-sept-cent-soixantedouze euros cinquante-deux (11 707 772,52 €). Les différents types d'opérations sont les constructions et aménagements d'équipements structurants, soient installations sportives, écoles communales, maternelles, primaires, restaurations scolaires, bâtiments communaux. C'est la première catégorie. Il y a 43 dossiers. Deuxième catégorie, ce sont les aménagements urbains, touristiques et réserves foncières c'est-à-dire les constitutions de réserves foncières, d'aménagements urbains, d'aménagements de sites touristiques et de fronts de mer, 22 dossiers. La troisième catégorie concernant l'environnement. Dans le détail, ce sont donc des travaux contre les crues et les aménagements de rivières, des bouches à incendies, etc. donc le réseau de lutte contre l'incendie, 5 dossiers. La quatrième catégorie, ce sont les travaux d'urgence liés aux aléas et aux risques naturels sur les travaux de remise en état des VRD suite aux intempéries, 29 dossiers. Et enfin, la catégorie des études. Ce sont les études de faisabilité, de programmation et de conception et de suivi de réalisation d'un projet, 6 dossiers. Sur ces 105 dossiers, 32 émargent de la convention territoriale du Nord-Caraïbe. Je veux rappeler qu'il y a une convention de territoire qui a été signée avec 8 maires de communes de Nord-caralbe, ils sont signataires dans ce projet de territoire qui ont sollicité le concours financier de la CTM pour un total de deux-millions-trente-deux-mille-neuf-cent-cinquante-neuf euros quatre-vingt- cinq (2 032 959,85 €), ce qui représente 17,36 % de l'engagement global de ce programme 2018. Ce programme constitue également une contrepartie du volet Attractivité et Accessibilité du territoire du nouveau Contrat de Convergence et de Transformation. Vous avez la répartition des crédits par catégories. Je ne vais pas le reprendre dans le détail. Evidemment, les différents dossiers reçus des communes ont été analysés par nos services et nous avons appliqué la grille qui était prévue dans la délibération. En conclusion, la programmation de 2018 constitue le premier programme d'aides aux communes pour la période 2018-2019-2020. La mise en œuvre du dispositif traduit un engagement financier significatif de la CTM permettant de répondre aux attentes des communes et des 3 EPCI pour la planification de leurs opérations à partir de modalités et de clés de financement prédéterminées. Pour rappel, l'aide aux communes s'articule autour des modalités de financements suivants : un montant annuel alloué à chaque commune et EPCI établi sur la base du potentiel fiscal, de l'effort fiscal de la commune et pour l'EPCI de la dotation de base du dispositif d'une part, et sur le nombre d'habitants, dotations au nombre d'habitants d'autre part. L'engagement, je rappelle le chiffre, c'est onzemillions-sept-cent-sept-mille-sept-cent-soixante-douze euros cinquante-deux (11 707 772,52 €) à mobiliser autour de ce programme, est imputable au chapitre 905 du budget de la CTM pour des opérations relevant de l'aide aux communes et des contrats territoriaux. Conformément à l'article 6 de la délibération, l'établissement des conventions et le paiement des premiers acomptes de subventions n'intervenant que lorsque les éléments attestant que ces opérations sont bien parvenues au stade des consultations des entreprises et que les ordres de services de démarrage auront été transmis par les bénéficiaires. C'est ce qui déclenche le versement des premiers acomptes. Il convient de souligner que pour le dispositif réformé, en cas de nondémarrage d'une opération au bout de 2 ans. les collectivités bénéficiaires n'auront plus la possibilité de proroger et de redéployer ou de réaffecter les subventions octroyées. Une nouvelle demande devra être présentée, le cas échéant. Donc il y a la déchéance au bout de 2 ans. Le programme ACTC 2018 représente en termes de soutien à l'économie locale et à la commande publique de volume global

d'investissement, tout financeur confondu, de cinquante-deux-millions-cinq-cent-quarante-et-un-mille-deux-cent-soixante-quinze euros trente-quatre (52 541 275,34 €) et ceci en faveur donc, des territoires. Lors de sa séance du 28 novembre 2019, le Conseil Exécutif a émis un avis favorable pour la transmission de ce programme à l'Assemblée aux fins de décision. Il est donc proposé à l'Assemblée et aux membres de l'Assemblée de se prononcer sur ces 105 dossiers présentés et pour un montant total de onze-millions-sept-cent-sept-mille-sept-cent-soixante-douze euros cinquante (11 707 772,50 €). Je veux faire un petit commentaire, vous allez voir qu'il n'y a pas la totalité des communes puisque nous n'avons traité que les dossiers qui nous sont parvenus. Il me semble de mémoire qu'il doit y avoir 6 ou 7communes qui n'ont pas présenté de dossier en 2018 parce qu'elles avaient déjà présenté les dossiers dans les programmes antérieurs et avaient obtenu la levée de déchéance. Voilà Président.

M. le Président Claude LISE

Je sollicite l'avis de la commission des Finances et de la commission Développement économique.

M. Michel BRANCHI

La commission des Finances a émis un avis favorable et elle a observé que cette subvention de la CTM aux communes de onze-millions- virgule sept (11,7 M) permet un volume de cinquante-deux virgule cinq-millions (52,5 M) d'investissement au bénéfice de l'économie locale et de la commande publique. Merci.

M. le Président Claude LISE

Qui demande la parole ? Collègue LORDINOT.

M. Fred LORDINOT

Monsieur le Président, très chers collègues, je constate comme vous-mêmes que notre plénière commence très en retard parce qu'on nous dit que le Conseiller exécutif est retenu dans une négociation mais c'est l'occasion pour nous de réfléchir au fonctionnement de notre Assemblée où normalement un membre de l'Assemblée, Président de la commission aurait pu présenter le dossier. Donc j'espère que l'année prochaine si Dieu veut, nous pourrons enfin faire ce travail avec la commission chargée de réviser le règlement intérieur pour que cela ne se reproduise pas. Concernant le fond, j'ai comme moi-même, suivi les différents évènements de ce week-end. Il y a un grand trouble aujourd'hui chez les Martiniquais concernant la continuité du service public de transport et ce trouble peut être levé par le Président du Conseil Exécutif qui est le Président de Martinique Transports. Et je me fais ici, l'avocat des milliers d'usagers et de représentant d'entreprises martiniquaises. Il faut que le Président du Conseil Exécutif accepte d'être clair dans la proposition qu'il a émise de créer une régie pour les transports en juillet 2020. Ce n'est pas clair. J'ai moi-même pu écouter le Président du Conseil Exécutif sur RLDM hier, où il a arrêté l'émission, agacé, énervé par les questions posées par les différentes parties, y compris un représentant syndical disant ceci : Man ka mandé zot arété émision-an, tjoué sa menm si sé moun ki pou nou ka pozé kestion, arété sa. Ce n'est pas comme cela que le dialogue peut s'établir en Martinique et faire que nous ayons une année 2020 apaisée. Donc i'espère que nous aurons l'ensemble d'éléments qui vont nous permettre de clarifier, y compris pour les membres de l'Assemblée, en tous cas pour l'Opposition, la situation et les perspectives qu'offrent aujourd'hui, enfin, que semblent vouloir mettre en œuvre le Président du Conseil Exécutif. En tous cas, les propositions et en tous cas les demandes des salariés sont claires : reprise de la totalité du personnel par un employeur unique aux mêmes conditions des contrats existants et c'est la loi. Pour ce qui concerne ce dossier de l'aide aux communes, je m'étonne d'abord qu'en fin 2019, on doit statuer sur des demandes de 2018. Est-ce que cela signifie qu'en fin 2020, on va statuer sur des demandes 2019 ? Là, il y a, je le répète et c'est une proposition que je formule comme je l'ai déjà dit au cours des différentes plénières, il faut absolument faire que la Collectivité Territoriale de la Martinique mette une ingénierie à la disposition des communes de Martinique. Ceci se fait dans d'autres Régions en France, dans d'autres communautés. Il y a le personnel compétent qui existe dans notre Collectivité. Des personnels qui sont formés, qui peuvent accompagner les communes dans la mise en œuvre et le montage des dossiers. Les communes de Martinique n'ont pas suffisamment de moyens humains pour monter ces dossiers. Et c'est simple, cela participerait à la consommation des différents fonds qui sont mis à la disposition de la Collectivité Territoriale de la Martinique, à la fois sur les programmes opérationnels européens mais aussi sur le Contrat de Convergence. Ce n'est pas le cas. C'est ma position. Tant que nous n'aurons pas des chiffres de la consommation des différents contrats qui sont mis en œuvre avec les crédits contractualisés, on parlera dans le vide. Il faut donner des chiffres d'éxécution, des chiffres de paiement. Combien de mandats ont été payés pour les travaux? C'est ça la question. Donc mise en place de ces structures d'aides aux communes pour qu'il y ait une plus grande fluidité dans la gestion des fonds. Et on peut s'étonner d'ailleurs, je n'ai pas la réponse mais je ne sais pas si on peut l'avoir. Pourquoi 6 communes de Martinique qui sont quand même des communes qui font des projets ? Soit 17 % des communes ne présentent pas de projets en 2018. Est-ce qu'il s'agit de questions financières ? Est-ce que ce sont des questions de gestion administrative? On va avoir la réponse mais techniquement, il me semble que nous pouvons apporter des solutions pour qu'il y ait au moins un projet dans chaque commune. Concernant les établissements publics de coopération intercommunale, on nous dit qu'il y a un projet par établissement public qui dépasse largement le plafond. Je réitère ma demande adressée au Conseiller exécutif chargé des fonds européens concernant les deux dossiers présentés par les EPCI et les communes. Le premier sur la question des sargasses. Ces dossiers sont-ils financés ? Est-ce qu'on a des dossiers complets ? Est-ce que l'ensemble des délibérations a été voté par les différentes structures et sur aussi le dossier de l'électrification. Quel type d'électrification ? Comment cela va se passer ? C'est quoi le projet au fond? Ces projets me semble-t-il ne sont pas aujourd'hui totalement bouclés. Donc nous aimerions avoir nous, membres de l'Assemblée, des données plus précises sur ces deux dossiers essentiels. Et là aussi, je vous fais une proposition. Le type de structure qui a été adopté, ce type de structure est dangereux de mon point de vue, vis-à-vis de l'utilisation des fonds européens parce que vous êtes en train de fermer, de faire un entonnoir, de créer une structure qui ne pourra travailler que pour les sargasses. Alors que nous pourrions faire quelque chose de beaucoup plus large qui concerne par exemple, l'entretien des rivières, l'entretien des mangroves. Ces projets sont... me semble-t-il méritent d'être amendés et je souhaiterais qu'à la prochaine plénière, nous ayons très formellement des explications qui soient fournies sur ces projets. Enfin, la situation financière de beaucoup de communes montrent bien les difficultés qu'il y a à mobiliser les sommes et peut-être là aussi, devrions-nous mettre en place une ingénierie financière qui permette d'aller vers la consommation de ces fonds. Et je pense notamment à une formule que j'ai vue, alors s'agit-il de projets anciens ? Je vois que certains projets vont mobiliser de la réserve parlementaire. Est-ce que c'est la réserve parlementaire qui existe avant 2017 puisque ca a été supprimé? Est-ce que ces réserves sont confirmées ? Peut-être que là, le rapporteur pourra nous donner quelques explications. Je vous remercie.

M. Le Président Claude LISE

Collègue ADENET.

M. Lucien ADENET

Merci Président. Je croyais qu'on était venu ici aujourd'hui pour boucler les quelques dossiers qui nous restent à voir. Je crois que Président, on déborde du sujet. Ce n'est pas sérieux. Il faut qu'à l'aube de cette nouvelle année, que l'on mettre de côté à mon avis nos querelles partisanes, nos luttes intestines et comme un seul homme, montrer que nous pouvons travailler ensemble pour le mieux-être de la population et

pour faire en sorte qu'on ait un développement économique cohérent dans ce pays. C'est tout ce que l'avais à dire pour l'instant. Alors le dois dire aussi, quand on s'adresse à quelqu'un qui n'est pas ici dans l'Assemblée, qui n'est pas présent aujourd'hui, il faut faire attention. On s'adresse à quelqu'un, mwen la pa ekzamp pété fwa mwen si zot lé, mé an lot moun pa la respekté'y ti bren. On peut poser toute sorte de questions au Président du Conseil Exécutif quand il est présent dans la salle. Donc c'est ce que je voulais dire dans un premier temps. Je voudrais revenir au dossier. Huit communes n'ont pas présenté de dossiers sur 34 communes. C'est même, 6. Six communes. C'est 6 seulement. Vous voyez, j'avais même grossi le nombre. Six communes sur 34 donc il y en a 28 qui ont présenté des dossiers. Donc c'est un chiffre à mon avis, très, très bon. Moi, je ne m'attendais pas à ce qu'il y ait autant de dossiers parce que nous avons... j'étais conseiller général, j'étais conseiller régional aussi et j'ai déjà vu des aides pour les communes, les dispositifs pour les communes et parfois le nombre était beaucoup moins important. Le nombre de communes qui répondaient aux appels à projets. Je crois que c'est un bon score, ce nombre de communes ayant répondu à cet appel à projets. Et puis, j'ai entendu le rapporteur dire qu'il y avait des communes qui avaient déjà présenté des dossiers, peut-être l'an dernier ou avant 2018, donc c'était des communes qui devaient attendre un peu pour avoir un droit pour pouvoir émarger à ce dispositif. Donc, pour moi c'est une très bonne chose ce qui se passe et puis, cela montre aussi que la Collectivité Territoriale de Martinique fait ce qu'il faut pour venir en aide à des tiers, à d'autres collectivités telles que les EPCI et les communes de Martinique. J'en ai terminé Président. Donc, je voterai des deux mains et des deux pieds favorablement pour ce projet.

M. le Président Claude LISE

Collègue HAJJAR.

M. Johnny HAJJAR

Merci Président. L'Aide Territoriale aux Communes est un moyen financier important pour aider la Martinique, les communes et le peuple. Le budget de la Collectivité de Martinique est le plus important, même avec un-milliard-deux-cent-millions (1 200 000 000) au départ ou un-milliard-cent-millions (1 100 000 000) selon les années. C'est le plus gros budget. Loin, très loin derrière le budget de la CACEM avec cent-soixante-millions d'euros (160 M€) à peine. C'est-à-dire que la Collectivité Territoriale de Martinique détient un poids financier extrêmement important dans la logique d'activité du territoire. C'est vrai que cela a été dit, vous votez avec 2 ans de retard puisque vous votez l'ancien dispositif d'aides régionales aux communes, aides territoriales aux communes, 2018 vous le votez fin 2019, fin 2019. Pour des communes qui ont des projets qui attendent depuis un certain temps, plusieurs années avec des taux de subventionnement qui peuvent aller, allez, de 15 à 40, 50, j'ai vu 70 %. Quelle est la conséquence de ce retard, ce que vous présentez comme un petit retard ? La conséquence politique est extrêmement dramatique parce que les quelques onze-millions (11 M) de la Collectivité qui s'est gaussée, il y a à peine 2 jours d'avoir une capacité d'autofinancement extraordinaire, d'avoir les moyens budgétaires extraordinaires face à des communes qui n'ont pas de trésorerie, qui n'ont pas de moyens. La Collectivité est bien gérée donc l'argent est là. Et malgré tout, on a le sentiment qu'il y a une logique d'asphyxie, même des communes. Les délais de paiement des entreprises extrêmement longs, catastrophiques. Les aides aux associations, les aides sociales extrêmement longs, catastrophiques. Même les communes qui auraient pu essayer de compenser un p'tit peu les difficultés, la crise économique et sociale, même les communes, catastrophiques. Alors que onzemillions c'est 1 %, 1 % du budget de la CTM. Là, vous êtes en train de voter 1 % du budget de la CTM et vous avez choisi d'asphyxier les communes parce que comment une commune qui, pour laquelle son financement représente, allez, 50 %, 40 %, 60 % du budget global, comment peut-elle commencer à faire les travaux, je ne parle pas des études, comment peut-elle commencer à faire les travaux si elle n'a pas de

garantie d'avoir les moyens financiers ? Il n'a pas de trésorerie. Cela veut dire que vous avez bloqué les communes sur ces opérations pendant 2 ans. Cela veut dire que la commande publique a été diminuée pendant 2 ans. Cela veut dire que des entreprises n'ont pas travaillé pendant 2 ans. Elles auraient pu travailler parce que l'argent est là, parce que les opérations sont là, les communes prennent des initiatives. Je prends une petite commune comme Anses d'Arlet, je prends le premier, travaux d'embellissement du bourg, 64 % de taux, cinquante-neuf-mille euros (59 000 €), 2 ans après pour le faire. Je peux prendre un autre exemple. Allez, Bellefontaine. travaux de réhabilitation du plateau sportif, 80 % pour cent-trente-cinq-mille euros (135 000 €), 2 ans après, aujourd'hui. On parle de travaux de réhabilitation de plateaux sportifs. Je prends ces deux exemples-là, il y a une liste longue, énorme, je ne parle même pas de Fort-de-France. Il y a une volonté apparemment manifeste de ne pas permettre aux communes de lancer leurs travaux dans les temps. Je ne parle même pas du contexte politique qui arrive et les élections arrivant, les travaux ne sont pas faits, eh ben oui les maires ne pourront pas dire que les travaux ont été réalisés. C'est la conséquence du non-financement par la CTM, encore une fois. C'est la même logique. On en revient à la même logique. Non-financement par la CTM des travaux subventionnés à hauteur de 40, 50, 60, pou di : mé ma fè'y, gadé man voté'y la. Man voté'y ki tan? Deux ans après. Pour des petites communes qui n'ont pas les moyens, qui n'ont pas d'argent et vous le savez mieux que nous-mêmes puisque l'Etat diminue ses dotations partout, même à la CTM. On voit les difficultés alors qu'une Collectivité martiniquaise pour des communes martiniquaises, pour un peuple martiniquais, pour des entreprises martiniquaises, on n'arrive même pas à voter dans des délais raisonnables, onze-millions d'euros (11 M€), 1 % du budget et on vient faire les fiers à bras. On a voté un budget, on a une capacité d'autofinancement, on est fort, on est ceci, cela. Voilà un exemple, une illustration concrète, très précise des stratégies machiavéliques que vous mettez en place parce que ce sont des petites communes. Je prends le Carbet, travaux de réaménagement de la cuisine centrale, c'est pour des enfants, cuisine centrale, restaurant scolaire, restauration scolaire, 63 % pour quatre-vingt-seize-mille euros (96 000 €). Cela veut dire que les enfants ne sont pas... on pourrait dire demain, les parents pourraient venir dire : ouais mais Monsieur le Maire, le bâtiment n'est pas en sécurité. L'aide régionale de commune est de droit. Je suis vraiment... C'est vraiment terrible de se retrouver dans ce genre de situation. L'argent public est utilisé à un moment donné, suivant une stratégie donnée, dans un cadre donné à des objectifs purement personnalisés et je trouve cela déplorable. Même si j'aurais pu dire au début, eh ben, merci, vous votez quand même aujourd'hui 2 ans après. Vous votez 2 ans après. Vous savez pertinemment que dans les 3 mois qui viennent, je ne vois pas quelle mairie va pouvoir entamer des travaux puisque la période et le contexte font que pendant une élection majeure. locale, eh bien, il y a l'économie qui se tasse, qui attend pour savoir comment les choses vont arriver. C'est vraiment triste de se retrouver dans ce genre de situation où malheureusement alors que l'intérêt général est prioritaire, alors que les moyens financiers sont en votre possession mais effectivement, vous tenez la plume de la décision du moment où l'argent sera versé. Parce qu'en plus, j'ai bien entendu le présentateur du rapport indiquer que les paiements de la subvention, en tous cas la quote-part de départ ne sera versée qu'à condition que les mairies soient arrivées au dossier de consultation des entreprises et que même il faudrait que les ordres de services soient déjà signés pour pouvoir garantir le paiement des financements. Vous n'avez même pas confiance aux maires Martiniquais qui sont élus alors que vous pouvez toujours verser les sommes et les récupérer si elles n'ont pas été utilisées, alors que le pays est en crise économique et sociale. Vous n'avez même pas confiance aux 34 maires de la Martinique qui ont été élus au suffrage universel par le peuple. C'est vraiment triste. Il faut attendre que le dossier de consultation des entreprises... Vous savez vous-mêmes qu'une ligne de trésorerie, cela coûte en intérêts. On fait payer des intérêts à toutes les entreprises qui n'ont pas les moyens. qui veulent emprunter une ligne de trésorerie pour pouvoir préfinancer les travaux. Alors que là, on ne parle pas de travaux individualisés, on parle de travaux d'intérêt

général à des objectifs pour faire des services publics. Donc, c'est un service public que vous rendez. Je suis vraiment triste de cette situation et je trouve dommage, je suis désolé, je le dénonce ici fermement, très calmement et très posément. Je dénonce fermement cette stratégie d'asphyxie qui est une stratégie qui revient systématiquement partout, de blocages des moyens financiers et maintenant ce sont les maires. On bloque les projets des communes, on bloque les projets des associations, on bloque certains projets et puis, le moment bienvenu, on va décider de lâcher alors que vous avez les moyens financiers. Je dénonce cette stratégie. Je trouve cela déplorable de venir systématiquement sur des actions qui ont un sens pour le quotidien. Je prends l'exemple des écoles, de la cuisine centrale, je prends l'exemple d'autres travaux pour la consolidation de talus pour la sécurité. Il y en a des dizaines, je ne vais pas les prendre les unes après les autres. Il y a même sur Fortde-France des travaux de confortement au niveau du lotissement Espérance, les travaux de modernisation de station-crue de Volga plage par exemple, je peux prendre ces exemples-là. Non, franchement, voilà, je suis très déçu même si je pense qu'il faut effectivement les voter un jour et puis à la riqueur, merci de les avoir votés même s'il y a toujours derrière chaque financement qui ne vous appartient pas ou qui vous appartient momentanément parce que c'est de l'argent public, du citoyen, des impôts des Martiniquais, eh bien effectivement, vous avez encore cette responsabilité de décider du moment et à qui vous le donnez. Merci pour les 34 maires même si cet argent arrive extrêmement tardivement alors qu'il est de droit puisqu'on sait très bien que l'aide régionale aux communes est de droit pour les mairies de la Martinique.

M. le Président Claude LISE

Collègue BRANCHI.

M. Michel BRANCHI

Chers collègues, nous sommes invités à nous prononcer sur un programme qui vise à mettre en œuvre des actions de développement des communes. Ces actions concernent la construction et l'aménagement d'équipements structurants, des aménagements urbains, touristiques et des réserves foncières, l'environnement, les travaux d'urgence liés aux aléas et aux risques naturels et évidemment des études, puisque pour pouvoir lancer des travaux, il faut avoir les moyens de faire des études préalables. Ces onze-millions virgule sept (11,7 M), onze-millions-sept-cent-mille euros (11 700 000 €) et je disais que la commission des Finances, la commission Développement économique avaient noté l'effet levier de cette aide qui permet de mettre en œuvre cinquante-deux-millions-cinq-cent-mille euros (52 500 000 €) d'investissements dans l'économie Martiniquaise. Et nous venons d'entendre un plaidoyer accusant la Collectivité de mettre en œuvre l'asphyxie financière des communes. C'est quand même...on se demande même si nous parlons du même sujet. Et on nous dit, que l'argent est public et qu'on doit le donner sans précaution. Mais l'argent public précisément, puisqu'on parle de cette notion d'argent public. l'argent public c'est l'argent des citoyens et même si une collectivité a un certain nombre de pouvoirs, elle est tenue par un certain nombre de règles. Et la règle c'est que, d'une manière générale quand on donne une subvention, il faut s'assurer que la subvention est utilisée pour l'objet pour lequel elle est demandée. Et par conséquent. je ne veux pas que nous tombions dans les travers de ceux qui distribuent des indemnités à des personnels qui n'en ont pas droit et qui sont obligés sur injonction de la Chambre Régionale des Comptes de restituer près d'un million (1 M).Je ne vais pas parler de ceux qui se sont faits réintégrés dans la Collectivité pour bénéficier de plusieurs dizaines de milliers d'euros de remboursement. Cette philosophie de l'argent public, ce n'est pas celle de la Collectivité Territoriale de Martinique, Alors, on nous dit que la Collectivité a déclaré qu'elle a beaucoup d'argent lors du débat des orientations budgétaires et on confond, je ne pense pas que ce soit un manque de compréhension mais de la mauvaise foi pure et simple. On confond la capacité d'autofinancement c'est-à-dire l'épargne avec l'argent disponible pour pouvoir faire des investissements et pouvoir aider les communes. La capacité d'autofinancement

qui a été restaurée parce qu'elle était négative en 2015-2016, cette capacité d'autofinancement permet précisément à la Collectivité de se présenter dans une position beaucoup plus favorable face aux partenaires financiers. C'est cela la réalité. Mais je ne veux pas rappeler, on nous balance régulièrement un milliard ((1 Mrd) unmilliard-cent-millions (1 100 000 000 €), un-millions (1 M), deux-cent-millions (200 M). La Collectivité grosso modo a des dépenses obligatoires qui avoisinent les neuf-cents (900), huit-cent (800) à neuf-cent-millions (900 M). Par conséquent, on ne peut pas comparer l'aide aux communes de manière fallacieuse au montant total du budget qui sert à d'autres choses, notamment, l'action sociale. L'action sociale c'est quatre-centvingt-millions d'euros (420 M€). Et puis, il y a véritablement une accusation infamante qui revient régulièrement, c'est que ce serait volontairement que l'argent serait caché, serait séré pour prendre l'expression créole pour être relâché de manière électoraliste ou de manière politicienne avant les échéances électorales. Sur ce point précis, je crois que ceux qui disent cela, c'est précisément eux, ceux qui ont imaginé qu'un tel raisonnement puisse se former dans un cerveau, c'est précisément parce que c'est la coutume chez eux le pratiquer. En aidant les communes, nous manquerions de confiance aux maires qui ont des difficultés financières. Mais ces difficultés financières viennent d'où ? Elles viennent des politiques d'austérité qui ont été mises en œuvre en 2013 par le fameux Pacte de responsabilité du Gouvernement Hollande et que le député de la capitale a voté. Il a voté cette politique et effectivement, les communes martiniquaises, je cite le rapport de l'IEDOM. Le rapport de l'IEDOM paru en juin 2016. Depuis 2013, les communes martiniquaises, du fait de cette politique scélérate ont perdu cent-millions d'euros (100 M€). Elles ont perdu cent-millions d'euros (100 M€) et par conséquent, l'action d'aujourd'hui qui consiste à les aider à réaliser par des investissements qui vont jusqu'à 70 % de leur montants, je cite : travaux de rénovation de la toiture du théâtre municipal de Fort-de-France, 70 % d'aide et pour la ville de Fort-de-France, neuf-cent-vingt-huit-mille zéro-vingt-six cinquante-neuf euros (928 026,59 €), eh bien ce n'est pas de l'asphyxie c'est précisément un travail de solidarité avec une commune qui est en faillite.

M. le Président Claude LISE

Collègue MONPLAISIR.

M. Yan MONPLAISIR

Je suis un peu embarrassé par la manière dont ce débat est amené concernant une prétendue asphyxie des communes. Il ne faut pas non plus que cette asphyxie se transforme en maintien en vie artificielle. Les difficultés que nous avons rencontrées, que notre Collectivité a rencontré lors de sa création, les difficultés budgétaires, ces difficultés nous ont conduit évidemment à remettre de l'ordre d'abord dans cette Collectivité. Et dans ce contexte-là sans doute, aurait-on pu souhaiter espérer que le système de transfusion qui se faisait continu mais ça n'était pas possible. Si nous n'avions pas arrêté ces transfusions, nous n'aurions pas redressé les comptes. Nous avons dû arrêter l'AFPA, nous avons dû arrêter la SODEM, nous avons dû redresser le budget de l'abattoir, etc. etc. Ca c'était d'urgence. Nous avons dû supporter des dépenses importantes dans des conditions qui ont donné lieu d'ailleurs à une transaction parce que nous n'avons jamais pu avoir de manière précise le montant des dépenses qui avaient été ou qui auraient été engagées dans le cadre de la mise en place du TCSP. Je rappelle, cette demande qui était présentée à notre Collectivité, de douze-millions (12 M) et puis qui s'est soldée par une transaction à hauteur de huit-millions (8M) et parce que je dirais, là, il y a eu la bonne volonté de l'Exécutif, parce que les documents qui devaient être produits ne l'ont pas été de manière probante. Je voudrais aussi dire qu'on ne peut pas non plus vider un seau et puis, aller le remplir dans un seau plus grand. C'est une mauvaise politique. C'est une politique que nous avions dénoncée et c'était une forme de fuite en avant qui faisait courir un grand danger à la Martinique. Je pense d'ailleurs très sincèrement, je pense très sincèrement que l'une des raisons qui nous a conduit aux responsabilités, c'est précisément parce que la population martiniquaise avait pris conscience de ce

mélange des genres, de ce mélange, de cette confusion dans l'exercice des responsabilités des uns et des autres. Chaque Collectivité doit commencer par respecter ses propres équilibres ou rechercher ses propres équilibres sinon c'est malsain. On passe d'une mairie à une EPCI, puis de l'EPCI à une collectivité un peu au-dessus et puis après qu'est-ce qui va nous rester, on va se tourner vers l'Etat? Ce n'est pas comme cela qu'il faut faire. C'est très dangereux de faire ça, cette fuite en avant est très dangereuse. Transférer ses gabegies en démarches politiques qui consistent à maîtriser la collectivité d'au-dessus et puis prendre l'argent de la collectivité d'au-dessus pour le transférer à la collectivité d'en-dessous, c'est ce que nous avons vécu depuis ces dernières années et c'est profondément malsain. Alors il ne faut pas faire ce genre de reproches-là à notre Collectivité. Notre Collectivité, elle soutient l'action des mairies de manière, je dirais, autant qu'elle peut le faire, autant que faire se peut. Mais on ne peut pas demander à cette Collectivité de combler l'incapacité des autres à faire. Commencez par faire vous-même l'effort, commencez par vous redresser vous-même. Il y a des moments dans la vie comme ça où il faut faire des restrictions, mettre en place des restrictions, mettre en place des plans de redressement, d'assainissement mais la fuite en avant est un mauvais calcul, un très, très mauvais calcul. Et il faut... si nous voulons, et pourtant vous savez bien que je réclame de l'Etat qu'il remplisse ses responsabilités républicaines vis-à-vis de nos territoires. A fortiori, quand vous prônez la responsabilité locale, eh bien, donnez l'exemple de cette responsabilité locale, ne déplacez pas les choses, ne déplacez pas les choses, n'essayez pas... Parce que, qu'est-ce qui se serait passé, autrement si nous n'avions pas été là ? Dans la confusion des budgets, vous auriez pris l'argent de cette Collectivité pour régler votre incapacité à faire face à vos obligations dans une autre Collectivité. C'est ce qui était fait en permanence. Alors, ne mettons pas ça ici sur la place publique comme une accusation. Soyez efficace, essayez d'expliquer mais sans attaquer parce que cela apporte quoi ? Au fond, ces attaques-là, quel est leur but? Ce n'est pas d'essayer de faire avancer la cause que vous voulez défendre, c'est simplement d'essayer de mettre en accusation politique notre Collectivité et de dire que si vous n'arrivez pas à faire, c'est parce qu'on ne vous donne pas les moyens de faire. Ce n'est pas comme cela que ça marche. Ça ne marche pas comme ça. Commencez par régler vos problèmes à l'intérieur. Si vous étiez exemplaires, si vous étiez non critiquables, on aurait pu comprendre que vous veniez faire ce plaidoyer ici mais vous ne pouvez pas demander à d'autres de régler vos problèmes pour vous. Alors, soyez efficaces, essayez de le faire dans le silence de la diplomatie. Faites vos demandes avec la discrétion que devrait vous imposer le souci d'efficacité. Mais ce plaidoyer politique que vous faites ici, sans doute parce qu'on est dans un contexte très électoral, ce plaidoyer politique il est à l'encontre de ce que vous voulez démontrer aux Martiniquais. Vous voudriez démontrer aux Martiniquais, que si votre Collectivité ne va pas bien, celle dont vous êtes un des élus, c'est parce que l'autre ne vous donne pas son argent qu'il gère bien dans l'intérêt des Martiniquais. Ce n'est pas comme cela. Cette accusation-là n'est pas fondée et les Martiniquais doivent bien entendre ça, bien entendre que ce n'est pas en prenant les résultats des efforts des autres que l'on va faire progresser la Martinique. Chacun doit apporter sa part d'effort, apportez votre part d'effort et puis, nous nous faisons ce que nous devons faire et nous aidons aujourd'hui de manière significative les Collectivités.

M. le Président Claude LISE

Collègue DUVERGER.

M. Jean-Claude DUVERGER

Merci Président. J'entends tout. J'entends la première intervention qui demande qu'on ne nomme pas quelqu'un qui ne serait pas là mais quelqu'un qui appartient à notre Assemblée. Et puis, toute la journée, j'entends qu'on parle qui construit une Collectivité qui ne serait pas là, de d'autres qui ne seraient pas là, de députés qui ne seraient pas là. Moi, je trouve cela un peu lâche et un peu malhonnête. Comment

peut-on intervenir au début, dire parlons de ceux d'entre nous qui seraient là et parler tout le temps de notre Collectivité. Il me semble que ce que l'on pourrait retenir, moi aussi j'ai été conseiller général, j'ai retenu une réunion de la commission permanente du Conseil Général à Fonds Saint-Denis. Ce n'était pas une commune qui était de mon bord politique. Lorsque nous sommes partis, on appelait les réunions, commissions permanentes centralisées. Aucun dossier de la commune alors que c'est la commune qui devait nous recevoir. Aucun dossier de la commune n'était à l'ordre du jour... On commence à m'énerver avec ça.

M. Fred LORDINOT

Reste calme, s'il te plait.

M. Jean-Claude DUVERGER

Ouais, je reste calme. Aucun dossier de la commune et nous avons vu après... Personnellement j'ai vu, c'est le Président Emile MAURICE qui présidait, Claude LISE était premier Vice-président. J'ai demandé que la Collectivité, le Conseil Général, je ne pouvais pas prendre en charge les dépense qui relevaient de la ville parce que la ville ne pourrait pas payer. Je n'avais pas aidé une ville, j'avais aidé une partie de la Martinique. Fonds Saint-Denis c'est une partie de la Martinique. Lorsqu'on parle d'ingénierie, nous avions à ce moment-là, désigné quelqu'un, je ne donne pas le nom de la personne, désigné une structure pour aider les communes à bien monter leurs dossiers. On n'avait aucun intérêt à ce que les dossiers soient mal montés et dire qu'on n'a pas aidé parce que ce n'est pas possible.

M. Fred LORDINOT

Ne t'énerve pas collègue.

M. Jean-Claude DUVERGER

Je ne m'énerve mais je me rappelais qu'il y avait des collègues qui disaient dans (problème de micro) que c'était... I bon la ? Je te remercie. Et pourtant tu es un peu habitué aussi. On entend ?

M. Fred LORDINOT

Oh, rien ne fonctionne dans cette CTM.

M. Jean-Claude DUVERGER

Je dis, nous avions mis en place un service qui pouvait aider les communes à monter le dossier. D'ailleurs, je suis intervenu plusieurs fois ici pour dire : si les DCP ne relèvent pas de la Collectivité, relèvent du Comité de Pêche, est-ce que nous ne pouvons pas les aider à monter les dossiers. Donc l'ingénierie c'est un peu cela. Peut-on aider? Cette histoire de, ce n'est pas nous, c'est nous, c'est toujours aider la Martinique. Je sais qu'on nous a même reproché à un moment d'être intervenu, de faire un projet pour aider sur la Montagne Pelée, etc. On aide, on aide la Martinique. Mais enfin, quand même, on ne peut pas nous empêcher de nous interroger. Le dossier est marqué 2018-2019-2020. Lorsque nous sommes en réunion, vous ne pouvez pas nous empêcher de constater. On ne vous demande pas messieurs, de prendre de l'argent de plus, puisque vous dîtes, où est-ce que vous allez en prendre? J'ai entendu un collèque parler de la somme que l'on pourrait trouver ailleurs. Non. La même somme qui est là, est-ce qu'on pouvait mettre cette somme-là à la disposition des communes plus vite qu'aujourd'hui, 23 décembre 2019. Lanné-a fini. 2018-2019 fini et 2020, il y a des élections. Ki mè kay antré adan ki pwojè. Donc même si on veut être, j'allais dire malhonnête, même si on ne veut pas être honnête. même si on ne veut pas être d'accord avec nous, il faut reconnaître quand même qu'il y a des gens ici qui sont des maires qui ne sont pas de notre position. Vous avez des amis maires. Que peut-on faire sur 2018-2019-2020 quand le dossier est voté le 23 décembre ? C'est la question qu'il faut nous poser. Est-ce que moi, c'est parce que c'est telle ou telle commune, est-ce qu'on peut... nous ne pouvons pas. Et est-ce que lorsqu'une commune réalise un projet, ce n'est pas la Martinique qui réalise le projet ? Alors on me raconte d'autres communes qui ont eu des difficultés, mais au contraire, là où vous êtes satisfaits quand une commune a des difficultés, je suis interrogé. Je n'ai aucune satisfaction que telle ou telle commune de la Martinique soit confrontée à des difficultés sauf si moun-an mété lajan an poch-li. Mais si ce sont des réalisations, j'applaudis les réalisations. Alors moi, je ne comprends pas, j'étais venu ici, pour dire, bon si on aide les communes, je suis d'accord pour qu'on vote pour aider les communes mais attendez-vous à ce qu'on dise, le 23 décembre 2019, le dossier 2018-2019-2020 ne sera pas utilisé. Acceptez qu'on dise ça quand même. Qui d'entre vous peut être contre cela ? Voilà ce que moi, j'ai envie de dire pour ne pas partir dans des grandes choses. Mais si jamais on aide une commune, n'attendez pas sur moi quelle que soit la commune, que je dise qu'on a aidé une commune, je vais dire qu'on a aidé la Martinique. Même s'il y a des sargasses dans une commune qui n'est pas Fort-de-France, aidons, aidons, chaque fois que l'on pourra aider. Même s'il faut aider une commune du Nord-Atlantique pour que cette commune-là puisse aller sur le Nord-Caraïbe, si c'est là qu'il y a une zone nonimpactée, aidons, aidons tous les jours comme d'autres ont pu aider. Voilà ce que je veux dire.

M. le Président Claude LISE

Collègue LIMIER.

Mme Nadia LIMIER

Oui, rebonjour à tous. Kolèg Monplézi épi kolèg Branchi di an bon pati sa mwen té lé di. Antouléka mwen ka tjenn a esprimen ko-mwen paske ni dé bagaille man pa toutafè dakò paske man sé an élu norkaravib, pli présizéman préchè é lè mwen ka tann ke... man ni lenpresion ke nou ni an a onkle Piksou-la ki ka gadé lajan paske man santi ke ni an tablo nwar ki depenn douvan mwen jodi-a. E nou tout sav Matinik ke ni an lo restriksion ka fet notaman o nivo de léta fwnasé menmn mèm an euwop nou sav ke ni pwoblèm, menm an amérik du sud nou ka wè sa ki ka fèt. Nou sav ke atjelman konjonktur ékonomik toupatou ni difikilté, i ni toupatou difikilté é pa ni an komun, pa ni an mè Matinik ki pa ka rankontwé difikilté é man ka pansé ke pou mwen menm, pewsonelman ki an élu du now et mwan ka remèsié kan menm, menm si nou sav ke lé délè, parfwa i ti bren long, mé sa ki enpòtan sé ke lé komun risivrè sa yo mandé. Sé sa ki enpòtan ba mwen é tan kélu responsab man ka pansé fok nou responsab tibren an péyi-tala. Lè ou sé an élu responsab ou pa ka di sa. Sa vé di ke a la tet kolektivité-a ni an moun ki ka gadé lajan-an konsidiré kè i ka pijé lé komun, ke i ka pijé moun. Mwen man pa ka admet sa paske man ka fè pawti di an majorité ki ni an pwézidan é man ka konsidéré étan dan majorité ta-a sé ke ou ka ataké mwen, sa vé di man ka soutiré. Mwen ki an éli préchè man ka ba lekzanp préchè, sa vé di ke man ka soutiré pwézidan kolektivité-a a pijé dé mè. Non man ka twouvé ke sa inadmisib é man pé pa lésé sa pasé. An touléka mwen ka pansé ke an èd ki ka vini pou lé komun sé an boldèr ba lé komu, é dayeur man adan an komun ki ni anpil risk majeur é ni an koté yo ka kriyé mòn jibwen é man té ka gadé dosié-mwen, man ni labitid li tout dosié-mwen, man ka twouvé ke sa enpotan é man ka remèsié ke nou twapé èd ta-a paske mon jibwen s an koté an patié agrikiltè ka sèvi, sé an koté ke lariviè-a ka pasé, une fwa i bouché sé difikilté pou sé agrikiltè-a aksédé a espwatsionyo. É préchè non selman yo konnet sitiyasion jeografik préchè, sitiyasion ni dé risk, ni dé koté, ni dé kawtié ki mérité sé zèd-tala. Épi sé an chwa, man ka di chwa politik, sé an chwa dé komun paske lé travo-a té ja pwogramé. Ki zafè ke i ni eleksion, sé chwa mè-a ki pa lé antamé travo'y, travo-a té jo pwogramé, si i lé fè'y i ka fè'y, sé chwa'y mé i fo pa akizé... lè man ka tann moun ka akizé moun, mwen man adan an majorité man pé pa asepté-sa. E mwen ka remersié pou tout lé komun tou lé mè paske mwen ka pansé chak mè Matinik té bizwen ni ti sibvansion ta-a yo ka ba yo, sé nowmal, sé lajan piblikn sé pa lajan misié MARIE-JEANNE Alfred, sé pa lajan Nadia LIMIER, sé pa lajan nou piès ki la, sé lajan publik donk man pa ka pansé ke c'est fait méchamment, exprès paske dan propo kolèg-la nou ni lenpwesion ke c'est exprès

que c'est fait. Non. Epi fok ou ni an respé pou sé administratif-la ki ka travay-la osi, fo ni an minimom de respè osi. Donk sé sa mwen té ni a di.

M. le Président Claude LISE

Collègue CHARPENTIER-TITY et ensuite collègue COUTURIER, collègue MARTINE.

M. Clément CHARPENTIER-TITY

Merci. Bonjour Président, bonjour à tous les collègues, bonjour à tous ceux qui nous écoutent. D'abord, je veux rappeler un principe, c'est le principe de l'autonomie des Collectivités. C'est-à-dire que chaque collectivité a la liberté de se gérer, a la liberté de ses choix, de ses projets, heureusement. Sur un tel dossier, on pouvait s'attendre à une unanimité, je ne dis pas d'ailleurs qu'elle ne sera pas au rendez-vous à l'issue du vote, pourtant on entend que la Collectivité Territoriale de Martinique ferait preuve de machiavélisme et même d'une volonté d'asphyxie alors que précisément, il s'agit d'aides aux communes, à propos de projets qu'elles ont-elles-mêmes élaborés. J'ai entendu un Conseiller de l'Opposition se présenter comme étant l'avocat des communes de la Martinique mais les communes qu'il a pris le soin de citer, sont des communes qui sont dirigées par des membres du Parti auquel il fait partie.

M. Johnny HAJJAR

Anses d'Arlet.

M. Clément CHARPENTIER-TITY

Je vais reciter les communes et je vais donner la liste des projets qui sont subventionnés, qui sont aidés par la Collectivité Territoriale de Martinique et c'est un principe au niveau de notre Majorité, c'est qu'il n'y a pas, comment dirais-ie, de passe-droit, ni de préférence, ni quoi que ce soit de ce genre. Il a cité la commune de Bellefontaine. Il s'agit de travaux de réalisation d'étals de vente pour les marinspêcheurs dont le cout total est de trois-cent-soixante-trois-mille-six-cent-vingt-cinq euros (363 625 €). La Collectivité participe à 35 % pour ce projet. Il y a les travaux de réhabilitation du plateau sportif de la Cour Tamarin. La Collectivité participe à 80 % pour ce projet. Il y a les travaux d'enrochement au niveau du boulodrome de la Cour Tamarin. La Collectivité participe pour 26 % au niveau de ce projet. En ce qui concerne le Carbet qui a été également cité. Travaux de réaménagement de la cuisine centrale et du restaurant scolaire. La Collectivité participe à 63,29 %. Travaux d'extension : ascenseur, accessibilité, médiathèque, 40 % de participation de la Collectivité. Acquisition-installation de modulaires à usage de bureaux. La Collectivité participe à 65 %. Travaux de réalisation de 7 abris pêcheurs et d'un bloc sanitaire. La Collectivité Territoriale de Martinique participe à 40,01 %. Venons-en à Fort-de-France. Fort-de-France dont certains Conseillers ici, ou plutôt un Conseiller prétend que Fort-de-France n'est pas du tout aidé. Disons que pour Les Boucans de la Baie qui se feront le 30 décembre, la Collectivité va donner une participation de cent-mille euros (100 000 €). Oui c'est pour la Martinique. C'est tout à fait cela, c'est pour la Martinique. Travaux de confortement d'un ouvrage hydraulique à la Rue des Toboggans. La Collectivité participe à 46 %. Travaux de démolition et reconstruction d'un ouvrage hydraulique à Ravine Gressa. La Collectivité participe à 46 %. Travaux de confortement du mur de soutènement du Lotissement Espérance, 46 % de participation de la Collectivité. Travaux de confortement du talus au numéro 128 de Chateauboeuf, 46 % de participation de la Collectivité. Travaux de modernisation des stations de crues de Volga Plage. La Collectivité participe à 6,71 %. Travaux de rénovation de la toiture du Théâtre municipal. La Collectivité Territoriale de Martinique participe à 70 % du coût total. Travaux de mise aux normes des hydrants 2017-2018-2019.LA Collectivité participe à 70 %. Travaux divers dans le bâtiment administratif de Fort-de-France. La Collectivité Territoriale participe à 65,58 % et travaux de rénovation du sol et vitrification du parquet de l'Espace muséal Aimé CESAIRE. La Collectivité Territoriale de Martinique participe à hauteur de 70 % du coût total. Donc j'en aurai terminé. C'est-à-dire que ça permet de donner des éléments précis à la population pour montrer que la Collectivité et, je ne parle pas plus de la CTM qu'antérieurement. Les politiques qui ont été menées vis-à-vis des communes, je pense, ne sont pas ou ne doivent pas être des enjeux de politique politicienne parce qu'à travers cela, c'est la Martinique qu'on aide. Ce sont les Martiniquais qui se trouveront mieux dans leur pays et donc c'est l'intérêt général qui doit primer. Merci.

(Applaudissements)

M. le Président Claude LISE

Collègue COUTURIER.

M. Gilbert COUTURIER

Oui Président, bonjour à toi, bonjour chers collègues, bonjour aux administratifs. Alors on était venu pour traiter 11 dossiers, je pensais qu'on aurait fait ça assez rapidement et pouvoir rentrer chez nous ou vaguer à d'autres missions que nous avons parce qu'en fait pour les élus, les missions ne s'arrêtent pas simplement à la plénière. Simplement, je pense qu'avec la déclaration, il est important que je puisse quand même dire que lorsqu'une aide est votée aujourd'hui, si le projet qu'on doit mettre en place, c'est demain, va monter, effectivement on ne fera rien. Mais si déjà les dossiers sont enclenchés et c'est le cas pour... je regarde le Gros-Morne, zafè kabrit sé pa zafè mouton, je ne peux que traiter ce que je maîtrise, eh bien, le Gros-Morne pour le dédoublement que l'Etat nous exigeait concernant la rentrée scolaire 2019-2020, eh bien, il s'est trouvé qu'on devait trouver de l'argent pour pouvoir créer d'autres classes, d'autres salles de cours et à ces salles de cours-là, les travaux ont commencé mais je suis content qu'aujourd'hui que la somme arrive parce que ça vient rassurer, c'est quatre-cent-vingt-mille euros (420 000 €) qui étaient prévus pour la construction de ces 4 salles de cours. C'est le cas aussi pour le marché agricole de la ville où les lancements de marchés, tout est lancé et avoir demain matin une délibération puis une notification, cela vient conforter la position qu'on a voté au conseil municipal pour dire que le marché devait avoir lieu. Et c'est la même chose pour les jardins du Gros-Morne où la sécurisation... parce qu'en fait tous ces stagiaires avec l'association Kaid qui ont travaillé, qui ont planté, ils subissent des vols et par rapport à cela, en sécurisant le jardin, cela protège le travail réalisé par toutes ces personnes-là et qu'en fait le dossier est enclenché donc ca viendra confirmer, rassurer l'association et nous-même, mairie, par rapport à l'engagement. Donc, je veux dire que ces aides-là, pour nous c'est important. Je crois qu'il faut effectivement travailler pour aider les communes mais les EPCI, lorsqu'on demande de mutualiser les compétences quand ils ont l'ingénierie qui existe pour pouvoir le faire, il faudrait aussi qu'on arrive là et la CTM aussi viendra renforcer. An touléka sa mwen lé di zot : adan an kalbas i ni dé kwi, swa ou ka bien tayé'y pou ke kwi-a bagailla égal, é si ou mal tayé'y ou pa ni dé kwi-a. Donk anlè sa mèsi de di rasiré ko nou la, a la fen lanné-a ke lajan tala nou ké bien ni'y pou konfirmé bidgé-a ke nou té mété pou plan de finansman sé aksion-an. Mèsi an chay.

M. le Président Claude LISE

Collègue MARTINE.

M. Raphaël MARTINE

Merci Président. Je veux saluer à mon tour cet effort financier. Nous sommes tous conséquents dans notre Collectivité en direction de l'accompagnement financier des projets structurants du pays via les communes et les EPCI. Je note par ailleurs que les 8 communes signataires du projet de territoire avec notre Collectivité émargent pour plus de deux-millions d'euros (2 M€), ce qui représente plus de 17 % de l'engagement global. Je crois que dans un contexte financier très contraint, il est salutaire de noter que notre Collectivité accompagne et continue à accompagner les communes qui sont déjà exsangues face au retrait de plus en plus aigu de l'Etat face

à ses engagements. Je crois qu'il est de notre devoir aujourd'hui de voter vite et très vites ces subventions puisque certains ont déjà noté le retard pris. Donc an nou voté'y pou nou pa pran anko plus de retard.

M. le Président Claude LISE

Collègue LESDEMA.

Mme Marie-Line LESDEMA

Merci Président. Juste pour ajouter un petit mot. D'ailleurs, je remercie le collègue COUTURIER qui est maire et nous dire effectivement quand un projet est présenté, il est quand même budgétisé, c'est-à-dire que la collectivité vient en complément. On n'attend pas d'avoir la totalité de son budget pour commencer puisqu'on sait très bien que le montant demandé n'est pas versé dans les délais. Comme toute Collectivité sait, que quelle que soit la demande, elle n'est pas versée du jour au lendemain, même pour les associations. C'est-à-dire qu'on a toujours un budget prévisionnel et on sait ce qu'on a au fond de sa poche pour pouvoir présenter sa demande. Donc, si aujourd'hui comme disait le collègue MARTINE, on a déjà pris du retard, on en prend encore plus, aujourd'hui 23 décembre à tourner autour du pot puisque que ce soit... Je préfère encore qu'on me dise oui, le 23 décembre, ke yo pa ba mwen piès ou ke yo di mwen non le ventwa désamm. Donc je pense que toutes les communes qui sont concernées doivent se dire peut-être très certainement, enfin mais nous sommes contents de percevoir la somme demandée. Merci.

M. le Président Claude LISE

Bien. Collègue PAMPHILE.

M. Justin PAMPHILE

Merci Président. L'ACTC n'est rien d'autre que l'ancien ACRC. D'ailleurs, on n'invente rien, c'est un système qui existait déjà et qui continue de se mettre en place et c'est une très bonne chose. Cela permet aux collectivités et aux mairies en particulier, les EPCI également dans le cadre de la réalisation de leur plan de financement, de monter des opérations. Moi, ce qui me gêne un p'tit peu dans ce qu'a présenté le Conseiller exécutif, en faisant fi de tous les débats, un dispositif quel qu'il soit, à mon avis il doit pouvoir être amélioré et je pense que ce qui me gêne beaucoup dans la présentation c'est le fait que l'on soit maintenant contraint dans un délai de 2 ans. Parce que le délai de 2 ans à mon avis, souvent pour les villes et au regard de toutes les pièces qui doivent être produites pour permettre le déblocage des fonds, à mon avis ce délai me semble un peu court, ça c'est une première chose. Pour une raison simple c'est que, entre le moment où la délibération va être notifiée à la ville, entre le moment où la ville prendra une délibération pour son plan de financement, entre le moment où la ville va envoyer le plan de financement à la Collectivité Territoriale de Martinique, entre le moment où le dossier va être étudié par les instances et par l'administration et voté par les élus, entre le moment où ca sera revenu notifié et que la convention nous sera notifiée, 2 ans ça passe extrêmement vite, ça c'est une première chose. La deuxième chose, c'est que nous avions une possibilité qui nous permettait en fait quand un projet avait quelques difficultés à sortir, de pouvoir éventuellement réajuster les financements à affecter mais avec accord avec la CTM évidemment ou à l'époque la Région, de dire que nous annulions éventuellement l'affectation qui avait été sur l'ACTC ou l'ACRC mais là, c'est l'ACTC et nous proposions que cette somme, au regard du tirage qui était possible, de dire que nous affections cette somme sur une nouvelle opération. Cela avait comme double effet d'annuler l'affectation ancienne et de faire une affectation nouvelle sur la nouvelle opération. Effectivement, cela pouvait prendre un peu de temps et on a eu l'occasion ici, les élus d'avoir à voter et c'est ce que disait le Conseiller exécutif Daniel MARIE-SAINTE tout à l'heure, on était souvent dans des demandes d'annulation de déchéances quadriennales et cela faisait que quelquefois... Moi, je pense que les 2 ans, c'est juste et que je pense qu'il devrait y avoir une formule, peut-être de 3 ans.

Les 4 ans à mon avis, ca restait quelque chose de correct. Oui je sais, cela faisait après un wagon et des trains de non-consommation de fonds mais à mon avis il n'v avait pas de volonté de la part d'aucune mairie de ne pas consommer les fonds, non pas parce que nous ne le voulions pas mais parce qu'il y avait des aléas ou des difficultés. Maintenant moi, j'ai une proposition à faire qui est une proposition simple et je pense que c'est comme cela qu'on peut arriver à construire des dispositifs performants. C'est que nous puissions nous rencontrer et que nous puissions échanger. Aujourd'hui sur ce dispositif qui va être voté, il n'y a pas de souci, il n'y a pas de problème. Mais pour améliorer le dispositif, je pense qu'il faut que nous puissions nous rencontrer, que nous puissions regarder là où il y a des difficultés. Pourquoi cela ne fonctionne pas parfois dans certaines collectivités et que les délais sont longs? Le foncier n'est pas maîtrisé, les autres co-financeurs qu'on attendait n'ont pas forcément donné un avis positif. Des fois on attend du FEI, ça n'arrive pas, on était persuadé qu'on l'aurait eu, on ne l'a pas. On attendait du décile, ca n'est pas arrivé. La participation de la ville malheureusement, elle a dû le positionner sur deux exercices. Enfin, les explications peuvent être très, très, très nombreuses mais ce que je dois retenir, ce n'est pas tant l'explication du non-démarrage, c'est la volonté qui est réelle, de chacune des collectivités, sur la base du tirage qu'on lui a notifié... on sait que pour certaines collectivités en fonction de leur coefficient fiscal, elles ont des tirages qui peuvent aller de quatre-cent-cinquante-sept-mille (457 000) à moins. Mais ce n'est pas ça qui, à mon avis pose la difficulté. C'est que je pense qu'il faut qu'on puisse s'asseoir avec ceux qui ont la pratique de l'utilisation de ces fondslà et puis regarder comment on peut améliorer le dispositif. Et puis, la dernière chose mais là ce n'est pas pour tirer sur l'ambulance ou faire quoi que ce soit, ce n'est pas ca. C'est à partir du moment où la convention effectivement est revenue, certaines collectivités dont la mienne, je suis dans la transparence, on a quelquefois du mal quand il faut solder l'opération. Et quand il faut solder l'opération, les documents que nous renvoyons effectivement et cela peut prendre du temps parce que la trésorerie n'est pas au rendez-vous et les causes sont multiples. Là aussi pareil, je pense qu'une commission, un groupe de réflexion sur la base de ce que nous avons là actuellement et voir comment on peut améliorer le dispositif parce que je pense que comme le disait tout à l'heure Michel BRANCHI, chaque centime qu'on met dans l'économie martiniquaise est un centime qui a vocation à faire vivre le pays. Et si les collectivités exercent leur tirage sur l'ACTC, c'est parce qu'elles ont véritablement, la volonté d'améliorer l'existence des concitoyens aux lieux où ils vivent. Donc, je souhaiterais vraiment que l'on puisse sur les bases d'une efficacité améliorée, peutêtre sur les 2 années, peut-être revoir cela parce qu'à mon avis beaucoup de collectivités seront coincés et auront peut-être du mal à tenir ce délai de 2 ans. Et là, peut-être que là, on sera vraiment en difficulté avec des délais qui vont se rallonger d'autant que j'ai bien entendu que quand les 2 années sont écoulées, il va falloir faire une nouvelle demande. Donc cela veut dire que quand on fait une nouvelle demande, on est reparti pour une nouvelle instruction. C'est cela qui m'inquiète un peu. À mon avis je pense que c'est quelque chose qu'on pourrait re discuter et améliorer.

M. le Président Claude LISE

Collègue MONPLAISIR.

M. Yan MONPLAISIR

Président, moi j'aime beaucoup cette approche très pratique et réaliste et je pense que notre Assemblée devrait assortir son vote d'un avis qui va dans ce sens. Il faut effectivement que l'on soit très près des réalités, notamment dans la consommation de ce type de crédit. Il faut à la fois que l'on puisse en permanence ajuster et il faut à la fois une forme de souplesse et qui tiennent compte de considérations particulières. Par exemple, ça ne concerne pas les collectivités. Je pense aux problèmes récents du port où on découvre que le corail a poussé sur des poteaux qu'on avait, nous implantés, cela corrige, on est parti pour un rallongement du délai. Donc effectivement, il faudrait qu'il y ait un mécanisme d'assouplissement dans la mise en

œuvre. Je pense qu'il faut que nous votions dans ce sens-là, nous l'Assemblée, c'est qu'on demande que ceci soit pris en compte.

M. le Président Claude LISE

Collègue LORDINOT.

M. Fred LORDINOT

D'habitude Monsieur le Président, merci, j'essaie de ne pas prendre la parole deux fois dans le même débat. Le Vice-président m'ayant donné l'exemple, je le suis parce que c'est mon explication de vote. C'est mon explication de vote d'abord que je voulais vous donner, puisqu'il ouvre le précédent, donc je donne mon explication de vote et je vous le dis très clairement, je discutais en accord avec les collègues de mon groupe, je m'abstiendrai pour ne pas voter contre. Et je vous le dis très clairement, vous nous avez donné, dans les documents, dans la maquette financière, des chiffres qui ne sont pas actualisés. Vous mettez des chiffres pour les autorisations de programme pour 2018 et 2019 pour au moins 4 communes, ces chiffres ne correspondent pas à la réalité. Donc ne serait-ce que pour cela, je vous dirai que je ne peux pas l'accepter aujourd'hui, quand on vient me faire des grands discours sur la situation financière du passé, du Moyen-Âge, je ne sais pas, de l'époque monolithique. Mais ce que je voudrais vous dire aussi deuxièmement et cela en rappelant que mon intervention a permis quand même qu'il y ait un débat et ça je le prends pour moi, je vous remercie très chers collègues et en vous disant que sur les prochains dossiers, vous n'êtes pas obligé de me laisser parler le premier parce que j'ai besoin d'aller faire mon boudin comme vous-même, de prendre l'odeur du thym, de faire effectivement, de partager au-delà de la Gauche, la Droite, du Centre et je ne sais pas quoi avec mes amis et les membres de ma famille, cette fête traditionnelle. Ce que je peux vous dire c'est que, ici même vendredi dernier, le Président du Conseil Exécutif a utilisé les moyens de la Collectivité pour annoncer sa candidature aux prochaines élections de la Collectivité Territoriale de Martinique. Alors peut-être que la lutte des places a déjà commencé dans votre camp mais de grâce, de grâce s'il vous plaît, le terme campagne électorale a été prononcé par un collègue. Oui, pour moi ce dossier fait partie d'un élément de campagne électorale parce que je le répète, nous sommes en décembre 2019, vous nous proposez de voter l'aide aux communes pour l'année 2018 et les chiffres que vous mettez ne correspondent pas à la réalité. A ce titre, je vous dis donc, pour le consensus je ne voterai pas contre, je m'abstiendrai sur ce dossier.

M. le Président Claude LISE

Bien. Collègue LAVENTURE, une information?

M. Miguel LAVENTURE

Monsieur le Président, mes chers collègues, personne ne comprendrait, personne, les présents, les absents, les debouts devant leur écran, les fabricants de boudins intéressés par les propos qui sont tenus ici, personne ne comprendrait qu'il n'y ait pas un minimum d'informations qui soit donné après les propos tenus. Il ne concernait pas directement ce rapport mais il a paru utile à l'initiateur ou aux initiateurs de ces propos-là de faire des évocations qui méritent des précisions. Il a été question de fonds européens et en particulier de décisions qui ont été prises ici, concernant le secteur des sargasses. Alors je veux rappeler qu'effectivement, notre plénière s'est prononcée sur 3 dossiers de demandes de fonds européens concernant la problématique des sargasses. Que ces demandes ont pu être examinées parce que le PO a été modifié à l'initiative du Président du Conseil Exécutif qui a donc demandé à Bruxelles que puisse être inscrite dans le PO Martinique, cette problématique dont chacun sait, qu'elle est lourde de conséquences pour les personnes qui en subissent les effets. Trois dossiers ont été enregistrés, instruits, traités et soumis à la plénière. A ce niveau-là, je veux rappeler par rapport à l'invitation qui a été faite ici, en plénière, à l'instant, que les dossiers qui sont déposés, le sont dans le cadre des pratiques

constitutionnelles de la libre administration des collectivités et qu'il n'appartient pas à la CTM, autorité de gestion des fonds européens d'apprécier si le dossier correspond à l'exacte appréciation que l'on doit se faire d'un problème mais d'essayer de voir comment elle peut y répondre dans le respect de ce qui lui ai demandé. Cela a été le cas pour les trois dossiers qui concernent, respectivement la ville du Robert, la communauté d'agglomération Cap Nord et la communauté d'agglomération Espace sud. Le Président du Conseil Exécutif a considéré que l'impact de ces problèmes de sargasses était suffisamment lourd et maieur qu'il convenait de mettre les meilleures diligences pour procéder à l'attribution des montants sollicités. On ne revient pas sur les diligences qui ont été mises en interne par les services et toute personne concernée pour arriver à la production d'un rapport. Celui-ci dans toute transparence indiquait qu'effectivement il y avait un certain nombre d'éléments complémentaires qui était utile pour la signature de la convention mais que l'on ne pouvait pas considérer qu'il était indispensable à la décision d'attribution. Sur cette base, l'Assemblée plénière a voté, à l'unanimité, 3 attributions. L'une pour le Robert, c'était le 26 septembre ; l'autre pour Espace Sud, c'était le 31 octobre et pour Cap Nord également le 31 octobre. Je veux dire ici, que pour permettre au bénéficiaire d'en tirer le meilleur usage et en tout cas de diligenter les transmissions de pièces complémentaires indispensables, ces votes ont fait l'objet sous la signature du Président du Conseil Exécutif d'une notification respectivement au maire du Robert, au président de l'Espace Sud et au président de Cap Nord. Ces notifications sont intervenues moins de 10 jours après la après le vote de la plénière pour faire ainsi démonstration matérielle et juridique de l'engagement de la plénière pour obtenir ainsi, les éventuels documents complémentaires qui paraîtraient nécessaires. Nous avons par conséquent essayé dans l'esprit de l'unanimité manifesté par la plénière, de faire en sorte que les sollicitations exprimées par des collectivités qui donc, je répète, agissent librement soient non seulement satisfaites mais organisées avec les meilleures rapidités. Il en a été de même sur un autre dossier qui a été évoqué, le dossier d'éclairage public présenté par le SMEM. Il a fait l'objet d'une décision en plénière le 26 septembre et là aussi, une notification est intervenue sous la signature du Président du Conseil Exécutif dès le 8 octobre pour faire en sorte que les choses s'organisent avec les meilleures rapidités. J'ai donné ces précisions Monsieur le Président parce qu'il me paraît indispensable que nous ne laissions pas s'installer dans la tête de qui que ce soit, présent ou absent, ici ou ailleurs qu'il n'y aurait pas les meilleures dynamiques pour faire en sorte que les choses soient faites dans l'esprit de la satisfaction des Martiniquaises et des Martiniquais. Je n'en dirai pas plus, j'ai apporté les précisions qui sont des précisions de réalité vérifiable. Merci.

M. le Président Claude LISE

Collègue BARTHELERY.

M. Richard BARTHELERY

Chers collègues, bonjour, bonjour Président, bonjour à toutes et à tous. Si j'interviens ce matin c'est parce que j'ai entendu certaines choses qui me gêne un petit peu et notamment concernant les conventions qui sont signées et pendant 4 ans, je dis bien 4 ans, des sommes ont été allouées et ne sont pas exploitées, utilisées avec même des demandes de réaffectation de certaines collectivités. Je rappelle que le fait de ramener de 4 ans à 2 ans les utilisations de subventions allouées, a été voté ici pratiquement à l'unanimité. C'est possible qu'avec l'expérience de certaines collectivités que les 2 ans seraient trop courts. Je viens d'entendre le collègue dire cela et d'essayer de les ramener à 3 ans, c'est possible, mais je connais une collectivité très, très bien, pour qui on a alloué des sommes et qui a demandé de réaffecter ces sommes et au moment des demandes de subvention de ces sommes, cette collectivité que je connais très, très bien, au moment où elle avait fait ses demandes de subventions, à l'époque c'était des demandes de subventions de la plus grande urgence. J'insiste, de la plus grande urgence et qui pendant 4 ans n'ont pas été utilisées. Et par conséquent cela a été une excellente chose que la

Collectivité Territoriale de Martinique ramène à 2 ans pour inciter justement ces collectivités à utiliser ces fonds-là de manière brève, rapide même s'ils n'ont pas toujours l'ingénierie financière. Mais ça, il est possible qu'avec les EPCI avec les communautés d'agglos, de s'arranger pour trouver des études concernant l'ingénierie. Ça c'est la première chose. La deuxième chose que je voulais dire et là je m'adresse au Conseil exécutif qui a mis en place justement dans le cadre de l'ACTC, cette somme d'un-million-cent- cinquante-sept-mille-neuf-cent-vingt-et-un euro quinze centimes (1 157 921,15 €) pour des études de travaux de réhabilitation du VVF de Tartane qui, effectivement était dans un état déplorable et qui méritait d'être réhabilité. Je crois que les Tartanais seront très contents d'avoir un nouvel outil qui pourra héberger et recevoir des touristes qui justement n'ont pas toujours les moyens d'aller dans les grands hôtels. Vraiment, c'était très attendu à Tartane et je vous en remercie.

M. le Président Claude LISE

Merci collègues. Alors, je vais donner maintenant la parole aux rapporteurs au pluriel puisqu'il y a le rapporteur titulaire qui nous a rejoint, qui a rejoint le rapporteur suppléant et je voudrais à la fois rappeler aux deux rapporteurs mais aussi aux élus présents que nous n'avons pas pris de disposition pour offrir un déjeuner dans la mijournée. Donc, c'est quand même un détail que vous devez avoir à l'esprit. J'ai remarqué que tout le monde veut parler, reprendre la parole plusieurs fois, etc. Bien entendu, je ne veux absolument pas vous limiter mais j'aimerais que tous ceux qui prennent la parole restent jusqu'au bout et qu'il y ait moins d'allées et venues en permanence parce qu'il n'y a pas de raison que certains restent à leur place et que d'autres se baladent en permanence. Nous sommes en train de vérifier un nouveau théorème, cher professeur de mathématiques que la longueur des interventions et leurs fréquences est inversement proportionnel au nombre d'élus présents. Donc, j'espère que chacun va prendre ses responsabilités. Donc, je donne la parole au rapporteur suppléant.

M. Daniel MARIE-SAINTE

Merci Président. J'ai convenu avec le rapporteur titulaire que je vais répondre aux questions qui ont été posées pendant son absence et ensuite il va prendre la main pour la suite des dossiers et des réponses complémentaires qu'il pense utile d'apporter. Je vais commencer par dire que ce n'est pas parce qu'on répète plusieurs fois une chose inexacte que cela se transforme en vérité. Je vais répondre à des questions qui ont été posées quand bien même, que ceux qui les ont posées ne sont plus dans la salle. Puisque pour illustrer ce que disait le Président de l'Assemblée, il y en a qui font des allées et venues et qui ne sont pas là pour les réponses. Mais comme nous sommes entendus au-delà de cette salle et même dans le monde grâce à Internet, ceux qui ont entendu les questions auront les réponses. D'ailleurs il y a une digression qui a été faite puisque on a voulu parler du personnel de la CFTU. En tant que porte-parole du Conseil Exécutif et parlant au nom du Président MARIE-JEANNE, je veux solennellement rappeler que très tôt il a pris l'engagement, il ne faire autrement, que de dire qu'il respectera la loi, en pouvait pas d'ailleurs l'occurrence le code du travail. l'article L1224-1 que je connais bien, vous connaissez mon passé de syndicaliste, qui dispose que lorsqu'il y a une reprise d'un contrat de service public, il y a une obligation pour celui qui les reprends de reprendre les contrats de travail avec tous leurs acquis. Les contrats continuent à poursuivre, à faire leurs effets de contrat de travail. Ceci a été réaffirmé par le Président MARIE-JEANNE dans un communiqué qui l'a rendu public et signé de sa main. Ceci d'ailleurs était déjà dans la convention de service public en exercice et l'article 56, si j'ai bonne mémoire. Donc il n'y a aucune ambiguïté là-dessus, pour utiliser un terme que le Président MARIE-JEANNE utilise souvent, il n'y a aucune ambiguïté. Maintenant, le collègue BOUTRIN qui était mandaté pour négocier avec les délégués syndicaux, je parle sous son contrôle, a réaffirmé cet engagement. Il pourra d'ailleurs le dire lui-même. Je voulais faire cette mise au point puisque certains ont voulu

remettre ce débat sur le tapis au sein de l'Assemblée alors que la question concerne Martinique Transport. C'est vrai que le Président du Conseil Exécutif et És-qualité président de Martinique Transport donc on peut mélanger ces deux institutions, les confondre alors qu'elles sont distinctes. D'un côté il v a l'Assemblée. Il v a la CTM et de l'autre il y a Martinique Transport dont la CTM n'est qu'un des actionnaires. Ceci étant dit, je reviens au sujet principal qui nous intéresse aujourd'hui. Plusieurs fois, j'ai entendu dire que les communes méritent d'être assistées techniquement. Cela se fait déjà collègues, cela se fait déjà. Nos services de la CTM accompagnent déjà les communes. Je parle sous le contrôle du DGA en activité qui est là, qui peut en attester mais on a fait mieux que ça. Une SPL appelée SPL Aménagement, Société Publique Locale a été créée et les unes après les autres, j'espère qu'elles seront en plus grand nombre, les communes rejoignent l'actionnariat et cette SPL peut travailler aux côtés des communes pour leur apporter un concours technique donc ce qui est répété, rabâché comme si on ne le fait pas, je veux faire savoir que ca se fait déjà. Maintenant précisément, l'aide aux communes, nous connaissons ça très bien. L'histoire a fait que j'ai une certaine ancienneté dans cette maison, je connais moins bien ce qui se passait au Conseil Général, je connais parfaitement ce qui se passait au Conseil Régional. J'y suis depuis 1990. Ce n'est pas une dépense obligatoire de la Collectivité. Ce n'était pas pour la Région une dépense obligatoire, ce n'est pas non plus pour la CTM une dépense obligatoire, c'est une volonté politique, enfin volontariste. Au début des années 90, cette aide aux communes s'appelait ARPEL, l'Aide Régionale pour l'Équipement Local. Un constat a été fait que cela se faisait au fil de l'eau, au fur et à mesure des demandes, même à la limite « à la tête du client » suivant qu'on était amis ou ennemis, au plan politique, pas au plan personnel. On pouvait avoir tel ou tel taux. Le Président MARIE-JEANNE a souhaité dès sa première mandature qui a commencé en 98, je parle sous le contrôle de ceux qui étaient là, qu'on puisse organiser de manière que sans distinction d'étiquette politique du maire, la commune puisse avoir un droit communément appelé, un droit de tirage. Il fallait déterminer les critères. Il y a eu un débat, ça a été débattue et des critères ont été retenus, liés à la fiscalité, au pouvoir fiscal, à l'effort fiscal, au nombre d'habitants, etc. etc. Donc on a codifié, on a même ensuite fait une programmation sur 3 ans. Il y avait donc les PO, on s'est un peu inspiré de ce que fait l'Europe avec les PO. Lui, il le fait sur 6 ans ou 7 ans. Ce qui permettait dès la création de l'ARPEL qui est devenue sous le Président MARIE-JEANNE, l'ACRC, l'Aide du Conseil Régional aux Communes, cela permettait aux techniciens qui sont financiers qui sont dans chaque commune de pouvoir même prédéterminer les montants auxquels la commune pouvait prétendre et pouvoir leur permettre de monter leur dossier et de monter leur budget. Mais nous avons toujours tenu à ce que ce soit les maires euxmêmes avec leur conseil municipal qui déterminent les chantiers qu'ils souhaitent réaliser, très respectueux de l'autonomie de chaque collectivité. C'est la commune, le maire qui choisit son projet, qui dit : voilà ce que je veux. Evidemment, il y a un certain nombre de critères terminés par la Collectivité auxquels doivent répondre chacun de ces projets. Je rappelle ce mécanisme. L'ARPEL devenu ACRC avec une très grande souplesse, puisque certains collègues ont parlé de souplesse, avait mis que les crédits votés, attribués avait une déchéance quadriennale, 4 ans. Un constat a été fait parce qu'on a fait un bilan pour voir quelle modernité apporter, suivant l'expérimentation faites de nombreuses années, quel correctif apporter. Nous avions noté que certains projets au terme des 4 ans n'étaient toujours pas réalisés. Le Président MARIE-JEANNE nous avait proposé déjà du temps de l'ARPEL, puis ensuite l'ACRC, d'aider les communes en termes de trésorerie, dès la signature de la convention, de donner 70 % de la subvention promise, tout de suite pour aider la commune en trésorerie. Et puis, les 30 % restants sont donnés au fur et à mesure que les iustificatifs remontent, nous arrivent. Ce qu'on appelle les remontées de dépenses. Mais pour la Collectivité, qu'est-ce qu'elle doit faire ? Elle vote en autorisation de programme et elle vote également en crédit de paiement suivant le calendrier proposé par la commune elle-même et en particulier les 70 % sont tout de suite votés en crédit de paiement. Le reste étant des sommes engagées non

mandatées et qui seront mandatées au fur à mesure que les remontées de dépenses parviendraient dans nos services. Qu'est-ce que nous avons observé ? Et vous avez pu le constater, qu'à chaque vote d'un compte administratif, il y avait un volume considérable de montants engagés non mandatés qu'on est obligé de reporter et qui permet actuellement à certains de dire : vous avez de l'argent là, vous dormez làdessus. En fait, c'est un argent qui est là et qui attend les justificatifs des communes pour leur être versé. On dit qu'il y a de l'argent mais en fait c'est de l'argent qui est affecté. Eh oui. Et puis, certaines communes qui ont peut-être vraisemblablement, comme disait le collègue du Lorrain, des difficultés pour réaliser, etc., qui sont objectives, sollicitent des levées de déchéance, des levées de déchéance anciennement c'était pris en commission permanente, maintenant nous sommes obligés de venir, puisque le Conseil Exécutif n'a pas ce pouvoir, devant vous en plénière. Et de nombreuses fois nous sommes venus en plénière, pour faire lever la déchéance. Mais également, nous avons constaté qu'au changement, parce que lors des dernières élections de 2014, il y a eu des changements de maires, comme par exemple à Saint-Pierre et beaucoup de programmes qui avaient été convenus par l'ancienne municipalité, la nouvelle a voulu les changer. Donc nous avons même eu à voter ici, c'est vrai aussi à Trinité, le collègue en parlait, je fais appel à votre mémoire, non seulement lever des déchéances quadriennales mais réaffecter ces subventions à d'autres projets puisque nous respectons l'autonomie des communes. C'est le maire et son conseil municipal qui met en avant ses projets donc la souplesse a toujours existé. Mais cela nous crée des problèmes quant à notre trésorerie, cela nous crée des problèmes quant à notre gestion budgétaire parce que des sommes sont bloquées, réservées, gelées alors que d'autres projets nouveaux arrivent. Soit cela peut être nos propres projets, nous ne pouvons pas disposer de cette somme parce qu'elles sont bloquées jusqu'à la date limite qui était 4 ans. Cela nous a paru, en tout cas cela a paru au Président MARIE-JEANNE, une meilleure gestion, une meilleure souplesse de faire un peu comme fait l'Europe. Lorsque vous, je parle sur le contrôle de mon collègue Conseiller exécutif en charge des fonds européens, lorsqu'on vous attribue des fonds et que vous avez passé la convention, vous avez un délai pour le réaliser. Chers amis, le délai ne commence pas à courir au moment où vous avez déposé le dossier, il commence à courir à la date de notification de la Convention. Et ce que nous recommandons à nos collègues maires, c'est d'aller jusqu'au bout de leurs dossiers d'études, de bien affiner le coût, d'arriver au moins jusqu'à l'avant-projet définitif pour être bien (inaudible) à peu près le coût, presque à la limite du jour ils doivent faire la consultation c'est-à-dire le dossier de consultation d'entreprise. Là, les coûts sont à peu près bien appréciés. Pour que ce soit sur la base de cette de ce coût-là, de cette estimation-là que la subvention soit calculée. Et une fois que la convention est signée, ils peuvent passer à l'étape d'après qui est la consultation d'entreprise et la notification aux entreprises de l'ordre de démarrage et cela déclenche le premier acompte. Le premier acompte a été rapporté à 50 % actuellement. Pourquoi ? Parce que du temps des 70 % et quand le dossier n'était pas fait, le Président MARIE-JEANNE, disons l'Exécutif avait la douloureuse décision à prendre, qui consiste à faire des titres de recette pour pouvoir reverser. C'est douloureux à prendre comme décision puisque vous avez des communes qui sont en difficulté qui n'ont pas pu faire le travail qu'il voulait faire mais ils ont recu déjà 70 %, évidemment, on est obligé pour une gestion saine de leur demander de le reverser. Donc le Président a proposé et vous avez voté d'ailleurs cela à l'unanimité, lors de la... en tout cas la délibération a été votée. Je ne sais pas pourquoi le collègue m'interrompt. J'ai dit que ça a été voté.

(Intervention hors micro)

Très bien l'histoire va le retenir que vous êtes contre l'aide aux communes. Mais je disais que, il a été voté ici, cette modernisation qui consiste à ramener à 50 %, ce qui fait que si le dossier est réalisé au fur et à mesure que les remontées de dépenses, le solde sera versé, les acomptes successifs seront versés. On n'aura pas à demander

de reverser 70 % d'une subvention non utilisée. Parce qu'il faut savoir que vous avez eu à étudier, ici, les levées de déchéance pour des subventions attribuées en 2009. 2009, même 2004. Nous sommes venus devant vous en 2018 et en 2019 pour lever des déchéances et la plupart d'entre elles était sous la période 2011-2012 2013-2014 puisque toutes celles-là, les déchéances quadriennales arrivaient en 2019, nous avons demandé la levée. Donc, on ne peut pas dire qu'il n'y a pas de souplesse. Mais, retenez collègues que la date ne commence pas à courir à partir du dépôt de la première demande mais c'est à la signature de la convention. Je voulais rappeler cela. Maintenant pour tous ceux qui nous écoutent, j'ai voulu être court mais il faut dire et pour montrer l'illustration du principe que tous ceux qui ont déposé des dossiers et qui après instruction avec l'aide de nos services étaient éligibles, auront de l'aide. C'est ainsi que les Anses-d'Arlet 5 projets proposés ; Bellefontaine 3 projets ; Le Carbet 4 projets ; Case-Pilote 4 projets ; Diamant 6 projets ; Ducos 3 projets ; Fonds Saint-Denis 1 projet; Fort-de-France 9 projets; François 4 projets; Gros-Morne 3 projets; Le Lamentin 1 projet; Lorrain 5 projets; Macouba 2 projets; Morne-Rouge 4 projets ; Morne-Vert, 7 projets ; Prêcheur, 4 projets ; Rivière-Salée 2 projets; Robert 4 projets; Sainte-Anne 4 projets; Saint-Esprit 4 projets; Saint-Joseph 1 projet; Sainte-Luce 4 projets; Sainte-Marie 6 projets; Saint-Pierre 5 projets ; Trinité 1 ; Trois-îlets 1 ; Vauclin 3 ; l'Espace Sud 1 projet ; Cacem 1 projet ; Cap Nord 1 projet. Voilà tous les projets qui ont été reconnus éligibles et que nous soumettons à votre délibération et j'espère à votre vote sans distinction de couleur politique.

M. Yan MONPLAISIR

Je pourrais dire que vous n'avez pas favorisé Saint-Joseph.

M. le Président Claude LISE

Collègues, n'entrez pas dans des discussions en plus. Est-ce que le rapporteur en titre veut ajouter quelque chose ? Mais je lui demande d'être le plus bref possible parce que cela fait maintenant plus d'une heure que nous sommes sur la question numéro 1. Il y en a 10 autres plus 2 motions, je vous signale.

M. Louis BOUTRIN

Merci Monsieur le Président. Soyez rassuré, je serai très bref mais je tiens quand même à présenter aux élus de l'Assemblée de Martinique mes excuses pour ce retard ce matin. Alors, je vous présente mes excuses mais je dois quand même vous annoncer une bonne nouvelle puisque, après un week-end particulièrement agité où nous avons eu à gérer la situation de la SARA qui a été débloquée samedi, à gérer également la situation du port, on a pu embarquer la banane samedi. C'est la dernière livraison de cette saison bananière. Nous n'avons pas obtenu que le port soit complètement débloqué, c'est -à-dire que toutes les marchandises qui doivent entrer pour noël sont bloquées au port. Donc, les négociations de ce matin ont porté sur trois points. Le Président MARIE-JEANNE dès samedi avait donné son accord sur les deux premiers points. Le troisième point étant juridiquement infondé puisqu'il fallait obliger l'autorité organisatrice à faire en sorte qu'il n'y ait pas de licenciement pour des motifs économiques dans les 5 ans à venir. Comment peut-on imposer cela à un délégataire ? Nous avons convenu avec les deux délégations syndicales et le bâtonnier CONSTANT de retirer ce point ce matin. Donc ils ont accepté de retirer donc les discussions ont porté sur l'écriture des deux premiers points, à savoir, un, que l'on puisse respecter les dispositifs compris dans l'article 56 de la convention de délégation de services publics. Cela a été acté, on est d'accord et sur le deuxième point, nous nous sommes mis d'accord sur le périmètre pour que l'on puisse reprendre l'ensemble des salariés à la date de la résiliation effectivement de la délégation de service public. Donc voilà l'objet du retard et surtout le fait que maintenant on a l'assurance que les usagers du réseau Mozaïk vont pouvoir prendre le transport en commun et deuxièmement que la population ne sera pas bloquée durant ces fêtes de fin d'année, donc voilà.

M. Louis BOUTRIN

En ce qui concerne le dossier qui est à l'ordre du jour pour l'aide de la CTM aux communes, je serai très bref puisque je rappelle juste deux choses quand même, importantes à dire, que nous n'avons pas de contrôle d'opportunité à faire sur les projets présentés par les communes C'est très important. J'ai eu l'occasion de le dire et qu'effectivement comme le disait le collèque PAMPHILE, cette ACTC prend le relais de l'ACRC qui avait déjà vu le jour. Ce n'est pas moins quand même de 105 dossiers qui vous ont été présentés, vous les avez lus, pour un montant de plus de onze-millions-sept-cent-sept-mille euros (11 707 000 €). Je vous dois certaines explications non pas sur la répartition puisque c'est principalement de l'aménagement territorial, de l'aménagement d'équipements communaux pour 41 % et des aménagements touristiques ou fonciers pour 21 %, pour l'environnement 5 % et puis des travaux d'urgence liés, on l'a vu pour le Prêcheur, à des aléas, à des risques climatiques pour 27 %. Il y a très peu d'études. Sur les 105 dossiers, il y a 32 dossiers qui émargent au titre de la convention pour le territoire du Nord-Caraïbe pour un montant de deux-millions-trente-deux-mille-neuf-cent-cinquante-neuf euros (2 032 959 €). Je serai très bref mais il faut quand même dire qu'en dépit des échanges que nous avons eus avec les services communaux. 6 communes : Ajoupa-Bouillon, Basse-Pointe, Le Marigot, Marin, Rivière-Pilote et Schoelcher ont fait un choix, on est obligé de respecter ce choix. Ce choix c'est de ne pas transmettre de dossier là maintenant mais de reporter leur investissement sur le prochain programme de l'ACTC à venir pour des opérations qui actuellement sont en cours de définition. Donc elles ne sollicitent pas la CTM, ces communes. L'aide aux EPCI sortie du champ du dispositif 2015, cette aide a été réintroduite sur la base du potentiel fiscal et de l'effort fiscal et du nombre d'habitants de ces communautés d'agglo. Chaque communauté d'agglo a déposé un seul dossier. L'Espace Sud a choisi son siège, c'est-à-dire le siège de Rivière-Salée que nous accompagnons. N'oubliez pas, c'est quand même un projet qui est énorme, dix-huit-millions d'euros (18 M€). Il y a des possibilités de prorogation auparavant, maintenant il n'y aura plus cette possibilité. On a vu, vous avez déjà débattu, je ne reviens pas là-dessus. Donc, c'est un volume d'investissement global de l'ordre de cinquante-deux-millions-cinqcent-quarante-et-un-mille-deux-cent-soixante-quinze euros (52 541 275 €) en faveur du territoire. Un montant, je l'ai dit, direct de onze-millions-sept-cent-sept-mille euros (11 707 000 €) avec des financements croisés. Donc chers collègues, je pense qu'au vu de ces efforts, tout est perfectible effectivement, nous pouvons très bien pour éviter le toilettage qu'on a dû faire dans le budget de la CTM, le collègue MARIE-SAINTE a dit 2009 mais i'ai dit à côté 2004 parce que c'était assez embarrassant de reproduire d'années en années des subventions allouées dans le cadre de ce dispositif pour des communes dont les projets remontaient, bon, on a vu pour la ville de Saint-Pierre, cela remontait depuis 2004-2005 et on a dû procéder à des reports et in fine on était dans des positions assez inconfortables puisque ces annulations de déchéances quadriennales nous posaient problème sur le plan de la lecture budgétaire. Donc j'espère que nous allons pouvoir voter malgré les réserves que j'ai écoutées tout à l'heure. Chers collègues, c'est vraiment un effort conséquent de plus de onze-millions d'euros (11 M€) pour les communes et que nous allons pouvoir voter cela.

M. le Président Claude LISE

Je demande aux maires concernés de bien vouloir sortir avant le vote. Comment ?

M. Gilbert COUTURIER

Je vais sortir mais je dois dire que j'espère que sur les autres dossiers, on va pouvoir accélérer. Sur le Gros-Morne, il y a une personne Alzheimer qui a disparue depuis hier soir. L'hélico et la gendarmerie me demandent de monter. J'ai envie de participer... Donc sur ce point je voulais donner une information par rapport à cela.

M. le Président Claude LISE

On te remercie.

(Intervention hors micro)

M. Louis BOUTRIN

Si, si. C'est une jurisprudence de l'adjoint au maire de Nice, 1^{er} adjoint au maire de Nice qui est très récente sur ce point-là.

(Intervention hors micro)

M. le Président Claude LISE

C'est exactement ce que j'allais proposer, qu'ils sortent parce que nous allons voter.

M. Jean-Claude DUVERGER

C'est pour une explication de vote.

M. le Président Claude LISE

Oui, tu veux une explication de vote, vas-y.

M. Jean-Claude DUVERGER

Mais non, parce que.... Ce que je veux dire c'est que nous avons eu... (problème de micro). Si vous voulez, je voulais qu'on explique un peu, parce qu'on a eu une discussion et nous avons été partagés. Au départ nous sommes tous d'accord pour voter l'aide aux communes. Nous reprenons que l'aide aux communes qui arrive à cette date-là, avec tous les va et vient qui vont pour qu'il y ait délibération, pas délibération, ce n'est pas sûr que les communes puissent bénéficier. D'ailleurs, je félicite une commune qui a commencé sans avoir le budget, parce qu'on ne peut pas inscrire dans le budget, ce que nous n'avons pas encore voté. Ca voudrait dire que le budget des travaux, peut-être était en déséquilibre, puisque ce n'était pas voté. Je redis qu'il est préférable de le faire beaucoup plus tôt, notamment dans cette périodelà. Il y aura une période des élections et tout cela. Voilà pourquoi certains, je comprends, certains par-là ne voulaient pas voter. J'ai demandé de ne pas voter contre. Donc, je laisse libre le collègue qui veut s'abstenir. Nous allons voter, mais nous voulons aussi dire que nous retenons que c'est le 23 décembre 2019 on ne peut rien faire. Et les 6 communes qui ont renvoyé seront au même niveau que ceux qui ont déposé des dossiers aujourd'hui. Voilà, donc, nous allons le voter, parce que j'allais dire vo mié ou ti coco pasé caské, mé vo mié ou en rinyon pasé tou ni. Donc, on va le voter.

M. le Président Claude LISE

Merci. Donc, nous passons au vote.

Sortie des Conseillers de l'Assemblée, qui sont Maires de Communes

VOTE
Contre (0)
Abstention (1)
Ne prend pas part au vote (0)
Pour (22),
Adopté à l'unanimité moins une abstention

Donc, une abstention. Il n'y a pas de collègues qui ne prennent pas part au vote, donc, c'est la différence. Donc, ça fait ? C'est l'unanimité moins une abstention.

M. Fred LORDINOT

Est-ce qu'on peut proclamer le résultat du vote ? Je demande une proclamation officielle du vote, le nombre de pour.

M. le Président Claude LISE

Le nombre de pour. On va te donner.

M. Fred LORDINOT

Parce que dans la délibération il faudra mettre le nombre de pour....

M. le Président Claude LISE

Mais oui, mais on va te donner.

M. Fred LORDINOT

Et marquer mon abstention. Non, parce que ce n'est pas ça. Le projet ce n'est pas ça qu'il marque, pour l'histoire.

M. le Président Claude LISE

Mais oui, ton abstention a été notée. 22 pour, une abstention. Bien, collègues nous passons au 49. Projet de contrat de concession de services relatifs à la gestion, à l'exploitation et à la maintenance des machines à glace situées sur les ports territoriaux.

49. PROJET DE CONTRAT DE CONCESSION DE SERVICES RELATIFS A LA GESTION, A L'EXPLOITATION ET A LA MAINTENANCE DES MACHINES A GLACE SITUEES SUR LES PORTS TERRITORIAUX

M. Louis BOUTRIN

Merci collègues. On est en train d'essayer de corriger une situation d'inégalité dans laquelle se situe la Collectivité Territoriale au regard de son champ de compétence en termes d'aménagement, de modernisation, de maintenance des installations relatives à la pêche notamment, à la gestion de ces machines à glace. Nous disposons de 7 ports de pêche que vous connaissez. Ces machines ont subi de nombreuses pannes. Vous écoutez les informations qui nous remontent des marinspêcheurs qui vivent très mal ces situations. Ces pannes sont dues essentiellement à des défauts de maintenance sous l'ancien mode de gestion. Un diagnostic a été réalisé en juin 2017 par un bureau d'étude, CT Ingénierie, afin d'estimer l'ampleur des travaux de remise en état. Donc, depuis cela et suite au diagnostic, il y a un marché à lots de répartition pour l'ensemble des machines à glace qui a été lancé par la Collectivité. Ce marché a été notifié le 4 octobre 2018 à l'entreprise Caraïbe Froid, pour un montant de cent-quatre-vingt-dix-sept-mille-quatre-cent-vingt-deux euros (197 422 €). Ces travaux sont actuellement terminés. Deux machines à glaces seront remplacées à la fin de cette année, ce sont celles du Vauclin et du François, et pour le deuxième trimestre 2020, celles du Marin, de Trinité, et des Anses d'Arlet. Une machine à glace flambant neuve sera installée, bien sûr sur le futur port de pêche territorial de Grand-Rivière, dans le cadre de l'aménagement des super structures de ce port. Donc, ce qu'il faut savoir c'est que pour clarifier la situation juridique de ces machines, il vous est demandé de recourir à un contrat de concession, conformément à la note que vous avez dans le rapport et cette note qui date du 1er octobre 2019. Cette concession simplifiée prévoit quoi ? Elle prévoit d'une part, la gestion, l'entretien, l'exploitation et la maintenance de l'ensemble des machines de production de glace qui sont situées sur les différents ports de pêche territoriaux en assurant aussi bien des prestations préventives que curatives, des installations frigorifiques que de leurs structures métalliques. Deuxièmement, c'est la vente, et c'est là qu'on a un p'tit souci, la vente exclusivement aux professionnels de la pêche avec l'encaissement des recettes. Cette concession est prévue pour une durée d'une année, et sera renouvelable chaque année. Alors, le prix de la vente de la glace est fixé à 6 € TTC pour 50 kg de glace, et 80 € TTC à partir d'une tonne. Donc, je ne vais pas entrer dans le détail. La seule chose que vous devez savoir c'est que cette vente doit se faire exclusivement aux professionnels de la pêche qui vont pouvoir apporter, suivant la tarification que je viens de vous proposer l'encaissement des recettes consécutives. Il vous est demandé de vous prononcer sur le principe et le lancement de la procédure de passation de ce marché de concession de services simplifié pour l'exploitation et la gestion de ces machines à glace, et bien sûr, de donner mandat au Président du Conseil Exécutif, pour pouvoir exécuter les décisions de l'Assemblée.

M. le Président Claude LISE

Avis de la commission des Finances

M. Michel BRANCHI

La commission a émis un avis favorable. Les commissions.

M. le Président Claude LISE

Politique de la mer.

M. Raphaël MARTINE

Avis favorable.

M. le Président Claude LISE

Bien. Vous avez la parole. Collègue LORDINOT.

M. Fred LORDINOT

J'espère que mon intervention ne va pas susciter trop de débat, puisque personne ne veut prendre la parole. D'abord, je me réjouis avec beaucoup de Martiniquais du déblocage de la situation au port et autour de la raffinerie, du point névralgique du pays, après cette rencontre imposée, apparemment au Conseil Exécutif et à Martinique Transport concernant la situation du transport de personnes sur le territoire de la CACEM. C'est une sage décision si vous avez donné droit aux revendications aux salariés qui se sont exprimés ici, la semaine dernière, suite au vote majoritaire des membres de l'Assemblée qui ont souhaité les entendre. Cela signifie donc que vous, progressivement, vous vous rendez compte qu'il faut être transparent, dire la réalité aux transporteurs, et finalement passer à la phase suivante, inscrire les sommes budgétairement. Vous avez voté un budget que nous avons rejeté la semaine dernière, notamment parce que ce budget ne comprend pas dans les chapitres transport, les sommes nécessaires au fonctionnement de la régie que vous prévoyez à partir d'août 2020. Compte tenu des documents qui sont en notre possession, parce que je le rappelle c'est l'Assemblée de Martinique qui vote une délibération qui permet de verser des sommes à Martinique Transport. C'est donc l'argent de la Collectivité qui doit être contrôlé par les membres de l'Assemblée. Donc, vous n'avez pas prévu, au chapitre transport, les sommes nécessaires au paiement des salariés si vous les reprenez tous. Donc, vous devez nous annoncer la date d'une décision modificative qui va permettre de faire fonctionner cette régie, si vous la mettez en œuvre entre le 1er août et le 31 décembre. Aujourd'hui, je le répète, ces sommes ne sont pas prévues dans le budget de la Collectivité de Martinique. Et d'ailleurs, j'espère que vous allez mettre fin à une pratique qui a eu lieu pendant ces 2 dernières années, vous n'avez pas payé Vinci, donc, vous étiez obligés de payer des millions d'euros de pénalités de retard. Si vous aviez donné cet argent aux transporteurs martiniquais, peut-être qu'il n'y aurait pas eu tous les désordres auxquels on a assisté. La deuxième chose, c'est que vous avez pris une partie de la dotation qui a été versée à Martinique Transport, vous l'avez reversée au budget général de la Collectivité, et je vous demande d'arrêter ces tours de passe-passe budgétaire, et de consacrer les sommes nécessaires à un fonctionnement pertinent et performant du transport public de voyageurs dans notre pays la Martinique. C'était pour la mise au point après l'intervention du Conseiller exécutif. Le cher collègue, Conseiller exécutif, est maltraité, celui qui s'occupe de la pêche. J'espère que bientôt. il ne faudra pas qu'il soit accompagné d'un escadron de gendarmerie pour le protéger, pour éviter qu'il soit séquestré par les marins-pêcheurs, par exemple. Puisque la réalité du fonctionnement c'est quoi, des machines à glace ? Aujourd'hui, les informations que j'ai, tout simplement en rencontrant les marins-pêcheurs, c'est que même si on fait une distinction entre port de pêche et puis appontement d'intérêt territorial. Aux Anses-d'Arlets, la semaine dernière, la machine ne fonctionnait pas, la machine à glace, celle de Sainte-Anne était en panne. Grâce à l'association des marins-pêcheurs du Prêcheur, qui est gérée par l'association, la machine a été réparée. A Saint-Pierre, elle est en panne, à Bellefontaine elle est en panne, à Ducos, elle est en panne, Aux trois-Ilets, elle est en panne. Donc, il y avait un problème pour la profession. Comment pêcher sans glace. Aujourd'hui, les marins-pêcheurs, par exemple, la semaine dernière, font appel aux privés qui vendent de la glace comme nous, comme pour les fêtes de Noël, nou kay achté 3 saché glason rapido, à la station, eh ben, c'est le sort réservé, hélas, aux professionnels de la pêche en Martinique. Vous dites que vous avez hérité d'une situation, mais je vous le répète, ça fait 4 ans que vous êtes là. Ca fait 4 années que vous êtes là. Donc, systématiquement, dire non, ce n'est pas moi, ce n'est pas moi, j'ai trouvé une situation. A un moment donné, je pense que vous aurez d'ailleurs du mal à la dire lors de vos conférences dans le cadre des campagnes électorales pour les municipales dont je crois savoir qu'au Carbet, il y aura un candidat Conseiller exécutif qui soumettra son bilan aux électeurs. Vous nous proposez un système de concession. Lorsque l'on regarde le tableau que vous donnez dans le dossier papier, la dernière page du tableau; vous nous dites que le concessionnaire s'appuie sur un montant de recettes estimé de deux-cent-trois-mille-cinq-cent-vingt euros (203 520 €). Donc, j'ai regardé les détails. Ça signifie qu'à Grand-Rivière, par exemple, il serait vendu 10 tonnes de glace par mois. A Grand-Rivière, on vendrait 10 tonnes de glace par mois.

M. Louis BOUTRIN

3.

M. Fred LORDINOT

Ah! Tu n'as pas bien lu le tableau. Tu n'as pas bien lu le tableau. Si tu me fais 3 c'est que Tu n'as pas bien lu le tableau, relis.

M. Louis BOUTRIN

3 tonnes par jour. Je ne vais pas faire de débat, c'est dans l'annexe 1. Il faut aller à l'annexe 1.

M. Fred LORDINOT

Non, non, non, non, collègue, tu n'as pas bien lu ton dossier. Je ne sais pas si c'est le technicien qui a préparé pour toi. Regarde le dernier tableau de la page finale qui donne le montant estimé. Tu as des quantités multipliées par des prix qui te donnent un montant total. C'est ce tableau-là qu'il faut voir. Et il te dit qu'à Grand-Rivière, production estimée en tonne par mois, le chiffre qui est marqué en face de la ligne c'est 10. Tu me connais, tu sais bien, qu'avant de venir ici, avant de parler j'ai regardé, et je regarde attentivement. Ce n'est pas possible de faire 10 tonnes de glace par mois à Grand-Rivière. Ce n'est pas possible. De la même manière que...même à Trinité, il y a la collègue de Trinité là, j'ai discuté avec I dynamique Président de l'association des marins-pêcheurs de Trinité, qui avait donné une interview le jeudi 12 décembre à France-Antilles, Jean-Michel COTREBIL, qui disait que c'était catastrophique ; dans cette interview, et je partage son point de vue. La contre publicité qui était faite sur les langoustes produites localement par les marinspêcheurs à cause d'une communication désastreuse sur la chlordécone où un reportage passé sur la 5 par quelqu'un qui déraillait la production de langoustes martiniquaises, en disant que lui-même il n'en mange pas. Et ce qu'il dit ce marinpêcheur conscient martiniquais, le président des marins-pêcheurs, il dit mais à qui profite le crime ? A qui profite la vente de queue de langoustes congelées en Martinique? C'est ça le vrai débat. Le vrai débat, c'est qu'aujourd'hui les marinspêcheurs martiniquais ont été pénalisés par une communication, je dirais, inconsciente, irresponsable, sur la chlordécone, qui fait qu'un certain nombre d'opérateurs touristiques maintenant se tournent vers les langoustes congelées. En ce qui me concerne, moi je défends la production de langoustes locales. Parce que le marin-pêcheur, il y a 2 moments où il peut équilibrer son compte d'exploitation. C'est quand il vend à la saison des oursins où là i ka ni en rentrée d'argent supplémentaire. et puis à la fin de l'année où il attend dans une technique très locale, très particulière d'un vivier qui permet d'assurer aussi des revenus pour le compte d'exploitation de l'entreprise. Donc, je vous demande d'utiliser les fonds européens, il y a quelque chose qui a été votée la semaine dernière pour qu'il y ait une vraie campagne de publicité faite autour de la qualité des produits pris par les marins-pêcheurs martiniquais, et inciter les Martiniquais à consommer notre production locale. Ça c'était pour la partie chlordécone. Hélas, hélas. Donc, je reviens sur cette question de glace. Vous mettez qu'il y aura 25 tonnes de glace vendues à Trinité par mois. Ce n'est pas possible. Ce n'est pas possible. Il suffit de parler à un marin-pêcheur il vous le dira. Donc le programme que vous proposez ne correspond pas à la réalité financière. Parce que comment on va calculer le prix de revient d'un kilo de glace? Là, on parle entreprise, on parle gestion. Une entreprise de pêche c'est une entreprise. Il achète une matière première. Il achète l'essence chaque semaine. Si ou soti 3, 4 fois, i za ni pou 1 500 € l'essence. Et comment se produit un kilo de glace ? Avec de l'électricité et de l'eau. L'eau qui a un coût, l'électricité qui a un coût, et puis le cout de fonctionnement de la machine. La Machine que vous devez aussi amortir. Donc, j'émets quelques réserves, mais sur la viabilité d'un tel projet pour le concessionnaire. Le risque majeur qu'il y a pour le marin-pêcheur, c'est que ce système n'aboutisse à une augmentation du prix du kilo de glace. Est-ce que le prix sera imposé au concessionnaire ? Et est-ce que vous allez vous engager à lui donner une compensation en cas de non-équilibre? C'est ça la question, parce qu'aujourd'hui, autant nous sommes tous, je suppose, favorables à ce que le prix de la glace soit le moins élevé possible pour le marin-pêcheur ; nous sommes favorables à cela, je pense tous ici : autant économiquement, il faut pouvoir gérer cela ; Si c'est un concessionnaire privé, lui il va partir sur le cout de revient de gestion réelle du kilo de glace. Donc, je vous invite, très simplement, c'est une proposition, à revoir votre projet, à le revoir. Et en attendant, et c'est là où c'est une proposition, que nous Collectivité, Collectivité de Martinique, que nous assumions la gestion en direct des machines à glace. Ça c'est ma proposition. Et que l'on paie un technicien dont ce serait la mission, ou ni en loto, i ni le matériel, et là, les rapports annuels, je partage ce système de rapports annuels, et son rôle c'est de faire en sorte que 24h/24, il y ait de la glace disponible dans les machines à glace. Ne me dites pas que ce n'est pas possible. Vous créez toutes sortes de régies, pour toutes sortes de choses, sauf pour ce qui est nécessaire. Donc...

(Interventions hors micro)

M. Fred LORDINOT

Créez l'outil nécessaire qui permette d'assumer la gestion de ces machines, de garantir une disponibilité continue de la glace aux marins-pêcheurs, mais surtout de lui fournir la glace à un prix acceptable économique qui lui permet de rentabiliser ses équipements et de vendre du poisson frais aux Martiniquais. Voilà donc ma proposition. J'attends votre réponse pour déterminer mon vote.

M. le Président Claude LISE

Collègue LIMIER.

Mme Nadia LIMIER

Oui, le voudrais intervenir sur ce rapport. Je vais aller vite. Je veux dire premièrement que ce qui m'intéresse en tant qu'élu, et je pense que ce qui intéresse les marinspêcheurs aujourd'hui, c'est d'avoir une machine à glace opérationnelle. Parce que le métier de la pêche c'est un métier très dur. Etre marin-pêcheur aujourd'hui c'est très, très dur, c'est comme être agriculteur, ce sont des métiers pénibles. Lorsqu'un marinpêcheur arrive. Kom on di mwen ka rivé atè, bo lanmè, lè i ka débatjé épi pwason'y lan, sa ka entérésé'y sé ke i ni laglas pou y konservé pwason'y, sé dajà sa ki ka intérésé'y. Ke machin-an fè ven ton, i fè senkant ton, i fè trant ton, sé pa sa ki ka intérésé'y an premié lieu. Épi nou dézinié an konsésione, si Caraïbe Froid asepté di pran konsésion-an sé paske i té ni an étude de marché ki fèt. I kalkulé kan menm, i ni dé bagail ki fet. Mwen ka pansé ke i pa pren'y kon sa. Alor si i sav i té ka alé à la perte, mwen pa ka pansé i té kay asepté pran marché-a, dézièmman. Et troizièmman pou informé kolèg-la Préchè sé...Nou bien ni an APIT sé la Charmeuse i yé. Préchè machin a glas nou-an sé comunal. É mwen ka raplé ke nou voté isi-a é mwen voté à dé men, konsernan machin a glas Préchè-a é ke i risivrè an subvansion de la Collectivité Territoriale de Martinique, menm si i paté en lè APIT la Charmeuse-là. Donc sé tou sa mwen té lé di. Sa ki pou intérasé nou en tan k'élu, sé ke sé maren péchè-a pa soufè. Paske Préchè yo soufè, Grand-Riviè yo ka soufè. Ni an lo komun. Épi pou raplé osi ke lè nou koumansé, nou alé à la rankont, ant komision politik de la mer nou alé à la rankont an serten nomb de marin-pêcheurs du sud, et dot kolèg rankontré sel du nord et du sud. É BOUTRIN dayeur rankontré lé marenpéchè, ni an travail ki ka kan menm fèt épi lé marenpéchè. Mwen ka eskizé mwen mwen ka profité di mikro-a la jodi-a pou eskisé mwen oprè des marins-pêcheurs du Précheur, ke mwen pa oublié yo, ke sété mwen ki paté disponib, sé pa le kolèg BOUTRIN, paske yo lé mwen ètre là lorske réunion-an kay fet épi yo. Mwen ké convienn di an dat épi yo pou nou renkontré-nou. Donk sa mwen lé di sé ke ni en travay ki ka fet pou lé marenpéchè Matinik-la. Fok nou pa pansé ke yo oublié. Dernièreman mwen kwouè yo renkontré Voklen, Sentan. Donk, sa ki pou intérésé nou en tant kélu de la kolektivité, sé ke sé marenpéchè-a arété di soufè. Paske sa primowdial, sa ésensiel, sa menm obligatwar ke yo ni an machin a glas, mèsi.

M. le Président Claude LISE

Le Conseiller exécutif Daniel MARIE-SAINTE demande à apporter des précisions.

M. Daniel MARIE-SAINTE

Merci. Alors, c'est un dossier que je suis en parallèle, en même temps, simultanément, avec le collègue BOUTRIN. Pourquoi ? D'abord parce que lorsqu'il a établi l'état des lieux, nous avons vu que dans le parc de machines, beaucoup étaient à l'arrêt. J'ai utilisé un terme qui est cher à certains. Et comme ca été dit dans le rapport, il y avait un défaut de maintenance. C'est un matériel qui est exposé à la corrosion, à l'air marin, puisque c'est au bord de la mer, et ca demande beaucoup d'entretien. Ensuite, c'est un matériel qui sert à produire un produit, une marchandise qui est vendue. Donc, nous avons fait 2 choses, à la demande donc du collègue BOUTRIN, nous avons fait, compte tenu des compétences qui me sont attribuées, je suis intervenu à 2 niveaux. Premièrement, pour remettre à niveau le parc de machines à glace. Je rappelle qu'il y a, que toutes les machines à glace qui existent ne sont pas la propriété de la CTM. Il n'y en a que 7 qui sont la propriété de la CTM. Il y en a d'autres qui sont gérées de manière commerciale puisque tout un chacun peut aller acquérir de la glace en paillette. Première chose dont nous nous sommes rendus compte, que c'est une propriété publique qui sert à faire du commerce. Nous avons regardé comment par le passé, ca avait été géré. Certaines avaient été attribuées à des communes, d'autres au Comité des Pêches ou à telle ou telle association par de simples conventions de gré à gré. Nos services juridiques nous ont dit ceci n'est pas très conforme à la législation actuelle, et que le représentant de l'acheteur public, et c'est l'une des fonctions qu'on m'a donnée, vous savez que c'est une fonction périlleuse, sensible, doit strictement veiller à ce que la gestion de cet

outillage public se fasse conformément aux textes de la commande publique. Donc, voilà à ces 2 titres que j'interviens. Alors la première compétence c'était de remettre à niveau. Nous nous sommes rendu compte que ce sont des machines qui demandent de la maintenance, donc, il faut qu'à un certain moment elles soient mises à l'arrêt. Et quand c'est mis à l'arrêt, si la machine est unique sur le port, il n'y a plus de glace sur le port. Donc, première décision que nous avons prise, et c'est là-dessus que je voulais attirer votre attention, c'est noté dans le dossier, si vous avez vu le tableau annexe technique, nous mettrons 2 machines à glaces sur chacun des ports concernés, de manière à ce que lorsqu'on fait la maintenance, lorsqu'une machine est à l'arrêt, l'autre continue à fournir de la glace. Donc, ça c'est la première innovation que nous apportons. Nous sommes en train, comme ça a été dit dans le rapport, nous avons passé un marché, et c'est en train, progressivement de se remettre à niveau. Mais il fallait régler le problème de leur gestion, une fois qu'elles sont remises à niveau, une fois que les machines sont installées, et c'est là que nous avons fait une consultation juridique. Nous avons étudié toutes sortes d'hypothèses. Celle qui était suggérée par un des membres de l'Assemblée est absolument interdite à la Collectivité. Nous avons perdu, depuis le début de décembre 2015... la clause de compétence générale nous interdit de faire du commerce nous-mêmes. Rappelezvous l'hypothèse qui avait été prise pour le pôle joaillerie où le préfet a fait annuler la délibération, nous n'avons pas le droit de faire du commerce. Donc, une fois ceci éliminé, il fallait trouver une autre solution. Tous nos juristes nous disent, une mise à compétition, faire donc un appel à candidature. Et c'est ce qui est dans tous les scénarii qui ont été présentés, le Président MARIE-JEANNE a retenu de vous proposer la mise à concession, aux risques et péril du concessionnaire. Donc, prochainement, dès que vous aurez donné l'autorisation, un appel à candidature sera lancé, et la commission idoine pour attribuer, attribuera. Voilà ce que je voulais dire. Donc, 2 machines, mais également, c'est donc quelqu'un qui aura une concession aux risques et périls qui vont devoir être choisies pour gérer ces machines, sous le contrôle du propriétaire qu'est la CTM. Voilà les éléments que je voulais apporter.

M. le Président Claude LISE

Oui, collègue LORDINOT.

M. Fred LORDINOT

Oui, Président, suite à la longue intervention d'un deuxième Conseiller exécutif dans le débat, je suis contraint de demander la parole. Parce que j'ai cru comprendre tout à l'heure, suite à une intervention précédente, que la concession avait été attribuée. Donc, là, je remercie le collègue qui nous dit que la concession n'est pas attribuée. C'est marqué dans le dossier, le contrat qui concerne l'entreprise Caraïb Froid, et je suis très content pour cette entreprise consistait...

(Interventions hors micro)

M. Daniel MARIE-SAINTE

Ce sont des travaux...

M. Fred LORDINOT

Collègue, ne t'énerve pas...

M. Daniel MARIE-SAINTE

Caraïb Froid remplace les machines, ce n'est pas la concession pour vente de glace.

M. Fred LORDINOT

Collègue, ne t'énerve pas. Laisse-moi répondre, je ne t'ai pas interrompu. Laisse-moi...laisse-moi. Voilà, je peux parler Président ? Donc, dans le dossier à la page 2, il est bien marqué que c'est un marché à lots de réparation de l'ensemble des machines à glace qui a été lancé par la Collectivité le 4 octobre 2018 à l'entreprise

Caraïb Froid pour un montant de cent-quatre-vingt-dix-sept-mille euros quatre-centvingt-deux virgule trente-cing centimes (197 422,35 €). Ces travaux sont actuellement terminés. C'est bien ce qui est marqué ? Je sais bien lire ? Donc, la concession ce n'est pas à Caraïb Froid. On est bien d'accord. Maintenant, je parlais du point 2, le projet de concession. Maintenant vous dites que vous avez fait faire des études juridiques. Nous savons lire. L'Assemblée n'a pas les moyens de réparer ses micros, mais les membres de l'Assemblée savent lire. Donc, donnez les consultations. Même si nous ne mettons pas la robe noire, mais même en la mettant nous nous trompons sur des articles en matière de transport. Donc, il faut faire attention. Donc, me dire que nous n'avons pas la possibilité de le faire, ne me semble pas correspondre à la législation en vigueur. Mais c'est mon point de vue. Je ne l'ai pas endossée cette robe noire. Mais je suis restée assis un certain nombre d'années sur les bancs de l'université de Toulouse 1, où j'ai eu pendant de longues années, comme voisin celui qui est assis à côté du Président LISE, puisqu'il était dans cette même faculté que moi, l'actuel directeur général des services. Donc, il sait que le diplôme je l'ai eu en même temps que lui, mais avec un certain nombre de notes très acceptables.

M. Yan MONPLAISIR

Ou sé en gran grec alo

M. Fred LORDINOT

Sé ou chabin té ka palé lè i té ka palé de grand grek, sé pa di mwen. Et je profite pour dire là, pour dire que tout à l'heure, on a parlé de subventions aux collectivités, je veux rendre hommage au travail fait par le Président LISE quand il était Président du Conseil Général à partir de 1980...

(Interventions hors micro)

M. Fred LORDINOT

Oui, paske zot ka oublié-y. Zot ka palé de l'ARPEL de tout kalté bagail, de la Région, et le Président, oui, le Président du Conseil Général a beaucoup accompagné des projets communaux dans le cadre d'aides aux communes. Vous auriez pu au moins rappeler cela. Je ne suis pas de votre Majorité, mais je le dis ici publiquement pour que ça soit là, pour l'histoire aussi. Donc, agissons avec, je dirais, toujours un même état d'esprit, de reconnaissance fait par le travail d'autres personnes que soi. Agissons avec bienveillance. L'année 2020, ce sera sous le signe de bienveillance vous concernant. Donc, je reviens à ce dossier. Je vous dis que votre projet de concession il ne tient pas la route économiquement. Et pouvez-vous ajouter une clause avant que le Conseiller exécutif nous réponde qui garantit que tous les marinspêcheurs vont bénéficier du prix marqué dans le dossier. Faire une clause qui dit qu'il n'y aura pas d'augmentation du prix de la glace pour les marins-pêcheurs. Si vous me dites cela, il n'y a pas de souci. Si vous le dites, si vous l'écrivez, je suis prêt à le dire, les transporteurs nous montrent qu'il faut écrire. Il faut écrire que dans le projet de concession, vous dites bien qu'il n'y aura pas d'augmentation du prix de la glace pour les marins-pêcheurs. Parce que lorsque l'on prend le tableau, je le répète, quel que soit le volume de production de la glace, même si on peut partager votre stratégie de mettre 2 grosses machines sur les principaux ports, vous avez mis 2 machines parce que c'est là où il y a le plus d'utilisation. On est d'accord sur cela. Le plus d'utilisation de glace. Ce sont, on va dire, ce qu'on va appeler les gros bateaux qui consomment la glace. Mais je vous dis que vous avez mis...Mais je reprends les chiffres, puisque le collègue, il n'avait pas très bien compris, enfin je ne sais pas, ce que je disais. Voici les chiffres que vous avez marqués dans le dossier. Ansesd'Arlets, production estimée en tonne par mois : 17. Marin, : 50, Trinité : 25, case-Pilote : 60. A Case-Pilote, en passant, il y a un p'tit souci juridique là sur les machines à glace. Il y a une machine qui fonctionne dans des conditions dont on ne sait trop bien comment. Mais peut-être que vous allez porter des éclaircissements sur cela. Vauclin : 25 tonnes ; François : 25 tonnes ; Grand-Rivière : 10 tonnes. Et je le répète.

Cela signifie qu'à Grand-Rivière, on ferait la moitié du tonnage à peut-près de François et de Vauclin sur le nombre de marins-pêcheurs que l'on sait. Et vous donnez le chiffre estimé en mois de 212 tonnes. Je vous le répète, votre chiffre n'est pas réaliste. Il n'y a pas un équilibre économique dans votre projet. Donc, pour ne pas être trop long, je vous demande si vous pouvez inscrire dans votre projet de concession qu'il n'y aura pas d'augmentation pour les marins-pêcheurs du prix qui est affiché là aujourd'hui pour la vente de glace. Vous l'avez affiché dans le dossier à la page 3. Le prix de vente de glace est fixé à 6 € TTC pour 50 kg et 80 € TTC à partir d'une tonne de glace.

M. le Président Claude LISE

Je passe la parole au rapporteur.

M. Louis BOUTRIN

Oui, Président, je crois que tout a été dit par la collègue LIMIER, par le collègue Daniel MARIE-SAINTE; Mais pour qu'il n'y ait pas de confusion dans les esprits, en ce qui concerne le tableau que vous avez en annexe, pour la commune de Grand-Rivière, puisqu'au-delà des mots, il y a des écoutes, il y a des marins-pêcheurs qui nous écoutent également, donc, il ne faut pas créer, je dirais une angoisse là où il n'y en a pas. On n'a pas introduit d'augmentation du prix de la glace pour les marins-pêcheurs. Donc, ce n'est pas d'actualité. En ce qui concerne les chiffres, la production estimée en tonnes par mois, en ce qui concerne Grand-Rivière, vous l'avez dans le tableau, à l'extrême droite du tableau, est de 10 tonnes. Ce qui va vous donner par an, on multiplie par 12, ça va faire 120 tonnes. Et si on multiplie par le prix de la tonne qui est 80 €, ça vous donne 9 600 €. Donc, ce n'est pas…je ne sais pas…On n'a pas besoin d'aller sur les bancs de la faculté de Toulouse pour comprendre ce tableau.

(Brouhaha)

M. Louis BOUTRIN

Ce tableau se comprend facilement. J'avoue qu'elle était facile celle-là. Non, non. J'avoue effectivement qu'elle était facile.

M. Fred LORDINOT

On comprend qu'il ne faut pas qu'on te confie la gestion d'une entreprise. Je comprends qu'il ne faut pas qu'on te confie la gestion d'une entreprise. Parce que si tu confonds la production estimée avec la production vendue, c'est que l'entreprise n'ira pas loin.

(Rires)

M. Louis BOUTRIN

Donc le tableau est relativement clair, chers collègues, je vais vous demander, sur la base du prix et des études qui ont déjà été effectués par la société qui nous a accompagnée, je vais vous demande d'accepter que l'on puisse, un, puisque c'est bien ce dont il s'agit, ce sont des contrats de concession simplifiés que l'on vous propose aujourd'hui, pour à la fois, la gestion, l'entretien et la maintenance. C'est ce qui fait défaut actuellement, et ensuite, de fixer le prix de vente de la glace à 6 € TTC pour les 50 kg et 80 € pour la tonne. Voilà chers collègues, merci.

M. le Président Claude LISE

Bien, nous passons au vote.

VOTE
Contre (0)
Abstention (1)
Pour (23)
Adopté à l'unanimité, moins une abstention.

Donc, une abstention. Donc, 23 pour avec les procurations. Nous passons au 50. Il s'agit de la définition de la strategie de soutien au déploiement et a la gestion du parc de dispositifs de concentration de poissons.

50. DEFINITION STRATEGIE DE SOUTIEN AU DEPLOIEMENT ET A LA GESTION DU PARC DE DISPOSITIFS DE CONCENTRATION DE POISSONS (DCP)

M. Louis BOUTRIN

Chers collègues, ce dossier devrait pouvoir faire l'unanimité et devrait pouvoir aller très vite. Il s'agit effectivement de doter la Martinique et singulièrement le Comité Régional des Pêches d'un outil indispensable à la pratique de la pêche actuelle que nous connaissons. 80 % de la pêche est pratiquée sous DCP. 80 % de la production actuelle provient des DCP, or il y a une raréfaction des DCP liée à des facteurs multiples, dont, au fait que nous soyons très exposés aux ouragans et à la houle avec une perte des DCP. L'idée c'est d'aller plus loin, de fabriquer 6 DCP lourds de manière à ce que l'on puisse affronter ces aléas, et 2, mettre 10 DCP légers. Le tout pour un total de deux-cent-vingt-mille euros (220 000 €). Ces DCP devraient nous permettre, comme je le disais, de soutenir la filière pêche en répondant rapidement aux besoins de la profession. Il s'agit d'avoir 2 orientations possibles. Une qui est l'élaboration de marchés qui va inclure des prestations de fabrication, de pose, d'entretien de DCP tout autour de la Martinique et puis, une deuxième proposition, c'est de verser cette contribution financière directement au Comité Régional des Pêches pour la réalisation de ce programme. Donc, je vous rappelle que c'est une mesure qui peut être financée dans le cadre du FEAMP, la mesure 38 du programme opérationnel 2014-2020 du FEAMP, qui va permettre le financement et l'installation de DCP dans les régions ultrapériphériques. Il vous est demandé, chers collègues, d'opter pour la deuxième proposition que vous trouvez dans votre dossier, à savoir, le versement d'une contribution financière directe au Comité Régional des Pêches de manière à ce que l'on puisse relever ce défi, nonobstant le fait que nous ayons actuellement 33 % du littoral atlantique qui soit interdit à la pêche et ca, lié à l'impact, je n'ai pas fait une mauvaise publicité, c'est une réalité à la fois environnementale et sanitaire, nous devons prendre cela en compte, 33 % du littoral actuellement impacté par une certaine molécule. Voilà.

M. le Président Claude LISE

Avis de la commission Politique de la mer.

M. Raphaël MARTINE

Avis favorable.

M. le Président Claude LISE

Finances.

M. Michel BRANCHI

Avis favorable.

M. le Président Claude LISE

Bien. Qui demande la parole ? Collègue LORDINOT.

M. Fred LORDINOT

Précisément, à l'université de Toulouse on apprend aussi des guestions de pêche. sur les bancs de la faculté de droit. Mais quand on lit le dossier, c'est cela. Je sais que vous nous les envoyez, moi, je les lis. Et je fais mes interventions à partir de mes lectures, rien d'autre. Vous nous proposez là encore un système qui ne va pas fonctionner. Aujourd'hui, tout le monde partage cette idée. Il faut aller chercher le poisson plus loin, puisque la pêche côtière connait le désastre que l'on connait, toute une partie des côtes interdites à la pêche, pollution chlordécone, un prix de l'essence qui n'a cessé d'augmenter quand le prix d'un kilo de poissons est toujours environ de 12 €, et puis surtout des conditions économiques, une concurrence de produits importés de plus en plus, comme moi-même, quand je passe devant les rayons je regarde les prix et les quantités, mais ce n'est pas là que j'achète le poisson. Et c'est ça. Comment faire aujourd'hui pour permettre à une profession de survivre parce que cette profession, de mon point de vue, est menacée. La profession de marin-pêcheur en Martinique, les petites pêcheries traditionnelles sont menacées aujourd'hui dans le bassin caribéen. Il faut donc investir massivement pour permettre qu'il y ait un accès favorisé à la ressource et privilégier les conditions économiques de l'exploitation. C'est pourquoi je soutiens, le Président LISE y était, aux Assises de la mer, une demande formulée par l'association et par les marins-pêcheurs, réunis dans leurs corporations, la suppression d'un certain nombre de charges sociales, l'exonération pour une durée à définir avec l'Etat des charges sociales qui aujourd'hui concernent cette profession. Puisqu'il s'agit là, d'accès aux fonds publics. Et que dit-on à un marin-pêcheur quand il vient déposer un dossier pour avoir des fonds publics ? Vous n'êtes pas à jour de vos charges sociales et fiscales, Monsieur, repartez. Et tant qu'on n'aura pas traité cette question de fonds, l'écrasante majorité des entreprises de pêche de Martinique ne sera pas éligible aux différents fonds. Je ne veux pas blesser votre bobo là où ca fait mal, c'est que sur le fonds européen pour les affaires maritimes et pour la pêche, où vous nous dites que vous êtes à 25 % de programmation et ou le montant payé est pour le moins rikiki. Je vous invite donc à faire en sorte que ces sommes-là soient utilisées. Et je vous offre là une proposition pour pouvoir le faire. C'est juste ça. Puisque je ne partage pas le système qui consiste à dire ca fait 2 ans qu'on a mis dans le budget 225 000, je ne sais pas 220 000 ...

M. Louis BOUTRIN

220...

M. Fred LORDINOT

220, pour le Comité des Pêches, à la limite, yo pa sa sèvi. Donc, finalement nou ka bayo-y pou di yo fè DCP. Non. Sé pa kon sa. Parce que d'après ce que je crois savoir du Comité des Pêches, si mwen menti, ni en moun ké kontredi mwen. Même pour financer les salaires, aujourd'hui, ils utilisent justement les recettes des machines à glace pour payer. C'est une sorte de fond de roulement pour faire fonctionner le comité. Et c'est ce contre quoi je m'insurge, et je dis qu'il faut accompagner davantage ce comité pour lui permettre d'aller vers des actions de structuration. Et la proposition que le voudrais vous faire, c'est que nous, Collectivité, là oui, nous créerions une entité, une entité pour les dispositifs de concentration de poissons, publique. Et je salue l'intervention remarquable d'un ancien Président du Comité des Pêches, Monsieur René ADEMAR, lors des Assises de la pêche. Ben oui, mé ou pé soukoué tet-ou, fè rol, mé mwen ka salué marin-péchè-a. C'est qu'il a donné une définition juridique du DCP à l'abandon, il dit c'est une épave, et il milite pour une chose, avec d'autres marins-pêcheurs. Il y a une discussion chez les marinspêcheurs, est-ce que les dispositifs collectifs doivent être des dispositifs publics ou privés ? En ce qui me concerne, je partage l'idée que ces dispositifs doivent être des dispositifs collectifs publics. Et c'est la raison pour laquelle nous pouvons créer une filière de conception de DCP, de réalisation de DCP, de pose de ces DCP, et d'entretien. Et ne me dites pas que juridiquement ça n'a pas été possible. Dans le

dossier à la page 3, vous dites quoi ? Il est important de rappeler que lors de la consultation précédente, menée par l'ex-Région en 2012, le lot entretien avait été déclaré infructueux. Par ailleurs, les conclusions du rapport intermédiaire du projet d'amélioration de la gestion du parc de DCP de Martinique, mené par le Comité Régional des Pêches en partenariat avec la direction de la mer en 2019, souligne le manque de disponibilité en local d'entreprises spécialisées dans la relève de DCP pour le changement et la réparation en mer. Nous avons donc avec ces travaux faits par la direction de la mer, l'argument juridique pour nous substituer là, à la défaillance du secteur privé. Donc, nous pouvons bien créer, eh oui, eh oui, c'est du droit. ON peut vérifier. Si vous voulez, faites une consultation, mais donnez-nous, nou sa li. Si zot ka fè consultation juridique sé épi lagen Kolectivité-a, ban ou-y. Fè en konsultation nou sa li. Là, vous donnez l'argument qui permet de faire que nous pouvons créer par exemple une structure publique en association avec...Ah oui! Oui, mais, il ne suffit pas de secouer la tête quand je parle, collègue. Il faut maintenant me répondre par des arguments. Donc, créer une structure publique qui permet d'associer le marin-pêcheur et de construire ces DCP. Et cette structure-là, puisqu'elle est justifiée par l'état du marché qui dit que le secteur privé est défaillant. Et donc, lorsqu'on se reporte à la suite du dossier dans l'annexe sur la mesure 38 du fonds européen, l'objectif de la mesure, sur le volet 1, investissement en matière d'équipement, là ça correspond aux critères, installation des dispositifs de concentration de poissons, ancrés. Lorsque vous allez dans les conditions d'éligibilité on vous dit que c'est possible par des comités régionaux ou bien par des organisations de producteurs. Lorsqu'on va sur les critères géographiques, on dit que la Réunion, la Guadeloupe, la Martinique, la Guyane sont éligibles. Lorsqu'on vous dit sur les critères, sur les thématiques, il n'y a pas de souci, nous répondons à tous les critères. Sur les aspects financiers, c'est dit aussi, dépenses d'investissement et d'installation des dispositifs de concentration de poissons ancrés. L'intensité de l'aide publique, il y a un encadré, à la fin de la page 5, qui vous, 'pour ce qui concerne les régions ultrapériphériques, l'intensité de l'aide publique pourrait être portée à 100 % des dépenses totales éligibles au cas par cas, pour les projets cofinancés par l'Etat et les fonds structurels de l'Union Européenne. Eh ben, c'est la voie que je vous propose. Allons chercher là, les fonds structurels à 100 % pour mettre en place cette filière des dispositifs de concentration de poissons. Allons faire en sorte que cette société cherche les Martiniquais. Il y a en a au Prêcheur, il y a des gens compétents au Prêcheur pour poser et entretenir, je ne vais pas les citer, mais ils sont connus. Ce sont des professionnels de la plongée sous-marine qui savent naviguer. Ah, tu sais. Bon, donc, ces personnes peuvent aider à la structuration de la filière et faire que nous, Collectivité, nous montons ces dispositions. Donc quand vous allez dire que vous donnez 220 000 € au Comité des Pêches et puis, il va voir pour monter les dispositifs de concentration de poissons, je ne pense pas que ça soit la solution pertinente pour accompagner une industrie. Je le répète, il s'agit d'une véritable industrie et l'équipement, le DCP devient un équipement d'investissement que nous seuls pouvons supporter. Le Comité des Pêches dans l'état, et je ne le dénigre pas, surtout pas, ni son président, ni les gens qui y sont, mais structurellement, il n'est pas organisé pour porter ce type de projet. Donc, la proposition que je vous formulerai, c'est non seulement de changer la formule juridique, mais d'adopter là une autorisation de programme qui ferait que sur les 3 années à venir, au moins, nous ayons des crédits de paiement pour voir comment nous mettons en place ces dispositifs, comment nous les gérons en compagnie des socio-professionnels, mais surtout comment nous assurons la maintenance de ces dispositifs, et c'est là où effectivement, il y a de l'argent à dépenser, puisque chacun sait aujourd'hui que techniquement c'est quelque chose de difficile à suivre. Donc, voilà ma proposition, j'espère qu'elle sera entendue, et qu'on ne me dira pas, non, écoute, c'est ce qu'on a décidé, c'est ça ou rien.

M. le Président Claude LISE

Collègue DUVERGER.

M. Jean-Claude DUVERGER

(Problème de micro) La rapporteur a dit ... C'est vrai que c'est un dossier qui n'arrive pas vite. Inaudible (problème de micro) J'avais souhaité qu'avec les techniciens, que trouver moyens...on a écouté ceux qui avaient des choses à nous dire. Que nous avions des difficultés, nous-mêmes des fois sur les fonds européens, si nous sommes même dans les mairies et tout cela. Tu n'appartiens à aucune mairie. Qu'il fallait trouver les moyens, parce qu'aujourd'hui, je ne sais pas, on va donner de l'argent au Comité de Pêches parce qu'on a pris du retard, mais, on pouvait bénéficier à 100 % des fonds européens. Ce qu'il nous fallait faire, c'est aider le Comité Régional des Pêches techniquement à faire les dossiers, de manière à ce que ça ne soit pas nous qui payons. C'est ce que j'avais proposé. Au moment où on a mis en place les DCP, on n'était pas moins élus que qui que ce soit, mais on a écouté, BOLINOIS, on a écouté Roger LISE, on a écouté ceux qui avaient des choses à nous dire. Mais je crois que de temps en temps, il faut écouter. Quel est notre intérêt de ne pas aider les marins-pêcheurs à bénéficier de cela. Et puis, il y a un moment, je ne sais pas si c'est à Sainte-Anne, mais il y avait une démarche des marins-pêcheurs pour trouver aussi sur place des gens qui pouvaient faire des DCP, les réparer. Il était même à un moment prévu qu'il y en ait 12, ou 30 ou 12, il me semble, les 12 premiers, et que 8 seraient placés mais 4 seraient là en attente, si jamais, parce que nous ne maitrisons pas la houle. De temps en temps, nous ne maitrisons pas la houle, mais il faudrait toujours avoir, comme on a fait tout à l'heure, on a parlé de 2 machines à glace, mais il faut toujours avoir un certain nombre de DCP en place pour remplacer les autres. Donc, moi, la question c'est pourquoi on ne les aide pas techniquement ? Parce que ce n'est pas bien de dire que le Comité de Pêches ne s'est pas branché sur cela. Le Comité de Pêches n'a pas les moyens techniques d'aller chercher cet argent-là. Ce n'est pas avec du mépris, je ne sais pas si nous nous pouvons intervenir sur tout. Donc, je proposais, compte tenu du fait que nous avons des gens capables de travailler sur les fonds européens, et tout cela, que l'on aille chercher cet argent à 100 % au niveau de l'Europe, de manière à ce que ça ne soit pas nous qui payons ces deux-cent-vingt-mille euros (220 000 €) là. Maintenant, c'est avancé. Parce que quand le dossier arrive, c'est le Comité de Pêches qui signe, même si techniquement c'est nous. L'Europe nous donne de l'argent. Donc, ce n'est pas reprocher à qui que ce soit, c'est de dire à nous-mêmes, même si je ne suis pas dans la Majorité, j'aurais préféré qu'on bénéficie des aides de l'Europe prévues à cet effet, uniquement en ayant aidé les marins-pêcheurs à monter les dossiers.

M. le Président Claude LISE

Le Conseiller Daniel MARIE-SAINTE demande à porter des précisions.

M. Daniel MARIE-SAINTE

Je rappelle que je ne participe pas à la discussion, ce sont des informations que je porte, ça s'appelle la communication. Je vois que j'ai été pris à partie tout à l'heure, parce que j'ai communiqué. Je sais que je n'ai pas le droit de participer au débat. Je veux porter quelques informations surtout sur des choses qui engagent ma responsabilité personnelle, compte tenu des compétences qu'on nous a données. Je veux d'abord rappeler que par le passé, le Conseil Régional a eu à mettre en place des DCP publics. On trouve autour de la Martinique 2 types de DCP donc, avec des statuts différents. Il y a des DCP publics qui ont été mis sous la mandature 2004-2010. Malheureusement, avec l'effet de la houle, certains ont été détériorés. Mais nos marins-pêcheurs que nous avions formés aux techniques de pêche sur DCP, parce qu'avant, il n'y avait pas de DCP si on remonte à 15 années en arrière, ils cherchaient des bois flots, et avant on cherchait avec des oiseaux qui tournaient autour des bois flottés et puis on voyait qu'il y avait une chaine alimentaire de poissons qui se mettaient en dessous. L'idée, je rappelle ça, c'est une communication que je fais pour l'Histoire. L'idée c'est de justement créer des lieux bien géolocalisés où les petits poissons viendront en dessous, les gros viendraient pour les chercher,

etc. et ça fait une concentration. Nous avons même, à l'époque, fait venir un pêcheur de Taïwan qui était un expert dans cela, et qui a formé nos marins-pêcheurs. Nous avons formé aussi des marins-pêcheurs de la Martinique, qui en échange permettaient des droits de pêche aux marins-pêcheurs martiniquais. Et puis, nous avons mis en place des DCP. Nous pouvions le faire juridiquement à l'époque. Et puis, au fil des temps, ceux qui nous ont suivi ne les ont peut-être pas entretenus, regarde. Et puis, pour suppléer à cela, un certain nombre de professionnels ont pris l'initiative de mettre leur DCP privé. Et ils entendent que ce soit eux seulement qui pêchent en dessous. Et on nous rapporte qu'il y a même parfois pratiquement des querres en mer, entre marins-pêcheurs, celui qui a mis son DCP qui ne veut pas que les autres viennent pêcher et l'autre qui vient. Donc, d'après tous les témoignages que nous avons eus, la volonté politique de remettre des DCP publics est à nouveau présent. Et il me semble que c'est une volonté partagée. Maintenant qui va le porter ? Là aussi, si c'est la CTM qui doit le faire, ca relève de la commande publique. Nous avons fait examiner est-ce que nous pouvions être maitres d'ouvrage dans ce domaine-là? Il se trouve que tous les juristes consultés nous disent que vous ne pouvez pas être le maitre d'ouvrage, vous n'avez pas de compétence. Ce n'est pas dans votre compétence. Ça a été retirée, nous n'avons plus la clause de compétence générale que nous avions à l'époque. Si on ne prend pas ça en compte, vous voulez exposer et le Président du Conseil Exécutif, et le représentant de l'acheteur public à des problèmes. Et c'est mon devoir de vous dire cela. Nous ne pouvons pas être le maitre d'ouvrage. Qui peut l'être? Actuellement, il y a une organisation professionnelle qui n'est pas tout à fait une chambre consulaire qui s'appelle le Comité Régional des Pêches et d'élevage marin, ils ont la compétence juridique de le faire. Donc, la proposition que nous faisons c'est de leur donner les moyens, à la fois financiers, et le soutien technique, personne n'est opposée au soutien technique pour qu'ils puissent porter l'opération, puisque l'objectif c'est de mettre un certain nombre de DCP autour de la Martinique qui soient des DCP publics. Donc, ce n'est pas un problème financier, puisque nous avons pu dégager les crédits de paiement dans le budget actuel pour mettre des moyens financiers à la disposition d'une structure qui est une structure collective qui s'appelle Comité Régional des Pêches et élevage marin, et qui peut porter juridiquement cela. Et nous pouvons leur assurer de tout le concours technique de nos collaborateurs pour le porter. Mais nous ne voulons pas exposer juridiquement et le Président du Conseil Exécutif, et le représentant de l'acheteur public pour être maitre d'ouvrage, passer une commande que nous n'avons plus le droit, depuis cette fameuse loi NOTRe, de faire. C'est sur lequel je voulais vous sensibiliser une nouvelle fois là-dessus. J'en ai fini, merci.

M. le Président Claude LISE

Collègue LIMIER.

Mme Nadia LIMIER

Oui, s'agissant des DCP, kon mwen ka di fok nou soutienn la pèch kom nou ka soutienn l'agrikiltur. Kon mwen di talè-a sé dé métié penib. Kom pou machin a glas-la mwen kay répété'y, sé en dispozitif ki nésésè pou sé marenpéchè-a. É sa ki impowtan pou nou jodi jou, yo atenn, é kolèg MARIE-SAINTE di'y sa ka perme to komité Régional dé pèch di enkadré la pwofesion, paske nou ni en lo marenpéchè ki ka mété, mwen ka crié sa dé DCP mawon é sa completman ilégal. Épi ou ka ni an lo pwoblem. Ni dé marenpéchè za rapoté mwen ke yo ni serten mété DCP épi yo ka goumen, yo a pres rivé o men. Tala pa lé tala alé en lè DCP'y, donk, sa ka permet kan menm di enkadré. Épi an tan k'élu fok nou kan menm esayé fè konfians o komité réjional des pèch pou jéré bagail-tala. Fok nou kan menm fè'y konfians. Mwen ka pansé épi kan mwen ka li rapow-la, mwen ka wè ke i pé émarjé sur la mesure 38 du FEAMP, donk i ja ni an èd. Donk, mwen ka pansé si i ni an pwoblem, ke le komité réjional dé pèch kan menm ké sinialé la kolektivité ki i ni an defayans, i péké kité pwoblem-lan alé épi apré twouvé ko'y adan dé sitiyasion. Nou sav, nou konnet sitiyasion komité réjional dé pèch. Mwen ka di jodi-a mwen adan an komun,

malérezman, mwen ka palé di'y anpil paske dé aktivité prensipal Préchè sé agrikilti é la pèch é i ni an lo marenpéchè préchè. Ou ni bon nomb agrikiltè ki ka nouri Matinik, ka soti Préchè donk nou ni anpil marenpéchè donk man pé pa ne pa voté pou dispoeitif-la, soutien o komité réjional dé pèch paske man sav ka sa priomowdial pou lé marenpéchè mwen-an. Mèsi.

M. le Président Claude LISE

Collègue MONPLAISIR.

M. Yan MONPLAISIR

d'abord le Conseiller MARIE-SAINTE d'avoir Je remercie apporté éclaircissements puisque nous sommes dans le fond tous d'accord à la fois pour aider les marins-pêcheurs qui exercent un métier difficile, ingrat, avec des situations assez différenciées. Certains marins-pêcheurs ont beaucoup de mal à arriver à atteindre une situation économique viable, et d'autres, finalement s'en tirent relativement bien. Et j'en suis fort heureux pour eux, et il faut aussi les encourager. Concernant les DCP, d'abord, je voudrais simplement apporter une précision, les DCP, l'installation des DCP coute relativement chère. Et il arrive effectivement que pour palier à leur absence, les marins-pêcheurs les installent eux-mêmes. Pour autant, même si on pourrait comprendre qu'ils aient un sentiment d'injustice quand ils voient d'autres marins-pêcheurs venir, pour autant, la législation interdit de s'attribuer la ressource halieutique. Et donc, tout le monde et tous les autres marins-pêcheurs, même si je sais que c'est un peu difficile quelque fois à comprendre, tous les autres marins-pêcheurs ont le droit de venir pêcher autour de ces DCP une fois qu'ils sont installés, quel que soit celui qui les a installés. C'est ça la loi. Il faut quand même rappeler la loi à certaines occasions pour éviter qu'on arrive à des situations qui contreviennent à ces principes-là, et qui à termes peuvent s'avérer des situations « qui vont poser d'autres types de problèmes ». Et puis, concernant également le monde de la pêche, je souhaite que nous les aidions, y compris à monter les dossiers, mais que nous fassions cela en demandant qu'eux-mêmes aussi mettent un peu d'ordre quelquefois, dans leurs rangs où ils souffrent les uns et les autres, en tout cas, certains d'entre eux souffrent du manque de transparence dans l'application de certaines procédures. J'aurai par exemple aimé que le dispositif de soutien au prix du poisson avec une prime de fonds européens soit effectif et efficace. Vous savez qu'on a mis en place un dispositif qui visait à aider le prix d'acquisition du poisson pour éviter qu'à certains moments, quand il y a surproduction les marins-pêcheurs ne soient pénalisés. Mais malheureusement, ce dispositif peine à fonctionner, parce que, nonobstant la prime, apparemment,....Parce que pour pouvoir percevoir cette prime il faut déclarer, et évidemment, on est amené, c'est pour cela que je parle de la nécessité d'être tout à fait transparent, on est amené à s'interroger sur les raisons qui font qu'alors que l'on se plaint quelquefois du prix de vente de poissons, on met en place un dispositif d'aides sur le prix de vente de ce poisson, et ce dispositif ne fonctionne pas nous dit-on, parce qu'il y a une obligation de faire les déclarations. Alors, ca veut dire quoi ? Moi je me pose des questions que tout le monde est en droit de se poser. Et quand on se pose ces question-là, évidemment, c'est au préjudice des marins-pêcheurs qui eux ne souhaitent pas « dissimuler et être transparent » et au profit de ceux qui ne veulent pas d'un système qui les conduise à ce qu'on connaisse la réalité de leur situation. C'est une vérité qu'il faut aussi se dire. Parce que si nous voulons, et nous voulons aider les marins-pêcheurs, il faut aussi que les marins-pêcheurs ne trichent pas sur la réalité de leur situation. En tout cas, certains d'entre eux. C'est ce que je veux dire, et sur cette affaire de DCP, bien évidemment...alors, je sais que...je sais que ça n'est pas un propos nécessairement électoraliste, parce qu'on a tendance à aimer caresser dans le sens du poil. Mais moi, je dis encore une fois, si nous n'apprenons pas à nos compatriotes le sens de la responsabilité, et la responsabilité implique que nous soyons dans un concept de transparence et de vérité, de nous-mêmes, vis-à-vis de nous-mêmes. Si nou lé

mandé, paske nou ka pren fè, mandé. Mé si nou ka mandé épi nou ka fè semblan pren fè, pa mandé.

M. le Président Claude LISE

Collègue Patricia TELLE

Mme Patricia TELLE

Merci Monsieur le Président. Bonjour à tous. Alors, en complément des observations déjà émises, exprimées par mes collègues de ce groupe, je voulais, enfin je souhaitais obtenir une précision sur le nombre de DCP prévu dans cette enveloppe de 220 000 €? Nombre de DCP et donc, n'oublions pas qu'il s'agira là de la pose, de la gestion, dont l'entretien. Alors, je demande cette précision parce que dans un autre cadre, j'ai participé à une séance de travail avec le Comité Régional des Pêches et des élevages marins, et ça c'était de par mon activité professionnelle et donc, j'entendais parler de 4, voire 5 DCP dont toujours les DCP, Jean-Claude DUVERGER en a parlé, de dépannage, d'entretien au cas où quelque chose saute. Donc, je souhaiterais que nous ayons la précision sur le nombre prévu sur cette enveloppe de 220 000 €. Merci.

M. le Président Claude LISE

Collègue DUVERGER.

M. Jean-Claude DUVERGER

Je voudrais que l'on comprenne un peu ce que je dis, parce que j'ai l'impression qu'on ne me comprend pas. On parle du DCP et on parle du Comité de Pêche. Pétet fransé mwen-an pa bon. Sa za rivé dan la vi, ke i ni an moun bò mwen, ke mwen ka fè en let ba'y, ke i ka sinié'y, épi sé li yo konnet, yo pa menm konnet mwen. Lè mwen di eske vo pé édé komité pech-aà, mwen pa di fè'y a laplas-li. É lè mwen di sa, yo ké konpwann ke sé selman moun ki pa sa ékri, non. Sa za rivé ké met lékol yo lé fè en kont épi ti manmail, mé sé engajman-yo adan an pwojè daksion edukativ, ke yo ka vini la, mwen ka espliké yo, yo ka vini, yo ka fè kont-lan, lè kont-lan fèt, pèsonn pa ka wè non mwen paret piès koté. Donk, lè mwen ka di édé sé marenpéchè-a fé'y, mwen pa janmen di fè'y a laplas-yo. Lè ou ka édé an moun, ou pa ka fè'y a laplas-li. Ou ka ba'y en koudmen silon sa ou sa fè. Si ou sav koumanniè an dosié, koumanniè ou pé adresé à leuwop. Si vo interojé nou la, sé pa nou tout ki sav koumanniè pou adréséw à leuwop pou tel bagail, sé sa mwen ka di. O lé nou kontanté ko nou diw, sé sé marenpéchè-a pou fè, nou ké jik konpwann yo fenyan etc, mwen ka di pétet yo pa sa fè'y, kon talè-a mwen di fok édé le komun ki ni dé dosié a fè, édé yo si nou lé bagailla fet. Lè man ka tann di ke DCP sétè, mwen menm alé anlè lanmè épi sé péchè-a pou mété DCP, man alé, la kestion moun mété DCP-yo, ès ke fo ou alé anlè'y, sé pa mwen ki ké di piès péchè alé anlè piès DCP dot péchè mété, twop konba anlè lanmè, twop risk, pa fè sa. Sé boug-la ni an manniè ka kriyé dé ou twa moun pou dépansé pou mété DCP, ni adan ki pa ka alé, lè moun-an mété DCP'y manmail-la menm si yo ka di la lwa ka... pa alé anlè DCP moun. E pou zot pa alé, sé pou sa nou ka di an nou mété yen ki DCP publik pou pa ni DCP anko endividuel. Man ka sonjé lè nou té la, i té ni an seten nomb de DCP mé man kwè lespas sud té mété yonn. Lespas sud té mété an DCP. Sa pé fet. Sa vo ka di si sé komité pèch-la leuwop ka rikonnet piske nou la CTM nou pa élijib, ki nou ba lajan-an avan ki nou ba'y apré nou ka fè dosié-a épi sé marenpéchè-a, nou ka fè dosié-a épi komité pèch-la, lè i rivé an euwop, pesonn pa sav si sé nou ki fè'y. Nou pa pwan pals pesonn. Nou ékri dosié-a ba'y, alow si mandé zot an moun la ki konnet an bagail, man di'y ékri an bagail ba mwen, fo i ka matjé toupatou sé mwen ki ékri sa ba Duverger pou vo di mwen non alow. Voilà ce que je veux dire. Je n'ai pas dit de subtituer à qui que ce soit, j'ai dit : aidons les marinspêcheurs à faire le dossier. Faisons avec tout ce qu'on a comme technicité etc. pour qu'on bénéficie des fonds européens plus que de prendre nos propres fonds, piske nou pé pran fon-an pou fè an lot bagail. Zot konpwann.

M. le Président Claude LISE

Point d'ordre.

M. Fred LORDINOT

Point d'ordre, parce que pas plus que les bénéficiaires de subventions agricoles pour la banane, pas plus que les bénéficiaires de subventions européennes pour l'hôtellerie, les marins-pêcheurs ne peuvent être qualifiés de tricheurs. Les marins-pêcheurs martiniquais ne sont pas des tricheurs. Donc, aujourd'hui, menacés dans leurs professions et dans leurs activités, les marins-pêcheurs martiniquais ont besoin des aides publiques, notamment des aides européennes. Et c'est ce qu'aujourd'hui nous devons partager auprès de l'opinion. C'est ça le vrai discours. Et ces allusions, je souhaiterais qu'on les arrête dans le cadre de notre Collectivité et dans l'enceinte de cette Assemblée.

Mme Marie-France TOUL

Président.

M. Fred LORDINOT

Concernant les DCP...

Mme Marie-France TOUL

Président, ce n'est pas un point d'ordre, je suis désolée.

(Echange verbal intense, brouhaha).

M. Fred LORDINOT

Non, non, collègue, collègue tu es Vice-Présidente, laisse-moi parler, tu ne présides pas l'Assemblée. S'il te plait, s'il te plait. Laisse-moi parler, tu ne présides pas l'Assemblée, s'il te plait. Là tu ne m'interromps pas.

Mme Marie-France TOUL

Ce n'est pas un point d'ordre.

M. Fred LORDINOT

Tu attends que je termine pour parler. Parce que moi, je ne t'interromps pas.

Mme Marie-France TOUL

Ce n'est pas un point d'ordre.

M. Fred LORDINOT

Je ne t'interromps pas.

Mme Marie-France TOUL

Ce n'est pas un point d'ordre.

M. Fred LORDINOT

Tu n'as pas à représenter l'Assemblée, et moi je suis Vice-président comme toi même.

Mme Marie-France TOUL

Et alors?

M. Fred LORDINOT

Donc, laisse-moi m'exprimer.

(Echange verbal intense, brouhaha).

M. Fred LORDINOT

Si on te donne la parole tu réponds.

Mme Marie-France TOUL

Ce n'est pas un point d'ordre. Tu as demandé un point d'ordre, ce n'est pas un point d'ordre.

M. Fred LORDINOT

Merci. Alors si tu n'as pas lu le dossier, tais-toi. Alors, concernant les DCP, on a recu l'arrêté qui comporte 11 titres. Il y a un titre très précis sur la gestion des DCP qui est annexé au dossier. Les DCP sont soumis à autorisation. Je crois que c'est le titre 5 de l'arrêté. L'exercice de la pêche professionnelle autour d'un dispositif de concentration de poissons est soumis à autorisation délivrée par le Comité Régional des Pêches et des élevages marins de Martinique, dans le cadre d'un dispositif de licence, dans le cadre d'un dispositif de licence défini par délibération de son conseil, soit à défaut par l'autorité administrative compétente en matière de gestion de la ressource halieutique. Voilà ce que dit le texte. Donc, nous devons être associés à la gestion administrative de ces questions concernant les licences, si on veut, avec le Comité des Pêches. Donc qu'on ne vienne pas dire que...Ou bien on a une licence, ou bien on n'a pas de licence. Ou bien les DCP sont répertoriés ou bien ils ne sont pas répertoriés. Puisqu'il faut une autorisation administrative d'occupation du domaine public maritime. Donc, il faut arrêter un certain nombre de discours qui ne correspondent à rien. Donc c'est ça mon point d'ordre. Il faut lire l'arrêté avant de parler. Et donc, c'est pourquoi dans le cadre d'une expérimentation, si toutefois vous dites que juridiquement ce ne serait pas possible, si toutefois, et je ne partage pas votre point de vue juridique, dans le cadre de l'expérimentation, compte tenu de l'enjeu que ça représente, y compris un enjeu de police administrative, nous pouvons mettre à mon avis, une somme qui va très au-delà des deux-cent-vingt mille euros (220 000 €). A mon avis, c'est un million et demi d'euros (1,5 M€) sur trois ans au moins. Un DCP, j'ai demandé aux marins-pêcheurs, si je me trompe, je me suis renseigné auprès d'eux, un DCP lourd c'est environ 25 000 €. Mais ce sont des DCP qui ne sont pas...qui sont dans une certaine limite, parce que plus vous le mettez loin, plus ça coute pour l'entretenir au-delà des 10 000 nautiques. Aujourd'hui, les autorisations que nous avons pour les DCP demandés par les marins-pêcheurs, ca tient compte de la réalité de leurs embarcations. C'est-à-dire qu'il faut compter l'allerretour. Plus le DCP est loin, plus vous utilisez de l'essence, plus i fo rété enlè lan mèa. Donc, vous avez vu les dispositifs ? Il faut des bouées, il faut une signalisation lumineuse obligatoire, donc il y a un vrai coût pour le fonctionnement, et c'est la raison de ma proposition. Maintenant vous pouvez ne pas la retenir, mais quand même acceptez que je puisse formuler des propositions alternatives. Les marinspêcheurs vont écouter, ils vont venir vous voir dans le cadre d'une concertation, vous allez dire oui ou non. Mais vous ne pouvez pas, sans avoir lu le document venir me dire que c'est ça, c'est ça. Ce n'est pas cela. Donc, la proposition que je formule aujourd'hui, avec des marins-pêcheurs, avec lesquels j'ai discuté, c'est qu'il y ait un dispositif de mise en place de fabrication d'abord des DCP. Ce n'est pas aussi évident lorsque vous discutez avec les marins-pêcheurs. Les fabriquer, parce qu'il faut les outils aussi. J'ai même entendu le représentant de la direction de la mer dire qu'on pourrait trouver un partenariat avec les phares et balises sans système de l'Etat aujourd'hui. C'est eux qui posent les phares et balises.

M. Louis BOUTRIN

C'est moi qui ai proposé cela.

M. Fred LORDINOT

Non. Peut-être que c'est toi. Mais si c'est bien, c'est toi, si c'est toi c'est bien. Mais ma position aujourd'hui là, en tant qu'élu de cette Collectivité, c'est qu'on n'ait pas à demander à l'Etat, c'est qu'on achète nos propres bateaux, et qu'on décide de faire

une filière d'entretien de ces DCP, avec nos propres moyens. Et si l'Etat veut accompagner, l'Etat va accompagner. Mais aujourd'hui, il y a des fonds qui sont disponibles, utilisons ces fonds, allons jusqu'à 100 % des enveloppes, mais n'allons pas dire que les marins-pêcheurs ce sont des gens qui trichent et ce sont des gens qui se battent entre eux. Ça je ne l'accepterai jamais.

M. le Président Claude LISE

Collègue TOUL.

Mme Marie-France TOUL

Merci Président. Je crois que l'essentiel de ce que je voulais dire a été dit par certains collègues. J'ai eu, à ta demande, à recevoir un certain nombre de marins-pêcheurs, puisque tu étais pris par une autre réunion, et à ta demande, je les ai effectivement recus, et je crois que leur cri d'alerte est véritablement significatif. Aujourd'hui, ils disent très clairement qu'ils ont des zones de pêche, tout au long du littoral, qui sont de plus en plus réduites, à cause de la problématique que nous connaissons, chlordécone, et que de ce fait, ils sont obligés d'aller plus au large pour pêcher, et cela complique un peu plus leur profession. Et nulle question pour moi, tout au moins, de dire qu'il faille que la CTM se substitue au Comité des Pêches. Mais je crois véritablement dans ce que j'ai entendu, ils demandent un véritable accompagnement. Qu'ils aient à côté d'eux des gens qui puissent remplir des dossiers, leur permettre effectivement d'aller, d'obtenir ces fonds parce qu'une fois qu'ils sont revenus de mer, ça demande un temps, et ce temps, ils ne l'ont pas toujours, même s'ils ont les moyens, la capacité, cela ne veut pas dire pour autant qu'ils n'ont pas la capacité à faire. Mais un, ils ont besoin de technicité, de gens qui ont la compétence, et puis, ils ont besoin aussi que le temps, parce qu'une fois qu'ils sont sortis de la pêche, il faudra ensuite aller écouler la production. Et tout cela demande un temps qu'ils n'ont pas forcément. Tout cela demande une technicité qu'ils n'ont pas forcément, et je crois que nous devons, nous, au niveau de la Collectivité, me semble-t-il, entendre cela et tout faire pour les accompagner parce que nous ne pouvons pas dans le même temps, dire qu'il faille véritablement mettre l'accent au niveau de la formation dans ce domaine, et puis, une fois que nous avons des pêcheurs formés, ne pas tout faire pour justement que ceux qui sont formés puissent vivre de ce métier. Je crois que véritablement, c'est un métier d'avenir, c'est un métier où les hommes et les femmes peuvent vivre dignement, mais encore faudrait-il que nous puissions leur permettre justement d'entrer dans cette technicité, et entrer dans une autre manière de faire la pêche. Oui, il leur faut des DCP, et je crois véritablement qu'il faut vraiment tout faire pour qu'il y ait de moins en moins de DCP « privés ». Mais pour cela aussi, il faut qu'ils soient accompagnés tant par la technicité, qu'ils aient des gens pour faire en sorte qu'ils puissent aller poser ces DCP. Alors, le Conseiller Louis BOUTRIN de même que le Conseiller...comment il s'appelle..., LORDINOT, étaient et toi Président LISE aussi, nous étions à cette même réunion, et c'est vrai que nous avons entendu toutes les propositions faites par les uns et les autres. Et je crois qu'il y a là, matière à faire avancer ce sujet. Voilà ce que je voulais dire.

M. le Président Claude LISE

Bien. Je passe la parole au rapporteur.

M. Louis BOUTRIN

Chers collègues, je ne veux pas faire pression sur l'Assemblée, mais les choses se précipitent à l'extérieur. L'autoroute est actuellement bloquée, parce que les grévistes sont en attente de la réponse du Président de Martinique Transport. Je dois lui transmettre les propositions écrites, et on doit se concerter là-dessus. Donc, si on peut raccourcir, pour une fois, les débats, je pense que ce serait une très bonne chose. Ce d'autant que par moment, j'ai l'impression qu'on défonce des portes ouvertes. C'est vrai qu'il y a caméra et projecteurs, mais que tout est dit dans le rapport. Il est dit dans le rapport sur... des précisions ont été apportées en ce qui

concerne l'article 38, de la mesure 38 du FEAMP, sur les conditions d'éligibilité puisque les organisations professionnelles qui sont autorisées à présenter, c'est le Comité National, les comités régionaux et les comités départementaux, c'est la CAPAM de Mayotte, ce sont les prudomis de pêcheurs en méditerranée, et également les organisations de production et d'association d'organisation de producteurs. Donc, le cadre juridique pour ces mesures FEAMP pour financer les DCP existent. Deuxièmement, le débat DCP public et DCP privé n'a pas lieu d'être. L'option que nous avons, contrairement à la Guadeloupe, dès le départ, pour éviter, effectivement, et c'est dit là encore dans le rapport, l'option qui a été prise, c'est pour des DCP publics, parce qu'on a vu qu'il y a eu par le passé, collègue MONPLAISIR, ta remarque elle est pertinente. Sauf que dans la réalité, quand un marin-pêcheur va faire un investissement pour déposer un DCP privé, il conçoit très mal que quelqu'un d'autre vienne pêcher sous son DCP. Et là, il y a eu déjà d'énormes problèmes. On a vu des marins-pêcheurs armés et des conflits. Et pour éviter ces situations de conflit, nous avions déjà, par le passé, pris l'option des DCP publics. En ce qui concerne Madame TELLE pour la réponse, effectivement, il y 2 dispositifs. Il y a un dispositif transitoire qui a été mis en place à titre expérimental, qui vise à améliorer la gestion actuelle en partenariat avec la Direction de la Mer. Et là, il y a eu effectivement la pose de 4 DCP ancrés, qui sont des DCP publics répartis autour de la Martinique, et il y a un DCP posé par la communauté d'agglomération de l'Espace Sud. Ça fait un cinquième DCP. Mais le dispositif que nous vous proposons aujourd'hui, c'est un dispositif qui concerne 10 DCP légers, et 6 DCP lourds géo localisables. Le collègue a fait référence, effectivement, à une proposition que les vedettes de la Marine Nationale, notamment, tout ce qui relève des phares, des balises, puisqu'ils vont poser des phares, et ils ont cette expertise. Ils sont outillés avec des navires dimensionnés. Nous avons eu l'occasion de proposer cela lors des assises de la pêche, puisque le Comité des Pêches, lui, sa proposition c'était que ça soit le bateau de l'Ecole Maritime de Trinité qui puisse le faire. Or, la réponse est tout à fait, là encore, pertinente, cela ne relève pas des missions de l'Ecole maritime, donc, c'est à ce moment que j'avais proposé à ce que ça soit... et j'ai interpellé directement les services de la Direction de la mer, pour qu'ils puissent épauler et accompagner, ils ne sont pas opposés à accompagner le Comité Régional des Pêches pour la pose de ces DCP. Chers collègues, je pense qu'on devrait pouvoir, à partir des discussions que nous avons eues, voter les deux-cent-vingt-mille euros (220 000 €) nécessaires au Comité Régional des Pêches pour que l'on puisse faire en sorte que l'on puisse à la fois, construire ces DCP, les positionner, et l'idée d'une entreprise spécialisée qui a été émise', là encore, c'est dans le rapport. C'est une proposition que nous faisons, parce que pour pouvoir relever les DCP, il faut d'une entreprise spécialisée. Pour le changement, il faut d'une entreprise spécialisée ; pour la réparation en mer, il faut d'une entreprise spécialisée, et tout cela ça a un coût non négligeable, et ça demande une technicité, une expertise particulière. C'est pour cela qu'on vous propose, chers collègues, de soutenir les efforts d'organisation de la profession, et les politiques publiques que nous mettons en place pour accompagner les marinspêcheurs pour la fabrication et la pose de DCP supplémentaires pour 5 DCP actuellement que je viens de citer.

M. le Président Claude LISE

Bien. Nous passons au vote.

VOTE
Contre (0)
Abstention (1)
Pour (30)
Adopté à l'unanimité moins 1 abstention.

Une abstention. Pour : donc, 30 pour. Alors, je demande au rapporteur pour aller d'ailleurs dans le sens de sa demande, s'il peut regrouper les questions 51, 52, 53. Il s'agit de 3 demandes de subvention. On va adopter le système des conclaves. On va enfermer les élus désormais, sans manger, jusqu'à ce que la plénière soit terminée. Je pense qu'il faudra étudier une affaire comme cela.

(Rires)

51. DEMANDE DE SUVENTION FORMULEE PAR LA CHAMBRE D'AGRICULTURE DE MARTINIQUE POUR LA REALISATION DE SON PROGRAMME D'ENCADREMENT TECHNIQUE AU TITRE DE L'ANNEE 2018 -HORS PDRM

M. Louis BOUTRIN

Rapport numéro 51. C'est une demande de subvention formulée par la Chambre d'Agriculture, pour la réalisation de son programme d'encadrement technique au titre de l'annee 2018. Chers collègues, vous avez lu le dossier. Il s'agit d'attribuer une somme de cinq-cent-quatre-vingt-six-mille-cent-dix-huit-euros (586 118 €) pour la réalisation des actions d'encadrement technique proposée par la Chambre d'Agriculture.

52. DEMANDE DE SUBVENTION FORMULEE PAR LE CENTRE TECHNIQUE DE LA CANNE ET DU SUCRE DE LA MARTINIQUE (CTCS) POUR LA REALISATION DE SON PROGRAMME D'ACTIONS HORS FEADER AU TITRE DE L'ANNEE 2018....

M. Louis BOUTRIN

Dossier numéro 52. Il s'agit d'une demande de subvention formulée par le centre technique de la canne et du sucre de la Martinique, le CTCS, pour son programme d'actions hors FEADER, là encore pour l'année 2018. Il vous est demandé d'attribuer au CTCS une subvention de cent-quinze-mille-cinq-cent-cinquante-six euros (115 556 €) pour la réalisation de son programme d'actions hors FEADER au titre de l'année 2018.

53. DEMANDE DE SUBVENTION FORMULEE PAR LE CENTRE TECHNIQUE DE LA CANNE ET DU SUCRE DE LA MARTINIQUE (CTCS) POUR LA REALISATION DE SON PROGRAMME D'ACTIONS HORS FEADER AU TITRE DE L'ANNEE 2019

M. Louis BOUTRIN

Dossier numéro 53. Là encore, c'est toujours une demande du CTCS qui concerne son programme d'actions hors FEADER mais ça c'est au titre de l'année 2019. Voilà les 3 dossiers Président.

M. le Président Claude LISE

Y a-t-il des demandes d'intervention sur les 3 ? Oui.

M. Lucien ADENET

Oui, l'avis de la commission Agriculture. L'avis est favorable pour chacun des dossiers.

M. le Président Claude LISE

Parfait. Voilà. Collègue DUVERGER.

M. Jean-Claude DUVERGER

C'est juste que collègue BOUTRIN, je voulais relayer une question d'agriculteurs. Ils me demandent, tu connais ça bien, qu'est-ce qui en est de la mesure sur l'agroforesterie, aurait-elle disparu pourquoi ?

M. Louis BOUTRIN

C'est tout à l'heure. C'est tout à l'heure.

M. le Président Claude LISE

Collègue CATHERINE.

M. Félix CATHERINE

Merci Président. Simplement nous observons que la dotation des cinq-cent-quatrevingt-six-mille-cent-dix-huit-euros (586 118 €) sollitée par la Chambre au titre de l'année 2018 a été retenue par le Conseil Exécutif. Donc, proposée à notre délibération. Mais enfin, notre groupe est favorable à cette démarche-là. Il s'agit d'accompagner celle-ci pour l'encadrement des agriculteurs, singulièrement pour ceux qui sont organisés dans les petites coopératives ou qui ne le sont pas. Enfin, nous appelons l'attention tout de même sur les retards chroniques de réponses à la Chambre pour cette mission. Et l'enjeu, il est important, puisque le rapporteur l'a indiqué tout à l'heure, il s'agissait effectivement d'encadrement, d'accompagnement, de formation alors que les dossiers sont déposés dans les temps, et nous sommes extrêmement en retard. Alors, il est évident que nous sommes en fin 2019, on l'a vu tout à l'heure pour autre chose, nous traitons des subventions de 2018. Alors qu'il s'agit d'actions réalisées. Alors, de tels retards mettent, vous le comprenez bien, la structure en grande difficulté. Je rappelle que 2017 a été payée, à la mi 2019. Donc, on aurait pu examiner, pratiquement les 2 dossiers, 2018-2019, pour permettre à la Chambre d'Agriculture de répondre de cette mission-là de manière plus efficace. Mais je le répète, les dossiers sont déposés dans les temps. Et nous sommes extrêmement en retard, notamment en ce qui concerne les délais de notification, et par conséquent il faut corriger cela, parce que vous le savez parfaitement, la structure aujourd'hui est en difficulté. Et par ailleurs, je voudrais rappeler l'attention de l'Assemblée sur un point qui nous parait essentiel pour les agriculteurs, c'est-à-dire, la priorité numéro 1 qu'a évoqué donc le rapporteur. Je rappelle cette priorité numéro 1, l'agriculture martiniquaise doit continuer à intégrer des pratiques respectueuses de l'environnement et des ressources locales de manière générale. Alors, si l'objectif, d'une certaine manière, tend à la valorisation de l'agriculture sur ce concept, quid de l'accélération des mesures pour répondre de cette priorité quand on s'intéresse, on l'a vu pour les pêcheurs tout à l'heure, à la question de l'exposition dramatique, en quelque sorte de la chlordécone et des préjudices sanitaires, environnementaux et économiques notamment pour les agriculteurs. Donc, le constat c'est la contamination générale. Il y a eu, vous le savez, une commission d'enquête avec des parlementaires, Serge LETCHIMY et Justine BENIN, et qui ont publié donc, le 2 décembre un rapport montrant que sans ambiguïté les responsabilités de l'Etat et certains acteurs économiques étaient affichés. Par conséquent, c'est une interpellation que nous faisons parce que les agriculteurs que nous avons rencontrés, la Chambre d'Agriculture, eh bien, ils sont extrêmement préoccupés de cette situation-là. C'est-à-dire que...quelles sont les dispositions qui sont prises, en effet, pour leur permettre d'avancer positivement ? Nous proposons donc que l'Assemblée, au regard de la gravité de la catastrophe sanitaire et environnementale liée à cette pollution, au même titre que les dispositifs créés, donc, mon Président, tu es médecin, en ce qui concerne donc le VIH et l'amiante, eh bien, que l'Assemblée demande donc, l'accélération de la procédure de la proposition de loi pour répondre des mesures à prendre pour accompagner les agriculteurs. De plus, nous observons que les mesures sanitaires, gratuites, ne sont pas à l'ordre du jour, et nous demandons qu'il y ait une action pour que toutes les mesures gratuites, immédiates soient mises en place pour les analyses et examens médicaux. Donc, aujourd'hui, il est inacceptable que les agriculteurs doivent payer pour un examen et une analyse entre 80 et 150 €. Par ailleurs, il en est de même en ce qui concerne l'analyse des parcelles au niveau de la pollution. En conséquence, bref, ce que nous demandons, c'est que nous agissions pour permettre aux agriculteurs, ce qu'ils demandent d'ailleurs, au-delà des décisions d'indemnisation qui peuvent venir, mais que des mesures immédiates soient prises pour des prises en charges intégrales à 100 % de sorte qu'ils se retrouvent, en tout cas, qu'ils retrouvent un peu de sérénité, et la confiance en quelque sorte de la population. Donc, on l'a vu tout à l'heure, il en était de même pour les professions de la mer. C'est une attente forte de la population, une proposition qui j'espère qu'elle sera entendue, comme d'autres, dans l'intérêt des agriculteurs, puisque l'objectif c'est de les accompagner à la fois sur la question de la formation, de l'encadrement et plus particulièrement sur la prise en charge qu'il y a lieu de faire avec eux. En tout cas, je rappelle là, et je le redis, faisons en sorte que nous puissions gommer ces délais de notification, étant entendu que les dossiers sont souvent transmis dans les délais.

M. le Président Claude LISE

Je passe la parole au rapporteur.

M. Louis BOUTRIN

Pas de remarque particulière. Ça c'est...on a déjà abordé ces cas, on essaye en fonction de notre réalité budgétaire et des pièces qui nous sont fournis de donner une suite, je dirais, la plus rapide aux demandes.

M. le Président Claude LISE

Bien, donc, nous pouvons passer au vote

VOTE Contre (0) Abstention (0) Pour... Adopté à l'unanimité.

Adopté à l'unanimté, donc, les 3. Donc, les 3 dossiers. Nous passons au 54.

54. PARTICIPATION DE LA COLLECTIVITÉ VIA SON SERVICE EXPÉRIMENTATION EN AGROÉCOLOGIE AU PROJET REBIOS « IDENTIFIER ET MOBILISER LES RESSOURCES BIOLOGIQUES DU SOL POUR DÉVELOPPER UNE AGRICULTURE DURABLE » «

M. Louis BOUTRIN

Participation de la CTM via son service d'expérimentation en agroécologie au projet REBIOS, identifier et mobiliser les ressources biologiques du sol pour développer une agriculture durable. C'est un projet qui est porté par le CCIERAD qui est le Centre de Coopération Internationale En Recherhces Agronomiques pour le Développement et qui demande une participation de la CTM au projet REBIOS. Vous êtes invités à donner votre avis là-dessus et il vous est proposé une convention de partenariat entre le CCERIAD et la CTM pour mettre à disposition le SEA, le Service d'Expérimentation en Agroécologie dans le cadre de ce projet et d'approuver la convention de reversement par le CCIERAD du financement qui a été attribué au SEA dans le cadre de ce projet. C'est une subvention pour rappel de quinze-mille euros (15 000 €) et qui fait appel à une interventiondes fonds européens FEDER.

M. le Président Claude LISE

Avis de la commission Agriculture.

M. Lucien ADENET

Avis favorable Président.

M. le Président Claude LISE

Y a-t-il des demandes de prises de paroles ? Sinon nous passons au vote. Donc, contre ? Abstention ?

VOTE Contre (0) Abstention (0) Pour... Adopté à l'unanimité.

M. le Président Claude LISE

Adopté à l'unanimité. Nous passons au 55. Demande d'autorisation pour la presentation du projet « Modernisation et sécurisation des sites de Val d'or et de Mondesir à Sainte-Anne » sur le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER)

55. DEMANDE D'AUTORISATION POUR LA PRESENTATION DU PROJET « MODERNISATION ET SECURISATION DES SITES DE VAL D'OR ET DE MONDESIR A SAINTE-ANNE » SUR LE FONDS EUROPEEEN AGRICOLE POUR LE DEVELOPPEMENT RURAL (FEADER)

M. Louis BOUTRIN

Là encore c'est, modernisation et sécurisation des sites de Mondésir à Sainte-Anne et également de Val d'Or. Il y a deux volets à ce projet qui consistent à lancer des travaux pour pouvoir à la fois investir pour la construction des autorisations pour moderniser le centre de Val d'Or. Il s'agit de la rénovation des parcs de contention qui permettent la manipulation de bovins et d'ovins sur ces deux sites. Les équipements actuels qui sont un peu vieillots datent d'une trentaine d'années et ne répondent plus au standard de la profession, ni aux normes de sécurité et du bien-être pour le personnel mais également pour les animaux. Il faut rénover les clôtures. Il y a 350 m linéaires à Val d'Or et 250 m au quartier Mondésir. Il faut refaire la voirie sur les deux sites afin de faciliter l'accès au pré et à la contention, transporter les animaux et remettre en service le sentier pédestre du SEA, faire l'acquisition d'engins agricoles, notamment avec une motofaucheuse. Ce programme s'élève à deux-cent-dix-septmille-huit-cent-neuf euros (217 809 €) soit une participation de cent-un-mille-neufcent-soixante-huit-mille euros (101 968 €) pour la CTM, le reste des cent-quinzemille-huit-cent-quarante-et-un euros (115 841 €) étant apporté dans le cadre du FEADER.

M. le Président Claude LISE

Avis de la commission.

M. Lucien ADENET

La commission Agriculture. Pour mémoire, SEA c'était l'ancienne station d'essai en culture irriguée qui se trouve à l'entrée du bourg de Sainte-Anne, à Val d'Or et qui dépendait de l'ex-Conseil Général et qui est devenu tout simplement une station de recherche en agroécologie dépendant de la CTM. Nous avons bien sûr donné un avis favorable sur ce dossier. Les membres ont souligné le fait que ce projet va dans le sens de redynamisation de l'activité du SEA et de la modernisation de l'outil afin de remplir pleinement sa mission en tant que service d'expérimentation en agroécologie. La commission a par ailleurs, émis le souhait que puisse être étudié le projet de transformation du SEA en Pôle Territorial d'Expérimentation Agricole. Voilà les commentaires que nous avons faits lors de cette réunion.

M. le Président Claude LISE

Merci. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Sinon nous passons au vote. Contre ? Abstention ?

VOTE

Contre (0)

Abstention (0)

Pour... Adopté à l'unanimité.

M. le Président Claude LISE

Adopté à l'unanimité. On passe par conséquent au 56.

56. PARTICIPATION FINANCIERE A LA GESTION DES GENITEURS D'OMBRINE OCELLEE ASSUREE PAR L'IFREMER

M. Louis BOUTRIN

Il s'agit d'une participation financière à la gestion de géniteurs d'ombrines assurés par l'IFREMER. Ce sont des ombrines ocellées pour la production de larves à destination des écloseries au titre de l'année 2019. Il vous est proposé d'attribuer une subvention de soixante-sept-mille-sept-cent-soixante-sept euros (67 767 €) à l'IFREMER, soit une contribution de 42 du total de ce projet.

M. le Président Claude LISE

Avis de la commission Politique de la mer.

M. Lucien ADENET

Avis favorable.

M. le Président Claude LISE

Bien. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Sinon nous passons au vote. Contre ? Abstention ?

VOTE

Contre (0)

Abstentions (0)

Pour... Adopté à l'unanimité.

M. le Président Claude LISE

Nous passons donc au 57. Apurement des programmes d'investissement 2014 et 2015 du conservatoire botanique de Martinique.

57. APUREMENT DES PROGRAMMES D'INVESTISSEMENT 2014 ET 2015 DU CONSERVATOIRE BOTANIQUE DE MARTINIQUE

M. Louis BOUTRIN

Le Conservatoire Botanique...

M. le Président Claude LISE

On peut d'ailleurs traiter la 58 qui concerne le même conservatoire.

M. Louis BOUTRIN

Il y a un programme d'investissement 2014-2015 Conservatoire qui est présidé par le maire de Fort-de-France, Didier LAGUERRE qui nous demande une participation

financière et de solder la subvention d'investissement 2014 à hauteur de mille-huitcent-trente-deux euros (1 832 €) et puis celle de 2015 à hauteur de trois-mille-troiscent-soixante-quinze euros (3 375 €).

58. DEMANDE DE SUBVENTION FORMULEE PAR LE CONSERVATOIRE BOTANIQUE DE LA MARTINIQUE POUR LA MISE EN ŒUVRE DE SON PROGRAMME D'ACTIVITES 2019

M. Louis BOUTRIN

Le deuxième dossier qui est le dernier dossier, numéro 58 qui concerne là, le programme d'activités 2009 du Conservatoire Botanique. Il vous est demandé, chers collègues vous avez le rapport, d'accorder une subvention à hauteur de quate-vingt-deux-mille-cent-quinze euros (82 115 €) au Conservatoire Botanique de la Martinique comportant soixante-seize-mille-quatre-cent-cinquante euros (76 450 €) au titre du fonctionnement et cinq-mille-six-cent-soixante-cinq euros (5 665 €) en investissement.

M. le Président Claude LISE

Avis de la commission Développement durable.

M. Lucien ADENET

Pas de réunion.

M. le Président Claude LISE

Elle ne s'est pas réunie. Commission des Finances éventuellement.

M. Michel BRANCHI

La commission des Finances a émis un avis favorable.

M. le Président Claude LISE

Bien. Qui demande la parole ? Collègue ADENET.

M. Lucien ADENET

Un petit mot rapidement. Bien sûr, il faut soutenir les projets du Conservatoire Botanique de la Martinique. Et je voudrais tout simplement dire que dans la cadre de la commémoration des 50 ans du collège Jacques Roumain de Rivière-Pilote, le collègue BOUTRIN qui a participé, nous avions pris la tâche du Conservatoire Botanique de la Martinique pour pouvoir mettre à la disposition de ce collège deux arbres en voie de disparition qui datent de l'époque amérindienne, c'est-à-dire le kayak et l'Acomat. Et ces arbres ont été plantés dans l'enceinte de collège et cela va permettre au Conservatoire Botanique de la Martinique, avec sa pépinière, la pépinière de la ville de Fort-de-France qui se trouve à Tivoli de venir faire des prélèvements pour tout simplement, faire en sorte que ces arbres perdurent en Martinique, ces arbres endémiques. Donc, j'en ai terminé.

M. le Président Claude LISE

Merci. Nous pouvons passer au vote? Contre? Abstention?

VOTE Contre (0) Abstention (0) Pour... Adopté à l'unanimité.

M. le Président Claude LISE

Je remercie le Conseiller exécutif Louis BOUTRIN. Cela lui permettra d'aller reprendre la négociation avec les transporteurs. Il nous reste une dernière question parce que nous avions 2 motions. La motion concernant l'affaire qu'on appelle l'affaire BANIDOL est retirée parce que les membres de la famille qui étaient là ont eu une obligation, cela fait déjà plus de 2 h au moins, ils nous ont fait savoir qu'ils s'en allaient. Et d'ailleurs, ils ne souhaitaient pas que la motion puisse être votée dans les conditions de plénière avec très peu d'élus, sans quorum donc ils ont eux-mêmes proposé que cette motion soit reportée à la prochaine plénière. Donc, il ne nous reste qu'une motion, à savoir celle qui concerne Zouk Télévisions. Est-ce qu'elle est maintenue ?

(Intervention hors micro)

M. le Président Claude LISE

Je n'ai pas entendu.

M. Jean-Claude DUVERGER

On pourrait la renvoyer aussi.

M. le Président Claude LISE

Bien. Si vous voulez.

(Intervention hors micro)

M. le Président Claude LISE

Oui parce que c'est pareil. Je pense qu'une motion vraiement demande à être soutenue par un certain nombre suffisant d'élus. Elles sont surtout significatives quand il y a une unanimité d'ailleurs. Voilà. Eh bien mes chers collègues, nous allons pouvoir lever la séance. Oui, collègue CATHERINE, un point d'ordre ?

M. Félix CATHERINE

Juste un petit point d'ordre avant de lever la séance. Nous sommes interpellés par le personnel concernant les rémunérations des agents qui ne seraient pas versées. Alors, est-ce qu'on a une information ? Est-ce qu'on peut porter une information à l'attention de l'Assemblée ?

M. le Président Claude LISE

Oui, collègue CAROLE.

M. Francis CAROLE

Oui, effectivement nous avons été saisis par cette difficulté ce matin et nous avons fait le nécessaire si bien que ce sera fait aujourd'hui et les agents commenceront à recevoir leurs salaires à partir de demain. Sauf qu'il y a un décalage par rapport aux banques. Il y a des banques qui retiennent le salaire plus longtemps que d'autres banques. D'autre part les consignes qui sont données par le Président, notamment pour la période de noël, c'est que les salaires soient payés bien plu tôt et donc nous regrettons évidemment ce retard qui n'est pas seulement le retard de la Collectivité puisqu'il y a un certain nombre d'autres institutions qui n'ont pas encore payé des municipalités, des communautés d'agglomération. Je ne cite pas de nom pour ne pas créer de polémique mais la Collectivité n'est pas la seule dans cette situation. En tout cas, notre volonté, c'était que les salaires soient payés le 20 pour des raisons que nous comprenons et cela n'a pas été fait mais la difficulté est désormais réparée. Et nous avons fait parvenir aussi un courrier pour que les agents qui seraient en difficulté par rapport à leurs banques puissent avoir cet élément pour rassurer en tout cas les difficultés. Mais bien entendu, nous regrettons cette difficulté que vous avez signalée et qui je le rappelle, n'est pas propre à la CTM, contrairement à ce qu'on dit parce que certains font courir le bruit que toutes les municipalités, toutes les communautés d'agglomérations ont payé le 20 et que seule la CTM a un retard de quelques..., ce qui n'est pas vrai.

(Intervention hors micro)

M. Francis CAROLE

Permets que je... Tu as vu que j'ai eu l'élégance de ne pas nommer des municipalités mais je voulais quand même préciser cela. Voilà Monsieur le Président quelques éléments de...

M. le Président Claude LISE

On se réjouit de savoir que tous nos agents seront payés demain. Donc mes chers collègues, je vais lever la séance et avant bien entendu, je vous souhaite un joyeux noël et d'excellentes fêtes de fin d'année en espérant que nous allons reprendre le travail l'année prochaine dans les meilleures conditions possibles malgré la campagne électorale qui va aller en montant en puissance et probablement provoquer quelques turbulences. Voilà. Allez, bonnes fêtes. La séance est levée.

Séance levée à 14H10

INDEX DES POINTS A L'ORDRE DU JOUR

1.	APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DES 30 ET 31 OCTOBRE 201913
2.	DENOMINATION DU COLLEGE DE PLACE D'ARMES 2
3.	RAPPORT SUR LA SITUATION EN MATIERE D'EGALITE ENTRE LES FEMMES ETR LES HOMMES AU SEIN DE LA COLLECTIVITE TERRITORIALE DE MARTINIQUE (CTM)14
4.	RAPPORT SUR LA SITUATION EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT DURABLE 2019 - COLLECTIVITE TERRITORIALE DE MARTINIQUE
5.	DECISION MODIFICATIVE N°5 DU BUDGET 2019 DE LA COLLECTIVITE TERRITORIALE DE MARTINIQUE
6.	DÉCISION RELATIVE À LA FISCALITÉ DIRECTE DE LA COLLECTIVITÉ TERRITORIALE DE MARTINIQUE /MAINTIEN DU TAUX DE LA TAXE FONCIÈRE SUR LES PROPRIÉTÉS BATIES POUR L'ANNÉE 2020
7.	REGLES D'AMORTISSEMENT DES BIENS
8.	BUDGET PRIMITIF DE LA COLLECTIVITE TERRITORIALE DE MARTINIQUE EXERCICE 202063
9.	CREATION D'UN BUDGET ANNEXE DU TRÈS HAUT DÉBIT120
10.	MISE A JOUR DES TARIFS D'OCTROI DE MER
11.	CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE L'ÉTAT, LA COLLECTIVITE TERRITORIALE DE MARTINIQUE, ATOUT FRANCE ET LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS 60
12.	CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LE GIE TOUTE L'EUROPE ET LA COLLECTIVITE TERRITORIALE DE MARTINIQUE « DES MODULES VIDÉOS POUR VALORISER LE RÉSEAU RURAL »
13	FREDON – SERVICE DE CONSEIL, SERVICE D'AIDE A LA GESTION AGRICOLE SUR LES EXPLOITATIONS - RMAR020118DA0970019
14.	SCEA DES HABITATIONS CARITAN ET FONDS MOUSTIQUE - MODERNISATION DE L'EXPLOITATION SCEA DES HABITATIONS CARITAN ET FONDS MOUSTIQUES : AMÉLIORATION DES SAVANES, INVESTISSEMENT MATÉRIEL AGRICOLE ET RÉNOVATION DU HANGAR S - RMAR040119DA0970023
15.	COLLECTIVITÊ TERRITORIALE DE MARTINIQUE - CRÉATION D'UN FONDS DE PRÊT D'HONNEUR DESTINÉ A RENFORCER LES FONDS PROPRES DES ENTREPRISES MARTINIQUAISES EN PHASE DE CRÉATION, DE DÉVELOPPEMENT, DE REPRISE-TRANSMISSION AINSI QUE CELLES ISSUES DU SECTEUR DU NUMÉRIQUE ET DE L'INNOVATION
16.	COLLECTIVITÉ TERRITORIALE DE MARTINIQUE (CTM) - CRÉATION D'UN FONDS DE PARTICIPATION JEREMIE DESTINÉ À STRUCTURER ET FINANCER LES INSTRUMENTS DE LA CTM SUR LA PÉRIODE D'EXÉCUTION DU PO 2014-2020 - MQ0020263130
17.	COLLECTIVITÉ TERRITORIALE DE MARTINIQUE (CTM) – CRÉATION D'UN FONDS DE PRÊT D'HONNEUR DESTINÉ A FINANCER DES PERSONNES ÉLOIGNÉES DE L'EMPLOI SOUHAITANT S'INSÉRER DURABLEMENT EN CRÉANT OU EN REPRENANT UNE ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE SUR LE TERRITOIRE DE LA MARTINIQUE - MQ0024283

18.	DEMANDES D'ATTRIBUTION D'AIDES EUROPEENNES ET COFINANCEMENT LIES DANS LE CADRE DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL FEDER-FSE 2014-2020
19.	DÉLÉGATION AU PRÉSIDENT DU CONSEIL EXÉCUTIF DE MARTINIQUE EN MATIÈRE DE CONVENTION RELATIVE AUX PRESTATIONS DE SERVICES DE LA BIBLIOTHÈQUE DE PRÊT145
20.	ADHÉSION DE LA COLLECTIVITÉ TERRITORIALE DE MARTINIQUE- COMMISSION DU FILM MARTINIQUE A L'ASSOCIATION FILM FRANCE
21.	DEMANDE D'AIDE FORMULÉE PAR LES CARBET DES SCIENCES POUR LA RÉALISATION DE SON PROGRAMME D'ACTIVITÉS 2019
22.	MODIFICATION DE L'ARTICLE 2 DE LA DÉLIBÉRATION N°19-148-1 PORTANT ANNULATION D'UNE CRÉANCE NÉE DE PRÊTS AUX ÉTUDIANTS AU BÉNÉFICE DE MADAME G. H
23.	PRÉSENTATION DU COMPTE-RENDU DE L'EXERCICE DE LA DÉLÉGATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DU CONSEIL EXECUTIF EN MATIÈRE DE CONTENTIEUX
24.	AVENANT À LA CONVENTION D'APPUI À LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ ET D'ACCÈS À L'EMPLOI165
25.	CONVENTION TRANSACTIONNELLE ENTRE LA COLLECTIVITÉ ET LA SARL CARIBIS DANS LE CADRE DES MESURES D'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL PERSONNALISÉ (MASP) AVEC GESTION DES PRESTATIONS SOCIALES
26.	CONVENTION DE PARTENARIAT RISQUES MAJEURS ENTRE LA COLLECTIVITÉ TERRITOTIALE DE MARTINIQUE ET L'ÉTAT - PROTOCOLE D'INTERVENTION DES SERVICES SOCIAUX
27.	MODERNISATION DE L'ACTION LIÉE AU RSA ET MISE EN ŒUVRE DU DOSSIER SOCIAL UNIQUE - APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT
28.	NOUVELLE ORGANISATION ET LE FONCTIONNEMENT DU FONDS D'AIDE AUX JEUNES (FAJ) .173
29.	NOUVELLES MODALITÉS DE VERSEMENT DE LA SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AUX MISSIONS LOCALES (MILNORD, MILCEM, MILSUD) INSCRITES DANS UNE CONVENTION-CADRE D'OBJECTIFS ET DE MOYENS POUR LA PÉRIODE 2019-2021
30.	DEMANDE DE SUBVENTION FORMULÉE PAR LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS) DU LAMENTIN POUR L'ACTION INTITULÉE : « AUTONOMIE ET POUVOIR D'AGIR PAR LE THÉATRE » - EXERCICE 2019
31.	LEVÉE DE LA DÉCHEANCE QUADRIENNALE AFFECTANT LA DÉLIBÉRATION N°12-1039-1 RELATIVE À L'OCTROI D'UNE SUBVENTION AU CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE MARTINIQUE POUR « L'ÉTUDE DE L'HYPERTENSION PULMONAIRE EN TANT QUE COMPLICATION ASSOCIÉE À LA DREPANOCYTOSE CHEZ L'ENFANT »
32.	DEMANDE DE SUBVENTION FORMULÉE PAR L'ASSOCIATION « MOUVEMENT D'ACTIONS POUR DE NOUVELLES INITIATIVES BASÉES SUR L'ANIMATION » (MANIBA), POUR SON PROGRAMME D'ACTIONS AU TITRE DE L'ANNÉE 2019
33.	DEMANDE DE SUBVENTION FORMULÉE PAR L'ASSOCIATION CULTURE ÉGALITE POUR SON PROGRAMME D'ACTIONS AU TITRE DE L'EXERCICE 2019
34.	DEMANDE DE SUBVENTION FORMULÉE PAR L'ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE DES CONSOMMATEURS DE LA MARTINIQUE (ADCM) POUR SON PROGRAMME D'ACTIONS AU TITRE DE L'EXERCICE 2019

35.	DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ASSOCIATION POINT SERVICES AUX PARTICULIERS POUR SON PROGRAMME D'ACTIONS AU TITRE DE L'EXERCICE 2019 DEMANDE DE SUBVENTION 186
36.	DEMANDE DE SUBVENTION FORMULÉE PAR L'UNION RÉGIONALE DES ASSOCIATIONS DU SOCIAL ET MÉDICO-SOCIAL (URASS) DE LA MARTINIQUE POUR SON PROGRAMME D'ACTIONS, AU TITRE DE L'EXERCICE 2019
37.	DEMANDE DE SUBVENTION FORMULÉE PAR L'ASSOCIATION CARIBBEAN ARTISTIC DEVELOPMENT POUR LA RÉALISATION D'UN COURT MÉTRAGE ET D'UN CLIP MUSICAL DE PRÉVENTION DES VIOLENCES CONJUGALES DANS LE CADRE DE LA CAMPAGNE 2019 DE LUTTE CONTRE LES VIOLENCES CONJUGALES
38.	DEMANDE DE SUBVENTION FORMULÉE PAR L'ASSOCIATION VILLE CARAIBE DU CENTRE DE RESSOURCES POLITIQUES DE LA VILLE DE LA MARTINIQUE - POUR SON PROGRAMME D'ACTIONS AU TITRE DE L'EXERCICE 2019
39.	DEMANDE DE SUBVENTION FORMULÉE PAR L'ASSOCIATION ACSION SERVICES POUR L'ACTION « RELAIS SOCIAL DE PROXIMITE » AU TITRE DE L'ANNÉE 2019191
40.	DEMANDE DE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT FORMULÉE PAR L'ASSOCIATION POUR LE LOGEMENT SOCIAL (ALS) DANS LE CADRE DE L'APPEL À PROJET « DITES LE NOUS UNE SEULE FOIS » - 2019 ET LA CONFÉRENCE DES FINANCEURS192
41.	DEMANDE DE TRANSFERT DE DEUX SUBVENTIONS D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT OCTROYÉES À UN MÊME ATTRIBUTAIRE DÉCÉDÉ AU BÉNÉFICE DE SON FILS PAR LA MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION N° 15-1710-1 ET DE L'ARRÊTE DÉLIBÉRÉ N°16-575-4 - OPÉRATION LBU GÉRÉE PAR L'OPÉRATEUR SOCIAL SOLIHA EX-PACT MARTINIQUE
42.	ÉVOLUTION DU DISPOSITIF CONCERNANT LES TITRES-RESTAURANT
43.	DÉSIGNATION DE LA DIRECTION DE LA RÉGIE DES ABATTOIRS DE MARTINIQUE197
44.	CONVENTION ENTRE L'AGENCE DE L'OUTRE-MER POUR LA MOBILITÉ (LADOM) ET LA COLLECTIVITÉ TERRITORIALE DE MARTINIQUE CONCERNANT LA PRISE EN CHARGE DE LA FORMATION EN MOBILITÉ
45.	APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT DES ÉTUDES DES EXTENSIONS DU SYSTÈME DE TRANSPORT EN SITE PROPRE VERS LES COMMUNES DE TRINITÉ, SAINTE-LUCE ET SCHOELCHER
46.	MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL DE L'OPÉRATION VISANT L'EXTENSION DU TCSP DE MARTINIQUE VERS LE NORD-ATLANTIQUE / INSERTION DES VOIES TCSP AU DROIT DU GIRATOIRE DE MANGOT-VULCIN AU LAMENTIN (RN1-RD3)209
47.	PRÉSENTATION DU COMPTE RENDU DE L'EXERCICE DE LA DÉLÉGATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DU CONSEIL EXECUTIF EN MATIÈRE DE MARCHES PUBLICS ET D'ACCORDS CADRE
48	AIDE DE LA COLLECTIVITE TERRITORIALE DE MARTINIQUE AUX COMMUNES ET AUX EPCI (ACTC) PRESENTATION DU PROGRAMME 2018220
49/	PROJET DE CONTRAT DE CONCESSION DE SERVICES RELATIFS A LA GESTION, A L'EXPLOITATION ET A LA MAINTENANCE DES MACHINES A GLACE SITUEES SUR LES PORTS TERRITORIAUX243
50.	DEFINITION STRATEGIE DE SOUTIEN AU DEPLOIEMENT ET A LA GESTION DU PARC DE DISPOSITIFS DE CONCENTRATION DE POISSONS (DCP)

51.	DEMANDE DE SUVENTION FORMULEE PAR LA CHAMBRE D'AGRICULTURE DE MARTINIQU POUR LA REALISATION DE SON PROGRAMME D'ENCADREMENT TECHNIQUE AU TITRE D L'ANNEE 2018 -HORS PDRM26
52.	DEMANDE DE SUBVENTION FORMULEE PAR LE CENTRE TECHNIQUE DE LA CANNE ET DE SUCRE DE LA MARTINIQUE (CTCS) POUR LA REALISATION DE SON PROGRAMME D'ACTION HORS FEADER AU TITRE DE L'ANNEE 2018
53.	DEMANDE DE SUBVENTION FORMULEE PAR LE CENTRE TECHNIQUE DE LA CANNE ET DE SUCRE DE LA MARTINIQUE (CTCS) POUR LA REALISATION DE SON PROGRAMME D'ACTION HORS FEADER AU TITRE DE L'ANNEE 2019
54	PARTICIPATION DE LA COLLECTIVITÉ VIA SON SERVICE EXPÉRIMENTATION EL AGROÉCOLOGIE AU PROJET REBIOS « IDENTIFIER ET MOBILISER LES RESSOURCE BIOLOGIQUES DU SOL POUR DÉVELOPPER UNE AGRICULTURE DURABLE » «
55.	DEMANDE D'AUTORISATION POUR LA PRESENTATION DU PROJET « MODERNISATION E SECURISATION DES SITES DE VAL D'OR ET DE MONDESIR A SAINTE-ANNE » SUR LE FOND EUROPEEEN AGRICOLE POUR LE DEVELOPPEMENT RURAL (FEADER)
56.	PARTICIPATION FINANCIERE A LA GESTION DES GENITEURS D'OMBRINE OCELLEE ASSURE PAR L'IFREMER
57.	APUREMENT DES PROGRAMMES D'INVESTISSEMENT 2014 ET 2015 DU CONSERVATOIR BOTANIQUE DE MARTINIQUE
58.	DEMANDE DE SUBVENTION FORMULEE PAR LE CONSERVATOIRE BOTANIQUE DE L MARTINIQUE POUR LA MISE EN ŒUVRE DE SON PROGRAMME D'ACTIVITES 201926
59	PROJET DE DECRET N°2019 PORTANT MODIFICATION DES DISPOSITION REGLEMENTAIRES RELATIVES A L'OUTRE-MER EN MATIERE DE FORMATION PROFESSIONNELLE TOUT AU LONG DE LA VIE, EN APPLICATION DE LA LOI N° 2018-771 DU SEPTEMBRE 2018 ET PORTANT APPLICATION DE L'ARTICLE L.6523-1-1 DU CODE DU TRAVAI TEL INTRODUIT PAR L'ORDONNANCE N° 2019-893 DU 28-08-2019
60	PROJET DE DECRET N° DU FIXANT LES MODALITES DE FINANCEMENT DU REGIME D RETRAITE COMPLEMENTAIRE OBLIGATOIRE DES NON-SALARIES AGRICOLES E GUADELOUPE, GUYANE, MARTINIQUE, REUNION, SAINT-BARTHELEMY, SAINT-MARTIN E MAYOTTE
61.	PROJET DE DECRET RELATIF A L'EXHONERATION DE COTISATIONS SOCIALES APPLICABLE. AUX EMPLOYEURS IMPLANTES DANS LES OUTRE-MER
QUEST	TION ORALE SUR GASCHETTE161

INDEX DES INTERVENANTS

DUVERGER

Jean-Claude · 9, 10, 26, 40, 41, 44, 56, 61, 62, 99, 107,

A 108, 109, 117, 120, 121, 132, 142, 143, 147, 149, 150, 162, 228, 229, 242, 253, 254, 257, 262, 263, ADFNFT Lucien · 9, 10, 11, 33, 42, 46, 58, 59, 61, 80, 82, 116, 117, 124, 125, 126, 127, 128, 131, 141, 158, 159, E 160, 198, 201, 209, 223, 262, 265, 266, 267 **EMMANUEL** В Christiane · 9, 10, 146, 152, 154, 190 **BARTHELERY** Н Richard · 9, 10, 39, 236 **BAURAS** HAJJAR Christiane · 9, 10, 20, 184, 192, 193, 198 Johnny · 9, 10, 39, 46, 49, 50, 82, 83, 84, 171, 217, **BELLUNE** Claude · 9, 10, 106, 146, 147 224, 231 **BERNABE** Kora · 9, 10, 201 BIROTA Belfort · 9, 10, 46 **BONNAIRE** LAVENTURE Michelle · 9, 10, 151, 198, 199 Miguel · 3, 9, 10, 12, 45, 54, 55, 56, 57, 59, 60, 61, 67, **BOUTRIN** 73, 79, 80, 105, 111, 114, 119, 120, 121, 122, 123, Louis · 3, 7, 9, 10, 12, 25, 35, 41, 44, 46, 47, 48, 49, 51, 124, 125, 126, 127, 128, 129, 130, 132, 133, 134, 52, 53, 200, 220, 237, 240, 241, 242, 243, 245, 247, 141, 142, 144, 235 250, 251, 259, 260, 262, 263, 264, 265, 266, 267, LEBRAVE 268 Lucie · 9, 10, 21, 46, 88, 210, 211 **BRANCHI** LEOTIN Michel · 9, 10, 12, 33, 52, 55, 56, 57, 60, 79, 92, 113, Marie-Hélène · 4, 9, 10, 12, 31, 35, 145, 146, 147, 152, 127, 128, 130, 131, 133, 141, 166, 168, 171, 202, 153, 154 203, 222, 226, 234, 244, 251, 267 **LESDEMA** Marie-Line · 43, 52, 56, 57, 96, 97, 122, 124, 125, 127, 128, 131, 133, 141, 143, 150, 158, 168, 171, 175, C 196, 199, 200, 233 Marie--Line · 9, 10 LIMIER Francine · 9, 10, 105, 106, 107, 111, 156, 168, 180, Nadia · 9, 10, 230, 246, 247, 250, 255 209, 212 LISE **CAROLE** Claude · 9, 10, 11, 13, 14, 19, 20, 21, 23, 24, 25, 33, Francis · 3, 5, 9, 10, 12, 14, 20, 23, 25, 32, 82, 160, 34, 35, 36, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 47, 48, 49, 50, 51, 161, 162, 164, 165, 166, 167, 168, 169, 172, 173, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 65, 67, 73, 176, 177, 178, 179, 182, 183, 184, 185, 186, 187, 79, 80, 81, 82, 83, 87, 88, 91, 92, 94, 96, 99, 101, 188, 189, 190, 191, 192, 193, 194, 195, 197, 198, 103, 105, 107, 109, 112, 113, 114, 115, 116, 117, 199, 268, 269 118, 119, 120, 121, 122, 123, 124, 125, 126, 127, CAROLE Francis · 30 128, 129, 130, 131, 132, 133, 139, 140, 141, 142, 143, 145, 146, 147, 148, 149, 150, 151, 152, 153, CHARPENTIER-TITY Clément · 9, 10, 14, 80, 103, 112, 116, 131, 155, 185, 154, 155, 156, 157, 158, 159, 160, 161, 162, 164, 165, 166, 167, 168, 169, 170, 171, 172, 174, 175, 231 **CLEM-BERTHOLO** 176, 177, 179, 180, 181, 182, 183, 184, 185, 186, Manuella · 9, 10, 23, 186, 187 187, 188, 189, 190, 191, 192, 193, 194, 196, 197, CLEON 198, 199, 200, 201, 202, 203, 205, 208, 209, 210, Georges · 9, 10, 81 211, 212, 216, 217, 218, 219, 220, 222, 223, 224, **COUTURIER** 226, 227, 228, 229, 230, 231, 232, 233, 234, 235, 236, 237, 240, 241, 242, 243, 244, 246, 247, 248, Gilbert · 9, 10, 81, 180, 202, 231, 232, 233, 241 249, 250, 251, 252, 253, 254, 255, 256, 257, 258, 260, 261, 262, 263, 264, 265, 266, 267, 268, 269

D

LORDINOT NILOR Fred · 9, 10, 21, 22, 35, 36, 39, 58, 59, 61, 99, 100, Jean-Philippe · 9, 10, 46, 47, 48, 49, 91, 113, 114, 115, 114, 120, 123, 139, 140, 147, 148, 149, 220, 222, 116, 181, 187, 188, 194, 195, 196, 200, 218 229, 235, 243, 244, 245, 246, 248, 249, 250, 251, **NORCA** 252, 258, 259, 260 Stéphanie · 9, 10, 165, 166, 167, 170, 173, 174, 175, LOUIS-REGIS 177, 179, 183, 184, 185, 186, 187, 192, 196, 209 Denis · 9, 10 P M **PAMPHILE** MARIE-JEANNE Justin · 9, 10, 233, 241 **PINVILLE** Alfred · 9, 28, 46, 62, 63, 65, 66, 102, 103, 105, 109, 148, 230, 238, 239, 240, 248 Josiane · 9, 10, 101, 131, 165, 170, 174, 175, 179, 183 MARIE-SAINTE **PLANTIN** Daniel · 9, 10, 12, 24, 31, 34, 81, 105, 109, 114, 176, Maryse · 9, 10, 19 199, 203, 205, 207, 208, 209, 212, 215, 216, 218, 219, 220, 233, 237, 241, 247, 248, 250, 254, 255, R MARIE-SAINTE Daniel · 29 MARTINE RANGON Raphaël · 9, 10, 34, 35, 153, 154, 175, 188, 231, 232, Lucien · 9, 10, 198, 199, 210, 211, 214 233, 244, 251 **ROBIN MONPLAISIR** Daniel · 9, 10, 94, 97 Yan · 9, 10, 51, 88, 112, 113, 116, 121, 122, 227, 234, 240, 249, 256, 261 **MONROSE** T Michelle · 9, 10, 211, 215, 219 MONTROSE TELLE Diane · 9, 10 Patricia · 9, 257 MOUSSEAU **TELLE** Karine · 9, 10 Louise · 9, 10, 40, 81, 150, 161, 164, 166, 168, 183, 184, 185, 186, 187, 190 Patricia · 9, 10, 40 N TINOT Marie-Frantz · 9, 10, 87, 179, 182, 190 NARCISSOT TORPILLE Marius · 9, 142, 202, 211 Marinette · 9, 10, 12, 13, 14, 42, 123 **NELLA TOUL** Aurélie · 4, 9, 10, 12, 154, 155, 156, 157, 158, 159, Marie-France · 9, 10, 20, 34, 43, 45, 113, 114, 116,

137, 156, 158, 258, 259, 260

160



COLLECTIVITE TERRITORIALE DE MARTINIQUE

Rue Gaston DEFERRE CS 30137 | 97201 Fort-de-France, Martinique

Téléphone : 0596 59 63 00 | Fax : 0596 72 68 10 | Courriel : courrier@collectivitedemartinique.mg

www.collectivitedemartinique.mq